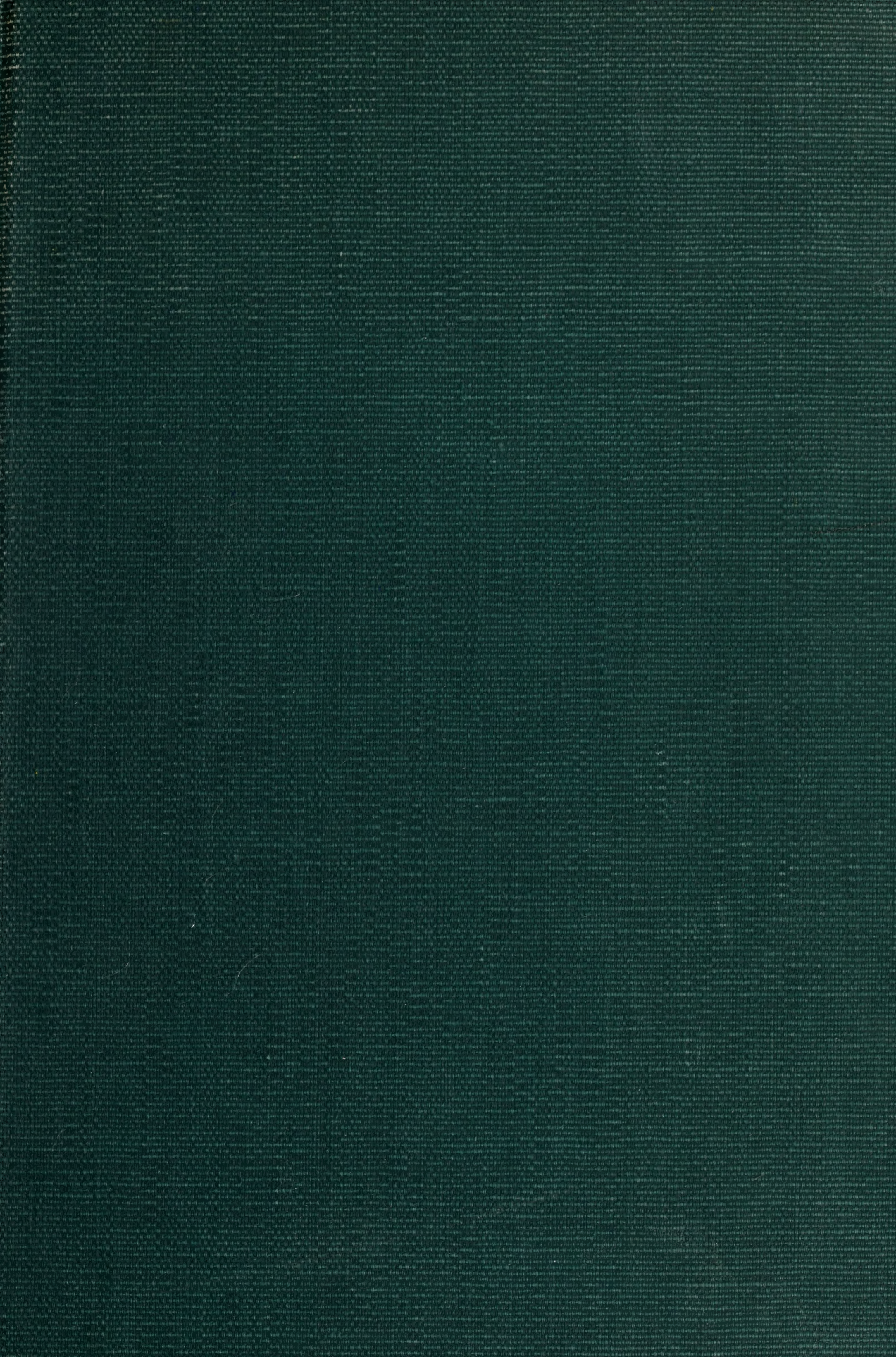
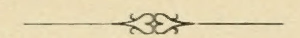


COLLECTANEA FRIBURGENSIA



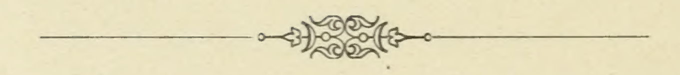
PUBLICATIONS

DE

L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG (SUISSE)

NOUVELLE SÉRIE, FASC. XV

(XXIVme DE LA COLLECTION)



FRIBOURG (SUISSE)

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

—

1913

LES

SOURCES DE L'HISTOIRE DU MONTANISME

TEXTES GRECS, LATINS, SYRIAQUES

publiés avec une Introduction critique, une Traduction francaise, des Notes et des « Indices »

PAR

PIERRE DE LABRIOLLE

PROFESSEUR DE LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES A L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG



FRIBOURG (SUISSE)
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ (O. GSCHWEND)

PARIS
ERNEST LEROUX, 28, RUE BONAPARTE

1913

Du même auteur :

LA CRISE MONTANISTE

Un vol. in-8° de xx-607 pages.

Prix : 15 fr.



Fribourg (Suisse). — Imprimerie St-Paul.

AVERTISSEMENT

On trouvera une Bibliographie détaillée dans mon ouvrage intitulé *la Crise Montaniste* (Paris, Ernest Leroux, 1913). Je ne donne ici que les titres indispensables, ainsi que l'explication des sigles que j'emploie, soit dans l'Introduction, soit dans les Textes.

I

BARDENHEWER (OTTO), *Geschichte der altkirchlichen Litteratur.* Freiburg i. B., t. I (1902), t. II (1903), t. III (1912).

— *Patrologie,* 3e éd., Freiburg i. B., 1910.

BATIFFOL (PIERRE), *Anciennes littératures chrétiennes. La littérature grecque.* Paris, 1897.

BONWETSCH N., *Geschichte des Montanismus,* Erlangen, 1881.

FUNK (F. X.), *Patres aposto'ici,* Tübingen, 1901.

GRÜTZMACHER (GEORG), *Hieronymus. Eine biographische Studie zur alten Kirchengeschichte,* Leipzig und Berlin, 1901-1908, 3. Bde.

HARNACK (A.), *Geschichte der altchristlichen Litteratur,* I. *Die Ueberlieferung und der Bestand,* Leipzig, 1893 ; II. *Die Chronologie,* I (1897) ; II (1904).

HILGENFELD (A.), *Die Ketzergeschichte des Urchristentums,* Leipzig. 1884.

LIPSIUS (D. RICHARD-ADELBERT), *Zur Quellenkritik des Epiphanios.* Wien, 1865 (cf. HARNACK, *Zeitsch. für die histor. Theolog.,* 1874, II, p. 143-226).

— *die Quellen der ältesten Ketzergeschichte,* Leipzig, 1875.

ŒHLER (F.), *Corpus Haereseologicum,* Berlin, 1856.

RITSCHL (ALBR.), *die Entstehung der altkatholischen Kirche.* Eine kirchen- und dogmengeschichtl. Monographie, Bonn, 1850 ; (2. durchgängig neu ausgearb. Auflage, Bonn, 1857).

ROLFFS (E.), *Urkunden aus der antimontanistichen Kampfe des Abendlandes,* dans TU., XII, 4 (1895).

SCHANZ (M.), *Geschichte der römischen Litteratur,* dans le *Handbuch* d'I. VON MÜLLER, t. III [2] (1905) ; t. IV (1904).

TILLEMONT (L. S. le NAIN DE), *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. II (1701) et t. III.

VOIGT (H.-G.), *Eine verschollene Urkunde des antimontanistischen Kampfes*, Leipzig, 1891 (cf. LOOFS, dans TLZ, 1893, p. 301 et s.).

KRUMBACHER (KARL), *Geschichte der byzantinischen Litteratur.* Zweite Auflage unter Mitwirkung von A. EHRHARD und H. GELZER, dans le *Handbuch* d' I. v. MÜLLER, IX Bd, I Abtlg., München, 1897.

ZAHN (TH.), *Geschichte des neutestamentlichen Kanons*, I : *Das Neue Testament vor Origenes*, Leipzig, 1888-1889. II. *Urkunden und Belege zum ersten und dritten Bd.*, Leipzig, 1890-1892.

— *Forschungen zur Geschichte des ntl. Kanons und der altkirchlichen Litteratur*, t. V (Leipzig, 1893), p. 1-57.

II

ACL = HARNACK, *Geschichte der altchr. Litt. Die Ueberlieferung* (V. ci-dessus).

AKL = BARDENHEWER, *Geschichte...* (V. ci-dessus).

BALAC = *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, Paris.

BARDENHEWER : (Par ce nom, sans autre indication, je renvoie à la *Patrologie* de B. : voir ci-dessus).

BLE = *Bulletin de littérature ecclésiastique*, Toulouse.

CB = *Corpus* de Berlin : *Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte*, hsg. von der Kirchenväter-Kommission der Kön. preussischen AK. der Wiss., Leipzig, 1897 et s.

CIG = *Corpus Inscriptionum Graecarum.*

CIL = *Corpus Inscriptionum Latinarum.*

CV = *Corpus* de Vienne : *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum latinorum...* Academiae litterarum caesareae uindobonensis, Vindobonae, 1866 et s.

DCB = *A Dictionary of Christian Biography*, ed. by W. SMITH and H. WACE, London, t. I (1877), t. II (1880), t. III (1882), t. IV (1887).

GK = ZAHN, *Geschichte...* (V. ci-dessus).

GM = BONWETSCH, *Geschichte.* (Voir ci-dessus.)

KR = E. KROYMANN, *Tertulliani opera*, dans le *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum.* Vol. XXXXVII, pars III (1906).

Œ., = F. ŒHLER, *Tertulliani quae supersunt omnia*, Lipsiae, 1853.

P. G., = *Patrologie grecque*, de MIGNE.

P. L., = *Patrologie latine*, de MIGNE.

RE 3 = *Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 3e éd., Leipzig, 1896-1913.

RW., = REIFFERSCHEID.-WISSOWA, *Tertulliani opera*, dans le *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum.* Vol. XX, pars I (1890).

TLZ = *Theologische Literaturzeitung*, Leipzig.

TU = *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur*, hsg von O. v. Gebhardt und A. Harnack (et actuellement par A. Harnack et Carl Schmidt), Leipzig, 1883 et s.
ZHT = *Zeitschrift für die historische Theologie*, Leipzig.
ZKG = *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, Gotha.
ZWT = *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, Leipzig.

N. B. — J'ai conservé dans les textes la division en chapitres et en paragraphes des éditions que je transcrivais. Quand deux éditions sont citées, c'est de la première que le texte a été extrait. Dans la traduction française, les mots entre parenthèses ( ) représentent les adjonctions nécessaires à l'intelligence du texte grec ou latin ; les mots entre crochets [ ] représentent une explication personnelle au traducteur.



INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

Les Destinées de la Littérature hétérodoxe primitive

I

Si nous voulions parler d'une « hérésie » moderne, celle de Luther, par exemple, ou celle de Calvin, notre première source d'informations serait indubitablement les œuvres de Calvin ou de Luther. Il serait bon ou même indispensable d'élargir notre enquête jusqu'aux écrits contemporains suscités par les innovations doctrinales de ces deux penseurs, y compris les réfutations auxquelles elles donnèrent lieu. Mais nous n'oserions nous fier, pour connaître leurs théories authentiques, qu'à l'expression même dont ils les ont l'un et l'autre revêtues.

Cette méthode, d'élémentaire loyauté, est inapplicable à la plupart des hérésies et schismes primitifs, spécialement aux hérésies et schismes anténicéens. L'immense littérature hétérodoxe des premiers siècles chrétiens a presque totalement péri, telle qu'elle était du moins en sa teneur originelle. Sa disparition a été favorisée par des causes diverses, que je rappellerai sommairement ici.

II

En premier lieu, une obligation de conscience fut imposée aux fidèles de fuir tout contact avec le dissident avéré et d'éviter toute lecture susceptible d'altérer la pureté de leur foi : « Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas cette doctrine (est-il écrit dans la seconde *Épître* de saint Jean [10-11]),

ne le recevez pas dans votre maison, ne lui dites pas même « salut ». Car celui qui dit « salut », communique à ses œuvres mauvaises. » En cette prescription se résume excellemment l'esprit dont furent constamment animés les chefs et les guides des Églises [1]. Se sentant charge d'âmes, ils avaient mesuré la faiblesse du commun des âmes et ne croyaient pas à la vertu de la libre discussion : « Nam et multi rudes, constate Tertullien [2], et plerique sua fide dubii, et simplices plures quos instrui, dirigi, muniri oportebit. » Non moins que la lecture des livres païens [3], celle des livres hérétiques fut interdite en principe [4]. Il va de soi que les doctes qui entreprenaient d'en fournir la réfutation, un Justin, un Tertullien, un Hippolyte, étaient bien obligés de les compulser. Pareille nécessité s'imposait souvent aux évêques, par devoir d'état : mais avec quelle antipathie précautionneuse ils en usaient alors, comme honteux de se fourvoyer en si détestable compagnie [5] ! Pour le gros des fidèles, l'abstention faisait loi.

Cette hostilité systématique mit obstacle à la diffusion des livres hérétiques ; elle leur ferma l'entrée de telle bibliothèque où ils auraient trouvé abri [6], et elle en compromit la transmission aux générations ultérieures.

D'autre part, l'inimitié des pouvoirs publics, postérieurement à l'édit de Milan, leur fut souvent meurtrière. « Intercipere scripta et publicatam

[1] Cf. *Didaché*, XI, 2 ; l'anecdote relative à Polycarpe, dans Eusèbe, *H. E.*, V, XX, 7 ; Tertullien, *de Praesc.*, *passim* (voir mon introduction à ce traité, dans la collection HEMMER-LEJAY, Paris, 1907, p. XLV et s.).

[2] *De Res. c.*, II (KR., p. 28, l. 3) ; cf. *Scorp.*, I (RW., p. 145, l. 10).

[3] *Const. apost.*, I, VI (FUNK, I [2] [1905], p. 13) « ... τῶν ἐθνικῶν βιβλίων πάντων ἀπέχου ». Cf. 4[me] Concile de Carthage (398), c. XVI, dans Gratien, c. I, dist. XXXVII « ...ut episcopus gentilium libros non legat, haereticorum autem pro necessitate et tempore ». A. HARNACK, *Mission. u. Ausbr. des Christ.*, I [2], 256.

[4] *Const. Apost.*, VI, XVI (FUNK, I [2], p. 339). Défense de lire « βιβλία τῶν ἀσεβῶν », en particulier les apocryphes de Simon, de Cléobius, d'autres encore.

[5] Aveu caractéristique de Denys d'Alexandrie, dans Eusèbe, *H. E.*, VII, VII, 1-3. Denys confesse qu'il s'est « souillé l'âme » à lier commerce avec les doctrines hérétiques. Un de ses prêtres lui déconseillait ces investigations malsaines ; et il n'a fallu rien de moins qu'une vision d'en haut pour le décider à les poursuivre.

[6] Par exemple, celle que Pamphile constitua à Césarée (Palestine), et qui fut à Eusèbe d'un si grand secours pour son *Histoire ecclésiastique*. Cf. HARNACK, ACL., p. XXIX et 544. — Pourtant d'après une anecdote racontée par saint Augustin (*Breuic, coll. cum Donatistis*, III, XII), les bibliothèques des Églises en contenaient parfois un certain nombre, soit comme témoins des doctrines réprouvées, soit pour les soustraire à de coupables curiosités : HARNACK, ACL., p. XXX.

uelle submergere lectionem non est deos defendere, sed ueritatis testificationem timere. » Tel est le principe qu'au début du IVme siècle, Arnobe avait arboré fièrement [1], à l'encontre de certains païens qui auraient voulu faire supprimer par décret du Sénat les livres favorables à la religion chrétienne. Le point de vue changea dès que l'État romain, ayant mis sa force au service de l'Église et lié partie avec elle, eut été amené par là même à traiter tout dissident en sujet rebelle, en ennemi de la santé publique. Contre ces « entêtés [2] », ces « déments [3] », ces « pervers [4] », contre cette « cohorte sacrilège [5] » de « perfides [6] » — tel est, au IVe et au Ve siècles, le ton habituel des constitutions impériales relatives aux hérétiques —, toutes les mesures de coercition furent jugées légitimes [7], y compris la destruction de leurs ouvrages. Déjà Constantin n'avait pas hésité à faire brûler les livres d'Arius, et à menacer de mort quiconque les conserverait chez soi [8]. En 331, il prescrivit encore de rechercher les ouvrages des Novatiens, Valentiniens, Marcionistes, Pauliens, Cataphrygiens [9]. Plus tard, quand l'orthodoxie fut devenue loi d'État [10], quelques proscriptions ou exécutions analogues — en très petit nombre d'ailleurs, il convient de le reconnaître [11] — furent officiellement édictées. C'est ainsi

[1] *Adu. Nat.*, III, VII (REIFFERSCHEID, p. 116, l. 12).

[2] *Cod. Théod.*, XVI, V, 25 (a. 395) ; *ibid.*, 6 et 7.

[3] *Ibid.*, 24 (a. 394).

[4] *Ibid.*, 20 (a. 391).

[5] *Ibid.* (sacrilega cohors ; haereticorum polluta contagia).

[6] *Ibid.*, 12 (a. 383) ; 65 (a. 428).

[7] GOTHOFREDUS en a dressé la liste dans son Commentaire du Code Théodosien, Lugduni, 1665, t. VI, p. 106 et s. — On notera que dès longtemps l'État romain s'était adjugé le droit de faire disparaître les livres qu'il jugeait dangereux pour sa propre sécurité, par exemple les écrits relatifs à la magie, qu'Ulpien appelle *libri improbatae lectionis* (HEUMANN-SECKEL, *Handlex. zu den Quellen des röm. Rechtes*, 9me éd., Iéna, 1907 ; *s. u.* lectio). Une procédure analogue avait été quelquefois employée à Athènes, par ex. contre les ouvrages de Protagoras d'Abdère (Diog. Laërce, IX, 52-54 ; Cicéron, *de Nat. Deorum*, I, XXIII, 63 ; Minucius Felix, *Octauius*, VIII, 3 [WALTZING].)

[8] Lettre conservée dans Socrate, *H. E.*, I, IX (HUSSEY, I, 69). Constantin y fait allusion aussi à une mesure analogue prise contre les écrits de Porphyre. (La référence que donne HARNACK, dans ACL., p. XXIV [= Eusèbe, *Vita Const.*, III, LXVII] est inexacte.)

[9] **Sources,** p. 87, ligne 1 et s.

[10] *Code Theod.*, XVI, V, 5. Cf. MOMMSEN, *Droit pénal romain*, trad. DUQUESNE, II (1907), p. 303.

[11] D'après BROCHET, *Saint Jérôme et ses ennemis littéraires*, Paris, 1906, p. 410, Honorius aurait interdit la lecture des livres d'Origène, conformément au vœu exprimé par les évêques de Rome, de Milan et d'Aquilée. Les textes ne portent la trace que

que tout détenteur des livres de Nestorius [1] ou d'Eunomius [2] s'exposa à être frappé capitalement. La littérature montaniste elle-même — retenons le fait, qui nous intéresse spécialement en la présente étude — tomba sous le même ostracisme [3].

Il n'est pas douteux que ces mesures rigoureuses n'aient exercé leur effet, plus ou moins actif selon les contrées et selon le zèle ou l'apathie des fonctionnaires chargés de les appliquer.

Mais un autre facteur, beaucoup plus décisif, encore qu'indépendant de toute mauvaise volonté consciente, coopéra au même résultat.

Les livres hérétiques subirent le sort commun de cette littérature anténicéenne qui avait eu une efflorescence si remarquable, et dont pourtant un si petit nombre d'œuvres sont venues intactes jusqu'à nous. La sollicitude dont l'Église entoura l'Ancien et le Nouveau Testament ne pouvait envelopper tous les écrits de circonstance que suscitait la prédication de la foi chrétienne. Abandonnés à leur destin, ceux-ci ne survécurent qu'autant qu'on sentit le besoin de les faire durer en en copiant de nouveaux exemplaires. Or il était inévitable que, de la plupart, la curiosité du public chrétien se détournât peu à peu. Outre qu'ils portaient souvent l'empreinte de doctrines tombées depuis lors dans le décri (par exemple, le millénarisme), ils pouvaient paraître, au point de vue strictement pratique, faire double emploi avec les ouvrages de substance plus riche et de facture plus savante que l'époque ultérieure avait mis à la disposition des fidèles. A quoi bon sauver les Χρονογραφίαι, de Jules l'Africain, du moment qu'on avait à portée les Χρονικοὶ Κανόνες d'Eusèbe ? Pourquoi transcrire les anciennes sources antihérétiques, Épiphane, l'érudit évêque, en ayant extrait tout le suc pour son *Panarion* ? Beaucoup d'ouvrages n'étaient plus demandés, on se lassa de les transcrire, et ils disparurent progressivement au bénéfice des écrivains « classiques » du IVe et du Ve siècles ; ou, bien pis, ils cédèrent la place aux florilèges et compilations byzantines. Ce qui est surprenant — selon la juste remarque d'Ehrhard [4] —,

d'une expulsion des Origénistes hors d'Alexandrie et hors de l'Égypte. Voy. Baronius-Theiner, *Annales*, ad Ann. 400, 33, 35 ; 403, 29.

[1] *Code Théod.*, XVI, v, 66.

[2] *Ibid.*, XVI, v, 34.

[3] *Ibid.* Voir plus loin **Sources, n° 153**.

[4] *Die altchristl. Litt. u. ihre Erforsch. von* 1884-1900, Fr. i. B., 1900, p. 600.

c'est que, parmi des conjonctures si peu favorables à leur conservation, des parties relativement importantes de la littérature chrétienne primitive aient réussi à se défendre de l'insouciance des lecteurs et de l'injure du temps.

Donc, même à défaut de l'animosité spéciale qui travailla contre les livres sortis des sectes, il est probable que par l'effet du phénomène qui vient d'être caractérisé, la plus grande partie d'entre eux auraient glissé dans un oubli profond.

III

On s'explique dès lors la pénurie de nos connaissances. Le peu qui subsiste des œuvres hétérodoxes n'a échappé que par d'heureux hasards à tant de causes d'anéantissement. C'est dans les réfutations catholiques que les plus importants fragments se sont conservés. La riche littérature polémique des premiers siècles n'offre souvent qu'un intérêt contestable là où l'auteur orthodoxe discute et réfute ; mais ce qui lui donne son meilleur prix, ce sont justement les « extraits » qui servent de points d'appui aux rétorquations [1]. Certains hérésiographes, tel Épiphane de Salamis, en dépit d'une médiocrité quelquefois rebutante, ont rendu de grands

[1] C'est à Épiphane que nous devons la lettre de Ptolémée à Flora, joyau de la littérature gnostique (*Panarion*, XXXIII, III-VII) et beaucoup d'autres pièces ou morceaux de moindre importance. Il y a dans Irénée, dans Clément d'Alexandrie, dans Origène, de nombreux fragments gnostiques (cf. P. G., VII, 1263-1322 ; STIEREN, éd. d'Irénée, I, 889-971 ; HILGENFELD, *Ketzergesch.*, *passim*). Nous connaissons Celse par la réfutation d'Origène (cf. AUBÉ, *La polém. païenne à la fin du deuxième siècle*, Paris, 2me éd., 1878 ; KOETSCHAU, *Jahrb. f. prot. Theol.*, XVIII [1892], p. 604-632, et *Origenes Werke*, I-II [1899], dans CB) ; Marcion par l'*adu. Marcionem* de Tertullien (cf. ZAHN, GK, II, 2 [1892], p. 409-529) ; Porphyre — un abrégé de son œuvre —, par Macarius Magnes (telle est du moins la conjecture de HARNACK, TU., XXXVII, 4 [1911]) ; l'ouvrage de Julien l'Apostat contre les chrétiens par saint Cyrille d'Alexandrie, et subsidiairement par saint Jérôme, Théodore de Mopsueste, Arétas, Suidas (cf. NEUMANN, *Script. graec. qui christianam impugnauerunt religionem quae supersunt*, fasc. III, Lipsiae, 1880 ; quelques fragments nouveaux signalés dans RE [3], IX, 609, l. 22 et s.) ; l'Ἀπολογία ὑπὲρ τῆς ἀπολογίας d'Eunomius par Grégoire de Nysse ; Pélage par saint Jérôme, saint Augustin, Marius Mercator (cf. le groupement partiel dû à BRUCKNER, *Quellen zur Gesch. d. pelagianischen Streites*, Tübingen, 1906) ; l'Ἀπόδειξις περὶ τῆς θείας σαρκώσεως d'Apollinaire, par Grégoire de Nysse ; Jovinianus, par saint Jérôme et subsidiairement par saint Ambroise, saint Augustin, etc. (cf. HALLER, dans TU., XVII, 2 [1897]) ; Nestorius, surtout par saint Cyrille (cf. LOOFS, *Nestoriana*, Halle, 1905), etc. Ce relevé est loin d'être complet.

services à l'histoire de la pensée chrétienne par leurs ciseaux diligents. — Quelques œuvres durent aussi leur survie à des malentendus, à des fraudes [1]. D'autres demeurèrent comme enfouies dans des idiomes peu connus en dehors d'une étroite sphère, jusqu'au jour où les érudits modernes les en ont exhumées [2].

Ce ne sont point là les seules forces de conservation qui aient agi [3] ; mais bien plus nombreuses et efficaces ont été les forces de destruction [4],

[1] Outre leur intérêt romanesque, les *Homélies Clémentines* ont été certainement protégées par le nom de saint Clément. Les *Canones in Pauli apostoli epistulas*, de Priscillien, furent répandus sous le nom de saint Jérôme (Voir CV., XVIII, p. 340). Beaucoup d'écrits d'Apollinaire furent attribués à Grégoire le Thaumaturge, à Athanase, au pape Jules II. L'auteur de l'opuscule *Aduersus fraudes Apollinaristarum* (P. G., LXXXVI, 1948) signale ces supercheries. Trois homélies de Nestorius ont été compilées dans le sermon Ἥλιος μέν de Pseudo-Chrysostome (P. G., LXI, 683). Voir aussi pour 52 autres sermons de Nestorius l'hypothèse de P. BATIFFOL, *Rev. biblique* IX (1900), p. 329-353. D'après SALTET, (BLE, 1906, p. 300 et s.), les Lucifériens seraient les auteurs réels de deux lettres attribuées à Athanase (P. G., XXVI, 1181 ; CV, XIV, 322 et s.) et du *de Trinitate* de Pseudo-Athanase (édition bénéd. [Paris, 1698], II, 601-622), etc.

[2] La *Pistis Sophia* a été retrouvée dans un manuscrit copte saec. V ou VI, du British Museum. C. SCHMIDT a publié encore d'autres opuscules gnostiques d'après des manuscrits coptes (TU., VIII, 1-2 [1893]). Plusieurs sont actuellement inédits (cf. BOUSSET dans PAULY-WISSOWA, art. *Gnosis*, col. 1504). FLEMMING et LIETZMANN (*Abh. d. kgl. Ges. d. Wiss. zu Göttingen, Phil.-hist.-kl.*, N. F., VII, 4, Berlin, 1904) ont découvert des traductions syriaques de certains écrits ou fragments dogmatiques d'Apollinaire de Laodicée. Le *Liber Heraclidis*, de Nestorius a été publié et traduit d'après le syriaque par BEDJAN, BRIÈRE et NAU, en 1910, etc.

[3] Théodoret, *H. E.*, I, IV a inséré une lettre d'Arius. Il y a un formulaire arien dans Socrate, *H. E.*, I, XXVI. Voir aussi Athanase, *de Syn.*, XVI ; Sozomène, *H. E.*, II, XXVII. — Les *Actes du* Concile d'Ephèse en 431 ont conservé des citations de Nestorius : cf. *Rev. biblique*, IX, 331. Quelques textes hérétiques ont été sauvés aussi par les florilèges, où on les insérait pour compromettre tel adversaire en montrant la parenté de sa doctrine avec celle de dissidents notoires : voy. le recueil très caractéristique réédité en 1907 par FRANZ DIEKAMP, *Doctrina Patrum de Incarnatione Verbi*, Münster i. W. Il est composé d'extraits (plus ou moins authentiques, il est vrai) empruntés à Hébion, Paul de Samosate, Nestorius, Théodore de Mopsueste, Manès, Apollinaire de Laodicée, etc., pour faire pièce aux monothélistes.

[4] Parmi celles-ci, il faudrait compter encore les initiatives malencontreuses des copistes qui, au lieu de se contenter d'injurier en marge l'auteur suspect qu'ils transcrivaient (ne relève-t-on pas dans le *Codex Paris.* du *Commentaire* d'Origène sur saint Jean, des notules telles que βλασφημεῖς, βλασφημεῖ, οὐαί σοι, ἀνάθεμά σοι, αἱρετικέ ?), pratiquaient des coupures dans son texte. C'est ainsi que l'oracle de la prophétesse Prisca cité par Tertullien dans son *de Exhort. Cast.*, X (ŒHLER, I, 752), ne figure plus que dans l'*Agobardinus* et a disparu de tous les autres manuscrits. — On notera que certaines œuvres aujourd'hui perdues existaient encore à

— et de là des lacunes irréparables auxquelles l'intuition la plus divinatrice ne saurait suppléer.

Ces conclusions, d'un tour quelque peu pessimiste, conseilleraient, semble-t-il, l'agnosticisme, et devraient dissuader de tout exposé d'ensemble. En pratique, elles sont susceptibles d'être partiellement corrigées et adoucies. D'espérer ressaisir en leur exacte tonalité les nuances morales ou doctrinales des hérésies primitives serait le plus souvent chimère. Mais par des voies indirectes, — par l'analyse littéraire des témoignages qui nous sont venus à leur propos ; par la confrontation de ces témoignages ; par le rapprochement minutieux de tous les indices propres à en éclairer l'histoire, — on peut encore pénétrer assez avant dans leur intelligence. Ne réussirait-on qu'à repérer les points décidément obscurs, les questions où il faut se résoudre à ignorer, cela même serait un gain, et non méprisable.

Le présent volume offre une collection des textes anciens relatifs au Montanisme. Ces textes sont d'importance très diverse. C'est à en évaluer l'autorité que je voudrais consacrer cette introduction. Quand nous aurons déterminé, autant que faire se peut, d'où proviennent les renseignements qui y sont inclus, le degré de confiance qu'ils méritent, la période à laquelle ils se réfèrent, les préoccupations particulières dont chaque auteur est animé, nous serons mieux à l'aise pour constituer avec les données reconnues valables une synthèse correcte de l'histoire du Montanisme.

une date assez tardive. Ainsi Photius possédait, au IXme s., un recueil de 40 lettres d'Eunomius (BATIFFOL, *Litt. grecque*, p. 276). BIDEZ et CUMONT (*Rech. sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien*, Bruxelles, 1898, p. 132) estiment que la bibliothèque d'Aréthas, archevêque de Césarée (IXme-Xme s,) renfermait l'ouvrage de l'empereur Julien contre les chrétiens. Voir cependant NEUMANN, dans TLZ., 1899, p. 299 et s.

CHAPITRE II

Eusèbe de Césarée

I

C'est à Eusèbe de Césarée que nous devons le meilleur de notre information en ce qui concerne la phase initiale de la crise montaniste.

La notice d'Eusèbe sur le Montanisme est une des plus copieuses qu'il ait consacrées à aucune hérésie [1]. Elle ne comprend pas moins de quatre chapitres (V, XVI-XIX), dont deux sont d'une étendue considérable. Et il y faut ajouter plusieurs allusions éparses à travers l'*Histoire ecclésiastique* (II, XXV, 5 ; V, III, 4 ; XIV ; VI, XX, 3). Fort avare de renseignements sur la Phrygie, qu'il ne mentionne qu'un petit nombre de fois dans les premiers livres de son *Histoire* [2], Eusèbe a racheté ainsi ses silences sur cette terre d'élection du Christianisme — et de l'hérésie.

C'est qu'il avait découvert, dans l'une ou l'autre des bibliothèques qu'il a si utilement exploitées, celle de Césarée et celle d'Ælia, un grand nombre d'opuscules dirigés contre le Montanisme. Il disposait donc d'une « ample matière » [3], où il put librement faire son choix.

Allait-il, puisant à des sources si riches, rédiger un travail personnel sur le Montanisme, en raconter les origines et les vicissitudes ? Ce serait mal connaître sa méthode habituelle que de lui supposer pareille ambition. Eusèbe ne prétend point à la gloire d'un Hérodote ou d'un Thucydide : il connaît les limites de ses propres forces et il n'a garde de les dépasser.

[1] Même les chapitres sur Novatien (VI, XLIII, XLV, XLVI), sont d'un tiers moins développés.

[2] III, XXXI ; XXXVI (Hiérapolis) ; IV, XV, 7 (épisode du Phrygien Quintus) ; IV, XXVI, 3 (Laodicée) ; V, I, 2 et s. (la lettre des martyrs lyonnais aux Églises d'Asie et de Phrygie).

[3] **Sources,** p. 69, 15 (« ἱστορίας πλείστη τις ὑπόθεσις »).

L'ἱστορία consiste pour lui, non pas dans la mise en valeur, dans l'exploitation littéraire des documents transmis par la tradition, mais seulement dans le choix diligent et le classement commode de ces documents eux-mêmes. Un florilège des textes les plus utiles à la connaissance du passé chrétien, l'*Histoire ecclésiastique* n'est pas autre chose [1].

Eusèbe se trouvait donc cette fois très abondamment pourvu, et sans doute ne faut-il pas chercher d'autres causes du développement anormal qu'il a donné à cette partie de son exposé [2].

II

Or il s'est attiré de vives critiques pour la partialité dont il aurait fait preuve à l'égard du Montanisme. M. Harnack, en particulier, s'est montré fort animé contre lui. Il lui a reproché d'avoir choisi à dessein, parmi les autorités dont il pouvait tirer parti, les plus violemment, les plus inintelligemment hostiles, afin de réduire à une querelle misérable un des plus curieux et des plus complexes mouvements du Christianisme primitif. « Jamais, comme historien, Eusèbe n'a peut-être péché davantage que dans les chapitres relatifs au Montanisme [3]. » Ainsi, Eusèbe se contente-t-il d'une simple allusion à l'écrit d'Apollinaire contre l'hérésie montaniste sans en donner aucun extrait, Harnack soupçonne aussitôt qu'Apollinaire ne lui aurait pas paru assez décidé contre le Montanisme, au gré de son haineux parti-pris [4].

Le grief ne va à rien de moins qu'à ôter presque toute valeur à notre principale source de renseignements sur les premières manifestations du Montanisme. Il mérite donc un sérieux examen.

Eusèbe est dur assurément pour le Montanisme, quand il en parle

[1] Voir *H. E.*, I, 1, 4.

[2] M. SCHWARTZ (dans PAULY-WISS., article *Eusebius*, col. 1398, et CB., *Eusebius*, III [1909], p. 30) suppose que ce détail inaccoutumé s'explique par le fait qu'au temps d'Eusèbe il y avait encore des montanistes, et que leur « réalisme enthousiaste » lui déplaisait particulièrement. — Mais d'autres sectes, celle des Marcionistes, par ex., gardaient aussi un grand nombre d'adeptes, et Eusèbe ne leur prête qu'une attention beaucoup moins soutenue.

[3] « Vielleicht hat Eusebius als Historiker nirgendwo mehr gesündigt als *Hist. Eccl.*, V, XIV-XIX » ZKG., III (1879), p. 373.

[4] TU., I, 1 (1883), p. 233 : « Apolinarius war ihm höchst warscheinlich noch zu wenig entschieden. » Cf. **Sources**, p. 67, 23 ; 69, 11.

en son nom personnel. L'œuvre de Montan est pour lui l'œuvre de « l'ennemi de l'Église de Dieu » ; et c'est à des « reptiles venimeux » qu'il compare les partisans du prophète et des prophétesses [1]. Mais manifeste-t-il à l'endroit de la secte une aigreur spéciale ? Prend-il pour en parler un ton spécialement agressif ? Non pas. Il use simplement du vocabulaire sans aménité qui lui est habituel dès qu'il traite des groupements hétérodoxes [2]. Il ne faut pas perdre de vue non plus que dans sa pensée, l'histoire qu'il raconte est une « démonstration évangélique » d'un genre particulier. Elle est le récit des étapes par où l'Église, fortement appuyée sur la tradition incarnée des évêques, éclairée par l'Esprit-Saint qui parlait en ses grands hommes, a passé successivement avant sa réconciliation providentielle avec le pouvoir romain [3]. Pénétré de cette constante préoccupation apologétique, comment ne détesterait-il pas les hérésies qui en ont ralenti la marche et qui ont tenté de la faire dévier de la droite voie ? Aussi la secte de Simon est-elle pour lui une secte « immonde », dont les partisans se glissaient dans l'Église comme « une peste et une gale » pour infuser leur « venin » à ceux qui se laissaient corrompre [4]. Ménandre a été « l'instrument de la puissance diabolique », un « imposteur » dont le démon s'est servi pour ruiner les dogmes de l'Église [5]. Au lendemain de la mort du dernier apôtre, les hérétiques se sont faufilés en dehors de la « tanière » où ils étaient tapis et, profitant de la disparition des grands témoins de la prédication du Christianisme, ils ont essayé d'altérer la pureté de l'Église, jusqu'alors vierge et sans souillure [6]. La malice de Valentin fut cachée et sournoise comme celle d'un reptile qui se blottit dans un trou [7]. — Dans les entreprises de ce genre, Eusèbe aperçoit toujours la main du démon, avide de ruiner les âmes et qui met tout en œuvre pour arriver à ses détestables fins [8].

[1] *H. E.*, V, XIV.

[2] Ce répertoire d'épithètes faisait partie depuis longtemps du style d'Église. Voy. LELONG, *Ignace d'Antioche* (Coll. HEMMER-LEJAY), 1910, p. XLI ; saint Cyprien, *de Unit. Eccl.*, § III ; IX ; X, etc. TH. DE CAUZONS, *Hist. de l'Inquis. en France*, I (1909), p. 125, 128, 131-133.

[3] *H. E.*, I, I, I.

[4] II, I, 12.

[5] III, XXVI, I et 4.

[6] III, XXXII, 7-8.

[7] IV, XI, 3.

[8] Voir IV, VII, 1-2.

Tel est son état d'esprit : il n'en a pas changé quand il a abordé l'histoire du Montanisme, mais il n'en a pas non plus aggravé l'amère rigueur. Examinons par quelle méthode il a traité cette histoire.

Donner la parole à Montan et à ses prophétesses, extraire de leurs écrits, si d'aventure il les avait sous la main, les passages les plus propres à faire connaître leurs idées, voilà à quoi il n'a sans doute point songé. Il n'est pas dans ses habitudes de citer textuellement les hérétiques, ni même de dresser le catalogue de leurs œuvres : c'est un honneur qu'il réserve systématiquement aux écrivains orthodoxes [1]. Un oracle de Maximilla [2], une prophétie de cette même Maximilla [3], voilà tout ce qu'il a recueilli d'originellement montaniste dans les sources qu'il exploitait ; et encore n'était-ce qu'en vue des discussions hostiles que ces citations amorçaient.

Il a donc cherché parmi les nombreux ouvrages consacrés à la réfutation du Montanisme ceux qu'il lui serait le plus avantageux de mettre à contribution. Il peut paraître surprenant qu'il ait laissé de côté l'œuvre d'Apollinaire, l'illustre évêque d'Hiérapolis, après un simple memento honorifique. J'ai dit quelle arrière-pensée de polémiste, M. Harnack a cru démêler chez Eusèbe à cette occasion. Mais il n'est pas nécessaire de lui supposer encore plus d'étroitesse qu'il n'en a manifesté réellement. Apollinaire avait écrit à l'aurore même du mouvement montaniste [4]. Dès lors Eusèbe avait tout avantage à lui préférer des auteurs dont la rédaction beaucoup plus tardive était par là même tout autrement nourrie de renseignements sur les avatars de la secte.

Son choix a été évidemment guidé par cette préoccupation : préoccupation d'historien soucieux de recueillir le plus possible de données positives. Et à ce souci il en faut joindre un autre : souci d'apologiste, heureux de découper les passages où la polémique des auteurs qu'il utilise dénonce avec le plus de force et de virulence les tares d'adversaires exécrés.

On pourrait évidemment souhaiter plus de détachement, plus de sérénité ; mais un tel état d'esprit n'est ni celui d'Eusèbe, ni celui d'aucun hérésiographe ecclésiastique. Prenons-en notre parti et rendons à Eusèbe cette justice que, sans lui, les origines de la secte demeureraient enveloppées

[1] SCHWARTZ, art. *Eusebius* (PAULY-WISS., col. 1398).
[2] V, XVI, 17 : **Sources**, p. 74, 17.
[3] V, XVI, 18 : P. 75, 5.
[4] IV, XXVII (n° **67**).

d'une impénétrable obscurité. Quelque chose, ici encore, doit lui être payé de cette « énorme dette de gratitude »[1] à laquelle, en dépit de ses insuffisances et de ses partis-pris, il s'est acquis tant de titres.

III

Jetons maintenant un coup d'œil sur le contenu des documents mis en œuvre par Eusèbe.

En ce qui regarde les chapitres XVI et XVII du livre V, il est une question qui se pose préalablement.

L'auteur de ces fragments figure dans la plupart des récentes histoires de la littérature grecque chrétienne sous la rubrique « Anonyme »[2]. Cette étiquette n'est pas une invention toute moderne. Des critiques déjà un peu anciens, tels que l'historien allemand Gottfried Centner, dans une dissertation de 1738[3], avaient déjà reconnu qu'Eusèbe exploite un auteur qu'il ne nomme pas.

Des tentatives ont été faites pour identifier cet auteur : examinons les plus spécieuses et voyons à quels résultats elles ont abouti[4].

A) Saint Jérôme déclare au § XXXVII de son *de Vir. illustribus* que Rhodon composa, parmi d'autres écrits « aduersus Cataphrygas insigne opus ». Un peu plus loin, au § XXXIX, il ajoute que dans cet *opus* antimontaniste était cité un certain Miltiade, lequel combattit les mêmes adversaires.

Si l'on tient compte de ce fait que Jérôme puise chez Eusèbe toutes les données de sa courte notice sur Rhodon[5], on est bien obligé de reconnaître en cet *insigne opus* l'ouvrage d'où Eusèbe a tiré les morceaux des

[1] « ...the enorme debt of gratitude which we owe to him » (LIGHTFOOT, art. *Eusebius*, DCB., II, 324).

[2] ACL., I, 240 ; *Chron.*, I, 364 ; AKL., I, 523 ; BATIFFOL, *Litt. grecque*, p. 103.

[3] Recueillie par ŒHLER, *Tertulliani quae supersunt omnia*, III, 515 et s.

[4] Je néglige, comme purement fantaisiste, l'opinion de PITRA (*Spicil. Solesm.*, II, p. VIII), qui songeait à Méliton ; pareillement la conjecture proposée par LIPSIUS dans *Quellenkr. des Epiph.*, p. 225 (= Miltiade), puis désavouée par lui dans les *Jahrbücher für deutsche Theol.*, 1869, p. 158, et que DE SOYRES a cependant reprise, *Montanism and the prim. Church*, London, 1879, p. 27 et s.

[5] Cf. ST. V. SYCHOWSKI, *Hieronymus als Litterarhistoriker, Eine Quellenkritische Untersuchung der Schrift des hl. Hieronymus de Viris illustribus* dans les *Kirchengeschichtliche Studien*, herausg. von KNÖPFLER, SCHRÖRS, STRALEK, II Bd. I Heft, Münster i W., 1894, p. 127.

chapitres XVI et XVII. On lit, en effet, au début du chapitre XVII : « Il (=l'Anonyme) mentionne encore dans ce livre l'écrivain Miltiade, comme ayant écrit, lui aussi, un livre contre l'hérésie susdite... « J'ai trouvé ces remarques, déclare-t-il, dans un écrit où... ce Miltiade démontre qu'il ne faut pas qu'un prophète parle en extase et je les ai résumées. »

Jérôme considérait donc Rhodon comme l'auteur de ces fragments. A. Hilgenfeld [1] accepte cette donnée. Il admet que, sur ce point spécial, Jérôme en a su plus long qu'Eusèbe, et que sans doute il avait lu de ses yeux l'ouvrage en son entier.

C'est faire à Jérôme trop de crédit. L'hypothèse serait plausible si, dans les notices relatives à Rhodon et à Miltiade, on pouvait relever *un seul trait* par où Jérôme eût manifesté quelque indépendance à l'égard d'Eusèbe. En fait, c'est d'Eusèbe que procède tout ce qu'il rapporte de ces écrivains : il se contente d'agrémenter ses emprunts d'épithètes laudatives [2].

Pour s'étonner que Jérôme ait été chercher ce Rhodon, signalé par Eusèbe trois chapitres plus haut (V, XVI, 13) [3] comme un énergique adversaire du Gnosticisme, et qu'il lui ait gratuitement attribué l'opuscule anonyme, il faudrait oublier sa légèreté coutumière en matière d'érudition, et aussi ses ignorances parfois surprenantes sur la littérature chrétienne du second siècle [4]. Ne lui arrive-t-il pas, dans la notice suivante (XL) relative à Apollonius de faire précéder une citation authentique d'Apollonius d'une donnée qui appartient, non pas à Apollonius, mais à l'Anonyme [5] ? On sent que, dans une lecture rapide, il a collectionné pêle-mêle un grand nombre de notes qu'il distribue ensuite sans se donner le loisir de vérifier à nouveau ses sources, au moment de les mettre en œuvre.

[1] *Ketzergesch.*, p. 565, n. 969.

[2] Plurima, praecipuum, elegantes, insigne (XXXVII) ; praecipuum (XXXIX).

[3] On notera que, d'après Eusèbe, l'activité littéraire de Rhodon se développe à Rome, bien plutôt qu'en Orient.

[4] Voy. sur ce point SYCHOWSKI, *op. cit.*, p. 49 et s. ; GRÜTZMACHER, *Hieronymus*, II, 134.

[5] « ...quo asserit Montanum et insanas uates eius perisse suspendio ». Cf. Eusèbe, V, XVI, 13. — Toutefois il me paraît inexact de dire, comme le fait TH. ZAHN (*Forschungen*, V, p. 10 et 16) que Jérôme attribue l'ouvrage anonyme tantôt à Rhodon, et *tantôt à Apollonius*. C'est bien à Rhodon et à Rhodon seul que Jérôme songe. S'il prête à Apollonius la responsabilité d'une indication qui appartient en propre à l'Anonyme, c'est par une de ces confusions si fréquentes dans le *de Vir. ill.*, et dont on aurait tort d'abuser pour lui imputer supplémentairement une contradiction si grossière.

B) Il n'y a guère lieu de s'arrêter longtemps devant une autre attribution qu'on s'étonne que des critiques aussi perspicaces que Valois [1], Tillemont [2] et Gallandi [3] aient préconisée : l'auteur de l'ouvrage ne serait autre, à leur gré, que cet Asterius Urbanus, auquel il est fait allusion *H. E.*, V, XVI, 17 [4]. Contre-sens dont une traduction littérale fait apparaître aussitôt l'évidence : c'est l'Anonyme qui cite lui-même l'ouvrage d'Asterius Urbanus et qui en extrait, pour le réfuter, un des oracles qui s'y trouvaient réunis [5]. Il n'y aurait doute que si l'on pouvait lier les mots ἐν τῷ αὐτῷ λόγῳ etc. à γράφει : or la structure de la phrase ne le permet pas. On suppose, il est vrai, que les mots ἐν τῷ αὐτῷ λόγῳ τῷ κατὰ Ἀστέριον Ὀρβανόν seraient une glose marginale, due à Eusèbe ou à quelque ancien commentateur, puis introduite après coup dans le texte, et qui nous livrerait le nom cherché. A cette hypothèse, la tradition manuscrite ne prête aucun appui.

C) Beaucoup plus compréhensible est l'opinion qui fait endosser à Apollinaire d'Hiérapolis la paternité de l'opuscule. Quand, au début du Ve siècle, Rufin transposa en latin, sur le conseil de Chromatius, évêque d'Aquilée, l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, c'est à Apollinaire qu'il attribua nommément les citations des chapitres XVI et XVII [6]. Si faible que soit son autorité — car on sait avec quelle inexactitude il paraphrase le grec qu'il a sous les yeux —, le fait est à retenir. Le traducteur syriaque de l'*Histoire ecclésiastique*, dont la rédaction remonte à peu près à la même époque, a compris le texte comme Rufin [7]. Nous voyons, au XIVe siècle, l'historien Nicéphore Calliste, lequel reproduit Eusèbe presque littéralement, prendre soin de préciser que c'est Apollinaire qui parle dans les fragments susdits [8]. Cette identification a été admise par un certain nombre de critiques modernes jusqu'en ces tout derniers temps [9].

[1] Dans P. G., XX, 469.

[2] *Mémoires* (1701), II, 441-2.

[3] *Biblioth. uet. Patrum*, III, 273.

[4] **Sources**, p. 74, 9 et s.

[5] Le ἐν τῷ αὐτῷ λόγῳ prouve qu'Astérius avait été nommé antérieurement dans un ou plusieurs passages de l'anonyme, non transcrits par Eusèbe.

[6] SCHWARTZ et MOMMSEN, II, I, 461 : « Interim, ut diximus, *Apollinaris* scribens aduersum hanc haeresim, etc.

[7] Cf. E. NESTLE, *die Kirchengesch. des Eusebius aus dem Syrischen übersetzt*, TU., N. F., VI, 2 (1901), p. 195.

[8] *H. E.*, IV, XXIII (P. G., CXLV, 1036).

[9] BARONIUS (rééd. THEINER, 1864) t. II, p. 349, ad annum, 173, nº 9-12 ;

Il suffit de relire les premières lignes du chapitre XVI pour s'expliquer la confusion. Venant de nommer avec honneur Apollinaire et de le détacher en avant de la pléiade d'écrivains distingués qui avaient combattu dans le même camp que lui, il est naturel de supposer qu'Eusèbe lui emprunte aussitôt les morceaux qu'il va citer.

En fait, il n'en est rien. Eusèbe, après cette mention flatteuse a laissé de côté l'œuvre d'Apollinaire. Ce n'est pas chez lui qu'il puise. Les considérations que voici en fourniront la preuve.

1° Apollinaire avait écrit, — c'est Eusèbe qui nous l'apprend — au début même de l'hérésie montaniste, dans le premier feu des discussions soulevées par l'active propagande des novateurs [1]. Or l'auteur cité par Eusèbe déclare qu'il rédige sa réfutation environ quatorze ans après la mort de Maximilla [2]. Contradiction inéluctable. — 2° Si l'on examine la manière dont Eusèbe introduit successivement les passages qu'il découpe, on s'aperçoit que pas une seule fois il n'articule le nom de leur auteur [3]. Il le désigne, aux différentes articulations de son exposé d'une façon tout à fait impersonnelle, en dépit des équivoques que ce vague crée çà et là. Et quand, dans un chapitre suivant, il veut le mentionner à nouveau, il se sert purement et simplement de l'expression ὁ πρότερος συγγραφεύς [4]. Le moyen de croire qu'il n'eût pas été plus précis, plus explicite, s'il avait eu le moyen de l'être ? — 3° C'est donc que l'ouvrage qu'il avait entre les mains ne portait pas de nom d'auteur. Le cas était-il exceptionnel ? Je m'étonne qu'on oublie de faire état du témoignage d'Eusèbe lui-même. Il nous apprend vers la fin de son Ve livre [5] qu'à l'époque de l'avènement de Septime-Sévère, il y eut une floraison d'écrivains ecclésiastiques, dont les écrits s'étaient conservés. Parmi ceux qu'il a lus de ses yeux, il cite

LE QUIEN, *Oriens Christianus*, Paris, 1740, I, 833 ; C. J. HEFELE, *Conciliengesch*, 2me éd., I (1873), p. 83 ; cf. trad. H. LECLERCQ, I, I, 127 et 128, note ; E. C. SELWYN. *The Christian Prophets and the prophetic Apocalypse*, London, 1900, p. 17, 34 ; GRAPIN, trad. de l'*Hist. ecclés.* dans la collection HEMMER-LEJAY (1911), II, p. 89 et s. — J. B. LIGHTFOOT, *Comm. on the St. Paul Ep. to the Colossians*, 1875, p. 56, ne revendique pour Apollinaire que le premier des livres cités par Eusèbe. Cette solution bâtarde n'en est pas une. Eusèbe cite, non pas trois ouvrages différents, mais un seul ouvrage divisé en trois livres, et qui a son unité.

1 *H. E.*, IV, XXVII.

2 V, XVI, 19 ; V, XVII, 4.

3 V, XVI, 6 ; 11 ; 16 ; 18 ; 20 ; 21 ; XVII, 1 ; 2 ; 5.

4 V, XVIII, 13 (**Sources**, p. 82, 7).

5 V, XXVII (SCHWARTZ et MOMMSEN, I, p. 498, l. 28).

Héraclite, Maxime, Candide, Apion, Sextus, Arabien, puis il ajoute : « Il y en a un bon nombre d'autres dont les ouvrages nous sont parvenus, *mais dont il nous est impossible de dire les noms*. C'étaient des hommes orthodoxes et ecclésiastiques, comme le prouve l'interprétation qu'ils donnent de l'Écriture Sainte, et pourtant ils demeurent inconnus de nous parce que leurs écrits ne nous fournissent pas leurs noms. » Au chapitre suivant, il donne des extraits assez copieux d'un ouvrage *anonyme* dirigé contre l'hérésie d'Artémon [1].

Il est donc de toute vraisemblance que l'ouvrage antimontaniste des chapitres V, XVI et XVII ne portait pas non plus mention d'auteur.

L'attribution erronée à Apollinaire a pu aussi être favorisée par une légère divergence de texte dans la tradition manuscrite. Un des mss de Paris omet les mots δή τις [2]. Faute de ce support, la pensée du lecteur vacille, et est tentée de prendre son point d'appui sur cet Apollinaire, mis en vedette trois ou quatre lignes plus haut. Mais à quoi rattacher dès lors les mots τῶν εἰρημένων et quel sens leur attribuer [3] ? C'est la pluralité des mss qui a évidemment raison contre A, et je ne sache pas qu'aucun éditeur moderne ait osé accepter la leçon isolée de A [4].

Le συγγραφεύς copié par Eusèbe n'était donc ni Rhodon, ni Asterius Urbanus, ni Apollinaire. Prenons, à l'exemple d'Eusèbe, notre parti d'ignorer son identité véritable.

[1] Certains indices font penser que cet auteur anonyme n'était autre qu'Hippolyte de Rome. Cf. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, I, 303, note.

[2] Biblioth. Nat., 1430, désigné par la lettre A dans l'édition de SCHWARTZ.

[3] M. SELWYN, qui en tient pour Apollinaire, défend le texte que voici : « Ἀρχόμενος γοῦν τῆς κατ' αὐτῶν γραφῆς τῶν εἰρημένων ἤδη πρῶτον ἐπισημαίνεται ». C'est une correction du manuscrit de Florence, Laur. 70, 7. Il traduit : « At least at the beginning of his work against them, *I mean the Phrygians aforesaid*, he already indicates... » Mais la construction serait anormale et maladroite. Pourquoi Eusèbe n'aurait-il pas enclavé le τῶν εἰρημένων ?

[4] Voy. R. ESTIENNE, Paris, 1544, p. 51, verso ; H. VALOIS, dans P. G. ; F. A. STROTH, Halae, 1779, I, p. 293 ; E. ZIMMERMANN, Francfort-sur-le-Mein, 1822, I, p. 343 ; BURTON, Oxford, 1838, I, 344 ; LÆMMER, Schaffhausen, 1859-1862, p. 380 ; HEINICHEN, Lipsiae, 1868-1870, II, p. 71 ; DINDORF, Lipsiae, 1890, IV, p. 214 ; SCHWARTZ, p. 460.

IV

Est-il possible d'entrevoir tout au moins sa qualité ? On est tenté de le supposer évêque, si l'on observe le rôle qu'il joue. Nous le voyons discuter longuement contre les novateurs, à Ancyre, en Galatie, au milieu de l'*ecclesia* et obtenir (s'il faut l'en croire) un succès marqué [1]. Les presbytres de l'endroit font une démarche auprès de lui pour obtenir qu'il rédige par écrit l'essentiel de l'heureuse dispute [2]. Cette initiative périlleuse de publique controverse, il est peu probable qu'un fidèle ordinaire, laïque ou prêtre, l'eût assumée. Au témoignage de l'Anonyme lui-même, ce furent des évêques tels que Zotique de Cumane, Julien d'Apamée qui, en plusieurs endroits, tentèrent ce genre de démarches sans en tirer d'ailleurs aucun résultat, par suite de l'attitude intolérante des montanistes [3]. Même aventure était arrivée à un autre évêque, Sotas d'Anchiale [4]. Le parallélisme de ces faits incline à penser que l'Anonyme était lui-même revêtu d'une dignité identique. — L'hypothèse est confirmée en une certaine mesure par le tour très ecclésiastique de sa réfutation, toute nourrie d'arguments empruntés à l'Écriture et à la tradition. Notons par exemple le scrupule qui, de son propre aveu, l'a longtemps détourné d'écrire contre les novateurs, comme si, bien interprété l'Évangile devait suffire à tous les besoins de la controverse religieuse [5]. D'un bout à l'autre de sa réfutation, ce sont les mêmes appels aux Livres Saints [6], ou à la coutume constante des Églises [7].

Il ne faut pas non plus négliger l'expression par où l'Anonyme marque les liens de confraternité qui l'unissent à Zotique d'Otrous [8]. Quelle est au juste la portée de ce mot συμπρεσβύτερος (qui procède sans doute de I. *Pierre*, v, 1) ? Il apparaît trois fois dans des textes eusébiens relatifs à Denys d'Alexandrie, et parmi lesquels il en est deux qui sont empruntés à Denys

[1] *H. E.*, V, XVI, 4.
[2] *Ibid.*, 5.
[3] *Ibid.*, 17.
[4] V, XIX, 3.
[5] V, XVI, 3.
[6] V, XVI, 8 ; 9 ; 12 ; V, XVII, 3 ; 4.
[7] V, XVI, 7 ; 10 ; 13.
[8] V, XVI, 5.

lui-même. *a*) *H. E.*, VII, v, 6 [1] : Denys fait allusion à la lettre qu'il a écrite » « τοῖς ἀγαπητοῖς δὲ ἡμῶν καὶ συμπρεσβυτέροις Διονυσίῳ καὶ Φιλήμονι » à propos de l'affaire du baptême des hérétiques. A ce moment Denys était déjà évêque (depuis 247 ou 248). Denys de Rome (le futur pape) et Philémon n'étaient que prêtres l'un et l'autre. *b*) VII, XI, 3 [2]. Denys d'Alexandrie raconte dans une lettre dirigée contre l'évêque Germanus qu'il est allé trouver Æmilianus, le préfet d'Égypte, en compagnie de Maxime, son συμπρεσβύτερος. Ce Maxime, qui devait succéder plus tard à Denys comme quatorzième évêque d'Alexandrie était encore simple prêtre à cette époque. *c*) VII, XX [3]. Eusèbe mentionne une lettre écrite par Denys τοῖς κατ' Ἀλεξάνδριαν συμπρεσβυτέροις : autrement dit au clergé de sa ville épiscopale.

Dans ces divers exemples, l'évêque appelle donc ainsi des prêtres, qui ne sont ses collègues que par le sacerdoce. Il en va de même, en latin, pour le mot correspondant *compresbyter*. Voyez saint Cyprien, *Ep.* VII (HARTEL, II, p. 485, l. 12) : « Sed et peregrinis si qui indigentes fuerint sumptus suggeratis de quantitate mea propria quam apud Rogatianum *compresbyterum nostrum dimisi.* » *Ep.* XLIV, 2 (H., II, 598, l. 17) : « ... ex Primitiuo *compresbytero nostro* plenissime singula quando ad uos uenerit audietis. » *Ep.* LXXVI (H., II, 827) : « Cyprianus, Nemesiano, Felici, Lucio, etc. coepiscopis, item *compresbyteris* et diaconibus et ceteris fratribus in metallo constitutis, etc. » Cf. encore *Ep.* LXXI, 1 (H. II, 771), XLVIII, 1 (H., II, 606) ; XLV, 2 (H., II, 601, l. 21) ; XLI (H., II, 587, l. 3) ; XIV, 4 (H., II, 512, l. 16) [4].

Je ne connais pas d'exemple où un clerc qualifie ainsi, soit un autre clerc, soit un évêque. C'est toujours sous une plume épiscopale que cette dénomination se rencontre. Et il y a là, à notre point de vue particulier, une indication qui confirme nos pressentiments.

[1] SCHWARTZ, p. 640, l. 19. Cf. FELTOE, Διονυσίου Λείψανα, Cambridge, 1904, p. 50.

[2] SCHWARTZ, p. 654, l. 12. FELTOE, p. 43.

[3] SCHWARTZ, p. 674, l. 15. FELTOE, p. 28.

[4] On trouve aussi dans le même sens, le mot συγγέρων chez Grégoire le Thaumaturge, *Epist. can.*, 5me canon [ROUTH, *Rel. sacrae*, III [2], 262] « Ἀπεστείλαμεν οὖν τὸν ἀδελφὸν καὶ συγγέροντα Εὐφρόσυνον διὰ ταῦτα πρὸς ὑμᾶς.] ; le mot *comminister* dans les *Fragmenta historica* attribués à saint Hilaire : « Incipiam igitur ab his quae proxime gesta sunt, id est eo tempore quo primum in Arelatensi oppido *frater et comminister meus* Paulinus, ecclesiae Treuirorum episcopus... etc. (*Fragm.* I, 7 ; P. L., X, 631). Voy. encore *Liber Quaest. uet. et noui Testamenti*, CI, 5 (SOUTER, dans CV., L, p. 196) : « Quid est enim episcopus nisi primus presbyter, hoc est summus sacerdos ? Denique non aliter quam *compresbyteros* hic uocat et consacerdotes suos. Numquid et ministros condiaconos suos dicit episcopus ? »

V

L'ouvrage de l'Anonyme se composait tout d'abord d'un préambule [1], dans lequel étaient exposées les circonstances qui l'avaient déterminé à écrire. S'adressant à un certain Avircius Marcellus [2], il racontait que s'étant trouvé quelque temps auparavant à Ancyre, en Galatie, il avait été témoin des dissentiments où la « prophétie nouvelle » jetait la communauté chrétienne de l'endroit. Résolu à payer de sa personne, il avait réussi à entrer en conférence avec les partisans de Montan au sein même de l'*ecclesia*, et après une longue discussion qui s'était prolongée plusieurs jours durant, il leur avait infligé par sa dialectique une défaite réconfortante pour les chrétiens demeurés fidèles à la hiérarchie. Les presbytres du lieu le supplièrent de mettre par écrit ses arguments victorieux. Mais au lieu de dresser le simple compte rendu qui lui était demandé, il avait préféré se donner un peu de champ et rédiger un travail plus complet, exauçant ainsi un vœu exprimé depuis longtemps par son ami Avircius, vœu qu'il n'avait éludé jusqu'alors que pour les raisons les plus honorables.

Après cette préface venait le corps même de l'ouvrage qui se divisait en trois livres [3].

Du premier livre Eusèbe extrait un seul morceau [4]. Il en extrait trois du second livre [5] et cinq du troisième livre [6] : donc, neuf en tout.

Une bonne part de ce travail devait consister en réfutations, L'image que l'auteur s'est formée des novateurs, et qu'il veut donner d'eux, est aussi peu flatteuse que possible. Partout, dans cette affaire, il aperçoit des influences diaboliques. C'est le démon qui trouve accès dans l'âme de Montan [7] ; c'est lui qui lui suscite des disciples [8], qui dicte à ceux-ci

[1] V, XVI, 2 (προοιμιάζεται) : **Sources,** p. 69, 20.

[2] Je considère comme probable l'identification de ce personnage avec le fameux Abercius, évêque d'Hiéropolis. Voy. *La Crise Montaniste*, p. 581 et s.

[3] Pour la division en trois livres, voir V, XVI, 11 (p. 73, 3-5) ; « ταῦτα ἐν πρώτοις ἱστορήσας, ... ἐν τῷ δευτέρῳ... ταῦτά φησιν. ; V, XVI, 20 (p. 75, 16-17). Καὶ ταῦτα δὲ ἐκ τοῦ δευτέρου συγγράμματος. Καὶ ἀπὸ τοῦ τρίτου δὲ σμικρὰς παραθήσομαι λέξεις. V, XVII, 1 (p. 76, 32 ; cf. 77, 5) ἐν τούτῳ δὲ τῷ συγγράμματι...

[4] V, XVI, 6-10.

[5] V, XVI, 12-15 ; 17 ; 19.

[6] V, XVI, 20-21 ; 22 ; V, XVII, 1 ; 2-3 ; 4.

[7] V, XVI, 7.

[8] V, XVI, 9.

des propos blasphématoires [1], qui s'installe en Maximilla [2], qui soulève dans les airs le montaniste Théodote [3]. Montan n'est qu'un ambitieux [4], un possédé [5], un faux prophète [6] ; ses propos sont mensongers [7], et ceux qui le suivent se constituent les ennemis de la parole de Vérité, les complices de l'Esprit malin [8].

Pourtant on sent fort bien qu'Eusèbe s'est approvisionné chez lui de faits plus encore que de ripostes. Là où une critique lui paraît spécialement pertinente, il n'hésite pas, sans doute, à s'en emparer [9] ; mais en général il néglige les objections de l'Anonyme et il s'arrête aux indications que celui-ci avait recueillies sur les débuts de la secte et sur sa première fortune [10].

VI

C'est à dessein qu'il fait ce départ. Ne tenait-il pas en réserve un autre document pour y découper à l'usage de ses lecteurs des morceaux d'une polémique aussi directe, aussi incisive, aussi mordante que ceux-ci pouvaient la souhaiter ? Ces réfutations nécessaires, l'ouvrage d'Apollonius les offrait amplement à son choix. L'auteur, s'emparant des prophéties montanistes, en avait fait l'examen le plus serré [11], pour en prouver l'inanité. De plus, il s'était attaqué à la vie elle-même des prophètes et de leurs acolythes. Il les avait montrés frivoles, pervers, et pis encore, en tous cas aussi éloignés que possible de l'austère discipline inséparable d'une inspiration authentique. Eusèbe trouvait là le complément dont il avait besoin.

L'ouvrage ne comprenait probablement qu'un seul livre. Eusèbe le traite comme formant un tout et ne fait aucune allusion à une division

[1] V, XVI, 9.
[2] V, XVI, 16-17.
[3] V, XVI, 14.
[4] V, XVI, 7.
[5] V, XVI, 8.
[6] V, XVI, 4 et 8.
[7] V, XVI, 3.
[8] V, XVI, 5 et 16.
[9] V. g. V, XVI, 19 et s. ; V, XVII, 2 et s.
[10] V, XVI, 11 ; V, XVI, 18.
[11] V, XVIII, 1 (p, 78, 19-20).

en plusieurs parties. Il y prend sept passages cités textuellement [1], plus quelques renseignements qu'il se contente de résumer [2].

Enfin Eusèbe a eu entre les mains une lettre privée que Sérapion, évêque d'Antioche, avait adressée à Caricus et Pontius, deux personnages qu'Eusèbe traite ailleurs « d'hommes ecclésiastiques » [3], expression qui, sous sa plume, n'est autre chose qu'un certificat d'orthodoxie. Sérapion y exprimait sa réprobation contre la « prophétie nouvelle », et envoyait à ses correspondants, pour mieux former leur conscience, l'ouvrage d'Apollinaire. Il avait en outre recueilli, à l'appui de ses dires, un certain nombre de souscriptions épiscopales. Eusèbe en transcrit deux, à titre de spécimens [4].

VII

Des documents utilisés par Eusèbe, voici, au total, l'impression qui se dégage : 1° Ce sont des documents tendancieux, qui portent la trace des passions que suscita la prophétie dans la région asiate. L'objet des rédacteurs est, non pas tant de faire le récit d'un important mouvement religieux, et des circonstances qu'ils ont pu connaître, que de mettre leurs lecteurs en garde contre des séductions périlleuses, en dévoilant l'infamie de ceux qui infligent aux âmes cette épreuve. Ici, il faut pourtant marquer une nuance. Il y a chez l'Anonyme un peu plus de modération et même d'esprit critique que chez Apollonius. C'est ainsi qu'après avoir rappelé les mauvais bruits qui couraient sur la mort de Montan, de Maximilla et de Théodote, il avoue qu'il n'ose personnellement les garantir : « N'en ayant rien vu, nous ne prétendons pas le savoir. Peut-être est-ce ainsi, peut-être est-ce autrement qu'ont péri Montan, Théodote et la femme déjà nommée [5]. » M. A. Réville [6] apercevait un raffinement d'*odium theologicum* » dans cette juxtaposition d'une belle et bonne calomnie et des doutes qu'elle soulève dans l'esprit même du rapporteur. » Il me paraît

[1] V, XVIII, 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6-10 ; 11.
[2] V, XVIII, 12 ; 13 ; 14.
[3] *H. E.*, VI, XII, 1.
[4] J'ai essayé, dans la *Crise montaniste*, p. 152 et s., de déterminer les circonstances où ces signatures épiscopales durent être apposées sur la lettre de Sérapion.
[5] V, XVI, 15.
[6] *Nouv. Rev. de Théologie*, 1858, I, p. 64, note.

plus juste d'y voir un scrupule ou un éclair de bonne foi. On n'imagine guère Apollonius s'attardant à des réserves de cette sorte.

2° Quelque défiance que ces textes méritent, comme tous ceux où les questions de personnes oppriment les questions d'idées, il est cependant possible d'en tirer un certain nombre de données suffisamment caractérisées pour que l'histoire ait le droit d'en faire état. L'Anonyme et Apollonius ont bien été forcés d'alimenter leurs polémiques, si partiales fussent-elles, de quelques données positives. Ils connaissaient par expérience et contact personnels les adversaires auxquels ils avaient affaire. Si leurs réfutations eussent été vides de griefs précis, d'allusions pertinentes, elles eussent manqué le but qu'elles visaient. Il n'est donc que de relever une à une ces allusions — avec les précautions requises —, et d'en marquer le sens et la portée.

Puis, toute question d'historicité mise à part, les acteurs de la lutte se peignent à leur insu par la méthode même qu'ils emploient de part et d'autre, pour justifier leur thèse. C'est ainsi que les apologies montanistes, telles qu'on les entrevoie à travers les *excerpta* d'Eusèbe, portaient la marque du même « traditionnalisme » dont les catholiques auraient volontiers revendiqué le monopole. Je ne développe pas ici ce point, n'ayant présentement d'autre objet que de signaler la richesse documentaire des extraits de l'Anonyme et de ceux d'Apollonius, et le parti qu'une exégèse attentive en peut tirer. Qu'on y joigne les indications consignées çà et là par Eusèbe sur l'époque des débuts du Montanisme, sur le jugement formulé par les chrétiens gaulois à propos de la secte phrygienne, sur la polémique qui mit aux prises, à Rome même, Caius et Proclus, et l'on se rendra compte qu'en dépit de son incuriosité des paroles authentiques des prophètes (c'est à peine, je l'ai dit, s'il cite, par voie d'allusion, quelques mots de Maximilla), Eusèbe reste notre meilleur guide pour la période des origines.

CHAPITRE III

Épiphane de Salamis

I

A côté d'Eusèbe de Césarée, c'est Épiphane de Salamis qui nous fournit, dans son *Panarion,* la contribution la plus abondante à l'histoire du Montanisme primitif, surtout au point de vue proprement doctrinal.

A qui douterait encore que l'érudition la plus étendue puisse s'allier dans le même esprit avec une réelle médiocrité d'intelligence et les partis-pris les plus entêtés, on pourrait présenter Épiphane comme un spécimen assez réussi de ce déplaisant amalgame.

Quoi qu'il en soit, sa notice sur l'hérésie cataphrygienne renferme nombre de données importantes. Il est indispensable de l'analyser tout d'abord, pour marquer ensuite l'origine et la valeur de chacun de ses éléments.

II

Épiphane ouvre son exposé par un renseignement chronologique. Il place la naissance de l'hérésie cataphrygienne « vers la dix-neuvième année du règne d'Antonin le Pieux », c'est-à-dire vers 156. Il se donne à peine le temps de signaler quelques points où la doctrine montaniste est d'accord avec celle de l'Église, tant il est pressé d'entrer dans le vif de ses réfutations, pour lesquelles il se sent largement approvisionné. Un propos familier aux Montanistes, qui sommaient les catholiques d'accueillir les charismes [1] lui sert de transition pour aborder son objet propre. Il leur objecte aussitôt qu'il y a charismes et charismes, et que l'Écriture elle-même inivite tout chrétien à faire le départ entre ceux qui sont authentiques et ceux qui ne le sont pas.

[1] **Sources,** p. 115, l. 19.

Cela posé, il entame une discussion minutieuse qui s'étend depuis le § II jusqu'au § XIII inclusivement.

Au § II, il s'efforce de prendre ses adversaires en défaut sur deux points précis. Ils soutiennent qu'il ne faut point que la grâce chôme dans l'Eglise. Ils ont raison de le soutenir. Mais alors pourquoi chôme-t-elle chez eux ? N'est-il pas constant que depuis Montan, Priscilla et Maximilla, ils n'ont plus eu de prophètes ? Cette pénurie soudaine rend suspectes, en vertu du principe même qu'ils invoquent, les prétendues révélations dont leur secte est née. — D'autre part, Maximilla avait annoncé qu'après elle, se serait « la fin de tout ». Or, depuis 290 ans (*sic*) qu'elle prophétisait ainsi, la συντέλεια dont elle dressait l'épouvantail ne s'est pas réalisée.

Il a là de quoi mettre *à priori* en défiance contre eux. Cette défiance, un examen plus attentif la confirme et l'aggrave. Le criterium dont Épiphane entend se servir est le suivant : Il l'énonce au début du § III [1] : « Comparant ce qu'ils disent avec le contenu réel, les faits véritables, les prophéties authentiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, examinons ce qui est vraie prophétie et ce qui est fausse prophétie. »

J'ai quelque peine à admettre, comme le veut H. G. Voigt, que cette phrase donne le programme détaillé du développement qui va suivre, au point que chaque membre y contienne l'annonce précise de telle partie de ce développement [2]. Les expressions qu'emploie Épiphane sont trop peu caractérisées pour qu'on y lise tout un sommaire ponctuellement dressé. Du moins indiquent-elles l'esprit dans lequel il veut conduire sa discussion. Il mettra en regard le « type » montaniste du prophète avec le « type » orthodoxe, tel qu'on peut le recomposer d'après les témoignages de l'Ancien et du Nouveau Testament : de cette confrontation se dégagera l'estimation véritable qu'il convient de faire du premier.

[1] P. 118, l. 29.

[2] *Versch. Urk.*, p. 14 et s. VOIGT traduit ainsi (p. 18) : « Indem wir das von ihnen Gesagte vergleichen mit Dem, was nach dem alten und neuen Testamente wirklich da ist und wirklich erfüllt ist und prophetisch gelehrt ist, lasset uns prüfen, was Prophetie ist, was Pseudoprophetie ist. » Il retrouve dans les § III à X (début) le développement annoncé par les mots ἐν ἀληθείᾳ ὄντα. L'*excursus* des § VIII-IX correspondrait à l'ἐν ἀληθείᾳ γενόμενα. Enfin le πεπροφητευμένα amorcerait les § X-XIII. C'est se donner trop de peine que de démêler si subtilement un sens prégnant et substantiel sous chacun des κῶλα de cette phrase, rédigée dans le style mou qui est coutumier à Épiphane, Notons aussi, pour le dernier membre de phrase, la remarque de LOOFS, TLZ., 1893, col. 301 : « Das [ἐν ἀληθείᾳ] πεπροφητευμένα ist m. E. den beiden ersten Participien nicht coordinirt, sondern logisch übergeordnet. »

Or le trait caractéristique du prophète selon la tradition chrétienne, c'est que, loin de parler en extase et hors de soi, il garde constamment l'entier équilibre de son esprit et la pleine intelligence de ses paroles. Épiphane apporte l'exemple d'Isaïe, d'Ézéchiel, de Daniel (§ III) et il oppose leur belle maîtrise d'eux-mêmes au trouble qui domine, de l'aveu même de Montan, l'esprit du prétendu voyant montaniste. Les textes scripturaires où les Phrygiens croient trouver appui pour justifier l'extase dont s'accompagne la vaticination de leurs prophètes ne disent pas ce qu'ils leur font dire. Ils commettent un contre-sens sur le mot *extase*, là où l'Écriture l'emploie. L'extase d'Adam, dans Genèse, II, 21, c'est l'extase du sommeil, non point l'extase de l'intelligence (§ IV) : le mot marque seulement la suspension momentanée de l'activité des sens (§ V). Mais Adam gardait la libre disposition de ses facultés, comme le prouvent les paroles qu'il articule au moment de son réveil (§ VI). Ailleurs, chez le Psalmiste (*Ps.* CXV, 11) il s'agit d'une extase d'étonnement ; chez saint Pierre (*Actes*, X, 11), il en va de même. Abraham (*Gen.*, XV, 13) connut l'extase de la crainte. Mais chez tous la raison demeurait inentamée (§ VII).

Certains faits tirés du Nouveau Testament attestent que, sur ce point, il y a entière conformité entre l'ancienne et la nouvelle Loi (§ VIII). Épiphane cite l'épisode de l'Ascension et affirme que les apôtres entendirent en pleine possession d'eux-mêmes l'avertissement de deux anges (*Actes*, I, 11). Il rappelle une fois encore l'attitude de saint Pierre, lors de sa vision (*Actes*, X, 14). — Les exemples suivants n'ont pas la même portée que ceux qui viennent d'être énumérés. Il a défini jusqu'ici l'état d'esprit du prophète orthodoxe, son parfait sang-froid, le contrôle qu'il garde constamment sur lui-même. Brusquement il passe à une autre série de preuves, et montre par l'exemple d'Agabos, des prophètes d'Antioche, et de saint Paul, que les vaticinations incluses dans le Nouveau Testament ont toujours été justifiées par l'événement.

Vers la fin du même paragraphe [1], il amorce, à propos de la « prophétie » articulée par saint Paul, *I Tim.*, IV, 1, une discussion particulière qui constitue hors d'œuvre en sa place. En face des rigueurs montanistes relatives à l'usage de certains mets et à la réitération du mariage, il exalte la prudence, la longanimité de l'Église (IX).

Au début du § X, il revient, avec l'exemple de saint Jean dans l'*Apo-*

[1] **Sources**, p. 128, 4.

calypse, à la démonstration interrompue au milieu du § VIII et affirme une dernière fois la conscience sereine et clairvoyante du vrai prophète.

Abandonnant enfin la question de l'extase, il s'attache à établir que les oracles de Montan et de Maximilla — dont il donne plusieurs spécimens — sont inconciliables avec les affirmations incluses dans l'Écriture, et que cette disconvenance décèle, à n'en pas douter, la nature frelatée de la source d'où ils proviennent. Cette thèse remplit les § X à XIII, et aboutit à la conclusion que voici : « Ainsi leurs erreurs s'écroulent de toutes parts, n'ayant rien de commun avec la vérité divine » [1].

Le § XIV apporte quelques données positives sur l'état contemporain de la secte et sur sa diffusion à travers l'Orient. Épiphane fournit aussi l'étymologie du mot « Tascodrugites », dénomination par où il désigne une hérésie étroitement apparentée à celle des Cataphrygiens ou peut-être à celle des Quintillistes, dont il va parler tout à l'heure. Il signale, sans oser l'attribuer à l'une plutôt qu'à l'autre de ces sous-sectes, l'abominable pratique du meurtre d'un enfant.

Au chapitre XLIX, Épiphane consacre une notice spéciale aux Quintillistes, ou Pépuzistes, et aux Artotyrites ou Priscillistes ; ce ne sont guère pour lui que des variétés de l'espèce cataphrygienne et il ne sait trop comment les différencier les unes des autres. Il explique par suite de quelle prétendue révélation Pépuze est devenue ville sainte pour tous ces dissidents (§ I). Au § II, il définit quelques-unes de leurs particularités doctrinales et rituelles, principalement l'admission des femmes dans leur clergé. Puis il explique l'origine du mot Artotyrite. Le § III renferme une brève critique de leur usage d'incorporer des femmes au clergé.

Enfin le chapitre LI a pour objet les démêlés des Montanistes et de certains de leurs adversaires à Thyatire, en Lydie, et Épiphane y réfute les objections que ceux-ci tiraient de la défection de Thyatire, passée au schisme, contre l'authenticité de l'*Apocalypse.*

III

Tel est le schéma du long exposé d'Épiphane. Ainsi dégagée des développements parasites, sa discussion a un air de netteté : à qui la lit dans le texte même, elle inflige une épreuve assez rude de patience. Épiphane n'est pas de ces esprits qui vont droit à l'essentiel, et qui sont contents

[1] P. 136, 37.

quand ils ont dit simplement et nettement ce qu'ils avaient à dire. Il est diffus, prolixe à l'excès, et se complaît en de filandreuses homélies destinées à convaincre les hérétiques de leur malice, ou du moins à en persuader ses lecteurs.

J'ajoute que la logique de ses raisonnements est souvent contestable [1], qu'il n'évite ni les contradictions ni les à peu près, et que son style même pèche par l'imprécision et le bavardage [2].

Mais enfin, à défaut de finesse personnelle, Épiphane a eu tout au moins l'habileté de savoir profiter du travail d'autrui. Il a fait son butin auprès des hérésiologues, ses prédécesseurs, et c'est principalement, sinon uniquement, par ce qu'il leur doit, que son *Panarion* constitue un monument important, et digne d'être étudié de près.

Nous sommes amenés ainsi à l'examen des sources où il a puisé pour les chapitres relatifs à l'hérésie phrygienne. An début même du *Panarion*, Épiphane avait indiqué la méthode qu'il comptait suivre dans son exposé. Il tirerait, déclarait-il, ses renseignements de la φιλομαθεία, c'est-à-dire de l'étude érudite des documents écrits ; des indications qu'il aurait recueillies par ouï-dire (ἐξ ἀκοῆς) ; enfin de son expérience directe et personnelle (ἰδίοις ὠσὶ καὶ ὀφθαλμοῖς [3]). Cette méthode, Épiphane en rappelle les principes vers la fin du chapitre qu'il a consacré à l'hérésie montaniste : « Nous avons promis, écrit-il, de communiquer ce que nous aurions appris, soit par ouï-dire, soit par les livres, soit par le rapport de témoins véritablement dignes de foi » [4].

Voyons comment il l'a appliquée.

[1] Cf. p. 116, 19 et s. Il annonce deux alternatives, défavorables toutes deux à ses adversaires, et en fait il n'en formule qu'une seule. Son interprétation des « oracles » montanistes porte la marque d'une inintelligence voulue : voy. p. 134, 8 et s. ; p. 136, 6 et s. ; et la *Crise montaniste*, p. 71 et s.

[2] Photius (*Biblioth.*, dans P. G., CXXIII, 404) a noté la faiblesse du style de saint Épiphane : « ... Εἰ καὶ τῶν ρημάτων αὐτῷ καὶ τῆς συντάξεως οὐδὲν τὸ ἰδίωμα συμβελτιοῦται. » Les répétitions verbales reviennent chez lui à satiété. Voy. p. 115, 17 et 116, 3, et notez la monotonie des formules par lesquelles il essaie d'établir la « solidité » de la raison du prophète authentique, dans l'acte même de la prophétie : p. 117, 5, 23 ; 118, 14 ; 119, 4, 16, 29, 32 ; 120, 3, 10, 18 ; 121, 12 ; 124, 32 ; 125, 20 ; 126, 28, etc., etc.

[3] *Pan.*, I, 1, 2 (*Corp. Haer.*, II, 1, p. 28) : « Τῶν δὲ ὑφ' ἡμῶν μελλόντων εἰς γνῶσιν τῶν ἐντυγχανόντων ἥκειν αἱρέσεών τε καὶ τῶν ἀνωτάτω τὰ μὲν ἐκ φιλομαθείας ἴσμεν, τὰ δὲ ἐξ ἀκοῆς κατειλήφαμεν, τοῖς δέ τισιν ἰδίοις ὠσὶ καὶ ὀφθαλμοῖς παρετύχομεν. » Et un peu plus bas « ... ἐξ ὧν τοῦτο μὲν διὰ συνταγμάτων παλαιῶν συγγραφέων, τοῦτο δὲ δι' ἀκοῆς ἀνθρώπων ἀκριβῶς πιστωσαμένων τὴν ἡμῶν ἔννοιαν ἔγνωμεν. »

[4] **Sources**, p. 138, 20.

IV

Ici un préambule me paraît indispensable. Dût la digression sembler un peu longue, il convient de rappeler comment se pose présentement la question de cet opuscule perdu d'Hippolyte de Rome, de ce *Syntagma*, qui aurait été la source capitale d'Épiphane pour sa description de l'hérésie montaniste, si l'on en croit certains savants d'une indiscutable compétence.

Au début des *Philosophoumena*, Hippolyte fait allusion à un travail antérieur sur les hérésies. Voici en quels termes : « Ὧν (αἱρετικῶν) καὶ πάλαι μετρίως τὰ δόγματα ἐξεθέμεθα οὐ κατὰ λεπτὸν ἐπιδείξαντες, ἀλλὰ ἁδρομερῶς ἐλέγξαντες, μηδὲν ἄξιον ἡγησάμενοι τὰ ἄρρητα αὐτῶν εἰς φῶς ἄγειν ; ce qui signifie : « De ces hérétiques, nous avons jadis exposé brièvement les théories, sans les expliquer par le menu, et (nous contentant) d'une réfutation en gros : il nous paraissait inutile de mettre en lumière leurs doctrines secrètes... » — Cette indication est confirmée par une série de témoignages. Eusèbe cite d'Hippolyte un Πρὸς ἁπάσας τὰς αἱρέσεις (*H. E.*, VI, XXII) ; saint Jérôme, un *Aduersus omnes haereses* (*de Vir. ill.*, III, LXI) ; Nicéphore Calliste, un Σύνταγμα πρὸς πάσας τὰς αἱρέσεις βιωφελέστατον (*H. E.*, IV, XXXI). La description fournie par Photius dans sa *Bibliothèque*, CXXI est particulièrement importante, en raison de sa précision même : Ἀνεγνώσθη βιβλιδάριον Ἱππολύτου. Μαθητὴς δὲ Εἰρηναίου ὁ Ἱππόλυτος. Ἦν δὲ τὸ σύνταγμα κατὰ αἱρέσεων λβ, ἀρχὴν ποιούμενον Δοσιθεανοὺς καὶ μέχρι Νοητοῦ καὶ Νοητιανῶν διαλαμβάνον. Ταύτας δέ φησιν ἐλέγχοις ὑποβληθῆναι ὁμιλοῦντος Εἰρηναίου, ὧν καὶ σύνοψιν ὁ Ἱππόλυτος ποιούμενος τόδε τὸ βιβλίον φησὶ συντεταχέναι ». « J'ai lu un opuscule d'Hippolyte. Hippolyte était un disciple d'Irénée. Il s'agit de l'ouvrage contre trente-deux hérésies, qui commence avec (l'hérésie) de Dosithée et conduit la discussion jusqu'à celle de Noétos et des Noétiens. Hippolyte déclare que son exposé s'inspire des réfutations (recueillies dans) la conversation d'Irénée, et que c'est en faisant un résumé synoptique de ces réfutations qu'il a composé ce livre » [1].

[1] Cette dernière phrase est diversement interprétée. LIPSIUS, *Quellenkr. Epiph.*, p. 50, pensait qu'Hippolyte faisait allusion à des conférences *orales* (mündlichen Vorträge) d'Irénée, qu'il aurait réunies, lui, disciple d'Irénée, selon un ordre synoptique. — HARNACK (ZHT., 1874, p. 175 et s. ; 211 et s.) estime qu'Hippolyte fait allusion à des réfutations *écrites* d'Irénée. Il traduit « ὁμιλοῦντος Εἰρηναίου » par « indem Irenäus Vorträge hielt » ou mieux encore par « indem Irenäus sich mit ihnen

C'est Richard Adelbert Lipsius qui a, le premier, mis en relief l'importance historique du *Syntagma* d'Hippolyte dans sa célèbre étude sur les sources d'Épiphane [1]. Je voudrais donner ici un résumé rapide de cet ouvrage, qui a fait époque pour la critique de nos sources hérésiologiques, et marquer les points où il est le plus solide, ceux aussi où il apparaît le plus vulnérable.

Lipsius prend pour point de départ la constatation que voici : dans l'*Aduersus omnes haereses* faussement attribué à Tertullien (=Pseudo-Tertullien), d'une part ; dans le *Panarion* de saint Épiphane, et le *Liber de Haeresibus* de Philastre de Brescia, d'autre part, les « hérésies », soit antérieures au christianisme, soit postérieures à lui, sont énumérées selon un ordre qui est sensiblement le même.

Il ne peut pas y avoir là un simple effet du hasard. Il faut qu'Épiphane et Philastre aient travaillé d'après un même catalogue, dont ils ont reproduit les données, en se contentant de les grossir de tous les renseignements supplémentaires qu'ils s'étaient procurés par ailleurs. L'examen intrinsèque de leur œuvre polémique démontre, selon Lipsius, que Philastre est indépendant d'Épiphane dans tous les morceaux où ils ne s'accordent pas l'un et l'autre avec Ps.-Tertullien. Philastre n'a donc pas dû connaître le *Panarion ;* et cela est naturel, étant donnée la quasi simultanéité de l'apparition du *Panarion* et du *Liber de Haeresibus.*

(= les hérésies) befasste ». — LIPSIUS, qui a repris la discussion dans ses *Quellen ält. Ketz.*, p. 126-7, déclare que, des termes un peu énigmatiques employés par Hippolyte, il résulte 1° que c'est Hippolyte lui-même qui est l'auteur des ἔλεγχοι 2° qu'il s'agit bien réellement dans les mots ὁμιλοῦντος Εἰρηναίου de conférences *orales*, ὁμιλεῖν ne comportant pas d'autre sens que celui-là (= *colloqui*, et non, comme le voudrait HARNACK, *alicui rei studere*). LIPSIUS est disposé à admettre que le mot ἐλέγχοις désignerait le *Syntagma* lui-même, et σύνοψιν, un résumé mis en appendice au *Syntagma*. Photius, n'ayant plus que le résumé, n'aurait pas très bien saisi la portée de l'observation d'Hippolyte : d'où le tour embarrassé dont il use, en rapportant l'indication de celui-ci. — ROLFFS (*Urkunden*, p. 152 et s.) accepte l'explication de HARNACK, mais contrairement à HARNACK et à LIPSIUS, il rapporte le relatif ὧν, non pas à ἐλέγχοις, mais à ταύτας = : « Hippolyt hat seiner Widerlegung der zeitgenössischen Häresien eine Uebersicht über die von Irenaeus widerlegten Häresien. » — DRÆSEKE (ZWT., t. XLVI [1903], p. 75) marque sa préférence pour un sens analogue à celui que j'ai donné ci-dessus dans ma traduction. Il repousse l'idée d'une dépendance entre le *Syntagma* et l'œuvre elle-même d'Irénée.

Dans *Chron.*, II, 224, HARNACK paraît renoncer à toute intelligence sûre de cette phrase.

[1] Cette importance avait été pressentie avant lui, v. g. par VOLKMAR, *Hippolytus und die röm. Zeitgenossen*, 1855, p. 9, 84 et s., mais non pas démontrée avec la même rigueur.

Conclusion : « Alle jene Stellen also, wo beide sich wörtlich berühren, müssen jedenfalls schon in der Grundschrift gestanden haben. » (p. 29).

Ce *Grundschrift*, cet écrit-base, c'est Ps.-Tertullien qui — au gré de Lipsius — en a le plus fidèlement reproduit la contexture. Toute l'originalité du rédacteur de l'*Aduersus omnes haereses* consiste à avoir introduit dans son travail quelques noms qui ne figuraient pas dans sa source — comme le prouve une simple comparaison avec Épiphane et Philastre —, ceux, par exemple, de Proclus et d'Eschine (§ VII), de Blastus, de Praxeas et de Théodote (§ VIII), et à avoir resserré, condensé son modèle, lequel devait être plus développé que l'*Aduersus omnes haereses*, si l'on en juge à maints détails qu'Épiphane et Philastre y ont sans nul doute recueillis.

Lipsius aboutit (p. 35) à restituer, d'après les trois ouvrages dérivés, la liste des hérésies qui se succédaient dans l'écrit originel. Il en compte trente-deux : la première est celle de Dosithée, la dernière, celle de Noétos. Ce signalement coïncide d'une façon si frappante avec ce que nous savons du *Syntagma* d'Hippolyte que l'identification s'impose. Au surplus, Épiphane cite une fois Hippolyte, à côté d'Irénée et de Clément d'Alexandrie, dans le chapitre du *Panarion* relatif aux Valentiniens [1]. C'est évidemment une allusion au *Syntagma*, car Épiphane ne paraît pas connaître l'autre grand ouvrage hérésiologique d'Hippolyte, les *Philosophoumena*, et nous ne savons rien d'un écrit où Hippolyte aurait combattu spécialement les Valentiniens.

Enfin Lipsius expose les raisons qui l'inclinent à croire que « l'homélie » d'Hippolyte contre Noétos formait la conclusion du *Syntagma*. Et il tire parti de cette hypothèse pour localiser la composition du *Syntagma* en Asie-Mineure, vers 190-195.

C'est seulement une dizaine d'années plus tard, en 1874, que le système de Lipsius, tel que je viens de l'esquisser, fut soumis à une revision attentive. M. A. Harnack, alors aux débuts de sa carrière scientifique [2], y consacra une longue étude dans le tome XLIV de la *Zeitschrift für historische Theologie*, p. 143-226, et Lipsius lui répondit peu après dans un nouvel opuscule, *die Quellen der ältesten Ketzergeschichte neu untersucht*

[1] *Pan.*, XXXI, XXXIII (*Corp. Haer.*, II, I, p. 380).

[2] Il n'avait composé antérieurement que sa thèse de doctorat (*Zur Quellenkritik der Gesch. des Gnosticismus*, 1873) et son opuscule *de Apellis gnosi monarchica*, 1874. Cf. MAX CHRISTLIEB, *Harnack-Bibliographie*, Leipzig, 1912, p. I.

(Leipzig, 1875). De leurs courtoises controverses, je ne retiendrai que ce qui intéresse le Montanisme.

D'une façon générale, Harnack se ralliait aux combinaisons de Lipsius ; il en proclamait la haute importance ; en particulier, l'hypothèse de la *Grundschrift*, commun à Pseudo-Tertullien, Épiphane et Philastre lui apparaissaient comme « unbestreitbar richtig » (p. 168). Sur un certain nombre de points de détail, il formulait cependant des réserves ou des objections.

1° Il élevait d'abord une difficulté au sujet de la division des Cataphrygiens en deux sections, celle de Proclus et celle d'Eschine. Selon lui, cette répartition qu'indique Ps.-Tertullien ne devait pas figurer dans le *Syntagma*, car ni Philastre, ni Épiphane n'y font allusion. Épiphane distingue bien deux ou plusieurs sectes à l'intérieur du Montanisme, mais ce n'est pas sur le « monarchianisme » de l'une et de l'autre qu'il se fonde. Harnack ne compromettait du reste pas le chiffre de trente-deux hérésies, nécessaire pour l'identification de la *Grundschrift* au *Syntagma*, car dans la liste primitive il incorporait les « Aloges » qui, d'après la parenté de la notice de Philastre (§ LX) avec celle d'Épiphane (§ LI) avaient dus, lui semblait-il, en faire partie.

Dans sa réplique, Lipsius maintient son point de vue. Il observe que les *Philosophoumena* ne font pas mention des Aloges, ce qui incite à croire qu'Hippolyte les avait également négligés dans le *Syntagma*. Il ajoute qu'il n'y a nulle raison de supposer que Ps.-Tertullien se soit écarté de la source qu'il utilisait, en opérant, ainsi l'élimination du passage relatif aux Aloges.

Mais alors pourquoi la subdivision des Cataphrygiens en deux clans n'a-t-elle pas été reproduite par Épiphane ni par Philastre ?

Ici l'explication de Lipsius est assez embarrassée. Il reconnaît que cette omission pose un problème. Il se hasarde pourtant à signaler chez Philastre, au § LI, une allusion (bien douteuse !) aux montanistes patripassiens. Il suppose d'autre part qu'Épiphane, disposant pour le chapitre relatif aux montanistes, d'autres sources fort abondantes, y aurait oublié les données un peu minces du *Syntagma*. — Puis, revenant encore à la question des Aloges (p. 101-111), il conteste de nouveau l'hypothèse de Harnack. Il ne peut se résoudre à penser que les Aloges aient figuré dans le *Syntagma*, à moins qu'Hippolyte — c'est l'unique concession que Lipsius croit devoir faire — ne les ait rangés sous la même rubrique que Théodote de Byzance, avec lequel les Aloges soutenaient plus d'un rapport.

2° Harnack signalait aussi certaines divergences entre le *Syntagma*, hypothétiquement reconstitué, et les *Philosophoumena*, et il se demandait s'il n'y avait pas quelque hardiesse à attribuer ces deux ouvrages à un même auteur, en l'espèce Hippolyte. — Lipsius, par un coup hardi qui ressemble quelque peu à un paradoxe, insiste sur le caractère conjectural de l'attribution des *Philosophoumena* à Hippolyte, et il paraît tout prêt d'envier à celui-ci cet ouvrage, — avec quelle conviction, on se le demande, si l'on observe qu'un peu plus loin (p. 138) il tire parti pour un calcul chronologique relatif au *Syntagma* d'une donnée des *Philosophoumena* eux-mêmes !

3° Harnack ne savait également comment concilier l'image que l'on peut se former du *Syntagma*, d'après les écrits qui en dérivent, avec le mot βιβλιδάριον par lequel Photius le désigne.

Sur ce point, Lipsius corrige légèrement son impression première. Il suppose que le *Syntagma* devait avoir à peu près une étendue double du Xe livre des *Philosophoumena*, (il lui avait assigné dans son premier ouvrage des dimensions plus modestes) ; et il admet que Photius ait connu, non pas l'ouvrage lui-même, mais un sommaire qui y était sans doute annexé, et qui se trouverait reproduit dans l'*Aduersus omnes Haereses* de Pseudo-Tertullien.

4° Enfin, en dépit de Harnack qui ne voulait voir dans l'*Homélie* contre Noétos que la conclusion d'un traité de polémique dirigé par Hippolyte contre « tous les monarchiens », Lipsius maintient que le morceau devait appartenir au *Syntagma*, et clore l'ouvrage. Il maintient également la date de 195 environ pour la composition du *Syntagma* (Harnack préférait rapporter l'ouvrage au pontificat de Zéphyrin). En revanche, il reconnaît (p. 138-139) que rien ne prouve que le *Syntagma* ait été rédigé en Asie, et il ne paraît pas loin de préférer à sa première conjecture celle de Harnack qui en plaçait à Rome la rédaction.

Les dissentiments de Harnack et de Lipsius ne portaient, à tout prendre, que sur des points secondaires. Ils s'accordaient sur l'essentiel, à savoir sur l'existence d'une source commune à Ps.-Tertullien, Épiphane et Philastre, source qu'une série de données concordantes — titre, nombre des hérésies y incluses, notice initiale et notice finale, lieu probable de composition — obligeraient à identifier avec le *Syntagma* d'Hippolyte.

Soutenue par la pénétrante érudition d'un Lipsius, victorieuse de l'enquête approfondie d'un Harnack, on comprend que l'hypothèse se

soit imposée à la critique, et qu'elle ait pris les airs d'une vérité désormais acquise [1].

Cependant on aurait tort de s'imaginer qu'elle ne soit pas assujettie à quelques incertitudes et qu'elle n'ait pas subi, en ces dernières années, quelques retouches ou quelques déficits.

1° Un premier point sur lequel on ne s'entend guère, ce sont les dimensions que devait avoir le *Syntagma*. Chacun se jugeant libre de l'imaginer comme il lui convient, les opinions les plus divergentes se font jour. Ainsi tandis que R. A. Lipsius le considérait comme « eine summarische Ketzerbestreitung [2] » ; que J. Kunze le réduisait aux proportions modestes de l'*Aduersus omnes haereses* de Pseudo-Tertullien [3], A. Harnack appelle l'ouvrage « ein ziemlich umfangreiches » [4] et croit que les réfutations y prenaient un assez large développement.

Il est évident que ces fantaisies individuelles trouvent leur limite ou leur contrôle dans le témoignage des écrivains anciens qui ont pu lire de leurs yeux ce livre, pour nous énigmatique, et surtout dans la description qu'en donne l'auteur lui-même.

Or, Photius, qui a compulsé le *Syntagma*, l'appelle (on l'a vu) un βιβλιδάριον, autrement dit un *libellus*, un opuscule. M. J. Draeseke a essayé fort ingénieusement d'atténuer la portée du mot [5]. Il fait observer que l'Ἀπόδειξις περὶ τῆς θείας σαρκώσεως d'Apollinaire de Laodicée, telle qu'on peut la reconstituer d'après la réfutation de Grégoire de Nysse, ne comprenait pas moins de douze pages de trente-cinq lignes, et devait être environ quatre fois plus longue — il est légitime de le conjecturer — dans sa teneur primitive. Or, Théodoret, qui a eu l'œuvre originale en main, la désigne par ces mots : Περὶ σαρκώσεως λογίδιον. — M. Rolffs, d'autre part, a montré par des exemples tirés de Photius lui-même qu'il arrive à celui-ci d'employer le mot βιβλίδαριον à propos de traités assez volumineux [6].

[1] Cf. N. Bonwetsch, GM., p. 38 et s. ; A. Hilgenfeld, *Ketzergeschichte* p. 14 et 58 ; Th. Zahn, GK., I, 223 et s. ; Voigt, *Versch. Urk.*, p. 1 et s. ; Kunze, *de Historiae Gnosticismi fontibus*, Lipsiae, 1894, p. 45 ; Batiffol, *Littér grecque chrét.*, p. 150, Bardenhewer, AKL., II, 512 et *Patrol.*, 3me éd., p. 187 ; A. d'Alès, la *Théol. de saint Hippolyte*, Paris, 1906, p. 71, etc.

[2] *Quellenkr. Épiph.*, p. 38. — Dans *Quellen ält. Ketz.*, Lipsius corrige un peu, je l'ai dit, son opinion. Il estime que l'ouvrage devait être au moins deux fois aussi étendu que le Xme livre des *Philosophoumena*.

[3] *De Historiae Gnosticismi fontibus*, cf. TLZ., 1894, col. 340.

[4] *Chron.*, II, 222.

[5] ZWZ., XLVI (1903), p. 73.

[6] *Urkunden*, p. 156. Cf. Photius, *Biblioth.*, LXXXI ; CLXXXV ; CXXVI ; CLXXXVI.

Admettons avec Rolffs et Draeseke qu'il ne faille pas trop presser le sens de ces diminutifs qui, passés dans l'usage courant de la langue, tendaient à perdre leur valeur expressive spéciale.

Mais les locutions employées par Hippolyte relativement au *Syntagma* comportent-elles le même doute ? A trois reprises, dans le memento (cité plus haut) qu'il accorde à son ancien travail, Hippolyte répète qu'il n'y présentait que de succinctes réfutations : μετρίως.., οὐ κατὰ λέπτον.., ἁδρομερῶς. Ces formules sont sans équivoque. Une affirmation ainsi réitérée avec cette insistance, doit prévaloir contre toute « combinaison » qui n'en voudrait pas tenir compte.

2º Autre question, connexe à la précédente. L' « Homélie » contre Noétos faisait-elle, ou non, partie du *Syntagma* ? C'est à tort que la tradition manuscrite donne à ce morceau le titre d'homélie [1]. L'erreur s'explique par le tour oratoire des derniers chapitres (§ IX à XVIII), là où l'auteur se tourne vers une « démonstration de la vérité ». Il formait en réalité la conclusion d'un traité dirigé contre des hérétiques. Ce qui le prouve, c'est le début même, qui indique que la réfutation qui va suivre a été précédée de réfutations analogues : « *Il en est d'autres* qui introduisent secrètement une autre doctrine (ἕτεροί τινες ἑτέραν διδασκαλίαν παρεισάγουσιν) : ils se sont faits les disciples d'un certain Noétos, originaire de Smyrne, qui vivait il n'y a pas bien longtemps. » Plus significative encore est la conclusion du § VIII, où l'auteur se propose d'établir « la vérité, contre laquelle toutes (ces) hérésies si nombreuses (πᾶσαι τοσαῦται αἱρέσεις) se sont produites, sans pouvoir rien formuler (de décisif) ». D'autre part le pape Gélase cite un assez long passage du § XVIII du *Contra Noetum* dans ses *Testimonia de duabus naturis in Christo* [2] et il amorce cet extrait par les mots « Hippolyti... *in memoria haeresium* ».

Lipsius [3] n'hésitait pas à considérer cet important fragment comme détaché du *Syntagma*, dont il devait former la conclusion. Il invoquait le caractère dogmatique du morceau, tout à fait semblable à la péroraison des *Philosophoumena*. Il s'appuyait aussi sur le πᾶσαι τοσαῦται αἱρέσεις qui lui semblait exclure l'hypothèse de Harnack, d'après lequel « l'homélie » en question serait la terminaison d'un traité où Hippolyte combattait les

[1] *Cod. Vatic.* 1431, saec. XIII. Cf. ACL., 623.
[2] THIEL, I, 535.
[3] *Quellenkr. Epiph.*, p. 37-40 ; *Quellen ält. Ketz.*, p. 130 et s.

diverses tendances monarchiennes (Théodotiens, Aloges, Melchisédéchiens), et à plus forte raison celle de Volkmar qui la croyait dirigée contre le seul Théodote.

Depuis lors M. Draeseke est entré en lice pour Lipsius [1]. M. Harnack lui-même est venu à résipiscence [2]. Seul, Bardenhewer [3], si judicieux pourtant, et si sage, maintient que l' Ὁμιλία εἰς τὴν αἵρεσιν Νοήτου fermait un travail écrit par Hippolyte contre les théories d'Artémon et de plusieurs autres hérétiques, et qui, d'après les témoignages confrontés d'Eusèbe, de Théodoret et de Photius devait être intitulé Ὁ σμικρὸς Λαβύρινθος.

Lors même que l'opinion de Lipsius et de Draeseke, soutenue maintenant par Harnack, devrait l'emporter, on remarquera que notre évaluation de l'étendue du *Syntagma* ne serait pas compromise pour autant. Il est très possible qu'Hippolyte qui considérait l'hérésie contemporaine de Noétos comme particulièrement dangereuse (notez les mots ὁ μέγιστος ἀγών, *Philos.*, IX, VI), y ait réservé une réfutation beaucoup plus ample qu'à n'importe quelle autre des doctrines hétérodoxes précédemment recensées [4]. Pareillement Irénée fait aux Valentiniens la part du lion dans son grand traité. L'on sait aussi que le *Praedestinatus*, après avoir dressé un catalogue hérésiologique assez court dans son premier livre, réserve deux livres entiers à l'hérésie prédestinatienne. Il n'est pas invraisemblable qu'Hippolyte ait annexé à une série de brèves notices cette discussion spéciale, qui comprend quatorze pages de trente lignes dans l'édition de Lagarde (*Hippolyti quae feruntur omnia graece*, Lipsiae, 1858, p. 43-57) et quinze colonnes dans le tome X de la *Patrologie grecque*.

3° Sur le lien de l'*Homélie* contre Noétos avec le *Syntagma*, la tendance actuelle de la critique est en somme plutôt favorable à Lipsius, encore que toute objection ne soit pas levée.

Mais voici un autre problème, d'importance très grande, qui tend à recevoir une solution différente de celle que Lipsius avait défendue : c'est celui de la relation de Philastre à Épiphane.

Lipsius les considérait comme absolument indépendants l'un de l'autre. C'était, à cette époque, une opinion nouvelle, et Lipsius avait

[1] ZWT., t. XLVI (1903), p. 60 et s.
[2] *Chron.*, II, 121.
[3] AKL., II, 515.
[4] Cf. DRAESEKE, ZWT., XLVI, 64.

mis tous ses soins à la justifier [1], en soulignant diligemment les omissions de Philastre, inexplicables à son gré, et les divergences de son exposé, là même où il semble le plus voisin d'Épiphane. Il s'était efforcé de démontrer qu'il n'y avait parenté réelle de l'un à l'autre que là où leurs notices se ramènent à une source commune. Et il expliquait leur autonomie respective par la contemporanéité de leurs recherches.

La théorie de Lipsius fut adoptée par Bonwetsch et par Hilgenfeld. Certains critiques, par exemple R. Schmid [2], la défendent encore aujourd'hui avec des arguments pareils. Elle a subi pourtant un rude assaut de la part de M. J. Kunze dans son travail sur les sources de l'histoire du Gnosticisme. Kunze estime que le parallélisme de certains morceaux est trop frappant pour qu'on puisse se soustraire à l'obligation de reconnaître que Philastre a exploité le *Panarion* [3]. — Dans son compte rendu du livre de Kunze [4], Harnack se déclara vivement frappé par sa démonstration, et, corrigeant l'adhésion qu'il avait jadis accordée à Lipsius [5], il croit maintenant que Philastre s'est servi du *Panarion* [6] : ce qui, au surplus, n'exclue nullement d'après Harnack que Philastre se soit également approvisionné dans le *Syntagma*, comme le prouve son exactitude assez ponctuelle à suivre le même ordre qu'Épiphane dans la liste des hérésies qui leur sont communes à tous deux avec Pseudo-Tertullien, puis la promptitude avec laquelle il reprend ensuite sa pleine liberté.

Les conclusions de Kunze et de Harnack me semblent rendre mieux compte des faits que celles de Lipsius. Certes, c'est d'une façon bien capricieuse et bien peu méthodique que Philastre a utilisé Épiphane. Esprit assez brouillon, incapable de déterminer d'une façon précise, lui hérésiologue, le concept même d'hérésie, et curieux puérilement d'établir

[1] *Quellenkr. Epiph.*, p. 14-29. Voir sa conclusion si nette, p. 28-29.

[2] RE[3], XV, 295.

[3] Kunze (p. 47) rapproche Épiph., XXVI, iii et Philastre, *Haer.*, lvii ; Épiph., XXVI, x et Phil., *ibid.* ; Épiph., XXVI, iv et Phil., *ibid.* Ces textes sont relatifs à l'hérésie des Στρατιωτικοί (*Floriani* ou *Carpocratiani*, dans Philastre). Il fait également état des textes qu'Épiphane et Philastre consacrent au Montanisme. — Plus loin (p. 64-67) il met en valeur cet argument que le chapitre d'Épiphane sur Cérinthe (*Pan.*, XXVIII) ne peut avoir pour source Hippolyte, comme le prouve la comparaison avec Ps.-Tertullien, tandis qu'il est en rapport étroit avec Philastre, *Haer.* xxxvi.

[4] TLZ., 1894, 340.

[5] ZHT., 1874, 148 et 162.

[6] *Chron.*, II, 222 : « Philastrius — der ausser dem Syntagma nachweisbar auch das Panarion des Epiphanius benutzt hat... » Cf. aussi *ibid.*, p. 223.

entre ses notices une artificielle symétrie, Philastre a entremêlé ses emprunts d'autres emprunts et d'inventions personnelles : de là une confusion qui rend particulièrement malaisé le recensement de ses sources. Cependant les rapports verbaux signalés par Kunze ne peuvent guère s'expliquer que par un démarquage direct.

On notera aussi qu'un des arguments auxquels Lipsius [1], Bonwetsch [2] et Hilgenfeld [3] paraissent attacher le plus de prix est l'argument chronologique. Or il n'a, ce me semble, rien d'invincible. La date de composition du *Panarion* peut être déterminée à l'aide de deux données d'Épiphane lui-même. Il écrit I, II : « ... ἄχρι τοῦ ἡμετέρου χρόνου, τουτέστι βασιλείας Οὐαλεντινιανοῦ καὶ Οὐάλεντος ἐνδεκάτου ἔτους καὶ Γρατιανοῦ < ὀγδόου >. » Il commençait donc son ouvrage entre février-août 374 et février-août 375. — D'autre part, on voit que le chapitre relatif aux Manichéens (*Pan.*, LXVI, XX) a été rédigé la troisième année de Valens, neuvième de Gratien, première de Valentinien II : « ... ἕως τοῦ παρόντος τουτέστιν Οὐάλεντος μὲν ἔτους ιγ', Γρατιανοῦ δὲ ἔτους θ', Οὐαλεντινιανοῦ δὲ νεωτέρου ἔτους. », c'est-à-dire entre le 28 mars et le 24 août 376. Il avait mis deux ans environ, un peu moins peut-être, pour composer soixante-six chapitres de son livre qui comprend au total quatre-vingts réfutations. Cela induit à penser que le *Panarion* a pu être achevé vers la fin de 376 ou au cours de l'année 377.

La date de composition du catalogue de Philastre ne nous est pas connue avec la même précision. On est arrivé cependant par un examen attentif des données qui y sont incluses à la localiser entre 385 et 391 [4]. Or, à cette époque, les ouvrages importants passaient d'Orient en Occident beaucoup plus vite que ne paraît le croire Lipsius [5]. Ne voit-on pas saint Ambroise exploiter à Milan dans son *de Spiritu sancto*, qui est de la première moitié de 381, les discours théologiques de Grégoire de Naziance prononcés à Constantinople en 380 [6] ? Il serait surprenant qu'une

[1] *Quellenkr. Epiph.*, p. 29-32.
[2] GM., p. 39.
[3] ZWT., XXXVIII (1895), p. 296.
[4] M. SCHANZ, *Gesch. d. röm. Litt.*, IV, 1, p. 359.
[5] *Op. cit.*, p. 32 « ...und bei den literarischen Verhältnissen der damaligen Zeit eine weitere Verbreitung des Panarion so schnell nach seiner Abfassung wenig glaubhaft ist, zumal wenn wir den gerade damals nicht eben sehr regen Verkehr zwischen der abendländischen und morgenländischen Kirche in Anschlag bringen. »
[6] Cf. SCHERMANN, *die griech. Quellen in Ambros. de Spiritu sancto*, München, 1902, p. 92.

personnalité aussi remuante et voyageuse que Philastre [1], entreprenant d'écrire un ouvrage de polémique contre les hérésies, n'eût pas eu vent du grand traité composé par Épiphane sur ce même sujet, et n'eût pas fait tous ses efforts pour se le procurer.

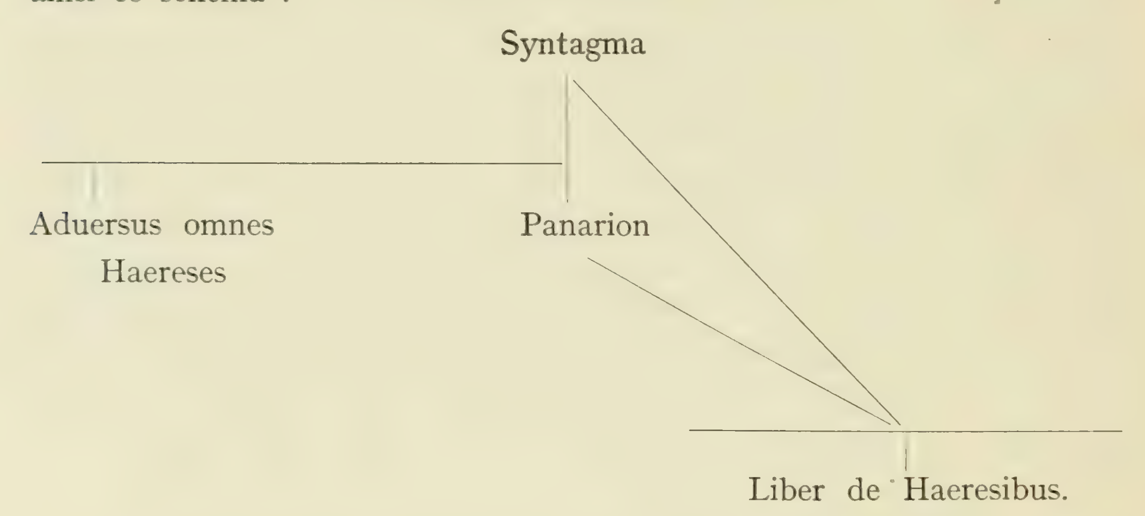
On voit dès lors que la filiation supposée par Lipsius entre le *Syntagma* d'une part, l'*Aduersus omnes Haereses*, le *Panarion* et le *Liber de Haeresibus* d'autre part, ne se présente plus sous le même aspect où Lipsius s'était plu à l'imaginer.

La conception de Lipsius s'exprime dans le schéma que voici :

Syntagma

Aduersus omnes Haereses | Panarion | Liber de Haeresibus.

Du moment que Philastre s'est servi d'Épiphane, il faut modifier ainsi ce schéma :



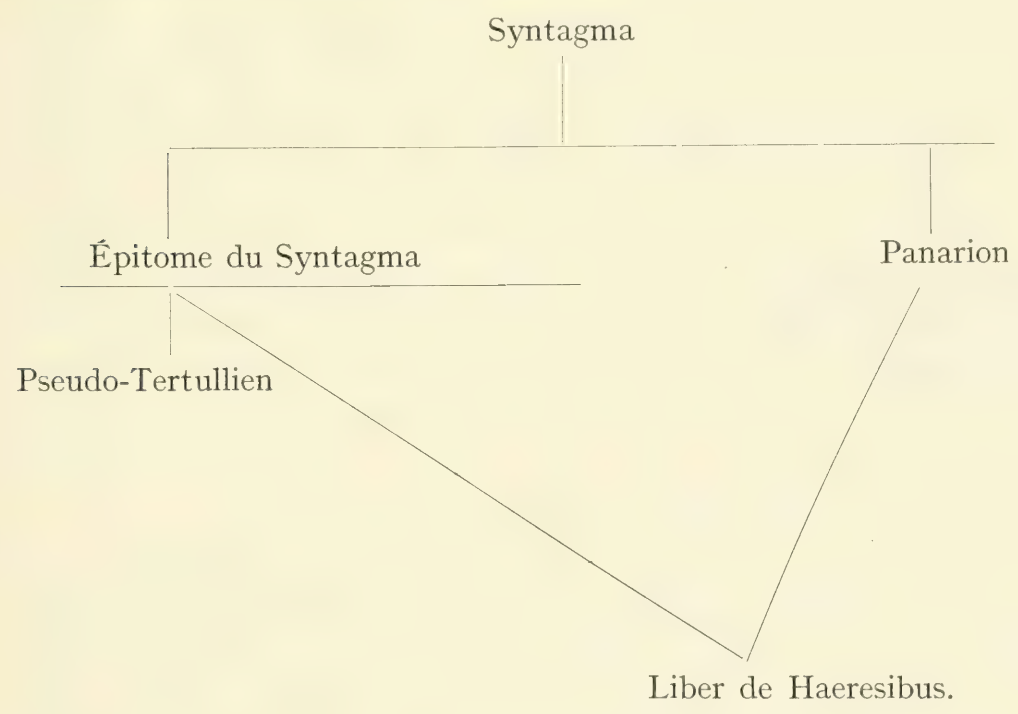
Dans le tome II de sa *Chronologie* [2], M. Harnack propose même une dérivation un peu plus compliquée. Il ne peut se résoudre à convenir que le *Syntagma* avait formé un opuscule assez court. Il ne veut pas — et ce scrupule étonne — être obligé d'admettre qu'Épiphane ait consulté,

[1] Cf. Gaudentius, *de uita et obitu Philastrii* (P. L., XX, 998) « ...circumiens universum pene ambitum Romani orbis, dominicum praedicauit uerbum... »

[2] P. 220 et s.

outre le *Syntagma,* plusieurs autres traités d'Hippolyte. Il tient à ce qu'Épiphane ait trouvé dans le *Syntagma* même de quoi s'approvisionner largement. D'autre part, il constate que, parallèlement aux amples développements d'Épiphane, Philastre et Pseudo-Tertullien se ressemblent pour le contenu et aussi pour la brièveté de leurs notices. Une seule hypothèse, selon lui, peut expliquer toutes ces énigmes : à côté du *Syntagma,* aurait été rédigé (sans doute par Hippolyte lui-même) un *Épitome* du *Syntagma ;* Épiphane aurait exploité le *Syntagma ;* Pseudo-Tertullien serait une traduction de l'*Épitome ;* Philastre aurait travaillé d'après Épiphane et d'après l'*Épitome.*

Le tableau suivant, où je trace les linéaments de cette combinaison, la rend sensible aux yeux.



Le problème dont je viens d'indiquer les données et d'énumérer les solutions diverses, est un des plus malaisés parmi ceux que nous offre l'ancienne littérature chrétienne. Je n'oserais dire que le grand effort de la critique, depuis Lipsius, ait abouti à nous donner des certitudes : un tel problème n'en comporte guère, au surplus. Quand on s'aventure sur le sol fuyant des hypothèses (ce qui est le droit de tout historien), on ne peut que combiner des vraisemblances, en essayant de les rendre aussi spécieuses que possible par la convenance des rapprochements et l'ingéniosité des soudures. Un point paraît probable ou même acquis : le

Syntagma aduersus omnes haereses d'Hippolyte a été, soit transcrit, soit consulté par Pseudo-Tertullien, Épiphane et Philastre, pour leurs traités hérésiologiques. Ce *Syntagma*, je le conçois comme un ouvrage fort court — un peu plus ample pourtant que l'*Aduersus omnes haereses*, puisque les réfutations, exclues par Pseudo-Tertullien, y avaient leur place — et dont la dernière notice, dirigée contre le noétianisme que l'auteur considérait comme une hérésie particulièrement dangereuse, avait pris un développement hors de proportions avec les notices précédentes. Il est sage d'en placer la publication, comme le propose Harnack, à Rome même, dans les dix premières années du IIIme siècle [1]. Pour le reconstituer (dans la mesure où semblable tâche est possible), il ne suffit pas de constater que sur tel point Épiphane et Philastre se rencontrent, et d'inférer de là qu'ils ont dû puiser ce détail dans le *Syntagma* : il n'est guère douteux, en effet, que Philastre ait lu et utilisé le *Panarion*. Il faut, pour être fondé à ramener une donnée au *Syntagma*, la rencontrer chez Pseudo-Tertullien et Épiphane, — ou chez Pseudo-Tertullien et Philastre, — ou chez tous trois simultanément.

C'est par la stricte application de cette règle que nous nous efforcerons d'éliminer d'une enquête si délicate la plus grande part possible du caprice et d'arbitraire. Revenons maintenant aux chapitres d'Épiphane relatifs au Montanisme.

V

Le chapitre XLVIII, I du *Panarion*.

C'est au *Syntagma* d'Hippolyte que, depuis Lipsius, on rapporte ordinairement la presque totalité du premier paragraphe du chapitre XLVIII.

Une observation préalable s'impose ici. Il paraît peu exact de considérer ce § I comme formant un tout. A le lire attentivement, on s'aperçoit qu'il se compose de trois parties juxtaposées. — D'abord une phrase d'introduction où Épiphane indique la dénomination de l'hérésie qu'il va combattre et en marque le rapport chronologique avec celle des Encratites [2] : cette transition est évidemment d'Épiphane lui-même, qui a toujours grand souci d'établir un lien entre les divers chapitres de son *Panarion*. — Vient ensuite une affirmation de l'orthodoxie des Phrygiens

[1] *Chron.*, II, 223.
[2] **Sources**, p. 114, 16 à 115, 6.

sur les points fondamentaux de la règle de foi [1]. — Puis la discussion qui va se dérouler à partir du § II jusqu'au § XIII est préparée par le λέγοντες ὅτι κ. τ. λ. et par une double citation de la première *Épître* de saint Jean qui indique bien dans quelle préoccupation elle sera conduite [2]. Ces dernières lignes préparent le grand débat auquel Épiphane a consacré le meilleur de ses soins, en s'inspirant d'un écrit ancien qui n'est certainement pas le bref et sommaire *Syntagma,* et elles s'y rattachent directement.

Il n'y a donc que la seconde partie pour laquelle la question de l'utilisation du *Syntagma* puisse se poser. Lipsius la tranche par l'affirmative en invoquant la parité des détails fournis par Épiphane d'nne part, et par Philastre d'autre part [3]. L'analogie est très frappante, en effet. Mais du moment que nous avons admis la dépendance de Philastre par rapport à Épiphane, cette similitude ne nous autorise pas à conclure qu'ils aient puisé l'un et l'autre dans le *Syntagma.* Il faudrait pour cela que le parallélisme se poursuivît jusque chez Pseudo-Tertullien. Or justement Pseudo-Tertullien est ici en contradiction avec Épiphane et avec Philastre : il conteste formellement l'orthodoxie d'une partie de la secte [4]... Rien, à tout prendre, ne nous interdit de supposer que l'écrit exploité par Épiphane au § II et suiv. rendait sommairement justice à la correction du sentiment montaniste sur un certain nombre de points importants, et qu'Épiphane ait reproduit cette attestation, transcrite par Philastre à son tour d'après Épiphane lui-même.

VI

Les § II-XIII (à l'exclusion du développement des § VIII-IX sur le Jeûne et les secondes Noces).

Si nous lisons ce morceau, nous constatons qu'un certain nombre d'oracles montanistes y sont cités : quatre de Montan lui-même aux § IV, X et XI ; trois de Maximilla aux § II, XII et XIII [5]. Or Épiphane ne les donne pas par à peu près ; il a bien la prétention de les citer littéralement,

[1] P. 115, 7-16.
[2] P. 115, 19.
[3] Pour Philastre, voy. le nº **100**.
[4] Nº **51**.
[5] **Sources,** p. 120, 22 ; 130, 23 ; 131, 22 ; 133, 1 ; — p. 117, 1 ; 134, 4 ; 135, 20.

et la manière dont il les amorce indique que ce sont leurs propres paroles qu'il transcrit.

Une documentation aussi précise n'a pu lui être fournie que par une source écrite. Comment l'aurait-il recueillie telle, de l'incertaine et instable tradition orale ? Il a donc eu sous les yeux une pièce quelconque où les *dits* des coryphées étaient allégués. On pense tout de suite à ces collections d'oracles que les tenants de la secte colportèrent dès les premiers temps, ou à tout autre des nombreux opuscules dont ils appuyaient leur propagande orale [1]. Il n'est nullement impossible qu'à l'époque d'Épiphane certains de ces recueils aient encore circulé dans les milieux montanistes : l'histoire arrivée à Marcella, la docte amie de saint Jérôme [2], le laisserait penser. Pourtant Épiphane ne se vante nulle part d'avoir eu en mains un florilège de ce genre. Or il est assez dans ses habitudes de faire valoir, quand il le peut, la conscience de ses enquêtes, et le soin qu'il a pris de lire de ses yeux les ouvrages hétérodoxes [3].

Nous sommes donc amenés à cette conclusion qu'il a dû puiser dans une réfutation catholique qui lui a fourni tout ensemble de quoi déceler à ses lecteurs la nocuité du poison montaniste, et de quoi leur administrer aussitôt l'antidote destiné à en paralyser éventuellement l'effet.

C'est ici que la confrontation de son exposé avec ce que nous savons des origines et de la première forme de la polémique antimontaniste fait ressortir indubitablement la date fort ancienne de l'écrit où Épiphane se munissait ainsi de faits et d'arguments.

En face de la sommation notifiée aux catholiques de recevoir les charismes montanistes sous peine d'être soupçonnés d'une défiance impie à l'égard de toute prophétie, les catholiques — et cela dès les débuts de

[1] Cf. Eusèbe, VI, xx, 3 (**Sources,** p. 84, 4) ; *Philosoph.*, VIII, xix (**Sources,** p. 57, 9).

[2] **Sources,** p. 166, 1 et s.

[3] *Panarion*, XXVI, xvii (P. G., xli, 359), à propos de l'hérésie des « Gnostiques » : « Ταύτῃ γὰρ τῇ αἱρέσει, ἐπιπόθητοι, καὶ αὐτὸς περιέτυχον. Ἐκ στόματος δὲ τῶν ταύτῃ ἐπιχειρούντων φύσει αὐτὰ αὐτοπροσώπως ἐνηχήθην ». Et plus bas : « ... ὥστε μετὰ τὸ ἀναγνῶναι ἡμᾶς αὐτῶν τὰς βίβλους... ἐσπουδάσαμεν καὶ τοῖς ἐπισκόποις τοῖς ἐν τῷ τόπῳ ἐκείνῳ αὐτοὺς ὑποδεῖξαι. » — XXXVIII, ii (P. G., xli, 656) à propos des Caïnites : Ἤδη δὲ διῆλθεν εἰς ἡμᾶς καὶ βιβλίον ἐν ᾧ ἐπλάσαντο, κ. τ. λ. » — XLII, x (P. G., xli, 709) à propos de Marcion : « Ἀπὸ ἐτῶν ἱκανῶν ἀνερευνῶν τὴν τούτου τοῦ Μαρκίωνος ἐπινενοημένην ψευδηγορίαν καὶ ληρώδη διδασκαλίαν, αὐτὰς δὲ τοῦ προειρημένου βίβλους, ἃς κέκτηται μετὰ χεῖρας λαβών, τό τε παρ' αὐτῶν λεγόμενον Εὐαγγέλιον καὶ ἀποστολικὸν καλούμενον παρ' αὐτῷ, ἐξανθισάμενος, κ. τ. λ. »

la νέα προφητεία [1] — opposèrent à leurs adversaires une distinction fondamentale. Oui, sans doute, la prophétie avait toujours été admise parmi les chrétiens : mais encore fallait-il que le prophète prouvât qu'il était réellement inspiré de Dieu. D'après le conseil de l'Écriture (Mt., vii, 15-24 ; *I Cor.*, xii, 10 ; I Jean, iv, 1), c'est par ses actes, par ses « fruits » qu'il convenait de le juger. Or, les formes même dont s'enveloppait la prophétie phrygienne, — ce désordre physique, ces transports, cette abolition de la personnalité du pseudo-voyant — apparurent en complet désaccord avec la plus authentique tradition ecclésiastique. On en conclut qu'elle procédait du démon. — Le problème de la nature de la véritable prophétie devint ainsi l'un des plus débattus dans la polémique qui s'ouvrit. L'Anonyme cité par Eusèbe le trancha nettement contre les montanistes [2]. De même un certain Miltiade, dans un traité spécial Περὶ τοῦ μὴ δεῖν προφήτην ἐν ἐκστάσει λάλειν [3], lequel provoqua une riposte montaniste. Quelques indices permettent de penser que Méliton, évêque de Sardes, Clément d'Alexandrie, peut-être aussi Hippolyte, s'en occupèrent pareillement. Tertullien le jugea assez important pour y consacrer un ouvrage en six livres, le *de Ecstasi*, malheureusement perdu, et pour y revenir à plusieurs reprises, en de brèves discussions, dans d'autres traités postérieurs à son adhésion au Montanisme [4].

Il ne semble pas que cette controverse sur la qualité de l'extase montaniste, et sur la valeur religieuse de l'extase prophétique en général, se soit prolongée au delà du premier tiers du IIIme siècle. Tous les arguments valables avaient été échangés de part et d'autre, et d'ailleurs le péril montaniste était clos.

A plus forte raison était-elle dénuée de tout intérêt d'actualité vers la fin du IVme siècle, au moment où Épiphane écrivait son *Panarion*. Sous des étiquettes diverses, les « Cataphrygiens » se perpétuaient obscurément en des groupements assez inoffensifs qu'Épiphane lui-même avait quelque peine à distinguer les uns des autres. Il est douteux qu'il eût pris la peine de tirer de son propre fonds, contre des adversaires fantômatiques, une argumentation aussi abondante, aussi hérissée de textes, que celle qui se déroule en ce chapitre XLVIII du *Panarion*. Mais du moment que les

[1] Cf. **Sources,** p. 71, 16 et s. ; 77, 10 et s. ; 80, 26.
[2] **Sources,** p. 77.
[3] *Ibid.*, p. 76, 26 ; et 32.
[4] Sur toutes ces questions, cf. *la Crise montaniste*, p. 162 et s.

matériaux lui étaient fournis tout préparés, il était naturel et conforme à ses habitudes [1] qu'il les mît en œuvre. — Sa discussion, malgré les retouches et les adaptations qu'il dut faire subir à sa source, trahit çà et là certains anachronismes qui décèlent l'antiquité de cette source. Ainsi, au début du § II, il déclare que la grâce prophétique « ne chôme pas dans l'Église, à Dieu ne plaise ! » [2] Pouvait-il soutenir sérieusement qu'à son époque le charisme de prophétie jouât encore un rôle de quelqu'importance dans l'Église ? Il est si vrai qu'il n'en était rien qu'un peu plus loin, au § III, il s'inflige à lui-même, sans y prendre garde, une sorte de démenti : « *Tant qu'il fut besoin de prophètes*, écrit-il, de saints personnages firent entendre leurs prédictions sous l'influence de l'Esprit de vérité, etc... [3] » Cet ὅτε γὰρ ἦν χρεία ἐν προφήταις est significatif : réflexion quasi involontaire par où Épiphane avoue que les temps ont changé entre sa source et lui.

D'autre part, si (à défaut du *de Ecstasi*), nous mettons en regard les passages où Tertullien a touché à la question de l'extase [4] et les développements d'Épiphane au chapitre XLVIII, III-XIII nous constatons une parenté évidente entre les conceptions soutenues ou réfutées par l'un et par l'autre. Tous deux analysent le phénomène du sommeil, et s'accordent à en définir les caractères : indisponibilité momentanée des facultés sensorielles et de la réflexion consciente, et, pendant cette suspension même, activité de l'âme que des représentations assaillent sans qu'elle puisse les diriger à son gré. — Mais tandis que Tertullien essaie d'établir une relation immédiate entre ce phénomène naturel et le charisme surnaturel de vision ou de prophétie, sous le couvert du terme d'extase qui lui servait à les désigner l'un et l'autre, Épiphane s'applique à dissiper cette confusion en montrant que, dans l'Écriture, les textes dont les montanistes font état, et où apparaît le mot ἔκστασις n'ont aucunement le sens que ceux-ci leur prêtent. Contre Tertullien, pour qui l'*amentia* est la modification psychologique par où passe obligatoirement l'âme humaine dès

[1] Il déclare (*Pan.*, LIV, dans *Corp. Haer.*, II, II, 120) qu'il ignore si l'hérésie de Théodote subsiste encore, mais qu'il la traitera à l'aide des livres qui lui sont parvenus. « Καὶ εἰ μὲν ὑπάρχει ἡ αἵρεσις ἔτι αὕτη ἀγνοοῦμεν, τὰ δὲ εἰς ἡμᾶς ἀπὸ συγγραμμάτων ἐλθόντα ἐροῦμεν. »

[2] **Sources**, p. 116, 11.

[3] P. 118, 13.

[4] Voir surtout le *de Anima*, XLV (RW., p. 373) et *adu. Marc.*, IV, XXII (**Sources**, n° **18**). Pour un exposé complet de la théorie de l'extase chez Tertullien, cf. *la Crise montaniste*, p. 366 et s.

qu'elle entre en rapport direct avec Dieu dans la vision ou la prophétie, Épiphane maintient avec insistance que le prophète authentique reste maître de soi et garde pleine conscience de ses actes et de ses paroles.

Le rapport de la thèse de l'un à la contradiction de l'autre est donc évident.

Faut-il admettre que la première ait suscité la seconde ? Voigt, qui a examiné toute cette question avec sa pénétration et sa subtilité habituelles [1], conclut en ce sens, ne pouvant expliquer autrement ni l'exact ajustement des arguments en présence ni certaines similitudes verbales.

Je n'oserais pour ma part établir entre Tertullien et la source utilisée par Épiphane un rapport aussi direct. Les analogies d'expressions [2] sont bien celles qu'on doit attendre, quand deux écrivains traitent le même sujet : il n'en est pas qui soient suffisamment caractérisées pour attester la dépendance de l'un à l'égard de l'autre. D'autre part, l'identité des exemples scripturaires se borne à *Genèse*, II, 21-24, et cela encore est insuffisant. Si nous avions le *de Ecstasi*, peut-être y verrions-nous discutées toutes les citations bibliques qu'exploite Épiphane. Du même coup l'hypothèse de Voigt deviendrait presque certitude. Mais nous n'avons point le *de Ecstasi!* Bornons-nous donc sagement à affirmer que la source d'Épiphane devait être assez voisine des dernières années du second siècle ou du début du troisième, puisque la question de la réception des charismes et de l'état psychologique du prophète pendant la visite de l'inspiration s'y trouvait au premier plan, et traitée sous un aspect analogue à celui où Tertullien l'envisageait lui-même vers la même époque.

Nous voici induits à un genre d'enquête auquel, pour décevant qu'il soit, les critiques modernes ont quelque peine à se refuser. Quel put être l'auteur de la source dont s'est servi Épiphane pour rédiger les paragraphes en question ? Cette curiosité est en soi légitime. Remarquons pourtant qu'elle s'applique à un objet qui est quelque peu en dehors de sa portée, et qui a grande chance d'échapper à ses prises. Nous ignorons le nom de beaucoup des adversaires catholiques du Montanisme [3]. Ceux même dont le nom nous est parvenu, nous ne les connaissons que par des mentions brèves, ou par de courts extraits. L'identification de l'autorité d'Épiphane est donc un jeu de hasard, auquel il n'est pas défendu de se livrer, mais

[1] *Versch. Urk.*, p. 108 et s.
[2] *Ibid.*, p. 35 et s.
[3] Cf. Eusèbe, H. E., V, XVI, 1 ... πλείους τῶν τηνικάδε λογίων ἀνδρῶν...

à condition de s'être préalablement convaincu qu'un doute plane sur toute conclusion de cette nature.

On a proposé tour à tour l'Anonyme antimontaniste [1], Apollonius [2], Rhodon [3], le *Syntagma* d'Hippolyte [4], ou son Περὶ χαρισμάτων, [5], ou encore un ouvrage inconnu du même écrivain [6]. La discussion que Voigt consacre à ces diverses hypothèses est fortement compromise par le critère malheureux qu'il a choisi. En présence de chacune d'elles, il examine si le « plan » qu'il a gratuitement prêté à Épiphane [7] a chance d'avoir été observé, ou non, par l'auteur supposé : ne l'y retrouvant point, et pour cause, il élimine successivement tous les noms mis en avant, et se hasarde à fixer son propre choix sur celui de Rhodon. Conjecture inadmissible, puisqu'elle repose sur la confusion certaine, commise par saint Jérôme dans son *de Viris illustribus*, XXXVII et XXXIX, entre ce Rhodon et l'Anonyme antimontaniste d'Eusèbe ! [8]

Parmi les désignations indiquées ci-dessus, il faut convenir que celle que suggère Lipsius est la plus séduisante. Elle s'autorise des analogies que voici : 1° L'Anonyme eusébien donne du faux prophète une description à laquelle le signalement du prophète authentique devait sans nul doute faire pendant : or justement le portrait que trace Épiphane de celui-ci s'oppose directement au portrait du premier, tel que l'anonyme l'avait représenté : (Comparez Eusèbe, V, XVII, 2 (**Sources,** p. 77, 10) et Épiphane, *Pan.*, XLVIII, III (**Sources,** p. 49, 4). — 2° L'Anonyme insiste sur ce fait que, ni dans l'Ancien, ni dans le Nouveau Testament on ne voit le prophète parler en extase. Affirmation que répète et que développe Épiphane [9]. 3° — L'Anonyme admet que le charisme de prophétie doit durer jusqu'à la « parousie », et il en prend texte pour incriminer les montanistes sur

[1] LIPSIUS, *Quellenkr. d. Epiph.*, p. 225 et s. LIPSIUS appelle l'Anonyme « Miltiade » par une erreur évidente qui a sa source dans Eusèbe, V, XVII, 1.

[1] HILGENFELD, *Ketzergersch. d. Urchrist.*, p. 573-577.

[2] VOIGT, *Versch. Urk.*, p. 224 et s.

[3] HARNACK, *Chron.*, II, 229.

[4] BONWETSCH, GM., p. 36 ; BARDENHEWER, AKL., I, 527 (avec beaucoup de réserve).

[5] IWANZOW-PLATONOW, *Les Hér. et les Schismes des trois premiers siècles.* Moscou, 1877 : d'après BONWETSCH, GM., p. 35 et s.).

[6] *Versch. Urk.*, p. 208-234.

[7] Voyez plus haut, p. XXXII.

[8] Plus haut, p. XX et s.

[9] **Sources,** p. 77, 14 et 118, 29.

le silence de leurs prophéties depuis la mort de Maximilla. Le même argument et la même critique se retrouvent chez Épiphane [1]. — 4° Maximilla avait annoncé qu'après sa mort surviendrait la συντέλεια, la fin de tout. L'Anonyme fait remarquer que, depuis quatorze ans qu'elle est morte, la συντέλεια prédite est encore irréalisée. Épiphane reproduit l'observation : il se contente de l'adapter à son temps en changeant (par une chronologie d'ailleurs incompréhensible, si l'on conserve le texte des mss) le chiffre de quatorze en deux cent quatre-vingt-dix [2].

Ces analogies sont frappantes, étant donnée surtout la brièveté des fragments cités par Eusèbe [3]. Elles seraient décisives, s'il ne fallait réserver l'hypothèse où les arguments de l'Anonyme auraient passé chez quelqu'hérésiologue occidental — Hippolyte, par exemple, dans son Περὶ χαρισμάτων — à qui Épiphane a pu les emprunter directement. Mais l'absence de toute allusion, chez Épiphane, aux controverses trinitaires auxquelles certains éléments montanistes se mêlèrent, soit à Rome, soit peut-être à Carthage, ne recommande pas cette conjecture. On voit, en tous cas, que le problème discuté par Épiphane aux § III-XIII avait déjà été posé en Orient, dès les origines du Montanisme, — cela nous le savions déjà par Eusèbe, *H. E.*, V, XVII, I — et sous une forme toute voisine de celle où Épiphane l'établissait lui-même dans la seconde moitié du IVe siècle.

Il peut sembler paradoxal, en l'absence de toutes données précises sur la source d'Épiphane, de prétendre déterminer la méthode d'après laquelle il l'a reproduite. Voigt a pourtant consacré à cette enquête un long chapitre de son livre [4], et, parmi beaucoup d'observations contestables qu'il nous est loisible d'éliminer, il en a formulé quelques-unes qui reposent sur des intuitions justes et méritent d'être retenues.

Nous n'ignorons pas la manière dont, à son ordinaire, Épiphane

[1] **Sources,** p. 77, 30 et 116-7.

[2] **Sources,** p. 75, 9 et 117, 9.

[3] L'objection principale que VOIGT soulève (p. 214) ne porte pas. Il prétend que tandis que l'Anonyme admettait la permanence du charisme prophétique dans l'Église (Eusèbe, V, XVII, 2-4), la source d'Épiphane limite le charisme prophétique à l'époque apostolique. Il s'appuie sur *Pan.*, XLVIII, II ("Οτε γὰρ ἦν χρεία ἐν προφήταις etc.). Mais le § II lui donne tort, car cette permanence y est affirmée. Il est probable que la réflexion du § III appartient en propre à Épiphane, qui sent bien que son temps n'est plus celui de l'âge héroïque des charismes.

[4] *Versch. Urk.*, p. 135-207.

exploite les livres qu'il utilise. Il se trouve qu'au chapitre LVII du *Panarion*, il a suivi, pour réfuter l'hérésie de Noétos, la discussion d'Hippolyte sur le même sujet. Cette discussion, je l'ai dit plus haut [1], nous est parvenue sous un titre inexact : Ὁμιλία εἰς τὴν αἵρεσιν Νοήτου τινός ; elle représente, soit un fragment d'un traité spécial d'Hippolyte contre les Monarchiens, soit plus probablement la finale du *Syntagma* du même auteur. Quoi qu'il en soit, le contrôle des procédés de travail d'Épiphane nous est rendu possible grâce à la survie de ce document. De la comparaison instituée entre les deux textes par Lipsius [2] et par Voigt [3], il résulte qu'Épiphane suit de très près son modèle, sans pourtant le copier textuellement. Il tire parti de presque toutes les observations d'Hippolyte ; il reproduit, sauf quatre ou cinq, les citations scripturaires de celui-ci, et dans l'ordre même où Hippolyte les avait alléguées [4]. Mais ce n'est pas un décalque servile. Il emprunte à sa source des mots, des expressions, non point des phrases entières. Quelquefois il abrège ; il laisse tomber certaines conceptions périmées ; il développe aussi, quand il y voit un intérêt d'ordre dogmatique. C'est ainsi que les § III à V dans Épiphane correspondent à huit lignes du § III d'Hippolyte [5]. Il ajoute enfin plusieurs versets bibliques, quelques réflexions, quelques injures [6].

Il y a de grandes chances pour qu'au chapitre XLVIII, II-XIII, il ait procédé à l'égard de sa source avec la même fidélité tempérée d'indépendance ; — une indépendance dont on a pu voir dans quelles limites modestes elle se meut. Il serait imprudent d'entrer dans un trop minutieux détail. Cependant il est licite de considérer comme le bien propre d'Épiphane

[1] Voir p. XLII.
[2] *Quellenkr. Epiph.*, p. 241 et s.
[3] *Versch. Urk.*, p. 135 et s.
[4] Voir le tableau, *ibid.*, p. 137.
[5] Dans la P. G., X, 808.
[6] On peut comparer la façon dont, d'après KUNZE, Épiphane utilise Irénée : KUNZE, p. 46 : « Is enim tum Irenaeum nomine apposito ad uerbum exscribit [XXXI, 8 ; XXXIV, 1], tum idem faciens nomen omittit [XXXI, 1, 2 ; XXXIV, 1], immo se alienis subsidiis uti celare studet [XXXIII, 2], tum Irenaeum falso interpretatur [= Irenaei ἄλλος δέ τις ἐπιφανὴς διδάσκαλος αὐτῶν I, XI, 2 de Épiphane, Carpocratis filio, accipit], uel sententias eius in sensum alienum trahit [Ir., I, XXXI, 2 : cf. LIPSIUS, *Quellenkr. Epiph.*, p. 184], tum ea quae apud Irenaeum leguntur, hinc uel inde sumens ad quoslibet Gnosticos licentius transfert [= il applique aux disciples de Secundus ce qu'Irénée dit de certains Valentiniens en général, I, XI, 5], saepe ea quae Irenaeus breuiter tetigit, ubertate et copia uerborum amplificat [cf. Ir., I, XXIV, 7 et *Ep.*, XXIV, 7], denique Irenaeum suum manibus semper uoluit.

les remarques désobligeantes qu'il formule çà et là sur Montan, « pitoyable homuncule »[1], sur les Phrygiens, dignes héritiers des antiques adversaires de l'Hellade[2], sur le nom « étrange », « effrayant » de Maximilla[3], etc. : ce sont là plaisanteries de son goût, et il aime à en émailler ses réfutations. Les remontrances, homélies, paraphrases moralisantes qu'il mêle aux arguments tirés de l'Écriture doivent lui appartenir pour la plus grande part : en de telles gronderies se délecte sa manie didactique. Certaines sutures maladroites feraient supposer aussi qu'il a lié à un développement emprunté à sa source un autre développement de son cru, sans prendre soin de ménager les transitions de l'un à l'autre ou de résoudre ce qu'ils offrent d'apparemment contradictoire. Ainsi au § XIII, dans son commentaire sur l'oracle de Maximilla, il applique d'abord à Maximilla elle-même les mots θέλοντα καὶ μὴ θέλοντα, et s'indigne que la prophétesse se déclare *obligée* de subir sa vocation divine[4] ; puis il les applique aux auditeurs de Maximilla, comme si elle eût prétendu les forcer, bon gré mal gré, à l'écouter[5]. Tout cela est peu cohérent et peu net. Il est probable que cette disconvenance procède d'une fusion inhabile entre sa pensée personnelle et la pensée de son auteur. — Voigt remarque[6] qu'au § VIII, après avoir annoncé qu'il va montrer comment la prophétie du Nouveau Testament n'a rien à voir avec l'extase, Épiphane cite tout d'un coup Agabus, les prophètes d'Antioche et saint Paul, non pas pour dire qu'ils ne parlèrent point en extase, mais pour affirmer que leurs prophéties se réalisèrent effectivement, ce qui est un autre point de vue[7]. Voigt suppose assez ingénieusement que ces personnages étaient cités à deux reprises dans la source d'Épiphane, une première fois en tant qu'ayant ignoré les obnubilations de l'extase, une seconde fois en tant qu'annonciateurs d'événements plus tard réalisés. Épiphane aura sauté de la première mention à la seconde. Peut-être songeait-il à ne pas trop alourdir d'exemples son résumé.

Le style, et çà et là la mise en œuvre, trahissent donc l'empreinte épiphanienne. Mais nous pouvons être assurés que, pour l'ensemble, le

[1] **Sources**, p. 133, 1.
[2] *Ibid.*, p. 133, 17.
[3] *Ibid.*, p. 134, 1 ; cf. 135, 21.
[4] *Ibid.*, p. 136, 11.
[5] *Ibid.*, p. 136, 21 et s.
[6] *Op. cit.*, p. 140.
[7] **Sources**, p. 127.

développement du *Panarion* était étroitement apparenté à l'ouvrage qu'Épiphane avait pris pour base. Ses procédés littéraires coutumiers, comme aussi l'espèce des arguments qu'il range en bataille, nous sont de sûrs garants de ce parallélisme.

VII

La digression des § VIII-IX.

L'*excursus* sur le jeûne et les secondes noces qui commence à la fin du § VIII [1] et se développe au cours du § IX requiert un examen particulier. Il brise la suite des idées dont le fil ne se renoue qu'au début du § X, et en sa brièveté même il forme un tout, qui se distingue nettement de ce qui le précède et de ce qui le suit.

Ernst Rolffs [2] a consacré à ce morceau une étude spéciale, où il s'inspire de certaines remarques de Voigt [3], mais en les systématisant et en leur donnant plus d'ampleur.

Sa thèse peut se résumer dans les propositions suivantes :

1° Le *de Monogamia* de Tertullien est une riposte à un écrit catholique où la discipline montaniste relativement à la réitération du mariage avait avait été vivement attaquée et traitée d'hérésie.

2° Cet ouvrage sorti des milieux catholiques antimontanistes est celui-là même dont Épiphane s'est servi dans le *Panarion*, XLVIII, VIII et IX. Ce qui le prouve, c'est qu'on retrouve dans le *de Monogamia* les textes scripturaires dont Épiphane fait usage plus ou moins explicitement dans les deux paragraphes en question. Voici, groupés en tableau, les rapprochements proposés par Rolffs.

Tertullien.	**Épiphane.**
a) *de Mon.*, VII (Œ., I, p. 771, l. 25) ; *Levit.*, XXI, 14 (référence donnée par ŒHLER) ;	*Pan.*, IX ; une allusion à *Levit.*, XXI, 14 serait enveloppée dans les mots « τὴν δὲ μονογαμίαν τιμᾷ jusqu'à προδιετύπου. » (**Sources,** p. 129, 12-16).

[1] **Sources,** p. 128, l. 4 et s.
[2] *Urkunden...*, p. 55-109.
[3] *Versch. Urk.*, p. 42 et s.

b) ibid., XI (Œ., I, p. 778, l. 10) : *I Cor.*, VII, 39.	*Pan.*, IX : Allusion à *I Cor.*, VII, 39 dans la phrase « Εἰ δέ τις... ὁ κανὼν τῆς ἀληθείας... » (**Sources**, p. 129, 18-22).
c) *de Mon.*, XII (Œ., I, p. 782, l. 9 et s.). Allusion à *I Tim.*, III, 2 et s.	*Pan.*, IX : Allusion à *I Tim.*, III, 1 dans les mots τουτέστι τὸν μὴ ὄντα ἱερέα (p. 129, 22) qui terminent la phrase ci-dessus ; et déjà, un peu plus haut, dans les mots « ὡς καὶ οἱ αὐτοῦ ἀπόστολοι jusqu'à... διετάξαντο. » (p. 129, 16-18).
d) *ibid.*, XIII (Œ., I, 783, l. 1 et s.) : *I Tim.*, V, 11 et s.	*Pan.*, IX : *I Tim.*, V, 11 et s. (p. 130, 10).

3° Outre ces rapports scripturaires, Rolffs (p. 63 et s.) signale encore la parenté de certains raisonnements. Je résume également sous forme de tableau les analogies qu'il remarque.

a) *de Mon.*, XIV (Œ., I, p. 785, l. 1) « Quamdiu causabimus carnem, etc. » et l'allusion au jeune homme, d'après MT., XIX, 16-22.	*Pan.*, IX (**Sources**, p. 129, 4 et s.).
b) *ibid.*, XV (Œ., I, 785) la première moitié du paragraphe.	*Pan.*, VIII (**Sources**, p. 128, 4 et s.) et au IX les mots « Οὗτοι δὲ κωλύουσι κ. τ. λ. » (p. 129, 23 et s.).
c) *ibid.*, XV (**Sources**, p. 30, l. 19 et s.).	*Pan.*, IX (**Sources**, p. 130, 4 et s.).

4° Enfin, après s'être attaché ainsi à décomposer le court passage d'Épiphane et à montrer qu'on y trouve le programme des idées auxquelles Tertullien riposte, Rolffs se hasarde à nommer l'auteur de l'écrit exploité par Épiphane et réfuté par Tertullien : c'est sur Hippolyte de Rome qu'il fixe son choix (p. 100 et s.).

Cette thèse me paraît tout à fait inacceptable, et voici, point par point, les raisons qui me décident à la rejeter :

1° Rien, dans le *de Monogamia*, n'autorise à penser que Tertullien y combatte un adversaire déterminé, porte-parole de la grande Eglise et qui ait incriminé, en un ouvrage spécial, la discipline de la monogamie. Rolffs invoque « la forme précise de l'accusation » portée contre les mon-

tanistes, telle que Tertullien la définit. C'est qu'avec ses habitudes de juriste Tertullien se plaît à classer, à organiser en quelque sorte, les griefs catholiques pour les réfuter plus commodément. En réalité, c'est à un parti, à un état d'esprit qu'il s'en prend, et non pas à un interprète unique de cet état d'esprit ou de ce parti. Il parle sur le ton d'un orateur qui discute les raisons qu'il a entendu exposer ou qu'il sait en faveur chez l'auditoire auquel il s'adresse : nulle part il ne mentionne aucun écrit de polémique où la thèse catholique se serait exprimée à loisir.

Il ne faut pas se laisser tromper par ses façons si vives et si directes d'interpeller, à la deuxième personne, un antagoniste imaginaire. *L'interlocuteur fictif* est un procédé de discussion très ancien dans la langue latine : le moraliste, l'orateur, le dialecticien feignaient volontiers de s'adresser à un tiers indéterminé. On en a relevé des exemples de cet usage dans la comédie, chez Caton, chez Ennius, chez Lucilius, chez Lucrèce, chez Cicéron, chez Horace, etc. [1]. La syntaxe latine, fort complaisante à l'emploi de la seconde personne [2], le favorisait ; et, par ce qu'il avait de pressant et de rapide, il plaisait aux Romains, accoutumés aux luttes politiques, aux altercations des tribunaux.

C'est de ce tour oratoire que Tertullien se sert dans le *de Monogamia* — comme aussi bien dans nombre d'autres traités. Il satisfaisait mieux que tout autre sa nature virulente et passionnée. — Parmi ces interpellations, il en est, dans ce traité même, qui ne ressortissent pas à l'expédient que je viens de définir : ce sont celles, par exemple, qu'il adresse à l'épouse chrétienne [3], ou à la « chair » [4], ou au lecteur lui-même [5]. D'autres, et en grand nombre, visent le groupe psychique, comme animé des mêmes sentiments et des mêmes idées : celles-là sont le plus souvent à la troisième

[1] Voir sur toute cette question, Paul Lejay, *Œuvres d'Horace*, *Satires*, Paris, 1911, p. XXIII à XXVII : « Nous touchons ici, remarque M. Lejay, une des différences capitales des littératures anciennes avec les nôtres. Nous écrivons dans le silence pour être lus dans le silence. Toute la littérature ancienne est faite pour être parlée. Toute œuvre littéraire de l'antiquité, si étrangère qu'elle soit à l'éloquence, est un discours suivi. » (p. XXVI.) Cf. aussi Bultmann, *der Stil der Paulinischen Predigt u. die kynisch-Stoische Diatribe*, Göttingen, 1910, p. 10 et s.

[2] O. Riemann, *Synt. lat.*, 4me éd., p. 255, 260.

[3] § XIII : Auferens *te* a lege (Œ., I, 783) ; deputareris ; deberes ; *te* praeiudicat ; mortificata es ; recessisti (*ibid.*).

[4] § XVII : Erubesce, caro... Sufficiat tibi... Redi in Adam... Si in illo fuisti... Exhibe tertium Adam. (Œ., I, 787.)

[5] § XII : Audi et subtilissimam e contrario argumentationem.

personne [1]. Il lui arrive aussi de faire allusion à telle argumentation hostile sans dire de qui elle émane [2]. — Ces formes une fois éliminées, il subsiste un résidu important de sommations, de questions, de critiques qui semblent s'adresser à un être distinct et réel [3]. Mais on aurait grand tort de confondre un spécieux artifice de langage avec la prise à partie d'un adversaire concret, stable et vivant.

2° Le parallélisme de textes et de raisonnements invoqué par Rolffs ne laisse pas de faire quelqu'impression au premier regard ; mais là encore il y a une fantasmagorie que l'analyse dissipe.

C'est ainsi que le premier rapprochement qu'il signale porte à faux. Il s'est emparé, sans la vérifier, de la référence *Levit.*, XXI, 14 fournie par Œhler. Il est dit dans ce verset : « (Le Pontife) ne prendra point une veuve, et une femme répudiée, mais une jeune fille de son peuple. » Si c'est de là que Tertullien conclut à une loi de monogamie imposée par le Seigneur aux prêtres de l'ancienne Loi, il faut avouer qu'il commet un sophisme pur et simple. Ce sophisme, il n'y a aucun motif de le faire endosser à Épiphane. Celui-ci pense, non pas à l'ancienne Loi, mais aux

[1] § II : Exprobrant... existimant (Œ., I, 762). Le sujet est évidemment *psychici* qui figure quelques lignes plus haut, au § I.

§ VI : Prouocant (Œ., I, 768) ; non placent enim *quibusdam* monogami parentes, etc. (Œ., *ibid.*)

§ VII...*Quidam* interdum nihil sibi dicunt esse cum lege... arripiunt (I, 770).

§ XI : Haec psychici uolunt apostolum probasse (I, 778).

§ XII : Adeo, inquiunt... (I, 781) ; apud *uos* (I, 782).

§ XVI : Nubant igitur... Adiciant tertium dictum (I, 786) [Ceci est une interpellation de Tertullien lui-même, à l'adresse de ses adversaires.]

§ XVII : Habebunt plane (I, 787).

[2] § X : Video iam hinc nos ad apostolum prouocari (Œ., I, 776).

[3] § II : Inquis (Œ., I, 763).

§ III : Inquis (*ibid.*) ; aufer (I, 764) ; dicas (*ibid.*) ; retractares, persuadebis (I, 765).

§ IV : Sentias (I, 766).

§ V : A *te* (I, 768) ; elige ; *tuae* carnis ; sufficis ; uides (*ibid.*).

§ VI : *Te*... exhibe (I, 769) ; sequeris ; reicis ; recipis ; admitte ; tueris ; teneris ; es ; circumcidaris ; sis ; eris ; habes ; disce ; intuleris ; es (*ibid.*) ; habes (I, 770).

§ IX : Dices (I, 775).

§ XI : Nubas (I, 777) ; qualis es (*ibid.*) ; recusasti (I, 778) ; elige ; praestes ; sapias ; taceas ; silentium *tuum ;* promereberis ; obliuiscaris ; debes (*ibid*). [Le *vinctus es*, etc., p. 779 est une simple traduction de *I Cor.*, VII, 27-28] ; accipe (I, 781) ; euertas (*ibid.*).

§ XII : putas (I, 782) ; recede et a reliquis *tuis* titulis... ; noli ; euasisti, psychice, si uelis ; praescribe (*ibid.*).

prescriptions de saint Paul (Cf. *I Tim.*, III, 2 ; *Tite*, I, 6), où il lit le témoignage significatif de l'amour du « Verbe » pour la monogamie. Du même coup, le rapport entre Tertullien et Épiphane (ou plutôt entre Tertullien et la source d'Épiphane) s'évanouit.

Volontiers croirais-je aussi que les mots « τούτεστι τὸν μὴ ὄντα ἱερέα [1] » sont une réserve d'Épiphane lui-même, et non pas seulement une réminiscence de *I Tim.*, III, 2, etc., extraite de la source qu'on lui suppose. Épiphane prend parti dans la question des clercs « digames », dont son époque se préoccupait [2]. Il y a là exception consciente, plutôt que transcription mécanique.

Reste un certain nombre de textes communs à Tertullien et à Épiphane. En ces temps où toute discussion d'ordre moral ou théologique se ramenait à épiloguer sur les affirmations de la Bible, il est évident qu'on doit s'attendre à trouver chez deux auteurs traitant le même sujet les mêmes points d'appui scripturaires. Les *Épîtres* de saint Paul étaient l'arsenal où s'approvisionnaient les plaidoiries pour et contre l'ascétisme [3]. Ces rencontres ne décèlent nullement une filiation, et il faut à Rolffs [4] un goût singulier de paradoxe pour soutenir, comme il le fait, que le plan du *de Monogamia*, si net, si fort, si bien articulé, ne se comprend qu'à la lumière de l'exposé d'Épiphane, dans le *Panarion* XLVIII, VIII-IX.

Il n'y a pas lieu, je pense, d'insister davantage sur la démonstration de Rolffs, non plus que sur certains points de contact hautement fantaisistes qu'il croit discerner entre le *de Monogamia* et d'autres parties du *Panarion*, XLVIII : — il ramène ce chapitre tout entier à Hippolyte [5]. — Ma conclusion sera celle-ci :

[1] **Sources**, p. 129, 22.

[2] Cf. VACANDARD, *Ét. de critique et d'hist. relig.*, I[re] série (1905), p. 75 et s. Peu d'années après la rédaction du *Panarion*, le pape Innocent I[er] (407-417) la tranchait dans le sens absolu préconisé par Épiphane. Cf. *Ep.*, XII, 2 (P. L., XX, 604).

[3] Voy. par exemple les passages de saint Jérôme cités ACL, p. 491, et plus loin, p. LXIII, la note 2.

[4] *Op. cit.*, p. 64.

[5] *Ibid.*, p. 66 et s. Pour soutenir l'attribution à Hippolyte de l'ouvrage catholique qu'il imaginait, ROLFFS rencontrait une grosse difficulté. Au § XI du *de Monogamia* (Œ., I, 780), Tertullien écrit à propos de *I Cor.*, VII, 39 : « *Sciamus plane non sic esse in Graeco authentico*, quomodo in usum exiit per duarum syllabarum aut callidam aut simplicem euersionem : Si autem dormierit uir eius, quasi de futuro sonet... »

J'ai examiné longuement ce texte dans *La Crise montaniste*, p. 385 et s., et j'ai abouti à cette conclusion que l'*usus* critiqué par Tertullien est un *usus graecus*, une correction erronée de la Bible grecque. — ROLFFS, lui, croyait, comme beaucoup

Épiphane avait-il vraiment besoin de s'aider d'une « autorité » spéciale pour rédiger le morceau en litige ? Rappelons-nous à quel propos il l'a inséré dans son exposé. Il voulait démontrer que les prophéties du Nouveau Testament se sont historiquement réalisées. Parmi d'autres textes, un passage de la première *Épître* à Timothée (IV, 1 et 3) lui est venu à l'esprit. Ces versets lui étaient familiers : il les a employés ailleurs encore pour une démonstration du même genre, en vue d'expliquer le pullulement des hérésies, prédites dès longtemps par l'Apôtre [1]. Or le verset 3, où se trouvent flétries les prohibitions illégitimes des doctrines de mensonge, se prêtait à une application directe aux sectes ascétiques. Si Épiphane avait été plus soucieux de composition exacte, il se serait refusé au développement facile qui s'offrait à lui. Mais ayant rencontré souvent dans ses rétorquations ce genre d'erreurs, il avait tout prêt son matériel d'idées et de textes [2], et il n'a pas su résister à la tentation de le mettre en œuvre. La digression est d'ailleurs peu adroite. Le Montanisme ne proscrivait certains mets à certains jours que pour des raisons de mortification, non par haine de la « matière ». De plus il condamnait les secondes noces, non le mariage en soi. Le texte de saint Paul frappait le Marcionisme ou l'Encratisme bien plus directement qu'il n'atteignait

d'autres critiques, que Tertullien s'adressait à des adversaires de langue *latine*, qu'il rappelait au respect de la *graeca ueritas*. Le moyen, dès lors, d'admettre que Tertullien eût affaire dans le *de Monog.* à Hippolyte, lequel écrivait en grec et non pas en latin ? Rolffs avait bien aperçu l'objection (*op. cit.*, p. 70). Il crut y parer en supposant que Tertullien se détourne un moment de son contradicteur (en l'espèce, Hippolyte, d'après la thèse de Rolffs) et, cessant de s'adresser à lui, corrige en passant une traduction infidèle qui pourrait rendre inintelligible *à ses lecteurs* « psychiques » cette partie de son argumentation. Mais rien dans le morceau ne décèle cette trêve momentanée, cette sorte de parenthèse. L'interpellation par où il se clôt : « Quauis *accipe*, dum cetera non *euertas* » montre bien que Tertullien ne desserre nullement l'étreinte qu'il a nouée autour de cet antagoniste (fictif, selon mon estimation) en qui Rolffs voulait reconnaître Hippolyte. En interprétant comme il le faisait le *de Mon.*, XI, Rolffs portait donc à sa propre thèse un coup fatal. — Même si l'on écarte l'obstacle où il s'aheurtait (et c'est à quoi aboutit ma propre interprétation), cette thèse n'en demeure pas moins ruineuse pour les autres motifs ci-dessus allégués.

[1] V. g. *Pan.*, LXXVIII, II (*Corp. Haer.*, II, 3, 404) ; LXXVIII, XXIII (*ibid.*, 442).

[2] Il utilise ailleurs *I Tim.*, V, 11, contre les *Hieracitae* (*Pan.*, LXVII, VI ; *Corp. Haer.*, II, II, 564), contre les *Apostolici* (*Pan.*, LXI, VI ; *Corp. Haer.*, II, II, 206), lcontre les *Saturniliani* (*Pan.*, XXIII, V ; *Corp. Haer.*, II, I, 142) ; *I Tim.*, V, 14 contre es *Apostolici* (réf. ci-dessus) et contre les *Saturniliani* (*id.*). Toutes ces sectes étaient hostiles au mariage.

le Montanisme [1]. Épiphane laisse tomber la discussion sur le jeûne ; il l'entame sur la licéité du mariage en général ; ce n'est que vers le milieu du § IX qu'il la restreint au seul article opportun, je veux dire à la juste tolérance de l'Église sur le point de la réitération du mariage. Les principes qu'il indique étaient des lieux communs de la polémique chrétienne : ils n'ont rien d'ésotérique ni d'original. Épiphane était assez documenté en un tel sujet pour marcher seul, et il est inutile de lui supposer une source particulière pour une page qu'il lui était si aisé de tirer de son propre fonds.

VIII

Les § XIV-XV.

A partir du § XIV, l'exposé d'Épiphane change d'allure. Au lieu d'une discussion de détail et d'une exégèse de textes, le premier paragraphe nous offre des renseignements positifs sur le rôle attribué par la foi montaniste à la ville de Pépuze et sur la diffusion du Montanisme en Orient.

Lipsius [2] pense qu'Épiphane revient ici au *Syntagma* d'Hippolyte qu'il aurait utilisé au début de son étude, puis abandonné ensuite pour une source plus abondante dans sa discussion sur l'extase prophétique. La raison qu'il invoque est la même qu'au chapitre Ier : à savoir l'analogie des indications fournies par Épiphane avec celles que donne Philastre, analogies qui impliquent, selon lui, l'exploitation d'un même modèle.

Que l'on compare les deux morceaux [3], et l'on constatera que, s'ils renferment des données communes, ils présentent aussi certaines divergences. Prestige spécial de Pépuze, identification de cette ville avec la cité de Jérusalem, mystères propres aux montanistes, voilà sur quoi ils s'accordent. — D'autre part, Philastre mentionne l'usage du « baptême des morts », dont Épiphane ne souffle mot. — Il semble vouloir expliquer le caractère sacré de Pépuze, par le séjour qu'y firent jadis les protagonistes de la prophétie nouvelle. Épiphane l'attribue à la croyance, répandue

[1] Ce qui excuse Épiphane, c'est que, dès longtemps, on avait un peu abusivement appliqué *I Tim.*, IV, 3, aux montanistes. Cf. *de Mon.*, XV (**Sources,** n° **34**) ; et aussi Origène, *de Princ.*, II, VII, 3 (n° **52**), texte où, selon toutes les vraisemblances, il vise le Montanisme ; cf. A. RITSCHL, *Entstehung* [2], p. 507, note.

[2] *Quellenkr. des Epiph.*, p. 223.

[3] **Sources,** p. 137, l. 4 et 150, l. 20.

parmi les montanistes, que la Jérusalem céleste y descendrait un jour. — Philastre appelle Pépuze *uilla*, mot qui, dans la langue du IVe siècle, peut très bien signifier « bourg » ou même « ville » [1] : il n'ajoute à cette dénomination aucune remarque supplémentaire. Épiphane, lui, déclare que la ville n'existe plus, qu'elle a été rasée, et qu'il ne subsiste en son lieu qu'un désert. — Épiphane lie la célébration des mystères montanistes en cet endroit à l'attente de la Jérusalem. Philastre établit moins nettement cette relation et se contente de noter la publicité anormale de ces rites. — Épiphane, enfin, signale seul la survie de la secte en Cappadoce, en Galatie, en Phrygie et surtout en Cilicie et à Constantinople.

Des deux hérésiologues, c'est Épiphane qui est le plus richement documenté. Son interprétation de la sainteté reconnue à Pépuze s'appuie sur l'oracle qu'il cite au début du chapitre § XLIX, sur cette prétendue révélation reçue du Christ, à Pépuze même, par Quintilla ou Priscilla [2]. Elle résulte d'un rapprochement personnel par où il éclaire une donnée qui était déjà fort ancienne, puiqu'elle apparaît chez Apollonius (*ap.* Eusèbe, V, XVIII, 2) [3]. — Le renseignement qu'il apporte sur la destruction de Pépuze est dû sans doute à un témoignage contemporain (νῦν δὲ ἠδαφισμένην). Quelqu'affirmatif qu'il soit, on est en droit de se demander si ce témoignage n'était pas erroné ; ou si une intention apologétique ne lui aurait pas suggéré l'idée de cet anéantissement total, infligé à un foyer d'hérésie ; ou si encore il n'aurait pas interprété trop littéralement quelque propos mystique de Montan [4]. En effet, peu d'années avant la rédaction du *Panarion*, en 356, c'est à Pepouza que (d'après un texte de Philostorgue) [5] fut exilé l'hérésiarque Aétius ; et, bien longtemps après Épiphane, on relève encore des témoignages qui certifient la survie de cette ville [6].

[1] H. GOELZER, *la Latinité de saint Jérôme*, Paris, 1884, p. 272.

[2] **Sources**, p. 139, 18.

[3] *Ibid.*, p. 78, 28.

[4] C'est ce que paraît supposer BONWETSCH (TU., I, 2 [1897], p. 76 ; cf. aussi GM, p. 78, n. 3) qui admet que Montan, par réminiscence de *Apoc.*, XII, 14, avait parlé de conduire ses fidèles « au désert ». — Peut-être le mot était-il demeuré dans le langage habituel des montanistes pour désigner la région de Pépuze ?

[5] *H. E.*, IV, VIII (J. BIDEZ, dans CB [Leipzig, 1913], p. 62, l. 21 ; P. G., LXV, 521) « ... τὸν δὲ Ἀέτιον... ὑπερόριον ἡ Πέπουζα τῆς Φρυγίας εἶχεν. »

[6] Au VIe siècle Hiéroclès, dans son *Synecdème* (éd. A. BURCKHARDT, Leipzig, Teubner, 1893, p. 19) range Pépouza parmi les villes dépendant de l'Ἐπαρχία de la Phrygie Pacatienne. — Dans la liste des participants à la 4e action du IIme Concile de Nicée (792) figure un Theophylactus, *praeses Pepuzon* (LABBE, *Sacrosancta Concilia*,

Ce qui achève de démontrer qu'Épiphane s'était mis en quête d'indications sur l'état de la secte au moment où il écrivait, ce sont les termes par lesquels il en décrit la diffusion à travers l'Orient. Les repères qu'il marque sont ceux de la « diaspora » *actuelle* du Montanisme, et non point ceux de la répartition primitive.

On a, somme toute, l'impression qu'Épiphane consigne dans ce paragraphe le résultat d'investigations personnelles, que Philastre reproduit en y ajoutant quelques données ou interprétations nouvelles. Rien n'oblige ni même n'autorise à y discerner une influence quelconque du *Syntagma*.

Le paragraphe suivant, relatif aux « Tascodrugites » [1] se réfère probablement à la tradition orale : il est assez difficile d'expliquer autrement l'incertitude d'Épiphane sur la parenté de cette *espèce* hérétique avec celle des Phrygiens ou avec celle des Quintillistes. Le rapport de son exposé à celui de Philastre [2] est assez énigmatique. Épiphane identifie les « Tascodrugites » et les « Passalorynchites » pour des raisons de sémantique, le second nom n'étant autre chose, selon lui, que l'équivalent grec du premier. Philastre différencie ces deux variétés. C'est à lui plus encore qu'à Épiphane que s'appliquerait la qualification décernée à Épiphane par Ernest Renan [3]: « ... rigoureux inquisiteur qui cherche tous les moyens d'enrichir son catalogue d'hérésies en faisant deux ou trois sectes avec une seule. » Philastre explique le caractère des Passalorynchites à peu près de la même manière qu'Épiphane, mais il ne les rattache ni aux Tascodrugites ni même aux Phrygiens, et il donne des Ascodrugites (telle est la forme qu'il adopte) une étymologie et une description personnelles.

Ces divergences paraissent déceler, tant chez Épiphane que chez Philastre, l'exploitation de renseignements oraux.

Épiphane lui-même rapporte explicitement à la *fama* (notez le mot φασι) [4] les bruits relatifs au meurtre rituel qu'on attribuait à l'une ou l'autre de ces sectes et sous-sectes. Il ne sait s'il doit faire peser l'accusation

VII [1671], p. 792). Dans Mansi, *Conc.*, XIII, 154, est mentionné en marge un Euthymius hegumenus Pepuzentium, avec cette mention « *in ms Jol. additus* » : il s'agit sans doute d'un manuscrit de Joly, chanoine-chantre de l'Eglise de Paris.

[1] **Sources,** p. 137, l. 16.

[2] **Sources,** n° **101**.

[3] *L'Église chrétienne,* p. 136.

[4] **Sources,** p. 138, 14.

sur les Cataphrygiens, ou sur les Quintillistes, ou sur les Priscillistes, ou sur les Pépuzistes. Au surplus il ne la prend pas très résolument à son compte ; et si, au chapitre suivant, il met un peu plus de décision à en charger les Quintillistes [1], c'est qu'il veut faire un sort à une comparaison littéraire entre l'hérésie qu'il vient de combattre et la « vipère hémorragique ».

On entend chez Philastre un écho de la même rumeur [2]. Faut-il admettre que déjà le *Syntagma* en avait dit quelque chose ? J'en doute fort, car le seul témoignage qui puisse nous faire croire que ces bruits aient circulé dès le début du IIIe siècle est celui du *Praedestinatus* [3] : or le *Praedestinatus*, je le montrerai, ne mérite guère audience, pas plus sur ce point que sur tant d'autres. En réalité, Épiphane et Philastre ne font que recueillir, l'un et l'autre, les *on-dit* de leur époque.

Il n'y a pas lieu de nous arrêter au § XV : il n'offre que des réflexions personnelles d'Épiphane sur sa méthode d'investigation et sur la perfidie hérétique.

IX

Le chapitre XLIX.

Le chapitre XLIX traite des Quintillistes et fournit d'importants matériaux à l'histoire du Montanisme oriental. Ces Quintillistes, Épiphane a quelque mal à les différencier du groupe des hérésies apparentées [4] ; la phrase qui ouvre le morceau décèle clairement son embarras. Lipsius veut qu'ils soient sortis de l'imagination d'Épiphane [5]. Mais l'incertitude même que celui-ci confesse n'est-elle pas un gage de sa bonne foi ? S'il n'avait écouté que sa fantaisie, il aurait plus audacieusement combiné ses classifications, que visiblement il ne sait trop comment établir. Qu'en deux siècles de vie, la secte montaniste se fût fractionnée en groupements divers, la chose n'aurait rien de surprenant ; mais, comme il arrive, la voix publique devait en accroître fictivement le nombre par les sobriquets multiples dont elle se plaisait à les affubler.

[1] *Ibid.*, p. 139, 7.
[2] § XLIX (**Sources,** p. 151, 1).
[3] § XXVI (**Sources,** n° **174**).
[4] **Sources,** p. 139, 13 et 141, 5.
[5] *Quellenkr. des Epiph.*, p. 230.

On a l'impression, en lisant les indications si curieuses recueillies par Épiphane dans ce chapitre XLIX, qu'il les doit à des renseignements oraux, et qu'il a tiré ces détails des récits qui couraient sur ces milieux hétérodoxes, sur leur hiérarchie anormale, sur le rôle considérable que les femmes y jouaient, etc... Observons en effet 1° que l'organisation qu'il décrit au § II *n'est pas primitive.* Ni Ps.-Tertullien ni Philastre n'y font allusion. On peut inférer de là que le *Syntagma* d'Hippolyte n'en parlait pas non plus. Tertullien lui-même aurait-il défini comme il le fait la place qui convient à la femme dans l'Église [1], si les prophétesses de Montan eussent notoirement rempli les fonctions dont il refuse l'exercice au sexe féminin ? Respectueux comme il l'est des coryphées du Montanisme, il se serait vu obligé de renier toutes ses idées antérieures en la matière, et c'est ce qu'il ne fait pas. Par là même il nous est indirectement garant que l'organisation dont Épiphane retrace le tableau représente en tous cas un stade assez tardif. 2° Les formules dont se sert Épiphane conduisent aussi à penser qu'il rapporte des faits connus de lui par simple ouï-dire, et qui ont trait à un état contemporain. Ces indications, coupées de doutes et de réserves, des expressions telles que « Οὐκ ἔχω ἀκριβῶς λέγειν [2]..., Διό φασι καὶ ἄχρι τῆς δεῦρο [3].., οὐ πάνυ δὲ σαφῶς οἶδα [4].., ταῦτά ἐστιν ἃ κατειλήφαμεν [5] », révèlent les tâtonnements d'une enquête difficile qui opère non pas sur des documents écrits, mais sur des rapports purement oraux. Les arguments qu'Épiphane prête à la secte, et par où celle-ci justifiait, croit-il, l'admission des femmes dans le clergé (exemple d'Ève, de la sœur de Moïse, des filles de Philippe), sont assez simples pour lui être arrivés par cette voie. Il n'y a de difficulté que pour le petit récit du songe survenu, à Pépuze même, à l'une des prophétesses. Épiphane paraît le citer textuellement : « Ἐν ἰδέᾳ, φησί, γυναικός... ». Mais c'est peut-être fiction littéraire. En réalité, il ne sait même pas à qui il doit l'attribuer [6], et cette hésitation donne au passage la même tonalité que le reste du chapitre. Il n'y a donc pas lieu de supposer avec Voigt et Harnack une source écrite, d'origine inconnue, d'où procéderait cette partie de l'exposé d'Épiphane. L'hypothèse n'est pas indispensable : faisons-en l'économie.

[1] Voy. *la Crise montaniste*, livre III, chap. I, § III.
[2] **Sources,** p. 139, 21.
[3] *Ibid.*, p. 140, 1.
[4] *Ibid.*, p. 140, 6.
[5] *Ibid.*, p. 141, 5.
[6] *Ibid.*, p. 139, 19.

Le § III appartient tout entier à Épiphane. En sa qualité de contempteur du γένος τῶν γυναικῶν [1], l'évêque de Salamis se sentait, plus qu'aucun autre, choqué des étranges infractions qu'il venait de rapporter et qui éveillaient dans sa mémoire traditionnaliste le souvenir des textes par où d'avance elles avaient été condamnées. Pour cette fois, il se contente de citer *Genèse*, III, 16 ; *I Cor.*, XIV, 34 ; *I Tim.*, II, 14 en ajoutant quelques brèves réflexions sur les pitoyables folies où glisse l'esprit humain dès qu'il s'écarte de la vraie foi.

X

Le chapitre LI, § XXXIII.

Le § XXXIII du chapitre LI ne doit pas être séparé, au point de vue de la recherche des sources, du long morceau, relatif aux « Aloges », auquel il appartient.

J'aurai l'occasion de discuter ailleurs, avec toute l'ampleur requise, les questions connexes à cette notice, spécialement celles que soulève ce § XXXIII qui est d'une contexture si peu nette et d'une interprétation si malaisée [2]. Je ne retiens ici que l'essentiel.

Les dissidents qu'Épiphane affuble du nom d'Aloges — calembour facile qui les désigne tout à la fois comme « sans Logos » et « sans raison » — rejetaient le IVe Évangile et l'Apocalypse. Ils niaient que saint Jean en fût l'auteur et ils les attribuaient à l'hérétique Cérinthe [3]. Sur tout le reste, ils pensaient, affirme Épiphane, comme les catholiques [4].

Leur méthode critique contre le IVe Évangile était la suivante : ils affirmaient que cet Évangile est souvent en désaccord avec les écrits des autres apôtres (ὅτι οὐ συμφωνεῖ τὰ αὐτοῦ βιβλία τοῖς λοιποῖς ἀποστόλοις), et c'étaient ces contradictions qu'ils s'appliquaient à mettre en évidence.

Dès le second tiers du § III, saint Épiphane commence une longue réfutation qu'il prolonge jusqu'au § XXXI inclus. Il essaie de faire com-

[1] Cf. *Panarion*, LXXIX (à propos des Collyridiennes) : « Οὗτοι γὰρ οἱ τοῦτο διδάσκοντες, τίνες εἰσὶν 'αλλ' ἢ γυναῖκες ; Γυναικῶν γὰρ τὸ γένος εὐόλισθον (= prompt aux chutes), σφαλερὸν (= peu sûr) δὲ καὶ ταπεινὸν τῷ φρονήματι (= pense bassement).

[2] Voir *la Crise montaniste*, livre Ier, chap. IV, § VIII.

[3] *Pan.*, LI, III.

[4] *Ibid.*, IV.

prendre aux Aloges la véritable économie des quatre Évangiles, le rapport qui les unit, les préoccupations particulières à chacun de leurs rédacteurs.

Puis au § XXXII il passe aux objections que ceux-ci formulaient contre l'Apocalypse, objections d'un tour ironique et persifleur qui tendaient à jeter le ridicule sur cet ouvrage et à lui dénier toute valeur d'édification.

C'est ici, au § XXXIII, que se place l'épisode de Thyatire.

Les Aloges pensaient prendre en défaut l'Apocalypse sur un point précis. Le prétendu Jean avait écrit à « l'ange de l'Église de Thyatire. » Or, objectaient les Aloges, il n'y a plus d'Église à Thyatire, toute la communauté de cette cité lydienne ayant passé au Montanisme.

Cette apostasie en masse, si le pseudo-Voyant avait su la prévoir, il n'eût pas fait à Thyatire un tel honneur. Son imprévision même trahissait donc sa fraude et dénonçait le caractère apocryphe d'un écrit manifestement indigne d'être imputé à Jean l'apôtre.

Épiphane riposte en observant que la désertion de Thyatire n'a eu qu'un temps ; que cette Église est redevenue orthodoxe et florissante ; et que, à le bien comprendre, l'auteur de l'Apocalypse avait su merveilleusement tracer les linéaments de l'avenir, quand, mettant en garde les habitants de Thyatire contre Jézabel, prophétesse d'iniquité, il les prémunissait du même coup, en son mystérieux langage, contre les entreprises ultérieures des prophétssees du Montanisme.

Épiphane conclut en reprochant aux Aloges de ne pas vouloir reconnaître « τὰ ἐν τῇ ἁγίᾳ ἐκκλησίᾳ χαρίσματα » et de blasphémer contre l'Esprit Saint, dont ils contestent malignement les manifestations les plus certaines.

Telle est la substance de ce chapitre LI. Il nous faut essayer maintenant de déterminer où Épiphane en a puisé les éléments. — Nous savons qu'Hippolyte de Rome eut des démêlés avec un certain Caïus, — prêtre romain, si l'on en croit Photius (dont l'autorité est, en l'espèce, des plus médiocres) [1]. Ce Caïus, grand ennemi du Montanisme, s'était pleinement approprié les thèses des Aloges et, comme eux, il soutenait que ni l'Apocalypse ni le IVe Évangile n'avaient été rédigés par l'apôtre Jean, mais bien par Cérinthe [2]. Quoique peu favorable lui-même au Montanisme, Hippolyte jugea de son devoir de combattre les vues de Caïus. On connais-

[1] Voy. JÜLICHER, art. *Gaius*, dans la *Realenc.* de PAÜLY-WISSOWA.

[2] Je renvoie, pour la démonstration, à la *Crise montaniste*, livre second, chap. II, § VI.

sait l'existence de ses Κεφάλαια κατὰ Γαΐου (tel devait être le titre grec) par la mention qu'en fait Ebedjésu, métropolitain de Nisibe, mort en 1318, dans un catalogue en vers syriaques : « Sanctus Hippolytus martyr et episcopus composuit... *capita aduersus Caium et Apologiam pro Apocalypsi et Evangelio Ioannis apostoli et euangelistae* [1]. » Ce second ouvrage, l'Ὑπὲρ τοῦ κατὰ Ἰωάννην εὐαγγελίου καὶ ἀποκαλύψεως, est cité aussi sur la fameuse statue d'Hippolyte, trouvée en 1551 dans le cimetière de saint Hippolyte près de la *uia Tiburtina.* La question se pose actuellement de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'identifier les *Capita* et l'*Apologia* et de réduire ces deux écrits à un seul [2]. Quoi qu'il en soit, nous constatons que Denys bar Salibi, un exégète syriaque, mort évêque de Marasch en 1171, inséra plusieurs objections de Caïus, soit contre l'Apocalypse, soit contre le IVe Évangile, dans ses *Commentaires sur l'Apocalypse* et sur le *IVe Évangile* [3]. Il y joignit aussi les réponses d'Hippolyte. Grâce à ces *excerpta,* nous sommes en mesure d'affirmer que saint Épiphane a utilisé pour le chapitre LI du *Panarion* l'un ou l'autre (ou l'un et l'autre) des ouvrages d'Hippolyte contre Caïus.

C'est ainsi que nous retrouvons dans le *Panarion,* LI, XXXIV, le raisonnement que, d'après Bar Salibi, Hippolyte opposait à une critique de Caïus contre l'*Apoc.,* IX, 15, et certaines des expressions même d'Hippolyte [4]. On en peut juger par le tableau suivant :

[1] ASSEMANI, *Bibl. orientalis Clementino-Vaticana,* tomi tertii pars prima Romae, MDCCXXV, p. 15.

[2] Tel est l'avis de J. RENDEL HARRIS, *Hermas in Arcadia and others Essays,* Cambridge, 1896, p. 48 et s. et de THÉODORE H. ROBINSON, dans l'*Expositor,* 1906, I, p. 490 et s. Ils font observer 1° qu'il y avait lieu de distinguer les Κεφάλαια de l'Ὑπὲρ τοῦ κ. τ. λ., tant qu'on admettait que Caïus avait attaqué l'*Apocalypse,* mais non point le IVme Évangile. Aujourd'hui que son hostilité contre le IVme Évangile est démontrée, la distinction n'est plus nécessaire ; 2° qu'une très légère correction dans le texte syriaque d'Ebedjésu fond les deux titres en un titre unique : *Chapitres* (ou *Arguments principaux*) *contre Caïus pour la défense,* etc...

[3] Le *Commentaire sur l'Apocalypse* a été publié récemment par I. SEDLACEK : *Corpus Script. Christ. Or.* Scriptores Syri. Series secunda, tomus CI. *Dionysius Bar Salibi in Apoc., Actus et Epist. Canon.,* Romae, Parisiis, Lipsiae, 1910. Le nom de Caïus y apparaît, p. 1, ligne 30 ; p. 8, l. 13 ; p. 9, l. 14 ; p. 10, l. 1 et 25 ; p. 19, l. 18. Le Commentaire de Bar Salibi sur Jean n'a pas encore paru dans le *Corpus.*

[4] Cf. *Corp. Script. Christ. Or., éd. citée,* p. 10, ligne 23 et s.

Objection de Caïus contre Apoc., IX, 15.

« Caïus dit : « Il n'est pas écrit que les anges feront la guerre ni qu'un tiers de l'humanité périra, mais que le peuple se soulèvera contre le peuple » (cf. Mt., XXIV, 7).

« Hippolyte lui répond : « Ce n'est pas des anges qu'il est dit qu'ils iront en guerre. (Il est dit) que quatre peuples se lèveront de la contrée de l'Euphrate, qu'ils parcourront la terre et feront la guerre à l'humanité. Si (l'*Apocalypse*) parle de « quatre anges », (ce genre d'expressions) n'est pas étranger à l'Écriture.

« Moïse dit (*Deut.*, XXXII, 8) : « Lorsqu'il dispersa les enfants d'Adam, il établit les frontières des peuples d'après le nombre des anges de Dieu. » Donc, puisque des nations ont été assignées aux anges et qu'à chaque ange une nation est échue en partage, c'est donc véridiquement que Jean dans son *Apocalypse* a dit : « Il a délié ces quatre anges » qui sont les Perses, les Mèdes, les Babyloniens et les Assyriens. Comme ces anges préposés aux nations ne reçoivent pas l'ordre d'exciter les peuples qui leur sont assignés, il semble que par la vertu de la Parole il y ait un lien qui les retienne jusqu'à ce que vienne le jour et l'ordre du Tout-Puissant. Et cela arrivera quand viendra l'Antéchrist. »

Objection des Aloges et Réfutation par Épiphane.

Épiphane cite le texte de l'Apocalypse et il ajoute « (Les Aloges) ἐνόμισαν μή πη ἄρα γελοῖόν ἐστιν ἡ ἀληθεία ». [On notera qu'il évite de préciser la contradiction signalée par les Aloges.]

Ἐπέρχονται τῇ γῇ.

Même citation chez Épiphane.

Τὰ γὰρ ἔθνη ὑπὸ ἀγγέλους τεταγμένα εἰσίν (l'expression est répétée un peu plus loin aussi).

Οἵτινές εἰσιν Ἀσσύριοι, Βαβυλώνιοι, Μῆδοι καὶ Πέρσαι.

Καὶ γὰρ κινούμενοι οἱ ἄγγελοι κινοῦσι τὰ ἔθνη εἰς ὁρμὴν ἐνδικίας.

Ἐκρατοῦντο γὰρ οἱ ἐπιτεταγμένοι ἄγγελοι ὑπὸ τοῦ πνεύματος, μὴ ἔχοντες καιρὸν ἐπιδρομῆς.

Ἕως καιροῦ μακροθυμίας Κυρίου.

Il en va de même d'une des objections de Caius contre l'Évangile de Jean. La teneur nous en a été conservée également par Bar Salibi dans son *Commentaire sur le IVme Évangile* [1].

« L'hérétique Gaius critique Jean parce qu'il n'est pas d'accord avec « les Évangélistes ses confrères quand il dit [2] qu'après son baptême le « Christ partit en Galilée et fit le miracle du vin à Cana. — Saint Hippolyte « répond : « Après avoir été baptisé, le Christ se retira dans le désert. Les « disciples de Jean et le peuple se mirent en quête de lui. Ils le cherchaient « et ne le trouvaient pas, parce qu'il était dans le désert. Mais quand la « tentation fut finie, il revint et alla dans les lieux habités, non pour être « baptisé, car il avait été baptisé déjà, mais pour être désigné par Jean « qui, en le voyant, dit : « Voici l'Agneau de Dieu ». (cf. JEAN, I, 29). Il fut « donc baptisé et il alla dans le désert tandis qu'ils le cherchaient... Pendant « ces quarante jours-là, ils le cherchèrent sans le voir. Une fois achevés « les jours de la tentation, il vint, fut vu, et se rendit en Galilée. C'est pour- « quoi les Évangélistes sont d'accord entre eux, parce que, une fois que « Notre-Seigneur fut revenu du désert et que Jean l'eut désigné, comme « ceux qui l'avaient vu baptiser et avaient entendu le cri du Père (cf. MT., « III, 17) avaient cessé de le voir, étant donné qu'il était parti au désert, « Jean se vit obligé de rendre une fois de plus un témoignage de ce genre « sur lui : « Voilà celui que vous cherchez, et qui est parti en Galilée par « la vertu de l'Esprit. » (cf. LUC, IV, 14.)

La substance de ce développement a passé dans plusieurs paragraphes du chapitre LI. La critique de Caius s'y trouve reproduite au § IV [3]. Épiphane affirme, comme Hippolyte, le parfait accord des quatre Évangélistes, en dépit des divergences apparentes que grossissent artificiellement

[1] Je dois la traduction du syriaque de Bar Salibi à l'obligeance de M. CHABOT, qui a transposé en latin le morceau ci-dessus d'après le manuscrit de Paris, syr. 67, saec. XII, fol. 270, r°, col. 2. Déjà RENDEL HARRIS en avait donné une traduction anglaise dans *Hermas in Arcadia*, p. 48.

[2] Le texte syriaque porte « *qui disent*, etc... » M. CHABOT me fait remarquer qu'il y a là manifestement une lacune causée par un bourdon. D'après le contexte, l'original devait porter *qui dicunt quod post baptismum iuit* [*in desertum, dum ipse dicit quod statim iuit*] *in Galilaeam...*

[3] ŒHLER, *Corp. Haer.*, II, 2, p. 52, l. 6 et s.

les ennemis du IVme Évangile [1] ; et il s'inspire, pour le détail de sa polémique, des mêmes conceptions qu'Hippolyte [2].

Il va de soi qu'au cours des longues réfutations incluses en ce chapitre LI, Épiphane ne s'est pas contenté de transcrire purement et simplement Hippolyte. Il y a des observations particulières, peut-être même des morceaux entiers, qui lui appartiennent en propre. Salmon [3] a remarqué (après Lipsius [4]) que, dans les paragraphes relatifs au IVme Évangile, la chronologie que défend Épiphane, spécialement pour la date de la naissance et de la résurrection du Christ, est différente de celle que suit Hippolyte. Il arrive à Épiphane de mentionner tel hérétique, Porphyre, par exemple (§ VIII), postérieur d'une quarantaine d'années à Hippolyte. En outre Épiphane a complètement éliminé de sa discussion le nom de Caius. Caius n'était plus guère connu au IVme siècle [5], et Épiphane a jugé préférable de généraliser et d'*impersonnaliser* ce débat sur le rapport réciproque des quatre Évangiles. On notera aussi qu'il insiste beaucoup moins que n'avait dû faire Hippolyte sur les préoccupations secrètes dont s'inspirait la critique des Aloges, sur leur volonté bien arrêtée de paralyser, coûte que coûte, la diffusion du Montanisme. Ce point de vue n'avait plus d'intérêt à l'époque où Épiphane rédigeait son *Panarion* : il y avait beau temps que les abus du prophétisme étaient circonscrits. Aussi, sauf au § XXXV, où l'on retrouve quelques vestiges de

[1] *Ibid.*, p. 52, l. 14.

[2] Hippolyte et Épiphane conçoivent tout à fait de même la succession des faits consécutifs au baptême du Christ.

D'après Hippolyte.	*D'après Épiphane.*
a) Le Christ est baptisé.	*a*) Le Christ est baptisé (§ XVII ; ŒHLER, p. 78).
b) Il s'enfonce dans le désert.	*b*) Il s'enfonce dans le désert, où il est tenté (*ibid.*, et § XIII ; Œ., p. 70).
c) Il revient vers Jean, non pour être baptisé par lui, puisqu'il l'a déjà été, mais pour que Jean le désigne de nouveau au peuple qui, depuis quarante jours, avait cessé de le voir.	*c*) Il vient vers Jean *une seconde fois* (§ XIII ; Œ., p. 70, dernière ligne), qu'il faut distinguer de celle où il reçut le baptême.

[3] *Hermathena*, VIII (1893), p. 185.

[4] *Quellen ält. Ketz.*, p. 94.

[5] JÜLICHER, art. *Gaius*, dans PAULY-WISSOWA.

l'état d'esprit d'Hippolyte et de saint Irénée [1], Épiphane a tendance à traiter les Aloges comme des érudits pointilleux et chicaneurs qui se satisfont en de stériles confrontations de textes.

Le § XXXIII, qui nous intéresse spécialement, peut être ramené au deux traités susnommés d'Hippolyte, comme tout le chapitre auquel il appartient. Il est vraisemblable qu'Épiphane y a retouché les données chronologiques qui y sont exposées ; mais nul n'est en mesure de porter sur ce point un jugement ferme, car ces données sont absolument inextricables [2].

Je n'ai pas eu jusqu'ici l'occasion de nommer le *Syntagma* d'Hippolyte. C'est qu'en vérité je ne crois pas qu'il y ait lieu de faire intervenir ici cet ouvrage. On ne rencontre chez le Pseudo-Tertullien *aucune allusion aux Aloges*. Que conclure d'une telle lacune, sinon que dans le *Syntagma*, les Aloges n'avaient point trouvé place [3] ? D'autre part, la notice de Philastre, extrêmement sèche et courte, coïncide avec les données fondamentales d'Épiphane (encore que le nom d' « Aloges » n'y soit pas reproduit), et il est probable que Philastre s'y inspire du *Panarion* [4]. Dès lors, rien ne postule l'utilisation du *Syntagma* par Épiphane pour son chapitre LI, si l'on se rappelle le critère que nous avons précédemment déterminé [5].

Les conclusions qui se dégagent de cette étude apparaissent, je l'espère, avec une suffisante netteté. — Une date précise sur l'époque des débuts du

[1] Dans *Adu. Haer.*, III, XI, 9. Cf. *La Crise montaniste*, p. 231 et s.

[2] Voir ma discussion, *ibid.*, Appendice sur la *Chronologie du Montanisme*.

[3] HARNACK (ZHT, 1874, II, p. 162-170) s'est donné beaucoup de mal pour prouver qu'en dépit du silence de Pseudo-Tertullien, les Aloges devaient être mentionnés dans le *Syntagma*. LIPSIUS (*Quellen ält. Ketz.*, p. 93-98) a démontré le caractère précaire des combinaisons de HARNACK. ZAHN (GK., I, 223 ; II, 970 ; 977), et maintenant HARNACK (*Chronol.*, II, 227), adjoignent au *Syntagma* l'Ὑπὲρ τοῦ κατὰ Ἰωάνην κ. τ. λ. d'Hippolyte. ZAHN paraît préoccupé surtout d'expliquer le rapport entre le *Panarion*, LI, XXXIII et saint Irénée. *Adu. Haer.*, III, XI, 9, et il lui semble nécessaire de maintenir le *Syntagma* comme intermédiaire. Mais l'Ὑπὲρ τοῦ κατὰ Ἰωάνην ou les Κεφάλαια suffisent à cet office, et il n'y a aucune raison sérieuse de croire qu'Épiphane ait utilisé pour ce chapitre LI le *Syntagma* d'Hippolyte.

[4] *Haer.*, LV (ŒHLER, *Corp. Haer.*, I, 61) : « Post hos sunt haeretici qui euangelium κατὰ Ἰωάννην et Apocalypsim ipsius non accipiunt, et cum non intelligunt uirtutem scripturae, nec desiderant discere, in haeresi permanent pereuntes, ut etiam Cerinthi illius haeretici esse audeant dicere Apocalypsim ipsius itidem, non beati Ioannis euangelistae et apostoli, sed Cerinthi haeretici, qui tunc ab apostolis beatis haereticus manifestatus abiectus est ab ecclesia. » Cf. saint Augustin, *adu Haer.*, XXX (ŒHLER, *op. cit.*, I, 202) ; *Praedestinatus*, I, XXX (*Ibid.*, p. 242).

[5] Voy. plus haut, p. XLVIII.

Montanisme ; huit « oracles » des coryphées de la secte ; une discussion détaillée à propos de la théorie montaniste de l'extase ; des indications curieuses sur le développement du Montanisme en Orient, sur sa force de conquête, sa répartition géographique, son organisation, ses mystères : voilà l'ample moisson qu'il nous est loisible de dégager de la végétation parasite dont elle est comme enserrée. A coup sûr, ces données auront besoin d'être examinées de près, et passées au crible ; mais le prix en est indiscutable. Grâce à l'amplitude de son cercle d'informations [1], Épiphane a recueilli par ouï-dire des renseignements intéressants sur la fortune des groupements phrygiens à son époque ; et surtout, lecteur infatigable, il a pris comme points d'appui les réfutations les plus anciennes qu'il a pu trouver. Parmi ces autorités, Hippolyte a eu sa place, tout au moins pour le chapitre LI, XXXIII ; mais, contrairement à l'opinion courante, je crois qu'il est impossible de relever, dans la longue notice d'Épiphane, la trace certaine du *Syntagma*.

[1] Voir J. MARTIN, dans les *Annales de Philos. chrét.*, nov. 1907, p. 113 et s.

CHAPITRE IV

Les principales Sources de l'histoire du Montanisme au IIIe siècle.

Il était naturel de faire porter en premier lieu notre inventaire des sources du Montanisme sur Eusèbe et sur Épiphane, puisque leurs comptes rendus dérivent partiellement de documents contemporains de la première phase du « réveil ».

Venons-en maintenant aux auteurs ecclésiastiques qui assistèrent, vers les débuts du IIIme siècle, à l'efflorescence un peu ralentie déjà, mais brillante encore, de la *prophétie nouvelle,* et essayons de mesurer l'importance de leur déposition.

I

Chez Clément d'Alexandrie [1], il n'y a presque rien à recueillir, si ce n'est que les montanistes avaient déjà pris, de son temps, l'habitude de traiter de « psychiques » ceux qui se refusaient à leur propagande. Clément méditait une ample réfutation des diverses catégories d'hétérodoxes qui avaient faussé la notion authentique de prophétie [2] : parmi ceux-ci, il se promettait d'englober les montanistes [3]. Mais eut-il le loisir de réaliser ce projet ? Ce qui est sûr, c'est que le Περὶ προφητείας, s'il prit forme, ne nous est point parvenu.

II

Origène nous offre une matière beaucoup plus riche. En plusieurs passages, il exprime son antipathie très nette à l'égard du Montanisme, — parfois sans le nommer, mais de façon transparente [4]. Il institue, à

[1] Nos **49-50**.
[2] Voy. *la Crise montaniste,* p. 481.
[3] Cf. **Sources,** p. 50, 7.
[4] **Sources,** nos **52, 53, 54, 55.**

propos d'un passage des *Épîtres* de saint Paul aux Corinthiens, toute une discussion sur la légitimité des prérogatives didactiques que les montanistes octroyaient à leurs prophétesses [1]. Enfin, il cite un « oracle » montaniste, dont malheureusement il ne précise point l'origine [2].

Nous ne sommes pas en mesure de déterminer les sources auxquelles Origène a puisé ce qu'il sait de l'hérésie phrygienne. Doit-il sa documentation aux ouvrages qui circulaient dans la secte, ou à des discussions et rapports oraux, il ne le dit point. En tous cas, son érudition et sa bonne foi sont assez bien établies pour que nous attachions le plus grand prix aux indications qu'il fournit. Origène est, notons-le, le premier écrivain ecclésiastique d'Orient qui ait traité théoriquement du Montanisme, en dehors des polémistes cités par Eusèbe [3].

III

Le cas de Tertullien est un cas tout à fait spécial. Jusqu'ici nous avons eu affaire à des esprits animés à l'égard du Montanisme de dispositions hostiles, et qui le décrivent du dehors sans complaisance aucune. Toute pareille sera l'attitude des hérésiographes et des historiens dont il nous reste à évoquer le témoignage. Tertullien, lui, fut amené par un travail intérieur dont nous pouvons approximativement suivre les phases, à reconnaître dans la prophétie de Montan un message de salut. Talent incisif et passionné, d'une dialectique inexorable, d'une érudition extrêmement riche, il dépensa ses dons les plus rares à la défense du Paraclet méconnu, et il n'hésita pas à compromettre par cette apologie le meilleur du prestige que lui avaient acquis les immenses services rendus à l'Église.

Dès lors toute une série de problèmes se posent à son propos. Devant les traiter ailleurs avec le développement qu'un tel sujet comporte [4], je me contente de les indiquer sommairement ici.

Les uns concernent Tertullien lui-même : par quelles voies fut-il

[1] N° **56**.

[2] N° **57**.

[3] Je néglige à dessein le rapport que ROLFFS essaie de marquer entre Origène et la polémique antimontaniste à Rome (TU., XII, 4 [1895], p. 109-122) : les bases de son argumentation sont, trop peu solides.

[4] Voy. *la Crise montaniste*, livre III.

conduit à se constituer le champion de la *prophétie nouvelle* ? Quelles répugnances dut-elle d'abord éveiller en lui, et grâce à quelles séductions l'obligea-t-elle à en triompher ? Dans quelles conditions et sur quels points précis la lutte s'engagea-t-elle à Carthage, entre le gros des catholiques, maintenus par leurs cadres hiérarchiques, et la poignée d'intransigeants dont Tertullien était le porte-parole ? Quelle en fut l'issue, et comment peut-on définir la situation de Tertullien dans l'Église, postérieurement à sa « rupture » avec les *psychiques* [1] ?

Parallèlement à cette étude, qui est surtout d'ordre psychologique, il en est une autre qui intéresse l'histoire générale du Montanisme, et celle-ci est peut-être plus délicate encore et plus attachante. Dans quelle mesure Tertullien est-il le représentant authentique des idées du Montanisme primitif ? C'est d'après ses écrits que l'on reconstitue communément la doctrine montaniste. Méthode suspecte ! Certes, Tertullien connaissait bien cette doctrine. Il est indubitable qu'il eut entre les mains un recueil d'oracles montanistes [2]. Lui-même n'a pas cité moins de six

[1] « Et nos quidem postea agnitio Paracleti atque defensio *disiunxit a Psychicis.* » (*Adu. Pr.*, I.)

[2] Dans le *de Fuga*, IX (voy. plus loin, n° **24**) Tertullien cite deux « oracles » dont le second est amorcé par la locution *Sic et alibi*. Or, dans les citations de ce genre, *alibi* était couramment employé pour renvoyer à un autre passage. Voy. Tite-Live, XXVI, XLIX, I ; Cicéron, *ad Att.*, XIII, XII, 3 ; Pline, *Hist. Nat.*, XXVIII, XVIII (« legum... uerba sunt : qui fruges excantassit ; *et alibi* : qui... incantassit). Apulée, *Apol.*, XXXI : « Homerus de quadam saga ad hunc modum memorauit : (suit une citation)... ; itemque *alibi* carminum similiter : (suit une autre citation). Tertullien lui-même use souvent de ce mot en pareil cas. En voici quelques exemples. *De Idol.*, XIV (Œ., I, 91, I-5 ; RW., p. 46, 13) : ... « Si hominibus, inquit, uellem placere, seruus Christi non essem » (*Gal.*, I, 10). Sed idem *alibi* iubet, omnibus placere curemus. « Quemadmodum, ergo, inquit, etc... (suit *I Cor.*, IX, 33). *De Test.* An., II, (Œ., I, p. 403, I, 14 ; RW., p. 136, I-28) : « Nam si Deus inquiunt, irascitur, corruptibilis et passionalis est : porro quod patitur quodque corrumpitur etiam interitum potest capere, quem Deus non capit. At idem *alibi* animam divinam et a Deo conlatam confitentes, etc. » Scorp., II (Œ., I, 502, l. 23 ; RW., p. 150, l. 2) : « In Leuitico uero (suit une citation *Leuit.*, XIX, 4) Et : *alibi* (suit *Leuit.*, XXV, 55). » *De Iei.* (Œ., I, 874, I-2) « Quanquam uos etiam sabbatum, si quando continuatis, nunquam nisi in pascha ieiunandum secundum rationem *alibi* redditam. » (Il renvoie, à un autre passage, probablement au chap. II du même traité.) *De Monog.*, III (Œ., I, 765, l. 2 et s.). « Sed et Iohannes monens sic nos incedere debere quemadmodum et Dominus (cf. I JEAN, II, 6), utique etiam secundum sanctitatem carminis admonuit incedere. Adeo manifestius : « Et omnis, inquit, qui spem istam in illo habet, castificat se, sicut et ipse castus est » (I JEAN, III, 3). Nam *et alibi*... (suit I JEAN, III, 3 [ou plutôt, ce me semble, I PIERRE, I, 15].)

de ces oracles [1], et plus d'une fois il se réfère à l'enseignement du Paraclet. Mais au moment où il prit contact avec la pensée de Montan, il était déjà en pleine maturité ; il s'était formé une conception personnelle du rôle de la foi par rapport à l'homme, et des moyens les plus propres à la défendre, soit en face des non-chrétiens, soit contre les dissidents. Le moyen de croire qu'un esprit ainsi façonné ait docilement subi l'empreinte phrygienne, sans remodeler, selon les exigences de son milieu et de ses vues personnelles, les idées qu'il s'assimilait ?

De ses écrits, nous extrairons donc tout d'abord ce qu'ils renferment de données positives sur le contenu de la prophétie de Montan, de Maximilla, de Priscilla, et sur les vicissitudes de la secte en Occident. — Puis, nous aidant soit de nos autres sources, soit du contrôle fourni par ses traités non montanistes, il nous faudra démêler ce qu'il a mis du sien dans les spéculations théologiques qu'il développe pour justifier la mission du Paraclet. Si nous arrivons à démontrer que l'on a tort de recomposer d'après lui « l'essence » du Montanisme, et que ce disciple si original a sensiblement modifié le dogme qu'il paraphrasait, ce sera la meilleure nouveauté de notre étude.

IV

Le traité de Tertullien *de Praescriptione* se termine par les mots suivants : « Voilà que nous avons plaidé contre toutes les hérésies en général. Nous avons montré qu'il faut les écarter de toute confrontation des Écritures par des prescriptions déterminées, équitables et nécessaires. Maintenant, avec la grâce de Dieu, nous répondrons à quelques-unes en particulier... « *De reliquo, si Dei gratia adnuerit, etiam specialiter quibusdam respondebimus.* »

Tertullien songeait évidemment aux réfutations spéciales qu'il devait donner dans la suite, contre Marcion, par exemple, contre Hermogène, contre Praxéas, etc. Mais un anonyme profita de cette annonce, ou, si l'on veut, de cette amorce, pour lier au *de Praescriptione* un catalogue d'hérésies, qui, du même coup, se trouvait placé sous le patronage de Tertullien et semblait fournir au traité la terminaison promise [2].

[1] **Sources,** p. 16, 28 ; 25, 5, 12 ; 26, 15 ; 45, 21 ; 48, 26.

[2] Les mots par lesquels il s'ouvre : « Quorum haereticorum, ut plura praeteream, pauca perstringam. » semblent bien destinés à former suture.

Dans un assez grand nombre de manuscrits, ce catalogue est contigu au *de Praescriptione* [1]. Il donne une caractéristique sommaire de trente-deux hérésies : la première est celle de Dosithée, la dernière, celle de Praxéas. J'ai dit le rapport que, depuis les travaux de Lipsius, on s'accorde à établir entre l'*Aduersus omnes haereses* et le *Syntagma* d'Hippolyte. De l'aveu commun, l'*Aduersus omnes haereses* est le « témoin » principal du *Syntagma*, soit qu'il y faille reconnaître la traduction d'un Épitome grec du *Syntagma*, soit plutôt qu'il représente une transposition latine, plus ou moins resserrée et condensée, du *Syntagma* lui-même. Au surplus, il est manifeste que le traducteur ne s'est pas contenté de reproduire son modèle : il s'est livré à certaines retouches dont on peut ressaisir la trace. C'est ainsi qu'en comparant son travail avec le *Panarion* d'Épiphane et le *Liber de Haeresibus* de Philastre, on est amené à conclure que, sans changer le nombre total des hérésies énumérées dans le *Syntagma*, il a modifié certaines rubriques pour insérer, par exemple, les noms de Blastus, du second Théodote, de Praxéas, de Victorinus [2].

C'est une question de savoir s'il n'aurait pas aménagé aussi à sa manière la notice qu'il consacre à l'hérésie phrygienne. Il nous apprend que la doctrine de ceux qu'on appelle « secundum Phrygas » (il traduit évidemment la locution grecque « οἱ κατὰ Φρύγας καλούμενοι [3] ») n'est pas *une*,

[1] On ne le rencontre pas dans l'*Agobardinus*. Il est lié sans titre spécial au *de Praescriptione* dans le *Paterniacensis* 439, s. XI (du monastère de Payerne, sur le lac de Neuchâtel ; aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Schlettstadt [Bas-Rhin], et qui représente, d'après M. Kroymann, avec le *Montepessulanus*, la plus ancienne branche de la seconde famille des manuscrits de Tertullien, — la première famille étant représentée par l'*Agobardinus*). Dans les manuscrits plus récents, spécialement dans les manuscrits de la tradition italienne (*Florentinus Magliabechianus*, Conu. soppr. VI, 9 s. XV ; *Florentinus Magliabechianus*, Conu. sopp. VI, 10, s. XV, etc...) l'*adu. omnes Haereses* précède immédiatement le *de Praescriptione*. Les premiers éditeurs de Tertullien l'imprimèrent à la suite du *de Praescriptione*. Depuis Rigault, on l'en sépare : voy. Œhler, II, 751 ; Kroymann, 213.

[2] § viii (Kr., p. 225, l. 1, 12 et p. 226, l. 1). Cf. Lipsius, *Quellenkr. Epiph.*, p. 12-14 ; 33 ; Harnack, ZHT., 1874, p. 149.

[3] Un peu plus bas (Kr., p. 224, l. 15), il écrit « qui *kata* Proclum dicantur », sans même transposer κατά en *secundum*. — Dans les premières versions de la Bible, le titre des Évangiles apparaît parfois sous la forme *cata Matthaeum, cata Lucam*, etc. Cf. Burkitt, *the old Latin and the Itala*, dans les *Texts and Studies*, IV, 3 (1896), p. 12. Comp. Cyprien, *Testim.*, I, iii, 12 ; ii, 1, cata Iohannem (*Cod. M*), *ibid.*, I, 10, in euangelio *cata* Matthaeum (tous les manuscrits, sauf A qui donne *secundum*), et plusieurs autres ex. Pareillement dans Ps.-Cyprien, *De Monte Sina et Sion*, I : in euangelio *cata* Iohannem, dans Philastre, saint Jérôme, Zénon de Vérone, Lucifer de Cagliari, etc.

que certains parmi eux se rattachent à Proclus, d'autres à Eschine ; qu'en dépit de leurs affirmations communes sur des points tels que la non-réception du Paraclet par les Apôtres ou que la supériorité de l'enseignement de Montan relativement à celui du Christ, ils diffèrent en ceci que les partisans d'Eschine prétendent « Christum ipsum esse filium et patrem ».

J'ai déjà résumé les discussions auxquelles ce texte a donné lieu entre Harnack et Lipsius. Il s'agit de démêler si ce partage de la secte montaniste en deux branches était déjà indiqué dans le *Syntagma,* ou si c'est seulement dans l'*Aduersus omnes haereses* qu'il se trouvait mentionné pour la première fois. La grosse objection qui préoccupait Lipsius et Harnack, c'était le silence d'Épiphane et de Philastre sur cette double subdivision. Je crois, pour ma part, qu'il n'y a pas lieu de s'en embarrasser. Épiphane, nous l'avons vu, semble bien avoir négligé complètement le *Syntagma* dans l'ample chapitre qu'il a consacré au Montanisme. Quant à Philastre, il a subi l'influence du *Panarion* qui, pour les parties de son exposé qui touchent au Montanisme, a obnubilé à ses yeux les données du *Syntagma.* Dès lors, leur mutisme s'explique. — Que le *Syntagma* ait explicitement signalé les noms de Proclus et d'Eschine comme ceux de deux protagonistes montanistes, à tendances divergentes sur le point de l'économie trinitaire, c'est ce que nul ne peut affirmer sans dépasser les limites de nos connaissances effectives. Mais il n'y a pas d'objection décisive contre cette hypothèse, et elle tire quelque confirmation de la comparaison avec les *Philosophoumena,* où Hippolyte distingue à deux reprises (VIII, XIX et X, XXVI) entre montanistes orthodoxes et montanistes patripassiens.

On aimerait à être fixé sur l'identité de l'auteur de l'*Aduersus omnes haereses.* Les critiques du XVII[e] siècle, Tillemont par exemple [1], ont quelquefois hésité à en dénier à Tertullien la paternité. Ce qui paraît avoir fait impression sur l'esprit de Tillemont, c'est une donnée de saint Augustin d'après laquelle Tertullien aurait été le destructeur des Monta-

Quelquefois aussi en dehors de ces formules consacrées : vg. *Itala*, Cod. Palat. Vindob. 1185, s. IV-V, JEAN, V, 4 : « Angelus enim *cata tempus* (κατὰ καιρόν : la *Vulgate* a *secundum* tempus) descendebat. » Plusieurs ex. aussi dans la *Peregrinatio* dite de *Siluia*, VII, 2 ; XV, 5 ; XXIV, 1, etc.

[1] *Mémoires*, t. III, p. 658-659.

nistes avant de devenir leur disciple [1]. Tillemont suppose que saint Augustin attribuait à Tertullien l'*Aduersus omnes haereses*, où l'hérésie phrygienne est en effet combattue. Mais, lors même que saint Augustin aurait eu cette opinion, il faudrait convenir (et c'est à quoi Tillemont n'aime guère à se résoudre) qu'il a dû se tromper. Tout d'abord il est peu vraisemblable qu'un esprit aussi original que Tertullien se soit astreint à traduire ou à résumer le travail d'autrui avec cette sécheresse indigente. En outre, on remarquera que, ni dans le *de Praescriptione*, XXX, là où il parle des débuts de Marcion, ni dans son grand traité en cinq livres contre ce même Marcion, Tertullien ne fait allusion à l'histoire scandaleuse rapportée dans l'*Adu. omnes haereses* et mise au compte de l'hérésiarque [2]. Il a l'air de croire pour de bon à la *continentia marcionensis* ; et c'est à Apelle seulement, disciple de Marcion, qu'il reproche de l'avoir désertée [3].

Ces raisons suffisent, même si l'on fait abstraction du paragraphe relatif à l'hérésie phrygienne, pour qu'on puisse conclure légitimement que l'*Adu. omnes haereses* n'est pas de Tertullien.

Reprenant une hypothèse déjà émise par Œhler (*Tertull. opera*, II, 752), Harnack a proposé de l'attribuer à Victorin de Petau [4]. Les arguments qu'il donne ne laissent pas que d'avoir leur prix. 1° Dans son *de Viris illustribus* § LXXIV, saint Jérôme cite parmi les œuvres de Victorin un *Aduersus omnes haereses*. 2° Or Jérôme a sûrement connu notre opuscule. Il y a dans le traité contre les Lucifériens, au § XXIII, un passage qui est calqué, sauf quelques retouches de forme, sur le début de l'*Adu. omnes haereses* [5]. Donc Jérôme ne nomme qu'un seul ouvrage de ce titre, et

[1] *Haer.*, LXXXVI (**Sources**, p. 190, 18) : « ...transiens ad Cataphrygas quos ante destruxerat. »

[2] § VI (Kr., p. 223, l. 4 et s.) « ...propter stuprum cuiusdam uirginis ab ecclesiae communione obiectus. »

[3] *De Praesc.*, XXX.

[4] ZWT, XIX (1876), 116 et s. — Cf. *Chron.*, II, 430-432.

[5]

Ps.-Tertullien.	*Jérôme.*
Taceo enim Iudaïsmi haereticos, Dositheum inquam Samaritanum, qui primus ausus est prophetas quasi non in spiritu sancto locutos repudiare, taceo Sadducaeos, qui ex huius erroris radice surgentes ausi sunt ad hanc haeresim etiam resurrectionem carnis negare, prae-	Taceo de Iudaïsmi haereticis, qui ante aduentum Christi legem traditam dissipauerunt : quod Dositheus Samaritanorum princeps prophetas repudiauit, quod Sadducaei ex illius radice nascentes etiam resurrectionem carnis negauerunt, quod Pharisaei a Iudaeis diuisi propter quæ-

il utilise justement celui que nous possédons. Il y a là une présomption favorable à l'identification. 3° D'autre part, dans une lettre adressée à Damase (*Ép.*, XXXVI, 16) [1], Jérôme rapproche le nom de Victorin de celui d'Hippolyte, à propos de l'interprétation de l'histoire d'Esaü et de Jacob : « *Hippolyti* martyris uerba ponamus, a quo et *Victorinus* noster non plurimum discrepat, non quod omnia exsecutus sit, sed quo possit occasionem praebere lectori ad intelligentiam latiorem... » Victorin avait donc fait à Hippolyte, dans ses traités exégétiques, certains emprunts où il le suivait de très près. Cette méthode d'utilisation est conforme à l'idée que l'on peut se former du rapport de l'*Aduersus omnes haereses* au *Syntagma*.

Ces observations sont ingénieuses. Notons pourtant que Harnack paraît moins complaisant à l'égard de sa propre conjecture qu'il ne l'était jadis. Il la qualifiait, dans son *Histoire de l'ancienne littérature chrétienne* (1893) [2], de « höchst wahrscheinlich ». Dans sa *Chronologie* (t. II [1904], p. 431), il s'est fait moins affirmatif. Il observe que le style de l'*Aduersus omnes haereses* n'est pas aussi mauvais que dans les morceaux qui appartiennent indubitablement à Victorin. Et surtout il avoue que la rédaction d'un tel opuscule est bien plus intelligible aux environs de 220 que si, l'imputant à Victorin, on la recule jusque vers la fin du IIIe siècle.

On sent que Harnack est resté secrètement sensible aux objections que Lipsius lui avait opposées dès 1875 [3], et que ses réflexions en ont plutôt accru que diminué l'importance. Comment admettre, demandait Lipsius, que le traducteur latin du *Syntagma*, si réellement il écrivait à une époque aussi tardive, ait su opérer les retouches dont l'*Aduersus omnes haereses* porte la trace, avec une telle sûreté de main, et en se garant de toute confusion entre les hérésies antérieures à Tertullien et les hérésies postérieures à lui ? Déjà les *Philosophoumena*, encore que composés à

termitto Pharisaeos, qui additamenta quaedam legis adstruendo a Iudaeis diuisi sunt, unde etiam hoc accipere ipsum quod habent nomen digni fuerunt, cum his etiam Herodianos qui Christum Herodem esse dixerunt : ad eos me conuerto qui ex euangelio haeretici esse uoluerunt. dam obseruationes superfluas nomen quoque a dissidio susceperunt, quod Herodiani Herodem regem susceperunt pro Christo. Ad eos uenio haereticos qui euangelia laniauerunt.

[1] Hilberg., CV., vol. LIV, p. 283, l. 6.
[2] ACL., p. 733.
[3] *Quellen ält. Ketz.*, p. 140 et s.

Rome, laissent tomber le nom de la plupart des notoriétés hérétiques qui faisaient parler d'elles au début du IIIe siècle. Et l'on voudrait qu'un auteur venu quatre-vingts ans plus tard ait vu clair dans des souvenirs si vite brouillés ? Il aurait fallu pour cela qu'il eût trouvé ses points de repère dans les écrits de Tertullien : or Tertullien ne parle ni de Blastus, ni d'Eschine, ni de Théodote, et s'il mentionne Proclus (*adu. Val.*, v), ce n'est nullement à titre d'hérétique. Il n'est qu'un contemporain de Tertullien pour avoir réalisé avec cette information et cet éclectisme le remaniement du *Syntagma*.

Lipsius fait également remarquer que les additions introduites par l'auteur de l'*Aduersus Haereses* se rapportent à des hérétiques dont l'activité s'était déployée de préférence à Rome même, à la fin du IIe siècle et au début du IIIe [1]. Il en concluait que l'opuscule avait dû être écrit dans cette ville. Harnack considère maintenant cette opinion comme vraisemblable, et donne à peu près gain de cause à Lipsius [2].

V

On rencontre dans les *Philosophoumena* deux notices sur le Montanisme : l'une au livre VIII, l'autre au livre X [3]. Cette dualité s'explique, si l'on se rappelle que le Xe livre donne, selon un ordre qui n'est pas toujours le même que celui qui se trouve observé dans les neuf premiers livres, une récapitulation sommaire des fausses doctrines déjà traitées par l'auteur.

Hippolyte a donc rangé le Montanisme parmi les « erreurs » qu'il énumère et stigmatise. Il ne pouvait cependant le rattacher à celles dont il avait annoncé dans son *Prooemium* qu'il s'occuperait spécialement : à savoir les doctrines dérivées de la prétendue sagesse grecque, mère de sophismes et nourricière d'hérésies. Mais ce n'est là qu'une inconséquence parmi plusieurs autres : Hippolyte se montre peu exact à suivre son programme, puisqu'il parle aussi des sectes judéo-chrétiennes, des Encratites, des Quartodécimans, etc.

Une quinzaine d'années auparavant, dans son *Syntagma*, — à une époque où beaucoup hésitaient encore sur le compte du Montanisme —,

[1] *Quellenkr. Epiph.*, p. 33-34 ; cf. *Quellen ält. Ketz.*, p. 140.
[2] *Chron.*, II, 431.
[3] **Sources**, nos **58-59**.

Hippolyte n'avait pas balancé à prendre déjà parti contre lui et à y attacher la note d'hérésie [1]. Une attitude si nette aurait dû détourner des critiques tels que Hilgenfeld et d'autres encore de se prévaloir d'une phrase obscure de Photius [2] pour attribuer à Hippolyte des sympathies secrètes à l'égard de la prophétie nouvelle [3]. En réalité, Hippolyte en fut l'adversaire résolu [4].

Du *Syntagma* — en tant qu'il est représenté pour nous par l'*Aduersus omnes Haereses* de Pseudo-Tertullien — aux *Philosophoumena*, son opinion n'a guère varié. Le tableau suivant montrera les éléments communs aux deux traités et aussi les parties propres à chacun d'eux.

Philosophoumena, VIII, XIX (**Sources,** p. 57).	*Adu. omnes Haereses* (= Ps.-Tertullien) VII (**Sources,** p. 51).
1° Les montanistes se sont laissés séduire par des femmelettes.	(Rien.)
2° (Rien.)	Les Apôtres ont reçu le Saint-Esprit et non le Paraclet.

[1] Voy. plus haut, p. XXXIX et s.

[2] **Sources,** n° **214**.

[3] *Ketzergesch.*, p. 572 : « Sein Urtheil war jedoch verhältnissmässig so milde, dass der Monophysit Stephanus Gobarus im 5 Jahrh. die betreffenden Ansichten des Hippolytus und des Gregorius von Nyssa einander als Gegensätze gegenüberstellen konnte. » Cf. LIPSIUS, *Quellenkr. Epiph.*, p. 224 ; VOIGT, *Versch. Urk.*, p. 220. — Photius indique bien (P. G., CIII, 1092) que Gobarus opposait les uns aux autres des témoignages contradictoires des Pères. Mais nous ignorons l'opinion que professait Grégoire de Nysse sur le Montanisme, et il est très possible qu'il n'ait différé d'Hippolyte que sur une question d'ordre secondaire. — M. ACHELIS déclare de son côté (TU., N. F., I [1897], p. 188) que le fait qu'Hippolyte ait combattu Caius démontre qu'Hippolyte était, au fond, favorable au Montanisme. Mais non ! Nous savons que ce Caius rejetait non seulement l'*Apocalypse*, mais aussi l'*Évangile* de Jean (cf. *la Crise montaniste*, p. 283 et s.) : fallait-il qu'Hippolyte le considérât comme intangible, sous prétexte qu'à une heure donnée Caius avait lutté à Rome contre le Montanisme ?

[4] ROLFFS a construit, avec les données les plus frêles, tout un petit roman sur le rôle d'Hippolyte dans la lutte antimontaniste à Rome (TU., XII, 7 [1895], p. 122 et s.). D'après lui, Hippolyte aurait obéi à la préoccupation que voici : ennemi du parti « modaliste » que conduisaient Calliste et Zéphyrin, hostile aux réformes *laxistes* que Calliste cherchait à introduire dans la discipline, il aurait cru nécessaire de rompre d'une façon éclatante avec les montanistes, dont le rigorisme pouvait paraître assez voisin des tendances austères dont il se constituait l'apologiste. Ce fut par le *Syntagma* qu'il se délia de toute solidarité compromettante avec eux. En même

3° Le Paraclet-Esprit est venu en elles. Montan est aussi, pour eux, un prophète qu'ils placent au-dessus des prophétesses. (De même, avec cette subordination en moins, au l. X, § XXV).	Le Paraclet est venu dans Montan.
4° Ils tiennent d'eux des livres innombrables.	(Rien.)
5° Ils déclarent qu'ils ont appris d'eux quelque chose de plus que de la Loi, des Prophètes et des Évangiles ; et qu'il y a eu en ces femmelettes quelque chose de plus que dans le Christ. (De même, en termes plus vagues, X, XXV.)	Le Paraclet a révélé plus de choses dans Montan que le Christ n'en a manifesté dans son Évangile, et même des choses meilleures et plus grandes.
6° Ils sont orthodoxes relativement au Père, et au Christ. (De même X, XXV.)	Ps.-Tertullien le dit implicitement des partisans de Proclus.
7° Ils établissent des jeûnes nouveaux. (De même, X, XXV.)	(Rien.)
8° Certains parmi eux ont adhéré à l'hérésie de Noetos et sont patripassiens. (De même, X, XXVI.)	Ps.-Tertullien précise, en attribuant spécialement cette opinion aux partisans d'Eschine.

On remarquera que sur deux points importants, à savoir sur l'économie de la révélation selon la conception montaniste (n° 5), et sur l'erreur trinitaire d'une partie de la secte (n° 8), les *Philosophoumena* sont en plein accord avec Pseudo-Tertullien, transcripteur du *Syntagma*. — Ce que les *Philosophoumena* ajoutent n'est que d'importance secondaire, si ce n'est l'allusion aux livres « innombrables » de la secte (n° 4) : exagération qui offre au moins cette utilité de nous aiguiller vers une enquête sur la littérature montaniste. — Hippolyte souligne aussi les innovations disciplinaires de

temps, il garantit sa christologie subordinatienne contre le reproche d'adoptianisme en combattant les Théodotiens et les Melchisédéchiens. Dans le conflit doctrinal et disciplinaire qui divisait les esprits, il se serait appliqué à rester l'homme « du juste milieu » (p. 160) : en sorte que son attitude à l'égard du Montanisme lui aurait été dictée par des raisons fort compliquées de politique personnelle...

Montan. Il paraît avoir été frappé surtout par celles qui concernaient le jeûne. Il est le seul qui signale l'usage des « raphanophagies » (ῥάφανος = chou, ou radis). — D'autre part, il laisse tomber la donnée relative à la distinction que les montanistes faisaient entre l'Esprit et le Paraclet (nº 2) : il avait dû la noter dans le *Syntagma*, puisqu'elle figure chez Pseudo-Tertullien. — Il passe également sous silence, dans les *Philosophoumena*, les noms de Proclus et d'Eschine. Sans doute, au moment où Hippolyte rédigeait son traité, ces deux coryphées du Montanisme romain avaient-ils disparu de la scène ; et cela n'a rien de surprenant si l'on se rappelle que dans l'*Adu. Valentinianos* (qui est probablement de 207/8), déjà Tertullien considérait Proclus comme un vieillard, « ... uirginis *senectae* dignitas. (Kr. p. 182, l. 13) : or les *Philosophoumena* durent être rédigés entre 222 et 230.

Les renseignements fournis par les *Philosophoumena* sont d'une réelle importance. Ici Hippolyte a été obligé de laisser de côté les manuels où il s'approvisionne d'ordinaire. Irénée de Lyon, son guide de prédilection [1], ne lui fournissait rien non plus. Mêlé aux luttes intellectuelles de son époque, il avait certainement pris contact avec les agents du Montanisme qui menaient dans les milieux romains une campagne si ardente et si habile qu'un pontife romain faillit s'y laisser conquérir [2]. A-t-il lu quelques ouvrages montanistes ? Il ne le dit pas explicitement, mais il le laisse entendre par le jugement qu'il porte sur eux [3] : or ces écrits, c'est aux initiateurs même du mouvement qu'il en fait remonter l'origine [4]. Il avait donc pu se former une idée, non pas seulement du Montanisme romain, mais aussi du Montanisme phrygien.

Son impression sur la secte est au total assez méprisante. Il raille le manque d'esprit critique dont ses partisans font preuve [5], leur entêtement à ne pas écouter ceux qui pourraient les instruire [6], leur respect à l'égard des divagations des « femmelettes » qui les endoctrinent [7],

[1] Cf. Lipsius, *Quellenkr. Epiph.*, p. 46 et s.
[2] Tertullien, *adu. Pr.*, 1 (**Sources**, p. 43, 16).
[3] **Sources**, p. 58, 5.
[4] *Ibid.*, p. 57, 8.
[5] P. 57, 10 et s.
[6] L. 11.
[7] L. 3.

la niaiserie des livres qu'ils révèrent [1]. Ce ton cavalier surprend un peu : comment Hippolyte a-t-il pu faire si bon marché d'un mouvement religieux auquel un écrivain tel que Tertullien avait coopéré avec tant de talent, d'éloquence et de passion ? Même si l'on évite de donner dans les conjectures de Rolffs qui dresse Tertullien en polémique directe contre Hippolyte dans le *de Ieiunio* et le *de Monogamia*, il demeure incroyable que celui-ci n'ait pas connu le rôle joué dans l'affaire montaniste par l'illustre champion carthaginois [2].

[1] P. 58, l. 5.

[2] Une énigme enveloppe encore cette question des rapports d'Hippolyte et de Tertullien. Hippolyte ne nomme nulle part Tertullien et nulle part Tertullien ne nomme Hippolyte, là même où il aurait eu l'occasion de le faire, par exemple dans l'*adu. Val.*, v (Kr., p. 182, l. 8), où il énumère ses *antecessores* dans la lutte contre l'hérésie, spécialement contre l'école du gnostique Valentin. — Il n'est pas sûr que Tertullien ait connu le *Syntagma* : (je suis moins affirmatif que ne l'est Harnack, ZHT., 1874, p. 202 et s., car l'une des principales preuves qu'il donne, à savoir la non-mention chez Tertullien de ce *Colarbasus*, qui est cité dans l'*Adu. omnes Haer.*, § v, me paraît démentie par l'*adu. Val.*, [Kr., p. 181, l. 5] où le *colubroso* des manuscrits se résout bien mieux en *Colarbaso*, d'après le contexte, qu'en *colubro suo*, comme le veut Kroymann). — C'est aussi une question de savoir si Tertullien a utilisé Hippolyte dans son *Aduersus Praxean*. Ce traité a été rédigé vers 213-218. D'autre part, le Κατὰ Νοήτου d'Hippolyte, si, comme on peut l'admettre, il formait partie intégrante du *Syntagma*, a dû être écrit dans les premières années du IIIme siècle. Tertullien a donc *pu* le lire et s'en inspirer. En fait, l'a-t-il exploité, c'est sur quoi les critiques ne sont pas d'accord. Au chapitre xvii de sa *Dissertatio de uaria et incerta indole librorum Tertulliani* (dans Œhler, III, 688-695), Semler a mis en regard, sur deux colonnes, les passages parallèles de l'*Aduersus Praxean* et du Κατὰ Νοήτου ; (beaucoup des rapprochements qu'il signale sont sans portée). Lipsius (dans le *Jahrb. f. deutsche Theol.*, 1868, 704, note 2) conclut de ces rapprochements que Tertullien s'est servi de la discussion d'Hippolyte. Harnack, par contre, juge cette dépendance invraisemblable (ZHT., 1874, p. 202-205). Lipsius est revenu à la charge pour la défense de son opinion dans ses *Quellen ält. Ketz.*, p. 157 ; 183-190. Noeldechen (*Jahrb. f. protest. Theol.*, XIV [1888], p. 576 et s. ; cf. son *Tertullian*, p. 429) et Rolffs, *Urkunden*, p. 163-166, tranchent le débat dans le même sens que Lipsius. D'autre part, E. Kroymann, *Tertullian adu. Praxean*, éd. minor, p. xvii-xix, se montre très sceptique à l'égard des affirmations de Nœldechen, qu'il prend spécialement à partie. Il est certain qu'il n'y a pas grand chose à tirer du parallélisme de certaines citations scripturaires qui, en un débat identique, s'offraient pareilles aux deux polémistes. Les métaphores, telles qu'*œconomia*, *sol-radius*, *fons-fluuius* se rencontrent antérieurement à Tertullien et à Hippolyte. D'autre part, l'analogie de plusieurs développements s'explique par l'identité du sujet lui-même, qui, depuis plusieurs années, était si vivement discuté dans les milieux romains. La comparaison de l'*Adu. Praxean* avec le Κατὰ Νοήτου fait ressortir l'éclatante supériorité de Tertullien, au point de vue de la pensée, de la composition et du style : mais la dépendance de la première œuvre par rapport à la seconde demeure douteuse.

Je serais tenté de croire qu'il y a chez Hippolyte affectation de dédain plus encore que mésestime sincère [1]. Il aura cédé à la manie habituelle aux hérésiographes, qui se faisaient un devoir de ravaler aussi bas que possible le niveau intellectuel des dissidents qu'ils combattaient, tant ils avaient peur de leur laisser une apparence de bon sens ou de bonne foi [2]. Au fond il est plus inquiet qu'il ne l'avoue. Il ne peut se tenir d'observer que cette hérésie a fait du mal à bien des gens [3]. Il semble même promettre de la combattre plus à loisir dans un ouvrage spécial [4]. Voilà qui décèle quelque tracas secret, au moins rétrospectif, et ces préoccupations hostiles ne cadrent guère avec l'apitoiement ironique dont il se donne les airs en d'autres endroits de sa notice.

[1] Voir surtout sa conclusion, **Sources,** p. 58, 6 et s.

[2] Comp. ce qu'Hippolyte dit des Naasséniens, *Philos.*, V, x ; des Pérates, V, xviii ; de Marcion, VII, xxix.

[3] **Sources,** p. 58, 1. Je ne vois guère que l'hérésie de Noétos à propos de laquelle il formule une remarque analogue (*Philos.*, IX, vi).

[4] P. 57, 30. Il paraît probable qu'il réalisa ce dessein dans son Περὶ χαρισμάτων ἀποστολικὴ παράδοσις : (peut-être convient-il de dédoubler en deux ouvrages distincts ce titre qui figure sur la statue d'Hippolyte). Comment eût-il écrit sur les « charismes » à cette époque, sans que le problème montaniste se dressât devant lui ?

CHAPITRE V

Les Sources de l'histoire du Montanisme au IVe siècle (à l'exclusion d'Eusèbe et d'Épiphane)

Dans la seconde moitié du IIIe siècle, il y a pénurie remarquable de documents sur le Montanisme. C'est d'ailleurs un fait connu qu'à cette époque l'Église d'Asie rentre dans l'ombre, d'où elle n'émergera qu'au siècle suivant. A part quelques renseignements intéressants que nous procure Firmilien de Césarée, et où se peint l'état d'esprit ecclésiastique à l'égard du Montanisme (nos **62** et **64**), nos données se réduisent à peu de chose.

Au IVe siècle, au contraire, la matière devient fort riche. Réconciliée avec l'empire, l'Église trouvait enfin le loisir de retracer les étapes de son passé et de cataloguer les hérésies qui avaient entravé ou qui gênaient encore son progrès. Le Montanisme eut sa place marquée dans les récits de ses historiens et dans les répertoires de ses hérésiographes. Déjà nous avons analysé les notices d'Eusèbe et d'Épiphane : mais il en est d'autres encore qui nous fournissent des matériaux utiles et dont nous aurons à tirer parti.

I

Un passage des *Catéchèses* de Cyrille de Jérusalem nous montre le développement de ce qu'on pourrait appeler la « légende » de Montan (no **75**) : cent cinquante ans avaient suffi pour que le mystique prophète devînt « un être d'impiété et d'inhumanité », une sorte d'ogre qui égorgeait les petits enfants, et dont Cyrille n'ose même pas articuler tout haut les autres infamies « par respect pour les femmes présentes » ! — Une série de témoignages nous font aussi connaître la rigueur des exigences de l'Église

au point de vue de la rebaptisation des montanistes convertis [1]. — J'ai déjà eu l'occasion, à propos de saint Épiphane, de traiter du compte rendu de Philastre de Brescia (nº **100**). J'ai dit les raisons qui militent pour faire admettre que Philastre ait utilisé le *Panarion*. Il a eu du reste quelque mal à se reconnaître dans la nomenclature embarrassée d'Épiphane, et il en a accru encore la confusion. Il appelle *Passalorinchitae* les hérétiques qu'Épiphane avait nommés Tascodrugites. Il conserve ce dernier terme sous la forme de *Ascodrogitae*, mais chez lui cette rubrique désigne une variété fort différente, qui est à rapprocher des *Ascitae* de saint Augustin [2]. Seuls les *Artotyritae* concordent avec les Ἀρτοτυρῖται d'Épiphane. Au surplus, Philastre ne paraît nullement soucieux de rattacher ces diverses sectes à la secte phrygienne : il les étudie comme espèces distinctes.

Dans la notice relative aux Cataphrygiens proprement dits, il n'ajoute que peu de chose à Épiphane. Pourtant l'usage du « baptême des morts » chez les montanistes n'est signalé que chez lui. Il en va de même de ce qu'il dit de la célébration publique de leurs mystères. Il n'est pas impossible qu'il tienne ces deux données de la *fama :* mais en face d'un exposé si peu méthodique, où se reflète une pensée confuse et brouillonne, l'identification des sources est particulièrement hasardeuse.

II

Avec saint Jérôme, nous allons avoir affaire à un esprit d'une autre trempe.

Écartons tout d'abord les menues allusions que Jérôme fait au Montanisme à propos de telle démonstration particulière sans prendre le loisir d'y insister. C'est ainsi qu'il lui arrive d'associer le nom de Montan à celui de Novat [3], pour condamner le rigorisme excessif en matière de pénitence ; ou de railler la chimère des Phrygiens qui, tout comme les Manichéens pour Manichée, se figurent que le Paraclet est descendu en Montan [4]. Plus sommaires encore sont les mentions de l'*Ép.* LXXXIV, 2, 4 [5]. Dans l'*Ép.* CXXXIII, 4 [6], où Jérôme, irrité de voir certaines dames de la société

[1] Voir nos **77** bis ; **86** ; **102**, etc.
[2] *De Haer.*, LXII (P. L., XLII, 42).
[3] Nos **126** ; **128**.
[4] No **131**.
[5] Nos **129** ; **130**.
[6] No **134**.

romaine s'embrigader au service des idées pélagiennes, fait amèrement remarquer à son ami Ctésiphon que, depuis l'origine même de l'hérésie, toujours des complicités féminines ont participé au « mystère d'iniquité », on rencontre une indication qui paraît intéressante à première vue, étant donnée notre pénurie de renseignements sur la personne des premiers *leader* du Montanisme : « Montanus... multas Ecclesias per Priscam et Maximillam, *nobiles et opulentes feminas,* primum auro corrupit, deinde haeresi polluit. » Mais il est bien à craindre qu'il n'y ait là développement de rhétorique et fantaisie pure. Jérôme ne sait guère des toutes premières origines du Montanisme que ce qu'Eusèbe lui en a appris. Peut-être le *auro corrupit* est-il vague réminiscence de l'*Hist. eccl.* d'Eusèbe, V, XVI, 4 et 7. — D'autre part, la donnée fournie par la *Chronique* sur l'époque des origines du Montanisme procède d'Eusèbe que Jérôme traduit [1]. — L'influence du même historien se fait sentir dans toutes les notices du *de Viris illustribus* où le Montanisme est intéressé. J'ai caractérisé, à propos de l'Anonyme antimontaniste, la méthode de travail pratiquée par Jérôme dans cet opuscule, dont le prix n'est pas contestable, mais où se décèlent tant de légèretés, d'à peu près, de déformations suspectes [2]. Au point de vue de l'histoire du Montanisme, nous n'avons pas grand chose à y apprendre. Tout ce que Jérôme y dit d'Apollinaire [3], de Miltiade [4], d'Apollonius [5], de Sérapion [6], de Caius [7], c'est dans Eusèbe qu'il le prend et il n'ajoute rien à son modèle que quelques déductions d'importance modeste [8] et quelques bévues [9]. En fait de renseignements nouveaux, les

[1] N° **112**.

[2] Voir plus haut, p. XXI.

[3] § XXIV. Cf. Eusèbe, *H. E.*, V, XVI, I et *Chronique* ad annum XI Antonini Veri.

[4] § XXXIX. Cf. *H. E.*, V, XVII, I.

[5] § XL. Cf. *H. E.*, V, XVIII, I ; II ; 12.

[6] § XLI. Cf. *H. E.*, V, XIX, I-2

[7] § LIX. Cf. *H. E.*, VI, XX, 3.

[8] V. g. pour l'époque de l'ἀκμή d'Apollonius, qu'il place sous Commode et Sévère (= 180-211) en combinant les données d'Eusèbe, *H. E.*, V, IX et V, XVIII, 12. — De même, § LIX l'indication chronologique relative à Gaius est déduite d'*H. E.*, VI, XXI, I.

[9] L'erreur de Jérôme au sujet de Rhodon a été notée plus haut (p. XXI). Au § XL il attribue à Apollonius une indication sur le genre de mort de Montan et de ses prophétesses, qui, en fait, se trouve, non pas chez Apollonius, mais chez l'Anonyme (*H. E.*, V, XVI, 13). On pourrait admettre à la rigueur qu'Apollonius ait aussi rappelé dans son ouvrage cette fin lamentable : mais comme Jérôme travaille uniquement d'après Eusèbe et ne sait rien de plus que lui, la confusion est patente.

seuls qu'il fournisse sont ceux qui concernent Tertullien dans ses rapports avec le Montanisme : au § XL, il indique sommairement la contexture du traité *sur l'Extase ;* au § XXIV, il donne un échantillon de la polémique de Tertullien dans ce traité. Enfin au § LIII, il nous apprend que la défection de Tertullien aurait été amenée par la jalousie et les outrages des clercs de l'Église romaine. Ce sont là des données de grand intérêt, et qu'on ne retrouve pas ailleurs.

Au surplus, saint Jérôme, en certaines parties de son œuvre, a envisagé le Montanisme d'un coup d'œil plus personnel qu'on ne serait disposé à le croire par ce qui vient d'être dit.

Il y a un aspect du Montanisme auquel il a prêté une attention particulière : c'est le problème de la prophétie extatique. Jérôme a beau employer ici et là, dans ses traités d'exégèse, des formules qui semblent faire de l'inspiré l'instrument passif de l'Esprit [1] : quand il examine théoriquement le problème de l'inspiration, il a grand soin de marquer que l'influx divin laisse au croyant sa pleine intelligence, sa pleine conscience [2]. Ce point de vue, notons-le, était déjà celui d'Origène, dont Jérôme a si fortement subi l'action intellectuelle [3]. Il était donc prédisposé à traiter avec une particulière défaveur les idées montanistes sur l'obnubilation de l'intelligence du prophète. Il savait les discussions qu'elles avaient provoquées, les résistances qui, de très bonne heure, s'étaient affirmées du côté catholique ; il avait lu le *de Ecstasi* où Tertullien traitait *ex professo* la question. C'est donc en connaissance de cause qu'il prend parti et qu'à plusieurs reprises, il insiste avec ironie et dédain sur les invraisemblances de la thèse montaniste [4].

[1] V. g. celle-ci (*In Eph.*, v, 14 ; P. L., XXVI, 525) « ...Apostolum Spiritu sancto plenum repente in uerba *quae in se Christus loquebatur erupisse* atque dixisse. Cf. *In Ezechiel.*, XI, 24 (P. L., XXV, 101).

[2] Cf. LUDWIG SCHADE, *die Inspirationslehre des hl. Hieronymus*, dans les *Biblische Studien*, XV, 4-5, p. 20 ; 22 et s., Fribourg-en-Brisgau, 1910.

[3] Voir en particulier le *Contra Celsum*, VII, III-IV (KŒTSCHAU, dans CB, *Origenes*, t. II, p. 156) ; le *de Principiis*, III, IV (KŒTSCHAU, dans CB, t. V, p. 261 ; P. G., XI, 317) ; *in Ezech. Hom.*, VI, I (P. G., XIII, 709). — GRÜTZMACHER, *Hieronymus*, II, 115, va jusqu'à dire (mais avec une exagération manifeste) « Ueberall wo Hieronymus gegen Marcion, Tatian und die Montanisten polemisiert, können wir mit Sicherheit auf Benutzung des Origenes schliessen, da Hieronymus nur aus dieser Quelle etwas über die alten Häretiker weiss. » De même, II, 257.

[4] V. g. nos **115** ; **124** ; **125** ; **132** ; **133**.

Il faut encore souligner et retenir le renseignement inclus dans le Commentaire sur l'*Épître aux Galates* au sujet de la persistance en Galatie de la secte cataphrygienne, des Passalorynchites, des Ascodrugites et des Artotyrites [1]. On se demande, au premier regard, si Jérôme ne l'aurait pas emprunté au *Panarion* d'Épiphane (XLVIII, XIV,) où tous ces noms se trouvent groupés, — sauf celui des Artotyrites qui figure un peu plus loin (XLIX, I) — et où la diffusion des Cataphrygiens en Galatie est justement signalée. Le Commentaire sur l'*Ép. aux Galates*, ayant été composé vers 386, la chronologie ne s'opposerait pas à l'hypothèse d'un démarquage. D'autre part, saint Jérôme laisse entendre qu'il connaît personnellement les faits qu'il rapporte (Scit *mecum* qui uidit, etc...). Or, il avait passé par la Galatie peu après 373 lors de son voyage d'Aquilée à Antioche [2]. Il avait donc pu observer *de uisu* le pullulement des sectes dans cette contrée et noter le nom baroque de quelques-unes d'entre elles. Dès lors sa remarque ne fait pas double emploi avec celle d'Épiphane : elle la confirme, et justifie notre conclusion [3], d'après laquelle c'est bien l'état contemporain du Montanisme, entre 370 et 375, qu'Épiphane a décrit dans la dernière partie de son exposé.

Il est enfin une lettre où saint Jérôme nous livre didactiquement toute sa pensée sur le Montanisme, C'est l'*Ép.* XLI adressée à Marcella, entre 382-385, pendant le séjour de Jérôme à Rome, à propos d'un incident qui est raconté au début et qui avait induit Marcella à consulter son pédagogue spirituel [4]. Jérôme y détermine avec une précision quasi juridique les points où les montanistes s'écartent, selon lui, de la doctrine catholique. Ces points sont les suivants : *a*) L'interprétation des textes de l'Évangile de saint Jean où le Sauveur annonce qu'il enverra le Paraclet ; *b*) Leur sabellianisme ; *c*) l'assimilation des secondes noces à l'adultère ; *d*) le triple carême annuel obligatoire ; *e*) leur organisation hiérarchique où les évêques ne viennent qu'au troisième rang ; *f*) leur rigorisme en

[1] N° **114**.

[2] Ep. III, 3 : « Tandem in incerto peregrinationis erranti, cum me Thracia Pontus atque Bithynia, totumque *Galatiae* et Cappadociae iter et feruido Cilicum terra fregisset aestu, Syria mihi uelut fidissimus naufrago portus occurrit. » Cf. GRÜTZMACHER, *Hieronymus*, I, 43.

[3] Voy. plus haut, p. LXIV et s.

[4] N° **113**.

matière pénitentielle ; *g*) (sous réserve) le meurtre rituel ; *h*) leur conception des révélations successives.

Où Jérôme a-t-il puisé pour établir ce *compendium* ?

Quoi qu'en disent Hilgenfeld [1] et Bonwetsch [2], je doute fort que Jérôme ait compulsé les documents originels de la lutte antimontaniste, tels que l'opuscule de l'Anonyme d'Eusèbe ou l'ouvrage d'Apollonius [3]. S'il avait pris avec ces documents une connaissance personnelle et directe, il ne se serait pas contenté, dans son *de Viris illustribus*, composé plusieurs années après la lettre à Marcella, de calquer servilement, comme il l'a fait, le texte d'Eusèbe : il aurait eu l'amour-propre de mettre en œuvre ses propres souvenirs et ses propres lectures.

A-t-il exploité, comme le veut G. Ficker (ZKG, XXVI, p. 459-461), la Διάλεξις Μοντανιστοῦ καὶ 'Ορθοδόξου [4] ? Cela encore me paraît fort douteux. Ficker marque, entre l'*Ép.* XLI et cette *Discussion*, les rapprochements suivants :

1° Les *testimonia de Iohannis euangelio congregata* auxquels Jérôme fait allusion (§ I) se trouvent en assez grand nombre dans la Διάλεξις [5].

2° La position que prend l'orthodoxe à l'égard de l'objection montaniste tirée de la permanence nécessaire du charisme prophétique dans l'Église est analogue à celle où s'établit Jérôme (§ II) [6].

3° L'orthodoxe incrimine la doctrine trinitaire des montanistes [7]. C'est également ce que fait Jérôme (§ III).

4° L'économie de la révélation montaniste, telle que l'explique le montaniste au début de la *Discussion* [8] est substantiellement pareille à celle que décrit Jérôme (§ IV), et des deux côtés est cité le texte *I Cor.* XIII, 9.

5° Saint Jérôme appelle Montan *abscisus* et *semiuir* (§ IV). Or la *Discussion* le désigne par les mots ὁ τοῦ 'Απόλλωνος ἱερεύς, ... ὁ ἱερεύς

[1] *Ketzergesch.*, p. 577.

[2] *Gött. Gel. Anz.*, 1884, p. 356 et RE [3], XIII, 418. — VOIGT (*Versch. Urk.*, p. 229 et s.) pense à la source exploitée par Épiphane dans *Pan.*, XLVIII, II, XIII. En réalité, les points de contact entre Jérôme et Épiphane se réduisent à peu de chose.

[3] Tout au plus avait-il pu se former indirectement une idée du pamphlet d'Apollonius par le livre VII du *de Ecstasi* de Tertullien.

[4] Voy. n° **79**.

[5] Voy. p. 98, 10 ; 99, 12, 24 ; 101, 8, 19 ; 102, 2, 20 ; 103, 29.

[6] P. 97, 3 et s. ; 107, 30 et s.

[7] P. 97, 25.

[8] P. 93.

τοῦ εἰδώλου [1]. Jérôme n'aura fait que transposer cette donnée, en l'exprimant d'une façon plus mordante.

En ce qui concerne le N° 1, j'observe que, dans la Διάλεξις, les textes tirés de JEAN, x, 30 ; xiv, 9 et 10, se réfèrent à la question trinitaire, et non pas à la promesse du Paraclet, objet principal de la démonstration que le montaniste avait tenté de faire accepter à Marcella (cf. *Ép.* XLI, 1). JEAN, XIV, 16-17 est mis dans la bouche de l'orthodoxe, et encore à propos de la question trinitaire. — Les analogies signalées aux N°s 2, 3 et 4 s'expliquent aisément par l'argumentation traditionnelle de la polémique antimontaniste. Rien n'y est assez caractérisé pour imposer l'hypothèse d'une dépendance directe de Jérôme par rapport à la Διάλεξις. — La connexion indiquée au N° 5 est celle à quoi Ficker attache le plus de prix (*besonders entscheidend,* loc. cit., p. 460). Est-elle vraiment si probante ? Pas plus en Phrygie qu'ailleurs le culte d'Apollon ne comportait la castration du ἱερεύς (cf. PAULY-WISSOWA, l'art. *Apollon,* par WERNICKE, II, 83). Je crois que le nom d'Apollon est mis là, non pas comme détermination précise, historique, mais seulement pour désigner le « paganisme » en général [2]. En tous cas, cette mention n'était pas de nature à suggérer à Jérôme l'épithète flétrissante qu'il accole au nom de Montan.

Je remarque par surcroît que plusieurs des données qui se trouvent chez Jérôme manquent dans la Διάλεξις : par exemple, l'allusion à la condamnation des secondes noces (§ III), aux carêmes montanistes (ibid.), à la discipline pénitentielle (ibid.), au meurtre d'un enfant (§ IV), aux particularités de la hiérarchie montaniste (§ III). La réciproque est vraie : Jérôme n'effleure ni la question de la légitimité de la prophétie féminine, ni celle du droit des femmes à composer des livres, ni la promesse que, d'après la Διάλεξις [3], les Montanistes lisaient dans MT., XXIII, 34. Et de tout cela, je conclus que Jérôme n'a pas utilisé la Διάλεξις.

Mon impression est celle-ci. Jérôme s'est épargné la peine de faire des recherches spéciales pour une *breuior epistula* [4] où il ne se proposait que de fixer quelques jalons en vue d'aider Marcella à se former une opinion

[1] P. 103, 4 ; 14.
[2] Cf. les *Acta disput. S. Achatii*, II (O. VON GEBHARDT, *Ausgew. Märtyreracten,* Berlin, 1902, p. 116, l. 18).
[3] P. 96, 16.
[4] P. 170, 8.

motivée sur le compte de certains propagandistes indiscrets. Mais il a recueilli ses souvenirs livresques et s'est également remémoré les renseignements qui lui étaient venus par ouï-dire. Il connaissait le *libellus* de Pseudo-Tertullien [1]. Il connaissait aussi, et d'une façon bien plus complète que nous, les œuvres de Tertullien. Par ces documents de la tradition ecclésiastique, il était déjà au courant des tendances trinitaires des montanistes (il englobe ceux-ci, sans distinction, dans le même reproche), de l'assimilation du second mariage à l'adultère, de la théorie relative à la révélation progressive, du rigorisme pénitentiel, — peut-être aussi du grief de meurtre rituel, si réellement Tertullien l'avait déjà discuté (mais cela est beaucoup plus douteux) [2]. — Puis, au hasard de ses pérégrinations, il avait ramassé une documentation personnelle. On notera que, sur ces κοινωνοί dont il parle au § III, nous avons le contrôle d'un texte officiel (*Code Justinien*, I, V, 20) [3] qui atteste sa véracité. Ce qu'il dit de la hiérarchie de la secte, des carêmes qu'elle observe, lui est venu sans doute aussi par la voie orale. Ce sont là des indications précieuses que nous devrons examiner de près.

Mal informé de ce qui concerne le Montanisme primitif, je dis le Montanisme *oriental* à ses débuts, Jérôme doit être regardé comme un témoin autorisé de certaines modalités du Montanisme de son temps.

III

Pacien était un contemporain de Jérôme ; il écrivait dans la seconde moitié du IVe siècle : d'après le *de Vir. ill.*, CVI, il mourut « sub Theodosio principe », entre 379 et 392 (date de composition du *de Vir. ill.*). Il était évêque de Barcelone. Il se produisit de son temps une recrudescence de Novatianisme, qui lui donna occasion d'échanger quelques lettres avec un certain Sympronianus à qui plaisait la rigueur novatienne. De cette correspondance trois lettres subsistent. Dans la première, Pacien revendique pour l'orthodoxe le privilège de s'appeler catholique, en face de la multiplicité des sectes. Dans la seconde, il riposte à Sympronianus, qui lui avait envoyé un traité relatif au Novatianisme, en critiquant la personne même

[1] Voy. plus haut, p. LXXXIII.
[2] Voy. la notice sur le *Praedestinatus*, p. CVI et s.
[3] N° **190**.

de Novatien. Puis, ayant eu le loisir d'examiner plus à fond cet opuscule, il le réfute en détail dans une troisième lettre, sensiblement plus longue que les deux premières. Pacien se révèle dans ces discussions comme un esprit de médiocre originalité, nourri de Cicéron, de Virgile et d'Horace, et qui prend à Tertullien et surtout à saint Cyprien l'essentiel de ses arguments théologiques.

La plupart des allusions qu'il fait au Montanisme sont de peu d'importance. On notera cependant le lien qu'il marque, au point de vue doctrinal, entre le Montanisme et le Novatianisme [1]. Il indique aussi que, de son temps même, on rencontrait beaucoup de montanistes en Espagne [2]. Le passage qui mérite le plus d'attention est celui où il signale la multiplicité de l'erreur montaniste [3]. Les noms qu'il cite comme « autorités » dont les Phrygiens se prévalent, ceux de Blastus, de Théodote, de Praxéas, de Proculus paraissent empruntés directement aux § VII et VIII de l'*Adu. omnes Haereses* de Pseudo-Tertullien. Pacien a lu, bien superficiellement du reste, le texte dont il s'inspire. C'est sans raison valable qu'il embrigade Blastus et Théodote dans la cohorte montaniste ou novatienne [4]. Le contre sens est encore plus fort pour Praxéas, dont il fait un ancêtre du Novatianisme (*uestros* se réfère aux novatiens plutôt qu'aux montanistes) [5]. Reste une donnée énigmatique, qu'on ne rencontre pas ailleurs : « Ipsi illi Phryges nobiliores *qui se animatos mentiuntur a Leucio...* » [6].

Ce Leucius est souvent cité à partir de la fin du IVe siècle comme l'auteur d'actes apocryphes et hérétiques des apôtres dont se servaient principalement les Priscillianistes et les Manichéens. Saint Augustin, Innocent Ier, Turibius, d'autres écrivains encore lui attribuent nommément ces productions hétérodoxes [7]. D'autre part, le décret gélasien rejette

[1] P. 145, 6 ; 147, 11.

[2] P. 146, 9.

[3] P. 145, 15.

[4] Son erreur pourrait s'expliquer ainsi : pour Blastus, par l'aménagement un peu maladroit du chap. XIV du Vme livre de l'*H. E.* d'Eusèbe, qui a récemment induit un critique, M. KASTNER, à une confusion analogue (cf. P. DE LABRIOLLE, dans BALAC, III [1913], p. 157) ; pour Théodote, par la similitude de nom avec le Théodote mentionné chez Eusèbe, *H. E.*, V, III, 4 ; XVI, 14, 15. (**Sources,** p. 68, 2 ; p. 73, 34 ; 74, 7).

[5] P. 145, 23.

[6] P. 145, 24.

[7] Liste des témoignages dans TH. ZAHN, *Acta Iohannis*, Erlangen, 1880, p. 195 et s. Cf. aussi ACL., p. 119 et s.

« tous les livres qu'a faits Leucius, disciple du diable »[1], et Photius a eu entre les mains une collection d'Actes hétérodoxes des apôtres, laquelle comprenait les *Actes* de Pierre, de Jean, d'André, de Thomas, de Paul, et qu'il impute en bloc à « Leucius Charinus »[2].

Sans entrer dans les amples débats auxquels ces indications ont donné lieu[3], n'en retenons que ce qui intéresse le passage en question. Th. Zahn[4] en a conclu que Leucius avait écrit entre 150 et 190 ; qu'il cherchait dans ses élucubrations à se faire passer pour un disciple des apôtres ; qu'il s'était acquis ainsi un prestige assez grand pour que les montanistes du parti de Proculus essayassent de se rattacher à lui (de même que les montanistes d'Asie invoquaient le nom des filles de Philippe, celui d'Ammia, etc.) ; et cela d'autant plus volontiers qu'ils trouvaient dans ses écrits des points d'appui pour leurs théories rigoristes et modalistes.

Cette hypothèse a été vivement critiquée par R.-A. Lipsius[5], G. Salmon[6] et A. Harnack[7]. Ils reprochent à Zahn de faire trop de fond sur une donnée isolée, alors que son auteur trahit, dans le paragraphe même où il l'insère, la légèreté de ses informations.

Ce qui est sûr, c'est que, quel que soit le Leucius auquel pense Pacien, il le tient en haute estime, puisqu'il veut ôter aux montanistes le patronage dont ils se couvrent faussement (*mentiuntur*). Si Leucius avait été disqualifié déjà comme auteur d'œuvres hérétiques, Pacien se serait empressé de flétrir les accointances suspectes que les montanistes avaient nouées avec lui. Il est possible qu'à la faveur des confusions créées par les *Actes* apocryphes, spécialement les *Actes* de Jean, où Leucius se donnait comme élève et compagnon de l'apôtre, Pacien ait cru réellement à la qualité que le faussaire s'était décernée. Ce serait une erreur analogue à celle que paraît avoir commise Épiphane quand, dans son *Panarion*[8], il cite un

[1] « Libri omnes quos fecit Leucius, discipulus diaboli » (dans THIEL, *Epist. rom. Pontif.*, Braunsbergae, 1868, I, 462 et s.).

[2] *Cod.*, CXIV.

[3] ZAHN, *Acta Iohannis*, p. CXLIV et s. ; R. A. LIPSIUS, *die Apokryphen Apostelgesch. u. Apostellegenden*, Braunschweig, t. I (1883), p. 44-113 ; CARL SCHMIDT, dans TU., IX, I (1903), p. 39 et s. ; A. DUFOURCQ, *Étude sur les Gesta Martyrum romains*, IV (1910), p. 157, etc.

[4] *Acta Iohannis*, p. CXLIV. Cf. GK., II, 857 et *Neue Kirchliche Zeitsch.*, X (1899), p. 211 et s.

[5] *Op. cit.*, p. 92.

[6] DCB., III, 704.

[7] *Chron.*, I, 542.

[8] *Panarion*, LI, VI (P. G., XLI, 897 ; ŒHLER, *Corp. Haer.*, II, II, 56).

Leucius, disciple de saint Jean, qui aurait combattu aux côtés de son maître les doctrines de Cérinthe et d'Ébion. Il en faut conclure qu'à l'époque où écrivaient Épiphane et Pacien le nom de Leucius n'avait pas encore pris la fâcheuse renommée dont nous le voyons entouré peu d'années plus tard, au moment des luttes priscillianistes et néo-manichéennes. Quant à préciser d'après l'indication rapide — et peut-être inexacte — de Pacien, le rapport du Montanisme à la littérature apocryphe confectionnée par ce personnage, c'est là une tâche qui ne serait possible qu'au prix des conjectures les plus fantaisistes.

IV

Les chapitres relatifs au Montanisme qu'on lit dans le Περὶ Τριάδος (*de Trinitate*) de Didyme l'Aveugle (n° **102** et s.) sont à rapprocher de la Μοντανιστοῦ καὶ Ὀρθοδόξου Διάλεξις (n° **79**) : je dirai pourquoi tout à l'heure.

Didyme est revenu à plusieurs reprises sur les erreurs trinitaires des montanistes : c'est principalement, sinon uniquement, à ce titre qu'ils figurent dans son traité. Il leur reproche de réduire à une seule personne les trois hypostases (p. 154, 15) : tel est son grief principal, et il le leur oppose en bloc, sans distinguer entre montanistes orthodoxes et montanistes hétérodoxes. La pratique rituelle des Églises, — l'obligation qu'elles imposaient à tout « Phrygien » converti de recevoir à nouveau le baptême en raison de l'invalidité dont les fausses idées de la secte sur le rapport du Père, du Fils et de l'Esprit frappaient le baptême conféré dans son sein (n° **102**) — devait l'incliner à imputer globalement cette incorrection doctrinale à tous les partisans attardés des prophètes.

Il élargit d'ailleurs plus que ne semblerait le comporter l'objet propre du *de Trinitate* sa controverse avec eux. Outre leur monarchianisme modaliste, il réfute l'interprétation erronée qu'ils donnent des textes par où ils croient justifier la mission de leurs prétendus voyants et l'identification de Montan au Paraclet [1]. Il blâme, au nom de la tradition, la licence que se sont arrogées les prophétesses d'enseigner autrui, — et cela non pas seulement de vive voix, mais par des ouvrages où elles ont eu l'audace d'apposer leur nom [2].

[1] **Sources,** p. 156-159.
[2] P. 159-160.

Enfin, l'on relève dans les commentaires de Didyme sur les *Actes* et sur la *IIe Épître aux Corinthiens* une critique de la fausse notion que les montanistes se sont formée de l'extase.

La Μοντανιστοῦ καὶ Ὀρθοδόξου Διάλεξις a été trouvée par M. Gerhard Ficker dans le manuscrit X, II du couvent de l'Escurial, et publiée par lui dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXVI (1905), p. 447-463. Ce ms. du XIVe siècle renferme diverses œuvres, authentiques ou apocryphes, de saint Athanase. Notre dialogue y figure entre une Διάλεξις Ἀπολιναρίου καὶ Ὀρθοδόξου (cf. Migne P. G., XXVIII, 1265 C à 1285 B) et la lettre d'Athanase à Épictète (Cf. P. G., XXVI, 1049 A à 1069 B). Il était inédit, sauf quelques lignes publiées dans une série d'extraits (*Dicta Magni Athanasii*) qui se trouvent imprimés chez Migne, P. G., CXLI, 509 [1].

On remarquera que le « dialogue » est une des formes de la littérature gréco-romaine que le Christianisme s'est le plus vite appropriées. Dès le milieu du IIe siècle, Ariston de Pella [2] et saint Justin s'en servent contre les Juifs. Au début du IIIe siècle, la polémique antimontaniste s'en empare : Caius écrit, à Rome même, un dialogue où il se met en scène, discutant avec Proclus. Ce cadre commode fut souvent employé au IVe siècle, soit chez les Grecs, soit parmi les Latins, pour l'exposé de thèses philosophiques ou dogmatiques [3]. Il n'est pas surprenant qu'on ait songé à l'utiliser de nouveau contre le Montanisme.

On peut, ce me semble, diviser en cinq sections la Διάλεξις que G. Ficker a fait connaître. 1° L'*Économie de la Révélation* [4]. — L'orthodoxe explique au montaniste, qui allègue les paroles de saint Paul dans la *Ire Épître aux Corinthiens*, XIII, 9, le sens qu'elles comportent, et la véritable nature de cette « imperfection » avouée par l'apôtre, laquelle était toute en fonction du « siècle à venir ». 2° *La Légitimité de la prophétie* [5]. Oui ou non, les catholiques rejettent-ils à priori toute prophétie postérieure au Christ ? —

[1] Ces lignes correspondent au texte de Ficker (n° **79**), p. 100, 25 à 101, 6. Elles portent comme en-tête : « Τοῦ αὐτοῦ [= Athanase] ἀπὸ τῶν ἐν εἴδει διαλέξεως Μοντανιστοῦ καὶ Ὀρθοδόξου. » Elles sont insérées parmi les *Refutationes* de Johannes Bekkos contre Camaterus.

[2] Mentionné par Origène, *C. Cels.*, IV, LII.

[3] Il suffit de rappeler le nom de Methodius d'Olympe (mort en 311), d'Apollinaire de Laodicée, de Grégoire de Nysse, l'*Altercatio Heracliani laici cum Germinio episcopo Sirmienti*, les opuscules dialogués de saint Jérôme, de saint Augustin, etc.

[4] **Sources**, p. 93, 11 à p. 96, 8.

[5] P. 96, 8 à p. 97, 25.

Non pas, répond le catholique. Cette question est pour nous une question d'espèce. Ce n'est pas la prophétie en soi, c'est le pseudo-prophète que nous condamnons. 3° *Le Problème trinitaire* [1]. La citation d'un « oracle » de Montan sert d'amorce à une longue discussion sur ce point. Le catholique accuse Montan et ses disciples de confondre en une seule les trois personnes de la Trinité. Le montaniste accuse les catholiques de les séparer indûment et de donner dans une sorte de trithéisme. Chacun d'eux paraphrase les textes scripturaires où son opinion prend appui. 4° *Encore l'Économie de la Révélation* [2]. Les apôtres ont-ils reçu le Paraclet dans sa plénitude ? Ils n'ont reçu, soutient le montaniste, que le « gage de l'Esprit ». Le catholique essaie de lui montrer le véritable sens de ce mot. 5° *Le droit des femmes à prophétiser* [3]. Le montaniste reproche à son adversaire de leur contester ce droit, que des exemples de l'Écriture justifient pourtant. — Nous ne leur contestons, répond le catholique, que leur prétention de « dominer sur l'homme » et de signer des livres écrits par elles. Au surplus, solidaires de Montan, ses prophétesses méritent d'être enveloppées dans la même réprobation que lui.

L'argumentation de Didyme et celle de la Διάλεξις sont en connexion frappante l'une avec l'autre. Reprenons, pour le démontrer, chacune des sections que nous avons déterminées dans le texte de Ficker. *a*) La première section de la Διάλεξις offre le même raisonnement que celui qui est développé au § II de Didyme [4]. A la preuve tirée de *I Cor.*, XIII, 8-10, l'orthodoxe d'un côté, Didyme de l'autre, opposent une explication qui ressortit à la véritable nature de la foi, laquelle ne possède ici-bas qu'imparfaitement les objets dont elle aura au ciel la complète jouissance. *b*) Le seconde section nous montre la promesse formulée par le Christ (Mt., XXIII, 34) qui se réalise dans les apôtres Pierre et Paul [5]. Même interprétation au § III de Didyme, qui cite Étienne, Jacques, Pierre et Paul [6]. *c*) L'appareil scripturaire est plus riche dans la troisième section que chez Didyme, § I. Mais les principaux textes se retrouvent de part et d'autre (=Jean, X, 30 ; XIV, 9, 16, 23, 26, 30) ; et, surtout, le même oracle de Montan (qui ne

[1] P. 97, 25 à p. 101, 23.
[2] P. 101, 23 à p. 105, 11.
[3] P. 105, 11 jusqu'à la fin du morceau.
[4] **Sources,** p. 156.
[5] Noter aussi la parité de la formule, p. 93, 13-14 et p. 156, 13-15.
[6] P. 159, 20 et s.

figure nulle part ailleurs) est cité par la Διάλεξις [1] et par Didyme [2]. *d*) La quatrième section présente une discussion sur le « gage du Saint-Esprit » (*II Cor.*, I, 22) que Didyme (§ II) n'a pas abordée. Mais de part et d'autre, ce sont les mêmes développements sur l' « ὀρφανούς » de JEAN, XIV, 18 ; de part et d'autre se présente la dénomination ὁ ἱερεὺς τοῦ εἰδώλου appliquée à Montan [3]. *e*) Enfin la cinquième section est tout à fait parallèle au § III de Didyme. Mêmes exemples allégués (les filles de Philippe, Déborah, Marie, sœur d'Aaron, Marie, mère du Christ (avec citation de LUC, I, 48) ; mêmes textes, au moins partiellement (*I Tim.*, II, 12 ; *I Cor.*, XI, 5). Mais ce qui est encore plus caractéristique, c'est cette interdiction, portée contre les femmes, d'écrire des livres (sur les matières de foi, évidemment) en les signant de leur nom. Les écrivains ecclésiastiques étaient nettement hostiles, on le sait, à l'exercice par les femmes du *ius docendi*. Ils se prévalaient, pour le leur dénier, des règlementations pauliniennes (*I Cor.*, § XIV, 33-35 ; *I Tim.*, II, 11 et s.). Mais c'est ici seulement, dans notre dialogue, et chez Didyme, que l'on rencontre une telle aggravation des préceptes de saint Paul. L'apôtre ne défendait aux femmes que les fonctions didactiques devant un auditoire mixte. Par voie de déduction, c'est le droit même de composer des ouvrages qui, ici, leur est arraché...

Cette analyse fait ressortir suffisamment, je pense, la parenté de nos deux textes. M. Ficker croit pouvoir démontrer que la Διάλεξις a été écrite avant le *de Trinitate* et que c'est Didyme qui a utilisé ce dialogue [4]. Les preuves qu'il donne me paraissent inégalement fortes. En particulier, je ne me décide pas à reconnaître dans le πρῶτον.. Μοντανὸς γὰρ, φησὶν, εἶπεν [5]... un indice qui révélerait que Didyme se sert d'un écrit dialogué. A ce prix, ce φησίν serait bien gauche et médiocrement intelligible, pour le lecteur non averti. Mais non ! Didyme fait entendre par ce mot que l'oracle qu'il cite ne lui est connu que par « on-dit ». Il n'y a rien de plus à en tirer. — Une autre remarque de Ficker est beaucoup plus pertinente. Il observe que certains développements de Didyme, ceux par exemple du § III, ne cadrent guère avec l'ensemble du sujet qu'il traite dans son ouvrage. A quoi bon ces considérations sur les femmes-auteurs dans un écrit sur

[1] P. 97, 25 (cf. p. 103, 29).
[2] P. 155, 12.
[3] P. 103, 14 et p. 160, 31.
[4] ZKG., XXVI, 461.
[5] P. 155, 11.

la Trinité ? Le hors-d'œuvre s'explique mieux si Didyme s'approvisionne dans le *Dialogue :* il n'aura pas voulu laisser tomber un développement qui s'offrait à lui tout préparé.

Cette conclusion me paraît judicieuse, et bien que certaines formules de la Διάλεξις soient plus vives et plus fortes que celles du *de Trinitate,* en tels passages qui se correspondent [1], la postériorité de ce dernier traité doit être considérée comme très vraisemblable.

Il serait intéressant de pouvoir déterminer avec quelque certitude l'origine du dialogue. M. Ficker fait remarquer (p. 462) que si le fragment déjà publié dans Migne est mis sous le nom de saint Athanase, c'est en raison d'une contiguïté fortuite avec certaines œuvres, authentiques ou non, d'Athanase. Il estime, pour sa part, que le dialogue appartient sûrement au IVe siècle : certaines expressions telles que τῶν ὑποστάσεων ἡ ἰδιοτή [2] nous transportent en un temps qui ne peut être antérieur à la jeune orthodoxie nicéenne ; il en va de même de l'objection du montaniste qui reproche à son adversaire d'enseigner trois dieux par sa distinction entre ἄλλος καὶ ἄλλος καὶ ἄλλος [3]. Voilà le *terminus a quo.* — Le *terminus ad quem* est fixé approximativement par la dépendance probable du *de Trinitate* à l'égard de la Διάλεξις, et aussi par la loi de 398 [4] qui, ordonnant l'anéantissement des livres montanistes, aurait rendu à peu près inutile toute discussion ultérieure sur le *ius scribendi* des prophétesses, comme celle qui se déroule dans la dernière partie de la Διάλεξις. M. Ficker songerait volontiers à un théologien de l'école d'Antioche, sans se croire, d'ailleurs, en droit de désigner lequel. L'hypothèse me paraît peu satisfaisante. On sait le peu de sympathie de cette école à l'endroit de la méthode allégorique [5]. Or, dans la dernière section de la Διάλεξις, le catholique donne justement une interprétation allégorique fort audacieuse de l'obligation imposée par saint Paul aux femmes de se voiler la tête pour prier et pour prophétiser ; il montre à son adversaire, qui proteste [6], qu'il est impossible de prendre au sens littéral les paroles de l'Apôtre, et il n'hésite pas à fonder sur elles sa suspicion contre les femmes qui « écrivent » [7] ! Ce n'est pas là, pour

[1] Voy. en particulier les considérations sur la πίστις, p. 95, 18, en y comparant p. 157, 3 et s.

[2] P. 100, 11.

[3] P. 97, 28 et 98, 13.

[4] **Sources, n° 153.**

[5] Harnack, DG, II [4], 78 ; Tixeront, *Hist. des Dogmes,* II, 13.

[6] P. 106, 26.

[7] P. 106, 6 et s.

lui, une application exceptionnelle de ce procédé d'exégèse : il le justifie d'une façon absolue par la pratique de saint Paul lui-même [1]. Un tel état d'esprit cadre mal avec celui des tenants de l'école d'Antioche.

Faut-il hasarder une hypothèse ? Je ne m'y risque qu'à regret. L'alacrité décisionnaire avec laquelle on voit trancher parfois les questions de cette nature induit par réaction à la plus discrète réserve. Pourtant il y aurait scrupule exagéré à se refuser aux vraisemblances qui ressortent des faits suivants : 1° En dehors d'Épiphane, il n'est aucun théologien oriental qui, dans la seconde moitié du IVe siècle, ait prêté au Montanisme une attention égale à celle que Didyme y a consacrée ; 2° Entre la Διάλεξις et le *de Trinitate*, le rapport de fond est, je l'ai montré, extrêmement étroit ; 3° L'allégorisme pratiqué par le catholique à propos de *I Cor.*, XI, 5, et dont celui-ci défend formellement la légitimité, n'a rien qui soit en désaccord avec les principes de Didyme en matière d'exégèse [2]. On sait combien profonde s'était exercée sur Didyme l'influence d'Origène, et du mode d'interprétation scripturaire qu'avait recommandé par ses préceptes et ses exemples le grand Alexandrin ; 4° Si délicat soit-il de fonder des conclusions stables sur le parallélisme des citations bibliques, il faut noter encore que certaines leçons familières à Didyme, et rares ailleurs, se retrouvent dans la Διάλεξις ; je signale en particulier p. 104, 7 le pluriel τὰ σώματα (dans *I Cor.*, VI, 19) : cf. *de Trin.*, II, XI (P. G., XXXIX, 637 ; 744, etc.) ; p. 95, 7 et s., notre auteur omet comme Didyme (P. G., XXXIX, 984) le terme intermédiaire ἐφρόνουν ὡς νήπιος, dans *I Cor.*, XIII, 11 ; p. 96, 17-19, la même combinaison de *I Cor.*, XII, 31 avec *I Cor.*, XIV, 1 est signalée par Tischendorf chez Origène, le maître préféré de Didyme : *aemulamini autem dona meliora, magis autem ut prophetatis.*

Encore qu'un peu ténus, ces indices ne sont nullement négligeables. Je ne leur attribue d'ailleurs qu'une valeur d'appoint. Il est fâcheux de ne pouvoir y joindre des rapprochements lexicographiques de quelque portée. Mais la Διάλεξις est formée d'un tissu d'expressions scripturaires, que l'auteur reprend à son compte là même où il commente les citations qu'il vient de transcrire. En outre, les formules dont il use pour la partie de sa controverse relative aux questions trinitaires étaient courantes chez les théologiens orthodoxes de la même époque. L'élément personnel de

[1] P. 106, 28. Cf. aussi p. 100, 22.

[2] Voy. J. LEIPOLDT, *Didymus der Blinde*, dans TU., N. F., XIV, 3 (1905), p. 53-60 ; G. BARDY, *op. cit.*, p. 201-209.

son vocabulaire se réduit donc à fort peu de chose, et il est malaisé d'opérer sur un si faible résidu [1].

A tout prendre, on peut sans excès de hardiesse attribuer la Διάλεξις à Didyme lui-même. Bien informé des choses du Montanisme (les Montanistes sont avec les Manichéens, les Eunomiens et les Macédoniens, les seuls hérétiques qui aient fixé son attention) [2], il aura jugé utile de leur consacrer une réfutation spéciale dans ce cadre du dialogue qui était, je l'ai dit, une des formes littéraires favorites de cette époque [3]. De là la sécurité avec laquelle il use de la Διάλεξις dans son *de Trinitate.* Elle était son bien propre : il s'est donc fait à lui-même de larges emprunts, sans se résigner à laisser tomber tel développement qui, fort bien à sa place dans le dialogue, n'avait pas grand chose à voir avec une apologie de l'orthodoxie trinitaire [4].

Didyme ne nomme point ses autorités ; il ne dit pas à quelle sorte d'investigations il doit les détails qu'il donne sur la doctrine montaniste, soit dans la Διάλεξις, soit dans le *de Trinitate.* Grand érudit, en dépit de la cécité qui l'avait frappé dès l'âge de quatre ans, il paraît avoir assez bien connu l'ancienne littérature chrétienne : mais parmi les écrivains ecclésiastiques, il ne cite nommément que le seul Basile. De là une réelle difficulté pour identifier ses garants ; et cette remarque générale s'applique aussi à son exposé sur le Montanisme.

Il faut donc procéder par la méthode des rapprochements de détail. Il me paraît certain que pour sa critique de la notion de l'extase chez les montanistes, il a profité du *Panarion* [5]. Que l'on compare p. 161, 15 avec p. 125, 6 et s. (à propos de l'extase de saint Pierre), et la revendication de p. 161, 21 avec p. 125, 19. Sa théorie sur la diversité des acceptions du mot *extase* est tout à fait analogue à celle d'Épiphane (p. 121 et s.) : il ajoute seulement deux textes) p. 162, 21 et 163, 3) qu'Épiphane avait négligés.

Pour le principal de sa réfutation, il aurait puisé, d'après Bonwetsch [6]

[1] Je note seulement, à propos du mot θέσις, p. 99, 4 (et la note) que Didyme connaissait certaines des œuvres d'Aristote : BARDY, p. 226-7.

[2] BARDY, p. 239 et s.

[3] Comp. ses traités spéciaux contre les Manichéens : BARDY, p. 33 et s.

[4] V. g. III, XLI, 3 (p. 159).

[5] Il y a beaucoup d'autres traces chez Didyme de l'influence d'Épiphane : Cf. BARDY, 92, 124, n. 2, 184-186, 239.

[6] GM., p. 46.

et Voigt [1], dans une source ancienne, contemporaine de la floraison du Montanisme. Voigt se hasarde à nommer le Περὶ χαρισμάτων d'Hippolyte [2]. Son raisonnement est celui-ci. De l'avis des critiques les plus compétents, le début des *Constitutions Apostoliques* (VIII, I-II) dérive du Περὶ χαρισμάτων : or, la liste des prophétesses dressée par Didyme (p. 160, 1 et s.) se retrouve tout entière dans les *Const. Apost.* : donc c'est Hippolyte que Didyme a pris pour guide. L'argument n'est point décisif. D'abord l'énumération incluse dans les *Const. Apost.* est plus longue que celle de Didyme [3]. Puis, si en un tel sujet, Didyme (grand connaisseur des Écritures) avait réellement besoin de s'inspirer d'autrui, son maître Origène ne lui fournissait-il pas la plupart des noms dont il fait état [4] ?

Je doute que Didyme ait consulté des sources montanistes ou antimontanistes de beaucoup antérieures à lui. Il n'apporte en somme rien de nouveau sur le Montanisme originel, si ce n'est une indication probablement erronée sur « l'idole » dont Montan aurait été prêtre avant sa conversion [5]. Il ne cite des prophètes phrygiens qu'un seul oracle, et de telle façon qu'il semble bien qu'il le doive à un renseignement oral. Il n'est richement documenté que sur l'appareil scripturaire dont les montanistes étayaient leur idée de l'Économie divine. Il ne me paraît pas impossible qu'il ait appris par controverse directe avec eux à définir ainsi leurs positions trinitaires. C'est à peu près de la sorte qu'il avait pénétré les arcanes de la doctrine manichéenne [6]. N'étant réellement curieux que des hérésies de son temps [7], il a pu se donner le loisir de les connaître par enquête personnelle. Je ne crois pas qu'il y ait autre chose à recueillir chez lui que des spécimens, d'ailleurs utiles, du mode de controverse de la secte au IVe siècle.

[1] *Verscholl. Urk.*, p. 30 n. 1.

[2] *Ibid.*, p. 219, n.

[3] Les *Const. Apost.*, VIII, II, 9 (FUNK, I [2], 471), citent *Marie*, sœur de Moïse et d'Aaron, *Deborah*, Holda, Judith, *Marie*, mère de Jésus, Élisabeth, Anna, *les filles de Philippe*. — Je souligne les noms qui figurent chez Didyme.

[4] Cf. **Sources**, p. 55, l. 20. Au surplus, ces listes ne sont pas rares chez les écrivains d'Église : voy. Clément d'Alex., *Strom.*, I, XXI, 136 (STÆHLIN, II, p. 84, l. 16).

[5] Voir plus haut, p. XCVII.

[6] Τὰ μὲν πείρᾳ, τὰ δ'ἀκοῇ ἐληλύθει, dit-il *de Trin.*, III, XLII (P. G., XXXIX, 989).

[7] BARDY, p. 240.

V

Le *Liber de Haeresibus* de saint Augustin fut écrit à la prière du diacre Quoduultdeus. Nous possédons la correspondance qui s'engagea entre Augustin et Quoduultdeus à ce sujet [1]. Le diacre écrivit à l'évêque pour lui demander de rédiger un précis des opinions de chaque hérétique et de la doctrine que l'Église y opposait : « ... Breuiter, perstricte atque summatim et opiniones rogo cuiuslibet haeresis poni et, quid contra teneat ecclesia catholica, quantum instructioni satis est, subdi... » Ce *commonitorium* (c'était le terme même dont Quoduultdeus se servait) [2], Augustin s'excusa d'abord de ne pouvoir l'écrire, en alléguant la difficulté du sujet. Il renvoya Quoduultdeus aux recueils similaires de Philastre et d'Épiphane. Il marquait en même temps la supériorité de celui-ci et proposait à son correspondant de lui expédier un exemplaire du *Panarion* pour qu'il le fît traduire en latin. Quoduultdeus, qui ne connaissait ni le travail d'Épiphane ni celui de Philastre, insista encore auprès d'Augustin dans la lettre CCXXIII. Il n'espérait pas en effet y trouver exactement ce qu'il souhaitait : à savoir une réfutation précise et sommaire de chaque hérésie. Il appelait aussi l'attention d'Augustin sur l'incertitude des traductions, sur la nécessité de faire mention des hérésies postérieures à ces deux écrivains. Finalement il le conjurait de déférer à son désir, qui était aussi le vœu de tous. Augustin songea à se mettre à la tâche, mais des affaires plus importantes le détournèrent quelque temps de ce dessein. De nouvelles instances emportèrent enfin ses dernières hésitations, et le *de Haeresibus ad Quoduultdeum liber* parut en 428.

Dans la préface, il rappelait les circonstances qui l'avaient induit à l'écrire et il marquait ainsi son objet : « Ego hoc magis uolo facere, si et Deus uelit, unde possit omnis haeresis, et quae nota est et quae ignota uitari, et unde recte possit quaecunque innotuerit iudicari. » A cet exposé didactique il s'était résolu à ne joindre aucune réfutation, pour ne pas enfler outre mesure l'opuscule. C'est ce qu'il remarque dans sa conclusion : « Quid enim contra ista sentiat catholica ecclesia, quod a me dicendum

[1] *Ép.* CCXXI-CCXXIV (GOLDBACHER, dans CV., vol. LVII [1911], p. 442 et s. Comp. la préface du *de Haer.* (ŒHLER, *Corp. Haer.*, I, p. 192-194).

[2] *Ép.* CCXXI, 3 (GOLDB., p. 444, l. 6).

putasti, superfluo quaeritur... Quomodo.. quae contra haec ueritas habet, asserendo ac defendenda sint, modulum huius operis excedit. » Il annonçait une seconde partie où il devait traiter certaines questions d'ordre général, par exemple celle-ci « quid faciat haereticum ». Mais il n'eut pas le temps de l'écrire ; sa mort survint, comme on sait, le 28 août 430.

Saint Augustin avait pris une connaissance générale du Montanisme bien avant que l'occasion lui eût été donnée d'en tracer la description théorique. La secte était encore vivante de son temps en Afrique : il la compte dans une lettre à Dioscore [1] parmi les *conuenticula* dont on entendait les infatigables « clameurs ». Mais il dut la juger relativement inoffensive, car il y prêta une attention médiocre et ne se jugea guère obligé par les devoirs de son apostolat à s'orienter de ce côté-là. Il savait que les Montanistes affirmaient que le Paraclet promis par le Sauveur était apparu en Montan, et en ses prophétesses. Les Manichéens en disaient autant de Manès, et cette analogie lui avait permis de les réfuter en même temps les uns et les autres par le rappel des textes décisifs qui condamnaient leur chimère. Il savait également la fermentation provoquée chez les Montanistes (comme aussi chez les Novatiens) par la question de la licéité du second mariage, et l'attitude incorrecte que Tertullien avait prise en ce débat.

Identification de pseudo-prophètes au Paraclet ; condamnation illicite de la réitération des noces, voilà les deux points qu'il semble avoir retenus de la doctrine cataphrygienne. Encore n'en évoque-t-il le souvenir que par voie d'allusion ou à propos d'autres erreurs d'une plus dangereuse virulence [2].

Ce qu'il en a appris, c'est — au moins pour l'essentiel — à Tertullien qu'il le doit [3]. Mais on ne voit pas qu'il ait jugé utile de pousser une enquête approfondie sur les origines historiques et les particularités doctrinales du Montanisme.

Ayant besoin sur le tard de s'en former une idée plus complète pour

[1] **Sources, n° 141**.

[2] **Sources, 139 à 143 ; 146**.

[3] Le texte de JEAN, XVI, 13, qu'il cite dans le *Contra Faustum*, XXXII, XVII, comme étant de ceux qu'arbore le Montanisme, compte parmi les textes favoris de Tertullien. Voy. ROENSCH, *das Neue Test. Tertullians*, p. 283 et s. — J'ai fait toutefois une réserve ci-dessus, parce que les deux autres textes indiqués par Augustin dans le même passage du *Contra Faustum* (à savoir *I Cor.*, XIII, 9-10 et JEAN, XIV, 17), quoique

la notice du *de Haeresibus*, il s'adressa naturellement aux deux hérésiologues auxquels il avait d'abord renvoyé Quoduultdeus, c'est-à-dire Épiphane et Philastre. Il trouvait chez eux des matériaux plus que suffisants pour le *compendium* succinct que les démarches de Quoduultdeus avaient extorqué à son obligeance.

Examinons d'abord le chapitre XXVI. — Les deux premières phrases renferment quelques données générales analogues à celles par où Épiphane et Philastre avaient ouvert leur exposé. Il n'est pas impossible que les mots « etiamnunc in eisdem partibus populos habent »[1] dérivent de renseignements oraux recueillis par Augustin. Mais il y a de grandes chances pour qu'il ait résumé ainsi l'indication qu'avait consignée Épiphane au chapitre XLVIII, XIV : « Cette secte (pouvait lire Augustin en ce passage) existe encore en Cappadoce, en Galatie et, comme je l'ai dit déjà, en Phrygie... On la rencontre aussi en Cilicie et à Constantinople. »

A la différence d'Épiphane (XLVIII, I) et de Philastre (XLIX), Augustin ne mentionne pas les articles orthodoxes des théories montanistes. Il voulait faire court et, n'ayant d'autre objet que de caractériser en quelques mots chaque hérésie, il était naturel qu'il allât droit aux divergences doctrinales sans s'attarder aux éléments corrects qui s'y pouvaient associer. Il rappelle donc en quelques mots l'idée phrygienne de la venue du Paraclet en Montan. Cette conception lui était déjà familière. Au surplus, Philastre y avait fait également allusion. — Sur la question des secondes noces à laquelle il touche ensuite, Philastre ne dit rien. Épiphane, par contre, y avait consacré tout un paragraphe (XLVIII, IX). Mais sans doute Augustin se souvient-il surtout de lui-même, de ce qu'il avait écrit (vers 400) dans le *Contra Faustum*[2]. Je remarque en effet qu'il cite comme un argument allégué par les montanistes le texte de saint Paul, *I Cor.*, XIII, 9 ; or il l'avait déjà rappelé au même titre dans le *Contra Faustum*, et on ne le rencontre ni dans l'exposé d'Épiphane ni dans celui de Philastre.

Augustin ne croit pas devoir passer sous silence l'accusation de

analogues à d'autres textes allégués par Tertullien, et tout à fait conformes à l'esprit qui l'anime, ne figurent pas dans celles de ses œuvres qui ont survécu. La manière dont Augustin amorce JEAN, XIV, 17 : « Ad haec cum eis dictum fuerit... etc. » pourrait faire penser qu'il savait par ouï-dire que c'était là un des mots de combat dont se servaient, de son temps même, les partisans de la secte.

[1] P. 188, 19.

[2] N° **140**.

meurtre rituel. Il la présente comme un bruit (notez *perhibentur* répété deux fois) [1], ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs. La description qu'il en donne me paraît une combinaison de celle d'Épiphane, XLVIII, XIV-XV et de celle de saint Jérôme dans l'*Ép.* XLI, 4 ad Marcellam (avec une légère modification de cette dernière) [2].

Le chapitre XXVII dépend étroitement d'Épiphane, qu'Augustin désigne nommément au début. Comme Épiphane (XLIX, I), Augustin distingue les Pépuziens des Cataphrygiens. Il caractérise par une phrase assez vague (« Hanc autem isti diuinam aliquid esse arbitrantes [3]...) la raison qui induit les « Pépuziens » à donner à Pépuze le nom de Jérusalem. Le « tantum dantes mulieribus... honorantur » résume tout un développement d'Épiphane (XLIX, II). On est en droit de juger peu heureuse la manière dont Augustin rapporte la vision mentionnée dans Épiphane (XLIX, I). Celui-ci avait désigné comme bénéficiaire de ce charisme Quintilla *ou* Priscilla : Augustin écrit : « Quintillae *et* Priscillae [4]... » ce qui implique que les deux prophétesses auraient reçu la vision simultanément. Dès lors, on s'explique assez mal le « unde ab hac Quintilliani etiam nuncupantur » : pourquoi Priscilla, également favorisée au point de vue spirituel, était-elle donc demeurée étrangère à cette dénomination ? Remarquons aussi qu'Épiphane n'avait nullement lié à ladite vision l'une ou l'autre des particularités de l'onomastique montaniste.

Augustin rappelle ensuite (comme Épiphane) que l'accusation de meutre rituel pèse aussi sur les Pépuziens. — Il clôt le chapitre en citant l'indication de Philastre (qu'il ne nomme pas : « Alii... dicunt... [5]) sur Pepuze qui aurait été non pas une *ciuitas* mais un simple bourg, vénéré sous le nom de Jérusalem en raison du long séjour qu'y avaient fait les prophètes phrygiens.

Le court § XXVIII procède d'Épiphane (XLIX, II) et de Philastre

[1] P. 189, 11 et 16.

[2] Comp. p. 189, 12-15 avec p. 138, 14-17 ; et p. 189, 18-21 avec p. 169, 15-18. Les lettres à Marcella, ou du moins un certain nombre parmi elles, avaient été publiées en un *liber* spécial. Voy. *de Vir. ill.*, CXXXV [a. 392].

[3] P. 189, 25.

[4] P. 189, 30.

[5] P. 190, 3.

(LXXIV). La phrase « dicentes » a primis hominibus... celebratas [1] » est une explication propre à Augustin.

Le § LXXXVI est consacré tout entier à Tertullien, et Augustin y abandonne les sources jusqu'ici exploitées. Le corps du paragraphe est consacré à la discussion de la théorie de Tertullien sur la corporéité de l'âme et de Dieu. C'était là une question qui avait déjà attiré à diverses reprises l'attention d'Augustin [2]. Il résout la difficulté par une interprétation bénigne du point de vue de Tertullien.

On y rencontre également, vers le début et la fin, des indications non sans prix pour l'histoire du Montanisme en Afrique. Nous y apprenons 1° que Tertullien s'était brouillé avec les montanistes et, après cette scission, avait formé une secte à part ; 2° que les « tertullianistes » avaient duré, à Carthage, très réduits en nombre, jusqu'à l'époque d'Augustin ; qu'ils y possédaient même une basilique ; 3° que sous l'influence d'Augustin les derniers représentants du parti rentrèrent dans le giron de l'Église, à qui ils firent remise de leur basilique [3].

Pourquoi douter d'un témoignage aussi précis et aussi autorisé ? Augustin, ayant pris contact avec ces sectaires, avait pu et dû les interroger sur les origines de leur conventicule. D'autre part, il présente leur réconciliation avec l'orthodoxie comme un fait de notoriété publique (« me autem ibi posito ante aliquot annos, *quod etiam te* [il s'adresse à Quoduultdeus] *meminisse arbitror*). Ni les vraisemblances psychologiques, ni aucune raison d'ordre historique n'infirment l'attestation qu'il apporte.

Il y a pourtant dans la dernière partie du § LXXXVI une donnée assez embarrassante, car elle est tout à fait isolée, et aucun autre renseignement parallèle, aucun fait connu de nous, ne nous en permet le contrôle. C'est le « quos ante destruxerat ». Tertullien aurait donc été l'adversaire du Montanisme avant d'en devenir le champion. Tillemont, je l'ai dit plus haut, se prévalait de cette indication pour conjecturer que l'*Aduersus omnes haereses* pouvait bien avoir été rédigé par Tertullien, « peut-être à la prière de quelque ami ». Cette hypothèse est aujourd'hui abandonnée. Tillemont lui-même en avait vu les difficultés, et, avec sa loyauté coutu-

[1] P. 190, 11.

[2] *Ép.* CXV ; *de Anima et eius orig.*, II, V, 9 ; *de Genesi ad litt.*, X, XXV et s. ; XLI et s.

[3] Voir le texte latin cité en note, **Sources**, p. 218.

mière, il les avait signalées. En somme, si Tertullien a eu réellement une période « antimontaniste », il n'en est resté nulle trace dans ses écrits ; et, sauf ces quelques mots d'Augustin, la tradition est muette sur ce point.

La relation d'Augustin est donc, à tout prendre, en étroite affinité avec celles d'Épiphane et de Philastre. Une réminiscence de saint Jérôme, une ou deux menues réflexions personnelles : c'est à cela qu'il borne son indépendance à l'égard de ses autorités principales. L'intérêt essentiel de sa relation consiste dans les renseignements consignés au § LXXXVI, tels que je viens de les analyser.

VI

Je n'examinerai pas avec une attention aussi minutieuse les écrivains qui ont parlé du Montanisme à partir du Ve siècle. Appliquée à des « sources » si tardives, une telle curiosité serait vaine. Toutefois, je crois devoir faire une exception pour le compte rendu du *Praedestinatus*, qui est en rapport assez étroit avec celui d'Augustin. Les historiens s'en sont beaucoup servis, — à tort, je le crois —, et il importe de déterminer ce que nous en pouvons légitimement recueillir.

Le traité en trois livres connu sous le titre de *Praedestinatus* fut découvert par le Jésuite J. Sirmond (1559-1651) dans un manuscrit de la bibliothèque de la cathédrale de Reims, et publié par lui en 1643 [1]. Ce ms., qui était déjà connu d'Hincmar, le fameux archevêque de Reims, au IXe siècle [2], ne donne pas le nom de l'auteur. Sirmond étendit à tout l'ouvrage la dénomination de *Liber Praedestinatus* qui apparaît au livre III, § IX, attribuée à l'opuscule inclus dans le livre II et réfuté au livre suivant.

L'objet du *Praedestinatus* est, comme on sait, d'attaquer, sous une forme détournée et circonspecte et avec toutes sortes d'effusions de respect à l'égard de saint Augustin, la doctrine de la Prédestination. « Ce livre

[1] SIRMOND donna une seconde édition améliorée qui figure dans ses *Opera uaria* par les soins de LA BAUNE, Paris, 1696, t. I, p. 449 et s.

[2] Hincmar le consulta pour écrire sa seconde dissertation *de Praedest. Dei et lib. arbitrio*, § 1 (P. L., CXXV, 70). — Il existe aussi un *Augiensis* (= manuscrit de Reichenau), du IXme siècle, inférieur au *Remensis* (cf. HANS v. SCHUBERT, TU., N. F., IX, 4 (1903), p. 3 et s. ; 135 et s.). Deux manuscrits italiens ont été conservés, l'un au couvent San Marco, à Florence (signalé par MABILLON, *Iter ital.*, p. 178), l'autre à Monte-Cassino (décrit par REIFFERSCHEID, dans les *Sitz-Ber.* de l'Acad. de Vienne, *Phil.-Hist. Kl.*, t. 71 [1872], p. 155 et s.).

étrange paraît bien être l'œuvre de quelqu'un de ces pélagiens dissimulés, dont l'espèce était loin d'avoir disparu de Rome et de l'Italie [1]. » M. Hans von Schubert croit effectivement que l'ouvrage fut composé en Italie, à Rome sans doute, entre 432 et 439, et il admet que plusieurs mains y collaborèrent.

Le livre Ier est le seul dont nous ayons à nous occuper ici. Soucieux d'attester son orthodoxie personnelle [2], l'auteur prélude à l'exposé de l'hérésie prédestinatienne, père de celles qui l'ont précédée, en dressant un catalogue hérésiologique. Au début de son travail, il déclare qu'il puise dans les écrits d'Hyginus, de Polycrates, d'Africanus, d'Hésiodus, et aussi dans ceux d'Épiphane et de Philastre. En fait, saint Augustin lui fournit la plus grande partie de ses matériaux. Là où il cite Épiphane et Philastre, c'est trompe-l'œil et fiction concertée : il ne les a lus ni l'un ni l'autre et il ne sait d'eux que ce que saint Augustin lui en a fait connaître [3]. Quant aux autres autorités qu'il allègue, elles ne sont citées dans aucun autre document, et il y a tout lieu de penser que ce sont des fantômes délibérément créés par son imagination.

Aux quatre-vingt-huit hérésies décrites par Augustin dans le *de Haeresibus liber*, il n'en adjoint que deux, celle des *Nestoriani*, et celle des *Praedestiniani*. Pour tout le reste, il suit saint Augustin pas à pas, et souvent il le copie mot pour mot. A part quelques modifications insignifiantes [4], les changements ou additions qu'il se permet procèdent généralement d'une intention de polémique. Dans ce qu'il emprunte à Augustin, il insère ici et là, à propos d'hérésies plus ou moins archaïques, un certain nombre de phrases qui n'ont d'autre objet que de faire pièce à la doctrine de la prédestination [5]. Il tourne à petit bruit son catalogue en pamphlet.

[1] L. Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, III, 284. Cf. H. von Schubert, *op. cit.*, p. 94 : « Das ganze Werk, das heute unter dem Titel *Praedestinatus* geht, ist als ein umfassender und grossangelegter Versuch des Pelagianismus auf seiner letzten Station zu verstehen, den Augustinismus, das verhasste und « dumme » afrikanische Dogma aus seiner römischen Hauptposition wieder hinauszuwerfen. »

[2] Cf. la Préface du *Praedest.* (Œhler, *Corp. Haer.*, I, p. 231, l. 15) : « Sane Graecorum nos legis catholicorum scripta contra haereticorum sectas dimicantia idcirco memoramus... ut sciant nouae huius haeresis inuentores [c'est du « prédestinianisme » qu'il s'agit], omnium nos haereticorum definitionibus aduersari... »

[3] Voir la démonstration de H. von Schubert, *op. cit.*, p. 40-47.

[4] V. g. l'ordre inverse des hérésies iii, iv, v ; l'attribution d'une étiquette grecque aux hérétiques mentionnés § lxviii, lxxi, lxxiii-lxxix.

[5] Cf. § xvi, xix, lx, lxv, et Schubert, p. 47 et s.

— Puis, afin de donner à son travail une forte apparence dogmatique, il joint une discussion à l'exposé de la plupart des erreurs qu'il expose ou tout au moins il indique par qui elles ont été « condamnées », « anathématisées », « vaincues », « punies ». Ces désignations sont faites en bon nombre de cas avec la plus audacieuse fantaisie. A l'en croire, les Secundiens auraient été combattus par un certain Diodore, évêque de Crète (§ XII ;) les Colorbasiens par Théodote, évêque de Pergame (§ XV) ; les Aloges par l'évêque Philon (§ XXX) ; les Théodotiens, par Craton, un évêque syriaque (§ XXXIII) etc.... Tous ces polémistes sont totalement inconnus par ailleurs. Et comment ne pas suspecter la bonne foi du *Praedestinatus*, quand on lit au § VII que Barnabé, disciple du Christ, prouva que les Carpocratiens (Ire moitié du IIe siècle) étaient les ministres de Satan ; quand on voit au § V l'apôtre Thomas anathématiser les Saturniniens ; au § XIV Clément de Rome (fin Ier siècle) découvrir à ses ouailles les erreurs de Marcus (vers 180) et de ses disciples ; quand au § XVI le pape Alexandre (105-115 env.) apparaît brandissant « le glaive du Verbe divin » contre Héracléon (dont la propagande se place entre 145 et 180), etc. Le *Praedestinatus* connaît un Papias, prêtre d'Achaïe ; un Denys, évêque de Jérusalem ; un Épiphane, évêque d'Ancyre ; un Théophile, évêque d'Apamée, etc. : en revanche, il ne nomme ni Hégésippe, ni Justin, ni Polycarpe, ni Irénée, ni Clément d'Alexandrie, ni Firmilien de Césarée, ni Hippolyte, ni Denys de Corinthe, ni Denys le Grand.

L'examen des réfutations que le *Praedestinatus* place sous l'autorité de tel et tel personnage ecclésiastique achève de mettre au clair sa méthode et sa loyauté. C'est là un travail qui a été fait de la façon la plus concluante par M. Alexandre Faure [1]. M. Faure a démontré que, soit que le *Praedestinatus* indique seulement le contenu de ces polémiques anti-hérétiques, soit qu'il prétende en donner des citations littérales, introduites par des mots tels que *inquit, dicens, docens,* et autres semblables, ce sont la plupart du temps ses propres vues qu'il confie ainsi à la tutelle des grands noms qu'il évoque. Le faux est chez lui une habitude et, pour ainsi dire, un système. Mais il n'a pas réussi à déguiser son style, et, outre bien d'autres indices, ses formules stéréotypées, ses tics de pensée, le trahissent [2].

[1] *Die Widerlegung der Haeretiker im I. Buch des Praedestinatus.* Inaug.-Diss., Göttingen, 1903.

[2] Voir la critique que donne FAURE des § XIV, XV, XVIII, XXIV, XXV, XXIX, XLVII, XLVIII, et surtout des morceaux que le *Praedestinatus* attribue à « l'évêque

Un écrivain qui, prenant la peine d'énumérer ses sources (initiative rare chez les anciens), en cite d'imaginaires, en allègue d'autres qu'il n'a certainement pas consultées, et omet en revanche d'indiquer celles qu'il exploite effrontément ; qui, de plus, brouille à ce point la chronologie, la géographie ecclésiastique ; qui, enfin, cite comme textes authentiques des faux qu'il a lui-même forgés, — cet écrivain-là ne se recommande que modérément à notre déférence.

Ce préambule établi, passons à l'étude des données que fournit le *Praedestinatus* sur le mouvement montaniste. Il y consacre quatre chapitres de son premier livre, à savoir les § XXVI, XXVII, XXVIII, et LXXXVI.

La première moitié du chapitre XXVI, jusqu'aux mots *Hactenus dixerim* est à peu près calquée sur le chapitre correspondant du *de Haeresibus liber* de saint Augustin. La ressemblance va jusqu'au détail et à l'expression. Le *Praedestinatus* s'est contenté d'ajouter une menue observation :

Aug., XXVI.	*Praed.*, XXVI.
His nomen prouincia Phrygia dedit.	... qui hoc nomen a prouincia *non a dogmate* adsumpserunt.

Il a laissé tomber un membre de phrase : « ... Et etiamnunc in eisdem partibus populos habent. » Pour tout le reste, la parité est complète.

Vers le milieu du §, l'exposé du *Praedestinatus* devient plus personnel, quoiqu'il demeure apparenté en certains points à celui d'Augustin [1]. Sur le meurtre rituel imputé aux montanistes, il fait des réserves

Grégoire » — sans doute Grégoire de Naziance — (§ LXXIII, LXXIV, LXXVI) et à Tertullien (§ LX). On remarquera que l'hypothèse de A. HARNACK qui tire argument du *Praedestinatus* (§ XXXVIII), pour attribuer au pape Sixte II l'*ad Nouatianum* de Ps.-Cyprien (TU., XIII, 1 [1895]), sort fort compromise de la discussion de FAURE (voir surtout p. 14-15).

[1] Ce qui prouve que le rapport subsiste, c'est 1° la place donnée par le *Praedestinatus* à la question du meurtre rituel. Elle correspond à celle que lui avait assignée Augustin dans sa propre notice ; 2° Le rythme du développement depuis les mots : « *Qui cum omnia bene et prime et incomparabiliter scripserit...* » jusqu'à « *recusamus* », comparé à celui du § LXXXVI de saint Augustin : d'abord des louanges au talent de l'écrivain, puis la détermination précise des erreurs qui l'ont séparé de la foi de l'Église. Il y a donc, dans cette partie du chapitre XXVI du *Praedestinatus*, réminiscence du chapitre LXXXVI d'Augustin.

qu'Augustin n'avait pas cru devoir formuler. Sans même en reproduire la description, il affirme qu'aucun de ceux qui ont écrit contre le Montanisme n'a mentionné cette accusation : c'est de leur silence qu'il autorise son scepticisme.

De quels polémistes antimontanistes veut-il parler ? Des polémistes des premiers temps, la contexture même de ses phrases le prouve : « Hi enim *qui contra eos scripserunt*, nihil hinc penitus memorarunt. *Scripsit contra eos* librum sanctus Soter papa Urbis, et Apollonius Ephesiorum antistes. »

Éliminons tout d'abord cette qualification d'évêque d'Éphèse qu'il décerne à Apollonius, et qu'il répétera à la fin du § XXVII [1]. Il est le seul à la lui attribuer. Eusèbe appelle Apollonius ἐκκλησιαστικὸς συγγραφεύς [2], sans plus. Saint Jérôme, qui travaille d'après Eusèbe, dans son *de Viris illustribus* [3], mais qui avait pu connaître le *de Ecstasi* de Tertullien dont le septième livre était dirigé spécialement contre Apollonius, n'incorpore pas non plus celui-ci à la hiérarchie : il se contente de le nommer « uir disertissimus ». La donnée du *Praedestinatus* est donc isolée. Si l'on se rappelle combien il aime à mettre en rapport avec chaque hérésie un polémiste orthodoxe haut placé, on sera tenté de la juger fort suspecte. Sans doute le choix d'Éphèse a-t-il été suggéré au *Praedestinatus* par la double allusion qui est faite à cette ville dans les extraits d'Apollonius, découpés par Eusèbe [4], et que le *Praedestinatus* avait peut-être lus dans la traduction latine de Rufin.

Le renseignement relatif à un *liber* que Soter, évêque de Rome, aurait lancé contre le Montanisme, et à la réplique qu'il se serait attiré de Tertullien, est également isolé. Il est assez délicat d'en déterminer la valeur avec quelque certitude.

Tout d'abord, on n'y peut opposer aucune impossibilité chronologique. Soter fut évêque de Rome de 166 à 175/5. Même si l'on accepte la date assignée par Eusèbe aux origines du Montanisme (172), on peut admettre à l'extrême rigueur que, quelque temps avant sa mort, Soter, prévenu de l'impression hostile des évêques d'Asie, ait eu le temps de diriger contre

[1] Voir aussi § LXXXVI « ...contra Apollonium episcopum orientis. »
[2] *H. E.*, V, XVIII, I.
[3] *De Viris ill.*, XL.
[4] *H. E.*, V, XVIII, 9 et 14.

la nouvelle prophétie un *librum*, — à condition d'entendre par ce mot, non pas un ouvrage développé, mais un opuscule de dimensions très modestes, peut-être même une simple lettre [1].

Si réellement il avait pris cette initiative, il serait naturel que Tertullien l'eût visé personnellement, au même titre que les autres ennemis de la secte qui lui était chère, — dans le *de Ecstasi*, par exemple, ample apologie en sept livres où il s'était donné la place de tout dire.

D'autre part, le chapitre I de l'*aduersus Praxean* de Tertullien incline certains critiques à ne pas sacrifier trop allègrement l'indication du *Praedestinatus*, où leurs combinaisons personnelles trouvent un appui. Je rappelle le texte même du morceau : « C'est Praxéas (affirme Tertullien) qui, alors que *l'évêque de Rome* reconnaissait déjà les prophéties de Montan, de Prisca, de Maximilla, et, en raison de cette reconnaissance, accordait la paix aux églises d'Asie et de Phrygie, l'obligea par ses rapports mensongers sur les prophètes eux-mêmes et leurs églises, et *en alléguant les avis autorisés (des évêques), ses prédécesseurs*, à retirer la lettre de paix qu'il avait déjà émise et à renoncer à son projet de recevoir les charismes. » L'évêque en question n'est pas nommé. Si on l'identifie avec Victor, comme le font Langen, Hilgenfeld, Zahn, Voigt, Monceaux, Preuschen, Esser [2], on est bien aise de rencontrer le témoignage du *Praedestinatus* qui permet de compter Soter, avec Éleuthère, parmi les *praedecessores* dont Praxéas avait invoqué l'autorité.

Au fond, c'est cette dernière raison qui a le plus contribué à conserver quelque crédit à la donnée du *Praedestinatus*. Sacrifier son affirmation, c'était compromettre une exégèse qui semblait bien aménagée.

Mais voici que les travaux de Schubert et de Faure nous imposent à l'égard du *Praedestinatus* une défiance dont auparavant on avait le pressentiment, sans doute, non pas pourtant au degré désormais requis [3].

Or, il faut observer qu'il se plaît à incarner l'orthodoxie militante dans la personne des *évêques romains*. Il fait pourfendre Ménandre par Linus (§ II), Marcus par Clément (§ XIV), les disciples d'Héracléon par

[1] L'usage latin ne s'y oppose nullement. Voir FORCELLINI-DE VIT, *Lexicon*, s. u.

[2] Voir *la Crise montaniste*, livre II, chap. II, § IV.

[3] On mesurera le chemin parcouru en lisant les indulgentes appréciations que M. A. HARNACK portait en 1895 sur la véracité du *Praedestinatus*. Cf. TU., XIII, I p. 45 et s. — Le coup d'œil de LE NAIN DE TILLEMONT avait été plus pénétrant. Il traite le *Praedestinatus* d' « ouvrage sans autorité... et qui est plein de fautes et d'ignorances. » (*Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, 2me éd., 1701, t. II, p. 43.)

Alexandre (§ XVI), les Cathares par Sixte II (§ XXXVIII). Et il se trouve que ces diverses désignations sont ou douteuses ou certainement inexactes. Voilà qui crée un préjugé médiocrement favorable à celle qui nous occupe en ce moment. — D'autre part le *Praedestinatus* ouvrira ainsi le § LXXXVI : « Tertullianistas olim a Sotere papa Romano damnatos legimus. » Il va de soi que Soter n'a pu condamner les Tertullianistes, puisque la secte se constitua plus de quarante ans après sa mort. Dira-t-on qu'il y a là simple erreur de terminologie, et que par « Tertullianistes », il entend les « Montanistes », le prestige des écrits de Tertullien favorisant cette confusion verbale ? Mais non ! il sait très bien à quoi s'en tenir sur ce groupement tardif, puisqu'il travaille sans presque quitter des yeux l'opuscule d'Augustin, qui les avait très nettement distingués les uns des autres.

Ces bévues dénotent chez le *Praedestinatus* une telle légèreté, disons mieux, un goût de mystification si désobligeant, qu'elles ôtent toute envie d'ajouter foi à une donnée que la chronologie, sans la rendre inacceptable, ne favorise guère, et qui n'a, en tout cas, d'autre garant que lui.

Si, comme l'admet Zahn [1], le *Praedestinatus* l'avait puisée directement dans le *de Ecstasi*, on s'explique mal la façon dont il résume la riposte de Tertullien à Soter : « ... agens contra Soterem supradictum urbis papam, *asserens falsa esse de sanguine infantis*, trinitatem in unitate deitatis, *paenitentiam lapsis*, mysteriis eisdem unum pascha nobiscum. » On serait tenté de mettre en contradiction deux affirmations du *Praedestinatus* (dont la seconde a été déjà rappelée plus haut) 1° « Tertullianus... asserens falsa esse de sanguine infantis. » 2° « Hi... qui contra eos (= les Montanistes) scripserunt, nihil hinc (= au sujet du meurtre rituel) penitus memorarunt. » — Admettons toutefois que Tertullien ait pu combattre ces rumeurs sans qu'aucun adversaire du Montanisme eût encore osé les présenter par écrit comme fondées. Aussi bien, il leur suffisait, pour nuire, d'avoir été accueillies par l'opinion [2]. Mais l'*asserens paenitentiam lapsis* heurte trop rudement les vraisemblances. Il faudrait ignorer à fond les théories de Tertullien montaniste sur la pénitence, son inflexible rigueur à l'égard

[1] *Forsch.*, V, 23.

[2] Peut-être n'y a-t-il chez le *Praedestinatus* qu'une réminiscence vague des chapitres VII-VIII de l'*Apologeticus*, où justement Tertullien traite la question du *sacramentum infanticidii* et démontre aux païens l'absurdité de ce grief dirigé contre les chrétiens en général. (Il ne pouvait être question des montanistes, que Tertullien ignorait encore.)

des *peccata capitalia*, pour se refuser à voir là une preuve nouvelle, après tant d'autres, de l'incurable inexactitude du *Praedestinatus*.

Il n'y a donc aucun fond à faire sur la donnée relative à Soter[1]. Elle ne mérite pas l'indulgence ou même les épithètes flatteuses que Zahn et Harnack[2] lui ont octroyées. Elle doit être considérée comme dépourvue de toute autorité sérieuse.

La dernière partie du § XXVI depuis *Qui cum omnia*, etc., ne figure pas dans le § XXVI d'Augustin. J'ai déjà fait remarquer que l'idée générale du morceau, sinon les détails, a été suggérée au *Praedestinatus* par la lecture du § LXXXVI d'Augustin. Parmi ces détails, quelques-uns ont été critiqués plus haut. D'autres méritent d'être retenus ici. M. H. von Schubert[3] veut que la phrase : « Hoc solum.... recusamus » procède d'une lecture directe du chapitre I du *de Ieiunio aduersus Psychicos* de Tertullien[4].

Praed.	Tert., *de Iei.*, I (RW., p. 274).
Hoc solum discrepamus, inquit, quod secundas nuptias non recipimus, et *prophetiam Montani de futuro iudicio non recusamus.*	Hi (= psychici) paracleto controuersiam faciunt ; propter hoc nouae prophetiae *recusantur*... De modo quidem nubendi iam edibimus monogamiae defensionem.

Il cite à l'appui l'avertissement par lequel le *Praedestinatus* clôt son chapitre LXXXVI : « (Tertullianus) nos catholicos psychicos titulat. Ubicumque autem legeris Tertulliani *aduersum psychicos*, scias eum contra catholicos agere. » M. Schubert souligne les mots *aduersum psychicos*, comme si c'était le sous-titre du *de Ieiunio* que le *Praedestinatus* rappelait ainsi. En réalité *agere* tombe sur *aduersum psychicos* comme sur *contra catholicos*. Le *Praedestinatus* veut dire : « Quand on lit que Tertullien plaide

[1] On peut observer supplémentairement ici que, si réellement Tertullien avait combattu Soter, saint Jérôme aurait sans doute relevé le fait là où il parle du *de Ecstasi*, qu'il semble bien avoir lu. Or il dit simplement qu'il écrivit *aduersus ecclesiam* (*de Vir. ill.*, XXIV ; LIII).

[2] ZAHN, *Forsch.*, V, 51 et s. ; HARNACK, *Chron.*, I, 369 « Dagegen ist die kostbare Mittheilung des Prädestinatus... von hohem Werthe. »

[3] *Op. cit.*, p. 59 et s.

[4] HARNACK, lui, la croit extraite du *de Ecstasi* (perdu) : TU., XIII, I (1895), p. 45 et *Chron.*, II, 276.

contre les psychiques, il faut savoir que c'est aux catholiques qu'il en a. » Cette indication s'applique évidemment au *de Ieiunio,* mais elle ne s'y applique pas exclusivement. Elle intéresse tous les traités où le mot *psychicus* est employé pour désigner les catholiques, c'est-à-dire aussi l'*aduersus Marcionem,* le *de Monogamia,* l'*adu. Praxean,* le *de Pudicitia.* Dès lors il n'y a d'autre point d'attache entre la phrase discutée et le Ier chapitre du *de Ieiunio* que le verbe *recusare,* employé dans l'une et dans l'autre. Il faut convenir que le lien est un peu frêle.

Le *Praedestinatus* n'a pas reproduit la discussion esquissée par saint Augustin au chapitre LXXXVI relativement à la corporéité de l'âme. Il y substitue une petite phrase assez sournoise qui ne doit pas passer inaperçue : « Obiiciunt *quidam* Tertulliano quod animam ex traduce, id est animam dixerit ita gigni ex anima sicut ex corporibus corpus ; *quod catholica fides uehementer execratur.* » Le dernier κῶλον (avec son verbe au mode indicatif) montre que le *Praedestinatus* prend à son compte la réprobation des *quidam* contre le traducianisme. Il reviendra à deux reprises encore sur cette question au chapitre LXXXVI : (« Tertullianum autem catholica hinc reprehendit auctoritas, quod animam ex anima nasci dicit... » Et plus bas « ... Animam ex traduce uenire adserit... »). Une telle insistance ne s'expliquerait guère, si l'on ne se souvenait des perplexités de saint Augustin sur la question de l'origine de l'âme, — perplexités d'où, vers la fin de sa vie, il n'était pas encore dégagé [1], — et aussi ses sympathies de théologien pour la doctrine traducianiste, dont il n'osait pourtant se déclarer convaincu [2]. Les pélagiens, eux, avaient adopté, comme infiniment plus favorable à leur doctrine, la thèse créatianiste, et ils ne manquaient pas d'incriminer les complaisances (pourtant bien hésitantes) d'Augustin à l'égard de la thèse adverse [3]. Le traducianisme, longtemps en faveur parmi les théologiens d'Occident, si l'on en croit saint

[1] Cf. *Rétract.* [426-7], I, I, 3 : « Nam, quod attinet ad eius originem, utrum de illo uno sit qui primum creatus est quando factus est homo in animam uiuam, an similiter ita fiant singulis singuli, *nec tunc sciebam, nec adhuc scio.* »

[2] Cf. TURMEL, *Le Dogme du Péché originel dans saint Augustin,* RHLR, VII (1902), p. 136 et s.

[3] Voy. *Contra Iulianum opus imperf.*, II, 178 : « Credis ita esse animarum traducem in Tertulliani olim et Manichaei profanitate damnatam sicut est etiam corporum tradux » [phrase de Julien citée par Augustin]. *Ibid.*, IV, 104 ; *de Peccat. mer. et rem.*, III, 5 ; *Contra duas Epist. Pelag.*, III, 26.

Jérôme [1], perdait beaucoup de son crédit depuis le début du Ve siècle, grâce à la campagne menée par saint Jérôme lui-même. Mais il n'était nullement abandonné [2]. Présenter cette opinion libre comme réprouvée par la *fides catholica,* ce n'est rien d'autre qu'une fiction destinée à atteindre Augustin, et où se satisfont les secrètes rancunes du *Praedestinatus.*

Le chapitre XXVII est calqué sur le chapitre qui porte le même numéro dans le *de Haeresibus liber.* Ce que le *Praedestinatus* ajoute à sa source est faux sens ou déduction purement logique. Ainsi saint Augustin avait écrit : « Dicunt enim Quintillae et Priscillae in eadem ciuitate Pepuza Christum specie feminarum reuelatum... » Le *Praedestinatus* transcrit ainsi : « Dicunt enim duas ecclesias Quintillae et Priscillae, in eadem ciuitate Pepuza. » La phrase commence de même, puis, soit lecture trop rapide, soit manie de déformation, elle s'achemine aussitôt vers une invention tout arbitraire. — Le *Praedestinatus* laisse tomber la mention du crime rituel, ayant déjà, au chapitre précédent, donné son avis sur ce sujet. — S'il attribue aux Pépuziens un orgueil spécial, c'est pas réflexion personnelle sur le texte d'Augustin. Il a jugé vraisemblable que des gens qui vivent là où leurs prophètes ont vécu, en tirent quelque fierté. Et il convertit aussitôt en affirmation une hypothèse psychologique, qui n'est pas déraisonnable, mais qu'on aurait tort d'accepter comme une donnée de première main. — On remarquera qu'il supprime le petit débat relatif à la dénomination qui convient à Pépuze, *ciuitas* ou *uilla.* Il ne retient que ce dernier mot, comme moins prestigieux sans doute. — Le paragraphe se clôt sur la victoire remportée sur ces dissidents par Apollonius, « évêque des Éphésiens ».

Le chapitre XXVIII reproduit, sauf d'insignifiantes modifications de forme, le chapitre correspondant de saint Augustin. Pour une si minuscule hérésie, le *Praedestinatus* ne prend pas la peine d'imaginer un réfutateur particulier. Il remplace cette désignation superflue par une phrase dédaigneuse : « Contra quos nullus dignatus est nec loqui. »

Le chapitre LXXXVI s'ouvre sur une erreur chronologique qui a déjà été appréciée plus haut. Cette transition fâcheuse permet au *Praedestinatus* d'amorcer (assez maladroitement du reste) l'histoire d'Octauiana et de

[1] *Ép.* CLXV (parmi celles de saint Augustin).
[2] TURMEL, *art. cité,* p. 137.

son prêtre tertullianiste, anecdote dont il est l'unique garant. Il y aurait, dans cette unicité de témoignage, de quoi éveiller une certaine suspicion. Pourtant M. von Schubert (qui, d'ordinaire, perce fort bien à jour les petites fourberies du *Praedestinatus*) ne voit pas de raison décisive de la rejeter. Il observe [1] qu'on n'y peut apercevoir aucune trace des préoccupations et visées dogmatiques propres au *Praedestinatus*. Il est exact, en effet, qu'à ce point de vue le récit paraît vierge de toute arrière-pensée. — M. von Schubert note également que les allusions historiques sont correctes. Il écrit : « Die allgemeinen Daten sind richtig. Im Jahre 387/8 nahm Maximus, *dessen Hauptstütze der Franke Arbogast war*, Italien und Rom in Besitz, liess aber gegen Theodosius im folgenden Jahre Leben und Herrschaft. » Je crains que Schubert ne répète par inadvertance une erreur du *Praedestinatus* lui-même, qui représente Arbogast comme « tout puissant auprès du tyran Maxime ». En réalité, c'était sous les enseignes de Théodose que guerroyait Arbogast, à titre de *magister militum* [2]. Loin d'être le favori de Maxime, il fut son plus redoutable ennemi [3], et il acheva la victoire de Théodose sur Maxime en dispersant, après la mort de celui-ci, l'armée qui tenait encore en Gaule sous la conduite de Victor, le fils de l'usurpateur [4]. Le *Praedestinatus* renouvelle un peu plus bas sa méprise, quand il parle du châtiment dont fut frappé « le satellite de Maxime, de la puissance duquel se prévalait » le prêtre tertullianiste. D'après le contexte, ce « satellite » ne peut être un autre qu'Arbogast. Or Arbogast ne fut nullement puni pour une rébellion qu'il n'avait ni approuvée ni soutenue, et que, bien au contraire, il avait contribué à étouffer ; à telle enseigne qu'en quittant l'Italie pour Constantinople, au printemps de 391, Théodose le laissa comme conseiller auprès de Valentinien II, qui n'avait alors que dix-neuf ans.

Le rôle d'Arbogast par rapport à Maxime est donc entièrement faussé dans la narration du *Praedestinatus*. Il est très probable, selon l'hypothèse de Tillemont [5], que le *Praedestinatus* a confondu Maxime avec Eugène.

[1] *Op. cit.*, p. 69 et s. — De même G. SALMON, DCB, III, 838, qui observe que cette notice « has the air of being more historical than the bulk of the stories resting on the authority of the author ». SALMON est d'ordinaire fort peu indulgent à l'égard du *Praedestinatus*.

[2] Philostorgius, *H. E.*, X, VIII ; Zosime, *Hist. noua.*, IV, LIII, 1.

[3] Orose, VIII, XXXV, 12.

[4] Voy. RAUSCHEN, *Jahrbücher der christlichen Kirche unter dem Kaiser Theodosius dem Grossen*, F. i. B., 1897, p. 283.

[5] *Mémoires*, etc. [1701], III, 232.

Si l'on substitue le nom d'Eugène à celui de Maxime, tout s'explique. On sait, en effet, qu'Arbogast, trahissant la confiance de Théodose, fit assassiner Valentinien et conféra la dignité impériale à Eugène, un ancien rhéteur devenu *magister scriniorum*, c'est-à-dire chef d'un des bureaux impériaux. Le châtiment ne se fit pas attendre. En mai 394, Eugène était battu et tué à Aquilée par Théodose. Arbogast, pourchassé, se voyait réduit à se donner la mort [1].

Il n'y a guère de doute sur l'erreur du *Praedestinatus* et sur la correction qu'elle comporte. Les péripéties qu'il raconte se placent donc entre 392 et fin 394.

Les autres éléments du récit ne heurtent aucune donnée établie, et tirent plutôt une certaine confirmation de ce que nous pensons savoir par ailleurs. Le *martyrium* de Processus et de Martinianus se trouvait sur la Via Aurelia, près de Rome, à un mille et demi à l'Ouest du Forum [2]. D'après les *Actes* Apocryphes de Linus [3], Processus et Martinianus étaient deux soldats à qui la garde de saint Pierre avait été confiée et qui furent convertis par lui, avec quarante-sept autres compagnons de détention dans la prison Mamertine. Le martyrologe du Chronographe romain de l'année 354 ne mentionne pas encore leur *depositio* [4]. Lipsius suppose que le culte de ces martyrs, ou pseudo-martyrs, commença pendant l'épiscopat de Damase (366-384), dont on sait la pieuse sollicitude à l'égard des saints de l'Église romaine. — L'Hesperius que nomme le *Praedestinatus* pourrait être identifié avec le *comes* Hesperius, dont parle Symmaque dans une lettre datée de 385 [5], et en qui il faut sans doute reconnaître le petit-fils d'Ausone [6].

[1] RAUSCHEN, p. 412.

[2] L'existence d'une basilique n'est formellement attestée que par les topographes du VIIme siècle (ROSSI, *Roma Sot.*, I, 182-3). Mgr DUCHESNE admet, d'après le témoignage du *Praedestinatus*, qu'elle existait déjà du temps de Théodose. (*Liber Pontif.*, I, 424.)

[3] *Martyrium beati Petri apostoli a Lino conscriptum*, § V (éd. LIPSIUS, *Acta Petri*, 1891, p. 6). Cf. LIPSIUS, *ibid.*, p. XVI et *die apokryphen Apostelgeschichten und Apostellegenden*, II, I (1887), p. 110.

[4] *Monum. Germ. histor.*, *Auct. antiq.*, IX, p. 13 et s. J'utilise H. LIETZMANN, *die drei aeltesten Martyrologien* (*Kleine Texte*, n° 2 [1903], p. 3 et s.).

[5] *Rel.*, XXXIII (*Mon. Germ.*, *Auct. Antiq.*, VI, I, p. 296, l. 20).

[6] Et non *le fils* d'Ausone, comme le dit SCHUBERT, p. 69, note. Voy. SEECK, *Mon. Germ.*, *loc. cit.*, p. LXXV. SEECK remarque que ce nom d'Hesperius est très rare, ce qui rend moins audacieuse une identification de ce genre.

Sous réserve de la retouche indiquée plus haut, l'anecdote rentre assez bien, comme on voit, dans le cadre de l'histoire générale.

Vers le milieu du paragraphe, le *Praedestinatus* reprend saint Augustin comme guide. Il reproduit les principales données du § LXXXVI d'Augustin, non sans les modifier plus ou moins arbitrairement. Augustin avait parlé d'une basilique appartenant aux Tertullianistes : le *Praedestinatus* transcrit ainsi « Hic (= Tertullianus) apud Carthaginem basilicam habuit, ubi populi ad eum conueniebant. » Une « basilique » chrétienne à Carthage, dès le premier tiers du IIIe siècle, voilà qui ne cadre guère avec les conditions de vie qui y étaient faites aux chrétiens, ni avec la prudence que les circonstances leur commandaient [1].

On aurait tort de tirer d'une telle déduction, propre au *Praedestinatus*, les éléments d'une exégèse du *de Anima*, IX, où la critique hésite sur le point de savoir si l'assemblée qui y est mentionnée se passe entre catholiques et montanistes mêlés, ou seulement entre montanistes.

Le *Praedestinatus* raconte ensuite, sous forme de récit, la réconciliation des derniers tertullianistes, qu'Augustin avait présentée comme un souvenir personnel. On remarquera le *rationabiliter cum eis disputante*, cliché favori de notre auteur [2]. — Les lignes qui suivent imitent le rythme de la notice d'Augustin et sont relatives comme celle-ci aux erreurs de Tertullien. Mais si l'allure générale de l'exposé est la même, le fond diffère. Le *Praedestinatus* néglige la discussion d'Augustin sur la théorie de la corporéité de l'âme et de Dieu. Il rappelle en revanche que « l'autorité ecclésiastique » blâme les idées de Tertullien sur le traducianisme, et il répète ce qu'il a dit (§ XXVI) sur les polémiques de Tertullien contre Soter et Apollonius. Ces indications ont été critiquées déjà, et il n'y a pas lieu d'y insister à nouveau.

Dans les dernières lignes du paragraphe, il convient de relever, en la comparant à celle d'Augustin, l'explication que donne le *Praedestinatus* des mésintelligences de Tertullien avec ses propres partisans :

[1] Voy. HARNACK, *Mission und Ausbr.*, II [2], 67 et s. ; H. ACHELIS, *das Christentum in den ersten drei Jahrh.*, II, 420. — A. SCHWARZE, *Unters. über die äussere Entw. der afrikan. Kirche mit bes. Verwertung der archäol. Funde*, Göttigen, 1892, p. 34 et s. ne cite aucune Église du IIIme siècle à Carthage : il admet cependant que l' « Ecclesia restituta » ait pu être le lieu de réunion du Synode de mai 300.

[2] Cf. § II, Hos [= Menandrianos] sanctus Linus episcopus... docens *rationabiliter*... ; § V, Hos [= Saturninianos] anathematizauit Thomas... docens *rationabiliter*... § VI « Docens eos [= Gnosticos] *rationabiliter* beatus Paulus apostolus, etc...

Aug.	*Praed.*
... ab ipsis (= Cataphrygis) diuisus sua conuenticula propagauit.	*A quibus postea diuisus,* ne plebs Montani nomen Tertulliani uideretur excludere, fudit a se omnem Phrygiae uanitatem, et *Tertullianistarum conuenticula propagauit,* nihil tamen in fide mutauit

Très certainement il ne sait rien de plus qu'Augustin, chez qui il s'approvisionne. Mais il en dit bien davantage. Il aggrave la brouille de Tertullien avec le parti phrygien, et explique cette complète rupture par une raison d'orgueil ou de vanité : plutôt que de se voir renier par ses anciens amis, Tertullien préfère briser totalement avec eux. C'est broderie pure, appliquée sur le texte dont il se sert.

Le *Praedestinatus* n'utilise pas le renseignement que donne Augustin sur la théorie de Tertullien relative à la transformation des âmes des méchants en démon. Sans doute juge-t-il qu'il s'est suffisamment appesanti sur la « psychologie » de Tertullien, et il ne veut pas surcharger les détails qu'il a déjà fournis à ce propos.

On voit le peu de fond qu'il convient de faire sur les informations dues au *Praedestinatus*. Des légèretés involontaires, des altérations voulues, des additions gratuites, d'équivoques arrière-pensées dogmatiques, pour tout dire un tissu d'à peu près et de faussetés, voilà de quoi est formée la trame de son exposé, là où il est indépendant d'Augustin. A part l'anecdote qui ouvre le § LXXXVI et qu'aucune raison décisive n'oblige à rejeter (en dépit d'une inexactitude de détail), tout le reste est à peu près inutilisable pour l'histoire du Montanisme, ou fait double emploi avec les notices de saint Augustin. S'il est un écrivain à l'égard duquel le Μέμνησο ἀπιστεῖν soit pour la critique un devoir de prudence, c'est assurément le *Praedestinatus*.

CHAPITRE VI

Coup d'œil sur les Sources postérieures

I

Grâce à Eusèbe, à Épiphane, à Jérôme, à Augustin, les traits caractéristiques du schisme montaniste étaient fixés désormais. Il se constitua, d'après leurs écrits, une sorte de *compendium* de l'histoire des voyants et des « erreurs » qu'ils avaient propagées. C'est ce résidu élémentaire que l'on rencontre, diversement paraphrasé ou enjolivé, chez la plupart des écrivains d'Église, à partir du Ve siècle. Non que les comptes rendus ou les allusions tardives soient le moins du monde négligeables. On y suit la fortune du Montanisme, soit en Orient, soit en Occident ; ou, pour mieux dire, — car bien des lacunes subsistent dans notre documentation, — on y recueille deux ou trois fois par siècle quelques données significatives sur les destinées de la secte, sur les sévices exercés contre elle par le pouvoir civil et l'Église établie, sur son attachement invincible à l'idéal religieux hér té des prophètes phrygiens. Butin modeste, mais de qualité solide [1]. — Ici et là, le courant traditionnel est troublé par l'afflux subit d'éléments tout à fait inattendus. Certaines notices nous dépeignent un Montanisme de fantaisie, auquel se seraient mêlées des spéculations tout à fait hétérodoxes, et de caractère assez vo sin à celles où s'étaient complu les gnostiques [2]. Je ne doute pas qu'il n'y ait là méprise pure et simple d'auteurs mal informés. Cette confusion est particulièrement sensible chez les auteurs syriaques.

Il faut encore, avant de conclure, nous arrêter un instant devant quelques-uns des extraits postérieurs à ceux que nous avons examinés déjà.

[1] Noter surtout les lois insérées dans le *Code Théodosien* (nos **153** et s.) et dans le *Code Justinien* (nos **188** et s.) en y joignant les morceaux de Procope (no **193**), de Jean d'Asie (**195**), de la *Vita Nicephori* (**211**), de Théophanes (**212**), etc.

[2] Voy. nos **151**, **197**, **210**, **217**. Comparez le no **192**. Ce que dit Germain de Constantinople (no **204**) doit provenir de quelque apocryphe.

II

Repérer les sources de Sozomène est chose délicate. Quoiqu'il ne fût dépourvu ni d'un certain goût pour la vérité ni même de quelqu'esprit critique, Sozomène a donné dans cette petite supercherie de ne citer parmi ses autorités que les moins importantes, et de passer systématiquement sous silence celles auxquelles il a le plus constamment emprunté [1].

On ne met plus en doute aujourd'hui qu'il ait travaillé d'après l'*Histoire ecclésiastique* de Socrate, tout en prenant la peine de compulser par lui-même les ouvrages dont Socrate s'était déjà servi, et d'y puiser, le cas échéant, des données supplémentaires. Contestée jadis par Fr. A. Holzhauser [2], cette dépendance est aujourd'hui bien établie, depuis les travaux de Güldenpenning [3], de Jeep [4] et de Schoo.

Dans les passages où Sozomène a eu l'occasion de toucher au Montanisme, nous relevons l'influence directe des historiens qu'il exploite, spécialement de Socrate ; mais nous y pouvons noter aussi quelques détails plus originaux.

Le § 3 du chap. II, XVIII procède de Socrate, I, XXIII, 7 [5]. — II, XXXII, 1 est un rappel de la loi constantinienne citée par Eusèbe, dans la *Vita Const.*, III, LXIV [6]. — VII, XVIII, 5 reproduit pour l'essentiel Socrate, V, XXI : (au surplus, je croirais volontiers d'après le contexte que le mot Phrygien [7] n'a ici que la portée d'une dénomination de race, et qu'il ne s'agit point spécialement des montanistes).

D'autre part, Sozomène ajoute dans II, XXXII, 1 une remarque intéressante, d'où il résulte que, de son temps même, les montanistes étaient nombreux encore en Phrygie. — Le chap. VII, XIX, qui, dans sa contex-

[1] Voir G. Schoo, *die erhaltenen schriftlichen Hauptquellen des kirchenhistorikers Sozomenos*, thèse Münster, 1911, p. 19 et s.

[2] *Commentatio de fontibus quibus Socrates, Sozomenus ac Theodoretus in scribenda sacra historia usi sunt*, Göttingen, 1825.

[3] Güldenpenning u. Ifland, *der Kaiser Theodosius d. Gr.*, Halle, 1878, p. 26-31.

[4] *Quellenunters. zu den griech. Kirchenhistorikern*, dans *Jahrb. f. Klass. Phil.*, Suppl. Bd. XIV (1885), p. 139.

[5] Comp. Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, II, 161.

[6] N° **72**.

[7] P. 208, 25.

ture générale, est étroitement apparenté au chap. V, XXII de Socrate, renferme pourtant aux § 2 et 7 des détails nouveaux sur l'organisation épiscopale des montanistes et sur leurs jeûnes. — Cet ordre de questions paraît avoir attiré spécialement l'attention de Sozomène. En effet, les indications qu'il fournit au livre VII, XVIII, 12 et s. ne se retrouvent point ailleurs, et nous font connaître les principes des montanistes de son temps sur la détermination chronologique de la fête de Pâques. Malheureusement le passage est obscur vers la fin, et a prêté à des controverses que j'aurai l'occasion de résumer [1].

III

La notice de Théodoret dans son Αἱρετικῆς κακομυθίας ἐπιτομή [2] ne nous fournit rien de nouveau. On sait d'ailleurs que ce précis — sauf au IVe livre, là où Théodoret traite des hérésies les plus voisines de lui, — n'est autre chose qu'une compilation, tirée pour la plus grande part d'Irénée, d'Eusèbe et des *Philosophoumena* [3].

Le compte rendu sur les montanistes procède surtout d'Eusèbe : on peut s'en assurer en y comparant l'*Hist. Eccl.*, V, XVI, 7 ; V, XIV ; V, XVIII, 2 et aussi (pour la partie finale) V, XVI, 1 ; V, XVIII, 1 ; II, XXV, 6 (et passages parallèles). — Théodoret s'est trouvé un peu embarrassé en présence des affirmations contradictoires relatives à l'orthodoxie trinitaire des montanistes, telles qu'il les pouvait trouver chez Épiphane d'une part (il l'utilise à l'occasion), dans les *Philosophoumena* d'autre part. Il s'en tire en les juxtaposant d'une façon qui n'a d'ailleurs rien de paradoxal. Fort raisonnable aussi est l'explication qu'il donne des différentes étiquettes par où l'on désignait la secte ; fort prudente sa réserve relativement aux mauvais bruits qui couraient sur les mystères montanistes. Ce qu'il dit des livres prophétiques de Priscilla et de Maximilla et du cas qu'en font les Cataphrygiens est probablement déduit de *Philos.*, VIII, XIX. Somme toute, l'aperçu de Théodoret est circonspect et sage, sans aucune donnée originale.

[1] Cf. *La Crise Montaniste*, p. 515 et s.

[2] N° **172**.

[3] Voy. VOLKMAR, *Hippolytus und die röm. Zeitgenossen*, Zürich, 1855, p. 42-46 ; R. A. LIPSIUS, *Quellenkr. Epiph.*, p. 43 et s. ; HARNACK, ACL., 151.

Il y a également quelque chose à retenir de ce qu'il avance au sujet de la concentration de plus en plus marquée de la secte dans l'Asie et dans le Pont [1] : mais on aurait tort d'attribuer une valeur rétroactive à la prétendue immunité dont il fait honneur à toute une série de provinces, lesquelles seraient, d'après lui, demeurées constamment indemnes du *morbus* montaniste.

IV

Parmi les auteurs qui ont traité didactiquement du Montanisme, j'en analyse brièvement encore quelques-uns en insistant un peu, là où une question d'ordre critique a besoin d'être élucidée.

Au livre VIII de ses *Etymologiae* ou *Origines*, Isidore de Séville, compilateur et excerpteur de toute la science de son temps, a consacré un chapitre (v) aux *Haereses Iudaeorum*, un autre chapitre (vi) aux *Haereses christianorum*. Il compte en tout dix hérésies juives et soixante-dix hérésies chrétiennes. La dernière notice (§ lxx) englobe tout un groupe d'hérésies *sine auctore et sine nominibus*.

Les § xxii, xxvii et lxi relatifs aux Artotyrites, aux Cataphrygiens et aux Tertullianistes sont extraits d'Augustin, dont Isidore se contente de transcrire quelques lignes, et néglige les autres données [2].

Le catalogue de Paulus a été publié pour la première fois par F. Œhler dans le *Corpus Haereseologicum*, I (1896), p. 313 à 321 d'après les mss 975 et 1752 de la bibliothèque de Bamberg [3]. L'auteur y recense en quarante-deux chapitres les hérésies, depuis celle de Simon le Magicien jusqu'à celles des « Berengariani », contemporaines du pape Léon IX (1049-1054). Il termine ainsi son exposé : « Ecce, praesul, habes catalogum haereticorum, quem tibi collegit Paulus minimus catholicorum. » On ne sait rien de lui par ailleurs.

Il traite au chapitre xvi des *Artotyritae*, au chapitre xx, des *Cataphrygae*. Il reproduit presque mot pour mot l'abrégé d'Isidore. Il se contente

[1] N° **173**.
[2] N° **202**.
[3] Aujourd'hui manuscrit can. n° 90, parchemin 22, 8 × 14, 5, 138 p., XIIIme s., page 4 à 7 et manuscrit theol., 127, Pap. 30 × 21, 7, 337 p., XVme siècle, page 146 à 148. — Cf. le *Catalogue des* manuscrits de la Bibliothèque de Bamberg, p. 956 et 716.

d'ajouter, au chapitre XX, une mention d'Apollinaire d'Hiérapolis, qu'il emprunte sans doute au *de Viris illustribus* de saint Jérôme (§ XXVI). — Il a laissé tomber la notice d'Isidore (LXI) sur les Tertullianistes.

L'*Indiculus de Haeresibus* de Pseudo-Hieronymus fut publié pour la première fois par Cl. Menard [1] en 1617 sous le titre suivant : « S. Hieronymi Stridoniensis Indiculus de Haeresibus Iudaeorum. Nunc primum in lucem editus cura Cl. Menardi, Iuliomagi Andium Propraetoris. Lutetiae Parisiorum. Apud Sebastianum Chappelet, via Iacobaeâ sub signo Olivae MDCXVII. Cum privilegio Regis. »

Dans la préface de cet opuscule de trente et une pages, Ménard rapporte — en fort mauvais latin — qu'il en a trouvé le texte dans un manuscrit tout gâté, à la suite du livre VIII d'Isidore [2]. Le signalement est un peu vague.

L'auteur de l'*Indiculus* n'est certainement pas saint Jérôme : c'est un plagiaire sans originalité, mais assez érudit. Il me paraît vraisemblable que l'idée d'écrire ce catalogue lui a été suggérée par une phrase de saint Augustin dans l'épilogue du *de Haeresibus liber*. S'adressant à Quoduultdeus, saint Augustin écrit : « Audiui scripsisse de haeresibus sanctum Hieronymum, sed ipsum eius opusculum nec in nostra bibliotheca inuenire potuimus, nec unde possit accipi scimus. » Le renseignement dont Augustin fait état était inexact : saint Jérôme n'a composé aucun travail spécial sur les hérésies [3]. Mais il a suffi qu'Augustin eût fait allusion à cet ouvrage imaginaire pour qu'il se trouvât un compilateur qui se sentît d'humeur à le réaliser. L'auteur de l'*Indiculus* a certainement connu l'ouï-dire erroné d'Augustin, car il a eu sous les yeux, comme nous allons le démontrer, le *de Haeresibus liber*.

[1] Il s'intitule *Propraetor Iuliomagi Andium* (= Angers). L'ouvrage est dédié à l'évêque de Nantes, Carolus Burgonorius (= Charles II de Bourgneuf de Cucé qui occupa le siège de Nantes de 1598 à 1617 : il était fils de Messire René de Bourgneuf, chevalier, baron d'Orgères, seigneur de Cucé, premier président au parlement de Bretagne).

[2] « Inter *cariolas* [?] putresque membranas ». Le mot *cariola* ne figure ni dans le *Thesaurus* ni chez Du Cange. C'est, je suppose, un diminutif de *caries* formé par Ménard. — Le titre était ainsi libellé, d'après Ménard : « Incipit Indiculus Hienonymi de haeresib. »

[3] G. Krüger, *Luzifer, Bischof von Caleris, und das Schisma der Luziferianer*, Leipzig, 1886, p. 66, fait observer que l'indication donnée par l'*Indiculus*, § XXV, relativement aux Lucifériens est absente de l'*Altercatio Luciferiani et Orthodoxi* composée par saint Jérôme, entre 382 et 385.

Le chapitre XIX de l'*Indiculus* est emprunté pour moitié à saint Augustin avec quelques changements d'expression qui comportent des « jugements de valeur » et mettent en relief le caractère détestable de l'hérésie montaniste ; pour moitié au *de Viris illustribus* de saint Jérôme.

L'auteur ne s'attarde pas aux particularités dogmatiques de l'erreur phrygienne. Il va droit au meurtre rituel, qu'il présente comme un grief authentique sans l'atténuer d'aucun mot de doute. La description qu'il en donne procède de celle d'Augustin.

Dans la seconde partie du chapitre, l'anonyme utilise le § XL du *de Viris illustribus*, et il transcrit (sauf quelques modifications tout à fait insignifiantes) la traduction que Jérôme y avait donnée d'Eusèbe, *H. E.*, V, XVI, 13 et V, XVIII, 11.

Le chapitre XX relatif aux Artotyrites dérive du chapitre XXVIII du *de Haeresibus* de saint Augustin, comme le prouve la phrase *dicentes... celebratam* qui représente une interprétation personnelle à Augustin.

M. G. Krüger a conçu d'une autre manière la dépendance entre Augustin et l'auteur de l'*Indiculus* [1]. Il place la rédaction de l'*Indiculus* vers 400, une trentaine d'années avant le *Liber de Haeresibus* d'Augustin. Voici les raisons qu'il allègue.

Il s'appuie en premier lieu sur le chapitre LXXXI du *de Haeresibus Liber* de saint Augustin. Augustin y remarque que ni Épiphane, ni Philastre n'ont rangé les Lucifériens parmi les hérétiques, ce qui lui donne à penser qu'ils les considéraient seulement comme schismatiques. Mais il ajoute ceci :

« Apud quendam tamen cuius nomen in eodem eius opusculo non inueni, in haereticis Luciferianos positos legi per haec uerba : Luciferiani, inquit, cum teneant in omnibus catholicam ueritatem, in hunc errorem stultissimum prolabuntur, ut animam dicant ex transfusione generari, eamdemque dicunt et de carne et de carnis esse substantia. »

Or, cette indication qu'il déclare avoir rencontrée chez un écrivain anonyme, nous la retrouvons mot pour mot au § XXV de l'*Indiculus de Haeresibus*. N'y a-t-il pas lieu de conjecturer que c'est là que saint Augustin l'avait recueillie ?

M. Krüger constate d'autre part que le pseudo-Hieronymus fait preuve d'une certaine personnalité dans le choix de ses sources. Ainsi, ce qu'il

[1] *Ibid.*, p. 65.

dit au § XXIV des *Hieracitae* (c'est des disciples d'Hieracas qu'il est question) paraît emprunté directement à la lettre d'Arius reproduite par Athanase dans son *de Synodis* [1]. L'auteur semble connaître également le Περὶ ὀγδοάδος de saint Irénée, d'après le contenu de son § VI, et il utilise, en plusieurs passages (§ II, XVII, XIX, XXX, XXXI, XXXIII), le *de Viris illustribus* de saint Jérôme.

La démonstration de Krüger, pour habile qu'elle soit, ne me semble pas absolument convaincante. Le pseudo-Hieronymus a fort bien pu copier telle quelle, dans saint Augustin, la notice que celui-ci avait extraite d'un anonyme. D'autre, part il est le seul, avec Isidore de Séville, à mentionner les *Genistae* et les *Meristae* parmi les hérétiques antérieurs au Christianisme [2]. L'interprétation qu'ils donnent l'un et l'autre des erreurs de ces deux sectes d'après l'étymologie de leur nom même est conforme aux habitudes d'Isidore, grammairien aussi impénitent que fantaisiste. Il est dès lors vraisemblable que Pseudo-Hieronymus utilise là Isidore, de même que dans les autres passages où ils se rencontrent [3]. L'*Indiculus* doit donc être rejeté après le début du VIIe siècle.

Jean de Damas suit le *Panarion* d'Épiphane. C'est dans cet ouvrage que pour les soixante-dix-neuf premiers chapitres de son Περὶ αἱρέσεων il s'est approvisionné presqu'uniquement. Ce qu'il dit du Montanisme procède du *Pan.*, XLVIII, I ; XIV ; XV ; XLIX, I et II: il a laissé de côté la partie de pure polémique et n'en a extrait que les renseignements les plus généraux. Il serait peut-être imprudent de considérer comme une donnée propre à Jean de Damas la détermination géographique de Pépuze : il est à craindre que Jean l'ait arbitrairement déduite du *Pan.*, XLVIII, XIV, là où Épiphane observe que la secte existe encore « en Cappadoce, en Galatie et en Phrygie [4] ». La rencontre de ces trois noms chez Épiphane d'une part, chez Jean d'autre part (qui exploite Épiphane pour tout le reste), légitime cette suspicion. Quant à la mention d'une « autre Pépuze »,

[1] § XVI (P. G., XXVI, 708-9).

[2] Ps.-Hier., § VI et VII ; Isidore Hispal., § VII-VIII. Ces Γενισταί et ces Μερισταί sont nommés par saint Justin dans le *Dial. avec Tryphon*, LXXX, 4, et ne réapparaissent nulle part ailleurs.

[3] Ces analogies, pour la plupart très étroites ou même littérales, sont relevées par ŒHLER dans son édition de l'*Indiculus*. (Voy. § X, XII, XV, XXXII, XXXIII, XXXIV.)

[4] **Sources**, p. 137, 11 et s.

outre qu'elle ne figure pas dans tous les mss (cf. P. G., XCIV, 707), elle est trop vague pour qu'on puisse en faire état.

La même prudence se recommande à l'égard du *Libellus Synodicus* d'après lequel Apollinaire aurait réuni à Hiérapolis un synode auquel vingt autres évêques auraient également pris part ; et c'est à bon droit que G. Salmon [1] et A. Harnack [2] se montrent sceptiques. On sait que le *Libellus*, qui renferme des notices sur 158 conciles des neuf premiers siècles, fut apporté de Morée, au XVIe siècle, par André Darmarios (origine quelque peu suspecte, au gré de Harnack) et vendu par lui à Jean Pappus (1549-1610), théologien luthérien de Strasbourg [3], qui l'édita en 1601 avec une traduction latine. Il est probable que l'auteur de cette compilation a déduit son renseignement de l'*H. E.* d'Eusèbe [4]. Au chap. V, XVI, 10, il est dit que « les fidèles d'Asie se réunirent souvent en de nombreux endroits d'Asie », et qu'après examen ils retranchèrent de la communion les novateurs. Le compilateur aura jugé plus imposant de parler d'un imposant synode, sous la présidence d'Apollinaire. S'il nomme celui-ci, c'est sans doute que, donnant dans la méprise où tant de critiques sont tombés après lui, il attribue à Apollinaire, et non pas à un anonyme, la narration incluse dans ce chapitre XVI. On remarquera qu'il confond Théodote, le montaniste, avec le monarchien Théodote (Θεόδοτος ὁ σκυτεύς) qui apparaît plus loin, dans Eusèbe, au livre V, XXVIII, 6 et 9. La même méprise se trahit encore dans la notice suivante, où est mentionné un prétendu synode réuni par Sotas d'Achillée (il s'agit sans doute de Sotas d'Anchialos : Eusèbe, V, XIX, 3) et où surgit une indication hautement fantaisiste, celle des 878 Eons à propos desquels Montan aurait « dogmatisé ». Quant à l'histoire du Concile gaulois, c'est une déduction arbitrairement tirée de l'*Histoire eccles.* d'Eusèbe, V, III, 4. Tout cela est suspect, erroné et ne mérite aucun crédit.

On ne connaît d'Honorius d'Autun ni la date de sa naissance ni celle de sa mort : sa personnalité demeure fort obscure. Nous savons pourtant

[1] DCB., III, 938.
[2] ACL., 245.
[3] Voir, sur PAPPUS, HACKENSCHMIDT dans RE [3], XIV, 654.
[4] Le procédé qui consiste à imaginer de la sorte synodes et conciles se répète souvent dans le *Libellus*. Voy. BONWETSCH, GM., p. 56, n. 2.

qu'il fut un des plus féconds écrivains du XII[e] siècle, et qu'il exerça son activité littéraire dans les directions les plus diverses [1].

Son *liber de Haeresibus* forme le complément de son *De luminaribus ecclesiae*. Dans ce dernier opuscule, il avait compilé, puis continué, les *de Viris illustribus* de saint Jérôme, de Gennadius et d'Isidore de Séville. Comme contre-partie à ce glorieux catalogue, il veut énumérer ceux qui ont déshonoré « tetro fumo haeretici dogmatis » la doctrine de l'Église.

Il n'y donne rien qu'il n'ait trouvé dans Isidore de Séville [2]. Il abrège encore ici et là l'exposé déjà décharné d'Isidore.

V

On ne peut dire qu'au point de vue historique le Montanisme bénéficie, parmi les hérésies ou schismes primitifs, d'une condition particulièrement favorable. Nous ne possédons aucune œuvre originale des novateurs phrygiens, mais seulement dix-neuf « oracles » fort courts, dont un très probablement apocryphe, et deux autres douteux [3]. Les documents épigraphiques se réduisent à un seul [4]. C'est presqu'uniquement à l'aide de témoignage indirects qu'il en faut reconstituer l'essence, et marquer les étapes de son développement.

Ces témoignages, on les trouvera dans la présente collection. Je l'ai constituée par un dépouillement attentif des deux *Patrologies* grecque et latine, et d'un bon nombre de publications postérieures à Migne. Grâce à des concours obligeants, j'ai pu y incorporer aussi divers textes syriaques jusqu'ici peu connus. La plupart de ces morceaux n'avaient jamais été transposés dans notre langue : je les ai traduits, et je les présente en indiquant chaque fois leur provenance, l'époque et le lieu de leur rédaction. Les citations scripturaires y ont été aussi plus minutieusement notées

[1] Cf. Jos. Ant. Endres, *Honorius Augustodunensis. Beitrag zur Geschichte des geistigen Lebens im 12. Jahrhundert*, Kempten et München, 1906. Voir dans la préface de cet ouvrage la polémique de Endres contre Joh. von Kelle qui, dans les *Sitz.-Ber.* de l'Acad. de Vienne, Bd. CLII, Abt. II (1905), a contesté à Honorius la paternité d'un certain nombre des écrits qui lui sont attribués.

[2] Endres, p. 73.

[3] Voy. *La Crise Montaniste*, p. 105.

[4] N° **152**.

que dans aucune des éditions auxquelles j'ai fait mes emprunts. Non content enfin de transcrire tous les passages où les écrivains ecclésiastiques font allusion à la prophétie nouvelle, j'ai joint plusieurs textes où les critiques modernes ont crû démêler un rapport avec l'histoire du Montanisme [1] : je me réserve de discuter ailleurs la relation qu'ils supposent ainsi.

Grâce à ces déterminations géographiques et chronologiques, il deviendra plus aisé de se rendre compte de l'évolution du Montanisme. On a vu dans mon analyse des sources que je me suis attaché à préciser l'époque à laquelle se réfèrent les renseignements fournis par les hérésiographes ; j'ai dit si c'est le Montanisme de leur temps qu'en chaque cas ils semblent viser, ou celui des époques antérieures à eux. Une telle enquête est la condition préalable de tout exposé vraiment *historique* de ce mouvement religieux qu'on envisage d'ordinaire, mais à tort, comme un bloc uniforme, comme une sorte de système clos [2].

Le point délicat, c'est la reconstitution du Montanisme *originel,* tel qu'il apparut en Phrygie pour la désolation des uns, pour le pieux ravissement des autres. Dans le travail auquel j'ai fait allusion déjà Gottfried Centner, après avoir résumé les incertitudes de la tradition ecclésiastique sur le travail phrygien et souligné la partialité des témoins qui nous le font connaître, concluait à la quasi impossibilité de rien écrire de sûr à son propos [3]. J'ai déjà indiqué les raisons qui me font trouver ce scepticisme fort exagéré : il y a dans Eusèbe, dans Épiphane, et aussi chez Pseudo-Tertullien, Hippolyte, Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien — celui-ci, à condition qu'on l'utilise avec discernement et prudence — les éléments d'une histoire authentique de la période initiale. N'oublions pas qu'à côté des textes qui y font directement allusion, nous possédons quantité de documents de *comparaison,* grâce auxquels telle donnée obscure s'éclaire d'une vive lumière et prend sa pleine valeur. S'il s'agissait de démêler une pensée subtile, de reconstituer tout un ambitieux système métaphysique, la difficulté serait peut-être insoluble. Mais on sait le respect de Montan, de Maximilla et de Prisca pour la *règle de foi.* Leur scrupule d'orthodoxie, la réserve dont ils firent preuve en matière de spéculation, facilite en une certaine mesure notre tâche.

[1] Par ex. nos **1**, **2**, **6**, **7**, **55**, **61**, **62**.

[2] Ce défaut est particulièrement sensible dans les chapitres de Renan sur le Montanisme, *Marc-Aurèle,* chap. XIII, XIV, XV.

[3] Dans Œhler, *Tertulliani quae supersunt omnia,* III, 514-518.

Plus de trente ans se sont écoulés depuis l'apparition de la pénétrante monographie de Bonwetsch. Le moment est venu de fixer l'état actuel de nos connaissances sur le phénomène montaniste, en y appliquant une autre méthode. Nous flatter de ressaisir la nuance exacte du *vrai* serait illusion puérile, mais « des probabilités, des approximations ne sont pas à dédaigner ; et l'on est assez payé quand on a gagné quelques degrés vers la connaissance parfaitement claire »[1].

[1] G. Lanson, *De la Méthode dans les Sciences*, 2me série, Paris, 1911, p. 255.

ASCENSIO ISAIAE

1. — III, 21-31 (d'après Harnack, *Chron.*, I, 575). Date incertaine [1].

[21] Et deinde sub eius appropinquationem missam facient discipuli eius doctrinam XII apostolorum et fidem et caritatem suam et sanctimoniam suam (cf. I *Tim.*, IV, 12), [22] et erit contentio multa de aduentu eius et de appropinquatione eius (cf. II Pierre, III, 3 et s.). [23] Et iis diebus multi [erunt] amatores munerum, quanquam denudati sapientia, [24] et erunt multi seniores inique agentes et pastores oppressores ouium suarum et erunt rapaces socordia sua pastores sancti. [25] Et commutabunt multi honorem uestitus sanctorum cum uestitu amatoris auri, et erit personarum acceptio multa illis diebus (cf. *Rom.*, II, 11; *Eph.*, VI, 9, etc.) et amatores honoris eius mundi. [26] Et erunt calumniatores et calumniantes multi et inanis honor... et secedet Spiritus sanctus e multis. [27] Nec erunt illis diebus prophetae multi nec qui loquentur

[21] Et ensuite, à l'approche (de l'Antechrist), ses disciples abandonneront la doctrine des douze apôtres, leur foi, leur charité, leur pureté, [22] et il y aura de grandes discussions sur sa venue et sur son approche. [23] En ces jours-là il y en aura beaucoup qui auront goût pour les charges, quoique dépourvus de sagesse; [24] il y aura beaucoup de presbytres agissant d'une façon injuste, et de pasteurs opprimant leurs propres brebis; et, par lâcheté, de saints pasteurs deviendront rapaces. [25] Beaucoup échangeront l'honneur du vêtement des saints contre les vêtements de l'ami de l'or; on fera souvent acception de personnes en ces jours-là, et (beaucoup) prendront goût à l'honneur du monde. [26] Il y aura beaucoup de calomniateurs, de gens calomniant, et d'honneur futile... et l'Esprit saint se retirera de beaucoup. [27] Il n'y aura plus

[1] Voir Eug. Tisserant, *Asc. d'Isaïe (Doc. pour l'Etude de la Bible* publiés sous la direction de François Martin), Paris, 1909, p. 42-61. Tisserant, et aussi Charles, *The Ascension of Isaiah,* London, 1900, localisent vers la fin du Ier siècle de notre ère la section III, 13-IV, 19 de l'*Ascension d'Isaïe* : cf. *ibid.*, p. 60. Voir toutefois les doutes de Harnack, *Chron.*, I, 576.

res confirmatas nisi singuli singulis locis, [28] propter spiritum mendacii et fornicationis et inanis honoris et amoris auri, qui futurus est in iis qui dicentur serui istius iisque qui recipient istum. [29] Et erit inter eos odium magnum, in pastoribus et in senioribus inter sese. [30] Nam inuidia magna erit ultimis diebus, nam quiuis quod ei libitum est coram oculis eius loquetur. [31] Et negligent prophetiam prophetarum, qui ante me [fuerunt], et meas quoque Visiones negligentes, ut ebullitionem cordis sui loquantur.

en ces jours-là beaucoup de prophètes, capables de dire des choses confirmées (par l'événement), si ce n'est quelques-uns ici et là, [28] à cause de l'esprit de mensonge et de fornication et de l'honneur futile et de l'amour de l'or, qui habitera le cœur de ceux qui seront appelés ses serviteurs et qui le recevront. [29] Il y aura entre eux une grande haine : pasteurs et presbytres (se détesteront) réciproquement. [30] Car grande sera la jalousie en ces derniers jours, chacun disant ce qui sera agréable à ses yeux. [31] Ils négligeront la prophétie des prophètes antérieurs à moi, et aussi mes propres Visions, pour laisser échapper le bouillonnement de leur cœur.

MARTYRIUM POLYCARPI

2. — § IV (Knopf, *Ausgew. Märtyreracten*, p. 3).
Le fait se passe à Smyrne, vers 155-156[1].

Εἷς δὲ, ὀνόματι Κοΐντος, Φρὺξ προσφάτως ἐληλυθὼς ἀπὸ τῆς Φρυγίας, ἰδὼν τὰ θηρία ἐδειλίασεν. Οὗτος δὲ ἦν ὁ παραβιασάμενος ἑαυτόν τε καί τινας προσελθεῖν ἑκόντας. Τοῦτον ὁ ἀνθύπατος πολλὰ ἐκλιπαρήσας ἔπεισεν ὀμόσαι καὶ ἐπιθῦσαι. Διὰ τοῦτο οὖν, ἀδελφοί, οὐκ ἐπαινοῦμεν τοὺς προσιόντας ἑκουσίους,

Un seul, du nom de Quintus, un Phrygien récemment arrivé de Phrygie, fut saisi de frayeur à la vue des bêtes. C'était justement lui qui s'était contraint soi-même (et en avait contraint) d'autres à se présenter spontanément (au tribunal). A force d'instances, le proconsul

[1] Lelong, *Les Pères apostoliques*, t. III (coll. Hemmer-Lejay). Paris, 1910, p. XLVI.

ἐπειδὴ οὐχ οὕτως διδάσκει τὸ εὐαγγέλιον. (Cf. Mt., x, 23; Jean, vii, 1; x, 39.)

l'amena à prêter serment et à offrir de l'encens. Voilà pourquoi, frères, nous n'approuvons pas ceux qui se livrent eux-mêmes : aussi bien n'est-ce pas là l'enseignement de l'Evangile.

ORACLES MONTANISTES

3. — Voir plus loin
les n^os **4 ; 6 ; 15 ; 24 ; 27 ; 43 ; 48 ; 57 ; 70 ; 79 ; 88 ; 89 ; 107.**

MONTAN

4. — Fragment des *Odes* de Montan (A. Mai, *Scriptorum ueterum noua Collectio*, Rome, 1833, t. VII, p. 69 ; Franz Diekamp, *Doctrina Patrum de incarnatione Verbi*, Münster i. W., 1907, p. 306, l. 7-10) [1].

Μοντανοῦ ἐκ τῶν ᾠδῶν.

Μίαν ὁ Χριστὸς ἔχει τὴν φύσιν καὶ τὴν ἐνέργειαν καὶ πρὸ τῆς σαρκὸς καὶ μετὰ τῆς σαρκός, ἵνα μὴ διάφορος γένηται, ἀνόμοια καὶ διάφορα πράττων.

De Montan, extrait des *Odes*.

Le Christ a une seule nature, une seule énergie, soit avant la chair, soit avec la chair, afin qu'il ne devienne pas différent, en faisant des actions dissemblables et différentes.

[1] Diekamp (p. lxxx) place entre 685 et 726 la compilation où ce fragment figure. Je le crois apocryphe : voir la discussion dans *la Crise montaniste*, à l'exégèse des « oracles ».

LETTRE DES FIDELES DE VIENNE ET DE LYON AUX ÉGLISES D'ASIE ET DE PHRYGIE

5. — Dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, III, 4 (E. SCHWARTZ, ed. minor, Leipzig, 1908, p. 184 ; *id.*. dans CB, *Eusebius' Werke*, Bd. II, Th. I, p. 432, l. 14 ; P. G., XX, 437), Lyon. 177/8 ou l'année suivante [1]. Voir plus loin n° **68**.

CELSE

6. — Ἀληθὴς Λόγος ; 176-180 [2] ; Orient, peut-être Egypte [3]. Fragments conservés dans la réfutation due à Origène. *Ap.* Origène, Κατὰ Κέλσου, VII, VIII, IX, X, (KOETSCHAU, CB, *Origenes*, II, 160 ; P. G., XI, 1432).

VIII. Πάλιν τε αὖ τοὺς ἀρχαίους προφήτας διαβαλεῖν ἐθέλων φησὶν αὐτοὺς πεπροφητευκέναι τὸν τρόπον τοῦτον, ὃν εἰώθασι, φησὶν, ἔτι νῦν οἱ περί Φοινίκην τε καὶ Παλαιστίνην· μὴ δηλώσας πότερον ἀλλοτρίους λέγει τινὰς τοῦ Ἰουδαίων λόγου καὶ Χριστιανῶν ἢ κατὰ τὸν χαρακτῆρα τῶν προφητῶν Ἰουδαϊκῶς προφητεύοντας.

VIII. Puis, voulant décrier les anciens prophètes, Celse déclare qu'ils ont prophétisé de la même manière que cela se pratique aujourd'hui encore, dit-il, dans la région de la Phénicie et de la Palestine. Il ne nous indique pas s'il parle de gens étrangers au langage des Juifs et des Chrétiens ou de gens prophétisant à la manière juive et conformément au caractère des prophètes...

[1] HARNACK, *Chron.*, I, 316.
[2] HARNACH, *Chron.*, I, 315.
[3] AUBÉ, *La polémique païenne à la fin du IIe siècle*, Paris, 1878, p. 242 ; RE[3] III, 774. J'utilise partiellement la traduction d'AUBÉ.

IX. Ἐπεὶ δὲ καὶ τὸν τρόπον τῶν ἐν Φοινίκῃ καὶ Παλαιστίνῃ μαντείων ἐπαγγέλλεται φράσειν ὁ Κέλσος ὡς ἀκούσας καὶ πάνυ καταμαθών, φέρε καὶ ταῦτα κατανοήσωμεν. Πρῶτον δὴ λέγει πλείονα εἶναι εἴδη προφητειῶν, μὴ ἐκτιθέμενος αὐτά· οὐδὲ γὰρ εἶχεν, ἀλλὰ ψευδῶς ἐπανετείνετο. Ὃ δέ φησιν εἶναι τελεώτατον παρὰ τοῖς τῇδε ἀνδράσιν ἴδωμεν.

Πολλοί, φησί, καὶ ἀνώνυμοι ῥᾷστα ἐκ τῆς προστυχούσης αἰτίας καὶ ἐν ἱεροῖς καὶ ἔξω ἱερῶν, οἱ δὲ καὶ ἀγείραντες καὶ ἐπιφοιτῶντες πόλεσιν ἢ στρατοπέδοις, κινοῦνται δῆθεν ὡς θεσπίζοντες. Πρόχειρον δ᾽ ἑκάστῳ καὶ σύνηθες εἰπεῖν· « Ἐγὼ ὁ θεός εἰμι ἢ θεοῦ παῖς ἢ Πνεῦμα θεῖον. Ἥκω δέ· ἤδη γὰρ ὁ κόσμος ἀπόλλυται, καὶ ὑμεῖς, ὦ ἄνθρωποι, διὰ τὰς ἀδικίας οἴχεσθε. Ἐγὼ δὲ σῶσαι θέλω· καὶ ὄψεσθέ με αὖθις μετ᾽ οὐρανίου δυνάμεως ἐπανιόντα. Μακάριος ὁ νῦν με θρησκεύσας, τοῖς δ᾽ ἄλλοις ἅπασι πῦρ αἰώνιον ἐπιβαλῶ καὶ πόλεσι καὶ χώραις. Καὶ ἄνθρωποι, οἳ μὴ τὰς ἑαυτῶν ποινὰς ἴσασι, μεταγνώσονται μάτην καὶ στενάξουσι· τοὺς δὲ μοι πεισθέντας αἰωνίους φυλάξω. » Εἶτα τούτοις ἑξῆς φησι· Ταῦτ᾽ ἐπανατεινάμενοί προστιθέασιν ἐφεξῆς, ἄγνωστα καὶ πάροιστρα καὶ πάντῃ ἄδηλα, ὧν τὸ μὲν γνῶμα οὐδεὶς ἂν ἔχων νοῦν εὑρεῖν δύναιτο·

IX. Mais puisque Celse annonce qu'il va parler du mode de ces prophéties de Phénicie et de Palestine en homme qui en a entendu parler et qui est parfaitement au fait de son sujet, examinons donc ce qu'il en dit. Il commence par déclarer qu'il y a plusieurs espèces de prophéties, sans s'expliquer davantage : il ne l'aurait pu, c'étaient là propos mensongers. Voyons donc ce qui lui paraît le plus réussi chez ces hommes. « Beaucoup, dit-il, obscurs et sans nom, à propos de n'importe quoi, dans les sanctuaires ou hors des sanctuaires, se mettent à gesticuler, comme saisis de la fureur prophétique ; d'autres courent en mendiant les villes et les armées, (donnant le même spectacle). A chacun rien n'est plus aisé — ni plus habituel — que de dire : « Je suis Dieu ; — ou le Fils de Dieu ; — ou l'Esprit divin. Je viens, car le monde est en train de périr, et vous, ô hommes ! vous allez mourir à cause de vos iniquités. Mais moi, je veux vous sauver. Et vous me verrez bientôt revenir avec une puissance divine. Bienheureux alors celui qui m'aura honoré aujourd'hui ! J'enverrai sur tous les autres le feu éternel et aussi sur les villes et les campagnes. Ceux qui ignorent maintenant les supplices qui les attendent se repentiront alors et gémiront en vain. Mais ceux qui auront cru en moi, je les garderai éter

ἀσαφῆ γὰρ καὶ τὸ μηδὲν, ἀνοήτῳ δὲ ἢ γόητι παντὶ περὶ παντὸς ἀφορμὴν ἐνδίδωσιν, ὅπῃ βούλεται, τὸ λεχθὲν σφετερίζεσθαι.

X. Ἐχρῆν δὲ αὐτὸν, εἴπερ εὐγνωμόνει πρὸς τὴν κατηγορίαν, ἐκθέσθαι αὐταῖς λέξεσι τὰς προφητείας, εἴτ' ἐν αἷς θεὸς παντοκράτωρ ἐπηγγέλλετο εἶναι ὁ λέγων, εἴτ' ἐν αἷς ὁ Υἱὸς τοῦ θεοῦ, εἴτε καὶ ἐν αἷς τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον λέγον εἶναι ἐπιστεύετο· οὕτω γὰρ καὶ ἠγωνίασεν ἀνασκευάσαι τὰ εἰρημένα καὶ δεῖξαι ὅτι οὐκ ἔνθεοι ἦσαν οἱ λόγοι, περιέχοντες ἐπιστροφὴν ἀπὸ τῶν ἁμαρτημάτων καὶ ἔλεγχον τῶν ποτε ὄντων καὶ πρόγνωσιν περὶ τῶν μελλόντων....

nellement. » — A tous ces longs propos ils ajoutent, poursuit Celse, des paroles inconnues, furieuses, absolument incompréhensibles, dont aucune personne raisonnable ne saurait découvrir la signification, tant elles sont obscures et vides de sens ; mais qui permettent au premier imbécile ou au premier imposteur venu de se les approprier à leur fantaisie.

X. Il aurait dû, s'il avait apporté quelque loyauté dans ses accusations, citer le texte même de ces prophéties, soit de celles où celui qui parle déclare être le Dieu tout-puissant, soit de celles où le Fils de Dieu ou encore le Saint-Esprit est censé parler. C'est à ce prix que sa polémique aurait discrédité de tels propos et prouvé qu'il n'y avait rien d'inspiré dans des discours où était prêché le repentir des fautes, la réfutation des mœurs du jour et l'annonce anticipée de l'avenir.

IRÉNÉE DE LYON

7. — Ἔλεγχος καὶ Ἀνατροπὴ τῆς ψευδωνύμου γνώσεως, III, xi, 9 (P. G., vii, 890). Lyon. Entre 180 et 192 [1].

His igitur sic se habentibus uani omnes et indocti et insuper audaces, qui frustrantur speciem

Dans ces conditions, ceux-là sont des sots, des ignorants et par dessus le marché des impudents, qui

[1] Bardenhewer. AKL, I, 502.

euangelii [texte grec : οἱ ἀθετοῦντες τὴν ἰδέαν τοῦ εὐαγγελίου], et uel plures quam dictae sunt, uel rursus pauciores inferunt personas euangelii : quidam, ut plus uideantur quam est ueritatis adinuenisse ; quidam uero, ut reprobent dispositiones Dei.

Etenim Marcion totum reiciens euangelium, immo uere seipsum abscindens ab euangelio pariter gloriatur se habere euangelium [1].

Alii uero ut donum frustrentur quod in nouissimis temporibus secundum placitum Patris effusum est in humanum genus (cf. Joel, ii, 28-29), illam speciem non admittunt quae est secundum Ioannem euangelium, in qua Paracletum se missurum Dominus promisit (cf. Jean, xvi, 13 et s. ; 16 et s.), sed simul et euangelium et propheticum repellunt spiritum. Infelices uere, qui pseudoprophetas quidem esse nolunt [2], propheticam uero gratiam repellunt ab Ecclesia : similia patientes his qui propter eos qui in hypocrisi ueniunt, etiam a fratrum communicatione se abstinent. Datur autem intelligi quod huiusmodi neque apostolum Paulum recipiant. In ea enim epistola

annulent la forme de l'Evangile, et introduisent soit un plus grand nombre de types d'évangiles que ceux déjà nommés, ou au contraire un moins grand nombre : les uns, pour se donner les airs d'avoir inventé plus que la vérité ne comporte ; d'autres pour discréditer le plan divin.

Marcion, en effet qui rejette l'Evangile tout entier, ou qui, pour mieux dire, se retranche lui-même de l'Evangile, se vante tout de même de posséder l'Evangile.

Il en est d'autres qui, pour annuler le don qui, en ces tout derniers temps, s'est, selon le bon plaisir du Père, répandu sur le genre humain, n'admettent pas cette forme d'Evangile, dite « selon saint Jean », où le Seigneur a promis qu'il enverrait le Paraclet. Mais ils rejettent du même coup et l'Evangile et l'esprit de prophétie. Ils sont vraiment à plaindre : ils ne veulent pas de faux prophètes — et voilà qu'ils rejettent loin de l'Eglise la grâce prophétique ! La même chose leur arrive qu'à ceux qui, pour se garer des hypocrites, s'abstiennent de communiquer avec leurs frères eux-mêmes. Il va de soi que ces gens-là ne reçoivent pas non plus l'apôtre Paul. Car dans l'*Epître aux Corinthiens*,

[1] Texte de l'édition princeps d'Erasme, défendu par Zahn, *Gesch. d. Neutest. Kanons,* II, 2, 967.

[2] Voir la discussion sur ce passage dans *la Crise montaniste,* au chapitre intitulé *le Montanisme et les Eglises de Gaule.*

quae est ad Corinthios (I *Cor.*, xi, 4 et s.; xii, 1; xiv, 40), de prophetis charismatibus diligenter locutus est et scit uiros et mulieres in ecclesia prophetantes. — Per haec igitur omnia peccantes in Spiritum Dei, in irremissibile incidunt peccatum (cf. Luc, xii, 10; Mc, iii, 29).

Paul a parlé diligemment des charismes prophétiques et il connaît des hommes et des femmes qui prophétisent dans l'Eglise. — Tout cela les conduit à pécher contre l'Esprit-Saint, et à tomber ainsi dans le péché irrémissible.

ANONYME ANTIMONTANISTE

8. — Dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, xvi et s. (Schwartz, ed. minor, p. 197; *id.*, dans CB, p. 458, 28; P. G., xx, 463) 192/3 [1]. Voir plus loin n° **70.**

APOLLONIUS

9. — Dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, xviii (Schwartz, ed. minor, p. 203; *id.*, dans CB, p. 472, l. 11; P. G., xx, 476). 196/7 [2]. Voir plus loin n° **70.**

SÉRAPION D'ANTIOCHE

10. — Dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, xix, Schwartz, ed. minor, p. 206; *id.*, dans CB, p. 478, l. 21; P. G., xx, 481). Fin IIme s., début IIIme s. [3]. Voir plus loin n° **70.**

[1] Harnack, *Chron.*, I, 381; Zahn, *Forsch.*, V, 56.

[2] Harnack, *Chron.*, I, 381; Zahn, *Forsch.*, V, 56. Il convient, je crois, d'avancer cette date jusqu'aux environs de 212. Voir *la Crise montaniste*, l'appendice sur la *Chronologie*.

[3] Harnack, *Chron.*, I, 381.

CANON DE MURATORI

11. — (éd. G. Rauschen, *Florilegium patristicum,* fasc. III [1905], p. 35, l. 81-85). Rome ? Entre 195 et 210 [1].

Arsinoi autem seu Valentini uel Miltiadis nihil in totum recipimus; quin etiam nouum psalmorum librum Marciani [2] conscripserunt una cum Basilide Asiano Cataphrygum constitutore.

Mais d'Arsinous ou de Valentin ou de Miltiade nous ne recevons absolument rien. Bien plus, les disciples de Marcus ont écrit un nouveau livre de psaumes, en même temps que Basilide l'Asiatique, fondateur (de la secte) des Cataphrygiens.

PASSIO SS. FELICITATIS ET PERPETUAE

12. — § I (éd. Rudolf Knopf, *Ausgew. Märtyreracten,* dans la *Sammlung* Krüger Tübingen et Leipzig, 1901, p. 44. O. von Gebhardt, *Ausgew. Märtyreracten,* p. 61.) Carthage ? 7 mars 202 ou 203 [3].

Si uetera fidei exempla, et Dei gratiam testificantia et aedificationem hominis operantia, propterea in litteris sunt digesta, ut lectione eorum quasi repraesentatione rerum et Deus honoretur et homo confortetur, cur non et noua documenta aeque utrique causae conuenientia et digerantur? uel quia proinde et haec uetera futura quandoque sunt et necessaria posteris,

Si les antiques exemples de foi qui attestent la grâce divine et où l'homme trouve à s'édifier ont été consignés par écrit afin que la lecture, rendant les choses comme présentes, procure honneur à Dieu et réconfort à l'homme, pourquoi des documents récents, parfaitement adaptés à ce double but, ne seraient-ils pas également recueillis ? Quelque jour ils deviendront antiques

[1] Schanz, III^2, 492.
[2] Le ms. porte *Marcioni.*
[3] Schanz, III^2, 479.

si in praesenti suo tempore minori deputantur auctoritati, propter praesumptam uenerationem antiquitatis. Sed uiderint qui unam uirtutem Spiritus unius sancti pro aetatibus iudicent temporum : cum maiora reputanda sunt nouitiora quaeque ut nouissimiora, secundum exuperationem gratiae in ultima saeculi spatia decretam. « In nouissimis enim diebus, dicit Dominus, effundam de Spiritu meo super omnem carnem, et prophetabunt filii filiaeque eorum : et super seruos et ancillas meas de meo Spiritu effundam : et iuuenes uisiones uidebunt, et senes somnia somniabunt. » (*Actes*, II, 17; cf. JOEL, II, 28.) Itaque et nos qui sicut prophetias ita et uisiones nouas pariter repromissas et agnoscimus et honoramus, ceterasque uirtutes Spiritus sancti ad instrumentum Ecclesiae deputamus, cui et missus est idem omnia donatiua administrans in omnibus prout unicuique distribuit Dominus (cf. *Rom.*, XII, 3 ; I *Cor.*, VII, 17), necessario et digerimus et ad gloriam Dei lectione celebramus ; ut ne qua aut imbecillitas aut desperatio fidei apud ueteres tantum aestimet gratiam diuinitatis conuersatam, siue in martyrum siue in reuelationum dignatione : cum semper Deus operetur quae repromisit, non credentibus in testimonium, credentibus in beneficium. Et nos itaque quod audiuimus <et

à leur tour, et familiers à la postérité, — si, à l'heure qu'il est, on ne veut leur attribuer qu'une autorité moindre à cause du préjugé qui fait respecter ce qui est ancien. Mais tant pis pour ceux qui tiennent compte des époques pour juger la vertu toujours semblable de l'Esprit-Saint, qui est toujours le même ! Ce sont pourtant les (faits) plus récents qui devraient être considérés comme les plus grands, puisqu'ils arrivent en tout dernier lieu, conformément à ce débordement de grâces voulu (par Dieu) pour les temps ultimes de l'univers. « Dans les derniers temps, dit le Seigneur, je répandrai de mon Esprit sur toute chair, et leurs fils et leurs filles prophétiseront. Je répandrai de mon Esprit sur mes serviteurs et mes servantes. Les jeunes gens auront des visions et les vieillards des songes. » C'est pourquoi nous autres qui reconnaissons et honorons aussi bien les prophètes que les visions nouvelles également promises, et qui incorporons toutes les autres manifestations de l'Esprit saint dans l'appareil (scripturaire) de l'Eglise, à laquelle l'Esprit lui-même a été envoyé, répartissant ses grâces entre tous selon l'ordre établi par le Seigneur, nous nous faisons une obligation de classer par écrit (ces faits nouveaux) et de les divulguer en les lisant pour la gloire de Dieu. Car nous ne voulons pas qu'une foi

uidimus> et contrectauimus annuntiamus et uobis (cf. I Jean, i, 1 et 3), fratres et filioli : ut et uos qui interfuistis rememoremini gloriae Domini, et qui nunc cognoscitis per auditum communionem habeatis cum sanctis martyribus, et per illos cum Domino Iesu Christo, cui est claritas et honor in saecula saeculorum. Amen.

faible, une foi aux abois aille s'imaginer que la grâce divine n'a habité que chez nos aïeux, dans l'éclat des martyrs ou des révélations. Toujours Dieu réalise ses promesses, témoignages pour les infidèles, bienfaits pour ceux qui croient en lui. Et donc, nous aussi, frères et chers enfants, à vous aussi nous annonçons ce que nous avons entendu, vu et touché ; afin que vous qui en avez été témoins vous ayez souvenir de la gloire du Seigneur, et que vous qui les avez ouï raconter, vous soyez en communion avec les saints martyrs, et par eux avec Notre Seigneur Jésus-Christ, à qui appartient la splendeur et la gloire pendant les siècles des siècles. Amen.

HIPPOLYTE DE ROME

14. — Εἰς τὸν Δανιήλ, III, xx (Bonwetsch, dans CB, *Hippolytus*, I [1897] p. 230). Rome. Entre 202 et 204 [1].

Ταῦτα συμβαίνει τοῖς ἰδιώταις καὶ ἐλαφροῖς ἀνθρώποις, ὅσοι ταῖς μὲν γραφαῖς ἀκριβῶς οὐ προσέχουσιν, ταῖς δὲ ἀνθρωπίναις παραδόσεσιν καὶ ταῖς ἑαυτῶν πλάναις καὶ τοῖς ἑαυτῶν ἐνυπνίοις καὶ μυθολογίαις καὶ λόγοις γραώδεσι μᾶλλον [ἡδέως] πείθονται... Καὶ [γὰρ]

Pareille aventure [2] arrive aux hommes ignorants et légers qui ne s'attachent pas exactement aux Ecritures et qui préfèrent s'en rapporter aux traditions purement humaines, à leurs propres erreurs, à leurs propres visions, à des contes

[1] Harnack, *Chron.*, I, 250.

[2] Hippolyte vient de raconter la déconvenue de chrétiens de Syrie et du Pont qui s'étaient laissé duper par des illuminés.

νῦν δέ τινες τὰ ὅμοια τολμῶσιν « προσέχοντες » ὁράμασι ματαίοις « καὶ διδασκαλίαις δαιμονίων » (I *Tim.*, IV, 1) καὶ ἐν σαββάτῳ καὶ κυριακῇ πολλάκις νηστείαν ὁρίζοντες, ἥνπερ ὁ Χρίστος οὐχ ὥρισεν, ἵνα τὸ τοῦ Χριστοῦ εὐαγγέλιον ἀτιμάσωσιν.

fabuleux et des propos de vieilles femmes... Aujourd'hui encore, par une semblable audace, certains s'attachent à des visions vaines, aux enseignements des démons ; le jour du sabbat et le jour du Seigneur souvent ils prescrivent un jeûne que le Seigneur n'a point prescrit, en sorte qu'ils ravalent l'Evangile du Christ.

TERTULLIEN

13. — *De uirginibus uelandis,* I (Œhler, I, 883 ; P. L., II, 887).
Carthage [1] ; date incertaine [2].

... Haereses non tam nouitas quam ueritas reuincit. Quodcunque aduersus ueritatem sapit, hoc erit haeresis, etiam uetus consuetudo. Ceterum suo uitio quis quid ignorat. Quod autem ignoratur fuit tam requirendum quam recipiendum quod agnoscitur.

Ce n'est pas tant leur nouveauté qui condamne les hérésies que la vérité elle-même. Tout ce qui a une saveur contraire à celle de la vérité, tout cela, fût-ce une ancienne coutume, sera hérésie. Au surplus on n'ignore jamais que par sa faute : car, quand on ignore, il faut s'instruire ; de même que, la vérité une fois reconnue, il faut y adhérer.

Regula quidem fidei una omnino

La règle de foi est une absolu-

[1] De même pour les autres traités.

[2] J'indique pour ce traité, et pour les suivants, les différentes dates proposées. en me référant à E. Noeldechen, *Die Abfassungszeit der Schriften Tertullians,* dans TU, Bd V, H. 2 (1888), complétée par un article de la ZWT, t. XXXII (1889), p. 411-429, *Zeitgeschichtliche Anspielungen in den Schriften Tertullians ;* à P. Monceaux, *Chronol. des Œuvres de Tertullien,* dans *Revue de Philol.*, t. XXII (1898), p. 77-92, [cf. *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, t. I, Paris, 1901, p. 193-211] ; à A. Harnack, *Chron.,* II (1904), p. 256-296 ; à K. Adam, *die Chronol. der noch vorhandenen Schriften Tertullians,* dans *der Katholik,* t. XXXVII (1908), p. 341-370 ; 416-434.

Noeldechen : 213-217 ; Monceaux : 208-11 ; Harnack : 204-206/7 ; Adam : 207-211.

est, sola immobilis et irreformabilis, credendi scilicet in unicum Deum omnipotentem, mundi conditorem, et filium eius Jesum Christum, natum ex Virgine Maria, crucifixum sub Pontio Pilato, tertia die resuscitatum a mortuis, receptum in caelis, sedentem nunc ad dexteram Patris, venturum iudicare uiuos et mortuos per carnis etiam resurrectionem.

ment, seule immuable et irréformable, en tant qu'elle consiste dans la croyance à un Dieu unique et tout-puissant, créateur de l'univers ; à Jésus-Christ son fils, né de la Vierge Marie, crucifié sous Ponce-Pilate, ressuscité des morts le troisième jour, reçu dans les Cieux, assis maintenant à la droite du Père, et qui doit venir juger les vivants et les morts par la résurrection de la chair, elle aussi.

Hac lege fidei manente cetera iam disciplinae et conuersationis admittunt nouitatem correctionis, operante scilicet et proficiente usque in finem gratia Dei. Quale est enim, ut diabolo semper operante et adiciente cottidie ad iniquitatis ingenia opus Dei aut cessauerit aut proficere destiterit ? Cum propterea Paracletum miserit Dominus, ut, quoniam humana mediocritas omnia semel capere non poterat, paulatim dirigeretur et ordinaretur et ad perfectum perduceretur disciplina ab illo vicario Domini, Spiritu sancto. « Adhuc inquit, multa habeo loqui vobis, sed nondum potestis ea baiulare : cum uenerit ille spiritus ueritatis, deducet uos in omnem ueritatem et superuenientia renuntiabit uobis. (JEAN, XVI, 12-13.) » Sed et supra de hoc eius opere pronuntiauit (*id.*, XIV, 10). Quae est ergo Paracleti administratio, nisi haec quod disciplina dirigitur, quod scripturae revelan-

A condition que cette règle de foi demeure intacte, les autres articles de la discipline et de la pratique admettent des amendements nouveaux, sous l'action progressive de la grâce divine qui se fera sentir jusqu'à la fin. Quelle apparence en effet, quand chaque jour le démon travaille et ajoute à ses inventions d'iniquité, que l'œuvre de Dieu s'interrompe ou cesse de progresser ? Alors surtout que le Seigneur, la médiocrité humaine ne pouvant tout recevoir en une fois, n'a envoyé le Paraclet que pour que la discipline fût peu à peu rectifiée, régularisée et conduite à sa perfection par ce vicaire du Seigneur, l'Esprit Saint. « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pourriez encore les supporter. Quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous conduira à toute vérité et il vous fera les révélations supplémentaires. » Déjà, plus haut, il s'était exprimé sur l'œuvre de

tur, quod intellectus reformatur, quod ad meliora proficitur ? Nihil sine aetate est, omnia tempus expectant. Denique Ecclesiastes, « Tempus, inquit, omni rei. » (cf. *Eccles.*, III, I). Aspice ipsam creaturam paulatim ad fructum promoueri. Granum est primo, et de grano frutex oritur, et de frutice arbuscula enititur : deinde rami et frondes invalescunt et totum arboris nomen expanditur, inde germinis tumor et flos de germine soluitur, et de flore fructus aperitur : is quoque rudis aliquamdiu et informis paulatim aetatem suam dirigens eruditur in mansuetudinem saporis. Sic et iustitia (nam idem Deus iustitiae et creaturae) primo fuit in rudimentis, natura Deum metuens : dehinc per legem et prophetas promouit in infantiam, dehinc per euangelium efferbuit in iuuentutem, nunc per Paracletum componitur in maturitatem. Hic erit solus a Christo magister et dicendus et uerendus. Non enim ab se loquitur, sed quae mandantur a Christo (cf. JEAN, XVI, 13). Hic solus antecessor, quia solus post Christum.

Hunc qui receperunt, ueritatem consuetudini anteponunt. Hunc

l'Esprit. Quel est l'office propre du Paraclet, sinon de régler la discipline, de dévoiler les Ecritures, de réformer les intelligences, de promouvoir vers le mieux ? Il n'est rien qui n'ait un âge, rien qui n'attende son moment. L'Ecclésiaste a dit : « A chaque chose son temps. » Regarde les êtres créés : ils n'arrivent que peu à peu à leur fruit. D'abord la graine ; de la graine naît la pousse, de la pousse l'arbuste. Puis les branches et le feuillage prennent de la vigueur ; c'est un arbre véritable qui se déploie. Les bourgeons se gonflent, la fleur s'en dégage, le fruit apparaît, tout d'abord rude et informe, puis, une fois l'âge venu, prenant une saveur exquise. — Il en va pareillement de la justice, car le Dieu de la justice est le même que le Dieu des créatures. Dans ses rudiments, elle s'appuya sur la crainte naturelle de Dieu. Par la Loi et les Prophètes, elle arriva à l'enfance. Par l'Evangile, elle connut l'ardeur de la jeunesse. Et maintenant, par le Paraclet, elle prend une plus rassise maturité. Disciple du Christ, c'est lui seul que nous devons nommer notre maître et honorer comme tel. Car il ne parle pas de son autorité propre : il dit ce que le Christ lui a confié. Lui seul doit marcher devant nous, car lui seul vient derrière le Christ. Ceux qui le reçoivent préfèrent à la coutume

qui audierunt usque nunc [1] prophetantem, uirgines contegunt...

la vérité. Ceux qui l'ont écouté jusqu'à présent prophétiser voilent les vierges.

15. — *de Exhort. castitatis*, x (Œhler, i, 751 ; P. L., ii, 974). Date incertaine [2].

Rape occasionem, etsi non exoptatissimam, attamen opportunam, non habere cui debitum solueres et a quo exsolueris (cf. I *Cor.*, vii, 3). Desisti esse debitor. O te felicem ! Dimisisti debitorem : sustine damnum. Quid si, quod diximus damnum, lucrum senties ? Per continentiam enim negotiaberis magnum substantiam sanctitatis ; parsimonia carnis spiritum acquires. Recogitemus enim ipsam conscientiam nostram, quam alium se homo sentiat, cum forte a sua femina cessat. Spiritaliter sapit. Si orationem facit ad Dominum, prope est caelo. Si scripturis incumbit, totus illic est. Si psalmum canit, placet sibi. Si daemonem adiurat, confidit sibi. Ideo apostolus temporalem purificationem orationum commendandarum causa adiecit (cf. I *Cor.*, vii, 5), ut sciremus, quod ad tempus prodest semper nobis exercendum esse, ut semper prosit. Quotidie, omni momento

Saisis l'occasion, que tu n'as guère souhaitée, mais qui arrive à propos, de ne plus avoir à qui payer ta dette ni de qui en recevoir le paiement. Tu n'es plus débiteur : heureux homme ! Tu as laissé partir ton créancier : prends ton parti de cette perte. Que sera-ce, quand, ce que nous appellions perte, tu t'apercevras que c'est un gain ? Par la continence, en effet, tu amasseras un ample fond de sainteté ; en économisant sur la chair, tu acquerras l'esprit. — Scrutons notre propre conscience. N'est-il pas vrai que l'homme se sent tout autre, quand il se sépare de sa femme ? Il n'a plus que pensées spirituelles. Prie-t-il le Seigneur ? il se sent près du ciel. S'applique-t-il à l'étude des Ecritures ? c'est tout entier qu'il s'y plonge. Chante-t-il un psaume ? il y trouve sa joie. Conjure-t-il le démon ? il est plein de confiance en soi. Voilà pourquoi l'Apôtre a formulé le précepte de l'abstention

[1] J'adopte la correction proposée par Rigault. Les mss. et les premières éditions ont *usque non olim*.

[2] Noeldechen : 217-221 ; Monceaux : 208-211 ; Harnack : 204-206/7 ; Adam : 204-207.

oratio hominibus necessaria est, utique et continentia, postquam oratio necessaria est. Oratio de conscientia procedit. Si conscientia erubescat, erubescit oratio. Spiritus deducit orationem ad Deum. Si spiritus reus apud se sit conscientiae erubescentis, quomodo audebit orationem deducere ad altare, qua erubescente et ipse suffunditur sanctus minister. Etenim est prophetica uox ueteris testamenti : « Sancti eritis, quia Deus sanctus » (cf. *Levit.*, XI, 44, 45 ; XIX, 2 ; XX, 7). Et rursus : « Cum sancto sanctificaberis, et cum uiro innocenti innocens eris et cum electo electus » (cf. *Ps.* XVIII, 25, 26 [XVII, 26, 27]). Debemus enim ita ingredi in disciplina Domini, ut dignum est (cf. *Eph.*, IV, 1 ; *Col.*, I, 10 ; I *Thess.*, II, 12), non secundum carnis squalentes concupiscentias. Ita enim et Apostolus dicit, quod sapere secundum carnem mors sit, secundum spiritum uero sapere uita aeterna sit in Christo Iesu Domino nostro (cf. *Rom.*, VIII, 5, 6). Item per sanctam prophetidem Priscam ita euangelizatur, quod sanctus minister sanctimoniam nouerit ministrare.

temporaire, en vue de donner aux prières plus d'efficacité, et de nous faire comprendre que, cette réserve qui nous est momentanément profitable, nous devons l'exercer constamment pour que constamment elle nous soit profitable. Chaque jour, à tout moment, la prière est nécessaire à l'homme : la continence l'est donc aussi, du moment que la prière est nécessaire. C'est de la conscience que sort la prière : si la conscience rougit, la prière rougit également. L'esprit porte la prière vers Dieu : si l'esprit se sent responsable d'une conscience qui rougit, comment osera-t-il conduire à l'autel la prière, quand lui-même, ministre saint, participe à la confusion de cette conscience qui rougit ? « Vous serez saints, proclame, dans l'Ancien Testament, la voix du prophète, parce que Dieu est saint. » Et encore : « Avec le saint, tu seras saint ; avec l'innocent, tu seras innocent ; avec l'élu, tu seras élu. » C'est ainsi que nous devons marcher dans la discipline du Seigneur, conformément à ce qui est juste, au lieu d'obéir aux malpropres concupiscences de la chair. « Penser selon la chair, a dit l'Apôtre, c'est la mort ; penser selon l'esprit, c'est la vie éternelle en le Christ Jésus, notre Seigneur. » Et de même, par la sainte prophétesse Prisca, il est annoncé qu'un ministre saint sait administrer la sainteté : « Car, dit-

« Purificantia enim concordat, ait, et uisiones uident, et ponentes faciem deorsum etiam uoces audiunt manifestas, tam salutares quam et occultas. » Si haec obtusio, etiam cum in unis nuptiis res carnis exercetur, spiritum sanctum auertit, quanto magis, cum in secundo matrimonio agitur ?

elle, la continence fait régner l'harmonie. Ils voient des visions et, penchant leur visage, ils entendent aussi des voix distinctes, salutaires autant que mystérieuses. » Si cette hébétude (des facultés spirituelles) éloigne l'Esprit-Saint, même quand c'est dans un mariage unique que l'œuvre de chair s'effectue, combien plus dans un second mariage !

16. — *Adu Marcionem*, I, xxix (Kroymann, dans CV, vol. XXXXVII, p. 331 ; Œhler, ii, 82 ; P. L., ii, 306). 207-8 [1].

... Sed et si nubendi iam modus ponitur, quem quidem apud nos spiritalis ratio Paracleto auctore defendit unum in fide matrimonium praescribens, eiusdem erit modum figere, qui modum aliquando diffuderat ; is colliget qui sparsit ; is caedet siluam, qui plantavit ; is metet segetem qui seminauit ; is dicet : « Superest, ut et qui uxores habent sic sint quasi non habeant » (I *Cor.*, vii, 29), cuius et retro fuit : « Crescite et multiplicamini. (*Genèse*, i, 22, etc.) » Eiusdem finis, cuius et initium.

Si une limite est désormais imposée au mariage, limite prescrite chez nous par une raison spirituelle que le Paraclet nous suggère et qui ordonne de ne contracter après la foi conquise qu'une seule union, c'est que celui-là même qui jadis avait laissé flottante cette limite a le droit maintenant de la fixer. Il a semé, il va recueillir. Il a planté la forêt, il va la couper. Il a ensemencé, il va récolter la moisson. Il va dire : « Il reste que ceux qui ont des épouses soient comme s'ils n'en avaient point », lui qui disait autrefois : « Croissez et multipliez ». A qui a fait le commencement, la fin appartient aussi.

Non tamen ut accusanda caeditur silua, nec ut damnanda secatur seges, sed ut tempori suo parens. Sic et conubii res non ut mala

Mais si l'on abat la forêt, ce n'est pas qu'elle soit coupable ; si l'on coupe la moisson, ce n'est pas pour la punir : c'est que pour l'une et

[1] Noeldechen, Monceaux, Harnack, Adam.

securem et falcem admittit sanctitatis, sed ut matura defungi, ut ipsi sanctitati reseruata, cui caedendo praestaret esse. Unde iam dicam deum Marcionis, cum matrimonium ut malum et impudicitiae negotium reprobat, aduersus ipsam facere sanctitatem, cui uidetur studere...

l'autre le moment est venu. Il en va pareillement du mariage. Il reçoit les coups de la hache et de la faux de la sainteté, non pas qu'il soit mauvais en soi, mais parce qu'il est mûr pour cette épreuve, et réservé pour la sainteté elle-même à laquelle, étant coupé, il permet d'être. — Et voilà pourquoi je prétends que le Dieu de Marcion, en réprouvant le mariage comme mauvais et entaché d'impudicité, agit au détriment de la chasteté, dont il a l'air de prendre les intérêts.

17. — *Ibid.*, III, XXIV (KROYMANN, p. 419 ; ŒHLER, II, 155 ; P. L., II, 384).

... De restitutione uero Iudaeae, quam et ipsi Iudaei ita ut describitur sperant, locorum et regionum nominibus inducti, quomodo allegorica interpretatio in Christum et in Ecclesiam et habitum et fructum eius spiritaliter competat, et longum est persequi et in alio opere digestum, quod inscribimus *De Spe Fidelium*, et in praesenti vel eo otiosum, quia non de terrena, sed de caelesti promissione sit quaestio. Nam et confitemur in terra nobis regnum repromissum, sed ante caelum, sed alio statu, utpote post resurrectionem in mille annos in ciuitate diuini operis Hierusalem caelo delatum, quam et Apostolus « matrem nostram sursum » (cf. *Gal.*, IV, 26) designat, et politeuma nostrum, id est municipatum, in

Quant au rétablissement de la Judée que les Juifs même espèrent tel qu'il est décrit [= au sens littéral], trompés par les noms de lieux et de pays, il serait trop long de démontrer que le sens allégorique (qu'il comporte) s'applique spirituellement au Christ, à l'Eglise, à son état et à ses fruits. J'ai d'ailleurs traité le sujet dans un autre ouvrage intitulé « *L'Espoir des Fidèles* ». Pour le moment, une telle enquête serait fastidieuse, puisqu'il s'agit non d'une promesse terrestre, mais d'une promesse céleste. D'ailleurs nous reconnaissons qu'un royaume nous est promis sur terre, mais avant le ciel, et dans un état différent, je veux dire quand, après la résurrection, il sera descendu du ciel pour une durée de mille ans

caelis esse pronuntians (cf. *Phil.*, III, 20), alicui utique caelesti ciuitati eum deputat. Hanc et Ezechiel nouit (cf. *Ezechiel*,, XLVIII, 30-35), et apostolus Ioannes vidit (cf. *Apoc.*, XXI, 2) et qui apud fidem nostram est nouae prophetiae sermo testatur, ut etiam effigiem ciuitatis ante repraesentationem eius conspectui futuram in signum praedicarit. Denique proxime expunctum est orientali expeditione. Constat enim ethnicis quoque testibus in Iudaea per dies quadraginta matutinis momentis ciuitatem de caelo pependisse, omni moeniorum habitu euanescente de profectu diei, et alias de proximo nullam. Hanc dicimus excipiendis de resurrectione sanctis et refouendis omnium bonorum, utique spiritalium, copia in compensationem eorum, quae in saeculo uel despeximus uel amisimus, a Deo prospectam, siquidem et iustum et Deo dignum illic quoque exultare famulos eius, ubi sunt et adflicti in nomine ipsius.

Haec ratio regni subcaelestis. Post cuius mille annos, intra quam aetatem concluditur sanctorum resurrectio pro meritis maturius uel tardius resurgentium, tunc, et mundi

dans la Jérusalem, œuvre divine, que l'Apôtre appelle notre mère d'en haut. Quand Paul déclare que notre « Politeuma », c'est-à-dire notre droit de cité, est au ciel, c'est, bien entendu, à quelque cité céleste qu'il l'attribue. Cette cité, Ezéchiel l'a connue, l'apôtre Jean l'a vue, et la parole qui est, selon notre foi, celle de la prophétie nouvelle, l'atteste : elle a prédit qu'avant même que (la Jérusalem) apparaisse réellement, on en entreverrait l'image, comme un signe (de la réalité à venir). Cette promesse s'est réalisée dernièrement pendant l'expédition d'Orient. Il ressort de témoignages émanant des païens eux-mêmes qu'en Judée l'on vit, chaque matin, pendant quarante jours, une cité suspendue au ciel. La ligne des remparts s'évanouissait avec le jour : de près, plus rien. C'est cette cité que nous disons avoir été aménagée d'avance par Dieu pour recevoir les saints après la résurrection et leur y prodiguer en abondance tous les biens — je parle des biens spirituels — en compensation de ceux que nous avons ou dédaignés ou perdus en ce siècle-ci. N'est-il pas équitable et digne de Dieu que ses serviteurs triomphent là même où ils ont souffert pour son nom ? Telle est la raison d'être du royaume souscéleste. Quand il aura duré mille ans, période au cours de laquelle s'achève la résurrection des saints,

destructione et iudicii conflagratione commissa, demutati in atomo in angelicam substantiam, scilicet per illud incorruptelae superindumentum. transferemur in caeleste regnum...

ressuscitant plus tôt ou plus tard selon leurs mérites, alors s'opérera la destruction de l'univers et la conflagration du jugement. En un moment nous serons changés en substance angélique, revêtant le manteau d'incorruptibilité, et transportés dans le royaume céleste...

18. — *Ibid.*, IV, XXII (Kroymann, p. 492 ; Œhler, II, 215 ; P. L. II, 443).

Igitur et Petrus, merito contubernium Christi sui agnoscens in indiuiduitatem eius, suggerit consilium : « Bonum est nos hic esse » (bonum plane ubi Moyses scilicet et Helias), et, « Faciamus hic tria tabernacula, unum tibi, et Moysi unum, et Heliae unum » ; sed « nesciens quid diceret » (*Luc*, IX, 33). — Quomodo nesciens ? Utrumne simplici errore, an ratione qua defendimus in causa nouae prophetae gratiae ecstasin, id est amentiam, conuenire ? In spiritu enim homo constitutus, praesertim cum gloriam Dei conspicit, uel cum per ipsum Deus loquitur, necesse est excidat sensu, obumbratus scilicet uirtute divina. De quo cum inter nos et psychicos quaestio est, interim facile est amentiam Patri probare.

Et donc Pierre, reconnaissant à juste titre les compagnons de son Christ en tant qu'inséparables de lui, suggère un avis : « Il nous est bon d'être ici », dit-il. — Bon, cela va de soi, (signifie bon) d'être où sont Moïse et Hélie. — « Dressons ici trois tentes, une pour toi, une pour Moïse, une pour Hélie. » « Mais il ne savait ce qu'il disait. » — Comment cela, ne savait-il pas ce qu'il disait ?... Etait-ce simple erreur, ou en vertu du principe qui nous fait soutenir, dans l'affaire de la nouvelle prophétie, que l'extase, c'est-à-dire le ravissement de l'esprit, doit accompagner le charisme ? Car lorsque l'homme est sous l'influence de l'Esprit, surtout lorsqu'il contemple la gloire de Dieu ou que Dieu parle par sa bouche, il faut nécessairement qu'il perde le sentiment, la puissance divine étendant sur lui son ombre. Et c'est là le grand débat entre nous et les Psychiques. En attendant, il est aisé de démontrer que Pierre tomba en extase.

19. — *De Anima*, IX (Reifferscheid-Wissowa, dans CV. t. XX [1890], p. 310 ; Œhler, II, 568 ; P. L., II, 700). Vers 210 [1].

Est hodie soror apud nos reuelationum charismata sortita, quas in ecclesia inter dominica sollemnia per ecstasin in spiritu patitur ; conuersatur cum angelis, aliquando etiam cum Domino, et uidet et audit sacramenta, et quorumdam corda dinoscit et medicinas desiderantibus submittit. Iam vero prout Scripturae leguntur aut Psalmi canuntur aut allocutiones proferuntur aut petitiones delegantur, ita inde materiae uisionibus subministrantur. Forte nescio quid de anima disserueramus, cum ea soror in spiritu esset. Post transacta sollemnia, dimissa plebe, quo usu solet nobis renuntiare quae uiderit (nam et diligentissime digeruntur, ut etiam probentur), inter cetera, inquit, ostensa est mihi anima corporaliter, et spiritus uidebatur, sed non inanis et vacuae qualitatis, immo quae etiam teneri repromitteret, tenera et lucida et aeri coloris et forma per omnia humana.

Il y a aujourd'hui parmi nous une sœur qui a reçu en partage le charisme des révélations. Elle les subit dans l'Eglise au cours des solennités dominicales, en extase, sous l'influence de l'Esprit. Elle converse avec les anges, parfois même avec le Seigneur. Elle voit, elle entend les vérités mystérieuses ; elle lit dans le cœur de quelques-uns, et elle procure des remèdes à ceux qui en ont besoin. Soit qu'on lise les Ecritures, ou qu'on chante les Psaumes, ou qu'on adresse des allocutions, ou qu'on offre des prières, chaque exercice fournit matière à ses visions. Il nous était arrivé de tenir je ne sais quel discours sur l'âme, pendant que cette sœur était sous l'influence de l'Esprit. Une fois la solennité terminée, quand le peuple eût été congédié, fidèle à son habitude de nous annoncer ce qu'elle a vu — car on a grand soin de classer ses (révélations) pour en mieux contrôler la vérité —, elle nous dit : « Entre autres spectacles, une âme s'est montrée à moi corporellement. Elle paraissait être esprit, mais non pas dépourvue de consistance et de forme ; bien au contraire, telle

[1] Noeldechen : 210-211 ; Monceaux : 208-211 ; Harnack : 208/9-213 ; Adam : 207-211.

qu'elle était, elle semblait susceptible d'être saisie, moëlleuse, lumineuse, couleur d'azur, et de forme toute pareille à celle du corps humain. »

Haec uisio est, Deus testis et Apostolus charismatum in ecclesia futurorum idoneus sponsor : tu, nec si res ipsa de singulis persuaserit, credas ?

Telle fut sa vision. Dieu en fut témoin, et aussi l'apôtre, garant si compétent des charismes qui devaient survenir dans l'Eglise. N'y croirez-vous point, même si l'événement lui-même vous persuade sur toute la ligne ?

20. *Ibid.*, LV (REIFFERSCHEID-WISSOWA, p. 388 ; ŒHLER, II, 642 ; P. L., II 789).

Et quomodo Iohanni in spiritu paradisi regio reuelata, quae subicitur altari (*Apoc.*, VI, 9), nullas alias animas apud se praeter martyrum ostendit ? Quomodo Perpetua fortissima martyr sub die passionis in reuelatione paradisi solos illic commartyres suos uidit [1], nisi quia nullis romphaea paradisi ianitrix cedit nisi qui in Christo decesserint, non in Adam ? noua mors pro Deo et extraordinaria pro Christo alio et priuato excipitur hospitio. Agnosce itaque differentiam ethnici et fidelis in morte ! Si pro Deo occumbas, ut Paracletus monet, non in mollibus febribus et in lectulis, sed in martyriis, si crucem tuam tollas et sequaris Dominum, ut ipse praecipit (cf. MT., X, 38 ; XVI, 24), tota

Comment la région, sous-jacente à l'autel, qui fut révélée à Jean en extase ne lui découvrit-elle pas d'autres âmes en son sein que celles des martyrs ? Comment l'héroïque martyre Perpétue, dans la révélation qu'elle eut du Paradis, le jour de sa passion, n'y vit-elle que les seuls martyrs, ses compagnons, sinon parce que l'épée qui garde la porte du Paradis n'en permet l'entrée qu'à ceux qui sont morts en Christ, et non en Adam ? Une nouvelle mort pour Dieu, une mort extraordinaire pour le Christ donne accès à un lieu de réception différent et particulier. Remarquez donc la différence entre le fidèle et le païen, dans la mort ! Si vous succombez pour Dieu, comme le Para-

[1] La vision que Tertullien attribue à Perpétue est perçue en réalité par Saturus : *Passio ss. Felicitatis et Perpetuae*, XI (KNOPF, *Ausgew. Märtyreracten*, 1901. p. 51. l. 33).

paradisi clauis tuus sanguis est [1]. Habes etiam de paradiso a nobis libellum, quo constituimus omnem animam apud inferos sequestrari in diem Domini.

clet vous y invite, et non pas dans la langueur des fièvres ni dans votre lit, mais dans le martyre, si vous prenez votre croix et que vous suiviez le Seigneur, comme il l'a prescrit lui-même, votre sang est l'unique clé du Paradis. L'on a encore de nous un traité sur *le Paradis* où nous établissons que toute âme est séquestrée dans les enfers jusqu'au jour du Seigneur.

21. — *Ibid.*, LVIII (REIFFERSCHEID-WISSOWA, p. 395 ; ŒHLER, II, 649 ; P. L., II, 796).

In summa, cum carcerem illum (cf. MT., V, 25), quem euangelium demonstrat, inferos intelligimus et nouissimum quadrantem (cf. *ibid.*, 26) modicum quoque delictum mora resurrectionis illic luendum interpretamur, nemo dubitabit animam aliquid pensare penes inferos salua resurrectionis plenitudine per carnem quoque. Hoc etiam Paracletus frequentissime commendauit, si qui sermones eius ex agnitione promissorum charismatum admiserit.

Au total, puisque, par ce cachot que nous montre l'Evangile, nous entendons les enfers, et que nous interprétons « le dernier *quadrans* » en ce sens que même le péché léger doit être expié là avant la résurrection, personne ne doutera que l'âme n'ait dans les enfers quelque chose à acquitter, sans préjudice de la plénitude de la résurrection où la chair aussi (recevra son dû). C'est là un point sur lequel le Paraclet a fréquemment insisté — pour ceux qui admettent ses paroles et y reconnaissent les charismes promis.

22. — *De Corona*, I (ŒHLER, I, 417 ; P. L., II, 95) 211 [2].

Exinde sententiae super illo (milite), nescio an christianorum —

Voici qu'on exprime sur le compte (de ce soldat) [3] certaines opinions,

[1] A la différence de R. W., je coupe la phrase après *in morte* et je supprime le point après *praecepit :* le sens me paraît plus satisfaisant ainsi

[2] NOELDECHEN, MONCEAUX, HARNACK, ADAM.

[3] Au début du *De Corona*, Tertullien raconte l'incident auquel fut mêlé le soldat en

non enim aliae ethnicorum, — ut de abrupto et praecipiti et mori cupido, qui de habitu interrogatus nomini negotium fecerit, solus scilicet fortis inter tot fratres commilitones, solus Christianus. Plane superest, ut etiam martyria recusare meditentur qui prophetias eiusdem Spiritus Sancti respuerunt.

dont je ne sais si elles émanent de chrétiens, car celles des païens ne sont point différentes. On le représente comme fanatique, étourdi, avide de mourir, parce que, interrogé sur son attitude, il a créé des tracas au nom (chrétien). Et pourtant seul il montra du cœur, au milieu de tant de camarades, ses frères (par la foi); seul (il se comporta en) chrétien. En vérité, d'essayer de récuser le martyre, il ne reste plus que cela à ceux qui ont rejeté déjà les prophéties du même Esprit-Saint.

23. — *De Fuga*, I (Œhler, I, 461 ; P. L., II, 123). Vers 212 [1].

... Quanto enim frequentiores imminent persecutiones, tanto examinatio procuranda est, quomodo eas excipere fides debeat. Procuranda autem examinatio penes uos qui, si forte, Paracletum non recipiendo, deductorem omnis ueritatis, merito adhuc etiam aliis quaestionibus obnoxii [2] estis.

Plus fréquentes les persécutions (nous) menacent, et plus attentivement il nous faut étudier comment la foi les doit accueillir. Et le devoir de cet examen s'impose à vous qui, n'admettant point peut-être le Paraclet, guide qui conduit à toute vérité, vous trouvez dès lors exposés, comme il est naturel, à d'autres problèmes encore.

question. C'était en l'année 211. Un *donatiuum* allait être distribué aux soldats du camp de Lambèse, en Numidie. Tandis qu'ils s'avançaient tour à tour, couronnés de lauriers, pour recevoir le cadeau impérial, l'un d'eux, au lieu de se mettre sa couronne sur la tête, la prit à la main, « manifestant par là qu'il était chrétien ». Rumeurs, enquête. On dépouille le coupable de ses vêtements et de ses armes, et on le jette en prison.

[1] Noeldechen : Déc. 212 ; Monceaux : 213 ; Harnack : 211-212 ; Adam : milieu ou fin 212.

[2] Les mss. ont *obnixi*. *Obnoxii* donne un sens bien préférable. La correction de Jos. Scaliger, *obnexi*, est également satisfaisante, et comporte une signification toute voisine de *obnoxii*.

24. — *Ibid.*, IX (ŒHLER, I, 478 ; P. L., II, 133).

Spiritum uero si consulas, quid magis sermone illo Spiritus probat ? Namque omnes paene ad martyrium exhortantur, non ad fugam ; ut et illius commemoremur : « Publicaris, inquit, bonum tibi est ; qui enim non publicatur in hominibus, publicatur in Domino. Ne confundaris, iustitia te producit in medium. Quid confundaris laudem ferens ? Potestas fit, cum conspiceris ab hominibus. » Sic et alibi : « Nolite in lectulis nec in aborsibus et febribus mollibus optare exire, sed in martyriis, uti glorificetur qui est passus pro uobis. »

Et si maintenant l'on consulte l'Esprit, est-il paroles que l'Esprit approuve davantage[1] ? Presque toutes ses paroles, à lui, exhortent au martyre[2], non à la fuite : « Tu es exposé à l'infamie publique : tant mieux pour toi ! dit-il. Qui n'est pas exposé ainsi devant les hommes, l'est devant Dieu. Ne rougis pas. C'est ta justice qui t'exhibe au milieu de tous. Pourquoi rougir, quand tu t'acquières de la gloire ? Ta puissance naît au moment même où les regards des hommes se fixent sur toi. » Et de même ailleurs : « N'allez point souhaiter de mourir dans votre lit, dans les avortements ou dans les langueurs des fièvres, mais bien dans le martyre, afin que soit glorifié celui qui a souffert pour vous. »

25. — *Ibid.*, XI (ŒHLER, I, 481 ; P. L., II, 135).

Si et spiritum quis agnouerit, audiet fugitiuos denotantem.

Celui qui reconnaîtra l'Esprit l'entendra flétrir les fugitifs.

26. — *Ibid.*, XIV (ŒHLER, I, 491 ; P. L., II, 142).

Non potest qui pati timet eius esse qui passus est. At qui pati non

Celui qui craint de souffrir ne peut être du parti de celui qui a

[1] Celle de saint Jean dans I JEAN, III, 16 ; IV, 18.

[2] Je reviens, comme le propose avec raison BONWETSCH (*Gesch. d. Montanismus*, p. 178), au texte des mss. — ŒHLER : *exhortatur*. — Pour plus de détails, voir dans *la Crise montaniste* le commentaire de l'oracle inclus dans le passage ci-dessus.

timet, iste perfectus erit in dilectione, utique Dei. « Perfecta autem dilectio foras mittit timorem. » (I Jean, iv, 18.) Et ideo « multi uocati, pauci electi ». (Mt., xxii, 14.) Non quaeritur qui latam uiam sequi paratus sit, sed qui angustam. Et ideo Paracletus necessarius deductor omnium ueritatum, exhortator omnium tolerantiarum. Quem qui receperunt, neque fugere persecutionem neque redimere nouerunt, habentes ipsum qui pro nobis erit, sicut locuturus in interrogatione (cf. Luc, xii, 11-12), ita iuvaturus in passione.

souffert. Mais celui qui ne craint pas de souffrir, celui-là sera parfait dans l'amour, je dis l'amour de Dieu. Car « l'amour parfait élimine la crainte ». Voilà pourquoi « il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus ». Ce qu'on cherche, c'est celui qui est disposé à suivre, non la voie large, mais la voie étroite. Voilà pourquoi le Paraclet est nécessaire, (lui) qui conduit à toute vérité et qui exhorte à tout souffrir. Ceux qui l'ont reçu ne savent ni fuir la persécution, ni s'en racheter, possédant celui qui sera notre appui et qui, de même qu'il parlera dans l'interrogatoire, nous prêtera assistance dans les tourments.

27. — *de Resurr. Carnis*, xi (Kroymann, dans CV, vol. XXXXVII, p. 39; (Ehler. ii, 480 ; P. L., ii, 854). Date incertaine [1].

Hucusque de praeconio carnis aduersus inimicos et nihilominus amicissimos eius. Nemo enim tam carnaliter uiuit quam qui negant carnis resurrectionem. Negantes enim poenam, despiciunt et disciplinam. De quibus luculente et Paracletus per prophetidem Priscam : « Carnes sunt, et carnem oderunt. »

Mais c'est assez glorifier la chair contre ses ennemis, qui sont d'ailleurs ses meilleurs amis. Personne en effet ne vit aussi charnellement que ceux qui nient la résurrection de la chair. Niant le châtiment, ils méprisent du même coup la discipline. C'est d'eux que le Paraclet a si bien dit, par la prophétesse Prisca : « Ils sont chair, et ils haïssent la chair. »

[1] Noeldechen : 213-217 ; Monceaux : 208-211 ; Harnack : 208/9-213 ; Adam : peu après 211.

28. — *de Resurr. Carnis,* LXIII (KROYMANN, dans CV, vol. XXXXVII, p. 124 ; ŒHLER, II. 550 ; P. L., II, 934). Date incertaine [1].

At enim Deus omnipotens aduersus haec incredulitatis et peruersitatis ingenia prouidentissima gratia sua « effundens in nouissimis diebus de suo Spiritu in omnem carnem, in seruos suos et ancillas » (cf. JOEL, II, 28), et fidem laborantem resurrectionis carnalis animauit et pristina instrumenta manifestis uerborum et sensuum luminibus ab omni ambiguitatis obscuritate purgauit. Nam quia haereses esse oportuerat, ut probabiles quique manifestarentur (cf. I *Cor.*, XI, 19), hae autem sine aliquibus occasionibus Scripturarum audere non poterant, idcirco pristina instrumenta quasdam materias illis uidentur subministrasse, et ipsas quidem iisdem litteris reuincibiles. Sed quoniam nec dissimulare Spiritum sanctum oportebat, quominus et huiusmodi eloquiis superinundaret, quae nullis haereticorum uersutiis semina subspargerent, immo et ueteres eorum cespites uellerent, idcirco iam omnes retro ambiguitates et quas uolunt parabolas aperta atque perspicua totius sacramenti praedicatione discussit per nouam prophetiam de Paracleto

Mais le Dieu tout puissant, dans sa grâce si prévoyante, « en répandant de son Esprit durant ces derniers jours sur toute chair, sur ses serviteurs et ses servantes », à l'encontre de ces esprits d'incrédulité et de perversité, a vivifié, en une phase laborieuse, la foi en la résurrection de la chair et a débarrassé de toute obscurité et de toute équivoque les *instruments* antiques dont il a éclairé lumineusement les mots et les pensées. Comme « il était nécessaire qu'il y eût des hérésies pour que les bons fussent connus », et que ces hérésies n'eussent pu rien entreprendre si les Ecritures ne leur en eussent fourni quelqu'occasion, il semble que les *instruments* antiques leur aient procuré parfois leur matière — matière réfutable, au surplus, par l'Ecriture ellemême. Mais il ne fallait pas que l'Esprit saint différât plus longtemps l'effusion de ses paroles, capables de répandre des semences qui fussent pures de toute malice hérétique, et même d'extirper l'ancienne ivraie. Voilà pourquoi il a dissipé toutes les ambiguités de jadis et les paraboles arbitraires par

[1] NOELDECHEN : 213-217 ; MONCEAUX : 208-211 ; HARNACK : 208/9-213 ; ADAM : peu après 211.

inundantem. Cuius si hauseris fontes, nullam poteris sitire doctrinam, nullus te ardor exuret quaestionum : resurrectionem quoque carnis usquequaque potando refrigerabis.

une explication claire et limpide de toute la foi, au moyen de la nouvelle prophétie dont le flot découle du Paraclet. Si vous puisez à ses sources, vous ne pourrez plus avoir soif d'aucune doctrine, ni être brûlé de la fièvre d'aucun problème. En buvant toujours aussi la résurrection de la chair, vous serez rafraîchi.

29. — *De Monogamia,* I (ŒHLER, I, 761 ; P. L., II, 979). Date incertaine [1].

Haeretici nuptias auferunt, psychici ingerunt. Illi nec semel, isti non semel nubunt. Quid agis, lex Creatoris? Inter alienos spadones et aurigas tuos tantundem quereris de domestico obsequio quantum de fastidio extraneo. Proinde te laedunt qui abutuntur quemadmodum qui non utuntur. Verum neque continentia eiusmodi laudanda, quia haeretica est, neque licentia defendenda, quia psychica est. Illa blasphemat, ista luxuriat; illa destruit nuptiarum Deum, ista con-

Les hérétiques suppriment les noces, les psychiques les accumulent. Les premiers ne se marient pas même une fois; les seconds se marient bien plus d'une fois. Que fais-tu, Loi du Créateur? Entre ces eunuques avec qui tu n'as rien de commun et ces gens de haras [2], tes serviteurs, tu gémis autant de l'empressement des tiens que des mépris de ceux du dehors. Tu te trouves également blessée, et par ceux qui abusent et par ceux qui n'usent point. Mais ni une continence comme

[1] NOELDECHEN : 217-221 ; MONCEAUX : après 213 ; HARNACK : peu après 217-218 ; ADAM : vers 220.

[2] On lit dans Varron, *Rer. rustic,* II, VII, 8 : « Admittere oportet, cum tempus anni uenerit bis die mane et uespere. *Peroriga* enim appellatur quisquis admittit. Eo enim adiutante equae alligatae celerius admittuntur, neque equi frustra cupiditate impulsi semen eiciunt. » RIGAULT (dans ŒHLER, I, 761) s'autorise de ce texte pour proposer *perorigas* dans le passage du *de Monog.* H. KEIL a consacré une note spéciale à cet endroit du *Rer. rustic.* (*Archiv. f. lat. Lexic.*, I [1884], p. 290-1). Le rapprochement de deux autres textes de Varron (II, VII, 9; II, VIII, 4) l'induit à affirmer qu'il faut lire « ... bis die mane et uespere *per origam.* Sic appellatur quisquis admittit. » (Le *sic* est une conjecture que KEIL propose simplement) — L'*origa* (ou *auriga)* est donc, chez Varron, le valet chargé de surveiller l'accouplement des chevaux. Cette association d'idées, encore accentuée par le contraste de *spadones,* explique le choix du mot dans ce début du *de Monogamia.*

fundit. Penes nos autem, quos spiritales merito dici facit agnitio spiritalium charismatum, continentia tam religiosa est quam licentia uerecunda, quandoquidem ambae cum Creatore sunt. Continentia legem nuptiarum honorat, licentia temperat ; illa non cogitur, ista regitur ; illa arbitrium habet, haec modum. Unum matrimonium nouimus, sicut unum Deum. Magis honorem refert lex nuptiarum, ubi habet et pudorem. Sed psychicis non recipientibus Spiritum ea quae sunt Spiritus non placent. Ita, dum quae sunt spiritus non placent, ea quae sunt carnis placebunt, ut contraria spiritus. « Caro, inquit, aduersus spiritum concupiscit, et spiritus aduersus carnem. » (*Gal.*, v, 17.) Quid autem concupiscet caro quam quae magis carnis sunt? Propter quod et in primordio extranea spiritus facta est. « Non, inquit, permanebit spiritus meus in istis hominibus in aeuum, eo quod caro sint. » (*Genèse*, vi, 3.)

celle-là n'est louable, vu qu'elle est hérétique, ni une pareille licence n'est excusable, vu qu'elle est psychique. D'un côté, le blasphème ; de l'autre, le libertinage ; l'une détruit le Dieu du mariage, l'autre le fait rougir. — Chez nous au contraire qui justifions notre nom de « spirituels » par ce fait que nous reconnaissons les charismes spirituels, la continence est aussi religieuse que l'usage est pudique, car l'une et l'autre sont en harmonie avec le Créateur. La continence honore la loi du mariage, l'usage en profite avec tempérance. L'une n'est point contrainte, l'autre admet un frein. La première dépend du libre choix, la seconde s'assujettit à une juste limite. Nous ne connaissons qu'un mariage, de même qu'un seul Dieu. La loi du mariage comporte un surcroît d'honneur, quand elle s'associe à la pudeur. Mais, n'admettant point l'Esprit, les psychiques ne peuvent se complaire dans les choses qui sont de l'Esprit. Et n'y ayant aucun goût, les choses charnelles emportent leurs sympathies, justement parce qu'elles sont contraires à l'esprit : « La chair, dit (l'Apôtre), a des désirs hostiles à l'esprit, et l'esprit à la chair. » Or qu'est-ce que la chair peut désirer, sinon ce qui est surtout de la chair? Voilà pourquoi dès l'origine elle est devenue étrangère à l'esprit : « Mon esprit, est-il

écrit, ne demeurera plus à jamais chez ces hommes, parce qu'il ne sont que chair. »

30. — *Ibid.*, II (ŒHLER, I, 762 ; P. L., II, 980).

Itaque monogamiae disciplinam in haeresim exprobrant, nec ulla magis ex causa Paracletum negare coguntur quam dum existimant nouae disciplinae institutorem, et quidem durissimae illis, ut iam de hoc primum consistendum sit in generali retractatu, an capiat Paracletum aliquid tale docuisse quod aut nouum deputari possit aduersus catholicam traditionem aut onerosum aduersus « leuem sarcinam » (cf. MT., XI, 30) Domini. De utroque autem ipse Dominus pronuntiauit. Dicens enim : « Adhuc multa habeo quae loquar ad uos, sed nondum potestis portare ea ; cum uenerit Spiritus sanctus, ille uos ducet in omnem ueritatem » (JEAN, XVI, 12-13), satis utique praetendit ea acturum illum quae et noua existimari possint, ut numquam retro edita, et aliquando onerosa, ut idcirco non edita. — Ergo, inquis, hac argumentatione quiduis nouum et onerosum Paracleto adscribi poterit, etsi ab aduersario spiritu fuerit. — Non utique. Aduersarius enim spiritus ex diuersitate praedicationis appareret, primo regulam adulterans fidei, et ita ordinem adulterans, disciplinae, quia

Voilà pourquoi ils nous imputent à hérésie la discipline de la monogamie. Et il n'y a pas de raison qui les pousse davantage à nier le Paraclet, que ce fait qu'ils le considèrent comme l'initiateur d'une discipline nouvelle, discipline fort rigoureuse à leur gré. Le premier point auquel nous devons nous arrêter dans cette discussion générale, c'est donc de voir s'il est exact que le Paraclet ait enseigné quelque chose que l'on soit en droit de regarder comme une nouveauté par rapport à la tradition catholique ou comme une charge par rapport au « léger fardeau » du Seigneur. — Mais à cette double question, le Seigneur lui-même a répondu quand il a déclaré : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pourriez les supporter. Lorsque viendra l'Esprit saint, il vous conduira à toute vérité » ; il nous a montré suffisamment que l'Esprit saint ferait des choses qui pourraient passer pour nouvelles, en tant qu'elles n'auraient pas été proclamées antérieurement, et pour pénibles parfois, en tant qu'elles n'auraient pas été proclamées pour cette raison même. — « Avec ce

cuius gradus prior est, eius corruptela antecedit, id est fidei, quae prior est disciplina. Ante quis de Deo haereticus sit necesse est, et tunc de instituto.

Paracletus autem multa habens edocere, quae in illum distulit Dominus secundum praefinitionem, ipsum primo Christum contestabitur, qualem credimus, cum toto ordine Dei creatoris, et ipsum glorificabit (cf. Jean, xvi, 14), et de ipso commemorabit ; et sic de principali regula agnitus, illa multa quae sunt disciplinarum reuelabit, fidem dicente pro eis integritate praedicationis, licet nouis, quia nunc reuelantur ; licet onerosis, quia nec nunc sustinentur ; non alterius tamen Christi, quam qui habere se dixit et alia multa, quae a Paracleto edocerentur ; non minus istis onerosa, quam illis a quibus nondum tunc sustinebantur.

raisonnement-là, dira-t-on, on pourra mettre au compte du Paraclet n'importe quelle nouveauté, si pénible soit-elle, quand même elle viendrait de l'esprit ennemi [= du démon]. — Point du tout ! L'esprit ennemi se trahirait par la différence de sa prédication, d'abord en altérant la règle de foi et en en arrivant ainsi à altérer l'ordre de la discipline : car ce qui vient en premier lieu est corrompu en premier lieu aussi, je veux dire la foi, qui a priorité sur la discipline. Fatalement on est hérétique d'abord sur le compte de Dieu, puis sur sa loi. Mais le Paraclet ayant à enseigner bien des choses que le Seigneur a différées jusqu'à sa venue (selon la délimitation antérieurement indiquée) rendra d'abord témoignage au Christ, tel que notre foi se le représente, en gardant toute l'économie du Dieu créateur. Il le « glorifiera », il rappellera son souvenir ; et se faisant ainsi reconnaître à cette règle fondamentale, il révélera les multiples choses qui ressortissent à la discipline ; et l'intégrité de sa prédication sera la garantie de ses prescriptions, quoique nouvelles puisqu'elles sont révélées maintenant, quoique lourdes puisque aujourd'hui même on ne sait pas les supporter ; — (prescriptions) qui, toutefois, ne sont point d'un autre Christ que celui qui avait déclaré qu'il avait bien des choses en-

core qui seraient enseignées par le Paraclet, (prescriptions) non moins lourdes pour ces gens-là [= les Psychiques] qu'elles ne l'étaient pour ceux qui ne se trouvaient pas non plus à ce moment-là en état de les supporter !

31. — *Ibid.*, III (ŒHLER, I, 763 ; P. L., II, 983).

Illud enim amplius dicimus, etiamsi totam et solidam uirginitatem siue continentiam Paracletus hodie determinasset, ut ne unius quidem nuptiis feruorem carnis despumare permitteret, sic quoque nihil noui inducere uideretur, ipso Domino spadonibus aperiente regna caelorum (cf. MT., XIX, 12), ut et ipso spadone, ad quem spectans et apostolus propterea et ipse castratus (cf. I *Cor.*, VII, 7) continentiam mauult.

Nous allons jusqu'à dire ceci : quand bien même le Paraclet aurait prescrit aujourd'hui une virginité, une continence intégrale et absolue, au point d'interdire aux ardeurs charnelles de bouillonner, fût-ce en un mariage unique, même ainsi il n'introduirait, semble-t-il, rien de nouveau, puisque le Seigneur lui-même ouvre aux « eunuques » le royaume des cieux, et a été « eunuque [1] » lui-même, et que c'est les yeux fixés sur lui que l'Apôtre, « châtré » lui aussi pour la même raison, exprime sa préférence pour la continence.

... Igitur si omnia ista oblitterant licentiam nubendi et conditione

... Si donc toutes ces considérations annulent la permission de se

[1] Le mot revient à plusieurs reprises dans le *de Monog.* On peut comparer *de Pat.*, XIII, (Œ., I, 610) « uoluntarium spadonem ad regna caeli leuat » ; *de Virg. uel,* X, (Œ., I, 897) « ... tot spadones uoluntarii... » ; *de C. Fem.*, II, IX, (Œ., I, 727) « multi se spadonatui obsignant propter regnum Dei. » *ad Ux.*, I, VI, etc. Tertullien au début du *de Monog.* emploi l'expression dans un sens défavorable pour désigner les hérétiques hostiles au mariage. Le texte de MT, XIX, 12 avait provoqué la création d'un mot grec spécifiquement chrétien « εὐνουχία », pour désigner le célibat perpétuel. Voy. *Agraphon*, n° 17 (PREUSCHEN, *Antileg.*, Ire éd., p. 45, l. 28 ; cf. Clément d'Alex., *Strom.*, III, XV, 97) ; Athenagoras, *Leg.*, XXXIII, (GEFFCKEN, p. 152, l. 10) ; Clément d'Alex. mentionne *(Strom.*, III, XIII, 91) le Περὶ ἐγκρατείας ἢ περὶ εὐνουχίας de Julius Cassianus, un élève du gnostique Valentin.

licentiae inspecta, et praelatione continentiae imposita, cur non potuerit post apostolos idem Spiritus superueniens ad deducendam disciplinam in omnem ueritatem, per gradus temporum, secundum quod Ecclesiastes « Tempus omnis rei » inquit (*Eccles.*, III, 1), supremam iam carni fibulam imponere, iam non oblique a nuptiis auocans, sed exerte, cum magis nunc tempus « in collecto » (cf. I *Cor.*, VII, 29) factum sit, annis circiter CLX exinde productis ?

Nonne ipse apud te retractares : « Vetus haec disciplina est, praemonstrata iam tunc in carne Domini et uoluntate : dehinc in apostolorum eius tam consiliis quam exemplis. Olim sanctitati huic destinabamur. Nihil noui Paracletus inducit. Quod praemonuit, definit : quod sustinuit, exposcit. » Et nunc recogitans ista, facile tibi persuadebis multo magis unicas nuptias competisse Paracleto praedicare, qui potuit et nullas, magisque credendum temperasse illum, quod et abstulisse decuisset, si quae uelit Christus intelligas.

marier, soit par l'examen des conditions où la permission fut donnée, soit par la préférence marquée à la continence, pourquoi, survenant après les Apôtres pour conduire graduellement la discipline à toute vérité (selon le mot de l'*Ecclésiaste :* « Chaque chose en son temps »), pourquoi ce même Esprit ne pourrait-il pas imposer à la chair la suprême fibule et nous détourner du mariage, non plus obliquement, mais ouvertement ? d'autant que le temps est plus court que jamais, puisque, depuis lors, cent soixante ans se sont écoulés.

Ne serais-tu pas obligé de te répéter en toi-même : « Ancienne est cette discipline. Elle a été signifiée d'avance, dès le temps du Seigneur, dans sa chair et dans sa volonté ; puis dans les préceptes et aussi dans les exemples de ses Apôtres. Depuis longtemps nous étions promis à cette sainteté. Le Paraclet n'introduit rien de nouveau. Ce dont il nous avait prévenus à l'avance, maintenant il le précise ; ce qu'il avait différé, maintenant il l'exige. » Et alors ces réflexions t'aideront aisément à te persuader qu'il convenait bien mieux au Paraclet de prêcher l'unicité du mariage, lui qui aurait pu l'interdire complètement ; et qu'il faut bien croire qu'il a (simplement) mis des bornes à ce qu'il lui appartenait d'abolir même, — si tu pénètres les intentions du

In hoc quoque Paracletum agnoscere debes aduocatum, quod a tota continentia infirmitatem tuam excusat.

Christ. Ici encore tu dois reconnaître chez le Paraclet « l'avocat », puisqu'il dispense ta faiblesse de la continence absolue.

32. — *Ibid.*, IV (ŒHLER, I, 765 : P. L., II, 983).

Secedat nunc mentio Paracleti, ut nostri alicuius auctoris. Euoluamus communia instrumenta Scripturarum pristinarum. Hoc ipsum demonstratur a nobis, neque nouam, neque extraneam esse monogamiae disciplinam, immo et antiquam, et propriam Christianorum ; ut Paracletum restitutorem potius sentias eius, quam institutorem.

Ecartons maintenant toute mention du Paraclet, puisque cette autorité nous est propre. Parcourons les anciennes Ecritures, ces documents qui nous appartiennent en commun. Il nous est loisible de démontrer que la discipline de la monogamie n'est ni nouvelle ni étrangère, bien plus, qu'elle est antique et propre aux Chrétiens. Tu comprendras ainsi que le Paraclet la rétablit plutôt qu'il ne l'établit.

33. — *Ibid.*, XIV (ŒHLER, I, 784 : P. L., II, 999).

Si Christus abstulit quod Moyses praecepit, quia « ab initio non fuit sic » (cf. MT., XIX, 8), nec sic ideo ab alia uenisse uirtute reputabitur Christus ; cur non et Paracletus abstulerit quod Paulus indulsit, quia et secundum matrimonium ab initio non fuit, nec ideo suspectus habendus sit, quasi spiritus alienus, tantum ut Deo et Christo dignum sit quod superducitur ? Si Deo et Christo dignum fuit « duritiam cordis » (cf. MT., *ibid.*) tempore expleto compescere, cur non dignius sit et Deo et Christo infirmitatem carnis tempore iam collectiore discutere ? Si iustum est

Si le Christ a supprimé ce que Moïse avait prescrit, parce qu' « il n'en était pas ainsi dès le début », et que, malgré cela, nul ne songe à croire que le Christ soit venu au nom d'une autre puissance, pourquoi le Paraclet ne pourrait-il annuler aussi certaines concessions de Paul, puisque le second mariage n'exista pas dès le début, et que, d'autre part, on ne saurait considérer (le Paraclet) comme suspect, ni comme un Esprit étranger, du moment que ce qu'il apporte par surcroît est digne de Dieu et du Christ ? S'il a été digne de Dieu et du Christ de faire échec à la « dureté

matrimonium non separari, utique et non iterari honestum est. Denique apud saeculum utrumque in bona disciplina deputatur, aliud concordiae nomine, aliud pudicitiae. Regnauit duritia cordis usque ad Christum : regnauerit et infirmitas carnis usque ad Paracletum. Noua lex abstulit repudium (habuit quod auferret); noua prophetia, secundum matrimonium, non minus repudium prioris. Sed facilius duritia cordis Christo cessit, quam infirmitas carnis. Plus haec sibi Paulum defendit, quam illa Moysen ; si tamen defendit cum indulgentem eum captat, praescribentem recusat, quae potiores sententias et perpetuas uoluntates eius eludit ; quae non sinit nos hoc Apostolo praestare, quod mauult.

Et quousque infirmitas ista impudentissima in expugnando meliora perseuerabit ? Tempus eius donec Paracletus operaretur fuit, in quem dilata sunt a Domino, quae tunc sustineri non poterant, quae iam

des cœurs », une fois le moment venu, pourquoi ne serait-il pas plus digne encore et de Dieu et du Christ de secouer l'infirmité de la chair, quand déjà les temps sont devenus plus courts ? S'il est juste de ne pas dénouer l'union conjugale, il est honorable aussi de ne pas la réitérer. Au surplus, dans le monde même, ces deux modes d'agir sont réputés d'excellent exemple, l'un sous le nom de concorde, l'autre sous le nom de pudicité. La « dureté des cœurs » a régné jusqu'au Christ : que l'infirmité de la chair n'ait régné que jusqu'au Paraclet ! La Loi nouvelle a supprimé le divorce : c'était assez faire. La prophétie nouvelle supprime le second mariage, qui n'est rien de moins que le divorce du premier. Mais la dureté des cœurs a cédé plus aisément au Christ que l'infirmité de la chair. Celle-ci appelle Paul à la rescousse plus encore que celle-là ne faisait Moïse : si toutefois c'est se prévaloir de lui que de faire état de ses indulgences et de récuser ses prescriptions, d'éluder ses opinions préférées et ses constantes volontés, et de ne point permettre à l'Apôtre de mettre au premier plan ce qu'il aime le mieux. Jusques à quand cette impudente « infirmité » continuera-t-elle à évincer le mieux ? Elle a eu son temps, avant que n'intervînt le Paraclet, jusqu'à la venue duquel le Seigneur a différé

nemini competit portare non posse, quia per quem datur portare posse non deest.

les mesures qui ne pouvaient être encore supportées, mais que personne aujourd'hui n'a plus le droit de ne pouvoir supporter, puisque celui-là est venu par qui il est donné de les pouvoir supporter.

34. — *Ibid.*, XV (ŒHLER, I, 785 ; P. L., II, 1000).

Quae igitur hic duritia nostra, si non facientibus uoluntatem Dei renuntiamus ? Quae haeresis, si secundas nuptias, ut illicitas, iuxta adulterium iudicamus ? Notat apostolus eos qui in totum nubere prohibebant, qui et de cibis interdicebant quos Deus condidit (cf. I *Tim.*, IV, 3). Nos uero non magis nuptias auferimus, si secundas recusamus, quam cibos reprobamus, si saepius ieiunamus. Aliud est auferre, aliud temperare ; aliud est legem non nubendi ponere, aliud est modum nubendi statuere. Plane qui exprobrant nobis duritiam uel haeresim in hac causa aestimant, si in tantum fouent carnis infirmitatem, ut in nubendo frequenter sustinendam putent, cur illam in alia causa neque sustinent neque uenia fouent, cum tormentis expugnata est in negationem ?

Ici donc quelle dureté il y a-t-il de notre part, à rompre avec ceux qui ne font pas la volonté de Dieu ? Quelle hérésie, si nous condamnons le second mariage, en tant qu'illicite, tout comme l'adultère ? L'Apôtre flétrit ceux qui prohibaient complètement le mariage, et qui interdisaient certains des aliments créés par Dieu. Nous autres, nous ne supprimons pas plus l'union conjugale, en repoussant les secondes noces, que nous ne réprouvons les aliments, en jeûnant plus souvent. Supprimer est une chose, modérer en est une autre. Autre chose est de poser en loi l'interdiction du mariage, autre chose d'assigner au mariage une limite. A dire vrai, ceux qui nous chargent du reproche de dureté ou qui parlent d'hérésie en ce cas-ci, s'ils ont un tel souci de la faiblesse de la chair qu'ils croient devoir lui venir en aide par la réitération des mariages, pourquoi ne la soutiennent-ils pas ni ne la favorisent-ils de leur indulgence en un autre cas, quand les tortures lui ont arraché une apostasie ?

35. — *De Ieiunio*, I (Reifferscheid-Wissowa, p. 274; Œhler, i. 851; P. L., ii, 1003). Date incertaine[1].

... Piget iam cum talibus congredi, pudet etiam de eis altercari quorum nec defensio uerecunda est. Quomodo enim protegam castitatem et sobrietatem sine taxatione aduersariorum ? Quinam isti sint, semel nominabo : exteriores et interiores botuli psychicorum. Hi Paracleto controuersiam faciunt ; propter hoc nouae prophetiae recusantur ; non quod alium Deum praedicent Montanus et Priscilla et Maximilla, nec quod Iesum Christum soluant, nec quod aliquam fidei aut spei regulam euertant, sed quod plane doceant saepius ieiunare quam nubere..... Arguunt nos, quod ieiunia propria custodiamus, quod stationes plerumque in vesperam producamus, quod etiam xerophagias obseruemus, siccantes cibum ab omni carne et omni uirulentia et uuidio-

J'ai honte de me commettre avec de pareilles gens [= les Psychiques]; j'ai honte de discuter sur des agissements qu'on ne peut condamner même sans impudeur. Mais comment protéger la chasteté et la sobriété sans donner mon appréciation sur ceux qui les combattent ? Ce que sont (ces adversaires), je veux le dire une fois pour toutes : ce sont les bedaines (gonflées) au dedans, (proéminentes) au dehors[2], des Psychiques. Ce sont elles qui cherchent querelle au Paraclet. Et voilà pourquoi l'on rejette les prophéties nouvelles : non que Montan, Priscilla et Maximilla prêchent un autre Dieu, ni qu'ils dissolvent Jésus-Christ, ni qu'ils renversent sur aucun point la règle de foi et d'espérance ; mais tout simplement parce qu'ils enseignent à réitérer les

[1] Noeldechen : 217-221 ; Monceaux : après 213 ; Harnack : peu après 217-218 ; Adam : après 217.

[2] *Botulus* veut dire *boudin*, saucisse. Cf. Aulu-Gelle, *Nuits Att.*, XVI, vii, 11 : « Laberius, in mimo qui Saturnalia inscriptus est, botulum pro farcimine appellat. » Telle est aussi la signification du mot dans l'*Apologeticus*, ix, 14 (Rauschen, p. 38). Mais, de même que φύσκη en grec, *botulus* était employé aussi dans le sens d'*intestins* (cf. Claudianus Mamertus, *de statu Animae*, éd. Engelbrecht, CV, XI, p. 175. I). C'est dans cette dernière acception que Tertullien le prend ici. Il fait choix délibérément d'un mot burlesque pour donner plus de mordant à sa raillerie. *Interiores botuli*, ce sont donc les boyaux des psychiques, trop friands de bonne nourriture. *Exteriores botuli* (si l'on tient compte de l'opposition que marque Tertullien dans le contexte entre *castitatem* et *sobrietatem*, *ieiunare* et *nubere)* doit avoir un sens obscène. Georges traduit dans son Dictionnaire latin-allemand, 8me éd., 1912 « die vor Wollust gespannten Glieder ».

ribus quibusque pomis, nec quid uinositatis uel edamus uel potemus; lauacri quoque abstinentiam, congruentem arido uictui...

jeûnes plutôt que les noces... Ils nous incriminent, parce que nous observons nos jeûnes particuliers, parce que nous prolongeons d'ordinaire les stations jusqu'au soir, parce que nous observons aussi les xérophagies en desséchant notre nourriture par l'abstention de toute espèce de viande, de tout aliment juteux, et de certains fruits trop pleins de suc, et en ne mangeant et ne buvant rien de vineux. Ajoutez le renoncement au bain, conformément à ce régime aride.

36. — *Ibid.*, x (Reifferscheid-Wissowa, p. 287; Œhler, i, 865; P. L., ii, 1017).

Haec autem propter illos qui se putant ex forma Petri agere, quam ignorant ; non quasi respuamus nonam, cui et quarta sabbati et sexta plurimum fungimur, sed quia eorum quae ex traditione obseruantur tanto magis dignam rationem adferre debemus, quanto carent Scripturae auctoritate, donec aliquo caelesti charismate aut confirmentur aut corrigantur. « Et si qua, inquit, ignoratis, Dominus uobis reuelabit. » (*Phil.*, iii, 15.) Itaque seposito confirmatore omnium istorum Paracleto, duce uniuersae ueritatis, an dignior apud nos ratio adferatur in nonam obseruandi require, ut etiam Petro ea ratio deputanda sit, si statione tunc functus est.

Que ceci soit dit pour ceux qui se figurent qu'ils agissent d'après l'exemple de Pierre — sur lequel ils se méprennent. Non que nous méprisions la neuvième heure, puisque, le quatrième et le sixième jour du sabbat, nous l'observons la plupart du temps : mais pour les usages qui ont cours conformément à la tradition (seule), nous sommes tenus de les justifier par une raison d'autant plus sérieuse que l'autorité de l'Ecriture leur fait défaut, jusqu'à ce que quelque charisme céleste les confirme ou les rectifie. « S'il y a quelque chose que vous ignoriez, dit (l'Apôtre), le Seigneur vous la révèlera. » C'est pourquoi, mettant à part celui qui confirme toutes ces choses, le Paraclet, guide de l'intégrale vérité, cherchez si

l'on apporte parmi nous une plus sérieuse raison pour observer la neuvième heure, de manière à imputer cette raison à Pierre lui aussi, s'il a fait *station* jusqu'à ce moment-là.

37. — *Ibid.*, XI (REIFFERSCHEID-WISSOWA, p. 289 ; ŒHLER, I, 869 ; P. L., II, 1019).

Spiritus diaboli est, inquis, ô psychice. Et quomodo Dei nostri officia indicit nec alii offerenda quam Deo nostro ? Aut contende diabolum cum Deo facere nostro aut satanas Paracletus habeatur. Sed hominem antichristum adfirmas ; hoc enim uocantur haeretici nomine penes Iohannem (cf. I JEAN, II, 18, etc.). Et quomodo, quisquis ille est, in Christo nostro haec erga Dominum nostrum officia disposuit, cum et antichristi erga Deum, aduersum nostrum processerint Christum ? Quo itaque putas laterum confirmatum apud nos spiritum, cum imperat an cum probat quae Deus noster et imperauit semper et probauit ? Sed rursus palos terminales figitis Deo, sicut de gratia, ita de disciplina, sicut de charismatibus, ita et de solemnibus, ut perinde officia cessauerint, quemadmodum et beneficia eius, atque ita negetis usque adhuc eum munia imponere, quia et hic « lex et prophetae usque ad Iohannem » (LUC, XVI, 16).

« C'est l'esprit du diable », dis-tu, ô Psychique. Comment se fait-il alors qu'il prescrive des devoirs envers notre Dieu et (qu'il les prescrive) comme devant n'être rendus à nul autre qu'à notre Dieu ? Affirme que le diable a lié parti avec Dieu ou tiens Satan pour le Paraclet. Tu certifies que c'est un homme-antechrist : car c'est de ce nom que les hérétiques sont appelés chez Jean. Mais quel qu'il soit, d'où vient qu'il ait, au nom de notre Christ, déterminé ces devoirs à l'égard du Seigneur, alors que les antechrists, eux, ont toujours marché contre Dieu, contre notre Christ ? Par quel côté penses-tu qu'il soit avéré que l'Esprit est bien parmi nous : est-ce quand il commande ou quand il approuve ce que notre Dieu a toujours commandé, toujours approuvé ? Mais encore une fois vous plantez des poteaux pour fixer à Dieu des limites, en ce qui touche la grâce comme en ce qui touche la discipline, pour les charismes comme pour les rites réguliers. Ainsi vous arrêtez le développement de nos

Superest ut totum auferatis, quantum in uobis, tam otiosum.

devoirs, comme aussi des bienfaits de Dieu et vous niez qu'il nous impose aujourd'hui encore des obligations, parce qu'ici aussi (vaut la parole) « la loi et les prophètes (ont duré) jusqu'à Jean ». Il ne vous reste plus qu'à supprimer Dieu tout entier, dans la mesure de votre pouvoir, puisqu'il vous ennuie tant.

38. — *Ibid.*, XII (REIFFERSCHEID-WISSOWA, p. 291 ; ŒHLER, I, 871 ; P. L., II, 1022).

Ideo sobrietatis disciplinam qui praedicant pseudoprophetae, ideo haeretici qui obseruant. Quid ergo cessatis Paracletum, quem in Montano negatis, in Apicio credere ?

C'est pourquoi ceux qui prêchent la sobriété sont de faux prophètes ; c'est pourquoi ceux qui la mettent en pratique sont des hérétiques. Pourquoi donc hésitez-vous à croire que le Paraclet, que vous refusez de reconnaître chez Montan, réside en Apicius ?

39. *Ibid.*, XIII (REIFFERSCHEID-WISSOWA, p. 291 ; ŒHLER, I, 872 ; P. L., II, 1023.)

Bene autem, quod et episcopi uniuersae plebi mandare ieiunia adsolent, non dico de industria stipium conferendarum, ut uestrae capturae est, sed interdum et ex aliqua sollicitudinis ecclesiasticae causa. Itaque si et ex hominis edicto et in unum omnes ταπεινοφρόνησιν agitatis, quomodo in nobis

Un fait qui vient servir ma thèse, c'est que les évêques prescrivent eux aussi des jeûnes à la totalité des fidèles, je ne dis pas : avec l'arrière-pensée de faire de l'argent — ce qui serait dans le goût de votre rapacité [1] —, mais parfois aussi en vertu de quelque préoccupation d'ordre ecclésiasti-

[1] L'acception où je prends ici *captura* me paraît plus voisine du sens habituel du mot que celle qu'indique HOPPE (*Syntax u. Stil des Tertullian*, Leipzig, 1903, p. 119) et que s'approprie le *Thesaurus : captura = captus =* Auffassung. Sans doute les économies réalisées grâce à ces abstinences étaient-elles versées à l'autorité ecclésiastique, qui avait dès lors (au gré de Tertullien) intérêt à les ordonner. Cf. Hermas, *Simil.*, III, III, 7.

ipsam quoque unitatem ieiunationum et xerophagiarum et stationum denotatis ? Nisi forte in senatus consulta et in principum mandata coitionibus opposita delinquimus. Spiritus sanctus, cum in quibus uellet terris et per quos uellet praedicaret, ex prouidentia imminentium siue ecclesiasticarum temptationum siue mundialium plagarum, qua Paracletus id est aduocatus ad exorandum iudicem dicitur, huiusmodi officiorum remedia mandabat, puta, nunc ad exercendam sobrietatis et abstinentiae disciplinam ; hunc qui recipimus, necessario etiam quae tunc constituit obseruamus. Aspice ad Judaicos fastos et inuenies nihil nouum, si, quae patribus sunt praecepta, omnis deinceps posteritas hereditaria religione custodit. Aguntur praeterea per Graecias illa certis in locis concilia ex uniuersis ecclesiis, per quae et altiora quaeque in commune tractantur, et ipsa repraesentatoi totius nominis Christiani magna ueneratione celebratur. Et hoc quam dignum fide auspicante congregari undique ad Christum ! uide, « quam bonum et quam iucundum habitare fratres in unum *(Ps.* CXXXIII, I). » Hoc tu psallere non facile nosti,

que. Et donc si, sur l'ordonnance d'un homme, vous vous mettez tous à pratiquer la ταπεινοφρόνησις [1], pourquoi critiquer chez nous la même unité de jeûnes, de xérophagies et de stations ? A moins que par hasard nous ne péchions contre les sénatus-consultes et les décisions impériales qui prohibent toute réunion ! Quand l'Esprit-Saint prêchait dans le pays qu'il avait choisi, par l'organe de ceux qu'il avait choisis, pour parer aux tentations suspendues sur l'Eglise, aussi bien qu'aux fléaux suspendus sur le monde (et c'est en cela même qu'il était « paraclet », autrement dit « appelé en vue de fléchir le juge [2] »), il ordonnait comme remède des pratiques de ce genre, pour exercer, en l'espèce, la discipline de sobriété et d'abstinence. Nous qui le recevons, il faut bien que nous observions les règles qu'il a alors établies. Jetez les yeux sur les fastes juifs : vous ne trouverez aucune nouveauté là où les générations successives gardent avec une piété héréditaire les préceptes imposés aux aïeux. Dans les provinces grecques se tiennent en des endroits déterminés ces fameux conciles formés de toutes les églises, qui traitent en commun les ques-

[1] C'est-à-dire l'humilité, en tant que le jeûne en est le signe ou le ferment. Le mot apparaît aussi dans le *Pasteur* d'Hermas, *Sim.*, VIII, VII, 6, Ταπεινοφρονεῖν est très fréquent chez Hermas et déjà chez Clément de Rome.

[2] Tel était en effet, dans la langue grecque profane, le sens propre de παράκλητος. Voir USENER, dans *Archiv. f. lat. texic.* II, 330.

nisi quo tempore cum compluribus cenas. Conuentus autem illi stationibus prius et ieiunationibus operati dolere cum dolentibus et ita demum congaudere gaudentibus norunt. Si et ista sollemnia, quibus tunc praesens patrocinatus est sermo, nos quoque in diuersis prouinciis fungimur in spiritu inuicem repraesentati, lex est sacramenti.

tions d'intérêt supérieur. Du fait que tout le nom chrétien s'y trouve représenté, ils se déroulent au milieu d'un grand respect. Qu'il est beau en effet de se réunir ainsi aux pieds du Christ sous les auspices de la foi ! « Qu'il est bon, qu'il est doux, quand on est frères, d'avoir même demeure ! » Voilà un cantique que vous ne savez guère entonner, vous autres, que lorsque vous faites ripaille en nombreuse compagnie ! Or ces assises s'ouvrent par des stations et par des jeûnes : on y sait souffrir avec ceux qui souffrent pour se réjouir ensuite avec ceux qui se réjouissent. Ces usages, que j'ai appuyés jadis, y étant présent, de ma parole, si nous les pratiquons nous aussi, dans les diverses provinces en nous mettant par l'esprit en présence les uns des autres, nous nous conformons (en cela) à une obligation imposée par la foi.

40. — *Ibid.*, xv (Reifferscheid-Wissowa, p. 293 ; Œhler, i, 874 ; P. L., ii, 1025).

Reprobat etiam illos qui iubeant cibis abstinere (I *Tim.*, iv, 3), sed de prouidentia spiritus sancti, praedamnans iam haereticos perpetuam abstinentiam praecepturos ad destruenda et despicienda opera Creatoris, quales inueniam apud Marcionem, apud Tatianum, apud Iouem, hodiernum de Pythagora haereticum, non apud Paracletum. Quantula est enim apud nos interdictio

(L'Apôtre) réprouve ceux qui prescrivent l'abstention de certains aliments. C'est qu'éclairé par la prévoyance de l'Esprit saint, il condamnait d'avance les hérétiques qui devaient ordonner une abstinence perpétuelle pour détruire et ravaler les œuvres du Créateur : j'en vois de tels chez Marcion, chez Tatien, chez Jupiter, l'hérétique d'aujourd'hui (sorti de l'école) de Pythagore,

ciborum ? Duas in anno hedomadas xerophagiarum, nec totas, exceptis scilicet sabbatis et dominicis, offerimus Deo, abstinentes ab eis quae non reicimus, sed differimus.

mais non chez le Paraclet. Bien chétive, en effet, est chez nous l'interdiction alimentaire. Deux semaines de xérophagies dans l'année, et encore pas entières, puisque nous en exceptons le jour du sabbat et le jour du Seigneur, voilà ce que nous offrons à Dieu ; et les mets dont nous nous abstenons, nous ne les réprouvons pas, nous en ajournons l'usage.

41. — *Adu. Praxean,* I (Kroymann, ed. minor, dans la *Sammlung* Krüger, Tübingen, 1907, p. 1 ; Id., dans CV, vol. XXXXVII, p. 227 ; Œhler, II, 653 ; P. L., II, 177). Date incertaine [1].

Nam iste primus ex Asia hoc genus peruersitatis intulit Romanae humo <homo> et alias inquietus, insuper de iactatione martyrii inflatus ob solum et simplex et breve carceris taedium ; quando, et si corpus suum tradidisset exurendum, nihil profecisset, dilectionem Dei non habens (cf. I *Cor.*, XIII, 3), cuius charismata quoque expugnauit. Nam idem tunc episcopum Romanum, agnoscentem iam prophetias Montani, Priscae, Maximillae, et ex ea agnitione pacem ecclesiis Asiae et Phrygiae inferentem, falsa de ipsis prophetis et ecclesiis eorum adseuerando et praecessorum eius auctoritates defendendo coëgit et litteras pacis reuocare iam emissas et a proposito

Ce fut Praxéas qui, le premier, importa d'Asie sur le sol romain cette forme d'erreur [l'hérésie patripassienne] : esprit inquiet, et de plus tout gonflé de l'orgueil du martyre, simplement pour avoir subi l'ennui d'un emprisonnement ordinaire et de courte durée, alors que, eût-il livré son corps pour être brûlé, cela ne lui aurait servi à rien, puisqu'il n'avait pas l'amour de Dieu, dont il a combattu les charismes même. Car c'est lui qui, alors que l'Evêque de Rome reconnaissait déjà les prophéties de Montan, de Prisca, de Maximilla et, en raison de cette reconnaissance, donnait la paix aux églises d'Asie et de Phrygie, l'obligea par ses rapports mensongers sur les prophètes eux-mêmes

[1] Noeldechen : 217 ; Monceaux : après 213 ; Harnack : 213-218 ; Adam : après 217, et postérieurement aux traités les plus violents.

recipiendorum charismatum concessare.

Ita duo negotia diaboli Praxeas Romae procurauit : prophetiam expulit et haeresim intulit, Paracletum fugauit et Patrem crucifixit.

Fructificauerant auenae Praxeanae hic quoque, superseminatae dormientibus multis in simplicitate doctrinae (cf. Mt., xiii, 25-26) ; traductae dehinc per quem Deus uoluit, etiam euulsae uidebantur. Denique cauerat pristinum doctor de emendatione sua, et manet chirographum apud psychicos, apud quos tunc gesta res est. Exinde silentium. Et nos quidem postea agnitio Paracleti atque defensio disiunxit a psychicis. Auenae uero illae ubique tunc semen excusserant. Id aliquamdiu per hypocrisin subdola uiuacitate latitauit, et nunc denuo erupit. Sed et denuo eradicabitur : si uoluerit Dominus, in isto commeatu ; si quo minus, die suo colligentur omnes adulterae fruges, et cum caeteris scandalis igni inextinguibili cremabuntur. (Cf. Mt., xiii, 30, 41-42.)

et leurs églises, et en alléguant les avis autorisés (des évêques) ses prédécesseurs, à retirer la lettre de paix qu'il avait déjà émise et à renoncer à son projet de recevoir les charismes.

Tels sont les deux services qu'à Rome Praxéas a rendus au démon : il a chassé la prophétie et il a introduit l'hérésie ; il a mis en fuite le Paraclet et il a crucifié le Père.

L'ivraie que Praxéas avait semée par-dessus (le bon grain) avait fructifié ici aussi, tandis que beaucoup dormaient dans la simplicité de leur foi. Signalée sur ces entrefaites par celui que Dieu voulut, elle semblait même arrachée. Au surplus, le docteur se précautionna contre son passé en faisant amende honorable : la preuve écrite en est restée entre les mains des psychiques, chez qui à ce moment l'affaire se traita ; depuis lors silence (complet). Quant à nous, le fait d'avoir reconnu et défendu le Paraclet nous sépara ensuite des psychiques. Mais cette ivraie avait mis partout de sa graine. Après avoir pendant quelque temps dissimulé hypocritement sa vitalité sournoise, voici que maintenant elle surgit de nouveau. Mais de nouveau aussi elle sera arrachée : s'il plait au Seigneur ce sera dans ce temps-ci ; s'il en dispose autrement, au jour fixé toutes les moissons adultères seront rassemblées et brûlées dans les flammes inextinguibles avec les autres scandales.

42. — *Ibid.*, II (Kroymann, ed. minor, p. 2, l. 23; CV, p. 228; Œhler, II, 654; P. L., II, 179).

Nos uero et semper et nunc magis, ut instructiores per Paracletum, deductorem scilicet omnis ueritatis, unicum quidem Deum credimus, sub hac tamen dispensatione, quam Oikonomiam dicimus, ut unici Dei sit et filius, sermo ipsius, qui ex ipso processerit, per quem omnia facta sunt et sine quo factum est nihil...

Quant à nous, nous croyons depuis toujours — mais plus encore maintenant que le Paraclet, c'est-à-dire le guide qui mène à toute vérité, nous a éclairés davantage — en un Dieu unique, sous réserve pourtant d'une organisation, que nous appelons « économie » et d'après laquelle ce Dieu unique a encore un Fils, son propre Verbe, qui est sorti de lui, par qui tout a été fait et sans qui rien n'a été fait...

43. — *Ibid*,, VIII (Kroymann, ed. minor, p. 10, l. 13; CV, p. 238; Œhler, II, 662; P. L., II, 186).

Sermo ergo et in Patre semper, sicut dixit : « Ego in Patre (Jean, XIV, 11) », et apud Deum semper, sicut scriptum est : « Et sermo erat apud Deum (Jean, I, 1) », et nunquam separatus a Patre aut alius a Patre, quia : « Ego et Pater unum sumus (Jean, X, 30). » Haec erit probola ueritatis, custos unitatis, qua prolatum dicimus Filium a Patre, sed non separatum. Protulit enim Deus sermonem, quemadmodum etiam Paracletus docet, sicut radix fruticem et fons fluuium et sol radium. Nam et istae species probolae sunt earum substantiarum, ex quibus prodeunt.

Le *Sermo* est donc toujours dans le Père, ainsi qu'il l'a dit : « Je suis dans le Père », et toujours auprès de Dieu, ainsi qu'il est écrit : « Le *Sermo* était auprès de Dieu. » Il n'a jamais été séparé ni différent du Père, puisqu'(il dit) : « Moi et mon Père, nous sommes un. » Voilà la *probolè* de vérité, la gardienne de l'unité, par laquelle nous déclarons que le Fils a été émis par le Père, sans être séparé de lui. Car Dieu a émis le *Sermo*, tel est aussi l'enseignement du Paraclet, comme la racine émet l'arbre, la source le fleuve, le soleil le rayon. Ces choses sont également les *probolè* [= les émanations] des substances d'où elles sortent.

44. — *Ibid.*, XIII (KROYMANN, ed minor, p. 18, l. 20; CV, p. 248; ŒHLER, II, p. 668; P. L., II, 193).

« Ergo, inquis, prouocabo te, ut hodie quoque ex auctoritate istarum scripturarum constanter duos Deos et duos Dominos praedices. » Absit! Nos enim, qui et tempora et causas scripturarum per Dei gratiam inspicimus, maxime Paracleti, non hominum discipuli, duos quidem definimus, Patrem et Filium, et iam tres cum Spiritu sancto, — secundum rationem oikonomiae, quae facit numerum, ne, ut uestra peruersitas infert, Pater ipse credatur natus et passus, quod non licet credi, quoniam non ita traditum est — duos tamen Deos et duos Dominos nunquam ex ore nostro proferimus, non quasi non et Pater Deus et Filius Deus et Spiritus Deus et Dominus unusquisque, sed quoniam ideo retro et duo Dei et duo Domini praedicabantur, ut, ubi uenisset Christus, et Deus agnosceretur et Dominus uocaretur, quia filius Dei et Domini.

« Eh bien, dis-tu, je vais te faire un défi : prêche à partir d'aujourd'hui, d'après l'autorité de ces textes scripturaires, si tu veux être logique, deux Dieux et deux Seigneurs. » — A Dieu ne plaise! Car nous autres que la grâce divine aide à pénétrer les temps et les motifs des Ecritures, et qui surtout sommes les disciples, non point des hommes, mais du Paraclet, nous posons en définition qu'il y a deux (personnes), le Père et le Fils, et même trois, avec le Saint-Esprit, — conformément au principe de « l'économie » qui admet le nombre, afin qu'on n'aille pas croire, ainsi que votre fausse doctrine le soutient, que c'est le Père lui-même qui est né et qui a souffert : théorie inadmissible, puisqu'elle n'est pas traditionnelle. Mais qu'il y ait deux Dieux et deux Seigneurs, voilà ce que notre bouche n'articulera jamais. Non que le Père ne soit pas Dieu, que le Fils ne soit pas Dieu, que l'Esprit ne soit pas Dieu, et que chacun ne soit pas Seigneur; mais parce que, si précédemment deux Dieux et deux Seigneurs étaient annoncés, c'était pour qu'aussitôt apparu le Christ fût reconnu Dieu et fût appelé Seigneur, en tant que Fils de Dieu et du Seigneur.

45. — *Ibid.*, xxx (Kroymann, ed minor, p. 18, l. 18 ; CV, p. 288 ; Œhler ii, 697 ; P. L., ii, 219).

Hic interim acceptum a Patre munus effudit, Spiritum sanctum, tertium nomen diuinitatis et tertium gradum maiestatis, unius praedicatorem monarchiae, sed et Oikonomiae interpretatorem, si quis sermones nouae prophetiae eius admiserit et deductorem omnis ueritatis, quae est in Patre et Filio et Spiritu sancto secundum Christianum sacramentum.

C'est le Fils qui a répandu, après l'avoir reçu du Père, ce don, le Saint-Esprit, troisième nom de la divinité et troisième degré de la majesté, qui annonce une monarchie unique, mais qui aussi explique « l'économie », pour quiconque admet les paroles de la prophétie nouvelle ; l'Esprit enfin qui conduit à toute vérité résidant dans le Père, le Fils et l'Esprit saint, selon la foi chrétienne.

46. — *de Pudicitia*, i (Refferscheid-Wissowa, p. 220 ; Œhler, i, 794 ; P. L., ii, 1032). Date incertaine [1].

Nobis autem maxima aut summa sic quoque praecauentur, dum nec secundas quidem post fidem nuptias permittitur nosse, nuptialibus et dotalibus, si forte, tabulis a moechiae et fornicationis opere diuersas, et ideo durissime nos infamantes Paracletum disciplinae enormitate digamos foris sistimus.

Eundem limitem liminis moechis quoque et fornicationibus figimus,

Pour nous, nous prenons de telles précautions contre les fautes capitales ou les fautes graves, qu'il n'est plus permis, une fois chrétien, de contracter un second mariage, que seuls le contrat et la dot différencient peut-être de l'adultère et de la fornication. C'est pourquoi, nous autres, sans nous attendrir, nous excluons les remariés, au risque de donner mauvaise réputation au Paraclet pour la sévérité de sa discipline [2]. Sur le seuil, nous assignons la même limite aux

[1] Noeldechen : 217-221 ; Monceaux : 217-222 ; Harnack : peu après 222-223 ; Adam : peu après 217.

[2] Œhler (I, p. 794, note *u*) interprète ce passage en liant *infamantes* à *digamos*, ce qui postule la traduction suivante : « C'est pourquoi nous mettons dehors sans pitié les remariés qui déshonorent le Paraclet par l'irrégularité de leur conduite.

ieiunas pacis lacrimas profusuris, nec amplius ab ecclesia quam publicationem dedecoris relaturis.

adultères et aux fornicateurs, qui doivent répandre des larmes sans espoir de réconciliation, et n'emporter de l'Eglise que la publication de leur déshonneur.

47. — *Ibid.*, XII (REIFFERSCHEID-WISSOWA, p. 241 ; ŒHLER, I, 815 ; P. L., II, 1054).

Itaque isti, qui alium Paracletum in apostolis et per apostolos receperunt, quem nec in prophetis propriis agnitum, iam nec in apostolis possident, age nunc uel de apostolico instrumento doceant maculas carnis post baptisma respersae paenitentia dilui posse.

Or donc que ceux qui ont reçu dans les apôtres et par les apôtres un autre Paraclet, qu'ils ne veulent pas reconnaître dans ses propres prophètes et que par suite ils ne possèdent même plus dans les apôtres, nous prouvent maintenant, d'après les documents apostoliques, que les flétrissures d'une chair souillée postérieurement au baptême peuvent être lavées par la pénitence.

48. — *Ibid.*, XXI (REIFFERSCHEID-WISSOWA, p. 269 ; ŒHLER, I, 842 ; P. L., II, 1077).

Exhibe igitur et nunc mihi, apostolice, prophetica exempla, ut agnoscam diuinitatem, et uindica tibi delictorum eiusmodi remittendorum potestatem. Quod si disciplinae solius officia sortitus es, nec imperio praesidere, sed ministerio, quis aut quantus es indulgere, qui neque prophetam nec apostolum exhibens cares ea uirtute cuius est indulgere? — Sed habet, inquis, potestatem ecclesia delicta donandi. — Hoc ego magis et agnosco et dispono, qui ipsum Paracletum in prophetis novis habeo dicentem : « Potest

Toi, l'homme apostolique, exhibe-moi maintenant tes titres prophétiques, et je reconnaîtrai ton autorité divine. Revendique pour toi le pouvoir de remettre les péchés de cette nature. Mais si ton rôle n'est que de veiller au maintien de la discipline ; si ta prépondérance est celle d'un simple ministre, non celle du pouvoir absolu, qui es-tu donc, et d'où le prends-tu, pour oser pardonner ? toi qui, ne montrant ni prophète ni apôtre, es dépourvu de l'excellence à qui le pardon est réservé. — « Mais l'Eglise,

ecclesia donare delictum, sed non faciam, ne et alia delinquant. » Quid, si pseudopropheticus spiritus pronuntiauit? atqui magis euersoris fuisset et semetipsum de clementia commendare et ceteros ad delinquentiam temptare. Aut si et cho secundum spiritum ueritatis potest quidem indulgere fornicationibus ueniam, sed cum plurium malo non uult. De tua nunc sententia quaero, unde hoc ius ecclesiae usurpes?

... Secundum enim Petri personam spiritalibus potestas ista conueniet : aut apostolo aut prophetae. Nam et ipsa ecclesia proprie et principaliter ipse est spiritus, in quo est trinitas unius diuinitatis, Pater et Filius et Spiritus Sanctus. Illam ecclesiam congregat, quam Dominus in tribus posuit (cf. Mt., xviii, 20). Atque ita exinde etiam numerus omnis, qui in hanc fidem conspirauerit, ecclesia ab auctore et consecratore censetur. Et ideo ecclesia quidem delicta donabit ; sed ecclesia spiritus per spiritalem hominem, non ecclesia numerus episcoporum. Domini enim, non

dis-tu, a le pouvoir de remettre les péchés. » — Je le reconnais et je le veux plus volontiers encore que toi, moi qui ai dans les prophètes nouveaux le Paraclet lui-même qui dit : « L'Eglise a le pouvoir de remettre les péchés ; mais je ne le ferai pas, de peur que d'autres encore ne pèchent. » — Mais si c'est l'esprit de fausse prophétie qui a fait cette déclaration ? — Un destructeur de la foi se fût accrédité bien plutôt par sa clémence et en incitant les autres au péché. Si son zèle lui a conseillé cette précaution, conformément à l'esprit de vérité, c'est donc que l'esprit de vérité peut accorder aux fornicateurs leur pardon, mais ne veut pas le faire au risque d'en pervertir un plus grand nombre.

... Après Pierre cette puissance (de lier et de délier) appartiendra aux spirituels, à l'apôtre et au prophète, vu que l'Eglise est proprement et essentiellement l'Esprit lui-même, dans lequel est la Trinité d'une divinité unique, le Père, le Fils et l'Esprit Saint. C'est lui qui forme le lien de cette Eglise que le Seigneur fait consister en trois personnes. Et ensuite toute collectivité qui partage cette même foi est considérée comme Eglise par le Fondateur et le Consécrateur. C'est pourquoi l'Eglise remettra bien les péchés ; mais l'Eglise-Esprit, par l'intermédiaire d'un homme animé

famuli est ius et arbitrium ; Dei ipsius, non sacerdotis.

de l'Esprit, et non l'Eglise, collection d'évêques. Car c'est le droit souverain du Seigneur, non celui de son serviteur ; c'est le droit de Dieu lui-même, non celui du prêtre.

CLÉMENT D'ALEXANDRIE

49. — *Stromates,* IV, xiii, 93, 1 (O. Stæhlin, dans CB, *Clemens Alexandrinus,* I [1906] 289 ; P. G., viii, 1300). Alexandrie. Entre 208 et 210/211 [1].

Μὴ τοίνυν ψυχικοὺς ἐν ὀνείδους μέρει λεγόντων ἡμᾶς οἱ προειρημένοι, ἀλλὰ καὶ οἱ Φρύγες. ἤδη γὰρ καὶ οὗτοι τοὺς τῇ νέᾳ προφητείᾳ μὴ προσέχοντας ψυχικοὺς καλοῦσιν, πρὸς οὓς ἐν τοῖς Περὶ προφητείας διαλεξόμεθα.

Que les hérétiques surnommés [= les Valentiniens] ne nous appellent donc plus « psychiques » en manière d'injure. Et j'en dis autant des Phrygiens. Car, eux aussi, ils appellent « psychiques » ceux qui n'adhèrent pas à la nouvelle prophétie. Nous discuterons contre eux dans l'ouvrage sur la prophétie.

50. — *Ibid.,* VII, xvii, 108, 1 (Stæhlin, III [1909] p. 76 ; P. G., ix, 552).

Τῶν δ' αἱρέσεων αἳ μὲν ἀπὸ ὀνόματος προσαγορεύονται, ὡς ἡ ἀπὸ Οὐαλεντίνου καὶ Μαρκίωνος καὶ Βασιλείδου· ..... αἳ δὲ ἀπὸ τόπου, ὡς οἱ Περατικοί, αἳ δὲ ἀπὸ ἔθνους, ὡς ἡ τῶν Φρυγῶν.....

Parmi les hérésies les unes tirent leur dénomination d'un nom, comme celle de Valentin, de Marcion, de Basilide... ; d'autres la tirent d'un lieu, comme celle des Pératiques ; d'autres de la race, comme celle des Phrygiens...

[1] Bardenhewer, AKL, II, 38-39.

PSEUDO-TERTULLIEN

51. — *Adu. omnes Haereses*, VII (KROYMANN, dans CV, XXXXVII, 224 ; ŒHLER, II, 763 ; P. L., II. 90). Date incertaine. Probablement vers 220 [1].

Accesserunt alii haeretici, qui dicuntur secundum Phrygas, sed horum non una doctrina est. Sunt enim qui kata Proclum dicuntur, sunt alii, qui secundum Æschinen pronuntiantur. Hi habent aliam communem blasphemiam, aliam blasphemiam non communem, sed peculiarem et suam : et communem quidem illam, qua in apostolis quidem dicant Spiritum sanctum fuisse, Paracletum non fuisse, et qua dicant Paracletum plura in Montano dixisse quam Christum in Evangelium protulisse, nec tantum plura, sed etiam meliora atque maiora. Priuatam autem blasphemiam illi qui sunt kata Æschinen, hanc habent qua adiciunt etiam hoc, uti dicant Christum ipsum esse Filium et Patrem.

Il y a encore d'autres hérétiques qui sont appelés Cataphrygiens : mais leur enseignement n'est pas uniforme. Il y a ceux que l'on appelle « les sectateurs de Proclus », et ceux que l'on nomme « les sectateurs d'Eschine ». Ils ont, les uns et les autres, des blasphèmes qui leur sont communs ; ils en ont aussi de particuliers et de spéciaux. Les blasphèmes qui leur sont communs consistent à soutenir que, si les Apôtres reçurent le Saint-Esprit, ils ne reçurent pas le Paraclet ; et que le Paraclet a révélé plus de choses dans Montan que le Christ n'en a manifesté dans l'Evangile — non seulement plus de choses, mais encore des choses meilleures et plus grandes. Les « sectateurs d'Eschine » y ajoutent ce blasphème personnel de prétendre que le Christ lui-même est Fils et Père (tout à la fois).

[1] Voir plus haut, l'*Introduction*.

ORIGÈNE

52. — Περὶ Ἀρχῶν, II, vii, 3 (P. G., xi, 217). Alexandrie. Après 218 [1].

Sicut autem multi sunt intellectus de Christo, qui utique quamuis sapientia sit, non tamen in omnibus sapientiae agit aut obtinet uim, nisi in his qui in ipso sapientiae student..., ita arbitror etiam de Spiritu sancto in quo omnis est natura donorum. Aliis namque praebetur per Spiritum sermo sapientiae, aliis sermo scientiae, aliis fides, et ita per singulos qui eum capere possunt (cf. I *Cor.*, xii, 8 et s.), hoc efficitur, uel hoc intelligitur ipse Spiritus, quo indiget ille qui eum participare meruerit.

De même qu'il y a bien des degrés dans la connaissance du Christ, qui, encore qu'il soit sagesse, n'aiguillonne ni ne réalise la force de la sagesse (également) en tous, mais chez ceux-là seulement qui étudient au cœur même de la sagesse,... ainsi en va-t-il selon moi du Saint Esprit, dépositaire de la totalité des charismes. Aux uns l'Esprit donne de parler avec sagesse, aux autres de parler avec science, aux autres la foi ; et ainsi, chez chacun de ceux qui sont capables de le recevoir, s'exerce l'action ou s'ouvre l'intelligence de l'Esprit, dans la mesure nécessaire à celui qui a mérité de participer à lui.

Quas diuisiones et differentias non aduertentes hi qui eum Paracletum in Euangelio audiunt nominari, neque considerantes ex quo opere uel acto Paracletus nominetur, uilibus eum nescio quibus spiritibus compararunt et per hoc conturbare conati sunt ecclesias Christi, ita ut dissensiones fratribus non modicas generarent... Pro

C'est faute de remarquer ces divisions et ces différences que certains entendant nommer ce Paraclet dans l'Evangile, sans considérer de quelle œuvre et de quel acte il tire son nom, l'ont comparé à je ne sais quels méprisables esprits ; par là ils ont tâché de troubler les Eglises du Christ et ils ont créé à leurs frères des dissensions non médio-

[1] Harnack, *Chron.*, II, 31. Vers 230, d'après Bardenhewer, p. 131 ; cf. *id.*, AKL, II, 136.

imperitia sui intellectus minora quam dignum est de eius diuinitate sentientes, erroribus se ac deceptionibus tradiderunt, erratico magis spiritu depravati, quam sancti Spiritus institutionibus eruditi, secundum quod Apostolus dixit (I *Tim.*, IV, I et 3) : « Doctrinam spirituum daemoniorum sequentes prohibentium nubere ad ruinam et interitum multorum, et importune se abstinere a cibis » ut per ostentiationem acrioris obseruantiae seducant animas innocentum.

cres... Leur faiblesse intellectuelle leur a fait concevoir de sa divinité un sentiment insuffisant. Ils se sont abandonnés à de décevantes erreurs, et se sont laissés détourner du droit chemin par l'esprit de mensonge, au lieu d'écouter les leçons du Saint Esprit, conformément aux paroles de l'Apôtre sur ceux qui « suivent la doctrine des esprits démoniaques qui, pour la ruine et la mort de beaucoup, défendent de se marier, et qui (recommandent) inopportunément de s'abstenir de nourriture », afin de séduire les âmes innocentes par cette ostentation d'une discipline plus sévère.

53. — *In Matthaeum*, XV, 30 (P. G., XIII, 1344). Césarée. 246-249 [1].

Καὶ εἰ τοιαῦτά γε ἐζήτουν... πάντες οἱ τὸ κατὰ Ἰωάννην Εὐαγγέλιον ἀναγιγνώσκοντες, οὐκ ἂν προσέσχον τινὲς, ὡς Παρακλήτῳ « πνεύμασι πλάνης καὶ διδασκαλίαις δαιμονίων, ἐν ὑποκρίσει ψευδολόγων, κεκαυτηριασμένων τὴν ἰδίαν συνείδεσιν » (I *Tim.*, IV, 1-3) ὥστε τὰ τῆς πλάνης πνεύματα καὶ τὰ δαιμόνια ἀναγορεῦσαι τῷ μεγάλῳ τοῦ Παρακλήτου ὀνόματι, ὅπερ ὁ Σωτὴρ τοῖς ἀποστόλοις, καὶ εἴ τις τοῖς ἀποστόλοις παραπλήσιός ἐστιν, ἐπηγγείλατο.

Si tous ceux qui lisent l'Evangile de Jean observaient cette règle [= interpréter les textes d'après le νοῦς Χριστοῦ et se convaincre que le Paraclet n'enseigne que ce qu'a enseigné le Christ], on n'en aurait pas vu certains s'attacher, comme au Paraclet, « aux esprits d'erreurs et aux doctrines des démons, parlant le mensonge avec hypocrisie et ayant la conscience cautérisée », au point de donner publiquement aux esprits d'erreur et aux démons le grand nom de Paraclet promis par le Sauveur aux apôtres et à ceux qui leur ressemblent.

[1] HARNACK, *Chron.*, II, 35 ; BARDENHEWER, AKL, II, 112 dit « après 244 ».

54. — *Ibid.*, xxviii (P. G., xiii, 1637).

Adhuc autem quaeramus quod in Luca scriptum est, dicente Domino : Quia non capit prophetam perire extra Ierusalem (Luc, xiii, 33); si ergo non capit prophetam perire extra Ierusalem, id est interfici, quaeres si post destructionem Ierusalem iam nemo propheta est, ne forte qui interficitur extra Ierusalem propheta, falsum uerbum Christi demonstret. Si autem cogunt nos Scripturae propter Agabum et filias Philippi euangelistae, non propter falsos Phrygiae prophetas, quaeramus ne forte omnis iustus sit in Ierusalem et non extra Ierusalem, quoniam non capit eum qui est extra Ierusalem, passionibus affici propter Verbum.

Examinons encore le passage de Luc où le Seigneur déclare qu'il ne convient pas qu'un prophète périsse en dehors de Jérusalem. Si donc il ne convient pas qu'un prophète périsse, c'est-à-dire soit tué, en dehors de Jérusalem, on cherchera si, après la destruction de Jérusalem il n'y a plus de prophète, de peur que le meurtre d'un prophète en dehors de Jérusalem ne démontre comme fausse la parole du Christ. Mais si les Ecritures nous obligent [à admettre qu'il y en a eu], à cause d'Agabus et des filles de Philippe l'Evangéliste, — non pas à cause des faux prophètes de Phrygie, — voyons si tout juste n'est pas dans Jérusalem et non en dehors de Jérusalem, puisqu'il ne convient pas que celui qui est en dehors de Jérusalem souffre pour le Christ.

55. — *Ibid.*, xlvii (P. G., xiii, 1668).

Sola autem Ecclesia neque subtrahit huius fulgoris (cf. Mt., xxiv, 27) uerbum et sensum, neque addit quasi prophetiam aliud aliquid.

Seule l'Eglise ni ne soustrait la parole et la pensée de cet « éclair », ni n'ajoute, comme si c'était prophétie, quelque chose d'autre.

56. — *Catenae in sancti Pauli Epistolas ad Corinthios*, XIV, 36 (éd. J. A. CRAMER, Oxonii 1841, p. 279). Ce texte figure dans le *Cod. Vatic*, Gr. 762 : cf. OTTO LANG, *Die Catene des Vaticanus Gr. 762 zum I Korintherbrief*, in-4, Leipzig, 1909, p. 39, n° 954.

Ὠριγένους· ὡς γὰρ πάντων λεγόντων καὶ δυναμένων λέγειν, ἐὰν ἀποκάλυψις αὐτοῖς γένηται, φησιν· « Αἱ γυναῖκες ἐν ταῖς ἐκκλησίαις σιγάτωσαν. » (I *Cor.*, XIV, 34.) Ταυτῆς δὲ τῆς ἐντολῆς οὐκ ἦσαν οἱ τῶν γυναικῶν μαθηταὶ οἱ μαθητευθέντες Πρισκίλλῃ καὶ Μαξιμίλλῃ, οὐ Χριστοῦ τοῦ ἀνδρὸς τῆς νυμφῆς (cf. JEAN, III, 29, etc.), ἀλλ᾽ ὅμως εὐγνωμονῶμεν καὶ πρὸς τὰ πιθανὰ ἐκείνοις ἀπαντῶντες « Τέσσαρές, φασι, θυγατέρες ἦσαν Φιλίππου τοῦ εὐαγγελιστοῦ καὶ προεφήτευον (cf. *Actes*, XXI, 9). Εἰ δὲ προεφήτευον, τί ἄτοπόν ἐστι καὶ τὰς ἡμετέρας, ὥς φασιν ἐκεῖνοι, προφήτιδας προφητεύειν ; » Ταῦτα δὲ λύσομεν· πρῶτον μὲν λέγοντες, ὅτι αἱ ὑμέτεραι προεφήτευον, δείξατε τὰ σημεῖα τῆς προφητείας ἐν αὐταῖς. Δεύτερον δὲ εἰ καὶ προεφήτευον αἱ θυγατέρες Φιλίππου, ἀλλ᾽ οὐκ ἐν ταῖς ἐκκλησίαις ἔλεγον· οὐ γὰρ ἔχομεν τοῦτο ἐν ταῖς Πράξεσι τῶν Ἀποστολων· ἀλλ᾽ ουδ᾽ ἐν τῇ παλαιᾷ· Δεββῶρα μεμαρτύρηται πρoφῆτις εἶναι (cf. *Juges*, IV, 4). Λαβοῦσα δὲ Μαριὰμ ἡ ἀδελφή Ἀαρὼν τὸ τύμπανον, ἐξῆρχε τῶν γυναικῶν (cf. *Exode*, XV, 20 et s.). Ἀλλ᾽ οὐκ ἂν εὕροις ὅτι Δεββῶρα ἐδημηγόρησεν εἰς τὸν λαὸν, ὥσπερ Ἱερεμίας καὶ Ἡσαΐας· οὐκ ἂν εὕροις ὅτι Ὀλδὰ προφῆτις οὖσα (cf. IV *Rois*, XXII, 14) ἐλάλησε τῷ λαῷ, ἀλλ᾽ ἑνί τινι ἐλθόντι πρὸς αὐτήν· ἀλλὰ καὶ ἐν

D'Origène. — Tous parlent et peuvent parler, si une révélation leur arrive, mais « que les femmes, dit l'Apôtre, se taisent dans les *ecclesiae* ». Voilà une prescription à laquelle n'obéissaient pas les disciples des femmes, ceux qui se laissaient instruire par Priscilla et Maximilla ; (ils n'obéissaient pas non plus) au Christ, l'époux de l'épouse. Pourtant soyons leur bienveillants et répondons aux objections qu'ils trouvent convaincantes. « Philippe l'évangéliste remarquent-ils, avait quatre filles, et elles prophétisaient. Si elles prophétisaient, qu'il y a-t-il d'étrange à ce que nos « prophétesses » — comme ils disent — prophétisent aussi ? » Nous allons résoudre l'objection. D'abord, puisque vous prétendez que vos (prophétesses) prophétisaient, montrez en elles les signes de la prophétie ! Ensuite, les filles de Philippe ont prophétisé, du moins n'était-ce pas dans les *ecclesiae* qu'elles parlaient : nous ne voyons rien de pareil dans les *Actes des Apôtres*. Pas plus du reste que dans l'Ancien Testament. Il est attesté de Déborah qu'elle était prophétesse. Marie, la sœur d'Aaron, prit un tambour et se mit à la tête des femmes. Mais on ne trouverait

τῷ Εὐαγγελίῳ ἀναγέγραπται Ἄννα προφῆτις Θυγάτηρ Φανουὴλ ἐκ φυλῆς Ασὴρ (cf. Luc, ii, 36)· ἀλλ' οὐκ ἐν ἐκκλησίᾳ ἐλάλησεν. Ἵνα οὖν καὶ δοθῇ ἐκ σημείου προφητικοῦ εἶναι προφῆτις γυνή· ἀλλ' οὐκ ἐπιτρέπεται ταύτῃ λαλεῖν ἐν ἐκκλησίᾳ. Ὅτε ἐλάλησε Μαριὰμ προφῆτις ἄρχουσα ἦν τινῶν γυναικῶν· « αἰσχρὸν γὰρ γυναικὶ λαλεῖν ἐν ἐκκλησίᾳ (I *Cor.*, xiv, 35) » καὶ « διδάσκειν δὲ γυναικὶ οὐκ ἐπιτρέπω ἁπλῶς, ἀλλ' οὐδὲ αὐθεντεῖν ἀνδρὸς. » (I *Tim.*, ii, 12.)

pas que Déborah ait harangué le peuple, comme Jérémie et Isaïe. On ne trouverait pas que Holdah, qui était prophétesse, ait parlé au peuple, — mais seulement à ceux qui venaient la trouver. Dans l'Evangile même est mentionnée la prophétesse Anna, fille de Phanuel, de la tribu d'Aser : mais ce n'est pas dans l'*ecclesia* qu'elle parlait. Une femme eût-elle licence d'être prophétesse, d'après le signe prophétique, il ne lui est pourtant pas permis de parler dans l'*ecclesia*. Quand la prophétesse Marie parla, c'est qu'elle était à la tête d'un certain nombre de femmes. Car (a dit l'Apôtre) « il est honteux pour une femme de parler dans l'*ecclesia* » et « je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de dominer sur l'homme ».

57. — *In Ep. ad Titum* (P. G., xiv, 1306). Date incertaine. Postérieure à 218 [1].

Requisierunt sane quidem, utrum haeresim an schisma oporteat uocari eos qui Cataphryges nominantur, obsecrantes falsos prophetas et dicentes : « Ne accedas ad me quoniam mundus sum : non enim accepi uxorem, nec est sepulchrum patens guttur meum (cf. *Ps.*, v., 10 et *Rom.*, iii, 13), sed sum Nazareus Dei, non bibens uinum, sicut illi. »

A dire vrai, quelques-uns ont demandé s'il fallait appeler hérétiques ou schismatiques ceux que l'on nomme Cataphrygiens, et qui conjurent les faux prophètes en disant : « Ne t'approche pas de moi puisque je suis pur. Car je n'ai pas reçu d'épouse. Ma gorge n'est point un sépulcre béant. Je suis le Nazaréen de Dieu, et je ne bois pas de vin comme ceux-ci. »

[1] Harnack, *Chron.*, II, 46.

HIPPOLYTE DE ROME

58. — *Philosophoumena*, VIII, xix (P. G., xvi, 3366). Entre 222/3 et 230 [1].

Ἕτεροι δὲ καὶ αὐτοὶ αἱρετικώτεροι τὴν φύσιν, Φρύγες τὸ γένος, προληφθέντες ὑπὸ γυναίων ἠπάτηνται, Πρισκίλλης τινὸς καὶ Μαξιμίλλης καλουμένων, ἃς προφήτιδας νομίζουσιν, ἐν ταύταις τὸ Παράκλητον Πνεῦμα κεχωρηκέναι λέγοντες, καὶ τινὰ πρὸ αὐτῶν Μοντανὸν ὁμοίως δοξάζουσιν ὡς προφήτην, ὧν βίβλους ἀπείρους ἔχοντες πλανῶνται, μήτε τὰ ὑπ᾽ αὐτῶν λελαλημένα λόγῳ κρίναντες, μήτε τοῖς κρῖναι δυναμένοις προσέχοντες, ἀλλ᾽ ἀκρίτως τῇ πρὸς αὐτοὺς πίστει προφέρονται, πλεῖόν τι δι᾽ αὐτῶν φάσκοντες [ὡς] μεμαθηκέναι ἢ ἐκ νόμου καὶ προφητῶν καὶ τῶν εὐαγγελίων. Ὑπὲρ δὲ ἀποστόλους καὶ πᾶν χάρισμα ταῦτα τὰ γύναια δοξάζουσιν, ὡς τολμᾶν πλεῖόν τι Χριστοῦ ἐν τούτοις λέγειν τινὰς αὐτῶν γεγονέναι. Οὗτοι τὸν μὲν Πατέρα τῶν ὅλων θεὸν καὶ πάντων κτίστην ὁμοίως τῇ Ἐκκλησίᾳ ὁμολογοῦσι καὶ ὅσα τὸ Εὐαγγέλιον περὶ τοῦ Χριστοῦ μαρτυρεῖ, καινίζουσι δὲ νηστείας, καὶ ἑορτάς, καὶ ξηροφαγίας, καὶ ῥαφανοφαγίας φάσκοντες ὑπὸ τῶν γυναίων δεδιδάχθαι. Τινὲς δὲ αὐτῶν τῇ τῶν Νοητιανῶν αἱρέσει συντιθέμενοι τὸν Πατέρα αὐτὸν εἶναι τὸν Υἱὸν λέγουσι, καὶ τοῦτον ὑπὸ γένεσιν καὶ πάθος καὶ θάνατον ἐληλυθέναι. Περὶ τούτων αὖθις

Il en est d'autres qui sont, de leur essence, plus hérétiques (que les précédents). D'origine phrygienne, ils sont tombés dans l'erreur pour s'être laissé séduire par des femmelettes, nommées Priscilla et Maximilla, qu'ils considèrent comme des prophétesses. Ils prétendent que le Paraclet Esprit est venu en elles, et au-dessus d'elles ils regardent de même comme prophète un certain Montan. Ils divaguent avec les livres innombrables qu'ils tiennent d'eux, sans critiquer à l'aide de leur raison les propos que ceux-ci tiennent, ni les soumettre à ceux qui pourraient les juger. Ils se laissent guider sans discernement par leur foi en eux, et déclarent qu'ils ont appris d'eux quelque chose de plus que de la Loi, des Prophètes et des Evangiles. Ils révèrent ces femmelettes plus qu'ils ne font les apôtres et n'importe quel charisme, au point que certains d'entre eux osent dire qu'il y a eu en elles quelque chose de plus que dans le Christ. Ils reconnaissent comme l'Eglise que le Père est le Dieu et le Créateur de l'Univers

[1] Harnack, *Chron.*, II, 230.

λεπτομερέστερον ἐκθήσομαι· πολλοῖς γὰρ ἀφορμὴ κακῶν γεγένηται ἡ τούτων αἵρεσις. Ἱκανὰ μὲν οὖν καὶ τὰ περὶ τούτων εἰρημένα κρίνομεν, δι᾽ ὀλίγων τὰ πολλὰ φλύαρα αὐτῶν βιβλία τε καὶ ἐπιχειρήματα πᾶσιν ἐπιδείξαντες ἀσθενῆ ὄντα καὶ μηδενὸς λόγου ἄξια, οἷς οὐ χρὴ προσέχειν τοὺς ὑγιαίνοντα νοῦν κεκτημένους.

et acceptent tous les témoignages de l'Evangile sur le Christ. Mais ils établissent des nouveautés en fait de jeûnes, de fêtes, de xérophagies et de raphanophagies, sous prétexte que les femmelettes les leur ont prescrits. Certains d'entre eux ont adhéré à l'hérésie des Noétiens et prétendent que le Père lui-même est le Fils, qu'il est né, qu'il a souffert et qu'il est mort. Je ferai encore un plus minutieux exposé à leur propos, car cette hérésie a été le point de départ de beaucoup de maux. Mais en voilà assez, croyons-nous, sur eux : il suffit d'indiquer brièvement que la plupart de leurs livres sont pure niaiserie et leurs entreprises chétives et indignes d'aucune considération. Inutile à ceux qui ont l'esprit sain d'y prêter attention.

59. — *Ibid.*, X, xxv-xxvi (P. G., xvi, 3439).

XXV. Οἱ δὲ Φρύγες ἐκ Μοντανοῦ τινος καὶ Πρισκίλλης καὶ Μαξιμίλλης τὰς ἀρχὰς τῆς αἱρέσεως λαβόντες, προφήτιδας τὰ γύναια νομίζοντες καὶ προφήτην τὸν Μοντανόν, τὰ δὲ περὶ τῆς τοῦ παντὸς ἀρχῆς καὶ δημιουργίας ὀρθῶς λέγειν νομίζουσι, καὶ τὰ περὶ τὸν Χριστὸν οὐκ ἀλλοτρίως προσειλήφασιν, σὺν δὲ τοῖς προειρημένοις σφάλλονται, ὧν τοῖς λόγοις ὑπὲρ τὰ Εὐαγγέλια προσέχοντες πλανῶνται, νηστείας καινὰς καὶ παραδόξους ὁρίζοντες.

Les Phrygiens doivent à un certain Montan, à Priscilla et à Maximilla l'origine de leur hérésie. Ils regardent ces femmelettes comme des prophétesses et Montan comme un prophète. En ce qui concerne l'origine et la création de l'Univers ils parlent correctement d'ordinaire et ils ont pris d'une façon non étrangère (à l'orthodoxie) la doctrine relative au Christ. Mais ils se trompent tout comme ceux qui viennent d'être nommés, car ils

s'attachent à leurs discours plus qu'aux Evangiles : d'où leur erreur. Ils déterminent des jeûnes nouveaux à l'encontre de l'opinion commune.

XXVI. Ἕτεροι δὲ αὐτῶν τῇ τῶν Νοητιανῶν αἱρέσει προσκείμενοι τὰ μὲν περὶ τὰ γύναια καὶ Μοντανὸν ὁμοίως δοκοῦσι, τὰ δὲ περὶ τὸν τῶν ὅλων Πατέρα δυσφημοῦσιν, αὐτὸν εἶναι Υἱὸν καὶ Πατέρα λέγοντες, ὁρατὸν καὶ ἀόρατον, γεννητὸν καὶ ἀγέννητον, θνητὸν καὶ ἀθάνατον · οὗτοι τὰς ἀφορμὰς ἀπὸ Νοητοῦ τινος λαβόντες.

D'autres parmi eux, s'attachant à l'hérésie des Noétiens, pensent de même au sujet de ces femmelettes et de Montan, mais ils blasphèment le Père de toutes choses en déclarant qu'il est Fils et Père, visible et invisible, engendré et non engendré, mortel et immortel. Ils procèdent d'un certain Noétos.

MARTYRIUM PIONII

60. — XI, 1-2 (*Ausgew. Märtyreracten* hsg. von RUDOLF KNOPF, Tüb. u. Leipzig, 1901 [Sammlung G. KRÜGER], p. 66; O. v. GEBHARDT, *Ausgew. Märtyreracten*, p. 104). Les faits se rapportent à la persécution de Decius [1], et se déroulent à Smyrne.

Ταῦτα εἰπόντος αὐτοῦ μόλις ἐκ τοῦ ὄχλου ἐσφιγμένους ὥστε συμπνίγεσθαι ἐνέβαλον αὐτοὺς εἰς τὴν φυλακὴν παραδόντες τοῖς δεσμοφύλαξιν. Εἰσελθόντες δὲ εὗρον κατακεκλεισμένον πρεσβύτερον τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας ὀνόματι Λίμνον καὶ γυναῖκα Μακεδονίαν ἀπὸ κώμης Καρίνης καὶ ἕνα ἐκ τῆς αἱρέσεως τῶν Φρυγῶν ὀνόματι Εὐτυχιανόν.

A ces mots, comme la foule les pressait au point de les étouffer, on fit entrer (Pionius, Asclépiade et Sabina) dans la prison et on les remit aux geôliers. Une fois à l'intérieur, ils trouvèrent emprisonnés un prêtre de l'Eglise catholique du nom de Limnus, une femme, Macedonia, du bourg de Carine, et un adepte de la secte des Phrygiens, nommé Eutychianus [2].

[1] Cf. *Martyrium Pionii*, § II (KNOPF, p. 59).
[2] Il n'est plus reparlé de ce montaniste dans la suite du récit. Un marcioniste nommé Métrodore est exécuté en même temps que Pionius (§ XXI ; KNOPF, p. 73, l. 30).

ACTA DISPUTATIONIS S. ACHATII

61. — (éd. Ruinart, *Acta Martyrum Sincera* [1731], p. 128 et O. von Gebhardt, *Ausgew. Märtyreracten*, p. 119). Les faits se rapportent à la persécution de Decius [1].

Cataphryges aspice homines religionis antiquae ad mea sacra conuersos reliquisse quae fuerant.

Vois les Cataphrygiens [2]. Leur religion est antique. Pourtant ils ont abandonné leur passé et sont venus à mes sacrifices.

FIRMILIEN DE CÉSARÉE

62. — *Ep.* lxv, 7 (dans les *Opera Cypriani*, éd. Hartel, CV, t. III, 2, p. 814; P. L., iii, 1209). Césarée (Cappadoce). Fin 256 [3].

Sed et ad illam partem bene a uobis responsum est, ubi Stephanus in epistola sua dixit haereticos quoque ipsos in baptismo conuenire et quod alterutrum ad se uenientes non baptizent, sed communicent tantum, quasi et nos hoc facere debeamus. Quo in loco, etsi uos iam probastis satis ridiculum esse ut quis sequatur errantes, illud tamen ex abundanti addimus non esse mirum si sic haeretici agant, qui etsi in quibusdam minoribus discrepant, in eo tamen quod est

Vous avez bien répondu à ce passage de la lettre d'Etienne, où il déclare que les hérétiques eux-mêmes s'accordent avec nous sur le baptême en ce sens qu'ils ne baptisent pas ceux qui viennent à eux d'un autre parti, mais qu'ils se contentent de les admettre à leur communion. Comme si nous devions nous aussi agir de même! Quoique vous ayez déjà amplement prouvé qu'il est passablement ridicule de prendre pour exemple ceux qui sont dans l'erreur, nous ajoutons pour-

[1] Bardenhewer, AKL, II, 632.

[2] C'est un fragment de dialogue entre Achatius (sans doute évêque d'Antioche en Phrygie) et son juge, le consulaire Marcianus, devant lequel il comparait. Les *Actes* que nous possédons sont traduits du grec.

[3] Harnack, *Chron.*, II, 361.

maximum unum et eumdem consensum tenent, ut blasphement Creatorem, quaedam somnia sibi et fantasma ignoti Dei confingentes, quo utique consequens est sic consentire in baptismi sui uanitate ut consentiunt in repudianda diuinitatis ueritate.

De quibus quoniam longum est ad singula eorum uel scelesta uel superuacua respondere, satis est breuiter illud in compendio dicere eos qui non teneant uerum Dominum Patrem tenere non posse nec Filii nec Spiritus sancti ueritatem, secundum quod etiam illi qui Cataphrygas appellantur et nouas prophetias usurpare conantur nec Patrem possunt habere nec Filium quia nec Spiritum sanctum : a quibus si quaeramus quem Christum praedicent, respondebunt eum se praedicare qui miserit Spiritum per Montanum et Priscam locutum. In quibus cum animaduertamus non ueritatis spiritum sed erroris fuisse, cognoscimus eos qui falsam illorum prophetiam contra Christi fidem uindicant Christum habere non posse. Sed et ceteri quique haeretici, si se ab ecclesia Dei sciderint, nihil habere potestatis aut gratiae possunt, quando omnis

tant par surcroît qu'il n'est point surprenant que les hérétiques procèdent de la sorte : divisés sur quelques points secôndaires, ils se sentent parfaitement d'accord en ce qui est l'essentiel, je veux dire dans leurs blasphèmes contre le Créateur. Ne se forgent-ils pas je ne sais quels songes, quel fantôme de Dieu inconnu? Il faut bien dès lors qu'ils s'accordent pour leur chimérique baptême, de même qu'ils s'accordent à répudier le Dieu véritable.

Il serait trop long de répondre en détail à leurs scélératesses ou à leurs puérilités : qu'il me suffise de dire d'un mot que ceux qui ne possèdent pas le Père véritable ne peuvent posséder davantage le véritable Fils ni le véritable Esprit. D'après quoi, ceux que l'on appelle Cataphrygiens et qui essayent d'utiliser frauduleusement de nouvelles prophéties ne peuvent posséder ni le Père ni le Fils puisqu'ils n'ont pas non plus le Saint Esprit. Si nous leur demandons quel Christ ils prêchent, ils répondront que c'est celui qui a envoyé l'Esprit qui a parlé par Montan et Prisca. Comme nous constatons que ce n'est pas l'Esprit de vérité, mais l'esprit de mensonge qui habitait en eux, nous connaissons par là que ceux qui défendent leur fausse prophétie contre la foi du Christ ne peuvent posséder le Christ. Il en va de même des autres hérétiques. Du moment qu'ils se

potestas et gratia in ecclesia constituta sit, ubi praesident maiores natu qui et baptizandi et manum imponendi et ordinandi possident potestatem. Haereticum enim sicut ordinare non licet nec manum inponere, ita nec baptizare nec quicquam sancte et spiritaliter gerere, quando alienus sit a spiritali et deifica sanctitate.

séparent de l'Eglise de Dieu, ils ne peuvent plus avoir aucune grâce ni aucune puissance, puisque toute puissance et toute grâce habitent dans l'Eglise où président les anciens, investis du pouvoir de baptiser, d'imposer les mains et d'ordonner. L'hérétique, lui, n'a pas plus le droit d'ordonner que d'imposer les mains ou de baptiser ou de remplir aucune fonction spirituelle et sainte : il est étranger à la sainteté spirituelle qui est l'œuvre de Dieu.

Quod totum nos iampridem in Iconio qui Phrygiae locus est collecti in unum conuenientibus ex Galatia et Cilicia et ceteris proximis regionibus confirmauimus tenendum contra haereticos firmiter et uindicandum, cum a quibusdam de ista re dubitaretur.

Telles sont les vues d'ensemble que nous avons arrêtées il y a longtemps à Iconium, ville de Phrygie, — où nous nous étions réunis en une assemblée venue de Galatie, de Cilicie et des autres régions circonvoisines, — pour qu'elles soient fermement maintenues et défendues contre les hérétiques ; d'autant plus que certains avaient des hésitations à ce sujet.

63. — *Ibid.*, x (Hartel, p. 816 ; P. L., iii, 1211).

Volo autem uobis et de historia quae apud nos facta est exponere ad hoc ipsum pertinente. Ante uiginti enim et duos fere annos temporibus post Alexandrum imperatorem multae istic conflictationes et pressurae acciderunt uel in commune omnibus hominibus uel priuatim christianis : terrae etiam motus plurimi et frequentes

Je veux vous raconter une histoire qui s'est passée parmi nous et qui intéresse notre sujet. Il y a environ vingt-deux ans, vers l'époque consécutive à la mort d'Alexandre (Sévère), des fléaux et des épreuves multiples vinrent affliger ici toutes les populations, et en particulier les Chrétiens. Des tremblements de terre réitérés renversèrent nombre

extiterunt, ut et per Cappadociam et per Pontum multa subruerent, quaedam etiam ciuitates in profundum recepta dirupti soli hiatu deuorarentur, ut ex hoc persecutio quoque grauis aduersum nos nominis fieret, quae post longam retro aetatis pacem repente oborta de inopinato et insueto malo ad turbandum populum nostrum terribilior effecta est. Serenianus tunc fuit in nostra prouincia praeses, acerbus et dirus persecutor. In hac autem perturbatione constitutis fidelibus et huc atque illuc persecutionis metu fugientibus et patrias suas relinquentibus atque in alias regionum partes transeuntibus (erat enim transeundi facultas eo quod persecutio illa non per totum mundum sed localis fuisset), emersit istic subito quaedam mulier quae in extasin constituta propheten se praeferret et quasi Sancto spiritu plena sic ageret. Ita autem principalium daemoniorum impetu ferebatur ut per longum tempus sollicitaret et deciperet fraternitatem, admirabilia quaedam et portentosa perficiens et facere se terram moueri polliceretur : non quod daemoni tanta esset potestas ut terram mouere aut elementum concutere in sua ualeret, sed quod nonnumquam nequam spiritus praesciens et intellegens terrae motum futurum id se facturum esse simularet quod futurum uideret. Quibus men-

d'édifices en Cappadoce et dans le Pont. Des villes même disparurent englouties dans des crevasses. De là contre le nom chrétien une persécution terrible qui, s'élevant soudain après une longue période de paix, fut d'autant plus redoutable et troublante pour les nôtres que le mal était plus inattendu et plus nouveau. Nous avions alors comme gouverneur de la province Serenianus, cruel et impitoyable persécuteur. Au milieu de ce bouleversement, les fidèles, terrifiés par la persécution, fuyaient çà et là, abandonnaient leur patrie et passaient dans d'autres contrées : ils le pouvaient, car la persécution n'était que locale, elle ne s'étendait pas à tout l'univers. Or voici que surgit soudain une femme qui, entrant en extase, se donnait pour prophétesse et agissait comme sous l'inspiration de l'Esprit saint. Elle recevait des principaux démons une si entraînante influence que pendant longtemps elle attira et dupa nos frères, grâce aux prodiges surprenants qu'elle réalisait. Elle annonçait même qu'elle allait ébranler la terre : non que le démon ait une puissance capable d'ébranler la terre ou de secouer un des éléments : mais parfois l'esprit mauvais, comprenant et prévoyant qu'un tremblement de terre allait survenir, faisait semblant d'être l'auteur de ce qu'il voyait devoir arriver. Ces mensonges et ces vanteries lui avait assujetti

daciis et iactationibus subegerat mentes singulorum ut sibi oboedirent et quocumque praeciperet et duceret sequerentur, faceret quoque mulierem illam cruda hieme nudis pedibus per asperas niues ire nec uexari in aliquo aut laedi illa discursione, diceret etiam se in Iudaeam et Hierosolymam festinare, fingens tanquam inde uenisset. Hic et unum de presbyteris Rusticum, item et alium diaconium fefellit, ut eidem mulieri commiscerentur : quod paulo post detectum est nam subito apparuit illi unus de exorcistis uir probatus et circa religiosam disciplinam bene semper conuersatus, qui exhortatione quoque fratrum plurimorum qui et ipsi fortes ac laudabiles in fide aderant excitatus erexit se contra illum spiritum nequam reuincendum : qui subtili fallacia etiam hoc paulo ante praedixerat uenturum quendam auersum et temptatorem infidelem. Tamen ille exorcista inspiratus Dei gratia fortiter restitit et esse illum nequissimum spiritum qui prius sanctus putabatur ostendit. Atqui illa mulier quae prius per praestigias et fallacias daemonis multa ad deceptionem fidelium moliebatur, inter cetera quibus plurimos deceperat etiam hoc frequenter ausa est, ut et inuocatione non contemptibili sanctificare se panem et eucharistiam facere simularet et sacrificium Do-

les esprits : on lui obéissait et on le suivait partout où il le voulait et où il menait les gens. Grâce à lui, au milieu des rigueurs de l'hiver, cette femme marchait pieds nus au milieu des neiges et des glaçons sans en éprouver aucun dommage, aucune blessure. Il déclarait qu'il se dirigeait vers la Judée et Jérusalem, et se donnait les airs de venir de là. Un prêtre, Rusticus, et un diacre, se laissant prendre à ses pièges, eurent avec la prophétesse de coupables relations, ce qui fut découvert peu après. Car soudain se dressa devant lui un des exorcistes, homme d'une parfaite honorabilité et d'une vie sans défaillance au point de vue de la discipline religieuse. Excité par les exhortations de très nombreux frères qui, avec un louable courage, avaient persévéré dans la foi, il surgit pour confondre cet esprit malin. Celui-ci au surplus avait annoncé, peu auparavant, avec une subtile fourberie, qu'un ennemi, un tentateur infidèle allait venir. Pourtant cet exorciste, soutenu par la grâce divine, combattit vigoureusement et démontra la perversité de cet esprit qui passait auparavant pour saint. Or cette femme qui, grâce aux prestiges et aux tromperies du démon, machinait mille ruses pour duper les fidèles, osa fréquemment, entres autres prestiges par où elle séduisait tant de gens, feindre de sanctifier le pain avec une invocation redou-

mino sine sacramento solitae praedicationis [1] offerret, baptizaret quoque multos usitata et legitima uerba interrogationis usurpans, ut nihil discrepare ab ecclesiastica regula uideretur.

table, de faire l'eucharistie et d'offrir le sacrifice au Seigneur <non> sans la formule de la prière accoutumée. Elle baptisait aussi beaucoup de gens, en employant les paroles usuelles et légales de l'interrogation, en sorte qu'elle ne semblait s'écarter en rien de la règle de l'Eglise.

64. — *Ibid.*, XIX, (HARTEL, 822 ; P. L., III, 1218).

Plane quoniam quidam de eorum baptismo dubitabant qui etsi nouos prophetas recipiunt eosdem tamen Patrem et Filium nosse nobiscum uidentur, plurimi simul convenientes in Iconio diligentissime tractauimus et confirmauimus repudiandum esse omne omnino baptisma quod sit extra Ecclesiam constitutum.

... A dire vrai, comme certains avaient des hésitations sur le baptême de ceux qui, tout en admettant les nouveaux prophètes, semblent pourtant reconnaître le même Père et le même Fils que nous, nous avons examiné avec beaucoup de soin la question dans une très nombreuse assemblée tenue à Iconium, et nous avons confirmé qu'il fallait rejeter indistinctement tout baptême administré hors de l'Eglise.

[1] La leçon *sine sacramento solitae praedicationis*, en dépit de l'accord des mss consultés par HARTEL, paraît suspecte. Ce que Firmilien entend mettre en relief, c'est la correction rituelle des actes religieux indûment réalisés par cette femme. La thèse générale qu'il soutient dans la lettre (je crois inutile de la développer ici) le veut ainsi. Voyez au surplus ce qu'il dit § II (HARTEL, p. 818, l. 9 et s.). On attendrait donc *non sine sacramento*, etc. Dès 1682 les éditeurs d'Oxford, FELL et PEARSON, proposaient cette correction. *Non* a pu tomber à cause du voisinage de *Domino*. — Sur l'expression liturgique *praedicatio*, voir le commentaire de L. DUCHESNE au *Liber Pontificalis*, t. I, p. 126, n. 4. Il faudrait expliquer pourquoi la *solita praedicatio* ne fait pas pléonasme avec l'*inuocatio non contemptibilis*, l'une et l'autre paraissant désigner l'*anaphora*. Peut-être y a-t-il là une distinction entre les deux parties de la prière, l'une en rapport avec *eucharistiam facere*, l'autre avec *sacrificium offerre*. Peut-être aussi la *solita praedicatio* désigne-t-elle le dessin général avec certains termes fixés : *Sursum corda, Gratias agamus, Qui priaie, Unde et memores, Memento*, etc., tandis que l'*inuocatia non contemptibilis* se référerait aux développements improvisés par la célébrante.

LACTANCE

65. — *Diuinarum Institutionem libri septem*, IV, xxx, 10 (Barndt, dans CV. XIX [1890] p. 396; P. L., vi. 542). Lieu de composition incertain [1]. 304-313 [2].

Nonnulli autem falsorum prophetarum uaticinio illecti, de quibus et ueri prophetae et ipse praedixerat, exciderunt a doctrina Dei, et traditionem ueram reliquerunt. Sed illi omnes daemoniacis fraudibus irretiti, quas prospicere et cauere debuerant, diuinum nomen et cultum per imprudentiam perdiderunt. Cum enim Phryges, aut Nouatiani, aut Valentiniani, aut Marcionitae, aut Anthropiani, aut Ariani, seu quilibet alii nominantur, christiani esse desierunt, qui Christi nomine amisso, humana et externa uocabula induerunt.

Quelques-uns, trompés par les oracles de faux prophètes, comme les vrais prophètes et (le Christ) lui-même l'avaient prédit, ont abandonné la doctrine de Dieu et délaissé la véritable tradition. Mais tous, étant ainsi tombés dans les pièges mensongers du démon, qu'ils auraient dû prévoir et éviter, ont perdu par leur imprudence le nom et le culte divins. On les appelle Phrygiens, Novatiens, Valentiniens, Marcionistes, Anthropiens, Ariens, quoi encore? mais ils ont cessé d'être chrétiens, ayant abandonné le nom du Christ pour revêtir des noms (purement) humains et étrangers.

EUSÈBE DE CÉSARÉE [3]

66. — *Hist. Eccl.*, II, xxv, 5 (Schwartz, ed. minor, Leipzig, 1908, p. 73; *id.* dans CB, *Eusebius' Werke*, Bd II, Th. I, p. 176, l. 17; P. G., xx. 207). Elaborée entre 305 et 312/5. Publiée au complet en 324/5 [4].

[5] Παῦλος δὴ οὖν ἐπ' αὐτῆς Ῥώμης τὴν κεφαλὴν ἀποτμηθῆναι, καὶ Πέτρος ὡσαύτως ἀνασκολοπισθῆναι κατ' αὐτὸν

[5] Que Paul ait été décapité à Rome même, et Pierre pareillement crucifié sous le règne (de Néron)

[1] Monceaux, *Hist. littér. de l'Afrique chrét.*, III (1905), p. 304.

[2] R. Pichon, *Lactance*, Paris 1901, p. 23; Monceaux, p. 305; Harnack, *Chronol.*, II. 419; Schanz, IV, I, 451.

[3] Voir aussi plus haut les n°s **5, 8, 9, 10.**

[4] Harnack, *Chron.*, II. 115.

ἱστοροῦνται, καὶ πιστοῦταί γε τὴν ἱστορίαν ἡ Πέτρου καὶ Παύλου εἰς δεῦρο κρατήσασα ἐπὶ τῶν αὐτόθι κοιμητηρίων πρόσρησις. [6] Οὐδὲν δ᾿ ἧττον καὶ ἐκκλησιαστικὸς ἀνήρ, Γάϊος ὄνομα, κατὰ Ζεφυρῖνον Ῥωμαίων γεγονὼς ἐπίσκοπον· ὃς δὴ Πρόκλῳ τῆς κατὰ Φρύγας προϊσταμένῳ γνώμης ἐγγράφως διαλεχθείς, αὐτὰ δὴ ταῦτα περὶ τῶν τόπων, ἔνθα τῶν εἰρημένων ἀποστόλων τὰ ἱερὰ σκηνώματα κατατέθειται, φησίν. [7] « Ἐγὼ « δὲ τὰ τρόπαια τῶν ἀποστόλων ἔχω « δεῖξαι. Ἐὰν γὰρ θελήσῃς ἀπελθεῖν « ἐπὶ τὸν Βασικανὸν, ἢ ἐπὶ τὴν ὁδὸν « τὴν Ὠστίαν, εὑρήσεις τὰ τρόπαια « τῶν ταύτην ἱδρυσαμένων τὴν ἐκκλη- « σίαν ».

l'histoire le raconte et le fait que le nom de Pierre et de Paul ait été attribué jusqu'à ce temps aux cimetières de cette ville confirme ce récit, [6] lequel nous est encore garanti par Caius, homme ecclésiastique, qui vivait sous Zéphyrin, évêque de Rome. Dans un écrit où il argumente contre Proclus, le chef de la secte des Cataphrygiens, il parle des lieux où furent déposées les saintes dépouilles des deux apôtres. « [7] Je puis montrer, dit-il, les trophées des apôtres. Va au Vaticanum ou sur la voie d'Ostie; tu trouveras les trophées des fondateurs de cette Eglise. »

67. — *Ibid.*, IV, xxvii (Schwartz, éd. minor, p. 165 ; *id.*, dans CB, p. 388, l. 10 ; P. G., xx, 397).

Τοῦ δ᾿ Ἀπολιναρίου πολλῶν παρὰ πολλοῖς σωζομένων τὰ εἰς ἡμᾶς ἐλθόντα ἐστὶν τάδε· λόγος ὁ πρὸς τὸν εἰρημένον βασιλέα, καὶ Πρὸς Ἕλληνας συγγράμματα πέντε, καὶ Περὶ ἀληθείας α´ β´, καὶ Πρὸς Ἰουδαίους α´ β´, καὶ ἃ μετὰ ταῦτα συνέγραψε κατὰ τῆς τῶν Φρυγῶν αἱρέσεως μετ᾿ οὐ πολὺν καινοτομηθείσης χρόνον, τότε γε μὴν ὥσπερ ἐκφύειν ἀρχομένης, ἔτι τοῦ Μοντανοῦ ἅμα ταῖς αὐτοῦ ψευδοπροφήτισιν ἀρχὰς τῆς παρεκτροπῆς ποιουμένου.

Une grande partie de l'œuvre d'Apollinaire s'est conservée chez beaucoup de gens. Voici ce qui en est venu jusqu'à nous : l'ouvrage adressé à l'empereur dont il est question plus haut; cinq livres *aux Grecs*; *De la Vérité*, I et II; *aux Juifs*, I et II ; ceux qu'il a composés après cela contre l'hérésie des Phrygiens, qui devait peu après proposer ses innovations et qui commençait alors, pour ainsi dire, à naître : car déjà Montan et ses pseudo-prophétesses n'en étaient encore qu'à leurs débuts dans l'erreur.

68. — *Ibid.*, V, III, 4 (Schwartz, éd. minor, p. 184 ; *id.*, dans CB, p. 432, l. 15 ; P. G., XX, 437).

Τῶν δ᾽ ἀμφὶ τὸν Μοντανὸν καὶ Ἀλκιβιάδην καὶ Θεόδοτον περὶ τὴν Φρυγίαν ἄρτι τότε πρῶτον τὴν περὶ τοῦ προφητεύειν ὑπόληψιν παρὰ πολλοῖς ἐκφερομένων (πλεῖσται γὰρ οὖν καὶ ἄλλαι παραδοξοποιίαι τοῦ θείου χαρίσματος εἰς ἔτι τότε κατὰ διαφόρους ἐκκλησίας ἐκτελούμεναι πίστιν παρὰ πολλοῖς τοῦ κἀκείνους προφητεύειν παρεῖχον) καὶ δὴ διαφωνίας ὑπαρχούσης περὶ τῶν δεδηλωμένων, αὖθις οἱ κατὰ τὴν Γαλλίαν ἀδελφοὶ τὴν ἰδίαν κρίσιν καὶ περὶ τούτων εὐλαβῆ καὶ ὀρθοδοξοτάτην ὑποτάττουσιν, ἐκθέμενοι καὶ τῶν παρ᾽ αὐτοῖς τελειωθέντων μαρτύρων διαφόρους ἐπιστολάς, ἃς ἐν δεσμοῖς ἔτι ὑπάρχοντες τοῖς ἐπ᾽ Ἀσίας καὶ Φρυγίας ἀδελφοῖς διεχάραξαν, οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ Ἐλευθέρῳ τῷ τότε Ῥωμαίων ἐπισκόπῳ, τῆς τῶν ἐκκλησιῶν εἰρήνης ἕνεκα πρεσβεύοντες.

Justement à cette époque, dans la région phrygienne, les disciples de Montan, d'Alcibiade et de Théodote commençaient à s'acquérir auprès de beaucoup de gens la réputation de prophétiser. C'est que le très grand nombre d'autres merveilles qu'accomplissait jusqu'à ce moment encore dans diverses églises le charisme divin en induisait beaucoup à croire que ceux-là aussi prophétisaient. Comme il y avait désaccord à leur sujet, derechef les frères de Gaule soumirent aussi leur jugement personnel sur cette affaire, (jugement) pieux et très orthodoxe. Ils produisaient également diverses lettres des martyrs arrivés parmi eux à la pleine gloire : ceux-ci les avaient écrites, étant encore dans les fers, pour leurs frères d'Asie et de Phrygie, et aussi pour Eleuthère, alors évêque des Romains; ils négociaient en vue de la paix des églises.

69. — *Ibid.*, V, XIV (Schwartz, éd. minor, p. 197 ; *id.*, dans CB, p. 458, l. 16 ; P. G., XX, 461).

Μισόκαλός γε μὴν ἐς τὰ μάλιστα καὶ φιλοπόνηρος ὢν ὁ τῆς ἐκκλησίας τοῦ θεοῦ πολέμιος μηδένα τε μηδαμῶς τῆς κατὰ τῶν ἀνθρώπων ἀπολιπὼν ἐπιβουλῆς τρόπον, αἱρέσεις ξένας αὖθις ἐπιφύεσθαι

Dans sa grande haine de tout ce qui est beau et dans son amour du mal, l'ennemi de l'Eglise de Dieu ne négligeait aucun moyen de dresser des embûches aux hommes.

κατὰ τῆς ἐκκλησίας ἐνήργει· ὧν οἳ μὲν ἰοβόλων δίκην ἑρπετῶν ἐπὶ τῆς Ἀσίας καὶ Φρυγίας εἷρπον, τὸν μὲν δὴ παράκλητον Μοντανόν, τὰς δ' ἐξ αὐτοῦ γυναῖκας, Πρίσκιλλαν καὶ Μαξίμιλλαν, ὡς ἂν τοῦ Μοντανοῦ προφήτιδας γεγονυίας αὐχοῦντες.

Il travaillait à faire naître de nouveau contre l'Eglise des hérésies étrangères. Certains, comme des reptiles venimeux, s'avançaient sournoisement en Asie et en Phrygie : ils avaient l'impudence de prétendre que Montan était le Paraclet, et que les femmes qui l'accompagnaient, Priscilla et Maximilla, étaient devenues prophétesses de Montan.

70. — *Ibid.*, V, XVI-XIX (Schwartz, éd. minor, p. 197 ; *id.*, dans CB, p. 458, l, 28 ; P. G., XX, 461.)

XVI. [1] Πρὸς μὲν οὖν τὴν λεγομένην κατὰ Φρύγας αἵρεσιν ὅπλον ἰσχυρὸν καὶ ἀκαταγώνιστον ἐπὶ τῆς Ἱεραπόλεως τὸν Ἀπολινάριον, οὗ καὶ πρόσθεν μνήμην ὁ λόγος πεποίητο (II, II), ἄλλους τε σὺν αὐτῷ πλείους τῶν τηνικάδε λογίων ἀνδρῶν ἡ τῆς ἀληθείας ὑπέρμαχος ἀνίστη δύναμις, ἐξ ὧν καὶ ἡμῖν ἱστορίας πλείστη τις ὑπόθεσις καταλέλειπται. [2] Ἀρχόμενος γοῦν τῆς κατ' αὐτῶν γραφῆς, τῶν εἰρημένων δή τις πρῶτον ἐπισημαίνεται ὡς καὶ ἀγράφοις τοῖς κατ' αὐτῶν ἐπεξέλθοι ἐλέγχοις. Προοιμιάζεται γοῦν τοῦτον τὸν τρόπον·

« [3] Ἐκ πλείστου ὅσου καὶ ἱκανωτάτου χρόνου, ἀγαπητὲ Ἀυίρκιε Μάρκελλε, ἐπιταχθεὶς ὑπὸ σοῦ συγγράψαι τινὰ λόγον εἰς τὴν τῶν κατὰ Μιλτιάδην λεγομένων αἵρεσιν, ἐφεκτικώτερόν πως μέχρι νῦν διεκείμην, οὐκ ἀπορίᾳ ατοῦ δύνασθαι ἐλέγχειν μὲν τὸ ψεῦδος, μαρ-

XVI. [1] Contre l'hérésie dite « (hérésie) de chez les Phrygiens » la Puissance protectrice de la vérité dressa comme une arme forte et invincible, à Hiérapolis, Apollinaire dont mention a déjà été faite précédemment ; et avec lui un grand nombre d'hommes éloquents de l'époque. Grâce à eux, nous avons pour cette histoire une très abondante matière. [2] Au début d'un écrit contre ces hérétiques, l'un de ceux dont je viens de parler marque d'abord qu'il avait aussi mené avec des arguments oraux la discussion contre eux. Voici son entrée en matière :

[3] « Depuis un temps fort long et fort considérable, tu me commandes, cher Avircius Marcellus, d'écrire un ouvrage contre l'hérésie de ceux qu'on appelle les partisans de Miltiade. Je suis demeuré jusqu'à présent sans me décider ; non

τυρεῖν δὲ τῇ ἀληθείᾳ, δεδιὼς δὲ καὶ ἐξευλαβούμενος μή πῃ δόξω τισὶν ἐπισυγγράφειν ἢ ἐπιδιατάσσεσθαι τῷ τῆς τοῦ εὐαγγελίου καινῆς διαθήκης λόγῳ, ᾧ μήτε προσθεῖναι μήτε ἀφελεῖν δυνατὸν τῷ κατὰ τὸ εὐαγγέλιον αὐτὸ πολιτεύεσθαι προῃρημένῳ (cf. *Apocal.*, XXII, 18-19.)

que je fusse embarrassé pour réfuter le mensonge et pour rendre témoignage à la vérité, mais parce que je redoutais et me gardais avec soin de paraître en quelque manière faire des additions ou des surcharges aux paroles du Nouveau Testament de l'Evangile. Car celui qui entreprend de régler sa vie sur l'Evangile même, ne doit ni y ajouter, ni en retrancher.

« [4] Προσφάτως δὲ γενόμενος ἐν Ἀγκύρᾳ τῆς Γαλατίας καὶ καταλαβὼν τὴν κατὰ τόπον ἐκκλησίαν ὑπὸ τῆς νέας ταύτης, οὐχ, ὥς αὐτοί φασιν, προφητείας, πολὺ δὲ μᾶλλον, ὡς δειχθήσεται, ψευδοπροφητείας διατεθρυλημένην, καθ' ὅσον δυνατόν, τοῦ κυρίου παρασχόντος, περὶ αὐτῶν τε τούτων καὶ τῶν προτεινομένων ὑπ' αὐτῶν ἕκαστά τε διελέχθημεν ἡμέραις πλείοσιν ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ, ὡς τὴν μὲν ἐκκλησίαν ἀγαλλιαθῆναι καὶ πρὸς τὴν ἀλήθειαν ἐπιρρωσθῆναι, τοὺς δ' ἐξ ἐναντίας πρὸς τὸ παρὸν ἀποκρουσθῆναι καὶ τοὺς ἀντιθέτους λυπηθῆναι. [5] Ἀξιούντων οὖν τῶν κατὰ τόπον πρεσβυτέρων ὅπως τῶν λεχθέντων κατὰ τῶν ἀντιδιατιθεμένων τῷ τῆς ἀληθείας λόγῳ ὑπόμνημά τι καταλείπωμεν, παρόντος καί τοῦ συμπρεσβυτέρου ἡμῶν Ζωτικοῦ τοῦ Ὀτρηνοῦ, τοῦτο μὲν οὐκ ἐπράξαμεν, ἐπηγγειλάμεθα δέ, ἐνθάδε γράψαντες, τοῦ κυρίου διδόντος, διὰ σπουδῆς πέμψειν αὐτοῖς. »

[4] J'étais dernièrement à Ancyre, en Galatie. Je trouvai l'Eglise du lieu tout assourdie par la nouvelle « prophétie », comme ils l'appellent, disons mieux, par la nouvelle « pseudo-prophétie », comme il sera démontré. Dans la mesure du possible, et avec l'aide du Seigneur, nous discutâmes en détail sur ces gens-là et sur les arguments qu'ils allèguent, pendant bon nombre de jours dans l'ecclésia. Le résultat fut que l'ecclésia se réjouit et fut fortifiée dans la vérité, tandis que le parti opposé fut battu et nos adversaires consternés. [5] Les presbytres du lieu nous demandèrent, en présence de notre confrère en presbytérat Zotique d'Otrous, de leur laisser quelques notes sur ce qui avait été dit contre les ennemis de la parole de vérité. Nous ne le fîmes point, mais nous leur promîmes d'écrire d'ici même, avec la permission de Dieu, et de leur envoyer au plus vite notre rédaction. »

[6] Ταῦτα καὶ ἑξῆς τούτοις ἕτερα

[6] Ayant dit ces choses et d'autres

κατ' ἀρχὰς εἰπὼν τοῦ λόγου, τὸν αἴτιον τῆς δηλουμένης αἱρέσεως προϊὼν τοῦτον ἀνιστορεῖ τὸν τρόπον·

« Ἡ τοίνυν ἔνστασις αὐτῶν καὶ πρόσφατος τοῦ ἀποσχίσματος αἵρεσις πρὸς τὴν ἐκκλησίαν τὴν αἰτίαν ἔσχε τοιαύτην. [7] Κώμη τις εἶναι λέγεται ἐν τῇ κατὰ τὴν Φρυγίαν Μυσίᾳ, καλουμένη Ἀρδαβαῦ τοὔνομα· ἔνθα φασί τινα τῶν νεοπίστων πρώτως, Μοντανὸν τοὔνομα, κατὰ Γρᾶτον Ἀσίας ἀνθύπατον, ἐν ἐπιθυμίᾳ ψυχῆς ἀμέτρῳ φιλοπρωτείας δόντα πάροδον εἰς ἑαυτὸν τῷ ἀντικειμένῳ πνευματοφορηθῆναί τε καὶ αἰφνιδίως ἐν κατοχῇ τινι καὶ παρεκστάσει γενόμενον ἐνθουσιᾶν ἄρξασθαί τε λαλεῖν καὶ ξενοφωνεῖν, παρὰ τὸ κατὰ παράδοσιν καὶ κατὰ διαδοχὴν ἄνωθεν τῆς ἐκκλησίας ἔθος δῆθεν προφητεύοντα. [8] Τῶν δὲ κατ' ἐκεῖνο καιροῦ ἐν τῇ τῶν νόθων ἐκφωνημάτων ἀκροάσει γενομένων οἳ μὲν ὡς ἐπὶ ἐνεργουμένῳ καὶ δαιμονῶντι καὶ ἐν πλάνης πνεύματι ὑπάρχοντι καὶ τοὺς ὄχλους ταράττοντι ἀχθόμενοι, ἐπετίμων καὶ λαλεῖν ἐκώλυον, μεμνημένοι τῆς τοῦ κυρίου διαστολῆς τε καὶ ἀπειλῆς πρὸς τὸ φυλάττεσθαι τὴν τῶν ψευδοπροφητῶν ἐγρηγορότως παρουσίαν (Mt., vii, 15)· οἳ δὲ ὡς ἁγίῳ πνεύματι καὶ προφητικῷ χαρίσματι ἐπαιρόμενοι καὶ οὐχ ἥκιστα χαυνούμενοι καὶ τῆς διαστολῆς τοῦ κυρίου ἐπιλανθανόμενοι, τὸ βλαψίφρον καὶ ὑποκοριστικὸν καὶ λαοπλάνον πνεῦμα προυκαλοῦντο, θελγόμενοι καὶ πλανώμενοι ὑπ' αὐτοῦ, εἰς τὸ μηκέτι κωλύεσθαι σιωπᾶν. [9] Τέχνῃ δέ τινι, μᾶλλον δὲ τοιαύτῃ μεθόδῳ κακοτεχνίας ὁ διάβολος

encore, au commencement de son ouvrage, il rapporte la cause de l'hérésie susdite et raconte ce qui suit :

« Voici quel fut le point de départ de leur opposition et de l'hérésie nouvelle qui les fit se séparer de l'Eglise. [7] Il y a, dit-on, en Mysie sur la frontière phrygienne un bourg nommé Ardabau. C'est là, paraît-il, que tout d'abord un des nouveaux fidèles nommé Montan, sous Gratus, proconsul d'Asie, ouvrit à l'ennemi l'accès de son âme par suite d'une ambition démesurée de primer. Agité par l'Esprit, il devint soudain comme possédé et pris de fausse extase, et il se mit, dans ses transports, à parler et à articuler des mots étranges, et à prophétiser d'une manière contraire à la coutume traditionnelle établie héréditairement dans l'Eglise dès le début. [8] Parmi ceux qui entendirent à ce moment-là ses propos suspects, les uns étaient importunés de lui comme d'un possédé en proie au démon et guidé par l'esprit d'erreur, qui troublait la multitude ; ils le blâmaient et l'empêchaient de parler, se souvenant de la prescription donnée par le Seigneur et de son avertissement menaçant de se garder avec soin contre la venue des faux prophètes. Mais d'autres, comme exaltés par l'Esprit saint et le charisme prophétique, et surtout gonflés de présomption, dans

τὴν κατὰ τῶν παρηκόων ἀπώλειαν μηχανησάμενος καὶ παρ' ἀξίαν ὑπ' αὐτῶν τιμώμενος ὑπεξήγειρέν τε καὶ προσεξέκαυσεν αὐτῶν τὴν ἀποκεκοιμημένην ἀπὸ τῆς κατ' ἀλήθειαν πίστεως διάνοιαν, ὡς καὶ ἑτέρας τινὰς δύο γυναῖκας ἐπεγεῖραι καὶ τοῦ νόθου πεύματος πληρῶσαι, ὡς καὶ λαλεῖν ἐκφρόνως καὶ ἀκαίρως καὶ ἀλλοτριοτρόπως. ὁμοίως τῷ προειρημένῳ. Καὶ τοὺς μὲν χαίροντας καὶ χαυνουμένους ἐπ' αὐτῷ μακαρίζοντος τοῦ πνεύματος καὶ διὰ τοῦ μεγέθους τῶν ἐπαγγελμάτων ἐκφυσιοῦντος, ἔσθ' ὅπῃ δὲ καὶ κατακρίνοντος στοχαστικῶς καὶ ἀξιοπίστως αὐτοὺς ἄντικρυς, ἵνα καὶ ἐλεγκτικὸν εἶναι δοκῇ (ὀλίγοι δ' ἦσαν οὗτοι τῶν Φρυγῶν ἐξηπατημένοι), τὴν δὲ καθόλου καὶ πᾶσαν τὴν ὑπὸ τὸν οὐρανὸν ἐκκλησίαν βλασφημεῖν διδάσκοντος τοῦ ἀπηυθαδισμένου πνεύματος, ὅτι μήτε τιμὴν μήτε πάροδον εἰς αὐτὴν τὸ ψευδοπροφητικὸν ἐλάμβανε πεῦμα.

leur oubli de la prescription du Seigneur, provoquaient l'esprit qui trouble la raison, l'esprit de flatterie et d'erreur, séduits et trompés par lui au point qu'on ne pouvait plus leur imposer silence. [9] Grâce à ses artifices ou plutôt à ses détestables machinations, le diable put tramer la perte des indociles qui l'honoraient contre toute raison. Il excita sournoisement et enflamma leurs esprits devenus déjà étrangers à la vraie foi orthodoxe. Et il suscita deux femmes qu'il remplit de l'esprit de mensonge, en sorte qu'elles se mirent à débiter des propos à contre-sens et à contre-temps et de façon anormale, tout comme le précédent. L'esprit louait les uns, qui se réjouissaient et s'enflaient d'un vain orgueil, et il les exaltait par la grandeur de ses promesses. Quelquefois aussi il les condamnait en face, d'une façon pénétrante et digne de foi pour paraître mériter d'être cru. Mais peu nombreux étaient ceux des Phrygiens qui se laissaient tromper. L'esprit d'arrogance enseignait à blasphémer l'Eglise universelle, partout répandue sous le ciel, parce que la fausse prophétie ne recevait ni honneur ni accès auprès d'elle.

[10] Τῶν γὰρ κατὰ τὴν Ἀσίαν πιστῶν πολλάκις καὶ πολλαχῇ τῆς Ἀσίας εἰς τοῦτο συνελθόντων καὶ τοὺς προσφάτους λόγους ἐξετασάντων καὶ βεβήλους ἀποφηνάντων καὶ ἀποδοκιμασάντων τὴν αἵρε-

[10] En effet, les fidèles d'Asie se réunirent souvent, en de nombreux endroits d'Asie : ils examinèrent les propos récents des novateurs, en montrèrent le caractère profane,

σιν, οὕτω δὴ τῆς τε ἐκκλησίας ἐξεώσθησαν καὶ τῆς κοινωνίας εἴρχθησαν. »

[11] Ταῦτα ἐν πρώτοις ἱστορήσας καὶ δι' ὅλου τοῦ συγγράμματος τὸν ἔλεγχον τῆς κατ' αὐτοὺς πλάνης ἐπαγαγών, ἐν τῷ δευτέρῳ περὶ τῆς τελευτῆς τῶν προδεδηλωμένων ταῦτα φησίν·

« [12] Ἐπειδὴ τοίνυν καὶ προφητοφόντας ἡμᾶς ἀπεκάλουν, ὅτι μὴ τοὺς ἀμετροφώνους αὐτῶν προφήτας ἐδεξάμεθα (τούτους γὰρ εἶναί φασιν οὕσπερ ἐπηγγείλατο τῷ λαῷ πέμψειν ὁ κύριος [cf. MT., XXIII, 34]), ἀποκρινάσθωσαν ἡμῖν πρὸς θεοῦ· ἔστιν τις, ὦ βέλτιστοι, τούτων τῶν ἀπὸ Μοντανοῦ καὶ τῶν γυναικῶν λαλεῖν ἀρξαμένων ὅστις ὑπὸ Ἰουδαίων ἐδιώχθη ἢ ὑπὸ παρανόμων ἀπεκτάνθη ; οὐδείς. Οὐδέ γέ τις αὐτῶν κρατηθεὶς ὑπὲρ τοῦ ὀνόματος ἀνεσταυρώθη ; Οὐ γὰρ οὖν. Οὐδὲ μὴν οὐδὲ ἐν συναγωγαῖς Ἰουδαίων τῶν γυναικῶν τις ἐμαστιγώθη ποτὲ ἢ ἐλιθοβολήθη (cf. MT., XXIII, 34); οὐδαμόσε οὐδαμῶς, [13] ἄλλῳ δὲ θανάτῳ τελευτῆσαι λέγονται Μοντανός τε καὶ Μαξίμιλλα. Τούτους γὰρ ὑπὸ πνεύματος βλαψίφρονος ἑκατέρους ὑποκινήσαντος λόγος ἀναρτῆσαι ἑαυτοὺς οὐχ ὁμοῦ, κατὰ δὲ τὸν τῆς ἑκάστου τελευτῆς καιρὸν φήμη πολλὴ καὶ οὕτω δὲ τελευτῆσαι καὶ τὸν βίον καταστρέψαι Ἰούδα προδότου δίκην, [14] καθάπερ καὶ τὸν θαυμαστὸν ἐκεῖνον τὸν πρῶτον τῆς κατ' αὐτοὺς λεγομένης προφητείας οἷον ἐπίτροπόν τινα Θεόδοτον πολὺς αἱρεῖ λόγος ὡς αἰρόμενόν ποτε καὶ ἀναλαμβανόμενον εἰς οὐρανοὺς παρεκστῆναί τε καὶ καταπιστεῦσαι ἑαυτὸν τῷ τῆς

et après avoir disqualifié l'hérésie, ils chassèrent ceux-ci de l'Eglise et les retranchèrent de la communion. »

[11] Tel est le récit qu'il fait dans le premier livre. La réfutation de leurs erreurs remplit tout le traité. Voici ce qu'il dit dans le second livre sur leur mort.

[12] « Puisqu'ils nous appelaient assassins des prophètes, parce que nous n'avons pas accueilli leurs intarissables prophètes — ce sont justement ceux-là, disent-ils, que le Seigneur avait promis d'envoyer à son peuple —, qu'ils nous répondent devant Dieu. Il y en a-t-il un seul, mes chers amis, parmi ceux qui ont commencé à parler à la suite de Montan et des femmes, qui ait été persécuté par les Juifs ou tué par les méchants ? Pas un ! En est-il un seul qui ait été saisi et crucifié pour son Nom ? Pas davantage. Aucune femme a-t-elle été flagellée dans les synagogues des Juifs ou lapidée ? Non, nulle part pareil fait ne s'est produit. [13] C'est par un autre genre de mort qu'on dit que Montan et Maximilla ont péri. On raconte que, poussés par l'esprit d'erreur, ils se pendirent, non pas en même temps, mais chacun de son côté ; et en ce qui concerne les circonstances de la mort de chacun d'eux, d'après la rumeur générale ils seraient morts ainsi, par une fin toute pareille à celle du traître Judas. [14] De même encore, beaucoup racontent que cet étonnant

ἀπάτης πνεύματι καὶ δισκευθέντα κακῶς τελευτῆσαι· φασὶ γοῦν τοῦτο οὕτως γεγονέναι. [15] Ἀλλὰ μὴ ἄνευ τοῦ ἰδεῖν ἡμᾶς ἐπίστασθαί τι τῶν τοιούτων νομίζωμεν, ὦ μακάριε· ἴσως μὲν γὰρ οὕτως, ἴσως δὲ οὐχ οὕτως τετελευτήκασιν Μοντανός τε καὶ Θεόδοτος καὶ ἡ προειρημένη γυνή. »

Théodote, qui fut quelque chose comme le premier intendant de ce qu'ils appellent « la prophétie », fut un jour soulevé de terre et porté dans les airs : il était entré en extase et s'était confié à l'esprit d'erreur ; mais il fut projeté à terre et il mourut misérablement. On dit que ces événements se passèrent de cette façon. [15] Mais n'en ayant rien vu, nous ne prétendons pas, bien cher ami, le savoir. Peut-être est-ce ainsi, peut-être est-ce autrement qu'ont péri Montan, Théodote et la femme déjà nommée. »

[16] Αὖθις δ' ἐν τῷ αὐτῷ φησιν λόγῳ τοὺς τότε ἱεροὺς ἐπισκόπους πεπειρᾶσθαι μὲν τὸ ἐν τῇ Μαξιμίλλῃ πνεῦμα διελέγξαι, κεκωλύσθαι δὲ πρὸς ἑτέρων, συνεργούντων δηλαδὴ τῷ πνεύματι· [17] γράφει δὲ οὕτως·

[16] Il dit encore, dans le même livre que les saints évêques d'alors essayèrent de réfuter à fond l'esprit qui habitait dans Maximilla, mais qu'ils en furent empêchés par d'autres, évidemment complices de l'esprit. [17] Il écrit ce qui suit :

« Καὶ μὴ λεγέτω ἐν τῷ αὐτῷ λόγῳ τῷ κατὰ Ἀστέριον Ὀρβανὸν τὸ διὰ Μαξιμίλλης πνεῦμα· « Διώκομαι ὡς λύκος ἐκ προβάτων· οὐκ εἰμὶ λύκος· ῥῆμά εἰμι καὶ πνεῦμα καὶ δύναμις », ἀλλὰ τὴν ἐν τῷ πνεύματι δύναμιν ἐναργῶς δειξάτω καὶ ἐλεγξάτω καὶ ἐξομολογεῖσθαι διὰ τοῦ πνεύματος καταναγκασάτω τοὺς τότε παρόντας εἰς τὸ δοκιμάσαι καὶ διαλεχθῆναι τῷ πνεύματι λαλοῦντι, ἄνδρας δοκίμους καὶ ἐπισκόπους, Ζωτικὸν ἀπὸ Κουμάνης κώμης καὶ Ἰουλιανὸν ἀπὸ Ἀπαμείας, ὧν οἱ περὶ Θεμίσωνα τὰ στόματα φιμώσαντες οὐκ εἴασαν τὸ ψευδὲς καὶ λαοπλάνον πνεῦμα ὑπ' αὐτῶν ἐλεγχθῆναι. »

« Et que l'esprit qui parle par la bouche de Maximilla ne dise pas dans le même ouvrage — celui selon Astérius Urbanus — : « Je suis pourchassé comme un loup loin des moutons. Je ne suis pas un loup : Je suis Parole, Esprit et Force. » Mais qu'il montre clairement, qu'il prouve la force qui est dans l'esprit et que, par l'esprit, il contraigne à l'approbation ceux qui étaient alors présents pour examiner l'esprit, quand il parlait, et discuter avec lui : des hommes éminents, des évêques, tels que Zotique du bourg de Cumane et Julien d'Apamée, aux-

quels les acolythes de Thémison fermèrent la bouche et qu'ils empêchèrent de réfuter l'esprit de mensonge et d'égarement. »

[18] Ἐν ταὐτῷ δὲ πάλιν ἕτερα μεταξὺ πρὸς ἔλεγχον τῶν τῆς Μαξιμίλλης ψευδοπροφητειῶν εἰπών, ὁμοῦ τόν τε χρόνον καθ' ὃν ταῦτ' ἔγραφεν σημαίνει καὶ τῶν προρρήσεων αὐτῆς μέμνηται δι' ὧν πολέμους ἔσεσθαι καὶ ἀκαταστασίας προεμαντεύσατο, ὧν καὶ τὴν ψευδολογίαν εὐθύνει, ὧδε λέγων·

[18] Il dit encore d'autres choses dans ce même livre pour réfuter les fausses prophéties de Maximilla. En même temps il indique l'époque où il écrit, et rappelle les prédictions où celle-ci prophétisait qu'il y aurait des guerres et des révolutions : mensonge qu'il censure en ces termes :

« [19] Καὶ πῶς οὐ καταφανὲς ἤδη γέγονεν καὶ τοῦτο τὸ ψεῦδος; Πλείω γὰρ ἢ τρισκαίδεκα ἔτη εἰς ταύτην τὴν ἡμέραν ἐξ οὗ τετελεύτηκεν ἡ γυνή, καὶ οὔτε μερικὸς οὔτε καθολικὸς κόσμῳ γέγονεν πόλεμος, ἀλλὰ καὶ Χριστιανοῖς μᾶλλον εἰρήνη διάμονος ἐξ ἐλέου θεοῦ. »

« [19] N'est-il pas désormais évident que tout cela était faux ? Voilà plus de treize ans jusqu'à ce jour que cette femme est morte et aucune guerre, ni partielle, ni générale, n'a eu lieu dans l'univers : et même, par l'effet de la miséricorde de Dieu, les chrétiens eux-mêmes ont joui d'une paix permanente. »

[20] Καὶ ταῦτα δ' ἐκ τοῦ δευτέρου συγγράμματος. Καὶ ἀπὸ τοῦ τρίτου δὲ σμικρὰς παραθήσομαι λέξεις, δι' ὧν πρὸς τοὺς αὐχοῦντας ὡς ἄρα πλείους καὶ αὐτῶν μεμαρτυρηκότες εἶεν, ταῦτά φησιν·

[20] Tous ces passages sont tirés du deuxième livre. Je ne donnerai du troisième livre que de courts extraits, dans lesquels il riposte ainsi à ceux qui se glorifiaient de ce qu'un grand nombre parmi eux avaient été martyrs :

« Ὅταν τοίνυν ἐν πᾶσι τοῖς εἰρημένοις ἐλεγχθέντες ἀπορήσωσιν, ἐπὶ τοὺς μάρτυρας καταφεύγειν πειρῶνται, λέγοντες πολλοὺς ἔχειν μάρτυρας καὶ τοῦτ' εἶναι τεκμήριον πιστὸν τῆς δυνάμεως τοῦ παρ' αὐτοῖς λεγομένου προφητικοῦ πνεύματος. Τὸ δ' ἐστὶν ἄρα, ὡς ἔοικεν, παντὸς μᾶλλον οὐκ ἀληθές. [21] Καὶ γὰρ τῶν ἄλλων

« Lorsque, réfutés dans toutes leurs affirmations, ils ne savent plus que dire, ils essaient de se rabattre sur leurs martyrs : ils déclarent qu'ils en ont beaucoup et que c'est là une preuve fidèle du pouvoir de l'esprit qu'ils appellent prophétique. Mais rien, à ce qu'il

αἱρέσεων τινες πλείστους ὅσους ἔχουσι μάρτυρας, καὶ οὐ παρὰ τοῦτο δήπου συγκαταθησόμεθα, οὐδὲ ἀλήθειαν ἔχειν αὐτοῖς ὁμολογήσομεν. Καὶ πρῶτοί γέ οἱ ἀπὸ τῆς Μαρκίωνος αἱρέσεως Μαρκιωνισταὶ καλούμενοι πλείστους ὅσους ἔχειν Χριστοῦ μάρτυρας λέγουσιν, ἀλλὰ τόν γε Χριστὸν αὐτὸν κατ' ἀλήθειαν οὐχ ὁμολογοῦσιν. »

Καὶ μετὰ βραχέα τούτοις ἐπιφέρει λέγων·

« [22] Ὅθεν τοι καὶ ἐπειδὰν οἱ ἐπὶ τὸ τῆς κατ' ἀλήθειαν πίστεως μαρτύριον κληθέντες ἀπὸ τῆς ἐκκλησίας τύχωσι μετά τινων τῶν ἀπὸ τῆς τῶν Φρυγῶν αἱρέσεως λεγομένων μαρτύρων, διαφέρονταί τε πρὸς αὐτοὺς καὶ μὴ κοινωνήσαντες αὐτοῖς τελειοῦνται διὰ τὸ μὴ βούλεσθαι συγκαταθέσθαι τῷ διὰ Μοντανοῦ καὶ τῶν γυναικῶν πνεύματι. Καὶ ὅτι τοῦτ' ἀληθές, καὶ ἐπὶ τῶν ἡμετέρων χρόνων ἐν Ἀπαμείᾳ τῇ πρὸς Μαιάνδρῳ τυγχάνει γεγενημένον ἐν τοῖς περὶ Γάϊον καὶ Ἀλέξανδρον ἀπὸ Εὐμενείας μαρτυρήσασι πρόδηλον. »

XVII. [1] Ἐν τούτῳ δὲ τῷ συγγράμματι καὶ Μιλτιάδου συγγραφέως μέμνηται, ὡς λόγον τινὰ καὶ αὐτοῦ κατὰ τῆς προειρημένης αἱρέσεως γεγραφότος· παραθέμενος γοῦν αὐτῶν λέξεις τινάς, ἐπιφέρει λέγων·

« Ταῦτα εὑρὼν ἔν τινι συγγράμματι

semble, n'est moins exact. [21] Car il y a d'autres hérésies qui ont des martyrs en aussi grand nombre, et certes nous ne sommes pas d'accord avec elles pour cela, ni ne conviendrons qu'elles possèdent la vérité. En première ligne les partisans de l'hérésie de Marcion, les Marcionistes, comme on dit, affirment qu'ils ont une multitude de martyrs ayant souffert pour le Christ ; mais ils ne confessent pas le Christ lui-même conformément à la vérité. »

Il ajoute un peu plus loin :

[22] « Lorsque les fidèles de l'Eglise sont appelés au martyre de la foi orthodoxe et qu'ils se trouvent avec des martyrs partisans de l'hérésie « phrygienne », ils s'écartent d'eux et ils vont jusqu'au bout sans frayer avec eux, ne voulant pas donner leur assentiment à l'esprit de Montan et des femmes. L'exactitude du fait est de notoriété publique : il s'est produit de notre temps même à Apamée sur le Méandre parmi ceux qui ont rendu témoignage avec Caius et Alexandre d'Eumeneia. »

XVII. [1] Il fait encore mention dans ce livre de l'écrivain Miltiade, comme ayant écrit, lui aussi, un livre contre l'hérésie susdite. Après avoir cité quelques paroles des partisans de Montan, il ajoute :

« J'ai trouvé cela dans un ou-

αὐτῶν ἐνισταμένων τῷ Μιλτιάδου τοῦ ἀδελφοῦ συγγράμματι, ἐν ᾧ ἀποδείκνυσιν περὶ τοῦ μὴ δεῖν προφήτην ἐν ἐκστάσει λαλεῖν, ἐπετεμόμην. »

[2] Ὑποκαταβὰς δ' ἐν ταὐτῷ τοὺς κατὰ τὴν καινὴν διαθήκην προπεφητευκότας καταλέγει, ἐν οἷς καταριθμεῖ Ἀμμίαν τινὰ καὶ Κοδρᾶτον, λέγων οὕτως·

« Ἀλλ' ὅ γε ψευδοπροφήτης ἐν παρεκστάσει, ᾧ ἕπεται ἄδεια καὶ ἀφοβία, ἀρχομένου μὲν ἐξ ἑκουσίου ἀμαθίας, καταστρέφοντος δὲ εἰς ἀκούσιον μανίαν ψυχῆς, ὡς προείρηται. [3] Τοῦτον δὲ τὸν τρόπον οὔτε τινὰ τῶν κατὰ τὴν παλαιὰν οὔτε τῶν κατὰ τὴν καινὴν πνευματοφορηθέντα προφήτην δεῖξαι δυνήσονται, οὔτε Ἄγαβον οὔτε Ἰούδαν οὔτε Σίλαν οὔτε τὰς Φιλίππου θυγατέρας (cf. *Actes*, XI, 28 ; XXI, 10 ; XV, 32 ; XXI, 9), οὔτε τὴν ἐν Φιλαδελφίᾳ Ἀμμίαν οὔτε Κοδρᾶτον, οὔτε εἰ δή τινας ἄλλους μηδὲν αὐτοῖς προσήκοντας καυχήσονται. »

[4] Καὶ αὖθις δὲ μετὰ βραχέα ταῦτά φησιν· « Εἰ γὰρ μετὰ Κοδρᾶτον καὶ τὴν ἐν Φιλαδελφίᾳ Ἀμμίαν, ὥς φασιν, αἱ περὶ Μοντανὸν διεδέξαντο γυναῖκες τὸ προφητικὸν χάρισμα, τοὺς ἀπὸ Μοντανοῦ καὶ τῶν γυναικῶν τίνες παρ' αὐτοῖς διεδέξαντο, δειξάτωσαν· δεῖν γὰρ εἶναι τὸ προφητικὸν χάρισμα ἐν πάσῃ τῇ ἐκκλησίᾳ μέχρι τῆς τελείας παρουσίας ὁ ἀπόστολος ἀξιοῖ (cf. *Eph.*, VI, 11 ; I *Cor.*, I, 7 ; XIII, 8 et s.). Ἀλλ' οὐκ ἂν ἔχοιεν δεῖξαι

vrage où ils s'élèvent contre l'ouvrage de notre frère Miltiade, dans lequel celui-ci démontre qu'il ne faut pas qu'un prophète parle en extase, et je l'ai résumé. »

[2] Un peu plus loin, dans le même livre, il énumère ceux qui ont prophétisé selon le Nouveau Testament. Parmi eux, il compte une certaine Ammia et Quadratus. Il s'exprime ainsi :

« Mais le faux prophète, dans sa fausse extase, qu'accompagne la licence et la témérité, commence par une déraison volontaire, puis en arrive, comme il a été dit, à un délire involontaire de l'âme. [3] Ils ne pourront montrer aucun prophète ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament qui ait été rempli par l'Esprit de cette manière : ils ne peuvent revendiquer ni Agabus, ni Judas, ni Silas, ni les filles de Philippe, ni Ammia de Philadelphie, ni Quadratus, ni les autres, quels qu'ils soient, vu qu'ils n'ont aucun rapport avec eux. »

[4] Et encore, un peu plus loin : « Si, comme ils le prétendent, après Quadratus et Ammia de Philadelphie, les femmes qui entouraient Montan ont recueilli par voie de succession le charisme prophétique, qu'ils montrent qui, parmi les disciples de Montan et de ses femmes, a hérité d'eux ce don ! Car l'Apôtre pense qu'il faut que le charisme prophétique existe dans toute l'Eglise

τεσσαρεσκαιδέκατον ἤδη που τοῦτο ἔτος ἀπὸ τῆς Μαξιμίλλης τελευτῆς. »

[5] Οὗτος μὲν δὴ τοσαῦτα· ὁ γέ τοι πρὸς αὐτοῦ δεδηλωμένος Μιλτιάδης καὶ ἄλλας ἡμῖν τῆς ἰδίας περὶ τὰ θεῖα λόγια σπουδῆς μνήμας καταλέλοιπεν ἔν τε οἷς πρὸς Ἕλληνας συνέταξε λόγοις καὶ τοῖς πρὸς Ἰουδαίους, ἑκατέρᾳ, ἰδίως ὑποθέσει ἐν δυσὶν ὑπαντήσας συγγράμμασιν, ἔτι δὲ καὶ πρὸς τοὺς κοσμικοὺς ἄρχοντας ὑπὲρ ἧς μετῄει φιλοσοφίας πεποίηται ἀπολογίαν.

XVIII. [1] Τῆς δὲ κατὰ Φρύγας καλουμένης αἱρέσεως καὶ Ἀπολλώνιος, ἐκκλησιαστικὸς συγγραφεύς, ἀκμαζούσης εἰς ἔτι τότε κατὰ τὴν Φρυγίαν ἔλεγχον ἐνστησάμενος, ἴδιον κατ' αὐτῶν πεποίηται σύγγραμμα, τὰς μὲν φερομένας αὐτῶν προφητείας ψευδεῖς οὔσας κατὰ λέξιν εὐθύνων, τὸν δὲ βίον τῶν τῆς αἱρέσεως ἀρχηγῶν ὁποῖός τις γέγονεν, διελέγχων· αὐτοῖς δὲ ῥήμασιν περὶ τοῦ Μοντανοῦ ταῦτα λέγοντος ἄκουε.

[2] « Ἀλλὰ τίς ἐστιν οὗτος ὁ πρόσφατος διδάσκαλος, τὰ ἔργα αὐτοῦ καὶ ἡ διδασκαλία δείκνυσιν. Οὗτός ἐστιν ὁ διδάξας λύσεις γάμων, ὁ νηστείας νομοθετήσας, ὁ Πέπουζαν καὶ Τύμιον Ἱερουσαλὴμ ὀνομάσας (πόλεις δ' εἰσὶν αὗται μικραὶ τῆς Φρυγίας), τοὺς πανταχόθεν ἐκεῖ συναγαγεῖν ἐθέλων, ὁ πρακτῆρας χρημάτων καταστήσας, ὁ ἐπ' ὀνόματι προσφορῶν τὴν δωροληψίαν ἐπιτεχνώ-

jusqu'à la dernière parousie. Mais ils n'auraient personne à montrer, depuis quatorze ans que Maximilla est morte. »

[5] Voilà ce qu'il rapporte. Le Miltiade dont il parle nous a laissé d'autres témoignages de son zèle personnel pour la parole divine dans les ouvrages qu'il a composés tant contre les Grecs que contre les Juifs. Il a traité chaque sujet séparément en deux livres. Il a fait aussi une apologie adressée au gouvernement païen, pour la défense de la philosophie qu'il avait embrassée.

XVIII. [1] Un écrivain ecclésiastique, Apollonius, entreprit, lui aussi, une réfutation de l'hérésie dite « de chez les Phrygiens », alors qu'elle était encore florissante en Phrygie. Il écrivit contre eux un ouvrage spécial, critiquant mot par mot les mensonges de leurs prophéties qui se colportaient, et décelant ce qu'était la vie des fondateurs de cette hérésie. Ecoutez ses propres paroles sur Montan.

[2] « Or donc, ce qu'est ce nouveau docteur, ses actes et son enseignement le montrent. C'est lui qui a enseigné à rompre les mariages, qui a fixé des lois pour les jeûnes, qui a donné à Pépuze et Tymion (petites villes de Phrygie) le nom de Jérusalem, et qui voulait que l'on s'y rassemblât de toutes parts ; c'est lui qui a établi des percepteurs d'argent ;

μενος, ὁ σαλάρια χορηγῶν τοῖς κηρύσσουσιν αὐτοῦ τὸν λόγον, ἵνα διὰ τῆς γαστριμαργίας ἡ διδασκαλία τοῦ λόγου κρατύνηται. »

[3] Καὶ ταῦτα μὲν περὶ τοῦ Μοντανοῦ· καὶ περὶ τῶν προφητίδων δὲ αὐτοῦ ὑποκαταβὰς οὕτω γράφει· « Δείκνυμεν οὖν αὐτὰς πρώτας τὰς προφήτιδας ταύτας, ἀφ' οὗ τοῦ πνεύματος ἐπληρώθησαν, τοὺς ἄνδρας καταλιπούσας. Πῶς ουν ἐψεύδοντο Πρίσκιλλαν παρθένον ἀποκαλοῦντες ; »

[4] Εἶτ' ἐπιφέρει λέγων· « Δοκεῖ σοι πᾶσα γραφὴ κωλύειν προφήτην λαμβάνειν δῶρα καὶ χρήματα (cf. *Doctr. des Ap.*, XI, 12); ὅταν οὖν ἴδω τὴν προφῆτιν εἰληφυῖαν καὶ χρυσὸν καὶ ἄργυρον καὶ πολυτελεῖς ἐσθῆτας, πῶς αὐτὴν μὴ παραιτήσομαι ; »

[5] Αὖθις δ' ὑποκαταβὰς περί τινος τῶν κατ' αὐτοὺς ὁμολογητῶν ταῦτά φησιν·

« Ἔτι δὲ καὶ Θεμίσων, ὁ τὴν ἀξιόπιστον πλεονεξίαν ἠμφιεσμένος, ὁ μὴ βαστάσας τῆς ὁμολογίας τὸ σημεῖον, ἀλλὰ πλήθει χρημάτων ἀποθέμενος τὰ δεσμά, δέον ἐπὶ τούτῳ ταπεινοφρονεῖν, ὡς μάρτυς καυχώμενος ἐτόλμησεν, μιμούμενος τὸν ἀπόστολον, καθολικήν τινα συνταξάμενος ἐπιστολήν, κατηχεῖν μὲν τοὺς ἄμεινον αὐτοῦ πεπιστευκότας, συναγωνίζεσθαι δὲ τοῖς τῆς κενοφωνίας λόγοις, βλασφημῆσαι δὲ εἰς τὸν κύριον καὶ τοὺς ἀποστόλους καὶ τὴν ἁγίαν ἐκκλησίαν. »

c'est lui qui a imaginé d'accepter, sous le nom d'offrandes, des présents ; qui pourvoit au salaire de ceux qui prêchent sa doctrine, afin que la gloutonnerie aide son enseignement à prévaloir. »

[3] Voilà ce qu'il dit sur Montan. En venant ensuite aux prophétesses, il écrit ce qui suit :

« Nous montrons donc que ces premières prophétesses elles-mêmes, à partir du moment où elles furent remplies de l'esprit, quittèrent leurs maris. Ne mentaient-ils pas, dès lors, en traitant Priscilla de vierge ? »

[4] Il continue :

« Ne vous semble-t-il pas que toute Ecriture interdit au prophète de recevoir des présents et de l'argent ? Aussi quand je vois la prophétesse accepter de l'or, de l'argent et de riches habits, comment ne la repousserais-je pas ? »

[5] Un peu plus loin, il dit ce qui suit sur un de leurs confesseurs :

« Voici encore Thémison, qui a enveloppé sa cupidité de dehors avantageux, et, n'ayant pu porter le signe de la confession, s'est débarrassé de ses fers à force d'argent. Pour cela même il aurait dû se faire humble, — et il a osé parler haut comme un vrai martyr, et composer, à l'imitation de l'Apôtre, une lettre catholique pour catéchiser des gens dont la foi était meilleure que la sienne ; il a entamé des polémiques, avec des mots vides de sens, et il a

[6] Καὶ περὶ ἑτέρου δὲ αὖθις τῶν κατ' αὐτοὺς τετιμημένων ὡς δὴ μαρτύρων οὕτω γράφει· « Ἵνα δὲ μὴ περὶ πλειόνων λέγωμεν, ἡ προφῆτις ἡμῖν εἰπάτω τὰ κατὰ Ἀλέξανδρον, τὸν λέγοντα ἑαυτὸν μάρτυρα, ᾧ συνεστιᾶται, ᾧ προσκυνοῦσιν καὶ αὐτῷ πολλοί· οὗ τὰς λῃστείας καὶ τὰ ἄλλα τολμήματα ἐφ' οἷς κεκόλασται, οὐχ ἡμᾶς δεῖ λέγειν, ἀλλὰ ὁ ὀπισθόδομος ἔχει. [7] Τίς οὖν τίνι χαρίζεται τὰ ἁμαρτήματα ; Πότερον ὁ προφήτης τὰς λῃστείας τῷ μάρτυρι ἢ ὁ μάρτυς τῷ προφήτῃ τὰς πλεονεξίας ; Εἰρηκότος γὰρ τοῦ κυρίου· « Μὴ κτήσησθε χρυσὸν μήτε ἄργυρον μηδὲ δύο χιτῶνας » (Mt., x, 9, 10.), οὗτοι πᾶν τοὐναντίον πεπλημμελήκασιν περὶ τὰς τούτων τῶν ἀπηγορευμένων κτήσεις. Δείξομεν γὰρ τοὺς λεγομένους παρ' αὐτοῖς προφήτας καὶ μάρτυρας μὴ μόνον παρὰ πλουσίων, ἀλλὰ καὶ παρὰ πτωχῶν καὶ ὀρφανῶν καὶ χηρῶν κερματιζομένους. [8] Καὶ εἰ πεποίθησιν ἔχουσιν, στήτωσαν ἐν τούτῳ καὶ διορισάσθωσαν ἐπὶ τούτοις, ἵνα ἐὰν ἐλεγχθῶσιν, κἂν τοῦ λοιποῦ παύσωνται πλημμελοῦντες. Δεῖ γὰρ τοὺς καρποὺς δοκιμάζεσθαι τοῦ προφήτου· ἀπὸ γὰρ τοῦ καρποῦ τὸ ξύλον γινώσκεται (cf. Mt., xii, 33). [9] Ἵνα δὲ τοῖς βουλομένοις τὰ κατὰ Ἀλέξανδρον ᾖ γνώριμα, κέκριται ὑπὸ Αἰμιλίου Φροντίνου ἀνθυπάτου ἐν Ἐφέσῳ, οὐ διὰ τὸ ὄνομα, ἀλλὰ δι' ἃς ἐτόλμησεν λῃστείας, ὢν ἤδη παραβάτης· εἶτ' ἐπιψευσάμενος τῷ ὀνόματι τοῦ κυρίου, ἀπολέλυται, πλανήσας τοὺς ἐκεῖ πιστούς, καὶ ἡ ἰδία παροικία αὐτόν,

blasphémé contre le Seigneur, les apôtres et la sainte Eglise. »

[6] A propos d'un autre personnage encore, de ceux qu'ils honorent comme des martyrs, il écrit ceci :

« Pour ne pas en dire plus long, que la prophétesse nous parle d'Alexandre, le soi-disant martyr, avec qui elle prend ses repas et devant qui beaucoup se prosternent. Ce n'est pas à nous de dire ses brigandages et les autres canailleries pour lesquelles il a été châtié. L'opisthodomos en garde (la preuve). [7] Qui des deux pardonne à l'autre ses fautes ? est-ce le prophète qui remet au martyr ses larcins ou le martys qui remet au prophète ses cupidités ? Bien que le Seigneur ait dit : « Vous ne posséderez pas d'or ni d'argent ni n'aurez deux tuniques », ils ont au contraire en abondance ces choses défendues. Car nous montrerons que ceux qu'ils appellent prophètes et martyrs, prélèvent leurs gains non seulement sur les riches, mais aussi sur les pauvres, sur les orphelins, sur les veuves. [8] Et s'ils sont sûrs d'eux-mêmes, qu'ils se lèvent ici et qu'ils s'en expliquent, afin que, une fois leurs torts avérés, ils cessent de pécher à l'avenir. Car il faut juger les fruits d'un prophète : c'est au fruit que l'on connaît l'arbre. [9] Afin que ceux qui le veulent sachent à quoi s'en tenir sur le compte d'Alexandre, il a été jugé

ὅθεν ἦν, οὐκ ἐδέξατο διὰ τὸ εἶναι αὐτὸν λῃστήν, καὶ οἱ θέλοντες μαθεῖν τὰ κατ' αὐτὸν ἔχουσιν τὸ τῆς Ἀσίας δημόσιον ἀρχεῖον· [10] ὃν ὁ προφήτης συνόντα πολλοῖς ἔτεσιν ἀγνοεῖ. Τοῦτον ἐλέγχοντες ἡμεῖς, δι' αὐτοῦ καὶ τὴν ὑπόστασιν ἐξελέγχομεν τοῦ προφήτου. Τὸ ὅμοιον ἐπὶ πολλῶν δυνάμεθα ἀποδεῖξαι, καὶ εἰ θαρροῦσιν, ὑπομεινάτωσαν τὸν ἔλεγχον. »

[11] Πάλιν τε αὖ ἐν ἑτέρῳ τόπῳ τοῦ συγγράμματος περὶ ὧν αὐχοῦσι προφητῶν ἐπιλέγει ταῦτα·

« Ἐὰν ἀρνῶνται δῶρα τοὺς προφήτας αὐτῶν εἰληφέναι, τοῦθ' ὁμολογησάτωσαν ὅτι ἐὰν ἐλεγχθῶσιν εἰληφότες, οὐκ εἰσὶ προφῆται, καὶ μυρίας ἀποδείξεις τούτων παραστήσομεν. Ἀναγκαῖον δέ ἐστιν πάντας καρποὺς δοκιμάζεσθαι προφήτου· Προφήτης, εἰπέ μοι, βάπτεται; Προφήτης στιβίζεται; Προφήτης φιλοκοσμεῖ; Προφήτης τάβλαις καὶ κύβοις παίζει; Προφήτης δανείζει; Ταῦτα ὁμολογησάτωσαν πότερον ἔξεστιν ἢ μή, ἐγὼ δ' ὅτι γέγονεν παρ' αὐτοῖς, δείξω. »

par Æmilius Frontinus, proconsul à Ephèse, non pas à cause de son nom (de chrétien), mais à cause des vols qu'il a osé commettre, étant déjà apostat. Puis, grâce à ses mensonges auxquels il mêla le nom du Seigneur, il trompa les fidèles de l'endroit et fut relâché ; mais son église particulière, d'où il venait, ne le reçut pas parce que c'était un voleur. Ceux qui tiennent à être informés sur son compte ont les archives publiques d'Asie. Et le prophète ne connaît pas un homme qui vit avec lui depuis si longtemps ! [10] En démasquant ces faiblesses, nous ébranlons par là la base même du prophète ; et nous pourrions démontrer la même chose de bien d'autres. Qu'ils en attendent la preuve de pied ferme, s'ils l'osent. »

[11] Et encore, dans un autre endroit de son œuvre, il écrit ceci au sujet des prophètes dont ils s'enorgueillissent :

« S'ils nient que leurs prophètes aient reçu des présents, qu'ils avouent au moins ceci : que s'ils sont convaincus d'en avoir reçu, ils ne sont pas des prophètes — et nous apporterons mille preuves du fait. Mais il est nécessaire d'apprécier tous les « fruits » d'un prophète. Un prophète, dis-moi, se teint-il ? un prophète se farde-t-il à l'antimoine ? un prophète se complait-il dans la parure ? un prophète joue-t-il aux tablettes et aux dés ? un prophète

prête-t-il de l'argent à intérêt? Qu'ils confessent si ces choses sont permises ou non, et moi je montrerai qu'elles se sont passées chez eux. »

[12] Ὁ δ' αὐτὸς οὗτος Ἀπολλώνιος κατὰ τὸ αὐτὸ σύγγραμμα ἱστορεῖ ὡς ἄρα τεσσαρακοστὸν ἐτύγχανεν ἔτος ἐπὶ τὴν τοῦ συγγράμματος αὐτοῦ γραφὴν ἐξ οὗ τῇ προσποιήτῳ αὐτοῦ προφητείᾳ ὁ Μοντανὸς ἐπικεχείρηκεν. [13] καὶ πάλιν φησὶν ὡς ἄρα Ζωτικός, οὗ καὶ ὁ πρότερος συγγραφεὺς ἐμνημόνευσεν (V, XVI, 5), ἐν Πεπούζοις προφητεύειν δὴ προσποιουμένης τῆς Μαξιμίλλης ἐπιστὰς διελέγξαι τὸ ἐνεργοῦν ἐν αὐτῇ πνεῦμα πεπείραται, ἐκωλύθη γε μὴν πρὸς τῶν τὰ ἐκείνης φρονούντων.

[12] Ce même Apollonius rapporte dans le même ouvrage, qu'au moment où il écrivait, il y avait quarante ans que Montan avait inauguré sa prétendue prophétie. [13] Il dit encore que Zotique, dont le précédent écrivain a fait mention, étant survenu alors que Maximilla feignait de prophétiser à Pépuze essaya de convaincre d'erreur l'esprit qui agissait en elle, et qu'il en fut empêché par les partisans (de la prophétesse).

[14] Καὶ Θρασέα δέ τινος τῶν τότε μαρτύρων μνημονεύει. Ἔτι δὲ ὡς ἐκ παραδόσεως τὸν σωτῆρά φησιν προστεταχέναι τοῖς αὐτοῦ ἀποστόλοις ἐπὶ δώδεκα ἔτεσιν μὴ χωρισθῆναι τῆς Ἰερουσαλήμ, κέχρηται δὲ καὶ μαρτυρίαις ἀπὸ τῆς Ἰωάννου Ἀποκαλύψεως, καὶ νεκρὸν δὲ δυνάμει θείᾳ, πρὸς αὐτοῦ Ἰωάννου ἐν τῇ Ἐφέσῳ ἐγηγέρθαι ἱστορεῖ, καὶ ἄλλα τινά φησιν, δι' ὧν ἱκανῶς τῆς προειρημένης αἱρέσεως πληρέστατα διηύθυνεν τὴν πλάνην. Ταῦτα καί ὁ Ἀπολλώνιος.

[14] Il mentionne aussi un certain Thraséas parmi les martyrs de ce temps. Il dit encore, comme d'après une tradition, que le Seigneur prescrivit à ses apôtres de ne pas quitter Jérusalem pendant douze ans. Il se sert du témoignage de l'*Apocalypse* de Jean et raconte qu'un mort fut ressuscité à Ephèse, grâce à la puissance divine, par Jean lui-même. Il ajoute d'autres choses, par où il réfutait très abondamment et à souhait l'hérésie dont nous avons parlé. Voilà pour Apollonius.

XIX. [1] Τῶν δὲ Ἀπολιναρίου κατὰ τῆς δηλωθείσης αἱρέσεως μνήμην πεποίηται Σεραπίων, ὅν ἐπὶ τῶν δηλουμένων χρόνων μετὰ Μαξιμῖνον ἐπίσκοπον τῆς Ἀντιοχέων ἐκκλησίας γενέσθαι κατέχει λόγος· μέμνηται δ' αὐτοῦ ἐν ἰδίᾳ ἐπιστολῇ τῇ πρὸς Καρικὸν καὶ Πόντιον,

XIX. [1] Sérapion (dont on rapporte qu'il fut en ce temps-là évêque de l'église d'Antioche après Maximin) mentionne les écrits d'Apollinaire contre l'hérésie susdite. Il fait allusion à lui dans une

ἐν ᾗ διευθύνων καὶ αὐτὸς τὴν αὐτὴν αἵρεσιν, ἐπιλέγει ταῦτα·

[2] Ὅπως δὲ καὶ τοῦτο εἰδῆτε ὅτι τῆς ψευδοῦς ταύτης τάξεως τῆς ἐπικαλουμένης νέας προφητείας ἐβδέλυκται ἡ ἐνέργεια παρὰ πάσῃ τῇ ἐν Χριστῷ ἀδελφότητι, τῇ ἀνὰ τὴν οἰκουμένην ὅλην πέπομφα ὑμῖν καὶ Κλαυδίου Ἀπολιναρίου, τοῦ μακαριωτάτου γενομένου ἐν Ἱεραπόλει τῆς Ἀσίας ἐπισκόπου, γράμματα. »

[3] Ἐν ταύτῃ δὲ τῇ τοῦ Σεραπίωνος ἐπιστολῇ καὶ ὑποσημειώσεις φέρονται διαφόρων ἐπισκόπων, ὧν ὁ μέν τις ὧδέ πως ὑποσεσημείωται·

« Αὐρήλιος Κυρίνιος μάρτυς ἐρρῶσθαι ὑμᾶς εὔχομαι. »

Ὁ δέ τις τοῦτον τὸν τρόπον·

« Αἴλιος Πούπλιος Ἰούλιος ἀπὸ Δεβελτοῦ κολωνίας τῆς Θρᾴκης ἐπίσκοπος· ζῇ ὁ θεὸς ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς, ὅτι Σωτᾶς ὁ μακάριος ὁ ἐν Ἀγχιάλῳ ἠθέλησε τὸν δαίμονα τὸν Πρισκίλλης ἐκβαλεῖν, καὶ οἱ ὑποκριταὶ οὐκ ἀφῆκαν. »

[4] Καὶ ἄλλων δὲ πλειόνων τὸν ἀριθμὸν ἐπισκόπων συμψήφων τούτοις ἐν τοῖς δηλωθεῖσιν γράμμασιν αὐτόγραφοι φέρονται σημειώσεις.

Καὶ τὰ μὲν κατὰ τούτους ἦν τοιαῦτα.

lettre particulière adressée à Caricus et Pontius, où, critiquant lui-même la même hérésie, il ajoute ceci :

[2] « Afin que vous sachiez que l'action de cette coterie de mensonge qu'on nomme la nouvelle prophétie est en horreur à tous nos frères à travers le monde, je vous envoie aussi un ouvrage du bienheureux Claudius Apollinaire, évêque d'Hiérapolis en Asie.

[3] Dans cette lettre de Sérapion sont rapportées aussi les signatures de différents évêques. L'un d'eux signe comme ceci :

« (Moi) Aurelius Cyrenius, martyr, je vous souhaite bonne santé. »

Un autre écrit :

« Ælius Publius Julius, évêque de Debelte, colonie de Thrace : Aussi vrai que Dieu vit dans le ciel, le bienheureux Sotas d'Anchiale voulut chasser le démon de Priscilla, mais les fourbes ne le permirent pas. »

[4] Les signatures autographes d'un grand nombre d'autres évêques, d'accord avec ceux-ci, sont rapportées dans le même écrit.

C'est ainsi que les choses se passèrent en ce qui concerne ces (hérétiques).

71. — *Ibid.*, VI, xx, 3 (Schwartz, éd. minor, p. 242; *id.*, dans CB, p. 566, l. 14; P. G, xx, 572).

Ἦλθεν δὲ εἰς ἡμᾶς καὶ Γαΐου, λογιωτάτου ἀνδρός, διάλογος, ἐπὶ Ῥώμης

Il nous est venu aussi du très éloquent Caius un dialogue, qui fut

κατὰ Ζεφυρῖνον πρὸς Πρόκλον τῆς κατὰ Φρύγας αἱρέσεως ὑπερμαχοῦντα κεκινημένος· ἐν ᾧ τῶν δι' ἐναντίας τὴν περὶ τὸ συντάττειν καινὰς γραφὰς προπέτειάν τε καὶ τόλμαν ἐπιστομίζων, τῶν τοῦ ἱεροῦ ἀποστόλου δεκατριῶν μόνων ἐπιστολῶν μνημονεύει, τὴν πρὸς Ἑβραίους μὴ συναριθμήσας ταῖς λοιπαῖς. ἐπεὶ καὶ εἰς δεῦρο παρὰ Ῥωμαίων τισὶν οὐ νομίζεται τοῦ ἀποστόλου τυγχάνειν.

soutenu à Rome sous Zéphyrin contre Proclus, défenseur de l'hérésie cataphrygienne. Il y ferme la bouche à ses adversaires sur leur audace inconsidérée à composer de nouvelles Ecritures, et (à ce propos) il mentionne treize lettres seulement du saint apôtre. Il n'énumère pas avec les autres l'*Epître aux Hébreux*. Effectivement jusqu'aujourd'hui certains parmi les Romains ne la considèrent pas comme étant de l'apôtre.

EUSÈBE DE CÉSARÉE

72. — *Vita Constantini,* III, LXIII-LXVI (IVAN A. HEIKEL, dans CB, *Eusebius Werke,* Bd I [1902], p. 110; P. G., XX, 1140). Après sept. 337; avant 339-340 [1].

LXIII. Ἐπεὶ δὲ τὰς διαστάσεις ἐκποδὼν ποιησάμενος ὑπὸ σύμφωνον ἁρμονίαν τὴν ἐκκλησίαν τοῦ θεοῦ κατεστήσατο. ἔνθεν μεταβὰς ἄλλο τι γένος ἀθέων ἀνδρῶν ᾠήθη δεῖν ὥσπερ δηλητήριον τοῦ τῶν ἀνθρώπων ἀφανὲς καταστῆσαι βίου... Καταπεμφθὲν δέ τι τοῖς κατ' ἔθνος ἡγεμόσι <πρόσταγμα> πᾶν τὸ τῶν τοιούτων δύσφημον φῦλον ἤλαυνεν, πρὸς δὲ τῷ νόμῳ καὶ ζωοποιὸν διδασκαλίαν εἰς αὐτῶν πρόσωπον διετύπου. σπεύδειν ἐπὶ μετάνοιαν παρορμῶν τοὺς ἄνδρας· σωτηρίας γὰρ ὅρμον αὐτοῖς ἔσεσθαι τὴν ἐκκλησίαν τοῦ θεοῦ. Ἐπάκουσον δ' ὅπως

LXIII. Une fois les discordes éloignées, et quand il eut fait régner une parfaite harmonie dans l'Eglise de Dieu, (Constantin) se tourna vers une autre tâche. Il jugea qu'il fallait faire disparaître une autre catégorie d'athées, comme pernicieuse pour la société humaine... Il envoya donc aux gouverneurs des diverses provinces un édit (par lequel) il chassait toute cette engeance mal famée. Outre cette loi, il rédigea à l'adresse (des proscrits) un avertissement vivifiant où il les excitait à un prompt re-

[1] HARNACK, *Chron.*, II, 115. L'édit de Constantin, cité par Eusèbe, est de 331 : cf. G. GOYAU, *Chron. de l'Empire romain,* p. 421 ; LE NAIN DE TILLEMONT, *Hist. des Empereurs,* IV, 246.

καὶ τούτοις διὰ τοῦ πρὸς αὐτοὺς ὡμιλει γράμματος.

LXIV. Βασιλέως ἐπιστολὴ πρὸς τοὺς ἀθέους αἱρεσιώτας.

« Νικητὴς Κωνσταντῖνος Μέγιστος Σεβαστὸς αἱρετικοῖς.

Ἐπίγνωτε νῦν διὰ τῆς νομοθεσίας ταύτης, ὦ Νοουατιανοί, Οὐαλεντῖνοι, Μαρκιωνισταί, Παυλιανοί, οἵ τε κατὰ Φρύγας ἐπικεκλημένοι, καὶ πάντες ἁπλῶς εἰπεῖν οἱ τὰς αἱρέσεις διὰ τῶν οἰκείων πληροῦντες συστημάτων, ὅσοις ψεύδεσιν ἡ παρ' ὑμῖν ματαιότης ἐμπέπλεκται, καὶ ὅπως ἰοβόλοις τισὶ φαρμάκοις ἡ ὑμετέρα συνέχεται διδασκαλία, ὡς τοὺς μὲν ὑγιαίνοντας εἰς ἀσθένειαν τοὺς δὲ ζῶντας εἰς διηνεκῆ θάνατον ἀπάγεσθαι δι' ὑμῶν. Ὦ τῆς μὲν ἀληθείας ἐχθροί, τῆς δὲ ζωῆς πολέμιοι καὶ ἀπωλείας σύμβουλοι· πάντα παρ' ὑμῖν τῆς ἀληθείας ἐστὶν ἐναντία, αἰσχροῖς πονηρεύμασι συνᾴδοντα...

LXV. Τοιγάρτοι ἐπειδὴ τὸν ὄλεθρον τοῦτον τῆς ὑμετέρας ἐξωλείας ἐπὶ πλεῖον φέρειν οὐκ ἔστιν οἷόν τε, διὰ τοῦ νόμου τούτου προαγορεύομεν, μή τις ὑμῶν συνάγειν ἐκ τοῦ λοιποῦ τολμήσῃ. Διὸ καὶ πάντας ὑμῶν τοὺς οἴκους, ἐν οἷς τὰ συνέδρια ταῦτα πληροῦτε, ἀφαιρεθῆναι προστετάχαμεν, μέχρι τοσούτου τῆς φροντίδος ταύτης προχωρούσης, ὡς μὴ ἐν τῷ δημοσίῳ μόνον, ἀλλὰ μηδ' ἐν οἰκίᾳ ἰδιωτικῇ ἢ τόποις τισὶν ἰδιάζουσι τὰ τῆς δεισιδαίμονος ὑμῶν ἀνοίας συστήματα συντρέχειν. Πλὴν ὅπερ ἐστι κάλλιον, ὅσοι τῆς ἀληθινῆς καὶ καθαρᾶς

pentir, l'Eglise de Dieu devant leur être le port de salut. Ecoutez de quelle manière il s'adressait à eux dans cet écrit.

LXIV. Lettre de l'empereur aux hérétiques athées.

« Constantin, vainqueur, très grand, auguste, aux hérétiques.

« Comprenez maintenant par cet édit, Novatiens, Valentiniens, Marcionistes, Pauliens, et vous qu'on appelle Cataphrygiens, et vous tous, en un mot, qui, par vos doctrines particulières, créez les hérésies, dans quels mensonges votre folie s'est embarrassée et de quels poisons vénéneux votre enseignement est fait, au point d'apporter la maladie aux gens bien portants, aux vivants la mort éternelle. Adversaires de la vérité! Ennemis de la vie! Conseillers de perdition! tout est chez vous hostile au vrai, tout favorise les vices honteux...

LXV. « Et donc, comme il n'est pas possible de supporter davantage les désastres causés par votre dépravation, nous décidons par cette loi qu'aucun de vous ne devra désormais oser tenir assemblée. C'est pourquoi nous ordonnons qu'on vous enlève toutes vos maisons, où ces réunions se font. Et nous poussons la même préoccupation jusqu'à interdire les assemblées de votre folle superstition, non seulement dans les endroits publics, mais même dans les maisons privées ou

ἐπιμέλεσθε θρησκείας, εἰς τὴν καθολικὴν ἐκκλησίαν ἔλθετε καὶ τῇ ταύτης ἁγιότητι κοινωνεῖτε, δι' ἧς καὶ τῆς ἀληθείας ἐφικέσθαι δυνήσεσθε. κεχωρίσθω δὲ παντελῶς τῆς τῶν ἡμετέρων καιρῶν εὐκληρίας ἡ τῆς διεστραμμένης διδασκαλίας ὑμῶν ἀπάτη, λέγω δὲ ἡ τῶν αἱρετικῶν καὶ σχισματικῶν ἐναγής τε καὶ ἐξώλης διχόνοια...

Ὑπὲρ δὲ τοῦ τῆς θεραπείας ταύτης καὶ ἀναγκαίαν γενέσθαι τὴν ἰσχὺν προσετάξαμεν, καθὼς προείρηται, ἅπαντα τὰ τῆς δεισιδαιμονίας ὑμῶν συνέδρια, πάντων φημὶ τῶν αἱρετικῶν τοὺς εὐκτηρίους, εἴ γε εὐκτηρίους ὀνομάζειν οἴκους προσήκει, ἀφαιρεθέντας ἀναντιρρήτως τῇ καθολικῇ ἐκκλησίᾳ χωρίς τινος ὑπερθέσεως παραδοθῆναι, τοὺς δὲ λοιποὺς τόπους τοῖς δημοσίοις προσκριθῆναι, καὶ μηδεμίαν ὑμῖν εἰς τὸ ἑξῆς τοῦ συνάγειν εὐμάρειαν περιλειφθῆναι, ὅπως ἐκ τῆς ἐνεστώσης ἡμέρας ἐν μηδενὶ τόπῳ μήτε δημοσίῳ μήτ' ἰδιωτικῷ τὰ ἀθέμιτα ὑμῶν συστήματα ἀθροισθῆναι τολμήσῃ. Προτεθήτω. »

LXVI. Οὕτω μὲν τὰ τῶν ἑτεροδόξων ἐγκρύμματα βασιλικῷ προστάγματι διελύοντο, ἠλαύνοντό τε οἱ θῆρες οἱ [τε] τῆς τούτων δυσσεβείας ἔξαρχοι. Τῶν δ' ὑπὸ τούτων ἠπατημένων οἱ μὲν νόθῳ φρονήματι βασιλικῆς ἀπειλῆς φόβῳ τὴν ἐκκλησίαν ὑπεδύοντο, τὸν καιρὸν κατει-

dans les lieux écartés. A moins que — parti le plus sage — tous ceux qui parmi vous ont le souci d'un culte authentique et pur n'entrent dans l'Eglise catholique pour communier à sa sainteté, et arriver ainsi à la vérité, (nous voulons que) l'erreur de votre enseignement pervers disparaisse totalement de notre heureuse époque. Je parle des maudites et pernicieuses opinions particulières des hérétiques et des schismatiques...

Afin que l'efficacité de ce culte (orthodoxe) devienne indispensable, nous avons ordonné, ainsi qu'il a été dit, que tous les lieux de réunion de votre superstition — je fais allusion aux maisons de prières de tous hérétiques, si le mot de maison de prières convient ici — vous soient enlevés promptement et remis sans désemparer à l'Eglise catholique. Quant aux autres lieux, ils deviendront propriétés de l'Etat. Désormais aucune facilité de vous réunir ne vous sera laissée, de telle sorte qu'à partir de ce jour vos assemblées illicites ne se puissent tenir en aucun endroit, ni public, ni privé. A publier! »

LXVI. C'est ainsi que les repaires des hétérodoxes furent détruits par décret impérial, et les bêtes sauvages, (autrement dit) les chefs de leur impiété, furent pourchassées. Parmi ceux qu'ils avaient dupés, les uns, terrifiés par les menaces

ρωνευόμενοι ἐπεὶ καὶ διερευνᾶσθαι τῶν ἀνδρῶν τὰς βίβλους διηγόρευεν ὁ νόμος, ἡλίσκοντό τ' ἀπειρημένας κακοτεχνίας μετιόντες. οὗ δὴ χάριν πάντα ἔπραττον εἰρωνείᾳ τὴν σωτηρίαν ποριζόμενοι, οἱ δὲ καὶ σὺν ἀληθεῖ τάχα που λογισμῷ ηὐτομόλουν ἐπὶ τὴν τοῦ κρείττονος ἐλπίδα.

de l'Empereur, se glissèrent dans l'Eglise avec des pensées équivoques en usant momentanément de duplicité. Mais comme la loi prescrivait de rechercher soigneusement les livres de ces hommes, ils furent convaincus de prendre part aux coupables pratiques interdites, et firent tout pour se sauver par la dissimulation. Les autres, au contraire, passèrent aussitôt d'eux-mêmes et avec des dispositions sincères à l'espérance du mieux.

THÉODORE D'HÉRACLÉE

73. — *in Euang. Iohannis,* xiv, 17 (cité P. G., x, 471, note 35). Héraclée (Thrace). Première moitié du IVme siècle [1].

... Nam si illis non diligentibus solum, sed et pro Deo mortem oppetentibus, non misisset quem promiserat Paracletum, secundum Phrygiorum impietatem, mendacium in Euangeliis reperiretur. Quod si uero, cum sit ipsa ueritas, miserit iis Spiritum Sanctum, temere errando comminiscuntur, dicentes per Montanum et Priscillam missum esse Paracletum post

Si le Christ n'avait pas envoyé à ces hommes pleins de zèle [= les Apôtres] qui, pour Dieu, affrontaient la mort, le Paraclet qu'il avait promis, ainsi que le prétend l'impiété des Phrygiens, on trouverait dans l'Evangile un mensonge. Si au contraire, étant donné qu'il est la vérité même, il leur a envoyé l'Esprit Saint, c'est une erreur, une folle imagination que de dire que

[1] Bardenhewer, p. 282.

ducentos et triginta annos ab apostolica gratia transactos.

le Paraclet a été envoyé dans la personne de Montan et de Priscilla, deux cent trente ans après la grâce apostolique.

EPISTOLA SYNODI SARDICENSIS ORIENTALIUM

74. — Lettre encyclique rédigée par les évêques eusébiens du Concile de Sardique (P. L., x, 661 et P. G., LXVII, 142). Philippopolis, en Thrace[1], ou plus probablement Sardique même[2]. 344[3].

... Quique assertiones suas quibusdam squaloribus miscens, nunc falsitatibus Sabellii, nunc malitia Pauli Samosatensis, nunc blasphemiis Montani haereticorum omnium ducis aperte permiscens, unamque confusionem de supradictis faciens, ut « imprudens Galata » (cf. *Gal.*, III, 1) in aliud Euangelium declinauit.

Mêlant ses propres affirmations à certaines malpropretés, mélangeant ouvertement les mensonges de Sabellius, la méchanceté de Paul de Samosate, les blasphèmes de Montan, chef de tous les hérétiques; et de toutes ces fausses doctrines faisant un assemblage unique, (Marcel d'Ancyre), a dévié, tel le « Galate imprudent », vers un autre Evangile.

[1] HEFELE-H.LECLERQ, *Hist. des Conciles*, Paris, I, II (1907), p. 813.

[2] DUCHESNE, *Hist. Anc. de l'Eglise*, II (1907), p. 218, note. A. F. FEDER, *Studien zu Hilarius von Poitiers*, dans les *Sitz.-Ber. d. Kais. Ak. der Wiss. in Wien, phil.-hist. Klasse*, 162 Bd., 4. Abh. (1910), p. 67.

[3] HEFELE-LECLERQ, p. 737 ; FEDER, p. 184.

CYRILLE DE JÉRUSALEM

75. — Κατηχήσεις, XVI, VIII (P. G., XXXIII, 928). Jérusalem, 347-8 [1].

Μισείσθωσαν οἱ κατὰ Φρυγὰς, καὶ Μοντανὸς, ὁ τῶν κακῶν ἔξαρχος, καὶ αἱ δύο δῆθεν αὐτοῦ προφήτιδες, Μαξιμίλλα καὶ Πρισκίλλα. Ὁ γὰρ Μοντανὸς οὗτος, ὁ παρεξεστηκὼς καὶ μανιώδης ἀληθῶς οὐ γὰρ ἂν εἶπε τοιαῦτα, εἰ μὴ ἐμαίνετο, ἐτόλμησεν εἰπεῖν ἑαυτὸν εἶναι τὸ ἅγιον Πνεῦμα · ὁ ἀθλιώτατος, καὶ πάσης ἀκαθαρσίας καὶ ἀσελγείας πεπληρωμένος · αὔταρκες γὰρ τοῦτο διὰ συσσήμων εἰπεῖν, τῶν παρουσῶν γυναικῶν σεμνότητος ἕνεκεν. Καὶ Πέπουζαν μικρότατον κωμύδριον ἐν τῇ Φρυγίᾳ καταλαβὼν, καὶ ψευδῶς Ἱερουσαλὴμ ὀνομάσας τοῦτο · καὶ ἀθλιώτατα παιδία γυναικῶν μικρὰ σφάττων, καὶ κατακόπτων εἰς ἀθέμιτον βρῶσιν, προφάσει τῶν καλουμένων παρ᾽ αὐτοῖς μυστηρίων (διὸ μέχρις πρώην ἐν τῷ διωγμῷ, τοῦτο ποιεῖν ἡμεῖς ὑποπτευόμεθα, διὰ τὸ κἀκείνους τοὺς Μοντανοὺς, ψευδῶς μὲν ὁμωνύμος δὲ, καλεῖσθαι Χριστιανοὺς), ἐτόλμησεν ἑαυτὸν εἰπεῖν ἅγιον Πνεῦμα, ὁ πάσης ἀσεβείας καὶ ἀπανθρωπίας πεπληρωμένος, ὁ ἀναπολόγητον ἔχων τὴν καταδίκην.

Maudits soient les Cataphrygiens, et Montan, le chef de ces méchants, et aussi ses deux prophétesses, Maximilla et Priscilla. Ce Montan, tel un homme qui a perdu la raison, tel un insensé, oui, vraiment — car il n'aurait pas parlé ainsi, s'il n'avait pas été fou — osa affirmer qu'il était lui-même le saint Esprit, lui, ce misérable, souillé de toutes les impudences, de toutes les audaces ; — il suffit de dire ces choses par signes [= à mots couverts], à cause du respect qui est dû aux femmes présentes. Il occupa Pépuze, un petit bourg infime de Phrygie, et lui donna le nom mensonger de Jérusalem. Il égorgeait d'infortunés petits enfants et les coupait en morceaux pour une criminelle nourriture, sous prétexte de ce qu'ils appellent leurs « mystères ». Voilà pourquoi jusqu'à ces derniers temps, dans la persécution, on nous soupçonnait de ce forfait, vu que les Montanistes, portant mensongèrement le même nom que nous, étaient appelés, eux aussi, chrétiens. Montan osa déclarer qu'il était le saint Esprit — lui, cet être d'impiété et d'inhumanité, lui, sur qui pèse une condamnation sans excuse !

[1] Batiffol, p. 236.

CONCILE DE LAODICÉE

76. — Canon VIII (HEFELE-LECLERCQ, *Hist. des Conciles*, I, 2, p. 1000). Laodicée (Phrygie Pacatienne). Entre 348-381 [1].

Περὶ τοῦ, τοὺς ἀπὸ τῆς αἱρέσεως τῶν λεγομένων Φρυγῶν ἐπιστρέφοντας, εἰ καὶ ἐν κλήρῳ νομιζομένῳ παρ' αὐτοῖς τυγχάνοιεν, εἰ καὶ μέγιστοι λέγοιντο, τοὺς τοιούτους μέτα πάσης ἐπιμελείας κατηχεῖσθαί τε καὶ βαπτίζεσθαι ὑπὸ τῶν τῆς Ἐκκλησίας ἐπισκόπων τε καὶ πρεσβυτέρων.

Que ceux qui reviennent de l'hérésie de ceux qu'on appelle les Phrygiens, même s'ils appartenaient chez ceux-ci à leur prétendu clergé, même s'ils étaient appelés « très grands », soient instruits avec le plus grand soin et baptisés par les évêques et les prêtres de l'Eglise.

SAINT ATHANASE

77. — *Epist. de Synodis Arimini*, IV (P. G., XXVI, 688). Automne 359 [2].

Τὸ μὲν οὖν τολμηρὸν τῆς προαιρέσεως ἐλέγχει τὴν ἀμαθίαν αὐτῶν· τὸ δὲ καινὸν ἐπινόημα τῆς γραφῆς ἴσον ἐστὶ τῆς ἀρειανῆς αἱρέσεως. Οὕτω γὰρ γράψαντες ἔδειξαν, πότε μὲν ἤρξαντο πιστεύειν αὐτοί· ἀπὸ δὲ τοῦ νῦν βούλονται τὴν πίστιν αὐτῶν καταγγέλεσθαι. Καὶ ὥσπερ, κατὰ τὸν εὐαγγελιστὴν Λουκᾶν (cf. LUC. II, 1) « ἐτέθη δόγμα » περὶ τῆς ἀπογραφῆς, καὶ τοῦτο τὸ δόγμα πρότερον

L'audace d'une telle affirmation [3] décèle leur ignorance. Cette suscription est une trouvaille bien digne de l'hérésie arienne. En écrivant ces mots, ils indiquent à quel moment ils ont commencé à croire eux-mêmes ; et c'est à partir de ce moment là qu'ils veulent que leur foi soit promulguée. De même que, d'après Luc l'évangéliste, « un édit

[1] HEFELE-LECLERCQ, *ibid.*, p. 995.

[2] BARDENHEWER, p. 216. Cf. HEFELE-LECLERCQ, *Hist. des Conciles*, I, II, p. 937 et s.

[3] Il s'agit d'Ursacius, de Valens et de Germinius qui en rédigeant la 4[me] formule de Sirmium avait mis dans la suscription, avec la date, ces mots : ἐξετέθη ἡ καθολικὴ πίστις. Cf. HEFELE-LECLERCQ, I, 2, 940.

μὲν οὐκ ἦν, ἀπὸ δὲ τῶν ἡμερῶν ἐκείνων ἤρξατο. ἐν αἷς καὶ ἐτέθη παρὰ τοῦ γράψαντος· οὕτω καὶ οὗτοι γράψαντες, « Ἐξετέθη νῦν ἡ πίστις, » ἔδειξαν, ὅτι νεώτερόν ἐστι τὸ τῆς αἱρέσεως αὐτῶν φρόνημα, καὶ οὐκ ἦν πρότερον. Εἰ δὲ προστιθέασι, « τῆς καθολικῆς, » ἔλαθον ἑαυτοὺς πεσόντες εἰς τὴν παράνοιαν τῶν ἀπὸ Φρυγίας· ὥστε καὶ αὐτοὺς κατ' ἐκείνους εἰπεῖν· Ἡμῖν πρῶτον ἀπεκαλύφθη, καὶ ἀφ' ἡμῶν ἡ πίστις ἄρχεται τῶν Χριστιανῶν. Καὶ ὥσπερ ἐκεῖνοι Μαξιμίλλαν καὶ Μοντανὸν, οὕτως οὗτοι ἀντὶ τοῦ Χριστοῦ Κωνστάντιον δεσπότην ἐπιγράφονται.

fut porté » sur le recensement, et que cet édit n'existait pas auparavant, mais ne commença d'être qu'au moment indiqué par le narrateur ; de même par ces mots : « Telle est maintenant la teneur de notre foi », ils ont rendu évident ce fait que leurs opinions hérétiques sont toutes récentes et n'existaient pas auparavant. En ajoutant le mot de « catholique », ils ne se sont pas aperçus qu'ils tombaient dans la prétention extravagante de ceux de Phrygie. Comme ceux-ci, ils disent : « C'est à nous d'abord que la foi chrétienne a été révélée, c'est à partir de nous qu'elle commence. » Et, comme font les Phrygiens pour Maximilla et Montan, ils appellent Constance leur Seigneur, au lieu de réserver ce nom au Christ.

SAINT ATHANASE

77 bis. — Λόγος β' κατὰ τῶν Ἀρειανῶν, § XLIII (P. G., XXVI, 23). Egypte. 356-362 [1].

Πολλαὶ γοῦν καὶ ἄλλαι αἱρέσεις λέγουσι τὰ ὀνόματα μόνον, μὴ φρονοῦσαι δὲ ὀρθῶς, ὡς εἴρηται, μήτε τὴν πίστιν ὑγιαίνουσαν ἔχουσαι, ἀλυσιτελὲς ἔχουσι καὶ τὸ παρ' αὐτῶν διδόμενον ὕδωρ, λειπόμενον εὐσεβείᾳ, ὥστε καὶ τὸν ῥαντιζόμενον παρ' αὐτῶν ῥυπαίνεσθαι

Le fait est qu'il y a beaucoup d'hérésies qui n'articulent que les noms (des trois personnes) sans avoir, comme je l'ai dit, une doctrine correcte ni une foi saine. Nuisible est donc l'eau qu'elles versent, faute de piété : celui qu'elles

[1] Bardenhewer, AKL, III, 55. Selon Loofs, (RE[3], II, 200 et s.) à Alexandrie, en 340.

μᾶλλον ἐν ἀσεβείᾳ, ἢ λυθροῦσθαι. Οὕτω καὶ Ἕλληνες, καίτοι Θεὸν διὰ χειλέων λέγοντες, ἀθεότητος ἔχουσιν ἔγκλημα, ὅτι τὸν ὄντως ὄντα καὶ ἀληθινὸν θεὸν οὐ γινώσκουσι, τὸν Πατέρα τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ· οὕτω Μανιχαῖοι καὶ Φρύγες καὶ οἱ τοῦ Σαμοσατέως μαθηταὶ, τὰ ὀνόματα λέγοντες, οὐδὲν ἧττον εἰσιν αἱρετικοί.

aspergent en est plutôt souillé dans l'impiété que lavé. Il en va pareillement des païens : ils ont beau nommer Dieu des lèvres, ils encourent l'accusation d'athéïsme, puisqu'ils ne connaissent pas Celui qui *est* véritablement, le Dieu authentique, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi les Manichéens, les Phrygiens, les disciples de (Paul de) Samosate, quoiqu'articulant les noms, n'en sont pas moins des hérétiques.

PSEUDO-ATHANASE

78. — *Sermo contra omnes haereses,* x (P. G., xxviii, 520). Probablement contemporain d'Athanase [1].

Εἴπωμεν καὶ πρὸς τὸν δείλαιον Φρύγα τὸν λέγοντα μετὰ τὴν ἐπιδημίαν τοῦ Σωτῆρος ἐπιδεδημηκέναι Μοντανὸν καὶ Πρίσκιλλαν. Ταῦτα γρεῶν πτύσματα ἴσως ὡς κεκεπφωμένων. Πῶς δύναται μετὰ τὴν ἐπιδημίαν τοῦ Σωτῆρος πάλιν προφήτης ἐπιδεδημηκέναι; Οὐκ ἤκουσας, ὅτι « Ὁ νόμος καὶ οἱ προφῆται ἕως Ἰωάννου » (Luc, xvi, 16); Ἄκουσον σὺ, λαὲ τοῦ Κυρίου. Ὥσπερ βασιλεὺς μέλλει καταντᾶν ἔν τινι πόλει, καὶ ἀποστέλλει σημάντορας λέγων· Ἰδοὺ ποίῳ σχήματι μέλλω ἔρχεσθαι. Ἐὰν δὲ ἐπιδημήσῃ, καὶ ἐπιγνῶσι τὴν ἐνσημανθεῖσαν ἐπιδημίαν, προσκυνοῦντες

Parlons aussi contre le misérable Phrygien qui prétend qu'après la venue du Seigneur sont arrivés Montan et Priscilla. Ce sont là des expectorations de vieilles femmes ayant, ou peu s'en faut, perdu la tête. Comment se pourrait-il qu'après la venue du Sauveur un prophète fût encore arrivé ? N'as-tu pas entendu que « la Loi et les Prophètes n'ont été que jusqu'à Jean » ? Ecoute, peuple du Seigneur. Quand un roi est sur le point d'arriver dans une ville, il envoie des messagers, pour dire : « Voici dans quel appareil

[1] Voir l'*Admonitio* dans P. G., xxviii, 520. Les hérésies combattues dans ce sermon sont les mêmes que celles qu'Athanase s'attache ordinairement à réfuter.

αὐτὸν, οὐκ ἔτι χρεία τοῦ σημαίνοντος· αὐτοψὶ γὰρ ἑώρακαν αὐτὸν τὸν σημανθέντα. Ἐὰν δέ τις εἴπῃ ἐν αὐτῇ τῇ πόλει, ὅτι μέλλει ἔσεσθαι ὁ βασιλεὺς οὐκ ἂν καταπτύσωσιν αὐτοῦ οἱ ἐν τῇ πόλει λέγοντες, ὅτι· Ὃν ἑωράκαμεν καί ἔχομεν μεθ' ἑαυτῶν, πῶς σύ λέγεις, ὅτι σημαίνω ὑπάρχειν ἄλλον; Καὶ οὗτοι τοίνυν σὺν ταῖς ἄλλαις αἱρέσεσιν ἀπώλοντο.

je compte venir. » Quand il arrive, et qu'on reconnaît sa venue, telle qu'elle avait été annoncée, on se prosterne devant lui, sans avoir besoin qu'on l'annonce encore. Car ils ont vu de leurs propres yeux celui qui a été annoncé. Et si, dans la même ville, quelqu'un déclare que le roi va venir, est-ce que tous les gens de la ville ne le conspueront pas, en lui disant : « Comment prétends-tu annoncer qu'il y en a un autre, quand nous l'avons vu et que nous l'avons avec nous ? » — Malheur donc à ceux-là, comme aux autres hérésies !

ΜΟΝΤΑΝΙΣΤΟΥ ΚΑΙ ΟΡΘΟΔΟΞΟΥ ΔΙΑΛΕΞΙΣ.

79. — Texte publié par Gerhard Ficker, ZKG, xxvi (1905), p. 446-463. Alexandrie ? Avant le Περί Τριάδος de Didyme (Voir n° **102** et s.) [1].

Μοντανιστής εἶπεν· Ἡμεῖς τῷ ἁγίῳ Παύλῳ πειθόμενοι Μοντανὸν ἐδεξάμεθα, ὡς ἔχοντα τὸ τέλειον τοῦ ἁγίου πνεύματος, τουτέστι(ν) τὸν παράκλητον. Αὐτὸς γὰρ εἶπε(ν) Παῦλος. Ὅταν δὲ ἔλθῃ τὸ τέλειον, τὸ ἐκ μέρους καταργηθήσεται (I *Cor.*, xiii, 10)· καὶ· ἐκ μέρους γινώσκομεν καὶ ἐκ μέρους προφητεύομεν. (I *Cor.*, xiii, 9).

Le Montaniste dit : « Pour nous, c'est notre foi en l'apôtre Paul qui nous a fait accueillir Montan, comme possédant la plénitude du Saint Esprit, c'est-à-dire le Paraclet. Car Paul lui-même a dit : « Quand viendra ce qui est parfait, ce qui est imparfait sera annulé » et « C'est imparfaitement que nous connaissons et imparfaitement que nous prophétisons. »

Ὀρθόδοξος· Ἀληθεύων εἶπεν ὁ ἅγιος Παῦλος ἢ ψευδόμενος;

— L'Orthodoxe : Saint Paul a-t-il dit la vérité ou a-t-il menti ?

[1] Cf. l'Introduction. Ficker (p. 462) propose 350 à 384-385.

Μ. Ἀληθεύων.

— M. : Il a dit la vérité.

Ο. Κατήργηται οὖν τὰ τοῦ ἀποστόλου;

— O. : Alors l'enseignement de l'Apôtre est annulé ?

Μ. Μὴ γένοιτο.

— M. : A Dieu ne plaise !

Ο. Πῶς οὖν εἶπεν· ὅταν δὲ ἔλθῃ τὸ τέλειον, τὸ ἐκ μέρους καταργηθήσεται, ὡς ἀληθεύων ἢ ὡς ψευδόμενος;

— O. : Comment donc a-t-il pu dire : « Quand viendra ce qui est parfait, ce qui est imparfait sera annulé? » Disait-il le vrai ou mentait-il ?

Μ. Αὐτὸς εἶπεν· ἐκ μέρους γινώσκομεν καὶ ἐκ μέρους προφητεύομεν.

— M. : Il a dit lui-même : « C'est imparfaitement que nous connaissons et imparfaitement que nous prophétisons. »

Ο. Ἀληθῶς λέγεις, ἀλλ' οὐκ ἐνόησας, ὅτι πᾶς λόγος ἐν τῷ αἰῶνι τούτῳ μέρος ἐστὶ τοῦ ἐν τῷ μέλλοντι αἰῶνι φανησομένου μυστηρίου. Νῦν γὰρ πιστεύομεν εἰς πατέρα καὶ υἱὸν καὶ ἅγιον πνεῦμα καὶ ἐν τοῖς λόγοις ἔχομεν· τότε δὲ ἡ γνῶσις, ὅτε πρόσωπον πρὸς πρόσωπον (cf. I *Cor.*, XIII, 12) ὀψόμεθα. Ἄρτι πιστεύομεν, ὅτι αὐτὸς κύριος ἐν κελεύσματι, ἐν φωνῇ ἀρχαγγέλου καὶ ἐν σάλπιγγι θεοῦ καταβήσεται ἀπ' οὐρανοῦ (I *Thess.*, IV, 16)· τότε δὲ πρόσωπον πρὸς πρόσωπον. Τῶν οὖν πραγμάτων κατὰ πρόσωπον ὀφθέντων τὸ ἐκ μέρους καταργηθήσεται. Οὐκέτι γὰρ ἀπὸ λόγων ἔχομεν τὴν πίστιν, ἀλλὰ ἀπ' αὐτῆς τῆς θέας, καὶ τοῦτό ἐστι(ν) τὸ ἐκ μέρους <καταρ>γηθήσεται.

— O. : Tu dis vrai, mais tu n'as pas réfléchi que tout discours (prononcé) en ce siècle est une partie du mystère qui doit se manifester dans le siècle à venir. Présentement nous croyons au Père, au Fils, au Saint-Esprit, nous les possédons en paroles : mais nous aurons d'eux pleine connaissance, lorsque nous les verrons « face à face ». Nous croyons présentement que « le Seigneur lui-même au commandement, à la voix de l'archange, et au son de la trompette de Dieu, descendra du ciel. » Alors (nous le verrons) face à face. Quand nous aurons vu les choses face à face, ce qui est imparfait sera annulé. Car ce ne sera plus en paroles que nous posséderons la foi, mais par la contemplation même, et voilà ce qui, étant imparfait, sera annulé.

Μ. Καταργηθήσεται οὖν καὶ ἡ πίστις;

— M. : La foi sera-t-elle donc aussi annulée ?

Ο. Καταργηθήσεται. Ἀντὶ τοῦ παύεται. Ἀμέλει αὐτῆς ὅλης τῆς περικοπῆς

— O. : Elle sera annulée. En échange de quoi cesse-t-elle ? Il faut

μνησθῶμεν τῇ συνέσει τοῦ πνεύματος. Λέγει δὲ οὕτως· Ἀγάπη οὐδέποτε πίπτει· εἴτε δὲ προφητεία, καταργηθήσεται (I *Cor.*, XIII, 8). Ἐκ μέρους γὰρ γινώσκομεν καὶ ἐκ μέρους προφητεύομεν· ὅταν δὲ ἔλθῃ τὸ τέλειον, τὸ ἐκ μέρους καταργηθήσεται. Ὅτε ἤμην νήπιος, ὡς νήπιος ἐλάλουν, ἐλογιζόμην ὡς νήπιος· ὅτε γέγονα ἀνήρ, κατήργηκα τὰ τοῦ νηπίου. Βλέπομεν γὰρ ἄρτι δι᾽ ἐσόπτρου ἐν αἰνίγματι, τότε δὲ πρόσωπον πρὸς πρόσωπον· ἄρτι γιγνώσκω(μεν) ἐκ μέρους, τότε δὲ ἐπιγνώσομαι καθὼς καὶ ἐπεγνώσθην (I *Cor.*, XIII, 9-12). Ὁρᾷς, ὅτι καταργηθήσεται ἐπὶ τὸ βέλτιον· ὅ ἐστι τί; Παρόντων τῶν πιστευομένων παύσεται ἡ πίστις. Οὐκέτι γὰρ πιστεύομεν, ἀλλ᾽ ὁρῶμεν. Πίστις δὲ βλεπομένη οὐκ ἔστι πίστις. Ὃ γὰρ βλέπει τις, τί καὶ πιστεύει; καὶ τοῦτό ἐστι· βλέπομεν γὰρ ἄρτι δι᾽ ἐσόπτρου ἐν αἰνίγματι, τότε δὲ πρόσωπον πρὸς πρόσωπον. Τότε, πότε; Δῆλον, ὅτε τὸ τέλος.

évidemment nous souvenir de tout le chapitre pour bien comprendre l'Esprit. Il parle ainsi : « La charité ne finira jamais : quant à la prophétie, il y sera mis un terme. Car c'est imparfaitement que nous connaissons, et imparfaitement que nous prophétisons. Mais quand viendra ce qui est parfait, ce qui est imparfait sera annulé. Quand j'étais petit enfant, je parlais comme un petit enfant, je raisonnais comme un petit enfant. Devenu homme, je me suis dépouillé de ce qui était de l'enfant. Nous voyons maintenant à travers un miroir, en énigme; mais alors nous verrons face à face. Je connais maintenant imparfaitement, mais alors je connaîtrai aussi bien que je suis connu. » Tu vois que cette annulation marquera un progrès. Quel progrès? C'est en présence des objets de la foi, que la foi cessera. Car alors nous ne croyons plus, nous voyons. Une foi qui voit n'est pas une foi. Quand on voit, qu'a-t-on encore à croire? Je veux dire : nous voyons maintenant à travers un miroir, en énigme, mais alors nous verrons face à face. Alors... quand? Evidemment, quand (viendra) la plénitude.

Μ. Ἰδοὺ οὖν ἦλθε(ν) Μοντανὸς ὁ παράκλητος καί ἔδωκεν ἡμῖν τὸ τέλειον.

— M. : Mais voici qu'est venu Montan le Paraclet et il nous a donné la plénitude.

Ο. Τὸ τέλειον ὅταν ἔλθῃ, τὸ ἐκ μέρους καταργηθήσεται ἢ οὔ;

— O. : Quand viendra la plénitude, ce qui est incomplet sera-t-il annulé ou non?

Μ. Οὕτως γέγραπται.

— M. : Il est écrit (qu'il sera annulé).

Ο. Ὁρῶμεν δέ, ὅτι Μοντανὸς καταργεῖται ἕως σήμερον· τὰ δὲ τοῦ ἁγίου Παύλου αὔξουσιν.

— O. : Or nous voyons qu'aujourd'hui Montan ne compte plus, tandis que grandit l'enseignement de saint Paul.

Μ. Καί τοι γε ὑμεῖς τὰ Παύλου καταργεῖτε λέγοντες [1] μετὰ Χριστὸν μὴ εἶναι προφήτας [2].

— M. : C'est qu'au mépris de l'enseignement de Paul, vous prétendez qu'il n'y a plus de prophètes après le Christ.

Ο. Πλανᾶσθε, μὴ εἰδότες τὰς γραφὰς μηδὲ ἃ διδάσκει ἡ ἐκκλησία. Ἡμεῖς γὰρ ἴσμεν, ὅτι καὶ μετὰ Χριστὸν προφῆται. Αὐτὸς γὰρ Ἰησοῦς εἶπεν, ὅτι· Ἰδοὺ ἐγὼ ἀποστελῶ πρὸς ὑμᾶς προφή< τας > καὶ σοφοὺς καὶ γραμματεῖς καὶ ἐξ αὐτῶν ἀποκτενεῖτε καὶ σταυρώσετε καὶ ἐξ αὐτῶν μαστιγώσετε ἐν ταῖς συναγωγαῖς ὑμῶν (Mt., xxiii, 34). Καὶ Παῦλος λέγει· Ζηλοῦτε τὰ χαρίσματα τὰ μείζονα (I *Cor.*, xii, 31), μᾶλλον δέ, ἵνα προφητεύητε (I *Cor.*, xiv, 1). Καὶ πάλιν λέγει· Ἐὰν οὖν συνέλθῃ ἡ ἐκκλησία ὅλη ἐπὶ τὸ αὐτὸ καὶ πάντες γλώσσαις λαλῶσιν, εἰσέλθωσι(ν) δὲ ἰδιῶται<ἢ>ἄπιστοι, οὐκ ἐροῦσιν, ὅτι μαίνεσθε ; ἐὰν δὲ πάντες προφητεύωσι<ν>, εἰσέλθῃ δέ τις ἄπιστος ἢ ἰδιώτης, ἐλέγχεται ὑπὸ πάντων, ἀνακρίνεται ὑπὸ πάντων, τὰ κρυπτὰ τῆς καρδίας αὐτοῦ καὶ φανερὰ γίνεται ὑπὸ πάντων, καὶ οὕτως πεσὼν ἐπὶ πρόσωπον προσκυνήσει τῷ θεῷ ἀπαγγέλλων, ὅτι ὄντως Θεὸς ἐστὶν ἐν ἡμῖν (I *Cor.*, xiv, 23-25).

— O. : Vous vous trompez, faute de comprendre les Ecritures et la doctrine de l'Eglise. Nous savons fort bien, nous autres, qu'il (peut y avoir) des prophètes, même après le Christ. Jésus lui-même a dit : « Voici que je vous enverrai des prophètes, des sages et des docteurs. Vous tuerez et crucifierez les uns, et vous en flagellerez d'autres dans vos synagogues. » Et Paul dit : « Désirez les dons spirituels, et surtout de prophétiser. » Et encore : « Si une Eglise est réunie en un seul lieu, que tous parlent en langues, et qu'il entre des ignorants ou des infidèles, ne diront-ils pas que vous êtes fous ? Mais si tous prophétisent, et que quelqu'ignorant ou quelqu'infidèle entre, il est convaincu par tous et jugé par tous ; les secrets de son cœur sont dévoilés par tous, de sorte que, tombant sur sa face, il adorera Dieu, déclarant que Dieu est vraiment en nous. »

[1] Le sens exige λέγοντες. Ficker : λέγοντος.

[2] Il est probable que le montaniste fait allusion au *Lex et prophetae usque ad Iohannem* (Mt, xi, 13 ; cf. Luc, xvi, 16) dont les catholiques avaient souvent tiré parti.

Μ. Πῶς οὖν ὑμεῖς λέγετε, ὅτι μετὰ Χριστὸν οὐκ ἐγένετό τις προφήτης;

Ο. Ἡμεῖς καὶ μετὰ Χριστὸν ὁμολογοῦμεν γεγενῆσθαι προφήτας καὶ αὐτοὺς τοὺς ἀποστόλους ἔχειν καὶ τῆς προφητείας τὸ χάρισμα. Πῶς γὰρ Πέτρος τὸν Ἀνανίαν καὶ τὴν Σαπφείραν ἤλεγξε νοσφισαμένους ἐκ τῆς τιμῆς τοῦ χωρίου (cf. *Actes*, v, 3), εἰ μὴ χάρισμα προφητείας εἶχε; Πῶς δὲ καὶ ὁ ἅγιος Παῦλος ἔλεγε τὰ μέλλοντα ἐπ' ἐσχάτου τῶν ἡμερῶν ἔσεσθαι (cf. I *Cor.*, xv), εἰ μὴ καὶ αὐτὸς εἶχε(ν) χάρισμα προφητείας;

Μ. Πῶς οὖν οὐ δέχεσθε Μοντανὸν τὸν ἅγιον;

Ο. Ὅτι ψευδοπροφήτης ἦν οὐδὲν ἀληθὲς λέγων.

Μ. Μὴ βλασφήμει, ἄνθρωπε, τὸν παράκλητον.

Ο. Ἐγὼ αἰνῶ καὶ δοξάζω τὸν παράκλητον, τὸ πνεῦμα τῆς ἀληθείας, Μοντανὸν δὲ βδελύσσομαι ὡς τὸ βδέλυγμα τῆς ἐρημώσεως (cf. Mt., xxiv, 15).

Μ. Πῶς;

Ο. Πρῶτον, ὅτι λέγει· Ἐγώ εἰμι ὁ πατὴρ καὶ ἐγώ εἰμι ὁ υἱὸς καὶ ἐγὼ ὁ παράκλητος.

Μ. Ὑμεῖς δὲ λέγετε, ὅτι· Ἄλλος ἐστὶν ὁ πατὴρ καὶ ἄλλος ὁ υἱὸς καὶ ἄλλο τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον.

Ο. Ἐὰν ἡμεῖς λέγωμεν, οὐδὲν ἀξιόπιστον· ἐὰν δὲ ὁ υἱὸς διδάσκῃ, ἄλλον εἶναι τὸν πατέρα καὶ ἄλλον τὸν παρά-

— M. : Comment donc pouvez-vous dire qu'après le Christ il n'y a plus eu de prophètes ?

— O. : Nous convenons que même après le Christ il y a eu des prophètes et que les apôtres eux-mêmes avaient aussi le charisme de prophétie. Car, comment Pierre aurait-il convaincu de leur faute Ananie et Saphire qui avaient détourné une partie du prix du champ, s'il n'avait eu le charisme de prophétie ? Et comment saint Paul aurait-il dit ce qui doit se passer lors des derniers jours, s'il n'avait eu lui aussi le charisme de prophétie ?

— M. : Pourquoi dès lors n'accueillez-vous pas Montan le saint ?

— O. : Parce que c'était un faux prophète qui ne disait rien de vrai.

— M. : Homme, ne blasphème pas le Paraclet !

— O. : Moi, je loue et je glorifie le Paraclet, l'Esprit de vérité. Mais j'ai en horreur Montan comme « l'abomination de la désolation ».

— M. : Pourquoi cela ?

— O. : D'abord, parce qu'il dit : « Moi, je suis le Père, moi, je suis le Fils, et moi je suis le Paraclet. »

— M. : Mais vous, vous dites : « Autre est le Père, autre le Fils et autre l'Esprit Saint. »

— O. : Si c'est nous qui le disons, cela n'est en rien digne de foi : mais si c'est le Fils qui enseigne

κλητον, τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, ἀνάγκη πείθεσθαι.

qu'autre est le Père, autre le Paraclet, l'Esprit saint, il faut bien le croire.

Μ. Δεῖξον, ποῦ διδάσκει.

— M. : Montre où il l'enseigne.

Ο. Ὅταν λέγῃ· Ἐγὼ ἐρωτήσω τὸν πατέρα, καὶ ἄλλον παράκλητον δώσει ὑμῖν, τὸ πνεῦμα τῆς ἀληθείας, ἵνα ᾖ μεθ' ὑμῶν εἰς τὸν αἰῶνα, ὃ ὁ κόσμος οὐ δύναται λαβεῖν, ὅτι οὐ θεωρεῖ αὐτό· ὑμεῖς δὲ γιγνώσκετε, ὅτι παρ' ὑμῖν μένει καὶ ἐν ὑμῖν ἔσται (Jean, xiv, 16-17). Πῶς οὐχὶ φανερῶς ἄλλον παράκλητον ἀκούων ἄλλον παρ' αὐτὸν τὸν λέγοντα νοεῖς;

— O. : C'est quand il dit : « Moi je prierai mon Père, et il vous donnera un autre Paraclet, l'Esprit de vérité, pour qu'il demeure éternellement avec vous. Le monde ne peut le recevoir, parce qu'il ne le voit pas : mais vous le connaissez parce qu'il demeure au milieu de vous et qu'il sera en vous. » Comment, en entendant clairement (parler d')un autre Paraclet, ne comprends-tu pas (qu'il y en a) un autre auprès de celui qui parle ?

Μ. Εἰ ἄλλος καὶ ἄλλος καὶ ἄλλος, τρεῖς θεοί.

— M. : S'il y a un autre et un autre et un autre, (cela fait) trois dieux.

Ο. Μὴ γένοιτο.

— O. : A Dieu ne plaise !

Μ. Πῶς· μὴ γένοιτο;

— M. : Comment, à Dieu ne plaise ?...

Ο. Ὅτι ἡ θεία γραφὴ τὰ τὴν αὐτὴν ἔχοντα φύσιν καὶ βουλὴν ἑνοῖ.

— O. : La sainte Ecriture unifie ce qui a même nature et même volonté.

Μ. Μὴ γένοιτο.

— M. : A Dieu ne plaise !

Ο. Ἀκούεις Παύλου τοῦ ἀποστόλου λέγοντος, ὅτι· Ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ οὐκ ἔνι δοῦλος οὐδὲ ἐλεύθερος· οὐκ ἔνι ἄρσεν καὶ θῆλυ· οὐκ ἔνι Ἕλλην καὶ Ἰουδαῖος, ἀλλὰ πάντες ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ εἷς ἐστε (*Gal.*, iii, 28). Καὶ αὐτοῦ τοῦ Χριστοῦ ἀκούομεν λέγοντος περὶ τοῦ ἀνδρὸς καὶ τῆς γυναικός, ὅτι οὐκέτι εἰσὶ δύο, ἀλλὰ σὰρξ μία (Mt., xix, 6). Εἰ δὲ τὰ ἐν

— O. : Tu entends dire à l'apôtre Paul : « Dans le Christ Jésus, il n'y a plus d'esclave, ni d'homme libre, plus de mâle ni de femelle, plus de Grec ni de Juif, mais tous vous n'êtes qu'une seule personne dans le Christ Jésus. » Et nous entendons dire au Christ lui-même, parlant de l'homme et de la femme : « Ils ne sont plus deux, mais une seule chair. » Si des êtres distincts

διαστάσει ὄντα οὐκέτι εἰσὶ δύο διὰ τὸ ταὐτὸν τῆς βουλῆς καὶ τῆς φύσεως, πῶς δυνατὸν τὰ ἀσώματα ὑπὸ ἀριθμὸν καὶ θέσιν [1] γενέσθαι.

M. Οὐκ ἔστιν οὖν εἷς θεός ;

O. Εἷς θεὸς τῷ λόγῳ τῆς φύσεως. τῇ δὲ ὑποστάσει ἄλλος ἐστὶν ὁ πατὴρ καὶ ἄλλος ὁ υἱὸς καὶ ἄλλος τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον.

M. Πῶς οὖν ὁ υἱὸς λέγει· Ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρα γνώσονται, ὅτι ἐγὼ ἐν τῷ πατρὶ καὶ ὁ πατὴρ ἐν ἐμοί (JEAN, XIV, 10); Καὶ πάλιν λέγει· Ἄν τις ἀγαπᾷ με, τὸν λόγον μου τηρήσει, καὶ ὁ πατήρ μου τηρήσει αὐτόν. καὶ πρὸς αὐτὸν ἐλευσόμεθα καὶ μονὴν παρ᾽ αὐτῷ ποιησόμεθα. Ὁ μὴ ἀγαπῶν με τοὺς λόγους μου οὐ τηρεῖ καὶ ὁ λόγος ὁ ἐμὸς οὐκ ἔστιν ἐμός, ἀλλὰ τοῦ πέμψαντός με. Ταῦτα λελάληκα ὑμῖν παρ᾽ ὑμῖν μένων· ὁ δὲ παράκλητος, τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, ὃ πέμψει ὁ πατὴρ ἐν τῷ ὀνόματί μου, ἐκεῖνο ὑμᾶς διδάξει πάντα καὶ ὑπομνήσει πάντα, ἃ εἶπον ἐγώ (JEAN, XIV, 23-26).

O. Ἄκων συναινεῖς τῷ λόγῳ τῆς ἀληθείας. Εἰ γὰρ πείθῃ τοῖς εἰρημένοις. ὀρθοποδήσεις πρὸς τὴν ἀλήθειαν. Ἤκουσας, ὅτι λέγει· Ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρα

l'un de l'autre cessent d'être deux grâce à l'identité de la volonté et de la nature, comment serait-il possible que les êtres incorporels fussent assujettis au nombre et à la position.

— M. : Il n'y a donc pas un seul Dieu ?

— O. : Un seul Dieu au point de vue de la nature ; mais, au point de vue de la substance, autre est le Père, autre le Fils, autre l'Esprit Saint.

— M. : Comment donc le Fils dit-il : « Ce jour-là ils connaîtront que je suis en mon Père et que mon Père est en moi. » Et encore : « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons notre demeure en lui. Celui qui ne m'aime point ne garde pas mes paroles. Or ma parole n'est pas de moi, mais de celui qui m'a envoyé. Je vous ai dit ces choses, demeurant encore avec vous. Mais le Paraclet, l'Esprit saint que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit. »

— O. : Sans le vouloir tu es d'accord avec le langage de la vérité. Car si tu crois à ces paroles, tu iras droit ton chemin vers la vérité. Tu as entendu qu'il dit :

[1] La signification de θέσιν est obscure. M. G. FICKER (dans une lettre privée) m'informe qu'il n'en aperçoit pas bien lui-même la portée, mais que la leçon du manuscrit n'est pas douteuse. Sans doute θέσις est-il pris au sens technique où Aristote l'emploie quelquefois (v. g. *De Generatione*, I, VI, 6 : DIDOT, II, 445, l. 4 et s. ; *Metaph.*, X, III : *ibid.*, p. 588, l. 6 et s.) la « position » d'une chose par rapport à une autre étant un élément de *distinction*.

γνώσεσθε, ὅτι ἐγὼ ἐν τῷ πατρὶ καὶ ὁ πατὴρ ἐν ἐμοί, καὶ οὐκ εἶπεν· Ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ γνώσεσθε πάντες, ὅτι ἐγὼ πατὴρ καὶ υἱός εἰμι. Ἀκούεις δέ, ὅτι λέγει· καὶ πρὸς αὐτὸν ἐλευσόμεθα ἐγὼ καὶ ὁ πατήρ· οὐκ εἶπε πρὸς αὐτόν· Ἐλεύσομαι ἐγὼ καὶ ὁ πατὴρ καὶ ὁ υἱὸς καὶ μονὴν ποιήσω· ἀλλὰ καὶ τό· Ὁ λόγος ὁ ἐμὸς οὐκ ἔστιν ἐμός, ἀλλὰ τοῦ πέμψαντός με, οὐδὲν ἕτερον δηλοῖ ἢ τῶν ὑποστάσεων τὴν ἰδιότητα· καὶ ὅταν δέ· ταῦτα λελάληκα ὑμῖν παρ' ὑμῖν μένων, ἀκούσῃς, ὁ δὲ παράκλητος τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, ὃ πέμψει ὁ πατὴρ ἐν τῷ ἐμῷ ὀνόματι, ἐκεῖνος διδάξει ὑμᾶς πάντα, ἃ εἶπον ὑμῖν, πῶς οὐ σαυτὸν ἐρυθριάσας ὁμολογήσεις τῶν τριῶν ὑποστάσεων τὴν εὐκρίνειαν ;

« En ce jour vous connaîtrez que je suis en mon Père et que mon Père est en moi. » Il n'a pas dit : « En ce jour vous connaîtrez tous que je suis le Père et le Fils. » Tu entends qu'il dit : « Nous viendrons à lui, moi et mon Père. » Il n'a pas dit : « Je viendrai, moi, le Père et le Fils, et je ferai ma demeure » ; Ceci encore : « Ma parole n'est pas de moi, mais de Celui qui m'a envoyé » ne manifeste rien autre chose que l'individualité propre des hypostases. Et quand il dit : « Je vous ai dit ces choses demeurant encore avec vous » (écoute-le !), « mais le Paraclet, l'Esprit-Saint, que mon Père enverra en mon nom, celui-là vous enseignera tout ce que je vous ai dit », comment ne rougis-tu pas de toi-même, et ne conviens-tu pas de la distinction des trois hypostases ?

M. Ἐν ἡμέρᾳ... [1] κρίσεως αἱ τρεῖς ὑποστάσεις καθέζονται κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς (I Pierre, iv, 5).

— M. : Au jour du jugement les trois hypostases s'asseoient « pour juger les vivants et les morts ».

O. Τὸ καθέζονται σωματικῶς ἀκούων πνευματικῶς νόει, ἵνα μὴ τόπους καὶ χωρισμοὺς σωμάτων ὑπολάβῃς, ἀλλὰ τὸ πάγιον τῆς φύσεως. Πανταχοῦ γὰρ ὁ πατήρ, πανταχοῦ ὁ υἱός, πανταχοῦ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, καὶ ὥσπερ οὐδὲν μέσον ἐστὶ ν[...] νοῦ καὶ λόγου καὶ πνοῆς, οὕτως οὐδὲν μέσον πατρὸς καὶ υἱοῦ καὶ ἁγίου

— O. : Ce mot « s'asseoir », tout en l'entendant matériellement, interprète-le spirituellement. Ne va pas le comprendre comme si les corps (occupaient) des places séparées, mais au sens de la consistance de leur nature. Car le Père est partout, le Fils est partout, l'Esprit-Saint est partout, et de même qu'il n'y a rien d'intermédiaire entre

[1] Ici le ms offre deux lettres σι dont M. Ficker n'a pu démêler la signification.



πνεύματος. Νοῆσαι δὲ δεῖ τὸν πατέρα τέλειον ἐν τελείᾳ ὑποστάσει, καὶ τὸν υἱὸν τέλειον ἐν τελείᾳ ὑποστάσει, καὶ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον τέλειον ἐν τελείᾳ ὑποστάσει, παρὰ τοῦ πατρὸς ἐκπορευόμενον.

l'Esprit, le Verbe et le Souffle, ainsi il n'y a rien d'intermédiaire entre le Père, le Fils et le Saint Esprit. Il faut regarder le Père comme parfait, en une parfaite hypostase, le Fils comme parfait en une parfaite hypostase, et l'Esprit-Saint, qui procède du Père, comme parfait en une parfaite hypostase.

M. Πῶς ἐγχωρεῖ; Αὐτὸς λέγει· Ἐγὼ καὶ ὁ πατὴρ ἕν ἐσμεν (JEAN, X, 30).

— M. : Comment serait-ce possible? Il dit lui-même : « Moi et mon Père nous sommes une seule chose. »

O. Οὐκ εἶπεν· Ἕν εἰμι, ἀλλ' ἕν ἐσμεν, ἵνα τῶν ὑποστάσεων τὸ ἐνυπόστατον γνῶμεν. Ἐκεῖνο δὲ θαυμάζω, ὅτι μέμνησαι τῶν εὐαγγελίων καὶ οὐκ ὀρθοποδεῖς πρὸς τὴν ἀλήθειαν αὐτῶν.

— O. : Il n'a pas dit : « Je suis une seule chose », mais : « Nous sommes une seule chose », afin que nous connaissions la substantialité des hypostases. Mais ce qui m'étonne, c'est que tu te souviennes des Evangiles — et que tu n'ailles pas droit ton chemin vers leur vérité.

M. Ἐγὼ τοῖς εὐαγγελίοις πείθομαι.

— M. : Moi, je crois aux Evangiles.

O. Δεῖξον οὖν, ποῦ γέγραπται ἐν τοῖς εὐαγγελίοις, ὅτι· Ἐγώ εἰμι καὶ ὁ πατὴρ καὶ ὁ υἱὸς καὶ τὸ πνεῦμα.

— O. : Montre donc où il est écrit dans les Evangiles : « Moi, je suis et le Père et le Fils et l'Esprit. »

M. Ὁ ἑωρακὼς ἐμὲ ἑώρακεν τὸ πατέρα (JEAN, XIV, 9).

— M. : « Celui qui me voit, voit aussi mon Père. »

(O.) Ἀλλὰ τὸν πατέρα· οὐχ ἑαυτὸν φήσας εἶναι πατέρα, ἀλλὰ τοιοῦτον οἷον τὸν πατέρα.

— O. : Oui, « mon Père ! » : il n'a pas dit qu'il était lui-même le Père, mais (qu'il était) tel que le Père.

M. Θέλεις γνῶναι, ὅτι ὀρφανοί εἰσιν οἱ μὴ δεχόμενοι τὸν παράκλητον; Ἄκουε τοῦ Κυρίου λέγοντος· Συμφέρει ὑμῖν, ἵνα ἐγὼ ἀπέλθω· ἐὰν μὴ ἀπέλθω, ὁ παράκλητος οὐκ ἐλεύσεται πρὸς ὑμᾶς· ἐὰν δὲ πορευθῶ, πέμψω αὐτὸν πρὸς ὑμᾶς· καὶ ἐλθὼν ἐκεῖνος ἐλέγξει τὸν

— M. : Veux-tu voir que ceux qui ne reçoivent pas le Paraclet sont des orphelins : écoute le Seigneur : « Il vous est avantageux, dit-il, que je m'en aille. Si je ne m'en vais pas, le Paraclet ne viendra pas à vous ; mais si je m'en vais,

κόσμον περὶ ἁμαρτίας καὶ περὶ δικαιοσύνης καὶ περὶ κρίσεως (JEAN, XVI, 7-8). Καὶ μετ' ὀλίγα λέγει· Οὐκ ἀφήσω ὑμᾶς ὀρφανούς· ἔρχομαι πρὸς ὑμᾶς (JEAN, XIV, 18). Οἱ τοίνυν μὴ δεξάμενοι τὸν παράκλητον ὀρφανοί εἰσιν.

je vous l'enverrai. Et lorsqu'il sera venu, il convaincra le monde en ce qui touche le péché et la justice, et le jugement. » Et un peu plus loin il ajoute : « Je ne vous laisserai point orphelins, je viendrai à vous. « Donc, ceux qui ne reçoivent pas le Paraclet, sont orphelins.

O. Ἀληθῶς οὐ μόνον ὀρφανοί εἰσιν, ἀλλὰ καὶ ἄθεοι οἱ μὴ δεξάμενοι τὸν παράκλητον.

— O. : A dire vrai ils ne sont pas seulement orphelins, ils sont athées, ceux qui ne reçoivent pas le Paraclet.

M. Διὰ τί οὖν οὐ δέχεσθε αὐτόν;

— M. : Pourquoi donc alors ne le recevez-vous pas ?

O. Ἡμεῖς καὶ ἐδεξάμεθα καὶ δεχόμεθα, ὑμεῖς δὲ οὔτε ἔγνωτε οὔτε ἐδέξασθε, ἀλλ' ἠπατήθητε παρὰ Μοντανοῦ, καὶ τοιαύτην ἀπάτην, ἣν οὐκ ἂν ἠπατήθησαν ἄνθρωποι μὴ γενόμενοι σκεύη τοῦ διαβόλου. Πρῶτον γὰρ πείθει ὑμᾶς εἰπεῖν τοὺς ἀποστόλους ὀρφανοὺς καὶ τὸν Κύριον Ἰησοῦν ψεύστην τὸν εἰρηκότα αὐτοῖς· Οὐκ ἀφήσω ὑμᾶς ὀρφανούς· ἔρχομαι πρὸς ὑμᾶς (JEAN, XIV, 18).

— O. : Nous ? nous l'avons reçu et nous le recevons. Mais vous, vous ne le connaissez ni ne l'avez reçu. Vous avez été dupés par Montan, et votre erreur est telle que jamais des hommes qui n'eussent pas été les instruments du diable n'y auraient prêté les mains. Car tout d'abord il vous induit à prétendre que les Apôtres (furent) orphelins et que le Seigneur Jésus a menti, quand il leur a dit : « Je ne vous laisserai point orphelins : je viendrai à vous. »

M. Ἡμεῖς γὰρ λέγομεν, ὅτι οὐκ ἦν ὁ Χριστὸς ἐν τοῖς ἀποστόλοις[1];

— M. : Nous, nous disons que le Christ n'était pas dans les Apôtres ?

O. Ὁ λέγων, ὅτι οὐκ ἦν ἐν τοῖς ἀποστόλοις ὁ παράκλητος, ἀλλ' ἐν Μοντανῷ, πάντως οὐδὲ τὸν Χριστὸν δώσει ἐν αὐτοῖς. Οὐδεὶς γὰρ δύναται εἰπεῖν Κύριον

— O. : Celui qui dit que le Paraclet n'était pas dans les Apôtres, mais en Montan, ne pourra admettre que le Christ ait été en eux. « Car personne ne peut dire : le Seigneur

[1] Je mets un point d'interrogation après ἀποστόλοις. Le montaniste s'indigne que pareille opinion puisse être prêtée aux siens.

Ἰησοῦν, εἰ μὴ ἐν πνεύματι ἁγίῳ (I *Cor.*, XII, 3). Καὶ εὑρέθησαν καθ' ὑμᾶς ὀρφανοὶ καὶ ὁ Κύριος Ἰησοῦς Χριστὸς ψεύστης, καὶ Μοντανὸς ὁ τοῦ Ἀπόλλωνος ἱερεὺς ἀληθής. Τί δὲ ταύτης τῆς ἀπάτης ἐστὶν ἀθλιώτερον;

Μ. Λέγομεν καὶ ἡμεῖς, ὅτι οἱ ἀπόστολοι ἔσχον ἐκ τοῦ πνεύματος, ἀλλ' οὐ τὸ πλήρωμα τοῦ παρακλήτου εἶχον.

Ο. Καὶ ὁ λέγων· Ἡμεῖς δὲ πάντες ἀνακεκαλυμμένῳ προσώπῳ τὴν δόξαν Κυρίου κατοπτριζόμεθα (II *Cor.*, III, 18), οὐκ εἶχε τὸ πνεῦμα, ἀλλὰ Μοντανὸς ὁ ἱερεὺς τοῦ εἰδώλου;

Μ. Παῦλος γὰρ οὐκ ἦν διώκτης;

Ο. Ἀλλὰ σκεῦος ἐκλογῆς (*Actes*, IX, 1) γέγονε.

Μ. Καὶ Μοντανός.

Ο. Ἀλλ' ἐκ τούτου γινώσκεται ὁ ἀληθὴς προφήτης ἐκ τοῦ τὰ τοῦ θεοῦ αὐτὸν λέγειν, καὶ ὁ ψευδοπροφήτης ἐν τῷ τὰ ἐναντία αὐτὸν τῷ θεῷ λέγειν.

Μ. Καὶ πότε Μοντανὸς ἐναντία τῷ θεῷ εἶπεν;

Ο. Ὅταν μὲν ὁ θεὸς καὶ σωτὴρ ἡμῶν λέγῃ τὸν παράκλητον ἄλλον εἶναι παρ' ἑαυτὸν καὶ τοῖς ἀποστόλοις ἀποστέλλειν αὐτὸν ἐπαγγέλλεται (cf. JEAN, XIV, 16), Μοντανὸς δὲ λέγει· Ἐγώ εἰμι ὁ πατὴρ καὶ ὁ υἱὸς καὶ τὸ ἅγιον πνεῦμα, δῆλον, ὅτι ἐναντία τῷ υἱῷ λέγει καὶ ἔστι ψευδοπροφήτης.

Μ. Καὶ ἡμεῖς λέγομεν, ὅτι εἶχον οἱ

Jésus, si ce n'est dans l'Esprit Saint. » D'après vous, ils ont donc été orphelins, le Seigneur Jésus Christ a menti, et Montan, le prêtre d'Apollon, (fut seul) véridique. Quoi de plus misérable qu'une telle erreur?

— M. : Nous disons, nous aussi, que les apôtres eurent (quelque chose) du Saint-Esprit, mais non qu'ils avaient la plénitude du Paraclet.

— O. : Alors celui qui a dit : « Nous tous, nous contemplons à face découverte, comme en un miroir, la gloire du Seigneur » ne possédait pas l'Esprit; et c'est Montan, le prêtre de l'idole (qui l'avait)?

— M. : Paul n'était-il pas persécuteur?

— O. : Mais il devint « vase d'élection ».

— M. : Montan aussi.

— O. : Le vrai prophète se reconnaît à ce qu'il dit les choses de Dieu, et le faux prophète à ce qu'il dit des choses contraires à Dieu.

— M. : Quand Montan a-t-il dit des choses contraires à Dieu?

— O. : Quand — alors que Dieu notre Sauveur dit qu'il y a auprès de lui un autre Paraclet et annonce qu'il l'envoie aux apôtres — Montan, lui, déclare : « Je suis le Père, le Fils et le Saint Esprit », il est manifeste qu'il dit le contraire de (ce qu'a dit) le Fils, et qu'il est un faux prophète.

— M. : Et nous, nous disons que

ἀπόστολοι τὸν ἀρραβῶνα τοῦ πνεύματος (II *Cor.*, I, 22 ; V, 5), ἀλλ' οὐ τὸ πλήρωμα.

Ο. Ὅτι οἱ ἀπόστολοι ναοὶ τοῦ πνεύματος ἦσαν καὶ πάντες οἱ ἅγιοι, ἄκουε Παύλου λέγοντος· Οὐκ οἴδατε, ὅτι τὰ σώματα ὑμῶν ναὸς τοῦ ἐν ὑμῖν ἁγίου πνεύματός ἐστι(ν) (I *Cor.*, VI, 19) καὶ ἐν ἄλλοις· Ὑμεῖς δὲ οὐκ ἐστὲ ἐν σαρκί, ἀλλ' ἐν πνεύματι, εἴπερ πνεῦμα θεοῦ οἰκεῖ ἐν ὑμῖν (*Rom.*, VIII, 9). Τοσούτων οὖν μαρτυριῶν οὐσῶν τῶν λεγουσῶν, ὅτι τὸ πνεῦμα ἦν καὶ ἔστιν ἐπὶ τοὺς πιστεύοντας, πῶς σὺ λέγεις μὴ εἶναι ἐπὶ τοὺς ἀποστόλους;

Μ. Εἶπον, ὅτι ἀρραβὼν ἦν τοῦ πνεύματος ἐν αὐτοῖς.

Ο. Αὐτὸ τὸ πνεῦμα ἀρραβών ἐστι τῶν ἐπηγγελμένων ἀγαθῶν, οἷον ἐπαγγελίαν ἔχομεν ἀφθαρσίας. Πόθεν ἡ ἀπόδειξις, ὅτι ἐσόμεθα ἄφθαρτοι ἐκ τοῦ πνεύματος, οὗ ἔδωκεν ἡμῖν, καὶ οὕτως πᾶσαν ἐπαγγελίαν ἐλπίζομεν πληροῦσθαι ἐκ τῆς τοῦ πνεύματος τοῦ ἁγίου παρουσίας ὡς εἶναι αὐτὸ ἀρραβῶνα τῶν ἐπηγγελμένων ἀγαθῶν; Λέγει δὲ οὕτως ὁ Παῦλος· Ὁ δὲ βεβαιῶν ἡμᾶς σὺν ὑμῖν εἰς Χριστὸν καὶ χρίσας ἡμᾶς θεός, ὁ καὶ σφραγισάμενος ἡμᾶς καὶ δοὺς τὸν ἀρραβῶνα τοῦ πνεύματος ἐν ταῖς καρδίαις ἡμῶν (II *Cor.*, I, 21-22), ὅ ἐστιν ὅτι ἐβεβαιώθη σὺν ὑμῖν εἰς Χριστόν. Πόθεν τοῦτο ἐκ τοῦ πνεύματος, οὗ δέδωκεν ἡμῖν; Ἡ γὰρ ἀπόδειξις, ὧν ἐπηγγείλατο Χριστός, ἐκ τῆς τοῦ πνεύματός παρουσίας ἐστίν·

les apôtres possédaient « le gage de l'Esprit », mais non la plénitude (de l'Esprit).

— O. : (Pour te rendre compte) que les apôtres étaient les temples de l'Esprit, de même que tous les saints, écoute Paul : « Ne savez-vous pas, dit-il, que vos corps sont les temples du Saint-Esprit » et ailleurs : « Pour vous, vous n'êtes point dans la chair, mais dans l'Esprit, si toutefois l'Esprit de Dieu habite en vous. » Quand tant de témoignages affirment que l'Esprit était et est sur les croyants, comment peux-tu dire, toi, qu'il n'était pas sur les apôtres ?

— M. : J'ai dit que le gage de l'Esprit était en eux.

— O. : L'Esprit lui-même est le gage des biens annoncés : ainsi nous avons promesse d'incorruptibilité. Où chercher la démonstration que nous serons incorruptibles par l'Esprit qu'il nous a donné, et pourquoi espérons-nous que toute promesse sera accomplie par la parousie de l'Esprit-Saint, en sorte qu'il est lui-même le gage des biens promis ? Paul parle ainsi : « Celui qui nous affermit avec vous dans le Christ, et qui nous a oints, c'est Dieu, qui nous a aussi marqués de son sceau et qui a mis le gage de l'Esprit dans nos cœurs. » C'est à dire qu'il a été affermi avec nous dans le Christ. Comment (cette incorruptibilité) vient-elle de

ἐπηγγείλατο βασιλείαν οὐρανῶν, ἐπηγγείλατο ἀφθαρσίαν, ἀθανασίαν, σοφίαν, ἁγιασμόν, ἀπολύτρωσιν. Τίς ταύτης τῆς δωρεᾶς ἀπόδειξις καὶ πόθεν ἡμῖν τὸ ἀσφαλὲς[1] ; Εκ τοῦ πνεύματος, οὗ ἔδωκεν ἡμῖν. Ὁ γὰρ τὸ αἴτιον τῶν χαρισμάτων δεδωκὼς δώσει καὶ τὰ ἑπόμενα καὶ διὰ τοῦτο ἀῤῥαβὼν εἴρηται τὸ πνεῦμα τῆς μελλούσης ἀποκαλύπτεσθαι δόξης (cf. *Rom.*, VIII, 18).

l'Esprit, qu'il nous a donné ? C'est que la démonstration des promesses du Christ dépend de la parousie de l'Esprit. Il a promis le royaume des Cieux, il a promis l'incorruptibilité, l'immortalité, la sagesse, la sanctification, la rédemption. Où est la démonstration de ce présent et d'où (nous en vient) la certitude ? De l'Esprit, qu'il nous a donné. Car celui qui nous a donné la cause des charismes nous en donnera aussi les effets et c'est pour cela que l'Esprit est appelé le gage de la gloire qui doit nous être révélée.

M. Διὰ τί δὲ καὶ τὰς ἁγίας Μαξίμιλλαν καὶ Πρίσκιλλαν ἀποστρέφεσθε καὶ λέγετε μὴ ἐξὸν εἶναι προφητεύειν γυναιξίν ; Οὐκ ἦσαν καὶ τῷ Φιλίππῳ θυγατέρες τέσσαρες προφητεύουσαι (cf. *Actes*, XXI, 9) καὶ Δεββῶρα οὐκ ἦν προφῆτις (cf. *Juges*, IV, 4) ; καὶ ὁ ἀπόστολος οὐ λέγει· Πᾶσα γυνὴ προσευχομένη <ἢ> προφητεύουσα ἀκατακαλύπτῳ τῇ κεφαλῇ (I *Cor.*, XI, 5), εἰ οὐκ ἔστιν γυναιξὶν προφητεύειν οὐδὲ προσεύχεσθαι ; Εἰ δὲ προσεύχονται, καὶ προφητευέτωσαν.

— M. : Et pourquoi vous détournez-vous avec horreur de Maximilla et de Priscilla, et dites-vous qu'il n'est pas permis aux femmes de prophétiser ? Philippe n'avait-il pas quatre filles prophétesses ? Deborah n'était-elle pas prophétesse ? L'Apôtre ne dit-il pas : « Toute femme qui prie ou qui prophétise la tête découverte... » (ce qu'il n'aurait pas dit) s'il n'était pas permis aux femmes de prophétiser ni de prier ? Mais si elles prient, qu'elles prophétisent aussi !

O. Ἡμεῖς τὰς προφητείας τῶν γυναικῶν οὐκ ἀποστρεφόμεθα, καὶ ἡ ἁγία Μαρία προεφήτευσε λέγουσα· Ἀπὸ τοῦ νῦν μακαριοῦσί με πᾶσαι αἱ γενεαί (Luc, I, 48). Καὶ ὡς καὶ αὐτὸς εἶπας ἦσαν τῷ ἁγίῳ Φιλίππῳ θυγατέρες προφητεύουσαι

— O. : Nous n'avons aucune répugnance à l'égard des prophéties féminines. Sainte Marie a prophétisé, quand elle a dit : « Voici que désormais toutes les générations m'appelleront bienheureuse. » Comme

[1] Je coupe la phrase après ἀσφαλές, comme le sens l'exige. Ficker met le point d'interrogation après ἡμῖν.

καὶ Μαρία ἡ ἀδελφὴ Ἀαρὼν προεφήτευεν (cf. *Exode*, XV, 20 et s.). Ἀλλ' οὐκ ἐπιτρέπομεν αὐταῖς λαλεῖν ἐν ἐκκλησίαις οὐδὲ αὐθεντεῖν ἀνδρῶν (cf. I *Tim.*, II, 12), ὥστε καὶ βίβλους ἐξ ὀνόματος αὐτῶν γράφεσθαι. Τοῦτο γάρ ἐστιν ἀκατακαλύπτως αὐτὰς προσεύχεσθαι καὶ προφητεύειν, καὶ οὖν κατῄσχυνε[1] τὴν κεφαλὴν (cf. I *Cor.*, XI, 5) τουτέστι(ν) τὸν ἄνδρα. Μὴ γὰρ οὐκ ἠδύνατο ἡ ἁγία Θεοτόκος Μαρία ἐξ ὀνόματος ἑαυτῆς βιβλία γράψαι; Ἀλλ' οὐκ ἐποίησεν, ἵνα μὴ καταισχύνῃ τὴν κεφαλὴν αὐθεντοῦσα τῶν ἀνδρῶν.

M. Τὸ γὰρ ἀκατακαλύπτῳ τῇ κεφαλῇ προσεύχεσθαι ἢ προφητεύειν ἐστὶ τὸ μὴ γράφειν βιβλία;

O. Καὶ πάνυ.

M. Ἐὰν οὖν λέγῃ ἡ ἁγία Μαρία· Ἀπὸ τοῦ νῦν μακαριοῦσί(ν) με πᾶσαι αἱ γενεαί (Luc, I, 48), μετὰ παρρησίας λέγει καὶ ἀνακεκαλυμμένως, ἢ οὔ;

O. Ἔχει κάλυμμα τὸν εὐαγγελιστήν. Οὐ γὰρ ἐξ ὀνόματος αὐτῆς τὸ εὐαγγέλιον ἀναγέγραπται.

M. Μή μοι τὰς ἀλληγορίας ὡς δόγματα λάμβανε.

O. Μάλιστα μὲν οὖν ὁ ἅγιος Παῦλος καὶ τὰς ἀλληγορίας εἰς τὰς τῶν δογμάτων βεβαιώσεις ἔλαβε λέγων, ὅτι· Ἀβραὰμ δύο γυναῖκας ἔσχεν (cf. *Gal.*, IV, 22), ἅτινά εἰσιν ἀλληγορούμενα. Αὗται γάρ εἰσιν αἱ δύο διαθῆκαι (*Gal.*, IV, 24). Δῶμεν

tu l'as dit, Philippe avait quatre filles prophétesses. Marie, la sœur d'Aaron prophétisait. — Mais nous ne leur permettons pas de parler dans les Eglises ni d'avoir autorité sur les hommes au point d'écrire des livres signés d'elles. Car c'est là pour elles prier et prophétiser la tête découverte et par suite cela déshonorait la tête, c'est-à-dire l'homme. Marie, la sainte Mère de Dieu, ne pouvait-elle écrire des livres sous son nom ? Elle ne l'a cependant pas fait, pour ne pas déshonorer la tête, en prenant autorité sur les hommes.

— M. : Ainsi de prier ou de prophétiser la tête découverte, cela équivaut à écrire des livres ?

— O. : Parfaitement.

— M. : Quand Sainte Marie dit : « Désormais toutes les générations m'appelleront bienheureuse », parle-t-elle avec une excessive liberté et la tête découverte, ou non ?

— O. : Elle a pour voile l'évangéliste. Car ce n'est pas sous son nom que l'Evangile a été écrit.

— M. : Ne me prends pas pour des dogmes les allégories.

— O. : Justement Saint Paul a pris aussi les allégories pour consolider les dogmes, quand il a dit : « Abraham avait deux femmes : cela a été dit par allégorie, car ce sont les deux alliances. » Admettons qu'il ne (faut

[1] J'écris καὶ οὖν κατῄσχυνε. Ficker : καὶ οὐ κατῄσχυνε.

δέ, ὅτι οὐ διὰ ἀλληγορίαν τὸ τῆς κεφαλῆς κάλυμμα. Στῆσόν μοι ἐπὶ πάντων τὴν ἀλληγορίαν, ἐὰν ᾖ πενιχρὰ γυνὴ καὶ μὴ ἔχῃ, τί κατακαλύπτεται, οὐ δεῖ αὐτὴν προσεύχεσθαι οὐδὲ προφητεύειν ;

Μ. Καὶ δύναται εἰς τοσοῦτον εἶναι πενιχρά, ὡς μὴ ἔχειν, τί σκεπάσεται [1];

Ο. Πολλάκις μὲν εἴδομεν οὕτως πενιχρὰς γυναῖκας ὥστε μὴ ἔχειν, τί σκεπάσονται. Ἐπειδὴ δὲ αὐτὸς οὐ θέλεις εἶναι πενιχρὰς γυναῖκας ὥστε μὴ ἔχειν, τί σκεπάσονται, τί ποιεῖς ἐπὶ τῶν βαπτιζομένων ; Ἆρα οὐ δεῖ αὐτὰς βαπτιζομένας προσεύχεσθαι ; Τί δὲ λέγεις καὶ ἐπὶ τῶν ἀνδρῶν τῶν πολλάκις διὰ κάκωσιν σκεπαζομένων τὴν κεφαλήν ; Ἆρα καὶ τούτους κωλύεις προσεύχεσθαι ἢ προφητεύειν ;

Μ. Ἐν ἐκείνῃ τῇ ὥρᾳ, ᾗ προσεύχεται ἢ προφητεύει, ἀνακαλύπτεται.

Ο. Οὐ δεῖ αὐτὸν ἀδιαλείπτως προσεύχεσθαι, ἀλλὰ παρακούειν τοῦ ἀποστόλου διδάσκοντος αὐτόν, τοῦ λέγοντος· Ἀδιαλείπτως προσεύχεσθε (I *Thess.*, V, 17). Καὶ τὴν γυναῖκα δὲ συμβουλεύεις βαπτιζομένην μὴ προσεύχεσθαι.

Μ. Διὰ τοῦτο οὖν οὐ δέχεσθε Πρίσκιλλαν καὶ Μαξίμιλλαν, ἐπειδὴ βιβλία συνέταξαν,

Ο. Οὐ διὰ τοῦτο μόνον, ἀλλ' ὅτι καὶ ψευδοπροφήτιδες γεγόνασι μετὰ τοῦ ἐξάρχου αὐτῶν Μοντανοῦ.

pas interpréter allégoriquement le voile de la tête. Supprime moi l'allégorie en toute occasion : si une femme est pauvre et n'a pas de quoi se voiler, faut-il qu'elle ne prie ni ne prophétise.

— M. : Peut-elle être pauvre au point de ne pas avoir de quoi se couvrir ?

— O. : Nous voyons souvent des femmes pauvres au point de ne pas avoir de quoi se couvrir. Mais puisque toi-même tu ne veux pas qu'il y ait des femmes pauvres au point de ne pas avoir de quoi se couvrir, que fais-tu des baptisées ? Ne faut-il pas qu'elles prient, quand on les baptise ? Et que dis-tu des hommes qui souvent ont la tête couverte à cause d'un mal quelconque ? Est-ce que tu les empêches eux aussi de prier et de prophétiser ?

— M. : Au moment où il prie ou prophétise, il se découvre.

— O. : Alors il ne faut pas qu'il prie sans interruption. Pourtant (il doit) écouter l'apôtre quand il dit : « Priez sans cesse. » Et tu conseilles à la femme qu'on baptise de ne pas prier.

— M. : Ainsi donc, si vous ne recevez pas Priscilla et Maximilla, c'est qu'elles ont composé des livres.

— O. : Pas pour cela seulement, mais parce qu'elles furent de fausses prophétesses, avec Montan, leur chef.

[1] Je place un point d'interrogation après σκεπάσεται.

M. Πόθεν, ὅτι ψευδοπροφήτιδες γεγόνασιν;

O. Τὰ αὐτὰ Μοντανῷ εἰρήκασιν;

M. Ναί.

O. Ἠλέγχθη δὲ Μοντανὸς ἐναντία ταῖς θείαις γραφαῖς εἰρηκώς, καὶ αὐταὶ ἄρα αὐτῷ συνεκβληθήσονται.

— M. : Pourquoi cela, de fausses prophétesses ?

— O. : Ont-elles dit la même chose que Montan ?

— M. : Oui certes.

— O. : Eh bien, Montan est convaincu d'avoir dit des choses contraires aux saintes Ecritures. Donc elles aussi seront repoussées avec lui.

SAINT HILAIRE

80. — *Contra Constantium imperatorem liber unus*, XI (P. L., X, 588). Constantinople. 360 [1].

Ipsum (Paulinum) usque ad mortem demutasti exsiliis et fatigasti, extra christianum quoque nomen relegasti : ne panem aut de horreo tuo sumeret, aut de Montani Maximillaeque antro profanatum exspectaret.

Paulin lui-même [2], tu l'as jusqu'à sa mort épuisé d'exils toujours changeants ; tu l'as relégué jusque par delà le nom chrétien, pour l'empêcher de prendre son pain en tes greniers ou de l'attendre souillé (du contact) de l'antre de Montan et de Maximilla.

81. — *Ad Constantium Augustum*, II, VII (P. L., X, 570). Constantinople. 360 [3].

Hinc et Montanus per insanas feminas suas paracletum alium defendit.

C'est pour cela [= faute d'avoir gardé la foi baptismale] que Montan, aidé de ses femmes insensées, défend un autre Paraclet.

[1] SCHANZ, IV, I, 263 ; BARDENHEWER, p. 352.

[2] Il s'agit de Paulin, évêque de Trêves, exilé en Phrygie par l'empereur Constance, pour avoir refusé, lors du Concile d'Arles (353), de souscrire à la condamnation d'Athanase. Cf. *Hist. littér. de la France*, II, 123 ; HEFELE-LECLERQ, *Hist. des Conciles*, I, 2. 869 et s. ; L. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, II, 256.

[3] SCHANZ, IV, I, 262.

BASILE DE CÉSARÉE

82. — Ἀνατρεπτικὸς τοῦ Ἀπολογητικοῦ τοῦ δυσσεβοῦς Εὐνομίου, II, xxxiv (P. G., xxix, 650-1). 363-365 [1].

Μοντανοῦ ἦν μόνου τοσοῦτον μανῆναι κατὰ τοῦ Πνεύματος, καὶ ὀνόμασί τε αὐτὸ ταπεινοῖς καθυβρίσαι, καὶ τὴν φύσιν αὐτοῦ τοσοῦτον ἐξευτελίσαι, ὥστε ἀδοξίαν εἰπεῖν τῷ πεποιηκότι προστρίβεσθαι. Μᾶλλον δὲ κἀκεῖνος ἔφυγεν ἂν ταπεινῶς εἰπεῖν τι περὶ τοῦ Πνεύματος, ὡς ἂν μὴ τὸν τῦφον ἑαυτοῦ καταβάλοι.

Il n'appartenait qu'au seul Montan de porter jusqu'à ce degré sa fureur contre l'Esprit, et de l'insulter par des noms humiliants, en ravalant sa nature au point de déclarer que ce serait déshonneur que de l'attribuer au Créateur. — Ou plutôt Montan aurait évité de parler en termes aussi bas de l'Esprit, pour ne point rabaisser son propre orgueil !

AMBROSIASTER

83. — *Comm. in Ep. I ad Tim.*, III, ii, (P. L., [rééd. de 1879] xvii, 496.) Rome (très probablement). 370-375 [2].

Cataphrygae erroris occasionem captantes, propter quod post diaconos mulieres alloquitur (I *Tim.*, iii, 8-11) etiam ipsas diaconas ordinari debere uana praesumptione defendunt, cum sciant apostolos septem diaconos elegisse *(Actes,* vi, 3 et s.). Numquid nulla mulier tunc

Les Cataphrygiens, qui recherchent les occasions de tomber dans l'erreur, soutiennent dans leur folle audace, sous prétexte que (Paul) s'adresse aux femmes après les diacres, qu'il faut ordonner aussi des diaconesses. Ils savent pourtant que les apôtres choisirent sept diacres. Est-ce que par

[1] Bardenhewer, AKL, III, 138.
[2] Bardenhewer, p. 384; AKL, III, 520.

idonea inuenta est, cum inter undecim apostolos sanctas mulieres fuisse legamus ? Sed ut haeretici animum suum uerbis, non sensu legis astruere uideantur, apostoli uerbis contra sensum nituntur apostoli : ut cum ille mulierem in Ecclesia in silentio esse debere praecipiat, illi e contra etiam auctoritatem in Ecclesia uindicent ministerii.

hasard aucune femme ne fut alors trouvée apte (à cet office), quand nous lisons qu'au milieu des onze apôtres il y avait de saintes femmes ? Mais soucieux d'étayer en apparence leurs opinions non point sur l'intention, mais sur les mots de la Loi, ces hérétiques s'appuient sur les mots de l'Apôtre contre l'intention de l'Apôtre. Alors que Paul prescrit à la femme de garder le silence dans l'Eglise, eux au contraire vont jusqu'à revendiquer pour elle l'autorité du ministère dans l'Eglise.

84. — *In II Ep. ad Thess.*, V (P. L., XVII, 478).

Hinc est unde et Ioannis apostoli epistola : « Nolite, inquit, omni spiritui credere : sed probate spiritus, si ex Deo sunt » (I JEAN, IV, 1). Quia si multa bona dicat, in aliquo autem quod fidei adversum est, promat, sciatur non esse Spiritus sanctus. Nihil enim erroris in Spiritu sancto poterit reperiri.

Quemadmodum in Montano et Priscilla et Maximilla prophetis Cataphrygarum spiritus mundi imitatione quadam boni simulavit, ut per multa verisimilia, necnon et vera, mentiretur se esse Spiritum sanctum.

De là aussi ce passage de l'Epître de l'apôtre Jean : « N'allez pas, dit-il, ajouter foi à tout esprit, mais éprouvez les esprits, pour voir s'ils viennent de Dieu. » Si cet esprit, tout en disant de bonnes choses, exprime quelque affirmation contraire à la foi, on saura donc qu'il n'est pas l'Esprit saint. Car nulle erreur ne peut être trouvée dans l'Esprit saint.

C'est ainsi que chez Montan, Priscilla et Maximilla, les prophètes des Cataphrygiens, l'esprit du monde se donnait certains dehors de vertu, afin de faire croire mensongèrement, par beaucoup de choses vraisemblables et même vraies, qu'il était l'Esprit saint.

SAINT OPTAT

85. — *De Schismate Donatistarum adu. Parmenianum*, I, IX, (ZIWSA, dans CV, XXVI [1893] p. 10 ; P. L., XI, 898). Milève (Numidie). Vers 370 [1].

... Haereticos cum erroribus suis mortuos et obliuione iam sepultos quodammodo resuscitare uoluisti, quorum per provincias Africanas non solum uitia sed etiam nomina uidebantur ignota. Marcion, Praxeas, Sabellius, Valentinus et caeteri usque ad Cataphrygas temporibus suis a Victorino Petauionensi et Zephirino Urbico et a Tertulliano Carthaginiensi et ab aliis adsertoribus Ecclesiae catholicae superati sunt. Ut quid bellum cum mortuis geram, quod ad negotium temporis nostri non pertinent ?

Tu as voulu ressusciter en quelque sorte des hérétiques morts avec leurs erreurs, déjà ensevelis dans l'oubli et dont, je ne dirai pas les erreurs, mais les noms même paraissaient inconnus dans les provinces d'Afrique, Marcion, Praxeas, Sabellius, Valentin et les autres jusqu'aux Cataphrygiens ont été vaincus de leur temps par Victorin de Petau, Zephyrin de Rome, Tertullien de Carthage et autres défenseurs de l'Eglise catholique. Pourquoi faire la guerre à des morts, puisqu'ils n'intéressent point les choses de notre temps ?

BASILE DE CÉSARÉE

86. — *Epist.* CLXXXVIII Amphilochio *de Canonibus*, c. 1 (P. G., XXXII, 664. I. B. PITRA, *Iuris ecclesiastici Graecorum historia et monumenta*, Romae, 1864, p. 576 et s.) Césarée de Cappadoce, 375 [2].

Τὸ μὲν οὖν περὶ τοὺς Καθαροὺς ζήτημα καὶ εἴρηται πρότερον, καὶ καλῶς ἀπεμνημόνευσας, ὅτι δεῖ τῷ ἔθει τῶν

Quant à ce qui regarde les Cathares, la question a été précédemment examinée et tu as rappelé

[1] SCHANZ, IV, I, 355 ; BARDENHEWER, p. 370.
[2] TILLEMONT, *Mémoires...*, IX, 229 et 232.

καθ᾽ ἑκάστην χώραν ἕπεσθαι, διὰ τὸ διαφόρως ἐνεχθῆναι περὶ τοῦ βαπτίσματος αὐτῶν τοὺς τότε περὶ τούτων διαλαβόντας· τὸ δὲ τῶν Πεπουζηνῶν οὐδένα μοι λόγον ἔχειν δοκεῖ· καὶ ἐθαύμασα πῶς κανονικὸν ὄντα τὸν Διονύσιον παρῆλθεν. Ἐκεῖνο γὰρ ἔκρινον οἱ παλαιοὶ δέχεσθαι βάπτισμα, τὸ μηδὲν τῆς πίστεως παρεκβαῖνον· ὅθεν τὰς μὲν αἱρέσεις ὠνόμασαν, τὰ δὲ σχίσματα, τὰς δὲ παρασυναγωγάς. Αἱρέσεις μὲν τοὺς παντελῶς ἀπεῤῥηγμένους, καὶ κατ᾽ αὐτὴν τὴν πίστιν ἀπηλλοτριωμένους· σχίσματα δὲ τοὺς δι᾽ αἰτίας τινὰς ἐκκλησιαστικὰς καὶ ζητήματα ἰάσιμα πρὸς ἀλλήλους διενεχθέντας· παρασυναγωγὰς δὲ τὰς συνάξεις τὰς παρὰ τῶν ἀνυποτάκτων πρεσβυτέρων ἢ ἐπισκόπων καὶ παρὰ τῶν ἀπαιδεύτων λαῶν γινομένας...

Αἱρέσεις δέ, οἷον ἡ τῶν Μανιχαίων, καὶ Οὐαλεντίνων, καὶ Μαρκιονιστῶν, καὶ αὐτῶν τούτων τῶν Πεπουζηνῶν· εὐθὺς γὰρ περὶ αὐτῆς τῆς εἰς Θεὸν πίστεώς ἐστιν ἡ διαφορά. Ἔδοξε τοίνυν τοῖς ἐξ ἀρχῆς, τὸ μὲν τῶν αἱρετικῶν παντελῶς ἀθετῆσαι, τὸ δὲ τῶν ἀποσχισάντων, ὡς ἔτι ἐκ τῆς Ἐκκλησίας ὄντων, παραδέξασθαι· τοὺς δὲ ἐν ταῖς παρασυναγωγαῖς, μετανοίᾳ ἀξιολόγῳ καὶ ἐπιστροφῇ βελτιωθέντας, συνάπτεσθαι πάλιν τῇ Ἐκκλησίᾳ, ὥστε πολλάκις καὶ τοὺς ἐν

avec raison qu'il faut suivre la coutume de chaque pays, étant donnée la diversité des décisions prises à propos de leur baptême par ceux qui alors ont statué sur leur cas. Mais le baptême des Pépuziens ne me paraît avoir aucune valeur, et je m'étonne qu'un homme rompu au droit ecclésiastique comme Denys ne s'en soit pas avisé. Les Anciens estimaient qu'il ne faut admettre que le baptême qui ne s'écarte en rien de la foi : d'où la triple dénomination d'hérésie, de schisme et d'assemblée illicite. Il y a hérésie quand on rompt complètement avec l'Eglise et qu'on se détache d'elle sur des points intéressant la foi elle-même. Il y a schisme, quand les dissentiments réciproques proviennent de causes ecclésiastiques et de controverses guérissables. Il y a assemblée illicite, en cas de réunions tenues par des prêtres ou évêques indociles, ou des foules ignorantes... En fait d'hérésies, on peut citer celle des Manichéens, des Valentiniens, des Marcionistes, et des Pépuziens eux-mêmes : là en effet il y a différend sur le point même de la foi en Dieu. Or donc il a plu à ceux qui furent au début, de rejeter complètement le baptême des hérétiques ; d'agréer celui des schismatiques, comme faisant encore partie de l'Eglise ; de réintégrer dans l'Eglise ceux qui ont pris part aux assem-

βαθμῷ, συναπελθόντας τοῖς ἀνυποτάκτοις, ἐπειδὰν μεταμεληθῶσιν, εἰς τὴν αὐτὴν παραδέχεσθαι τάξιν.

Οἱ τοίνυν Πεπουζηνοὶ προδήλως εἰσὶν αἱρετικοί· εἰς γὰρ τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον ἐβλασφήμησαν, Μοντανῷ καὶ Πρισκίλλῃ τὴν τοῦ Παρακλήτου προσηγορίαν ἀθεμίτως καὶ ἀναισχύντως ἐπιφημίσαντες. Εἴτε οὖν ὡς ἀνθρώπους θεοποιοῦντες, κατάκριτοι· εἴτε ὡς τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον τῇ πρὸς ἀνθρώπους συγκρίσει καθυβρίζοντες, καὶ οὕτω τῇ αἰωνίῳ καταδίκῃ ὑπεύθυνοι, διὰ τὸ ἀσυγχώρητον εἶναι τὴν εἰς τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον βλασφημίαν (cf. Mt., xii, 31). Τίνα οὖν λόγον ἔχει τὸ τούτων βάπτισμα ἐγκριθῆναι τῶν βαπτιζόντων εἰς Πατέρα καὶ Υἱὸν καὶ Μοντανὸν ἢ Πρίσκιλλαν; οὐ γὰρ ἐβαπτίσθησαν οἱ εἰς τὰ μὴ παραδεδομένα ἡμῖν βαπτισθέντες. Ὥστε, εἰ καὶ τὸν μέγαν Διονύσιον τοῦτο παρέλαθεν, ἀλλ' ἡμῖν οὐ φυλακτέον τὴν μίμησιν τοῦ σφάλματος.

blées illicites, quand, revenus de leur erreur, une sérieuse pénitence les a améliorés. Il arrive souvent que les dignitaires, après avoir lié partie avec les indociles, se repentent, et alors ils sont replacés au même rang.

Pour ce qui est des Pépuziens, ce sont manifestement des hérétiques, car ils blasphèment contre l'Esprit saint en attribuant indûment, impudemment, à Montan et à Priscilla la dénomination de Paraclet. Donc, en tant qu'ils divinisent des créatures humaines, ils méritent condamnation ; en tant qu'ils insultent l'Esprit saint en le comparant à des créatures, ils tombent sous le coup de l'éternel châtiment, puisque le blasphème contre l'Esprit saint est irrémissible. Quelle raison il y a-t-il d'admettre le baptême de gens qui baptisent au nom du Père et du Fils, et de Montan ou de Priscilla ? Car ceux-là ne sont pas baptisés qui le sont suivant un rite non traditionnel parmi nous. Ce point de vue a beau avoir échappé à Denys le Grand, gardons-nous d'imiter son erreur !

NICETA DE REMESIANA

87. — *De Symbolo,* X (A. E. Burn, *Niceta of Remesiana. His life and works,* Cambridge, 1905, p. 48, l. 15 et s.; P. L., LII, 871). Remesiana (Moesie supérieure). Vers 375 [1].

Scito unam esse ecclesiam catholicam in omni orbe terrae constitutam ; cuius communionem debes firmiter retinere. Sunt quidem et aliae pseudo-ecclesiae, sed nihil tibi commune cum illis, ut puta Manichaeorum, Cataphrygarum, Marcionistarum, uel ceterorum haereticorum siue schismaticorum, quia iam desinunt esse ecclesiae istae sanctae, siquidem daemoniacis deceptae doctrinis aliter credunt, aliter agunt, quam Christus Dominus mandauit, quam apostoli tradiderunt.

Sache qu'une est l'Église catholique établie dans tout l'univers; tu dois conserver fermement sa communion. Il y a d'autres pseudo-églises, par exemple celles des Manichéens, des Cataphrygiens, des Marcionistes, et des autres hérétiques ou schismatiques. Mais tu n'as rien de commun avec elles, car ces églises ont perdu toute sainteté pour s'être laissé séduire aux doctrines des démons et parce qu'elles croient et agissent autrement que le Seigneur Christ ne l'a commandé et que les apôtres ne l'ont enseigné.

SAINT ÉPIPHANE

88. — Πανάριον, XLVIII (Œhler, *Corp. Hæreseol.*. II, 2, p. 12 ; P. G., XLI, 855). Salamis, en Chypre, 375-377 [2].

I. Ἀπὸ τούτων ἑτέρα πάλιν αἵρεσις ἀνακύπτει τῶν Φρυγῶν καλουμένη, σύγχρονος γενομένη τούτοις, καὶ αὐτοὺς

I. A la suite de ceux-ci [= les Encratites] une autre hérésie dresse la tête : c'est celle qu'on appelle

[1] A. E. Burn, p. LXX.
[2] AKL, III, 297.

διαδεχομένη. Οὗτοι γὰρ γεγόνασι περὶ τὸ ἐννεακαιδέκατον ἔτος Ἀντωνίνου τοῦ Εὐσεβοῦς, μετὰ Ἀδριανόν. Καὶ ὁ Μαρκίων δὲ, καὶ οἱ περὶ Τατιανὸν καὶ ἀπ' αὐτοῦ διαδεξάμενοι Ἐγκρατῖται ἐν χρόνοις Ἀδριανοῦ καὶ μετὰ Ἀδριανόν.

hérésie « des Phrygiens ». Elle leur est contemporaine et elle leur a succédé. Elle est née en effet vers la dix-neuvième année du règne d'Antonin le pieux, après Hadrien ; or Marcion, et les Encratites, disciples et successeurs de Tatien, (sont apparus) à l'époque d'Hadrien et après Hadrien.

Οὗτοι γὰρ οἱ κατὰ Φρύγας καλούμενοι δέχονται καὶ αὐτοὶ πᾶσαν γραφὴν παλαιὰν καὶ νέαν διαθήκην, καὶ νεκρῶν ἀνάστασιν ὁμοίως λέγουσι. Μοντανὸν δέ τινα προφήτην αὐχοῦσιν ἔχειν, καὶ Πρισκίλλαν καὶ Μαξιμίλλαν προφήτιδας, οἷς προσέχοντες τὸν νοῦν ἐξετράπησαν. Περὶ δὲ πατρὸς καὶ υἱοῦ καὶ ἁγίου πνεύματος ὁμοίως φρονοῦσι τῇ ἁγίᾳ καθολικῇ ἐκκλησίᾳ· ἀπέσχισαν δὲ ἑαυτούς καὶ προσέχουσιν [1] πνεύμασι πλάνης καὶ διδασκαλίαις δαιμόνων, λέγοντες ὅτι. Δεῖ ἡμᾶς, φησὶ, καὶ τὰ χαρίσματα δέχεσθαι.

Ces « Cataphrygiens » admettent eux-mêmes toute l'Ecriture, l'Ancien comme le Nouveau Testament. Ils parlent dans les mêmes termes que nous de la résurrection des morts. Mais ils font grand bruit d'un prophète nommé Montan et des prophétesses Priscilla et Maximilla ; c'est pour s'être attachés à eux qu'ils se sont détournés de la vraie route. Sur le Père, le Fils, le saint Esprit, ils pensent comme la sainte Eglise catholique, dont ils se sont pourtant séparés pour s'attacher aux esprits d'erreur et aux enseignements des démons. « Nous avons le devoir, disent-ils, d'accueillir aussi les charismes. »

Καὶ ἡ ἁγία τοῦ θεοῦ ἐκκλησία ὁμοίως τὰ χαρίσματα δέχεται, ἀλλὰ τὰ ὄντως χαρίσματα, καὶ τῇ ἁγίᾳ θεοῦ ἐκκλησίᾳ διὰ πνεύματος ἁγίου δεδοκιμασμένα παρά τε προφητῶν καὶ ἀποστόλων καὶ αὐτοῦ τοῦ κυρίου, φάσκοντος ἀποστόλου Ἰωάννου ἐν τῇ ἐπιστολῇ ὅτι, Δοκιμάζετε τὰ πνεύματα, εἴ ἐστιν ἐκ θεοῦ (I JEAN, IV, 1)· πάλιν δὲ λέγοντος ὅτι [suit JEAN,

La sainte Eglise de Dieu les accueille de même, mais (chez elle) ce sont véritablement des charismes, authentiqués pour elle par l'Esprit saint, et qui lui viennent des prophètes, des apôtres et du Seigneur lui-même. L'apôtre Jean ne dit-il pas dans son Epître : « Eprouvez les esprits (pour voir)

[1] J'adopte la correction de PETAU. Ἑαυτούς. Προσέχουσιν, κ. τ. λ. ŒHLER.

ιι, 18]. Ἀληθῶς οὖν ὅτι οὐκ εἰσὶν ἐξ αὐτῶν τῶν ἁγίων. Ἐξέβησαν γὰρ τῇ ἑαυτῶν φιλονεικίᾳ, προσανέχοντες καὶ πνεύμασι πλάνης καὶ μυθολογίας.

II. Ἰδοὺ γάρ, ἐξ αὐτῆς τῆς ὑποθέσεως ἐλέγχονται μὴ δυνάμενοι πληροῦν τὰ ἑαυτῶν ἐν φιλονεικίᾳ ὑπισχνούμενα. Εἰ γὰρ δεῖ χαρίσματα δέχεσθαι, καὶ δεῖ ἐν ἐκκλησίᾳ χαρισμάτων, πῶς οὐκέτι μετὰ Μοντανὸν καὶ Πρισκίλλαν καὶ Μαξιμίλλαν ἔχουσι προφήτας ; Ἆρα ἠργησεν ἡ χάρις ; Οὐκ ἀργεῖ δὲ ἡ χάρις ἐν ἁγίᾳ ἐκκλησίᾳ, μὴ γένοιτο. Εἰ δὲ ἕως τινὸς προεφήτευσαν οἱ προφητεύσαντες, καὶ οὐκέτι προφητεύουσιν, ἀλλὰ οὔτε Πρισκίλλα, οὔτε Μαξιμίλλα προεφήτευσαν μετα τὰς προφητείας τὰς διὰ τῶν ἁγίων ἀποστόλων ἐν τῇ ἁγίᾳ ἐκκλησίᾳ δοκιμασθείσας. Κατὰ δυο οὖν τρόπους ἐλεγχθήσεται ἡ αὐτοῦ ἄνοια. Ἢ γὰρ δείξωσιν εἶναι προφήτας μετὰ Μαξιμίλλαν, ἵνα μὴ ἀργήσῃ παρ᾽ αὐτοῖς λεγομένη χάρις, ἢ οἱ περὶ Μαξιμίλλαν ψευδοπροφῆται εὑρεθήσονται, μετὰ τὸν ὅρον τῶν προφητικῶν χαρισμάτων, τολμήσαντες οὐκ ἀπὸ τοῦ ἁγίου πνεύματος, ἀλλ᾽ ἀπὸ πλάνης δαιμόνων ἐνθουσιασθῆναι, καὶ φαντάσαι τοὺς ἀκούοντας αὐτῶν καὶ ὅπως ἐξ αὐτῶν τῶν παρ᾽ αὐτοῖς λεγομένων ὁ ἔλεγχος πρὸς αὐτοὺς ῥηθήσεται.

s'ils sont de Dieu. » Et encore : [Suit Jean, ii, 18]. La vérité est que (ces Phrygiens) ne font pas partie des saints eux-mêmes. Ils se sont écartés d'eux par esprit de rivalité, et ils ont adhéré aux esprits d'erreur et de mensonge.

II. Et voici que la thèse même qu'ils défendent les convainc de ne pouvoir atteindre l'objet que leur jalousie se promet. Car s'il faut accueillir les charismes, et qu'il y ait besoin de charismes dans l'Eglise, comment se fait-il que, depuis Montan, Priscilla et Maximilla, ils n'aient plus de prophètes ? La grâce a-t-elle donc perdu sa vigueur ? Elle ne chôme pourtant pas dans l'Eglise, à Dieu ne plaise ! Si donc leurs prophètes n'ont prophétisé que jusqu'à un moment donné, et ne prophétisent plus, c'est que ni Priscilla, ni Maximilla n'ont prophétisé après les prophéties approuvées par les saints apôtres dans la sainte Eglise. [Leur folie peut donc être prouvée par deux voies différentes. Ou bien ils montreront qu'il y a eu des prophètes après Maximilla, pour que la prétendue grâce (dont ils croient jouir) ne demeure pas inactive, ou bien les disciples de Maximilla mériteront le nom de faux prophètes, (venant) après la limite des charismes prophétiques, parce qu'ils ont reçu leur téméraire enthousiasme, non du saint Esprit, mais

de l'erreur des démons, et qu'ils ont dupé leurs auditeurs. — Mais de leurs propres paroles on peut tirer de quoi les réfuter.

Φάσκει γὰρ ἡ παρ' αὐτοῖς λεγομένη Μαξιμίλλα ἡ προφῆτις ὅτι, φησί, Μετ' ἐμὲ προφῆτις οὐκέτι ἔσται, ἀλλὰ συντέλεια. Ἰδοὺ δὲ πάντοθεν φαίνεται τὸ πνεῦμα τῆς πλάνης ; Ὅσα γὰρ οἱ προφῆται εἰρήκασι, καὶ μετὰ συνέσεως παρακολουθοῦντες ἐφθέγγοντο, καὶ ἐτελέσθησαν τὰ παρ' αὐτῶν εἰρημένα καὶ ἔτι πληροῦται. Αὕτη δὲ εἶπε μετ' αὐτὴν εἶναι συντέλειαν, καὶ οὔπω συνετελέσθη, μάλιστα τοσούτων βασιλέων γενομένων, καὶ τοσούτου χρόνου ὑπερβεβηκότος. Ἔτη γάρ εἰσιν ἔκτοτε πλείω ἢ ἐλάσσω διακόσια ἐννενήκοντα [1] ἕως τοῦ ἡμετέρου χρόνου, δωδεκάτου ἔτους Οὐαλεντινιανοῦ καὶ Οὐάλεντος καὶ Γρατιανοῦ βασιλείας, καὶ οὔτε ἡ συντέλεια κατὰ τὴν ἠγήσασαν ἑαυτὴν προφήτιδα, μὴ γνοῦσαν μήτε τὴν ἡμέραν τῆς αὐτῆς τελευτῆς (cf. *Genèse*, XXVII, 2).

Celle qu'ils appellent Maximilla la prophétesse déclare : « Après moi il n'y aura plus de prophétesse. Ce sera la fin de tout. » Ne voit-on pas là à plein l'esprit d'erreur ? Car tout ce qu'ont dit les prophètes, ils l'ont dit en pleine possession de leur raison ; et les choses se sont passées telles qu'ils les avaient dites et elles continuent aujourd'hui encore de s'accomplir. Maximilla, elle, annonce qu'après elle viendra la fin de tout, et pourtant cette fin n'est pas arrivée en dépit de tant de règnes, de tant de jours écoulés. Depuis son époque jusqu'à la nôtre, en la douzième année du règne de Valentinien, Valens et Gratien, 290 années environ se sont écoulées, et point n'est encore venue la fin prédite par la prophétesse trop prompte à se vanter elle-même, et qui ne savait même pas le jour de sa propre mort.

Καὶ ἰδεῖν ἔστι πῶς πάντες οἱ ἀπὸ τῆς ἀληθείας ἑαυτοὺς ἀλλοτριώσαντες οὐκ ἐν εὐσταθείᾳ τινὶ λόγου μεμενήκασιν, ἀλλ' ὡς νήπιοι ὑπὸ τοῦ ἀεὶ πλανῶντος ὄφεως παραπεποιημένοι εἰς ἀπώλειαν ἑαυτοὺς ἐκδεδώκασι, καὶ εἰς τὸ γενέσθαι κατάβρωμα τοῦ λύκου, ἐκ τῆς μάνδρας αἱρεθέντες παρελκυσθῆναι καὶ οὕτως

On peut voir par là comment tous ceux qui se brouillent avec la vérité perdent l'équilibre de la raison et, tels des bambins, se laissent duper par le serpent éternellement trompeur et se précipitent d'eux-mêmes vers leur perte. Pour avoir voulu errer loin de l'étable, ils de-

[1] Tel est le texte de tous les mss.

ἀπολέσθαι, μὴ κρατοῦντες τὴν ἀρχὴν (cf. *Coloss.* II, 19), ἀλλὰ καταλείψαντες τὴν ἀλήθειαν, ἐν ναυαγίῳ ἑαυτοὺς καὶ ἐν κλύδωνι τῆς πάσης πλάνης παραδεδώκασιν. Εἰ γὰρ λέξει Μαξίμιλλα ὅτι προφήτης οὐκέτι ἔσται, ἄρα ἀναιρεῖ τὸ εἶναι παρ' αὐτοῖς τὸ χάρισμα, καὶ εἰς ἔτι δεῦρο φέρεσθαι· εἰ δὲ ἕως αὐτῆς, ὡς προεῖπον μέν, τὸ χάρισμα, ἄρα καὶ αὐτὴ οὐ μετέσχε τῶν χαρισμάτων.

viennent la proie du loup et périssent ainsi. C'est qu'ils n'ont pas « conservé le principe » ; ils ont délaissé la vérité, et ils se sont ainsi abandonnés eux-mêmes au naufrage, et au flot de toutes les erreurs. Si Maximilla déclare qu'il n'y aura plus de prophète, elle supprime donc le charisme parmi eux [les Phrygiens] et ne lui permet plus de durer jusqu'aujourd'hui. Si le charisme n'a duré que jusqu'à elle, comme je l'ai dit plus haut, c'est donc qu'elle-même n'a pas eu part aux charismes.

III. Πεπλάνηται γάρ. Ἐσφράγισε γὰρ ὁ κύριος τὴν ἐκκλησίαν, καὶ ἐπλήρωσεν αὐτῇ τὰ χαρίσματα. Ὅτε γὰρ ἦν χρεία ἐν προφήταις, ἐν ἀληθινῷ πνεύματι καὶ ἐρρωμένῃ διανοίᾳ καὶ παρακολουθοῦντι νῷ οἱ αὐτοῦ ἅγιοι τὰ πάντα προεφήτευσαν, ἐμπιπλώμενοι πνεύματος ἁγίου κατὰ τὴν ἀναλογίαν τῶν ἐκ πνεύματος χαρισμάτων ἑκάστῳ διδομένων (cf. I *Cor.*, XII, 7), καὶ κατὰ τὴν ἀναλογίαν τῆς πίστεως (cf. *Rom.*, XII, 6) πρὸς τὸ συμφέρον (cf. I *Cor.*, XII, 7).

III. Mais elle se trompe. Car le Seigneur a marqué l'Eglise de son sceau et il a accompli pour elle les charismes. Tant qu'il fut besoin de prophètes, de saints personnages firent entendre toutes leurs prédictions sous l'influence de l'Esprit de vérité, avec une raison bien ferme et un esprit bien présent. L'Esprit-saint les remplissait dans la mesure des charismes spirituels qui étaient départis à chacun et selon l'analogie de la foi, pour l'utilité (générale).

Τί οὖν συμφέρον οὗτοι εἰρήκασιν; ἢ ποῖον ἀνάλογον τῆς πίστεως; Πῶς δὲ οὐχὶ μᾶλλον οὗτοί εἰσι περὶ ὧν εἶπεν ὁ κύριος ὅτι· Προσέχετε ἀπὸ τῶν ψευδοπροφητῶν, οἵτινες ἔρχονται πρὸς ὑμᾶς ἐν ἐνδύμασι προβάτων, ἔσωθεν δέ εἰσι λύκοι ἅρπαγες (Mt., VII, 15); Συγκρίνοντες γὰρ τὰ παρ' αὐτῶν εἰρημένα καὶ κατὰ τὴν παλαιὰν διαθήκην καὶ καινὴν ἐν ἀληθείᾳ ὄντα καὶ ἐν ἀληθείᾳ γενόμενα

Mais ceux-là, qu'ont-ils dit qui soit utile ? où est chez eux l'analogie de la foi ? Ne ressemblent-ils pas étrangement à ceux dont le Seigneur a dit : « Prenez garde aux faux prophètes qui viennent à vous sous des vêtements de brebis, mais qui, au dedans, sont des loups rapaces » ? Comparant ce qu'ils disent avec le contenu réel, les faits

καὶ πεπροφητευμένα, δοκιμάσωμεν ποία προφητεία τυγχάνει, καὶ ποία ψευδοπροφητεία.

véritables, les prophéties authentiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, examinons ce qui est (vraie) prophétie et ce qui est fausse prophétie.

Ὁ προφήτης μετὰ καταστάσεως λογισμῶν καὶ παρακολουθήσεως ἐλάλει καὶ ἐφθέγγετο ἐκ πνεύματος ἁγίου, τὰ πάντα ἐρρωμένως λέγων· ὡς Μωϋσῆς ὁ θεράπων τοῦ θεοῦ καὶ πιστὸς ἐν οἴκῳ (cf. *Nombres*, XII, 7) Ὁ βλέπων (cf. I *Rois*, IX, 9) ἐλέγετο. Ὁ προφήτης ἐν τῇ παλαιᾷ διαθήκῃ, Ὅρασις, φησὶν, ἣν εἶδεν Ἡσαΐας υἱὸς Ἀμὼς ὁ προφήτης· [Suit ISAIE, I, 1, et VI, 1 et s.]. Καὶ ἀκούσας παρὰ τοῦ κυρίου ἐλθὼν πρὸς τὸν λαὸν ἔφη· Τάδε λέγει κύριος. Οὐχ ὁρᾷς ὅτι παρακολουθοῦντος ὁ λόγος, καὶ οὐκ ἐξισταμένου, οὔτε ὡς ἐξισταμένης διανοίας ἡ φθογγὴ ἀπεδίδοτο ;

Le (vrai) prophète parlait avec une raison bien assise, en pleine intelligence, il s'exprimait d'après l'Esprit Saint et disait toutes choses avec solidité. C'est ainsi que Moïse « le Serviteur de Dieu, fidèle dans sa maison » était appelé le Voyant. — Le prophète dit dans l'Ancien Testament : « Vision que vit Isaïe le prophète, fils d'Amos : J'ai vu, etc. [Suit ISAIE, I, 1 et VI, 1 et s.] ». Et, après avoir entendu le Seigneur, il alla dire au peuple : « Voici ce que dit le Seigneur. » Ne vois-tu pas que ce sont là les paroles d'un homme qui se rend compte de ce qu'il dit, qui n'est point hors de soi-même ; et que ces propos ne trahissent pas une raison qui s'échappe ?

Ὡσαύτως δὲ καὶ Ἰεζεκιὴλ ὁ ἅγιος καὶ προφήτης ἀκούων παρὰ κυρίου ὅτι, Ποίησον σεαυτῷ ἄρτον ἐπὶ κόπρου ἀνθρωπείας (EZECHIEL, IV, 12), ἔλεγε· Μηδαμῶς, κύριε· οὐδέποτε κοινὸν καὶ ἀκάθαρτον εἰσῆλθεν εἰς τὸ στόμα μου (*Ibid.*, 14). Γινώσκων γὰρ τὴν δι' ἀπειλὴν λεγομένην πρὸς αὐτὸν ῥῆσιν ὑπὸ κυρίου, καὶ οὐχ ὡς ἐν ἐκστάσει διανοίας φερόμενος ἐπεβάλλετο τοῦτο πράττειν, ἀλλ' ἠξίου, ἐρρωμένην ἔχων τὴν διάνοιαν καὶ παρακολουθοῦσαν, καὶ ἔλεγε, Μηδαμῶς, κύριε. Ταῦτα γὰρ ἀληθῶς προφητῶν ἐν ἁγίῳ πνεύματι

De même Ezéchiel, le saint prophète, à l'ordre du Seigneur lui prescrivant de faire son pain sur de la fiente humaine, répondait : « Mais non, Seigneur ! Jamais il n'est entré dans ma bouche rien de vulgaire ni d'immonde. » Remarquant que les paroles que lui adressait le Seigneur impliquaient une menace, il faisait effort pour exécuter son ordre, en homme qui n'est point emporté par l'extase de sa raison, mais pleinement maître de sa raison et de son intelligence ;

ἐρρωμένην ἐχόντων τὴν διάνοιαν καὶ τὴν διδασκαλίαν καὶ τὴν διαλογήν.

aussi bien il jugeait (cet ordre) et il disait : « Mais non, Seigneur ! » Telle est la marque véritable des prophètes qui parlent sous l'influence de l'Esprit saint avec une raison, une doctrine, un discernement bien affermis.

Ὁ δὲ Δανιὴλ οὐχ εὑρίσκεται πάσης συνέσεως ἔμπλεως, καὶ τοῖς φρονήμασι παρακολουθῶν ; ὃς τὰ αἰνίγματα τοῦ Ναβουχοδονόσωρ ἐπέλυσε, καὶ ἃ ἐκεῖνος δι' ὀνειράτων ἐθεάσατο, καὶ ἀπέστη ἀπ' αὐτοῦ τοῦ ἑωρακότος, οὕτως ὑπομιμνήσκει, καὶ τὴν ἐπίλυσιν εὐθὺς ἐπέφερεν ἐρρωμένῃ καταστάσει, καὶ ὑπερβολῇ χαρίσματος, περιττοτέρως τὴν φρόνησιν ἔχων ὑπὲρ πάντα ἄνθρωπον, διὰ τὸ χάρισμα τοῦ ἁγίου πνεύματος, τὸ σοφίζον ὄντως τὸν προφήτην, καὶ τοὺς διὰ τοῦ προφήτου τῆς διδασκαλίας τῆς ἀληθείας καταξιουμένους.

Et Daniel ? Ne le voit-on pas plein d'une intelligence inentamée et capable de suivre ses propres pensées, lui qui devina les énigmes de Nabuchodonosor et des visions que le voyant lui-même ne comprenait pas ? Daniel les lui commenta et il lui en donna aussitôt l'explication avec une robuste fermeté d'esprit, grâce à la surabondance du charisme. C'est qu'il avait une raison supérieure à celle des autres hommes, en vertu du charisme de l'Esprit saint qui donne la sagesse au prophète et à ceux qui sont jugés dignes de connaître par l'intermédiaire du prophète la doctrine de vérité.

Ἃ δὲ οὗτοι ἐπαγγέλλονται προφητεύειν, οὐδὲ εὐσταθοῦντες φανοῦνται, οὔτε παρακολουθίαν λόγου ἔχοντες. Λοξὰ γὰρ τὰ παρ' αὐτῶν ῥήματα καὶ σκαληνὰ, καὶ οὐδεμιᾶς ὀρθότητος ἐχόμενα.

Au contraire, les prophéties dont ces gens-là se font gloire, ils ne les manifestent point avec une intelligence bien équilibrée, ni en comprenant ce qu'ils disent. Leurs propos sont équivoques, tortueux, sans nulle droiture.

IV. Εὐθὺς γὰρ ὁ Μοντανός φησιν, Ἰδοὺ, ἄνθρωπος ὡσεὶ λύρα, κἀγὼ ἵπταμαι ὡσεὶ πλῆκτρον· ὁ ἄνθρωπος κοιμᾶται, κἀγὼ γρηγορῶ· ἰδοὺ, κύριος ἐστιν ὁ ἐξιστάνων καρδίας ἀνθρώπων, καὶ διδοὺς καρδίας ἀνθρώποις.

IV. C'est ainsi que Montan déclare : « Voici, l'homme est comme une lyre, et moi je vole sur (lui) comme un plectre. L'homme dort et moi je veille. Voici que c'est le Seigneur qui jette hors de soi le

Τίς τοίνυν τῶν παρακολουθούντων καὶ μετὰ συνέσεως δεχομένων τὸν τῆς ὠφελείας λόγον καὶ τῆς ἑαυτῶν ζωῆς ἐπιμελομένων οὐ καταγνώσεται τῆς τοιαύτης παραπεποιημένης ὑποθέσεως καὶ τοῦ λόγου τοῦ αὐχοῦντος ἑαυτὸν ἐν προφήταις καταλέγεσθαι, μὴ δυναμένου τὰ ὅμοια λέγειν προφήταις : οὔτε γὰρ πνεῦμα ἅγιον ἐλάλησεν ἐν αὐτῷ. Τὸ γὰρ εἰπεῖν Ἐφίπταμαι, καὶ Πλήσσω, καὶ Γρηγορῶ, καὶ Ἐξιστᾷ κύριος καρδίας, ἐκστατικοῦ ῥήματα ὑπάρχει ταῦτα, καὶ οὐχὶ παρακολουθοῦντος, ἀλλὰ ἄλλον χαρακτῆρα ὑποδεικνύοντος παρὰ τὸν χαρακτῆρα τοῦ ἁγίου πνεύματος, τοῦ ἐν προφήταις λελαληκότος.

Εἰ δὲ θελήσουσι παραπλέκειν τῇ ἀληθείᾳ τὸ ψεῦδος, καὶ ἀγνοεῖν τὸν νοῦν τὸν τῆς ἀκριβείας ἐπιμελόμενον, ἑαυτοῖς δὲ ἐπισωρεύειν λόγους δι' ὧν παραποιητεύονται τὴν ἑαυτῶν πλάνην ὁμοίαν τινὰ ἀποτελέσαι, παραστήσουσιν ἀπὸ τοῦ τὴν ἁγίαν γραφὴν εἰρηκέναι, Ἐπέβαλεν ὁ θεὸς ἔκστασιν ἐπὶ τὸν Ἀδὰμ, καὶ ὕπνωσε (*Genèse*, II, 21). Καὶ οὐκέτι ὅμοιον τοῦτο ἐκείνου. Οὐ γὰρ καὶ ἐνταῦθα σῶμα ἔμελλε πλάσσειν ὁ θεὸς, ἀφ' οὗ εἰς ἔκστασιν ἔφερεν, ἵνα τὰ ὅμοια ἐπενέγκῃ, δι' ὑπερβολὴν τῆς φιλανθρωπίας· τῷ γὰρ Ἀδὰμ ἐπήνεγκε τὴν ἔκστασιν τοῦ ὕπνου, οὐκ ἔκστασιν φρενῶν. Ἔκστασις δὲ κατὰ διαφορὰς πολλὰς ἔχει τὸν τρόπον. Ἔκστασις δι' ὑπερβολὴν θαύματος λέγεται· ἔκστασις

cœur des hommes, pour donner aux hommes un (autre) cœur. »

Qui donc — parmi ceux qui reçoivent avec intelligence et pleine compréhension la parole profitable et qui ont souci de leur propre vie —, qui ne condamnera une affirmation aussi frelatée, propos d'un homme qui a l'impudence de s'inscrire lui-même au nombre des prophètes, bien qu'incapable de parler comme eux ? Car ce n'était pas l'Esprit saint qui parlait en lui. De dire : « Je vole, je frappe, je veille, le Seigneur jette hors de soi les cœurs », ce sont là déclarations d'un extatique, qui a perdu toute raison, et qui offre un caractère tout autre que le caractère de l'Esprit saint qui parlait dans les prophètes.

S'ils tiennent à mêler à la vérité le mensonge, à ignorer l'esprit qui aime l'exactitude, et à accumuler pour eux-mêmes des discours en vue de farder leur erreur et de la rendre semblable (à la vérité), ils feront état du passage de l'Ecriture sainte où il est dit : « Dieu envoya l'extase sur Adam et celui-ci s'endormit. » Mais ce n'est pas du tout la même chose. Il ne s'agissait plus alors pour Dieu [comme dans ce cas] de façonner un corps, et de jeter pour cela Adam en extase, afin de lui adjoindre son pareil, par excès d'amour pour lui. Dieu mit sur Adam l'extase du sommeil, non celle de l'intelligence. Le mot extase a des sens très différents.

λέγεται ἡ μανία, διὰ τὸ ἐκστῆναι τοῦ προκειμένου. Ἐκείνη δὲ ἡ τοῦ ὕπνου ἔκστασις κατὰ ἄλλον τρόπον ἐῤῥέθη, κατὰ τὴν φυσικὴν ἐνέργειαν, μάλιστα δὲ τῷ βαθυτάτως αὐτὴν ἐπενηνέχθαι τῷ ἁγίῳ Ἀδὰμ, καὶ ἐν χειρὶ θεοῦ πεπλασμένῳ.

V. Καὶ γὰρ ἀληθῶς ἔστιν ἰδεῖν, ὡς δικαίως ἔκστασιν ταύτην ἡ θεία γραφὴ κέκληκεν. Ἐν τῷ γὰρ ὑπνοῦν τὸν ἄνθρωπον μεθίστανται πᾶσαι αἱ αἰσθήσεις εἰς ἀνάπαυσιν τραπεῖσαι. Ὡς οἷον εἰπεῖν, παροῦσα ἡ διορατικὴ οὐχ ὁρᾷ· ἀποκέκλεισται γὰρ τὸ ὄμμα, ἡσυχάζει τὸ κινοῦν ἐν τῷ ἀνθρώπῳ πνεῦμα, εἴτ' οὖν ψυχή. Δυσοδμίας οὔσης ἐν οἴκῳ καὶ εὐοδμίας, καί τοί γε παρούσης τῆς ὀσφραντικῆς αἰσθήσεως, οὐκ ἀντιλαμβάνεται· ἐξέστη γὰρ ἡ τοιαύτη αἴσθησις εἰς ἀνάπαυσιν τραπεῖσα. Πικρῶν ὄντων χυμῶν ἐν τῷ στόματι, ἢ ἁλμυρῶν, ἢ γλυκέων, τὸ γευστικὸν οὐκ αἰσθάνεται, ἐπειδήπερ ἐν ἐκστάσει τῆς ἀναπαύσεως κεῖται μὴ ἐνεργοῦν, ὅπερ ἐν τῷ ὕπαρ ἐνήργει. Ἀκοὴ πάρεστιν, ἀλλ' ἀργεῖ τὸ ἀκουστικὸν κατὰ τὴν αἴσθησιν, καὶ πολλάκις τῶν λαλούντων ἐν οἴκῳ, εἰ μή τι διυπνισθῇ ὁ ἄνθρωπος, οὐχ ὑπακούει τῶν παρὰ τινων ῥηθέντων, διὰ τὸ ἀποστῆναι τὴν ἐνέργειαν πρὸς τὴν ὥραν. Τινῶν κνωδάλων διερχομένων διὰ τοῦ ἡμετέρου σώματος οὐκ αἰσθανόμεθα τῆς αὐτῶν περὶ τὸ σῶμα ἡμῶν ἀφῆς, εἰ μή τι βαρέως ἐπιθῶνται ἡμῖν τὰ κνώδαλα, ὡς τοῦ παντὸς ὀργανου διὰ τὴν ἀνάπαυσιν τοῦ

On entend par extase un excès d'étonnement. On entend aussi par extase la folie, parce qu'alors (l'esprit) sort de tout dessein arrêté. Mais cette extase de sommeil est prise dans un autre sens, du point de vue des fonctions naturelles, et surtout parce qu'elle s'appesantit très profonde sur Adam, l'homme saint formé par la main de Dieu.

V. A dire vrai, on peut se rendre compte de la justesse avec laquelle l'Ecriture sainte appelle « extase » cet état. Lorsque l'homme dort, tous ses sens passent au repos. Ainsi, par exemple, son aptitude à voir, quoique toujours disponible, ne s'exerce pas : car son œil est fermé, et le principe qui met en mouvement l'esprit, ou l'âme, demeure inactif. Son aptitude à sentir a beau demeurer intacte, il ne perçoit plus cependant les odeurs, bonnes ou mauvaises, de sa maison : cette partie de ses sens est suspendue et en repos. Telle saveur, amère, saumâtre ou douce à la bouche, n'est pas davantage perçue par le goût : c'est que, dans l'extase du repos, le goût ne remplit plus la fonction qu'il remplit dans l'état de veille. L'ouïe subsiste, mais la faculté d'entendre reste inactive au point de vue de la sensation, et souvent, quand des gens causent dans la maison, si l'on ne s'éveille pas, on n'entend pas ce qu'ils disent, parce que la faculté (corres-

ὕπνου ἐκστάντος ἀπὸ τῆς ἐνεργείας. Τὸ μὲν γὰρ ὄργανον φύσεως ὂν γηΐνης, καὶ περιττὴν ψυχὴν ἔχον, διὰ τὸ οὕτως ἐκ θεοῦ τῶν χρησίμων ἡμῖν γεγενῆσθαι, ἀποδίδοται τῷ ὕπνῳ καιρὸς, μεθιστῶν αὐτὸ ἀπὸ τῆς ἐνεργεστάτης αἰσθήσεως εἰς μετάστασιν ἀναπαύσεως· αὐτὴ δὲ ἡ ψυχὴ οὐκ ἐξέστη τοῦ ἡγεμονικοῦ, οὐδὲ τοῦ φρονήματος. Πολλάκις γὰρ φαντάζεται ἑαυτὴν, ὡς ἐν γρηγορήσει, καὶ περιπατεῖ καὶ ἐργάζεται καὶ ποντοπορεῖ, καὶ ἐν πλείοσι καὶ μείζοσι τούτων δι' ὀνειράτων ἑαυτὴν θεωμένη, οὐ μὴν κατὰ τὸν ἀφραίνοντα καὶ ἐν ἐκστάσει γινόμενον ἐκστατικὸν ἄνθρωπον, τὸν τῷ σώματι καὶ τῇ ψυχῇ ἐγρηγορότα τὰ δεινὰ μεταχειριζόμενον καὶ πολλάκις ἑαυτῷ δεινῶς χρώμενον καὶ τοῖς πέλας. Ἀγνοεῖ γὰρ ἃ φθέγγεταί τε καὶ πράττει, ἐπειδήπερ ἐν ἐκστάσει γέγονεν ἀφροσύνης ὁ τοιοῦτος.

VI. Ταῦτα δὲ πάντα διὰ τὸ, Ἐπέβαλε κύριος ἔκστασιν ἐπὶ τὸν Ἀδὰμ καὶ ὕπνωσεν, ἀνάγκην ἐσχήκαμεν, ὦ ἐπιπόθητοι, συναγαγεῖν τὰς διαφορὰς τῶν τρόπων τῆς ἐκστάσεως, καὶ ἐφράσαμεν δι' ἣν αἰτίαν ἐκεῖ παρὰ κυρίου ἔκστασις

pondante) est abolie pendant ce temps. Des bêtes parcourent-elles notre corps, nous ne sentons pas leur contact, à moins qu'elles ne nous foulent lourdement, parce que l'action de tous nos organes est suspendue, dans la détente du sommeil. Notre organisme qui est de nature terrestre, et qui a pourtant une âme d'essence supérieure, selon la disposition réglée par Dieu dans notre intérêt, est livré au sommeil en temps voulu, et il échange alors sa remarquable activité sensorielle contre l'état de repos. Quant à l'âme elle-même, elle n'abdique ni sa faculté maîtresse, ni sa raison. Souvent elle se figure qu'elle est en état de veille : elle se promène, elle agit, elle navigue sur mer, elle se voit en songe occupée de bien d'autres tracas encore plus importants. — Mais tout cela n'a aucun rapport avec l'homme qui a perdu sa raison et qui, hors de soi, tombé en extase, entreprend, quoiqu'éveillé de corps et d'âme, des actions coupables et souvent exerce de mauvais traitements contre lui-même et contre son prochain. Il ignore en effet ce qu'il dit et ce qu'il fait, puisqu'il est dans une extase de déraison.

VI. Tout cela, nous l'avons dit à propos du verset : « Le Seigneur envoya une extase sur Adam et il s'endormit. » D'où nécessité pour nous, ô mes amis, de grouper les diverses sortes d'extases. Et nous

εἴρηται ἡ τοῦ ὕπνου μετοχή, ὅτι διὰ τὴν τοῦ θεοῦ φειδὼ καὶ φιλανθρωπίαν, ἣν πᾶσι μὲν ἀνθρώποις ὁ αὐτὸς δεδώρηται εἰς τὸ μεταφέρεσθαι τὸν ἄνθρωπον ἀπὸ μερίμνης εἰς ἀνάπαυσιν ὕπνου, καὶ τῶν τῷ βίῳ χρειωδῶν πραγμάτων. Ἐκεῖ δὲ περιττοτέρως ἐκείνην ἔκστασιν κέκληκε, διὰ τὸ ποιῆσαι αὐτὸν πρὸς τὴν ὥραν μὴ αἰσθάνεσθαι πόνου, δι' ἣν ἔμελλε λαμβάνειν πλευρὰν ἀπ' αὐτοῦ, καὶ πλάττειν αὐτὴν αὐτῷ εἰς γυναῖκα· ἀλλὰ οὐκ ἦν ἔκστασις φρενῶν καὶ διανοημάτων. Εὐθὺς γὰρ ἀναστὰς ἐπέγνω, καὶ εἶπε· Τοῦτο νῦν ὀστοῦν ἐκ τῶν ὀστῶν μου, καὶ σὰρξ ἐκ τῆς σαρκός μου· αὕτη κληθήσεται γυνή, ὅτι ἐκ τοῦ ἀνδρὸς αὐτῆς ἐλήφθη αὕτη (*Genèse*, II, 21).

avons dit pourquoi, en ce passage, le Seigneur appela extase le fait de participer au sommeil. C'est un effet des ménagements et de l'amour dont Dieu a gratifié tous les hommes en les faisant passer des soucis et des tracas de la vie au repos du sommeil. Dans le cas présent il avait une raison supérieure d'appeler ce sommeil « extase », puisqu'il rendait l'homme momentanément insensible au travail par où il allait lui prendre une côte pour en former la femme. Mais ce n'était pas là une extase de l'esprit ni de la raison. Car aussitôt réveillé, Adam vit ce qu'il en était, et il s'écria : « Voici l'os de mes os et la chair de ma chair. Elle sera appelée femme, parce qu'elle a été tirée de son mari. »

Καὶ ἐπίσταται γάρ, ὡς ὁρᾷς, καὶ τὰ πρῶτα καὶ τὰ παρόντα, καὶ προφητεύει περὶ τῶν μελλόντων. Ἰδοὺ γὰρ, ἐπέγνω τὰ πρῶτα, ὅτε ἦν ἐν ὕπνῳ, λέγων ὅτι, Ὀστοῦν ἐκ τῶν ὀστῶν μου· καὶ ἐπέγνω τὰ παρόντα, μετὰ τὸ πλασθῆναι τὴν γυναῖκα ἐπιγνοὺς αὐτὴν ἀπὸ τοῦ σώματος ἠρμένην· καὶ προεφήτευσε περὶ τῶν ἐσομένων ὅτι, Ἕνεκεν τούτου καταλείψει ἄνθρωπος τὸν πατέρα αὐτοῦ καὶ τὴν μητέρα αὐτοῦ, καὶ προσκολληθήσεται τῇ γυναικὶ αὐτοῦ, καὶ ἔσονται οἱ δύο εἰς σάρκα μίαν (*Genèse*, II, 24). Ταῦτα δὲ οὐκ ἦν ἐκστατικοῦ ἀνδρός, οὐδὲ ἀπαρακολουθήτου, ἀλλὰ ἐρρωμένην ἔχοντος τὴν διάνοιαν.

Adam connaît donc, on le voit, les choses passées et présentes, et il prédit l'avenir. Car, d'une part, il a compris ce qui s'est passé tout d'abord, quand il était endormi, puisqu'il dit : « Voici l'os de mes os ». Il comprend également les choses présentes, puisqu'il sait, une fois la femme formée, qu'elle a été tirée de son corps. Et il prophétise l'avenir, quand il dit : « Pour elle l'homme abandonnera son père et sa mère, et il s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair. » Tout cela n'est pas le fait d'un homme hors de soi, incapable de suivre ses idées, mais d'un

homme qui garde l'entière maîtrise de sa raison.

VII. Εἰ δὲ καὶ περὶ τοῦ, Ἐγὼ εἶπον ἐν τῇ ἐκστάσει μου, Πᾶς ἄνθρωπος ψεύστης (*Ps.*, CXV, 11), λεκτέον, ἑτέρα πάλιν αὕτη ἡ δύναμις, οὐχ ὃν τρόπον τινὸς ἀφραίνοντος ἀνθρώπου καὶ ἐκστατικοῦ, μὴ γένοιτο, ἀλλὰ ὑπερθαυμάζοντος καὶ διανοουμένου ὑπὲρ τῶν κατὰ τὴν συνήθειαν λογισμῶν τῶν συμμέτρως ὁρωμένων τε καὶ πραττομένων. Ἐπειδὴ γὰρ ἐθαύμασεν προφήτης, διὰ θαυμασμὸν ἐνταῦθα λέγει. Γεγόνασι δὲ ἐν ἐκστάσει οἱ προφῆται, οὐκ ἐν ἐκστάσει λογισμῶν. Γέγονε γὰρ καὶ Πέτρος ἐν ἐκστάσει, οὐχὶ μὴ παρακολουθῶν τῷ λόγῳ, ἀλλ' ὁρῶν τῆς καθημερινῆς ἀκολουθίας ἕτερα παρὰ τοῖς ἀνθρώποις ὁρώμενα. Εἶδε γὰρ ὀθόνην καθιεμένην, καὶ πάντα τὰ τετράποδα καὶ ἑρπετὰ καὶ τοῦ οὐρανοῦ τὰ πετεινὰ ἐν αὐτῇ. Ὅρα δὲ ὅτι παρακολουθεῖ, καὶ οὐκ ἦν ἐν ἐκστάσει φρενῶν ὁ ἅγιος Πέτρος. Ὅτε γὰρ ἤκουσεν, Ἀνάστα, θῦσον καὶ φάγε, οὐχ ὡς μὴ τὸν νοῦν ἐρρωμένος ἐπείσθη, ἀλλά φησι πρὸς τὸν κύριον, Μηδαμῶς, κύριε· οὐδέποτε κοινὸν ἢ ἀκάθαρτον εἰσῆλθεν εἰς τὸ στόμα μου (*Actes*, X, 11 et s.).

VII. Faut-il parler du passage : « j'ai dit dans mon extase : tout homme est menteur »? La portée de ce texte est encore différente. Il ne s'agit pas, Dieu merci, d'un homme hors de sa raison et de son bon sens, mais d'un homme étonné au suprême degré et dont les méditations allaient par de là les raisonnements coutumiers de ceux qui voient et agissent normalement. Comme le prophète s'est étonné, il parle là sous l'influence de cet étonnement. Les prophètes entrent en extase, mais ce n'est pas l'extase de la raison. Pierre, lui aussi, entra en extase; non pas qu'il cessât de garder le contrôle de sa raison, mais parce qu'il voyait se produire parmi les hommes certains phénomènes contraires à l'ordre habituel. « Il vit une nappe jetée de haut en bas et qui renfermait tous les quadrupèdes, les reptiles, et les oiseaux du ciel. » On peut constater que saint Pierre suivait ses idées et n'était pas dans l'extase de l'esprit, car lorsqu'il entendit ces mots : « Lève-toi, tue et mange », il n'obéit pas sur le champ comme un homme dont l'esprit a perdu sa fermeté; mais il dit au Seigneur : « A Dieu ne plaise, Seigneur, jamais il n'est entré dans ma bouche rien de vulgaire ni d'immonde. »

Καὶ Δαβὶδ ὁ ἅγιος εἶπεν ὅτι, Πᾶς

Quant au saint David qui dit :

ἄνθρωπος ψεύστης· ὁ δὲ λέγων, Εἶπον ἐγώ, ἰδίᾳ ἔλεγε, καὶ περὶ τῶν ἀνθρώπων, ὅτι, ἔλεγε, ψεύδονται. Ἄρα αὐτὸς οὐκ ἐψεύδετο, ἐκπληττόμενος δὲ καὶ θαυμάζων τὴν αὐτοῦ φιλανθρωπίαν καὶ τὰ αὐτῷ παρὰ τοῦ κυρίου κεκηρυγμένα ἐθαύμαζε καθ' ὑπερβολήν. καὶ ὁρῶν πάντα ἄνθρωπον ἐνδεόμενον τοῦ ἐλέους τοῦ θεοῦ μόνῳ κυρίῳ τὸ ἀληθεύειν ἐπέδωκε. πάντα δὲ ἄνθρωπον ὑπὸ ἐπιτίμιον ἔγνω, ἵνα δείξῃ τὸ ἀληθινὸν πνεῦμα τὸ ἐν προφήταις λαλῆσαν, καὶ τὰ βάθη αὐτοῖς ἀποκαλύψαν τῆς τοῦ θεοῦ γνώσεως καὶ ἀκριβείας.

« Tout homme est menteur », il ajoute : « C'est moi qui l'ai dit », parlant ainsi de son autorité propre sur le compte des hommes, qui mentent, déclare-t-il. Lui-même était exempt de tout mensonge. Mais frappé d'étonnement, d'admiration devant l'amour de Dieu pour l'homme, il s'émerveillait au plus haut point de ce que le Seigneur lui avait annoncé, et constatant que tout homme a besoin de la miséricorde de Dieu, et mérite le châtiment, il attribua au Seigneur Dieu seul le don de dire la vérité. Il montrait par là l'Esprit de vérité qui parle dans les prophètes, et il révélait les profondeurs de la science, de l'exactitude divines.

Ἐγένετο δὲ καὶ Ἀβραὰμ ἐν ἐκστάσει, οὐκ ἐν ἐκστάσει φρενῶν, ἀλλὰ ἐκστάσει φόβου. Ἔβλεπε γὰρ κλίβανον καὶ λαμπάδας περὶ τὴν τοῦ ἡλίου δύσιν. Καὶ ἄλλοι προφῆται ὁρῶντες τὰ ὁράματα ἐν διανοίᾳ ἐρρωμένῃ ἔλεγον· ὡς ὁ Μωυσῆς φησιν, Ἔμφοβός εἰμι καὶ ἔντρομος (*Hébr.*, XII, 21). Ἔγνω δὲ Ἀβραὰμ τὰ ὑπὸ τοῦ κυρίου λεγόμενα· Γινώσκων γνώσῃ ὅτι πάροικον ἔσται τὸ σπέρμα σου ἐν γῇ ἀλλοτρίᾳ ἔτη τετρακόσια (*Genèse*, XV, 13). Καὶ ὁρᾷς ὡς ἔστι τὰ πάντα ἐν ἀληθείᾳ ἰδεῖν παρὰ τοῖς προφήταις εἰρημένα, καὶ ἐν ἐρρωμένῃ διανοίᾳ, καὶ ἐν σώφρονι λογισμῷ, καὶ οὐκ ἐν παραπληξίᾳ.

Abraham tomba, lui aussi, en extase, — non pas l'extase du sommeil, mais l'extase de la crainte. Car il vit au moment du coucher du soleil un four avec des lampes. D'autres prophètes encore, apercevant des visions, parlaient avec une raison bien affermie. Moïse ne dit-il pas : « Je suis saisi de crainte et d'effroi » ? Abraham comprit ce que disait le Seigneur : « Sache que ta race habitera sur une terre étrangère pendant quatre cents ans. » — Vous voyez qu'on peut véritablement constater que tout ce que disent les prophètes est articulé avec une raison affermie, un raisonnement sage, et sans démence aucune.

VIII. Εἰ δὲ καὶ πάλιν θελήσουσι λέγειν οὐχ ὅμοια τὰ πρῶτα χαρίσματα τοῖς ἐσχάτοις, πόθεν τοῦτο ἔχουσι δεῖξαι; ὁμοίως γὰρ ἀλλήλοις οἱ ἅγιοι προφῆται καὶ οἱ ἅγιοι ἀπόστολοι προεφήτευσαν. Πρῶτον μὲν οὖν ἀνερχομένου τοῦ σωτῆρος εἰς τὸν οὐρανὸν καὶ ἰδόντες τοὺς δύο τοὺς ἐν ἐσθήσεσι λευκαῖς οὐκ ἐν παραπληξίᾳ ὁρῶσιν, ἀλλὰ ἤκουον ἐρρωμένῃ τῇ διανοίᾳ ὅτι, Ἄνδρες Γαλιλαῖοι [Suit *Actes*, I, 11] καὶ τὰ ἑξῆς. Εἶτα δὲ καὶ ὁ Πέτρος, ὡς ἔφην, ὁρῶν καὶ ἀκούων καὶ ἀποκρινόμενος καὶ λέγων, Μηδαμῶς, κύριε (*Ibid.*, X, 14), εὐσταθῶν ἦν τῇ διανοίᾳ. Ἄγαβος γὰρ προφητεύων ἔλεγε, καὶ κατὰ σχήματος θαυμαστοῦ αἰνιττόμενος λαβὼν τὴν ζώνην τοῦ Παύλου, καὶ δήσας τοῖς ἰδίοις ποσί φησιν οὕτως· Τὸν ἄνδρα οὗ ἐστιν ἡ ζώνη αὕτη, δήσουσιν αὐτὸν, καὶ ἀποίσουσιν εἰς Ἱερουσαλήμ (*Ibid.*, XXI, 11). Ἀλλὰ καὶ πάλιν ἐν Ἀντιοχείᾳ κατῆλθον προφῆται, καὶ κατήγγελλον λιμὸν ἔσεσθαι καθ' ὅλης τῆς οἰκουμένης (*Ibid.*, XI, 27-28)· καὶ οὐ διέπεσεν ὁ τούτων λόγος. Ἀλλ' ἵνα δείξῃ αὐτοὺς ἀληθινοὺς προφήτας, ἡ γραφὴ εὐθὺς ἐπιφέρει λέγουσα. Ἥτις ἐγένετο ἐπὶ Κλαυδίου Καίσαρος (*Ibid.*, XI, 28). Παῦλος δὲ ὁ ἁγιώτατος προφητεύων ἔλεγε, Τὸ δὲ πνεῦμα ῥητῶς λέγει (I *Tim.*, IV, 1). Ἐν ἐσχάταις ἡμέραις ἐνστήσονται καιροὶ χαλεποὶ (*Tim.*, III, 1), καὶ τὰ ἑξῆς· καὶ πάλιν ἄλλοτε ὅτι, Ἀποστήσονται τινες τῆς ὑγιαινουσης διδασκαλίαις, προσέχοντες πλάνοις καὶ διδασκαλίαις δαιμόνων, κωλυόντων γαμεῖν, ἀπέχεσθαι βρωμάτων, ἃ ὁ θεὸς ἔκτισεν εἰς μετα-

VIII. S'ils objectent encore que les premiers charismes ne ressemblaient pas aux derniers, comment pourront-ils le démontrer ? Car les saints prophètes et les saints apôtres ont prophétisé de manière semblable, les uns et les autres. Et d'abord quand, au moment de l'ascension du Sauveur, ils virent deux hommes vêtus de blanc, ils n'étaient point à ce moment en état de démence, et c'est avec une raison bien affermie qu'ils entendirent ces mots : « Galiléens, etc. » [Suit *Actes*, I, 11]. — Et quand Pierre, comme il a été dit, voyait, entendait, et répondait : « A Dieu ne plaise, Seigneur », il gardait tout l'équilibre de sa raison — Agabus, lui aussi, parlait en prophète : par un geste surprenant, de portée symbolique, il prit la ceinture de Paul, se lia ses propres pieds et dit : « L'homme à qui cette ceinture appartient, ils le lieront, et le conduiront à Jérusalem. » — Des prophètes vinrent aussi à Antioche, annonçant qu'il y aurait une famine dans tout l'univers. Et leur prédiction ne fut pas vaine : pour montrer que c'était de véritables prophètes, l'Ecriture ajoute aussitôt : « Et cette famine survint sous Claude César. » — Paul, le très saint apôtre, a dit en prophétisant : « L'Esprit déclare en termes formels : A la fin des jours viendront des temps difficiles, etc. »

λῆψιν ἡμῖν μετ' εὐχαριστίας (I *Tim.*, IV, 1 et 3)· ὡς σαφῶς ἐφ' ὑμῖν καὶ τοῖς ὁμοίοις ὑμῖν πεπλήρωται ἐξ αὐτῶν τῶν προκειμένων. Αἱ γὰρ πλείους τῶν αἱρέσεων τούτων τοῦ γαμεῖν κωλύουσιν, ἀπέχεσθαι βρωμάτων παραγγέλλουσιν, οὐχ ἕνεκεν πολιτείας προτρεπόμενοι, οὐχ ἕνεκεν ἀρετῆς μείζονος καὶ βραβείων καὶ στεφάνων (cf. I *Cor.*, IX, 24 et s.), ἀλλὰ βδελυκτὰ τὰ ὑπὸ τοῦ κυρίου γεγενημένα ἡγούμενοι.

Et ailleurs encore : « Quelques uns abandonneront la saine doctrine, s'attachant aux égarements et aux doctrines des démons... Ils interdiront le mariage, et prescriront de s'abstenir des aliments que Dieu a créés pour que nous en usions en lui rendant grâce. » C'est exactement, l'évidence le prouve, ce qui arrive chez vous et chez ceux qui vous ressemblent. En effet la plupart de ces hérésies interdisent le mariage et l'usage de certains mets. Et leurs prescriptions n'ont pas pour objet les bonnes mœurs, ni une vertu supérieure, ni les « prix », les « couronnes » (célestes); elles sont fondées sur ce fait qu'ils considèrent comme abominable ce qui vient du Seigneur.

IX. Ἡ δὲ ἁγία ἐκκλησία καὶ παρθενίαν δοξάζει καὶ μονότητα, καὶ ἁγνείαν καὶ χηροσύνην ἐπαινεῖ, καὶ γάμον σεμνὸν τιμᾷ καὶ δέχεται, πορνείαν δὲ καὶ μοιχείαν καὶ ἀσέλγειαν ἀπαγορεύει. Ὅθεν ἰδεῖν ἔστι τὸν χαρακτῆρα τῆς ἁγίας καθολικῆς ἐκκλησίας καὶ τοὺς παραπεποιημένους τῶν ἄλλων τρόπους, καὶ τὰ δοκιμασθέντα ἀποδιδράσκειν ἀπὸ πάσης πλάνης καὶ σκολιᾶς ὁδοῦ καὶ τρίβου ἐναντίως διακειμένης.

IX. La sainte Eglise, elle, glorifie la virginité et le célibat; elle loue la chasteté et la viduité; elle honore et admet le mariage, quand il est saint : quant à la prostitution, à l'adultère, à l'impureté, elle les condamne. Par là on peut connaître le caractère propre de la sainte Eglise catholique, les fausses maximes des autres sectes; et apprendre ainsi à éviter le chemin trompeur, tortueux et trop fréquenté qui s'ouvre devant nous.

Ἔφην γὰρ ἄνω ὡς ἀπὸ τοῦ ἁγίου ἀποστόλου προείρηται, καὶ πάλιν ἐρῶ, ὅτι ἀσφαλιζόμενος ἡμᾶς καὶ τὸν χαρακτῆρα τῆς ἁγίας ἐκκλησίας διαιρῶν ἀπὸ τῆς τῶν αἱρέσεων πλάνης ἔφη· ὡς

J'ai déjà rappelé plus haut et je répète l'avertissement donné par l'apôtre pour nous mettre en garde et pour distinguer le caractère de la sainte Eglise de l'erreur hérétique.

τολμηρῶς τὰ ἐκ θεοῦ καλῶς τεταγμένα ἀπαγορεύοντες νομοθετοῦσι, φήσας περί τινων κωλυόντων γαμεῖν καὶ ἀπέχεσθαι βρωμάτων (cf. I *Tim.*, IV, 3). Καὶ γὰρ συμμετρίᾳ τινὶ ὁ θεὸς λόγος ἐν τῷ εὐαγγελίῳ φήσας, Θέλεις τέλειος γενέσθαι (cf. MT., XIX, 21); Συγγνωμονῶν τῇ τῶν ἀνθρώπων πλάσει καὶ ἀσθενείᾳ χαίρει ἐπὶ τοῖς τὰ δοκίμια τῆς θεοσεβείας δυναμένοις ἐνδείκνυσθαι, παρθενίαν ἀσκεῖν αἱρουμένοις, καὶ ἁγνείαν καὶ ἐγκρατείαν· τὴν δὲ μονογαμίαν τιμᾷ, εἰ καὶ μάλιστα τὰ χαρίσματα τῆς ἱερωσύνης διὰ τῶν ἀπὸ μονογαμίας ἐγκρατευσαμένων καὶ τῶν ἐν παρθενίᾳ διατελούντων κοσμήσας προετύπου, ὡς καὶ οἱ αὐτοῦ ἀπόστολοι τὸν ἐκκλησιαστικὸν κανόνα τῆς ἱερωσύνης εὐτάκτως καὶ ὁσίως διετάξαντο. Εἰ δέ τις κατὰ ἀσθένειαν ἐπιδεηθείη μετὰ τὴν τελευτὴν τῆς ἰδίας γαμετῆς συναφθῆναι δευτέρῳ γάμῳ, οὐκ ἀπαγορεύει τοῦτο ὁ κανὼν τῆς ἀληθείας, τουτέστι τὸν μὴ ὄντα ἱερέα. Οὗτοι δὲ κωλύουσι κατὰ τὸ εἰρημένον, Κωλυόντων γαμεῖν· ἐκβάλλουσι γὰρ τὸν δευτέρῳ γάμῳ συναφθέντα, καὶ ἀναγκάζουσι μὴ δευτέρῳ γάμῳ συνάπτεσθαι.

Il remarque que certains rejettent impudemment les belles prescriptions de Dieu pour y substituer leurs propres lois, faisant ainsi allusion à ceux qui interdisaient le mariage et l'usage de (certains) mets. Avec une véritable modération, le Verbe de Dieu a dit dans l'Evangile : « Veux-tu être parfait ? » Il est indulgent à la faiblesse de la condition humaine, mais il aime ceux qui peuvent donner la preuve de leur piété en faisant profession de virginité, de pureté et de continence. Il honore le mariage unique ; il l'a indiqué par symbole, surtout en aménageant les charismes de la prêtrise par des hommes qui aient gardé la continence après un mariage unique ou soient demeurés dans l'état de virginité ; et c'est dans cet esprit que ses apôtres ont établi avec obéissance et piété la règle ecclésiastique de la prêtrise. Mais si quelqu'un, en raison de sa faiblesse, désire après la mort de sa femme contracter un second mariage, la règle de vérité ne le lui interdit pas, à condition qu'il ne soit pas prêtre. Mais ces gens-là l'en empêchent, selon le mot de Paul : « Ils interdisent de se marier ». Ils rejettent celui qui a contracté un second mariage, et obligent à ne nouer aucun lien pareil.

Ἡμεῖς δὲ οὐκ ἀνάγκην ἐπιτιθέαμεν, ἀλλὰ παραινοῦμεν μετὰ συμβουλίας ἀγα-

Nous autres, nous ne faisons point une obligation (de ne pas se rema-

θῆς προτρεπόμενοι τὸν δυνάμενον, οὐκ ἀνάγκην δὲ ἐπιτιθέαμεν τῷ μὴ δυναμένῳ, οὐκ ἐκβάλλομεν αὐτὸν ἀπὸ τῆς ζωῆς. Ὁ γὰρ ἅγιος λόγος παντὶ ἐκήρυξε τὴν ἀσθένειαν τῶν ἀσθενούντων βαστάζειν (cf. *Rom.*, xv, 1 ; *Actes*, xx, 35)· ὡς καὶ αὐτὸς ὁ ἅγιος ἀπόστολος εὑρεθήσεται λέγων, καὶ ἐλέγχων τοὺς τοιούτους μὴ ὄντας τοῦ αὐτοῦ χαρίσματος ὅτι Suit I *Tim.*, v, 11 et s.]. Αἱ γὰρ ἐπαγγειλάμεναι καὶ ἀθετήσασαι ἔχουσι κρίμα· αἱ δὲ μὴ ἐπαγγειλάμεναι, ἀλλὰ συναφθεῖσαι δι' ἀσθένειαν, κρίμα οὐκ ἔχουσι. Εἰ δὲ καὶ κρίμα ἔμελλον ἔχειν, πῶς ἔλεγε· Γαμείτωσαν, οἰκοδεσποτείτωσαν ; (*ibid.*, v, 14).

rier), nous le conseillons seulement, et nous donnons de bons avis pour y exciter celui qui s'en sent capable. Nous ne l'imposons pas à qui ne peut s'y soumettre, ni ne l'excluons du salut. Le Verbe saint nous a tous invités, en effet, à assister la faiblesse des faibles. Le saint Apôtre donne le même précepte, et il convainc (ces hérétiques) d'être étrangers à la grâce [Suit I *Tim.*, v, 11 et s.] Celles qui se sont engagées par promesse, puis qui ont violé leur serment, tombent sous le coup de ce jugement. Mais celles qui ne se sont pas engagées, et qui ont contracté de nouveaux liens à cause de leur faiblesse, y échappent. Car si elles devaient être condamnées, comment l'apôtre aurait-il dit : « Qu'elles se marient, qu'elles soient maîtresses de maison » ?

X. Πᾶς τοίνυν προφητεύων παρακολουθῶν εὑρίσκεται, κἄν τε ἐν τῇ παλαιᾷ διαθήκῃ, κἄν τε ἐν τῇ καινῇ.

Ὁ δὲ Μοντανὸς οὗτος ὁ αὐχῶν ἑαυτὸν εἶναι προφήτην, καὶ πλανήσας τοὺς ὑπ' αὐτοῦ πεπλανημένους, ἀσύστατα κατὰ τὰς θείας γραφὰς διηγεῖται. Λέγει γὰρ ἐν τῇ ἑαυτοῦ λεγομένῃ προφητείᾳ· Τί λέγεις τὸν ὑπὲρ ἄνθρωπον σωζόμενον ; λάμψει γάρ ὁ δίκαιος, φησίν, ὑπὲρ τὸν ἥλιον ἑκατονταπλασίονα, οἱ δὲ μικροὶ ἐν ὑμῖν σωζόμενοι λάμψουσιν ἑκατονταπλασίονα ὑπὲρ τὴν σελήνην. Ὁ δὲ κύριος ἐλέγχει τὸν τοιοῦτον, ὁ ἔχων τὴν ἐξουσίαν χαρίσασθαι τὸ λάμπειν τὰ πρόσ-

X. Donc nous constatons que tout prophète, aussi bien dans l'Ancien Testament que dans le Nouveau, comprend ce qu'il dit.

Mais Montan qui se vante d'être un prophète et qui a jeté dans l'erreur ses dupes, raconte des choses incohérentes au regard de l'Ecriture sainte. Il dit dans sa prétendue prophétie : « Pourquoi dis-tu : le surhomme qui est sauvé ? C'est que, dit-il, le juste brillera cent fois plus que le soleil, et les petits parmi vous brilleront une fois sauvés cent fois plus que la lune. » Mais le Seigneur réfute cette affir-

ωπα τῶν ἁγίων, καὶ φαιδρύνας τὸ πρόσωπον τοῦ Μωϋσέως, καὶ μεταβαλὼν τοὺς ἁγίους ἐν τῇ ἁγίᾳ αὐτοῦ ἀναστάσει τῶν σωμάτων, τοὺς σπειρομένους ἐν τῇ ἀτιμίᾳ καὶ ἐγειρομένους ἐν δόξῃ, οὐκ ἄλλα σώματα παρὰ τὰ ὄντα, ἀλλὰ αὐτὰ τὰ ὄντα ἐγειρόμενα ὅλα, λαμβάνοντα δὲ δόξαν παρ' αὐτοῦ μετὰ ἀνάστασιν. παρὰ τοῦ τὴν δόξαν ἀφθόνως παρέχοντος τοῖς αὐτοῦ ἁγίοις, ἐπειδὴ ἔχει τὴν ἐξουσίαν δοῦναι καὶ χαρίσασθαι. ὡς θεὸς καὶ κύριος. Ἔχων δὲ τοῦ χαρίσασθαι, οὐκ ἐπηγγείλατο κατὰ Μοντανὸν, ἀλλὰ φησὶ, Λάμψει ὑμῶν τὰ πρόσωπα ὡς ὁ ἥλιος (cf. Mt., xiii, 43). Εἰ τοίνυν ὁ ἔχων τὴν ἐξουσίαν καὶ ἀληθῶς ὑπάρχων δεσπότης καὶ κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς ὡς ὁ ἥλιος λέγει τὰ πρόσωπα τῶν δικαίων λάμψειν, πῶς Μοντανὸς ἐπαγγέλλεται περιττότερον ἑκατονταπλασίονα ;

mation, lui qui a le pouvoir de faire resplendir le visage des saints ; lui qui a fait briller le visage de Moïse ; qui, lors de la sainte résurrection des corps, transforme les saints qui, semés dans la honte, s'éveillent dans la gloire non pas avec des corps différents, mais avec des corps identiquement pareils. Et ils reçoivent, après la résurrection, une gloire (nouvelle) du Seigneur qui la départit en abondance à ses saints, ayant, en sa qualité de Dieu et de Maître, la puissance de donner et de faire des grâces. Et pourtant, malgré cette puissance de faire des grâces, il n'a jamais articulé des promesses comme celle de Montan. Il dit (simplement) : « Vos visages brilleront comme le soleil. » Si celui en qui réside la puissance, si le maître de toutes choses. Notre Seigneur Jésus-Christ, dit que les visages des justes brilleront comme le soleil, comment Montan promet-il qu'ils brilleront cent fois plus ?

XI. Ἔτι δὲ προστίθησιν ὁ αὐτὸς Μοντανὸς, οὕτω λέγων· Ἐγὼ κύριος ὁ θεὸς ὁ παντοκράτωρ καταγινόμενος ἐν ἀνθρώπῳ. Ἄρα οὖν καλῶς ἡμᾶς ἡ θεία γραφὴ ἐπασφαλίζεται, καὶ ἡ ἀκόλουθος τοῦ ἁγίου πνεύματος διδασκαλία, νουθετοῦσα ἡμᾶς, ἵνα γινώσκωμεν ποῖά ἐστι τὰ μιμηλὰ τοῦ ἀλλοτρίου πνεύματος, καὶ τὰ ἀντίθετα πρὸς τὴν ἀλήθειαν. Ὅτε γὰρ εὐθὺς τοῦτο εἶπε Μοντανὸς, ὑπόνοιαν ἡμῖν δέδωκεν ἀναμνησθῆναι τὰ ὑπὸ τοῦ κυρίου εἰρημένα. Οὕτω γάρ φησιν ὁ

XI. Montan ajoute encore ceci : « C'est moi, le Seigneur Dieu tout puissant qui réside dans l'homme. » Heureusement l'Ecriture sainte nous met en garde, et aussi l'enseignement concordant de l'Esprit saint ; elle nous apprend à reconnaître les contrefaçons de l'esprit étranger, et les antithèses (dressées) en face de la vérité. A peine Montan a-t-il prononcé ces paroles, qu'il nous suggère de nous rappeler celles du

κύριος ἐν τῷ εὐαγγελίῳ· Ἐγὼ ἦλθον ἐν τῷ ὀνόματι τοῦ πατρὸς, καὶ οὐκ ἐδέξασθέ με· ἄλλος ἐλεύσεται ἐπὶ τῷ ἰδίῳ ὀνόματι, καὶ δέξονται τὸν τοιοῦτον (JEAN, V, 43).

Ἀσύμφωνος τοίνυν παντάπασιν ὁ τοιοῦτος τῶν θείων γραφῶν ηὑρέθη, ὡς παντί τῳ σαφές ἐστι τῷ νουνεχῶς ἐντυγχάνοντι. Εἰ τοίνυν ἀσύμφωνος ὑπάρχει, ἀλλότριός ἐστι τῆς ἁγίας καθολικῆς ἐκκλησίας. καὶ ἡ κατ' αὐτὸν αὐχοῦσα αἵρεσις προφήτας ἔχειν καὶ χαρίσματα, ἃ μὴ εἴληφεν, ἀλλὰ ἐκ τούτων ἀπέστη. Τίς τοίνυν τολμήσειε παρακολουθῶν τούτους προφήτας καλεῖν, καὶ μὴ μᾶλλον πλάνους εἶναι τοὺς τοιούτους; Χριστὸς γὰρ ἡμᾶς ἐδίδαξε λέγων ὅτι, Τὸ πνεῦμα τὸ παράκλητον ἀποστέλλω ὑμῖν (JEAN, XVI, 7)· καὶ τὰ σημεῖα διδοὺς ἔλεγεν ὅτι, Ἐκεῖνος ἐμὲ δοξάσει (*Ibid.*, 14)· ὡς τὰ ἀληθῆ ἔστιν ἰδεῖν ὅτι οἱ ἅγιοι ἀπόστολοι τὸ παράκλητον πνεῦμα λαβόντες Χριστὸν ἐδόξασαν, οὗτος δὲ ὁ Μοντανὸς ἑαυτὸν δοξάζει. Ὁ κύριος τὸν πατέρα αὐτοῦ ἐδόξασε, καὶ ὁ κύριος πάλιν ὁ Χριστὸς τὸ πνεῦμα ἐδόξασε, λέγων αὐτὸ πνεῦμα ἀληθείας. Ὁ Μοντανὸς δὲ ἑαυτὸν δοξάζει μόνον, καὶ λέγει εἶναι πατέρα παντοκράτορα καὶ ἐν αὐτῷ ἐνοικῆσαι, ἵνα πανταχόθεν δειχθῇ οὐκ αὐτὸς ὢν, οὐδὲ παρ' αὐτοῦ λαμβάνων.

Seigneur. Le Seigneur parle ainsi dans l'Evangile : « Je suis venu au nom de mon Père et vous ne m'avez pas accueilli. Un autre viendra en son nom propre, et ils l'accueilleront. »

Montan est donc sur tous les points en plein désaccord avec les saintes Ecritures, comme cela est clair pour quiconque les lit avec quelque bon sens. S'il est en désaccord, c'est qu'il est étranger à la sainte Eglise catholique, et il en va de même de son hérésie, qui se vante d'avoir des prophètes et des charismes, qu'elle n'a jamais reçus, et dont elle a été privée. Qui donc oserait, en pleine possession de soi-même, appeler de pareilles gens du nom de prophètes et non pas plutôt de celui de charlatans ? Le Christ nous a dit dans son enseignement : « Je vous enverrai le Paraclet » et après avoir indiqué les signes, il ajoute : « Il me glorifiera. » De cette promesse on peut vérifier l'authenticité, puisque les saint apôtres, après avoir reçu le Paraclet, glorifièrent le Christ. Ce Montan se glorifie lui-même. Le Seigneur, lui, a glorifié son Père, et il a glorifié aussi l'Esprit, quand il l'a appelé l'Esprit de vérité. Montan ne veut glorifier que lui-même : il déclare qu'il est le Père tout puissant, et que le Père habite en lui ; par là même il trahit complètement qu'il ne l'est point, qu'il n'a pas été envoyé par lui, et qu'il n'a rien reçu de lui.

Εἶτα πάλιν φησὶ τὸ ἐλεεινὸν ἀνθρωπάριον Μοντανὸς ὅτι. Οὔτε ἄγγελος, οὔτε πρέσβυς, ἀλλὰ ἐγὼ κύριος ὁ θεὸς πατὴρ ἦλθον. Ταῦτα δὲ λέγων φωραθήσεται ἀλλότριος ὤν, Χριστὸν μὴ δοξάζων, ὃν πᾶν χάρισμα ἐκκλησιαστικὸν ἐν ἐκκλησίᾳ τῇ ἁγίᾳ δοθὲν ἐν ἀληθείᾳ ἐδόξασεν. Εὑρεθήσεται γὰρ ἐκτὸς εἶναι σώματος ἐκκλησίας καὶ κεφαλῆς τοῦ σύμπαντος, καὶ μὴ κρατῶν τὴν κεφαλὴν (cf. *Col.*, II, 19) ἐξ ἧσπερ πᾶν τὸ σῶμα συναρμολογούμενον (cf. *Eph.*, IV, 16) αὔξει (*Ibid.*, II, 21), κατὰ τὸ γεγραμμένον. Ὁ γὰρ κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς ἑαυτὸν ἔδειξεν ὄντως ὢν υἱὸς ἐν ἀληθείᾳ, Μοντανὸς δὲ ἑαυτὸν καὶ πατέρα λέγει.

Ensuite le pitoyable petit homme qu'est Montan déclare encore : « Je ne suis ni un ange ni un envoyé : c'est moi le Seigneur Dieu le Père qui suis venu. » Ces paroles le font prendre en flagrant délit : il est étranger (à notre foi) puiqu'il ne glorifie pas le Christ qu'a glorifié en réalité tout charisme orthodoxe conféré à la sainte Eglise. Il est donc convaincu d'être en dehors du corps de l'Eglise et de la tête de l'ensemble, et « sans lien avec cette tête dont le corps, dit l'Ecriture, par sa cohésion avec elle, s'accroît. » Notre Seigneur Jésus-Christ a montré qu'il était réellement et en vérité le Fils : or Montan déclare qu'il est lui-même le Père.

XII. Πῶς τοίνυν, ὦ Φρύγες, ἡμῖν πάλιν ἐπαναστάντες πολέμιοι καὶ μεμορφωμένοι εἰς Χριστιανικὴν ἐπίκλησιν, βαρβάρων δὲ ἐπανῃρημένοι μάχην καὶ τῶν Τρώων καὶ Φρυγῶν μιμούμενοι τὸ πολέμιον, πῶς πεισθῶμεν ὑμῖν, λέγουσι διὰ χαρίσματα ἀφεστάναι τῆς ἐκκλησίας : οὐκέτι γὰρ χαρίσματα εἴη τὰ ἀλλότρια χαρισμάτων ὄντα, καὶ παρὰ τὸν χαρακτῆρα τὸν ὑπὸ κυρίου ὑπισχνούμενα, ὡς οἱ καθ' ὑμᾶς προφῆται λέγουσιν.

XII. Dans ces conditions, ô Phrygiens, — vous qui vous dressez contre nous une fois de plus comme des ennemis, en vous couvrant de l'étiquette de chrétiens, et qui, suscitant une lutte de barbares, imitez les inimitiés troyennes et phrygiennes — comment voulez-vous que nous vous croyions, quand vous prétendez que c'est à cause des charismes que vous faites scission avec l'Eglise ? Des charismes étrangers à ceux (de l'Eglise) ne sauraient être de (véritables) charismes, quand ils sont en opposition avec le caractère déterminé d'avance par le Seigneur, tels les propos de vos prophètes.

Εἰσάγετε ἡμῖν πάλιν καὶ Μαξιμίλλαν·

Et voici que vous nous présentez

καὶ γὰρ καὶ τὰ ὀνόματα ἡμῶν διηλλαγμένα καὶ φοβερώτατα, καὶ οὔτε προσηνές τι καὶ γλυκύτατον ἔχοντα, ἀλλὰ ἄγριον καὶ βαρβαρικόν. Εὐθὺς γὰρ αὕτη ἡ Μαξιμίλλα ἡ παρὰ τοῖς τοιούτοις κατὰ Φρύγας οὕτω καλουμένοις, ἀκούσατε, ὦ παῖδες Χριστοῦ, τί λέγει· Ἐμοῦ μὴ ἀκούσητε, ἀλλὰ Χριστοῦ ἀκούσατε. Καὶ ἐν οἷς ἔδοξε Χριστὸν δοξάζειν πεπλάνηται. Εἰ γὰρ ἦν τοῦ Χριστοῦ, ἔλεγεν ἂν κατὰ τοὺς ἁγίους ἀποστόλους, ὡς ἕκαστος λέγει. Πέτρος μὲν πρῶτος λέγων ὅτι, Ἡμεῖς παρ' αὐτοῦ ἠκούσαμεν (II Pierre, i, 18)· καὶ αὐτοῦ τοῦ κυρίου λέγοντος· Ὁ ὑμῶν ἀκούων ἐμοῦ ἀκούει (Luc, x, 16)· καὶ τοῦ Παύλου λέγοντος· Μιμηταί μου γίνεσθε, καθὼς κἀγὼ Χριστοῦ (I *Cor.*, xi, 1).

Αὕτη δὲ ἀληθεύει ψευδομένη καὶ μὴ βουλομένη. Καλῶς δὲ λέγει φάσκουσα, Ἀλλὰ Χριστοῦ. Πολλάκις γὰρ τὰ ἀκάθαρτα πνεύματα ἀναγκάζεται ἑαυτὰ καθαιρεῖν, οὐκ ὄντα τῆς ἀληθείας, καὶ ὑποφαίνειν τὸν κύριον αὐτῶν, θέλοντα καὶ μὴ θέλοντα, δι' ἀνάγκην. Ὡς ἡ παιδίσκη, ἡ ἔχουσα πνεῦμα Πύθωνος, ἔλεγεν, Οὗτοι οἱ ἄνθρωποι τοῦ θεοῦ δοῦλοι τοῦ ὑψίστου εἰσί (*Actes*, xvi, 16)· καὶ τό, Τί ἦλθες πρὸ καιροῦ βασανίσαι ἡμᾶς; οἴδαμέν σε τίς εἶ, ὁ ἅγιος τοῦ θεοῦ (Mt., viii, 29). Ὡς καὶ αὕτη ἀναγκαζομένη ἔλεγεν αὐτῆς μὴ ἀκούειν, ἀλλὰ Χριστοῦ. Πῶς οὖν τοῦτο οἱ παρ' αὐτῆς ἀκηκοότες καὶ αὐτῇ πεπιστευκότες βούλονται αὐτῆς ἀκούειν παρ' αὐτῆς μαθόντες μὴ αὐτῆς ἀκούειν, ἀλλὰ κυρίου.

encore Maximilla : — vos noms même ont quelque chose d'étrange et d'effrayant; point de douceur en eux, ni d'agrément, ils sont sauvages et barbares. — Or donc la Maximilla de ces « Cataphrygiens », écoutez, ô enfants du Christ, ce qu'elle dit : « Ne m'écoutez pas, moi, mais écoutez le Christ. » On dirait que par ces mots elle glorifie le Christ, et pourtant elle est dans l'erreur. Car si elle était du Christ, elle parlerait comme parle chacun des saints apôtres. Pierre, en premier lieu, déclare : « Nous l'avons entendu de lui » le Seigneur lui-même a dit : « Celui qui vous écoute m'écoute. » Et Paul dit (enfin) : « Soyez mes imitateurs, comme je suis celui du Christ. »

Maximilla dit la vérité tout en mentant, et sans le vouloir : car elle a raison de dire : « Mais (écoutez) le Christ ». Il arrive souvent que les esprits impurs sont forcés de se condamner eux-mêmes, quoiqu'étrangers à la vérité, et de désigner leur maître, qu'ils le veuillent ou non, par nécessité. De même que cette femmelette, sous l'influence de l'esprit pythien, disait : « Ces hommes sont les serviteurs du Très-Haut. » et encore : « Pourquoi es-tu venu avant le temps me torturer? Nous savons qui tu es, ô saint de Dieu. »; pareillement Maximilla se sentait obligée de dire qu'il ne fallait point l'écouter,

Καὶ γὰρ ἀληθῶς ἐπίγεια φθεγγομένης αὐτῆς, εἰ παρῆν αὐτοῖς σύνεσις, οὐκ ἔδει αὐτὴν ἀκούεσθαι.

mais écouter le Christ. Comment se fait-il que ceux qui ont entendu d'elle cette affirmation et qui croient en elle l'écoutent encore, puisqu'elle même leur prescrit de ne pas l'écouter, mais (d'écouter) le Seigneur ? Elle ne débite, en vérité, que des propos terre-à-terre, et s'ils avaient quelque bon sens, ils ne l'écouteraient pas.

Καὶ μὴ λέγε ὅτι παρηκολούθει. Οὐ γὰρ παρακολουθοῦντός ἐστι τὸ διδάσκειν, καὶ ἑαυτὸν ἀνατρέπειν. Εἰ γὰρ ὅλως λέγει, Μή ἀκούετέ μου, ποῖον ἦν τὸ πνεῦμα τὸ λαλοῦν ἐν αὐτῇ; Εἰ αὐτὴ ἔλεγεν ἡ ἄνθρωπος, ἄρα οὐκ ἦν ἐν πνεύματι ἁγίῳ. Ἡ γὰρ λέγουσα, Μή ἀκούετέ μου, δῆλον, τὸ ἀνθρώπινον ἔλεγε, καὶ οὐκ ἦν ἐν πνεύματι ἁγίῳ· ἡ δὲ μὴ οὖσα ἐν πνεύματι ἁγίῳ ἄνωθεν, οὖσα δὲ τοῦ ἀνθρωπίνου φρονήματος, οὐδὲν ἐγίνωσκε, καὶ οὐκ ἦν ἄρα πνεῦμα ἅγιον, ἀλλὰ ἀνθρωπίνῳ φρονήματι ἐλάλει καὶ ἐφθέγγετο. Εἰ δὲ πνεύματι ἁγίῳ ἐλάλει καὶ ἐπροφήτευε, ποῖον ἄρα ἦν τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, τὸ λέγον, Ἐμοῦ μὴ ἀκούετε;

Ne dites pas qu'elle se comprenait elle-même. On ne se comprend pas soi-même quand on se réfute soi-même dans son enseignement. Car enfin, si elle dit : » Ne m'écoutez pas... » quel était l'esprit qui parlait en elle ? Si elle parlait en tant que créature humaine, elle n'était donc pas sous l'influence de l'Esprit saint ? Du moment qu'elle disait : « Ne m'écoutez pas... » c'est donc, la chose est manifeste, qu'elle disait des choses (purement) humaines, et qu'elle n'était pas sous l'influence de l'Esprit saint. N'étant pas sous son influence, et n'obéissant qu'à des pensées humaines, elle ne savait rien ; l'Esprit saint n'était pas en elle ; ses paroles, ses affirmations étaient dictées par une raison toute humaine. Si elle les eût prononcées sous l'influence de l'Esprit saint, quel eût donc été cet esprit qui disait : « Ne m'écoutez pas... » ?

XIII. Φάσκει δὲ πάλιν ἡ αὐτὴ Μαξιμίλλα, ἡ τῆς παρακολουθίας καὶ διδασκαλίας γνῶσις, ἵνα χλευαστικῶς εἴπω, ὅτι,

XIII. Voici que Maximilla — Gnose de l'intelligence et de la doctrine (cela soit dit en manière de

Ἀπέστειλέ με κύριος τούτου τοῦ πόνου καὶ τῆς ἐπαγγελίας καὶ τῆς συνθήκης αἱρετιστήν, μηνυτήν, ἑρμηνευτήν, ἠναγκασμένον, θέλοντα καὶ μὴ θέλοντα, μαθεῖν γνῶσιν θεοῦ.

Σκοπήσωμεν οὖν τῆς ἡμῶν ζωῆς τὴν εὐσταθῆ βάσιν καὶ τὴν ὁδὸν τοῦ φωτός, ὦ ἀγαπητοί, καὶ μὴ σφαλῶμεν διὰ τῶν λόγων τῶν τοῦ δι' ἐναντίας καὶ τοῦ βοσκήματος τοῦ ἀλλοτρίου πνεύματος. Ὅρα γὰρ ἐνταῦθα τὸν οὕτως λαλήσαντα, ἠναγκασμένον ἑαυτὸν ἀποφήναντα, οὐχ ἑκουσίᾳ γνώμῃ. Ὁ δὲ κύριος ἡμῶν οὐκ ἄκων ἦλθεν εἰς τὸν κόσμον, οὐδὲ μετὰ ἀνάγκης ἀπὸ πατρὸς ἀπεστάλη, ἀλλὰ ἅμα σὺν πατρὶ ἔχων τὸ θέλειν, καὶ σὺν ἁγίῳ πνεύματι τὸ παρέχειν, καὶ ὡσαύτως ἅμα σὺν τῷ πατρὶ τὸ θέλειν ἔχει, καὶ τὸ οὐχὶ μετὰ ἀνάγκης ταύτην τὴν χάριν πᾶσι διδόναι, ἀλλὰ δι' ὑπερβολὴν φιλανθρωπίας. Καὶ οὕτω καὶ οὓς ἐκάλεσε, μετὰ προαιρέσεως κέκληκεν οὐκ ἀνάγκην ἐπιβάλλων, οὐ κλοιὸν ἐπιτιθέμενος. [Suivant Jean, vii, 37; Luc, ix, 23; Isaie, i, 19 et lviii, 14]. Καὶ ὁρᾷς κατὰ πάντα τρόπον τὴν πρὸς τὸν θεῖον γράμμα τούτων διαφωνίαν, καὶ τὴν ἀλλοιάν τε καὶ ὑπόληψιν παρὰ τὴν τοῦ θεοῦ πίστιν καὶ ἀκολουθίαν; Καὶ γὰρ καὶ Μαξιμίλλα τοὺς θέλοντας καὶ μὴ θέλοντας ἔλεγεν ἀναγκάζειν· ὡς καὶ ἐξ αὐτοῦ τοῦ ῥητοῦ ψεύσεται ἡ τοιαύτη. Οὔτε γὰρ θέλοντας ἐδίδαξε γνῶσιν θεοῦ, ἣν οὐκ ᾔδει, οὐδὲ τοὺς μὴ θέλοντας ἠνάγκασεν. Αὐτίκα οὐ πάντες οἱ ἐν τῷ κόσμῳ οἴδασι τί ἐστιν ὄνομα Μαξιμίλλης, οὐδὲ τῶν αὐτῆς λόγων τὸ παράφθεγμα· καὶ κατὰ

raillerie) — déclare encore : « Le Seigneur m'a envoyée comme sectatrice, révélatrice, interprète de ce labeur, de ce pacte, de cette promesse, forcée, que je le veuille ou non, d'apprendre la gnose de Dieu. »

Regardons la base sûre de notre vie, le chemin de la lumière, ô mes chers amis, et ne nous laissons pas duper par les propos de ceux qui sont du côté de notre adversaire et qui appartiennent au troupeau de l'esprit étranger. Voyez (l'esprit) parler de la sorte, et déclarer qu'il est l'objet d'une contrainte, qu'il n'agit pas par sa volonté propre. Notre-Seigneur, lui, n'est pas venu en ce monde contre son gré ; il n'a pas été envoyé de force par son Père. Sa volonté était conforme à celle de son Père ; son (pouvoir de) largesses conforme à celui du Saint Esprit, et de même que sa volonté est conforme à celle de son Père, de même ce n'est point par nécessité qu'il donne à tous ses grâces, mais en raison de l'excès de son amour pour l'homme. Ceux qu'il a appelés, c'est avec leur adhésion préalable qu'il les a appelés ; il ne leur a imposé nulle nécessité et nul joug... Vous constatez le désaccord complet de ces gens-là avec l'Ecriture divine ; et combien leurs pensées, leurs conceptions restent étrangères à la foi en Dieu et à la conformité (à la volonté divine). Maximilla, en effet, déclarait obliger ceux qui voulaient

πάντα τρόπον διέπεσεν ἡ τούτων πεπλανημένη ἐπίνοια, οὐκ οὖσα τῆς τοῦ θεοῦ ἀληθείας.

bien comme ceux qui ne voulaient pas : ses propres paroles décèlent son mensonge. Ni elle n'a enseigné à des gens le voulant bien la science de Dieu — qu'elle ne connaissait pas ; ni elle n'a obligé ceux qui ne voulaient pas. En effet ceux qui vivent en ce monde ne connaissent pas tous ce que c'est que le nom de Maximilla, ni le son discordant de ses paroles : et ainsi les erreurs (de ces faux prophètes) s'écroulent de toutes parts n'ayant rien de commun avec la vérité divine.

XIV. Τιμῶσι δὲ οἱ τοιοῦτοι καὶ τόπον τινὰ ἔρημον ἐν τῇ Φρυγίᾳ, Πέπουζαν ποτε καλουμένην πόλιν, νῦν δὲ ἠδαφισμένην, καὶ φασιν ἐκεῖσε κατιέναι τὴν ἄνω Ἱερουσαλήν. Ὅθεν ἀπερχόμενοι μυστήριά τινα ἐπιτελοῦσιν ἐν τῷ τόπῳ καὶ ἁγιάζουσιν, ὡς ὑπολαμβάνουσιν. Ἔστι γὰρ καὶ τὸ γένος ἐν τῇ Καππαδοκίᾳ καὶ Γαλατίᾳ, καὶ ἐν τῇ προειρημένῃ Φρυγίᾳ, ὅθεν κατὰ Φρύγας ἡ αἵρεσις καλεῖται· ἀλλὰ καὶ ἐν Κιλικίᾳ, καὶ ἐν Κωνσταντινουπόλει τὸ πλεῖστον.

XIV. Ces gens-là vénèrent un lieu désert en Phrygie, là où se trouvait jadis la ville de Pépuze, aujourd'hui rasée. C'est là, disent-ils, que doit descendre la Jérusalem d'en haut. Voilà pourquoi ils s'y rendent pour célébrer en ce lieu leurs mystères et leurs cérémonies saintes, selon leurs idées. Cette secte existe encore en Cappadoce, en Galatie, et, comme je l'ai dit déjà, en Phrygie : d'où son nom d'hérésie « cataphrygienne » : on la rencontre aussi en Cilicie et surtout à Constantinople.

Ἵνα δὲ μηδὲν καταλείψωμεν τῶν πρὸς ὄνομα ἑκάστης αἱρέσεως ὑφ' ἡμῶν προδεδηλωμένης, καὶ περὶ τοῦ Τασκοδρουγιτῶν ὀνόματος αὖθις ἐροῦμεν. Ἔστι γὰρ τὸ ὄνομα τοῦτο ἢ ἐν αὐτῇ ταύτῃ, ἢ ἐν τῇ μετὰ ταύτην τῶν Κυϊντιλλιανῶν καλουμένῃ· ἀπ' αὐτῶν γὰρ τούτων ὁρμᾶται καὶ τοῦτο τὸ ὄνομα. Καλοῦνται

Pour ne rien oublier de ce qui touche à la dénomination de chacune des hérésies sur lesquelles nous faisons la lumière, il faut dire un mot encore du nom des Tascodrugites. Ce nom est dans cette même hérésie, ou dans celle dite des Quintillistes qui vient après elle :

δὲ διὰ τοιαύτην αἰτίαν Τασκοδρουγῖται. Τασκὸς παρ' αὐτοῖς πάσσαλος καλεῖται. Δροῦγγος δὲ μυκτήρ, εἴτουν ῥύγχος, καλεῖται. καὶ ἀπὸ τοῦ τιθέναι ἑαυτῶν τὸν δάκτυλον τὸν λεγόμενον λιχανὸν ἐπὶ τὸν μυκτῆρα ἐν τῷ εὔχεσθαι, δῆθεν κατηφείας χάριν καὶ ἐθελοδικαιοσύνης, ἐκλήθησαν ὑπό τινων Τασκοδρουγῖται, τουτέστι Πασσαλορυγχῖται.

car c'est chez ceux-là même aussi que ce nom prend son origine. Voici pourquoi ils s'appellent ainsi : *Tascos* chez eux signifie cheville ; *Drouggos* signifie narine, ou encore bec : et, c'est parce qu'en priant ils mettent un doigt, l'index, contre la narine, par affection de tristesse et d'honnêteté, qu'on les a appelés Tascodrugites, c'est-à-dire Passalorynchites.

Ἐν ταύτῃ δὲ τῇ αἱρέσει, ἢ ἐν τῇ συζύγῳ ταύτης τῆς τῶν Κυϊντιλλιανῶν, εἴτουν Πρισκιλλιανῶν καὶ Πεπουζιανῶν καλουμένῃ, δεινόν τι καὶ ἀθέμιτον ἔργον φασὶ γίνεσθαι. Παῖδα γὰρ κομιδῇ νήπιον κατὰ ἑορτήν τινα δι' ὅλου τοῦ σώματος κατακεντῶντες ῥαφίσι χαλκαῖς τὸ αἷμα αὐτοῦ προσπορίζονται ἑαυτοῖς, εἰς ἐπιτήδευσιν δῆθεν θυσίας.

Dans cette hérésie, ou dans celle — qui y est apparentée — des Quintillistes, ou Priscillistes, ou Pépuzistes, il se passe, dit-on, une chose abominable et criminelle. Lors d'une fête, ils piquent sur tout le corps avec des aiguilles d'airain un enfant tout à fait en bas-âge, et ils se procurent ainsi son sang, dont ils se servent pour leurs sacrifices.

XV. Ἀρκέσει δὲ ἡμῖν ἃ καὶ περὶ ταύτης εἰρήκαμεν, ὦ ἐπιπόθητοι. Ἐπηγγειλάμεθα γὰρ ἀπὸ ἑκάστης μὲν αἱρέσεως μὴ φθονῆσαι, ἀλλὰ ὑποφῆναι ἅτε δι' ἀκοῆς, ἅτε ὑπὸ ἐγγράφων, καὶ ἅτε ὑπό τινων ἀληθῶς πιστωσαμένων τὴν ἡμῶν ἔννοιαν κατειλήφαμεν· ἵνα μηδέν τι περιττὸν ὧν γε ἔγνωμεν ποιησάμενοι ὑπὸ συνείδησιν δόξωμεν εἶναι μὴ ὀρθὰ καὶ αὐτοὶ ἐφευρίσκοντες κατὰ ἀνθρώπων λέγειν.

XV. En voilà assez sur cette hérésie, mes amis. Nous avons promis de ne rien omettre sur chaque hérésie, et de communiquer ce que nous aurions appris soit par ouï-dire, soit par les livres, soit par le rapport de témoins véritablement dignes de foi ; car si nous voulions en dire plus que nous n'en savons, on nous soupçonnerait à juste titre de porter contre ces hommes des accusation peu exactes et de pure imagination...

Ὡς δὲ καὶ τὴν ἐνταῦθα ἱκανῶς εἰσηγησάμενοι περὶ ταύτης τῆς αἱρέσεως ἐργασίαν, σὺν δυνάμει Χριστοῦ, ἐπὶ τὰς ἑξῆς προβῆναι ἑαυτοὺς ἐπιδῶμεν, τὸν

Maintenant que nous avons pris une peine suffisante pour instruire sur cette hérésie, mettons-nous, avec l'aide du Christ, à passer aux

μὲν ἰὸν καὶ τὰ ἀγκιστροειδῆ τῶν ὀδόντων αὐτῆς φάρμακα ἐν τῷ τῆς ἀληθείας τοῦ σταυροῦ ξύλῳ καταθλάσαντες, τῇ Αἱμορροΐᾳ ἐχίδνῃ ἐοικυίας, ἧς ἡ λύμη τῶν δεδηγμένων τὸ αἷμα παντὸς τοῦ σώματος ἐκκρίνει, καὶ οὕτως τὸν θάνατον ἐμβάλλει. Αὕτη γὰρ καὶ ἡ τῶν Κυϊντιλλιανῶν αἵρεσις τοῦτο ἐπιτελεῖ. Ἀφθόρου γὰρ παιδὸς κατακεντᾷ τὸ σῶμα, καὶ τὸ αἷμα δῆθεν εἰς μετάληψιν ἀποφέρεται, εἰς μυσταγωγίαν ὀνόματος Χριστοῦ τοὺς ἠπατημένους πλανῶσα.

suivantes; nous avons extirpé le venin, le poison de ses dents recourbées, avec le bois de la croix de vérité. (Cette hérésie) ressemble à la vipère hémorragique, dont la morsure vide de son sang le corps de ceux qui ont été piqués et leur inflige ainsi la mort. L'hérésie des Quintillistes agit pareillement. Elle troue de piqûres le corps d'un enfant innocent et en échange elle en reçoit le sang en vue d'une initiation au mystère du nom du Christ, par où elle abuse ses dupes.

89. — *Ibid.*, XLIX, (ŒHLER, p. 40. P. L., XLI, 880).

I. Κυϊντιλλιανοὶ δὲ πάλιν, οἱ καὶ Πεπουζιανοὶ καλούμενοι, Ἀρτοτυρῖταί τε καὶ Πρισκιλλιανοὶ λεγόμενοι, οἱ αὐτοὶ μὲν ὄντες κατὰ Φρύγας, καὶ ἐξ αὐτῶν ὁρμώμενοι, διῄρηνται δὲ κατά τινα τρόπον. Φασὶ γὰρ οὗτοι οἱ κατὰ Φρύγας, εἴτουν Πρισκιλλιανοὶ, ἐν τῇ Πεπούζῃ ἢ Κυΐντιλλαν ἢ Πρισκίλλαν. οὐκ ἔχω ἀκριβῶς λέγειν, μίαν δὲ ἐξ αὐτῶν, ὡς προεῖπον, ἐν τῇ Πεπούζῃ κεκαθευδηκέναι. καὶ τὸν Χριστὸν πρὸς αὐτὴν ἐληλυθέναι συνυπνωκέναι τε αὐτῇ τούτῳ τῷ τρόπῳ, ὡς ἐκείνη ἀπατωμένη ἔλεγεν. Ἐν ἰδέᾳ, φησὶ, γυναικὸς ἐσχηματισμένος ἐν στολῇ λαμπρᾷ ἦλθε πρός με Χριστὸς, καὶ ἐνέβαλεν ἐν ἐμοὶ τὴν σοφίαν. καὶ ἀπεκάλυψέ μοι τουτονὶ τὸν τόπον εἶναι ἅγιον, καὶ ὧδε τὴν Ἱερουσαλὴμ ἐκ τοῦ οὐρανοῦ κατέναι.

I. Les Quintillistes, appelés aussi Pépuzistes, et ceux qu'on appelle Artotyrites et Priscillistes, sont comptés comme Cataphrygiens, et sont sortis d'eux, bien qu'ils en diffèrent en une certaine mesure. Ces Cataphrygiens, ou Priscillistes, prétendent qu'à Pépuze Quintilla ou Priscilla (je ne puis dire au juste laquelle), qu'à Pépuze, dis-je, une des deux s'endormit : qu'alors le Christ vint dormir avec elle, de la manière que raconte cette femme illusionnée : « Sous l'apparence d'une femme vêtue d'une robe éclatante, dit-elle, le Christ vint à moi. Il m'inocula la sagesse et me révéla que ce lieu-ci est sacré et que c'est là que la Jérusalem céleste descendra du ciel. »

Διό φασι καὶ ἄχρι τῆς δεῦρο μυοῦσθαί τινας οὕτω γυναῖκας ἐκεῖσε ἐν τῷ τόπῳ καὶ ἄνδρας, πρὸς τὸ ἐπιμεινάσας αὐτὰς ἢ αὐτοὺς τὸν Χριστὸν θεωρῆσαι.

Voilà pourquoi jusqu'aujourd'hui, dit-on, des femmes et des hommes se font initier là-bas, dans ce lieu, pour attendre d'y contempler le Christ.

Γυναῖκας οὖν παρ' αὐτοῖς καλοῦνται προφήτιδες· οὐ πάνυ δὲ σαφῶς οἶδα, ἢ παρ' αὐτοῖς, ἢ παρὰ τοῖς κατὰ Φρύγας. Ὁμοῦ γάρ εἰσι, καὶ αὐτὸ τὸ φρόνημα κέκτηνται.

Chez eux les femmes sont appelées prophétesses : toutefois je ne sais pas bien si c'est chez eux, ou chez les Cataphrygiens. Car ils sont ensemble et partagent les mêmes idées.

II. Κέχρηνται δὲ οὗτοι παλαιᾷ καὶ νέᾳ διαθήκῃ, καὶ ἀνάστασιν νεκρῶν ὁμοίως φάσκουσι. Κυΐντιλλαν δὲ ἔχουσιν ἀρχηγὸν ἅμα Πρισκίλλῃ, τῇ καὶ παρὰ τοῖς κατὰ Φρύγας. Φέρουσι δὲ μαρτυρίας πολλὰς ματαίας, χάριν διδόντες τῇ Εὔᾳ, ὅτι πρώτη βέβρωκεν ἀπὸ τοῦ ξύλου τῆς φρονήσεως. Καὶ τὴν ἀδελφὴν τοῦ Μωϋσέως ὡς προφήτιδα λέγουσιν, εἰς μαρτυρίαν τῶν παρ' αὐτοῖς καθισταμένων γυναικῶν ἐν κλήρῳ. Ἀλλὰ, φησί, τέσσαρες θυγατέρες ἦσαν τῷ Φιλίππῳ προφητεύουσαι (cf. *Actes*, XXI, 9). Πολλάκις δὲ ἐν τῇ ἑαυτῶν ἐκκλησίᾳ εἰσέρχονται λαμπαδηφοροῦσαι ἑπτά τινες παρθένοι, λευχείμονες, δῆθεν ἐρχόμεναι ἵνα προφητεύσωσι τῷ λαῷ. Αἱ δὲ τρόπον τινὰ ἐνδεικνύμεναι ἐνθουσιασμοῦ τοῖς παροῦσι λαοῖς ἀπάτην ἐργάζονται, κλαίειν τε ποιοῦσιν, ὡς οἶκτον μετανοίας ἄγουσαι δάκρυα χεόμεναι, καὶ σχήματί τινι ἐποδυρόμεναι τὸν τῶν ἀνθρώπων βίον.

II. Ils usent de l'Ancien et du Nouveau Testament, et professent pareillement la résurrection des morts. Ils ont comme coryphée, Quintilla et aussi Priscilla, celle des Cataphrygiens. Ils allèguent beaucoup de témoins sans autorité ; ils accordent à Eve un crédit (spécial), parce que, la première, elle a mangé de l'arbre de la science. Ils considèrent la sœur de Moïse comme une prophétesse, et s'autorisent d'elle pour justifier l'admission des femmes dans leur clergé. « Philippe, disent-ils, n'avait-il pas quatre filles prophétesses ? » Souvent dans leur assemblée on voit entrer sept vierges, portant des torches et vêtues de blanc, qui viennent prophétiser devant le peuple. Elles manifestent une sorte d'enthousiasme qui dupe les assistants et provoque leurs larmes ; elles versent des pleurs comme si elles menaient le deuil de la pénitence, et par leur attitude elles déplorent la vie des hommes.

Ἐπίσκοποί τε παρ' αὐτοῖς γυναῖκες,

Chez eux les femmes sont évêques,

καὶ πρεσβύτεροι γυναῖκες, καὶ τὰ ἄλλα· ὡς μηδὲν διαφέρειν φύσιν. Ἐν γὰρ Χριστῷ Ἰησοῦ οὔτε ἄρσεν, οὔτε θῆλυ (*Gal.*, III, 28).

Ταῦτά ἐστιν ἃ κατειλήφαμεν. Ἀρτοτυρίτας δὲ αὐτοὺς καλοῦσιν ἀπὸ τοῦ ἐν τοῖς αὐτῶν μυστηρίοις ἐπιτιθέντας ἄρτον καὶ τυρὸν καὶ οὕτως ποιεῖν τὰ αὐτῶν μυστήρια.

III. Πᾶσα δὲ ἀνθρώπων χλεύη ἐν τῷ ἀποστῆναι ἀπὸ τῆς ὀρθῆς πίστεως, καὶ εἰς ἀμηχανίαν τρέπεσθαι, καὶ εἰς διαφορὰν ἐνθουσιασμῶν τε καὶ ἐνεργειῶν. Ἐκβακχευόμεναι γὰρ αἱ διάνοιαι ἀεὶ τοὺς μὴ κατέχοντας τὴν ἄγκυραν τῆς ἀληθείας, ἀλλ' ἐπιδιδόντας ἑαυτοὺς τῷ φέροντι κατὰ πᾶσαν ὁτιοῦν αἰτίαν. Κἄν τε γὰρ γυναῖκες παρ' αὐτοῖς εἰς ἐπισκοπὴν καὶ πρεβυτέριον καθίστανται διὰ τὴν Εὔαν, ἀκούουσι τοῦ κυρίου λέγοντος, Πρὸς τὸν ἄνδρα σου ἡ ἀποστροφή σου, καὶ αὐτός σου κυριεύσει (*Genèse*, III, 16). Λέληθε δὲ αὐτοὺς καὶ ὁ ἀποστολικὸς λόγος ὅτι, Γυναικὶ οὐκ ἐπιτρέπω λαλεῖν, οὔτε αὐθεντεῖν ἀνδρός (I *Tim.*, II, 12). Καὶ πάλιν, Οὐ γάρ ἐστιν ἀνὴρ ἐκ γυναικὸς, ἀλλὰ γυνὴ ἐξ ἀνδρός· καί, Ὁ Ἀδὰμ οὐκ ἠπάτηται, ἀλλ' ἡ Εὔα πρώτη ἀπατηθεῖσα ἐν παραβάσει γέγονε.

les femmes sont prêtres, etc. : le sexe n'y fait rien, « car dans le Christ Jésus, il n'y a plus ni mâle, ni femelle. »

Voilà ce que nous avons découvert. — On les appelle aussi Artotyrites parce qu'ils emploient le pain et le fromage dans la célébration de leurs mystères.

III. Rien de plus dérisoire que l'homme quand il se sépare de la foi orthodoxe et qu'il se jette dans les complications multiformes d'enthousiasmes et d'influences (diaboliques). La pensée de ceux qui ne se retiennent pas à l'ancre de la vérité et qui s'abandonnent à n'importe quel vent est toujours en folie. — Puisqu'ils admettent les femmes à l'épiscopat et à la prêtrise, c'est à eux que s'adresse la parole du Seigneur : « Tu te tourneras vers ton mari, et c'est lui qui sera ton maître. » Ils oublient aussi le mot de l'Apôtre : « Je ne permets pas à la femme de parler ni d'avoir autorité sur l'homme. » Et encore : « L'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme de l'homme. » « Ce n'est pas Adam qui a été trompé, mais Eve qui, trompée la première, a été en transgression. »...

90. — *Ibid.*, LI, (Œhler, *Corp. Haereseol.*, II, 2, 106 ; P. G., XLI, 948).

XXXIII. Εἶτά τινες ἐξ αὐτῶν πάλιν ἐπιλαμβάνονται τούτου τοῦ ῥητοῦ ἐν τῇ Ἀποκαλύψει τῇ αὐτῇ, καὶ φάσκουσιν

XXXIII. Certains d'entre eux s'en prennent à un mot de cette même *Apocalypse*, et en tirent

ἀντιλέγοντες, ὅτι εἶπε πάλιν, Γράψον τῷ ἀγγέλῳ τῆς ἐκκλησίας τῷ ἐν Θυατείροις (*Apoc.*, II, 18), καὶ οὐκ ἔνι ἐκεῖ ἐκκλησία Χριστιανῶν ἐν Θυατείρῃ. Πῶς οὖν ἔγραφε τῇ μὴ οὔσῃ;

Καὶ εὑρίσκονται οἱ τοιοῦτοι ἑαυτοὺς ἀναγκάζοντες ἐξ αὐτῶν ὧν κηρύττουσι κατὰ τῆς ἀληθείας ὁμολογεῖν. Ἐὰν γὰρ εἴπωσιν. Οὐκ ἔνι νῦν ἐκκλησία εἰς Θυάτειρα, δεικνύουσι πεπροφητευκέναι τὸν Ἰωάννην. Ἐνοικησάντων γὰρ τούτων ἐκεῖσε καὶ τῶν κατὰ Φρύγας δίκην λύκων ἁρπαξάντων τὰς διανοίας τῶν ἀκεραίων πιστῶν, μετήνεγκαν τὴν πᾶσαν πόλιν εἰς τὴν αὐτῶν αἵρεσιν, οἵ τε ἀρνούμενοι τὴν Ἀποκάλυψιν τοῦ λόγου τούτου εἰς ἀνατροπὴν κατ' ἐκείνου καιροῦ ἐστρατεύοντο.

Νῦν δὲ διὰ τὸν κύριον ἐν τῷ χρόνῳ τούτῳ, μετὰ χρόνον ἑκατὸν δεκαδύο ἐτῶν, ἔστιν ἡ ἐκκλησία, καὶ αὔξει, καὶ ἄλλαι τινὲς ἐκεῖσε τυγχάνουσι· τότε δὲ ἡ πᾶσα ἐκκλησία ἐκενώθη εἰς τὴν κατὰ Φρύγας. Διὸ καὶ ἐσπούδασε τὸ ἅγιον πνεῦμα ἀποκαλύψαι ἡμῖν, πῶς ἔμελλε πλανᾶσθαι ἡ ἐκκλησία μετὰ τὸν χρόνον τῶν ἀποστόλων, τοῦ τε Ἰωάννου καὶ τῶν καθεξῆς· ὅς ἦν χρόνος μετὰ τοῦ σωτῆρος ἀνάληψιν ἐπὶ ἐνενήκοντα καὶ τρισὶν ἔτεσιν, ὡς μελλούσης τῆς ἐκεῖσε ἐκκλησίας πλανᾶσθαι, καὶ χωνεύεσθαι ἐν τῇ κατὰ Φρύγας αἱρέσει. Οὕτω γὰρ εὐθὺς διελέγχει ὁ κύριος· Γράψον τῷ ἀγγέλῳ τῆς ἐν Θυατείροις ἐκκλησίας· τάδε λέγει ὁ ἔχων τοὺς ὀφθαλμοὺς ὡς φλόγα πυρός, καὶ οἱ πόδες αὐτοῦ ὅμοιοι

matière à contradictions. « Il y est dit, observent-ils : « Ecris à l'ange de l'Eglise de Thyatire. » Or il n'y a point d'Eglise chrétienne à Thyatire. Comment a-t-il pu écrire à une Eglise qui n'existe pas ? »

Mais il est manifeste que leurs objections même les obligent à se rallier à la vérité. Car s'ils disent : « Il n'y a pas actuellement d'Eglise à Thyatire », ils montrent que Jean a prophétisé. Tandis que ces (adversaires de l'*Apocalypse*) habitaient dans cette ville, les Cataphrygiens s'emparèrent, tels des loups, de l'esprit des innocents fidèles, et firent passer à leur hérésie la ville tout entière. Et ceux qui rejetaient l'*Apocalypse* la combattaient à cette occasion pour renverser sa doctrine.

Mais maintenant, grâce au Seigneur, voici qu'en ce moment, après cent douze années, il y a une Eglise (à Thyatire), église florissante, et plusieurs autres s'y trouvent aussi. Mais alors l'Eglise tout entière (de Thyatire) s'était déversée dans celle des hérétiques phrygiens. Voilà pourquoi l'Esprit-saint a voulu nous révéler comment cette Eglise devait tomber dans l'erreur après l'époque des apôtres, de Jean, et de ceux qui vinrent ensuite : époque qui coïncide avec la quatre-vingt-treizième année après l'Ascension du Sauveur, l'église du lieu devant faire défection, et fusionner avec l'hérésie phrygienne.

χαλκολιβάνῳ· οἶδά σου τὴν πίστιν καὶ ἀγάπην, καὶ τὴν διακονίαν, καὶ ὅτι τὰ ἔσχατά σου πλείονα τῶν πρώτων· ἔχω δὲ κατὰ σου, ὅτι ἀφεὶς τὴν γυναῖκα Ἰεζάβελ ἀπατᾶν τοὺς δούλους μου, λέγουσαν ἑαυτὴν προφῆτιν, διδάσκουσαν φαγεῖν εἰδωλόθυτα καὶ πορνεύειν· καὶ ἔδωκα αὐτῇ χρόνον μετανοῆσαι, καὶ οὐ θέλει μετανοῆσαι ἐκ τῆς πορνείας αὐτῆς (*Apoc.*, *ibid.*).

Car le Seigneur dit aussitôt après : « Ecris à l'ange de Thyatire : Voici ce que dit celui qui a les yeux comme une flamme de feu, et les pieds pareils à l'airain. Je connais ta foi, ta charité, ton ministère, et tes dernières œuvres plus abondantes que les premières. Mais j'ai contre toi que tu permets à une femme, à Jézabel, de séduire mes serviteurs. Elle se dit prophétesse et elle enseigne à manger la viande consacrée aux idoles et à forniquer. Je lui ai donné un temps pour faire pénitence, et elle ne veut point se repentir de sa fornication. »

Οὐχ ὁρᾶτε, ὦ οὗτοι, ὅτι περὶ τῶν γυναικῶν λέγει τῶν ἐν οἰήσει προφητείας ἀπατωμένων καὶ ἀπατωσῶν πολλούς ; Φημὶ δὲ περὶ Πρισκίλλας καὶ Μαξιμίλλας καὶ Κϋιντίλλας, ὧν οὐ λέληθε τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον καὶ ἡ αὐτῶν ἀπάτη· ἀλλὰ προεθέσπισε προφητικῶς ἐν τῷ στόματι τοῦ ἁγίου Ἰωάννου, ὅπερ ἐγένετο μετὰ τὴν τοῦ ἁγίου Ἰωάννου κοίμησιν. Αὐτοῦ δὲ προφητεύσαντος ἐν χρόνοις Κλαυδίου Καίσαρος ἀνωτάτω, ὅτε εἰς τὴν Πάτμον νῆσον ὑπῆρξεν (ὁμολογοῦσι γὰρ καὶ οὗτοι ἐν Θυατείροις ταῦτα πεπληρῶσθαι), ἄρα γοῦν κατὰ προφητείαν ἔγραφε τοῖς ἐκεῖ ἐν Χριστῷ κατ' ἐκεῖνο πεπολιτευμένοις, ὅτι ἤμελλεν ἑαυτὴν γυνὴ προφῆτιν καλεῖν.

Ne voyez-vous pas, vous autres, que le Seigneur parle de ces femmes qui, sous couleur de prophétie, se dupent elles-mêmes et en ont dupé un grand nombre ? Je fais allusion à Priscilla, à Maximilla et à Quintilla, dont la fraude n'a pas échappé à l'Esprit saint. Mais par la bouche de saint Jean il a prophétiquement annoncé ce qui est arrivé après la mort de saint Jean. Celui-ci prédisait, il y a bien longtemps, à l'époque du César Claude, alors qu'il était dans l'île de Patmos. — Ceux-ci même conviennent que cette prophétie s'est réalisée à Thyatire. — Il écrivit donc en manière de prophétie aux citoyens chrétiens qui vivaient alors dans cette ville qu'une femme s'intitulerait prophétesse.

Καὶ διέπεσεν ὁ κατὰ τῆς ἀληθείας ἐπεγειρόμενος πανταχόθεν ἐπινενοημένος

Et ainsi s'écroulent les raisonnements qu'on imagine de toutes parts

λόγος, δεικνυμένου τοῦ κατὰ τὴν Ἀποκάλυψιν λόγου προφητικοῦ ὄντος ἐκ πνεύματος ἁγίου κατὰ ἀλήθειαν.

contre la vérité, puisque, comme on le voit, l'*Apocalypse* est bien un livre prophétique, qui émane du Saint Esprit et qui est conforme à la vérité.

91. — *Ibid.*, LXXIX, (ŒHLER, II, 3, p. 446; P. G., XLII, 740).

I... Καὶ αὐτὸ γὰρ ἔδοξεν ἀπὸ γυναικῶν ὁ διάβολος ἐξεμεῖν, ὡς καὶ ἄνω παρὰ Κυϊντίλλῃ, καὶ Μαξιμίλλῃ καὶ Πρισκίλλῃ περιγέλαστα τὰ διδάγματα, οὕτω καὶ ἐνταῦθα.

I... C'est, dirait-on, le diable qui, par ces femmes [il s'agit des « Collyridiennes »], vomit de telles affirmations. De même que plus haut les enseignements de Quintilla, de Maximilla, de Priscilla (apparaissaient) risibles, les leurs ne le sont pas moins.

PACIEN DE BARCELONE

92. — *Epist. I ad Sympronianum nouatianum,* I-II, (éd. PH. H. PEYROT, Zwollae, 1896, p. 2; P. L., XIII, 1053). Barcelone (Espagne). 377-392 [1].

I. Tantae enim a capite christiano haereses exstiterunt, ut nominum ipsorum sit uolumen immensum. Nam ut Judaeorum haereticos praetermittam, Dositheum samaritanum, Sadducaeos et Pharisaeos, quanti apostolorum temporibus emerserint, dinumerare perlongum

I. Du fond du Christianisme tant d'hérésies sont sorties que rien que la liste de leurs noms serait interminable. Laissons de côté les hérétiques juifs : Dosithée le Samaritain, les Sadducéens, les Pharisiens. Il serait trop long d'énumérer tous ceux qui ont surgi au temps des

[1] SCHANZ, IV, I, 336.

est : Simon magus, et Menander, et Nicolaus, et caeteri quos fama recondit obscura. Quid ? posterioribus temporibus Ebion et Apelles et Marcion et Valentinus et Cerdon, nec longe post eos Cataphryges et Novatiani, ut examina nouella praeteream. Quis ergo mihi primum per litteras refutandus est ? Ipsa, si voles, nomina omnium charta non capiet [1], nisi quod scriptis tuis, paenitentiam usquequaque damnantibus, secundum Phrygas te assensisse, pronuntias. Verum his ipsis, domine charissime, tam multiplex et diversus est error, ut non hoc unum in illis quod contra paenitentiam sapiunt, sed quasi quaedam capita Lernaea caedenda sint.

II. Et primum hi plurimis nituntur auctoribus : nam puto, et Graecus Blastus ipsorum est. Theodotus quoque et Praxeas uestros aliquando docuere : ipsi illi Phryges nobiliores qui se animatos mentiuntur a Leucio, institutos [2] a Proculo gloriantur. Montanum et Maximillam et Priscillam secuti, quam multiplices controversias excitarunt de paschali die, de Paraclito [3], de apostolis, de prophetis, mul-

apôtres : Simon le Mage, Ménandre, Nicolas, et tous les autres qui restent ensevelis dans l'obscurité. Plus tard, ç'a été Ebion, Apelle, Marcion, Valentin, Cerdon, et bientôt après les Cataphrygiens et les Novatiens, pour ne pas parler de ceux qui ont essaimé récemment. Lequel dois-je donc réfuter tout d'abord dans cette lettre ? Rien que leurs noms, si tu les demandais, ce papier ne suffirait pas à les contenir tous. Au surplus dans tes écrits, qui condamnent partout la pénitence, tu déclares que tu penses comme les Phrygiens. Mais, mon cher Seigneur, de ceux-là même l'erreur est multiple et diverse. Il n'y a pas seulement chez eux cette hostilité à la pénitence : ce sont, pour ainsi dire, les têtes de l'hydre de Lerne qu'il faut couper.

II. Et d'abord ils s'appuient sur de très nombreuses autorités. Car le Grec Blastus est aussi, je crois, de leur parti. Pareillement Théodote et Praxéas ont jadis instruit les vôtres. Ces Phrygiens plus fameux eux-mêmes, qui prétendent faussement qu'ils ont reçu la vie de Leucius, se glorifient d'avoir été instruits par Proculus. Pour s'être faits les disciples de Montan, de Maximilla et de Priscilla, que de controverses

[1] Peyrot marque une lacune entre *capiet* et *nisi quod*. L'hypothèse est superflue. Voy. Anton Gruber, *Studien zu Pacianus von Barcelona,* thèse Münich, 1901, p. 13. *Nisi quod* = *nisi* chez Pacien. Cf. *Ep.* III, p. 96, l. 13 « nisi quod perdere uoluit ».

[2] Peytot : *se* institutos. Addition inutile. Cf. Gruber, *ibid,* p. 13.

[3] Peyrot : paracleto. Cf. Gruber, p. 14.

taque alia, sicut et hoc de catholico nomine, de uenia paenitentiae. Quare si omnia ista discutere velimus, docili praesentia opus est [1].

ils ont soulevées sur le jour de la Pâque, sur le Paraclet, sur les apôtres, les prophètes, et bien d'autres sujets, comme aussi sur le nom de catholique, sur le pardon de la pénitence ! C'est pourquoi si nous voulions discuter toutes ces questions, nous aurions besoin de ta docile présence.

93. — *Ibid.*, I, III (Peyrot, p. 8 ; P. L., XIII, 1054).

III. Nouatianos audio de Nouato aut Nouatiano uocari : sectam tamen in his, non nomen accuso nec Montano aliquis aut Phrygibus nomen obiecit... Ego forte ingressus populosam urbem hodie, cum Marcionitas, cum Apollinariacos, Cataphrygas, Nouatianos et caeteros eiusmodi comperissem, qui se christianos uocarent : quo cognomine congregationem meae plebis agnoscerem, nisi catholica diceretur ?... Catholicum istud nec Marcionem, nec Apellem, nec Montanum sonat, nec haereticos sumit auctores.

III. J'entends qu'on dit « Novatiens » du nom de Novat, ou de Novatien. Mais c'est la secte que j'incrimine chez eux, non pas leur nom : pas plus qu'on ne reproche le leur à Montan ou aux Phrygiens... Quant à moi, entrant par hasard aujourd'hui dans une ville populeuse, j'y découvris des Marcionistes, des Apollinaristes, des Cataphrygiens, des Novatiens et autres (hérétiques) de ce genre, qui (tous) s'intitulaient chrétiens : à quel nom pouvais-je reconnaître mon groupement à moi, s'il ne se fût appelé catholique ?... Le son de ce mot de catholique ne rappelle ni Marcion, ni Apelle, ni Montan : il n'a point l'hérésie pour origine.

94. — *Ibid.*, II, II (Peyrot, p. 28 ; P. L., XIII, 1059).

Tunc addidi sane, unde Catholici nomen hoc traherent, non esse reputandum ; quia nec Valentinis

Alors, j'ai ajouté qu'il n'y avait pas à mettre en ligne de compte l'origine du nom de Catholiques,

[1] Peyrot : *esset*. Cf. Gruber, p. 14.

si a Valentino, nec Phrygibus si a Phrygia, nec Nouatianis si a Nouatiano uocarentur, imputari solere.

vu que si les Valentiniens (sont ainsi appelés du nom) de Valentin, les Phrygiens (du nom) de la Phrygie, les Novatiens (du nom) de Novatien, on n'avait pas coutume de leur en faire grief.

95. — *Ibid.*, II, III (Peyrot, p. 30; P. L., XIII, 1059).

Nec tamen ego Nouatiani tui nomen accuso, quod totiens requisitum circumloquentibus litteris et operto quodam sinu claudis. Fatere, frater, fatere simpliciter : nihil est sceleris in nomine. Quid te totiens interrogatus abscondis ? Quid causam nominis erubescis ? Cum primum scripseras, Cataphrygem putabam [1]. Tu ne secundis quidem litteris confiteris. Meo inuides nomini et tuum uitas ? Vide quid sit pudoris in causa, quae refugit quod uocatur.

Pour ma part, je n'incrimine pas le nom de ton Novatien, ce nom que, malgré tant d'insistances, tu enveloppes de circonlocutions et que tu caches comme au plus profond de toi-même. Avoue, mon frère, avoue-le franchement. Un nom n'a rien de coupable. Pourquoi dissimuler encore, malgré mes questions réitérées ? La première fois que tu m'as écrit, je te croyais Cataphrygien. Même dans ta seconde lettre, tu ne te trahis pas. Faut-il que tu t'en prennes à mon nom, et que tu esquives le tien ? Examine bien ce qu'il y a de fâcheux pour une cause à se dérober ainsi à sa propre dénomination.

96. — *Ibid.*, III, I (Peyrot, p. 45 ; P. L., XIII, 1064).

... Nouatianus hoc docuit. At uel quando, frater, quibusue temporibus ? Statim post Domini passionem ? Post Decii principatum, id est post trecentos prope annos do-

C'est Novatien (dis-tu), qui a enseigné cela. Mais quand cela, mon frère ? A quelle époque ? Est-ce immédiatement après la passion du Seigneur ? Non, c'est après le prin-

[1] Peyrot : *te* putabam. Cf. Gruber, p. 20.

minicae passionis. Quid ergo tunc? Prophetas secutus est ut Cataphryges, an Philumenen aliquam ut Apelles, an ipse tantum auctoritatis accepit? Linguis locutus est? Prophetauit? Suscitare mortuos potuit?

cipat de Decius, c'est-à-dire environ trois cents ans après la Passion du Seigneur. Et alors, qu'a-t-il fait? A-t-il suivi des prophètes, comme les Cataphrygiens, ou une Philumène, comme Apelle, ou est-ce à titre personnel qu'il a reçu une telle autorité? A-t-il parlé en langues? A-t-il prophétisé? A-t-il pu ressusciter les morts?

GRÉGOIRE DE NAZIANCE

97. — *Or.* XXII, XII, (P. G., XXXV, 1144). Constantinople. 379 [1].

Ἢ οὐκ ἤρκει μοι (τὰ γὰρ ἔτι πόῤῥωθεν ἐῶ λέγειν) τὸ Μοντανοῦ πονηρὸν πνεῦμα κατὰ τοῦ ἁγίου Πνεύματος, καὶ ἡ Νοβάτου θρασύτης, εἴτ' οὖν ἀκάθαρτος καθαρότης, τῇ τοῦ ῥήματος εὐπρεπείᾳ τοὺς πολλοὺς δελεάζουσα· καὶ ἡ Φρυγῶν εἰσέτι καὶ νῦν μανία τελούντων τε καὶ τελουμένων μικροῦ τοῖς παλαιοῖς παραπλήσια.

Est-ce qu'il ne me suffisait pas — car je ne veux pas parler ici des erreurs lointaines — de l'esprit détestable de Montan, adversaire du saint Esprit; de l'audace de Novat, ou, si l'on veut, de sa pureté impure dont l'étiquette décente a trompé la multitude; de la fureur encore vivace aujourd'hui des Phrygiens, tour à tour initiateurs et initiés, (fureur) qui rappelle celle des Anciens?...

98. — *Carminum*, l. II, sect. I, Περὶ τοῦ ἑαυτοῦ βίου, v. 1152 et 1174 (P. G., XXXVII, 1109). Nazianze. 382 [2].

Ἐντεῦθέν εἰσιν αἱ νόσοι τῶν δογμάτων· ..... Οἱ Μωντανοῦ τὸ πνεῦμα τιμῶντες κακῶς.

De là sont nées les altérations morbides des dogmes... (Ainsi) les misérables adorateurs de l'esprit de Montan...

[1] RAUSCHEN, *Jahrbücher der christl. Kirche unter dem Kaiser Theodosius dem Grossen,* Fr.-i.-B., 1897, p. 53.

[2] RAUSCHEN, *op. cit.,* p. 137.

PRISCILLIEN

99. — *Tractatus* I : *Liber Apologeticus*, xxvii (Schepss, dans CV, XVIII [1889] p. 23, l. 9). Peu avant 385 [1].

... Et quia longum est ire per singula, omnes haereses, quas sibi homines « mente corrupti et naufragi a fide » (II *Tim.*, iii, 8; I *Tim.*, i, 19) uel ex canonicis scripturis uel ex apocrifis fabricarunt supra ea quae scripta sunt, « unus aduersus alterum inflatus pro alio » (I *Cor.*, iv, 6), et quidquid aut Saturnina haeresis induxit aut Nouatiana protulit aut Basilide docente monstrauit aut Arriana collegit aut Patrepassiana erudiit aut Homuncionita mentita est aut Catafriga persuasit aut arripuit Borborita : catolico et Deo Christo credenti ore cum omnibus, qui haec sequuntur aut docent aut uoluerint adserere, damnamus.

... Et comme il serait trop long d'entrer dans le détail, toutes les hérésies que des hommes « d'esprit corrompu et ayant fait naufrage dans la foi » se sont forgées d'après les Ecritures canoniques ou les apocryphes en sus de ce qui a été écrit, « enflés d'orgueil l'un contre l'autre pour autrui », tout ce que l'hérésie de Saturnin a introduit, tout ce que l'hérésie novatienne a mis au jour, tout ce que Basilide a enseigné, tout ce qu'Arius a compilé, toute la doctrine des Patripassiens, tous les mensonges des Homuncionistes, toutes les croyances insinuées par les Cataphrygiens, toutes celles dont les Borboristes se sont emparés, (toutes ces erreurs), c'est d'une bouche catholique et qui croit au Christ que nous les condamnons avec ceux qui y croient, qui les enseignent ou qui veulent les soutenir.

[1] Schanz, IV, i, 339.

PHILASTRE DE BRESCIA

100. — *Liber de Haeresibus*, XLIX. (MARX, dans CV, XXXVIII [1898], p. 26; P. L., XII, 1165). Brescia (Italie). Entre 385 et 391 [1].

Alii autem post istos surrexerunt Cata Frigas, in Frigia prouincia habitantes. Isti prophetas et legem accipiunt, Patrem, et Filium, et Spiritum confitentur, carnis surrectionem expectant, quae et catholica Ecclesia praedicat : quosdam autem suos prophetas, id est, Montanum nomine, et Priscillam et Maximillam adnuntiant, quos neque prophetae neque Christus nuntiauit. Addunt etiam plenitudinem Sancti Spiritus non per apostolos Christo dante fuisse concessam, sed per illos suos pseudoprophetas aestimant inpertitam, et separant se a catholica Ecclesia per illos suos pseudoprophetas, et falsos doctores.

Après ceux-ci ont encore surgi les Cataphrygiens, qui habitent la province de Phrygie. Ceux-là admettent les Prophètes et la Loi ; ils confessent le Père, le Fils et l'Esprit ; ils attendent la résurrection de la chair : toutes croyances conformes à celles de l'Eglise. Mais ils présentent comme prophètes certains des leurs, qui sont — pour les nommer — Montan, Priscilla et Maximilla. Or ni les Prophètes ni le Christ ne les ont annoncés. Ils ajoutent que la plénitude du Saint Esprit n'a pas été concédée dans la personne des Apôtres, par un don du Christ, mais qu'elle a été communiquée dans la personne de leurs pseudo-prophètes. Et ils se séparent de l'Eglise catholique sur le point de ces pseudo-prophètes et de ces faux docteurs.

Hi mortuos baptizant, publice mysteria celebrant, Pepuzam uillam suam, quae sic dicitur in Frigia, Hierusalem appellant, ubi Maximilla et Priscilla et ipse Montanus uitae tempus uanum et infructuosum habuisse dinoscuntur.

Ils baptisent les morts, célèbrent publiquement leurs mystères ; ils donnent le nom de Jérusalem à leur bourg, Pépuze, en Phrygie : c'est là que Maximilla, Priscilla et Montan passèrent — le fait est avéré — leur inutile et inféconde vie. Et c'est là

[1] SCHANZ, IV, 1, 359.

Ubi et mysterium cynicon et infantis execranda celebratur impietas. Dicunt enim eos de infantis sanguine in pascha miscere in suum sacrificium, suisque ita ubique emittere perniciosis et falsis satellitibus.

aussi que leur impiété abominable célèbre un mystère cynique sur un enfant. On dit en effet que, lors de la Pâque, ils font une mixture pour leur sacrifice avec le sang d'un jeune enfant, et qu'ils en envoient partout à leurs pernicieux et menteurs satellites.

101. — *Ibid.*, LXXIV-LXXVI (MARX, p. 38 ; P. L., XII, 1186).

LXXIV. Alii sunt Artotyritae nomine in Galatia, qui panem et caseum offerunt, non illud quo Ecclesia catholica et apostolica celebrat offerendo.

LXXIV. Il y a encore ceux qu'en Galatie on appelle Artotyrites. Ils offrent du pain et du fromage, et non pas de ce que l'Eglise catholique et apostolique offre dans la célébration (du saint sacrifice).

LXXV. Alii sunt Ascodrogitae in Galatia, qui utrem inflatum ponunt et cooperiunt in sua ecclesia et circumeunt eum insanientes potibus, et bacchantes, sicut illi pagani Liberipatriani, insanis mentibus more gentilium furentes, et non intelligentes quod ait Salvator : utres nouos sumendos, inque eos nouum uinum mittendum, non in ueteres (cf. MT., IX, 17). Et cum suis caecitatibus properant inseruire, alieni modis omnibus christianae salutis repperiuntur, cum Apostolus deiciat iustificationem illam iudaicam carnalemque uanitatem, Christi autem ueram et plenam confirmet scientiam dicens : « Vetera transierunt, et ecce noua

LXXV. Il y a encore les Ascodrogites, en Galatie. Ceux-là placent dans leur Eglise une outre gonflée qu'ils enveloppent complètement ; puis ils défilent tout autour, avec toutes les folies et les transports de l'ivresse, comme font les païens pour *Liber Pater* : ils imitent, dans leur folie, les fureurs des païens, faute de comprendre ce qu'a dit le Sauveur « qu'il faut prendre des outres nouvelles, et y verser le vin nouveau, mais non dans de vieilles outres ». L'ardeur avec laquelle ils se font les esclaves de leur propre aveuglement suffit à les déceler comme tout à fait étrangers au salut chrétien, puisque l'Apôtre écarte cette justification judaïque et

omnia » per Christum facta sunt (II *Cor.*, v, 17).

cette vanité charnelle, pour confirmer la science véritable et complète du Christ par ces mots : « Les choses anciennes ont passé : voilà que tout est devenu nouveau » par le Christ.

LXXVI. Alii sunt Passalorinchitae, qui digitum imponentes in nares et ora sua et labia quasi silentium semper exercent, non rei aliae nisi taciturnitati quasi studium commodantes. Hoc autem facientes quasi prophetas cupiunt imitari, quia ait Dauid beatus : « Pone, Domine, custodiam ori meo, et ostium circumstantiae labiis meis » (*Ps.* CXL, 3). Et quia ieiuniis beati prophetae uacantes silentium saepius commodabant, inde usurpantes isti aestimant aliquid obseruare, Pythagoricam uanitatem potius quam prophetarum caelestam uitam et sapientiam sequi properantes.

LXXVI. Il y a encore les Passalorinchites, qui placent le doigt contre leurs narines, leur bouche et leurs lèvres, comme s'ils gardaient un perpétuel silence. C'est seulement à ce mutisme qu'ils semblent dépenser leur zèle. Ce faisant, ils se figurent imiter les prophètes, parce que le bienheureux David a dit : « Mets, ô Seigneur, une garde à ma bouche et une porte autour de mes lèvres. » Et parce que les bienheureux prophètes gardaient souvent le silence pendant leurs jeûnes, ils estiment, par une fausse interprétation, qu'il faut l'observer aussi. Mais c'est la folie pythagoricienne, bien plutôt que la vie céleste et la sagesse des prophètes, qu'ils s'évertuent à imiter.

DIDYME D'ALEXANDRIE

102. — Περί Τριάδος, II, XV (P. G., XXXIX, 720). Alexandrie. Entre 386 et 398 [1].

Μετερχόμενοι τοίνυν εἰς τὴν ὀρθοδοξίαν, κἂν τυχὸν ὦσιν βεβαπτισμένοι, βαπτίζονται μὲν (οὐ γὰρ λέγομεν ἀνα-

Lors de leur passage à l'orthodoxie, eussent-ils d'aventure été baptisés déjà, l'on baptise — nous

[1] Leipoldt, *Didymus der Blide*, TU, N. F., XIV, 3 (1905), p. 12 ; G. Bardy, *Didyme l'Aveugle*, Paris, 1910, p. 29.

βαπτίζονται, ἐπειδὴ μὴ ἔχουσι τὸ ἀληθὲς βάπτισμα)· οἱ δὲ Εὐνομιανοὶ μὲν, διὰ τὸ μίαν κατάδυσιν ποιεῖσθαι, λέγοντες μόνον εἰς τὸν θάνατον τοῦ Κυρίου βαπτίζεσθαι· Φρύγες δὲ, διὰ τὸ μὴ εἰς τὰς τρεῖς ἁγίας ὑποστάσεις βαπτίζειν, ἀλλὰ πιστεύειν τὸν αὐτὸν εἶναι Πατέρα, καὶ Υἱὸν, καὶ ἅγιον Πνεῦμα.

ne disons pas « l'on rebaptise », puisqu'ils n'ont pas le vrai baptême —, d'une part les Eunomiens, parce qu'ils ne font qu'une seule immersion et déclarent n'être baptisés qu'au nom de la mort du Seigneur, d'autre part les Phrygiens, parce qu'ils ne baptisent pas au nom des trois saintes hypostases et qu'ils croient que le Père, le Fils et le Saint Esprit sont la même (personne).

103. — *Ibid.*, III, XVIII (P. G., XXXIX, 881).

Εἰ ταῦτα οὕτως ἔχει, ἀμάχως τὸ « πορεύομαι » καὶ « ὁ πέμψας », ὡς μορφὴν δούλου λαβὼν (cf. PHIL., II, 5), εἶπε (cf. JEAN, XIV, 28), καὶ διὰ τὸ Ἰουδαίους ἀπιστεῖν τῇ οἰκονομίᾳ καὶ ὅτι τῇ συμφωνίᾳ τοῦ Θεοῦ καὶ Πατρὸς ἐπεφάνη· καὶ οὐ διὰ τοῦτο μόνον, ἀλλ' ὥστε καὶ τοὺς παχεῖς τὸν νοῦν καὶ χερσώδεις Μοντανιστὰς ἐντρέπεσθαι, τὸν αὐτὸν Υἱοπατέρα ὁμοῦ καὶ Παράκλητον νοοῦντας· σὺν αὐτοῖς δὲ καὶ Μανιχαῖον, κ. τ. λ.

S'il en est ainsi, indubitablement (le Seigneur) a prononcé ces mots « Je vais » et « Celui qui m'a envoyé », comme ayant pris « l'apparence d'un esclave », parce que les Juifs ne croyaient pas à l'Economie [= l'Incarnation] et parce qu'il est venu en ce monde par la volonté concordante de Dieu le Père : et non pas pour cela seulement, mais pour couvrir de honte les Montanistes, gens incultes, à l'esprit épais, qui croient que le Fils-Père et le Paraclet sont une même (personne) ; et avec eux Manichée, etc.

104. — *Ibid.*, III, XIX, (P. G., XXXIX, 889).

Προειδὼς δὲ καὶ τὰ μέλλοντα, ὡς Θεὸς, καὶ ὅτι μετὰ τὴν ἐν οὐρανοῖς ἄνοδον αὐτοῦ, καὶ τὴν τοῦ ἁγίου Πνεύ-

Sachant d'avance l'avenir, comme un Dieu qu'il était, et que, après son Ascension et la venue du saint

ματος ἐπιδημίαν, ἔσονται πάλιν πλάνοι, ὡς Σίμων, ὡς Μοντανὸς, ὡς Μανιχαῖος, προησφαλίσατο εἰπών· « Ὅταν ἔλθῃ ὁ Παράκλητος, τὸ Πνεῦμα τῆς ἀληθείας, κ. τ. λ. (Jean, xv, 26).

Esprit, il y aurait encore des imposteurs comme Simon, Montan, Manichée, le Christ (nous) a prémunis par ces paroles : « Quand viendra le Paraclet, l'Esprit de vérité. etc. »

105. — *Ibid.*, III, xxiii (P. G., xxxix, 924).

Ἀλλ' οὕτως εἴρηνται (cf. *I Cor.*, viii, 4-6), τοῦτο μὲν διὰ τὸ μὴ σύγχυσιν νοῆσαι τῶν θείων ὑποστάσεων, ἑκάστην δὲ διευκρινηθῆναι· τοῦτο δὲ διὰ τὸ ἐκβάλλεσθαι Ἑλλήνων μὲν τὴν πολυθείαν διὰ τοῦ, « Εἷς Θεὸς ὁ Πατήρ· (*ibid.*) ». Ἰουδαίων δὲ τὴν περὶ τὸν Χριστὸν ἀθέτησιν διὰ τοῦ, « Εἷς Κύριος Ἰησοῦς Χριστός· (*ibid.*) », Μοντανιστῶν δὲ τὴν ἄνοιαν, μελλόντων τὰς τρεῖς πανυμνήτους ὑποστάσεις ὡς ἓν πρόσωπον θρησκεύειν, διὰ τοῦ, « Εἷς » καὶ « Εἷς » καὶ « Εἷς ».

Paul a parlé de la sorte, d'abord pour prévenir toute confusion entre les hypostases, et aider à les distinguer l'une de l'autre : ensuite pour exclure le polythéisme des Grecs, par ces mots « Dieu le Père est un », l'entêtement des Juifs relativement au Christ, par ces mots « le Seigneur Jésus-Christ est un », et la folie des Montanistes qui devaient honorer comme une seule personne les trois glorieuses hypostases, par ces mots « Un » et « Un » et « Un ».

106. — *Ibid.*, III, xxxviii, (P. G., xxxix, 977.)

Τὸ δὲ, « Οὐκ ἀφήσω ὑμᾶς ὀρφανούς· ἔρχομαι πρὸς ὑμᾶς. (Jean, xiv. 18) » ἐδίδαξεν. ὡς ὃν τρόπον τὸ Πνεῦμα τοῦ Θεοῦ ἦν καὶ πρὸ τῆς γνωστῆς αὐτοῦ ἐπιδημίας ἐν πᾶσιν, οὕτω καὶ μετὰ τὴν ἀνάληψιν ὁ Υἱὸς, ἐν ἀπεριγράφῳ μίᾳ θεότητι καὶ θελήσει τῶν ὑποστάσεων οὐσῶν, οὐκ αὐτὸς ὢν ἄμφω καὶ Πνεῦμα τοῦ Θεοῦ (ὡς ἐνόησεν Μοντανὸς, καὶ τούτῳ μάλιστα ἐπερείδεται τῷ μέρει τῆς

Par ces mots : « Je ne vous laisserai pas orphelins : je viens à vous », (le Christ) a enseigné que, de même que l'Esprit de Dieu était en tous, même avant la venue où il s'est fait connaître, pareillement le Fils, même après l'Ascension, (est aussi en tous), dans la divinité et dans la volonté infinie et unique des hypostases. Non pas qu'il soit tout

Γραφῆς, μὴ βλέπων, μηδ' ἀκούων ὡς ἄλλος περὶ ἄλλου καὶ ἄλλου προσώπου λέγει· « Ἐρωτήσω τὸν Πατέρα καὶ πέμψει ἄλλον Παράκλητον [JEAN, XIV, 16] »)· ἀλλ' ὡς σὺν τῷ Πνεύματι παρὼν ἰδιοσύστατος, καθά ἐστιν ἀεὶ πανταχοῦ καὶ ὁ Πατήρ.

ensemble Père, Fils et Esprit de Dieu, ainsi que l'a cru Montan, qui s'appuie principalement sur ce passage de l'Ecriture sans voir et sans entendre que c'est une personne qui parle d'une autre et encore d'une autre : « Je prierai mon Père et il vous enverra un autre Paraclet » : mais de même qu'il est présent avec l'Esprit dans sa consistance propre, de même il est toujours et partout Père aussi.

107. — *Ibid.*, III, XLI (P. G., XXXIX, 984.)

Καὶ Μοντανιστῶν ἡ πλάνη ἐν τούτοις·

I. Πρῶτον, ὅτι ἀπομαντεύονται ἓν πρόσωπον εἶναι τῶν τριῶν θείων ὑποστάσεων· Μοντανὸς γὰρ, φησὶν, εἶπεν· « Ἐγώ εἰμι ὁ Πατὴρ, καὶ ὁ Υἱὸς, καὶ ὁ Παράκλητος. » Καὶ πρὸς σύστασιν δῆθεν τούτου προφέρουσιν, πάσης ἰδιωτείας ἐπέκεινα νοοῦντες, ὅπερ θαυμασίως εἶπεν ὁ Υἱός· « Ἐγὼ ἐν τῷ Πατρὶ, καὶ ὁ Πατὴρ ἐν ἐμοί· (JEAN, XIV, 11) » καὶ, « Ἐλευσόμεθα ἐγὼ καὶ ὁ Πατήρ μου, καὶ μονὴν παρ' αὐτῷ ποιήσομεν· (*Ibid.*, 23) » καὶ, « Ἐγὼ καὶ ὁ Πατὴρ ἕν ἐσμεν· (JEAN, X, 30) » καὶ, « Ὁ ἑωρακὼς ἐμὲ ἑώρακεν τὸν Πατέρα· (JEAN, XIV, 9) » καὶ, « Ὁ Παράκλητος, ὃν πέμψει ὁ Πατὴρ ἐν τῷ ἐμῷ ὀνόματι. (JEAN, XIV, 26) » Ταῦτα δὲ πάντα, ὡς καὶ ἀνωτέρω εἴρηται, ἓν καὶ ἓν καὶ ἓν πρόσωπον ἰδιοσυστάτως δηλοῖ ἐν μιᾷ θεότητι καὶ συμφωνίᾳ. Οὐ γὰρ εἶπεν· « Ἐγὼ καὶ ὁ

L'erreur des Montanistes consiste en ceci :

I. Premièrement ils vaticinent qu'il n'y a qu'une personne pour les trois hypostases divines. Montan, en effet, a déclaré, dit-on : « C'est moi qui suis le Père, le Fils et le Paraclet. » Ils allèguent à l'appui, et cela dépasse les bornes de la sottise, l'admirable parole du Fils : « Moi, je suis dans mon Père, et mon Père est en moi » et celles-ci : « Nous viendrons, moi et mon Père, et nous ferons en lui notre demeure. » « Moi et mon Père, nous ne formons qu'un. » « Celui qui me voit, voit mon Père. » « Le Paraclet, que le Père enverra en mon nom. » Mais toutes ces expressions, comme il a été dit plus haut, révèlent une personne, puis une autre, puis une autre encore, chacune avec

Πατὴρ ἕν εἰμι, ἀλλά, « Ἓν ἐσμεν. » Καὶ κατηγορεῖ ταῦτα τῆς ἀνοίας αὐτῶν καὶ κακοδοξίας.

II. Δεύτερον, ὅτι τοῦ Ἀποστόλου γράψαντος Κορινθίοις ἐν τῇ πρώτῃ ἐπιστολῇ· « Εἴτε προφητεῖαι καταργηθήσονται, εἴτε γλῶσσαι παύσονται, εἴτε γνῶσις καταργηθήσεται· ἐκ μέρους γὰρ γινώσκομεν, καὶ ἐκ μέρους προφητεύομεν· ὅταν δὲ ἔλθῃ τὸ τέλειον, τότε τὸ ἐκ μέρους καταργηθήσεται· (I *Cor.*, XIII, 8-10) » ἐκεῖνοι λέγουσιν τὸν Μοντανὸν ἐληλυθέναι, καὶ ἐσχηκέναι τὸ τέλειον τὸ τοῦ Παρακλήτου, τοῦτ' ἔστιν τὸ τοῦ ἁγίου Πνεύματος· οὐ προσέχοντες τοῖς προσκειμένοις. Ἔχει γὰρ εὐθύς· « Ὅτε ἤμην νήπιος, ἐλάλουν ὡς νήπιος, ἐλογιζόμην ὡς νήπιος· ὅτε γέγονα ἀνήρ, κατήργηκα τὰ τοῦ νηπίου. Βλέπομεν γὰρ ἄρτι δι' ἐσόπτρου ἐν αἰνίγματι· τότε δὲ πρόσωπον πρὸς πρόσωπον. Ἄρτι γινώσκομεν ἐκ μέρους· τότε δὲ ἐπιγνωσόμεθα, καθὼς καὶ ἐπεγνώσθημεν (I *Cor.*, XIII, 11-12). » Τοῦτ' ἔστιν· Ἅπερ νῦν ἀκούοντες ὑπὸ τῶν Γραφῶν πιστεύομεν εἶναι, μετὰ τὴν ἀνάστασιν τῇ ὄψει θεασόμεθα, καὶ τῷ πράγματι γνωσόμεθα, τῆς μερικῆς γνώσεως παυσαμένης· ἡ γὰρ γνῶσις, ἡ ἐξ ἀκοῆς, τῆς αὐτόπτου γνώσεως καὶ τῆς πείρας μέρος ἐστίν. Οἷον νῦν ἀκούοντες πιστεύομεν περὶ τῆς δευτέρας παρουσίας τοῦ Δεσπότου, καὶ περὶ τοῦ βήματος αὐτοῦ, καὶ τῆς τρισμακαρίας φωνῆς· « Δεῦτε, οἱ εὐλογημένοι τοῦ Πατρός

sa consistance propre, dans une seule divinité et une seule harmonie. Car le Christ n'a pas dit : « Moi et mon Père, je ne forme qu'un », mais « nous ne formons qu'un ». Et cela suffit pour réfuter leur folie et leur détestable opinion.

II. Secondement, alors que l'Apôtre a écrit dans la *Ire aux Corinthiens :* « Les prophéties s'évanouiront, les langues cesseront, la science sera abolie, car nous ne connaissons qu'imparfaitement et nous ne prophétisons qu'imparfaitement; mais lorsque viendra la perfection, alors ce qui n'est qu'imparfait sera aboli », ils prétendent que Montan est venu et qu'il a eu la perfection du Paraclet, autrement dit du Saint Esprit. C'est qu'ils ne font pas attention à ce qui suit. Car il est écrit immédiatement après : « Lorsque j'étais petit enfant, je parlais comme un petit enfant, je raisonnais comme un petit enfant; devenu homme, je me suis défait de ce qui est de l'enfant. C'est que nous voyons présentement comme dans un miroir et en énigme : nous verrons alors face à face. Maintenant nous ne connaissons que partiellement : mais alors je connaîtrai comme je suis connu moi-même. » Ce qui veut dire : les choses à quoi notre foi s'attache, sur l'autorité des Ecritures, après la résurrection nous les verrons de nos yeux, et nous les connaîtrons dans leur réalité même,

μου, κληρονομήσατε τὴν ἡτοιμασμένην ὑμῖν βασιλείαν· (Mt., xxv, 34) » τότε τῇ θέᾳ καὶ τῇ πείρᾳ μαθησόμεθα. Νῦν ἀκούοντες πιστεύομεν περὶ τῶν ἁγίων ἀγγέλων· τότε κατὰ πρόσωπον λειτουργοῦντας αὐτοὺς ὀψόμεθα. Νῦν ἀκούοντες πιστεύομεν, « Ἃ ὀφθαλμὸς οὐκ ἴδεν. καὶ οὖς οὐκ ἤκουσεν, καὶ ἐπὶ καρδίαν ἀνθρώπου οὐκ ἀνέβη, ὅσα ἡτοίμασεν ὁ Θεὸς τοῖς ἀγαπῶσιν αὐτόν· (I *Cor.*, ii, 9) » τότε οὐκ ὄψονται μόνον, ἀλλὰ καὶ ἐν ἀπολαύσει αὐτῶν οἱ ἄξιοι γένωνται. Τὰ γὰρ νῦν κάτω τῆς ψυχῆς ἡμῶν ὄμματι τῶν ἐπουρανίων ἀφανῆ καθεστῶτα, ὁ μέλλων βίος φανερὰ ποιήσει.

la science partielle ayant pris fin. La connaissance qui s'acquiert par l'ouïe, est une partie de celle que nous acquérons par la vue directe et par l'expérience. C'est ainsi que maintenant c'est par ouï-dire que nous croyons aux prédictions relatives à la seconde venue du Seigneur, et à son tribunal et à ce mot trois fois heureux : « Venez, les bénis de mon Père, venez recevoir votre part du royaume qui vous a été préparé. » Mais un jour nous connaîtrons ces choses de nos yeux et par expérience. Maintenant c'est par ouï-dire que nous croyons (ce qui est écrit) sur les saints Anges. Un jour nous les verrons directement servir Dieu. Maintenant c'est par ouï-dire que nous croyons « ces choses que l'œil n'a point vues, que l'oreille n'a pas entendues, ce qui n'est point monté dans le cœur de l'homme, ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment. » Un jour ceux qui en seront dignes, non seulement les verront, mais en pourront jouir. Car les biens célestes, qui se dérobent sur cette terre à l'œil de notre âme, se manifesteront à nous dans la vie future.

Ἀλλ' εἶπεν, φησὶν, ὁ Χριστός· « Ἔτι πολλὰ ἔχω λέγειν ὑμῖν, ἀλλ' οὐ δύνασθε βαστάζειν ἄρτι· ὅταν δὲ ἔλθῃ ἐκεῖνος, τὸ Πνεῦμα τῆς ἀληθείας, ὁδηγήσει ὑμᾶς εἰς πᾶσαν τὴν ἀλήθειαν· (Jean, xvi, 12-13) » καὶ, « Ἀφ' ἑαυτοῦ οὐ λαλήσει, ἀλλ' ἐκ τοῦ ἐμοῦ λήψεται, καὶ ἀναγγελεῖ

« Mais, objectent-ils, le Christ a dit : « J'ai beaucoup de choses encore à vous dire, mais vous ne pourriez les supporter maintenant. Quand viendra l'Esprit de vérité, il vous conduira à toute vérité » et encore : « Ce n'est point en son

ὑμῖν· (*ibid.*, 13) » καὶ, « Ἐκεῖνος ἐμὲ δοξάσει· (*ibid.*, 14) » καὶ πάλιν· « Οὐκ ἀφήσω ὑμᾶς ὀρφανούς· ἔρχομαι πρὸς ὑμᾶς (JEAN, XIV, 18). » Ἦλθεν οὖν δῆθεν, ὅταν Μοντανός. Οὐχ οὕτως δὲ· μὴ γένοιτο! ἐπεὶ πρὸς τοῦτον τὸν ἀδιανόητον αὐτῶν λογον εὑρίσκονται πρὸ Μοντανοῦ οἵ τε τὸν Χριστὸν ἐσχηκότες, οἵ τε ἀπόστολοι οἱ τὴν τάξιν δεξάμενοι παρὰ τοῦ Θεοῦ, καὶ ἐν ἑαυτοῖς ἐσχηκότες λαλοῦντα τὸν Χριστὸν, καὶ οἰκοῦν τὸ Πνεῦμα τοῦ Θεοῦ, καὶ διὰ τῆς ἐπιθέσεως τῶν χειρῶν καὶ ἄλλοις παρέχοντες αὐτὸ κατὰ τὴν αὐτοῦ βούλησιν, καὶ μετὰ παῤῥησίας διδάσκοντες, καὶ παρὰ πᾶσιν πιστευόμενοι καὶ μὴ ὡς Μοντανὸς ἀπιστούμενος... Τί δὲ σημαίνει τὸ, « Ἔρχομαι πρὸς ὑμᾶς, » εἴρηται ἀνωτέρω· εἴχομεν γὰρ (εἰ καὶ ἔχουσιν οἱ ἄξιοι τελείως) τόν τε Χριστον τὸν εἰποντα· « Ἔρχομαι πρὸς ὑμᾶς· » τό τε ἅγιον Πνεῦμα, περὶ οὗ εἶπεν· « Ὅταν ἔλθῃ ἐκεῖνος. » Οὐδὲ γὰρ ἀτελές τι ἐποίει ὁ Δεσπότης, ἐμφυσῶν μετὰ τὴν ἀνάστασιν εἰς πρόσωπα τῶν ἀποστόλων, καὶ λέγων· « Λάβετε Πνεῦμα ἅγιον (JEAN, XX, 22)· » οὐδ' ἐψεύδετο, ἢ αὐτὸς λέγων· « Ὅτι παρ' ὑμῖν μένει, καὶ ἐν ὑμῖν ἐστιν (JEAN, XIV, 17) » ἢ Ἀπόστολος γράφων· « Οὐκ οἴδατε, ὅτι ναὸς Θεοῦ ἐστε, καὶ τὸ Πνεῦμα τοῦ Θεοῦ οἰκεῖ ἐν ὑμῖν ; (I *Cor.*, III, 16) » Οὔτε ἡ Σοφία λέγουσα· « Πνεῦμα Κυρίου πεπλήρωκεν τὴν οἰκουμένην· καὶ τὸ συνέχον τὰ πάντα, γνῶσιν ἔχει φωνῆς. (*Sag.*, I, 7) » Οὔτε μὴν ἀτελέστεροι Μοντανοῦ οἱ ἀπόστολοι καὶ οἱ πρὸ αὐτῶν ἅγιοι ἐτύγχανον ὄντες. Ἐπεφάνη δὲ τῇ Πεντηκοστῇ, ἔνθα καὶ

nom qu'il parlera ; c'est à moi qu'il prendra ce qu'il vous annoncera. » « C'est lui qui me célébrera. » « Je ne vous laisserai pas orphelins : je viens à vous. » Il est apparemment venu, quand Montan (lui-même est venu) — Non pas, Dieu merci ! puisque, en dépit de leur raisonnement absurde, l'on trouve avant Montan des gens qui ont possédé le Christ, les apôtres, qui avaient reçu de Dieu leur fonction, en qui le Christ lui-même parlait et chez qui l'Esprit de Dieu habitait ; qui, par l'imposition des mains le communiquaient aux autres aussi au gré de leur volonté ; qui enseignaient en toute franchise, étaient crus de tous et ne rencontraient pas, comme Montan, l'incrédulité..... Ce que signifie le : « Je viens à vous », je l'ai dit plus haut. Nous possédons — encore que les justes seuls le possèdent parfaitement — le Christ qui a dit : « Je viens à vous », et le Saint Esprit dont il a dit : « Quand viendra celui-ci. » Ce n'est pas sans effet que le Maître souffla après la Résurrection au visage des apôtres, en disant : « Recevez l'Esprit Saint. » Et ni le Christ ne mentait quand il disait : « Parce qu'il demeure et qu'il est en vous » ; ni l'Apôtre quand il écrivait : « Ne savez-vous pas que vous êtes le Temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous » ; ni la Sagesse, quand elle déclarait : « L'Es-

ἤδη ἦν τὸ πάντα συνέχον ἅγιον Πνεῦμα, καὶ ἐδέχθη, ὡς ἔχουσιν αἱ Πράξεις οὕτως...

prit du Seigneur a rempli toute la terre, et celui qui embrasse tout, à la science de la voix. » Ni les apôtres, ni les saints qui étaient avant eux, n'étaient plus imparfaits que Montan. C'est au jour de la Pentecôte qu'est apparu l'Esprit Saint qui embrassait tout, et les *Actes* racontent comment il fut reçu. [*Suit le récit de la Pentecôte*].

III. Τρίτον ὅτι κατασκευάζοντες δεῖξαι, τόν τε Μοντανὸν ἐσχηκέναι τὸ τέλειον τοῦ Παρακλήτου, τήν τε Πρισκίλλαν καὶ Μαξιμίλλαν προφήτιδας[1]......... ἔγραψαν Μοντανῷ. Λέγουσιν, ὅτι ὑμεῖς οὐ πιστεύετε μετὰ τὴν πρώτην ἐπιφάνειαν τοῦ Δεσπότου εἶναι προφήτας· εἶπεν δὲ, φησὶν, ὁ Σωτήρ· « Ἰδοὺ ἐγὼ ἀποστέλλω πρὸς ὑμᾶς προφήτας, καὶ σοφοὺς, καὶ γραμματεῖς· καὶ ἐξ αὐτῶν ἀποκτενεῖτε, καὶ σταυρώσετε, καὶ ἐξ αὐτῶν μαστιγώσετε ἐν ταῖς συναγωγαῖς ὑμῶν (Mt., xxiii, 34). » Λέγει δὲ, οὐχ ὡς ἐκεῖνοι νομίζουσιν, ἀλλὰ τοὺς ἀποστόλους προειπόντας πολλὰ τῶν μελλόντων καὶ τῶν ἐσχάτων καιρῶν, καὶ τῆς ἐν οὐρανοῖς βασιλείας· ἐξ ὧν καὶ ἀπεκτάνθησαν, ὡς Στέφανος καὶ Ἰάκωβος· καὶ ἐσταυρώθησαν, ὡς Πέτρος· καὶ ἐμαστιγώθησαν, ὡς Παῦλος. Ἔσθ' ὅτε δὲ εἶπεν καὶ τοὺς μάρτυρας καὶ τοὺς σοφοὺς ἐπισκοπομάρτυρας. Προφήτιδας δὲ οἶδεν ἡ Γραφὴ τὰς Φιλίππου τέσσαρας θυγατέρας, τὴν Δεβόῤῥαν, Μαριὰμ τὴν ἀδελφὴν Ἀαρὼν,

III. Troisièmement ils s'efforcent de démontrer que Montan a possédé la perfection du Paraclet, et que Priscilla et Maximilla..... ont écrit pour Montan. Ils nous disent : « Vous autres, vous ne croyez pas qu'il y ait des prophètes depuis la première épiphanie. Or le Sauveur a dit : « Voici que je vous envoie des prophètes, des sages, des scribes ; et il en est parmi eux que vous tuerez, que vous crucifierez, que vous flagellerez dans vos synagogues. » Mais il parle, contrairement à ce que croient les Montanistes, des apôtres, qui ont prédit beaucoup de choses touchant l'avenir, les derniers temps, et le royaume des cieux. Parmi eux les uns ont été mis à mort, comme Etienne et Jacques, ou crucifiés, comme Pierre, ou flagellés comme Paul. Peut-être aussi appelle-t-il martyrs et sages les évêques-martyrs. En fait

[1] Il y a ici une lacune dans le texte. Le Περὶ Τριάδος ne nous est malheureusement parvenu que dans un seul ms. (XIe s.), retrouvé en 1759. Voir Bardy, *Didyme l'Aveugle,* p. 28 et s. Hilgenfeld (*Ketzergesch.,* p. 576), propose de suppléer « βίβλους ἁγίας », d'après les mots « βίβλους δὲ συνταγείσας » qui figurent un peu plus loin.

καὶ τὴν Θεοτόκον Μαριάμ, εἰποῦσαν, ὡς τὸ Εὐαγγέλιον εἶπεν· « Ἀπὸ τοῦ νῦν μακαριοῦσίν με πᾶσαι αἱ γυναῖκες καὶ αἱ γενεαί· (Luc, I, 48) » βίβλους δὲ συνταγείσας ἐξ ὀνόματος αὐτῶν οὐκ οἶδεν· ἀλλὰ καὶ ἐκώλυσεν ὁ Ἀπόστολος, Τιμοθέῳ τὸ πρῶτον γράψας· « Γυναιξὶν διδάσκειν οὐκ ἐπιτρέπω· (I *Tim.*, II, 12) » καὶ πάλιν ἐν τῇ πρὸς Κορινθίους πρώτῃ Ἐπιστολῇ· « Πᾶσα γυνὴ προσευχομένη καὶ προφητεύουσα ἀκατακαλύπτῳ τῇ κεφαλῇ, καταισχύνει τὴν κεφαλήν· (I *Cor.*, XI, 5) » ὅ ἐστιν, μὴ ἐξεῖναι γυναικὶ ἀναίδην ἐξ οἰκείας προστάξεως βίβλους συγγράφειν καὶ ἐ .... δάσκειν καὶ τούτῳ ὑβρίζειν τὴν κεφαλήν, τοῦτ' ἔστιν τὸν ἄνδρα· « Κεφαλὴ » γὰρ « γυναικός, ὁ ἀνήρ· κεφαλὴ δὲ ἀνδρός, Χριστός (I *Cor.*, XI, 3). » Καὶ ἡ κατασιγάζουσα τὰς γυναῖκας αἰτία πρόδηλος· ἐπειδὴ ἡ ἐξ ἀρχῆς τῆς γυναικὸς διδασκαλία οὐ καλῶς τὸ κοινὸν ἔβλαψε γένος. « Ὁ » γὰρ « ἀνήρ, » ὡς γράφει ὁ Ἀπόστολος, « οὐκ ἠπατήθη, ἀλλ' ἡ γυνή. (I *Tim.*, II, 14) » Ὥστε παρὰ πάντας Μοντανὸς οὐδὲ ἔγνω, οὐδὲ ἔσχεν τὸ ἅγιον Πνεῦμα, τοῦτο οἰηθείς· καὶ ταῦτα, μετὰ τὴν ἀνάληψιν τοῦ Σωτῆρος, καὶ τὴν ἐπιφοίτησιν τοῦ ἁγίου Πνεύματος, πλέον ἢ μετὰ ἑκατὸν ἔτη γενόμενος ἱερεὺς πρῶτον εἰδώλου, καὶ οὕτω τὴν τυφλὴν ταύτην εἰσηγησάμενος αἵρεσιν.

de prophétesses, l'Ecriture connaît les quatre filles de Philippe, Déborah, Marie, sœur d'Aaron, et Marie, la mère de Dieu, qui a dit, d'après l'Evangile : « Désormais toutes les femmes et toutes les races me proclameront bienheureuse. » Mais de livres rédigés sous leur nom, (l'Ecriture) n'en connaît point. L'Apôtre l'a même interdit, quand il a écrit dans la *Ire à Timothée* : « Je ne permets pas aux femmes d'enseigner » et encore dans la *Ire aux Corinthiens* : « Toute femme qui prie et qui prophétise sans avoir la tête couverte, déshonore sa tête. » Autrement dit, il n'est pas permis à la femme d'écrire impudemment des livres de sa composition et... d'enseigner ; ce faisant, elle déshonore sa tête, c'est-à-dire l'homme. Car « la tête de la femme, c'est l'homme, et la tête de l'homme, c'est le Christ. » La raison pour laquelle Paul impose silence aux femmes est évidente. C'est qu'à l'origine l'enseignement de la femme a causé bien du tort à toute la race humaine : « Car ce n'est pas l'homme qui a été séduit, remarque l'Apôtre, c'est la femme. » Conclusion : Montan n'a ni connu ni possédé le Saint Esprit, puisqu'il a pu avoir de telles idées. C'est plus de cent ans après l'ascension du Sauveur et la venue du Saint Esprit, que, tout d'abord prêtre d'une idole, il introduisit cette aveugle hérésie.

108. — *Fragmenta ex Didymi expositione in Actus Apostolorum*, x, 10 (P. G, xxxix, 1677)[1].

« Ἐγένετο δὲ ἐπ' αὐτὸν, φησὶν, ἔκστασις, καὶ θεωρεῖ τὸν οὐρανὸν ἀνεωγμένον. » (*Actes*, x, 10-11). Οἱ γυναικῶν παραπαιουσῶν ἑλόμενοι εἶναι μαθηταὶ, οὗτοι δέ εἰσιν οἱ ἀπὸ τῆς Φρυγίας, φασὶ τοὺς προφήτας, κατεχομένους ὑπὸ τοῦ ἁγίου Πνεύματος, μὴ παρακολουθεῖν ἑαυτοῖς παραφερομένοις κατὰ τὸν τῆς προφητείας καιρόν. Δοκοῦσι δὲ ἀπόδειξιν ἔχειν ταύτης τῆς κακοδοξίας. καὶ ἐκ τῆς προκειμένης γραφῆς, λεγούσης ἐξεστακέναι τὸν Πέτρον.

Ἀλλ' ἴστωσαν οἱ ἠλίθιοι οἱ ἀληθῶς παραπαίοντες, ὡς πολλὰ σημαίνει ἡ λέξις αὕτη. Δηλοῖ γὰρ καὶ τὴν ἐπὶ θαυμασμῷ ἔκπληξιν, καὶ τὸ ἔξω τῶν αἰσθητῶν γενέσθαι, ποδηγούμενον ἐπὶ τὰ πνευματικὰ, καὶ τὸ παρακόπτειν, ὅπερ οὐ λεκτέον οὔτε ἐπὶ Πέτρου, οὔτε ἐπὶ προφητῶν, ἀλλὰ τὰ ἄλλα ἐκ τῆς λέξεως σημαινόμενα. Ἀμέλει γοῦν ὁ ἐκστὰς Πέτρος παρηκολούθει, ὡς ἀπαγγέλλων ἃ εἶδε καὶ ἤκουσε, καὶ τίνος σύμβολα τὰ δειχθέντα ἦν (cf. *Actes*, x, 34 et s.). Ταῦτα καὶ περὶ τῶν προφητῶν πάντων ἐρεῖς παρακολουθούντων, οἷς ἔλεγον τὰ θεωρούμενα. Σοφοὶ γὰρ ἦσαν νοοῦντες ἀπὸ τοῦ ἰδίου στόματος ἃ προέφερον, τοῦ Κυρίου μετὰ τὴν ἀνάστασιν φανερῶς ἐντειλαμένου

« L'extase tomba sur lui, dit l'Ecriture, et il vit le ciel ouvert » Ceux qui se complaisent à se faire les disciples de femmes extravagantes — c'est de ceux de Phrygie que je parle — déclarent que, sous l'emprise du saint Esprit, les prophètes ne se comprenaient plus eux-mêmes, emportés qu'ils étaient au moment même de la prophétie. Ils se figurent que leur erreur trouve confirmation dans le passage mentionné, où il est dit que Pierre tomba en extase. Mais qu'ils apprennent, ces insensés, qui, eux, ont perdu le sens pour de bon, que ce mot a beaucoup de significations. Il signifie tantôt la stupeur qui naît de l'étonnement, tantôt le fait de sortir de l'activité sensible pour s'acheminer vers les choses spirituelles, tantôt le fait de tomber en démence. Cette dernière acception ne peut être appliquée à Pierre ni aux prophètes, mais seulement les autres acceptions du mot. Assurément Pierre en extase gardait sa raison, puisqu'il raconta tout ce qu'il avait vu et entendu et (indiqua) de quoi les choses qui lui avaient été montrées étaient le

[1] Cf. AKL, III, 109.

μαθητεῦσαι παντὰ τὰ ἔθνη. Ἢ πῶς οἱ ἐν Ἱεροσολύμοις ἀπόστολοι ἀκούσαντες τὰ κατὰ τὸν Κορνήλιον, διεκρίνοντο πρὸς τὸν Πέτρον (cf. *Actes*, XI, 2); Πάνυ μὲν οὖν ἐδεῖτο τῆς περὶ τῶν ἐθνῶν θείας ἀποκαλύψεως ὁ τῶν ἀποστόλων ἔξαρχος, Πέτρος, ὁ πανάγιος.

symbole. On en peut dire autant de tous les prophètes : ils gardaient leur raison, puisqu'ils comprenaient les termes par lesquels ils exprimaient ce qu'ils avaient vu ; ils étaient sages, ils se rendaient compte de ce que leur bouche articulait, le Seigneur leur ayant formellement prescrit après la Résurrection d'enseigner tous les peuples. Les apôtres qui étaient à Jérusalem, après avoir entendu le récit relatif à Corneille, ne disputaient-ils pas contre Pierre ? Pierre, le chef des apôtres, le très saint, avait donc grand besoin de cette révélation divine relative aux Gentils.

109. — *Commentarius in Epistolam secundam Pauli apostoli ad Corinthios,* V, 12 (P. G., XXXIX, 1704) [1].

Κἄν τε γὰρ ἔξω τῶν ἀνθρωπίνων γενόμενοι τῷ Θεῷ ἐκστῶμεν, ἀλλ' οὖν σωφρονοῦμεν ὑμῖν, τῆς θείας ἐκστάσεως οὐ μανίαν, ἀλλὰ νηφαλιότητα ἐχούσης. Οὐ προσεκτέον γὰρ τοῖς ἀπὸ τῶν Φρυγῶν λέγουσι τοὺς ἀποστόλους καὶ προφήτας ἐξίστασθαι, ὥστε παραπαίειν· παρηκολούθουν γὰρ οἷς ἔλεγον καὶ ἔπραττον, εἰ καί τινες ἄλλοι· ἠπατήθησαν δὲ οἱ ἠλίθιοι ἐκ τῆς ὁμωνυμίας. Οὐ γὰρ μόνον τὸ παραπαίειν καὶ παρακόπτειν σημαίνει ἡ « ἐξέστη » φωνή, ἀλλὰ καὶ τὸ ἐκπλαγῆναι ἐπὶ θαυμασμῷ. Οὕτω γὰρ ἐξέστη Ἰσαὰκ ἔκστασιν μεγάλην (cf. *Genèse*,

Même quand, sortant de la sphère humaine, nous entrons en extase pour Dieu, nous gardons pour vous notre bon sens, car l'extase divine s'accompagne, non de folie, mais de sobre raison. Il ne faut pas faire attention aux partisans des Phrygiens qui prétendent que les apôtres et les prophètes entraient en extase au point de perdre le sens. Ceux-ci comprenaient mieux que personne ce qu'ils disaient et ce qu'ils faisaient. C'est l'unicité du mot qui a fait tomber ces sots (de Phrygiens)

[1] Cf. AKL, III, 109.

XXVII, 33). Καὶ ἐκστήσονταί τινες ἐπὶ τῷ Κυρίῳ καὶ ἐπὶ τοῖς ἀγαθοῖς αὐτοῦ, κατὰ τὸν προφήτην (cf. OSÉE, III, 5). Εἰ δὲ καὶ ἄλλα τινὰ δηλοῦται ὑπὸ τῆς φωνῆς, ἐπιστήτω ὁ ἐντυγχάνων ταῖς Γραφαῖς.

dans leur erreur. Le mot extase ne signifie pas seulement folie et démence, mais aussi la stupeur née de l'admiration. C'est ainsi qu'Isaac fut frappé d'une grande extase. Et certains, au dire du prophète, seront frappés d'extase à l'approche du Seigneur et de ses biens. Le mot comporte-t-il encore d'autres acceptions, — il appartient de le décider à celui qui est versé dans les Ecritures.

PSEUDO-DIDYME

110. — *Enarratio in epistolam diui Ioannis primam*, IV, 2-3 (P. G., XXXIX, 1795). Date incertaine [1].

... Si quis uero soluit Jesum, et purum Deum uerbum extra carnem esse putat, et non uere hominem dicit, et uniuersa dispensationis eius facta pro phantasia confirmat, cum huiusmodi spiritus erroris, ex Deo non est. Sed dicit aliquis, multos haereticorum confiteri eius praesentiam incarnatam, quales sunt noui prophetae de Phrygia procedentes. His respondendum est, quia sicut « Nullus dicit Dominum Jesum nisi in Spiritu sancto (cf. I *Cor.*, XII, 3) », non uoce tantum. Nec consequenter daemones et ho-

Si quelqu'un dissout Jésus et le considère comme un pur Dieu Verbe en dehors de la chair et déclare qu'il ne fut pas véritablement homme, s'il soutient que tous les actes de son économie furent des simulacres, c'est que l'esprit d'erreur est en lui : c'est qu'il n'est pas de Dieu. — Mais, observe-t-on, beaucoup d'hérétiques confessent sa présence incarnée, par exemple les nouveaux prophètes qui viennent de Phrygie. — A cela il faut répondre que, de même que « personne ne peut dire le Seigneur Jésus, si ce n'est

[1] *Chaine* de fragments d'exégètes grecs non antérieure au VI[e] siècle, d'après BARDENHEWER, 226. Voir surtout G. BARDY, *Didyme l'Aveugle*, Paris 1910, p. 51 et s.

mines fictos, nec non et haereticos dicamus Spiritum habere sanctum, quod est incongruum satis et impium : nam si non uoce solum, sed etiam operibus et affectu uero, non dolo, Dominum Jesum dicat aliquis, hic uere in Spiritu Sancto eumdem Dominum confitetur.

dans l'Esprit saint », (personne ne peut le nommer non plus) par la voix seulement. Nous ne pouvons donc dire que les démons, les hypocrites, non plus que les hérétiques, possèdent le saint Esprit, ce serait inconvenant et impie. C'est quand on dit « le Seigneur Jésus », non pas seulement de bouche, mais aussi par les œuvres et d'un cœur sincère et sans détours, qu'on le confesse véritablement Seigneur dans l'Esprit saint.

PSEUDO-PIONIUS

111. — *Vita Polycarpi,* II (Funk, *Patres apostolici,* 2e éd. [1901], t. II, p. 292 cf. Lightfoot, *Apost. Fathers,* Part II, *S. Ignatius, S. Polycarp,* vol. II, sect. II, p. 1015). Probablement Asie. IVe siècle [1].

II. Ἐν ταῖς ἡμέραις τῶν ἀζύμων ὁ Παῦλος ἐκ τῆς Γαλατίας κατιὼν κατήντησεν εἰς τὴν Ἀσίαν, τοῦ πολλοῦ κόπου ἀνάπαυσιν αὐτοῦ τὴν ἐν πιστοῖς ἡγούμενος μεγάλην ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ εἶναι τὴν ἐν Σμύρνῃ, μέλλων λοιπὸν ἀπιέναι εἰς Ἱεροσόλυμα. [2] Ἦλθεν οὖν ἐν τῇ Σμύρνῃ πρός Στραταίαν, ὅστις ἀκουστὴς αὐτοῦ ἐγεγόνει ἐν Παμφυλίᾳ, υἱὸν ὄντα Εὐνείκης θυγατρὸς Λωΐδος... [3] Παρ' ᾧ εἰσελθὼν ὁ Παῦλος καὶ συναγαγὼν τοὺς ὄντας πιστοὺς λελάληκεν αὐτοῖς περί τε τοῦ πάσχα καὶ τῆς

II. A l'époque des azymes, Paul descendit de Galatie en Asie, comptant se bien reposer de ses grandes fatigues à Smyrne, parmi les fidèles de Jésus-Christ. Il devait ensuite partir pour Jérusalem. [2] Il vint donc à Smyrne auprès de Stratée, qui avait été son auditeur en Pamphylie, et qui était fils d'Eunice, la fille de Loïs. [3] Paul entra dans cette maison, il convoqua les fidèles et fit un exposé sur la Pâque et la Pentecôte : il les avertit, à

[1] Funk, *ibid.,* p. LIX-LX.

πενταχοστῆς. ὑπομνήσας αὐτοὺς περὶ καινῆς διαθήκης ἄρτου καὶ ποτηρίου προσφορᾶς ὅτι δεῖ πάντως ἐν ταῖς ἡμέραις τῶν ἀζύμων ἐπιτελεῖν, κρατεῖν δὲ τὸ καινὸν μυστήριον πάθους καί ἀναστάσεως. [4] Ἐνταῦθα γὰρ φαίνεται ὁ ἀπόστολος διδάσκων, ὅτι οὔτε παρὰ τὸν καιρὸν τῶν ἀζύμων δεῖ ποιεῖν, ὥσπερ οἱ αἱρετικοὶ ποιοῦσι, μάλιστα οἱ Φρύγες, οὔτε μὴν πάλιν ἐξ ἀνάγκης τεσσαρεσκαιδεκάτῃ· οὐδὲν γὰρ περὶ τῆς τεσσαρεσκαιδεκάτης ὠνόμασεν, ἀλλὰ ἀζύμων, πάσχα, πεντηκοστῆς, κυρῶν τὸ εὐαγγέλιον.

propos de l'oblation du pain et du vin (prescrite dans le) Nouveau Testament, qu'il fallait en tout cas la célébrer pendant les jours des azymes, et observer le nouveau mystère de la Passion et de la Résurrection. [4] Par ces paroles l'Apôtre voulut enseigner, semble-t-il, que la Pâque ne doit pas être célébrée en dehors du temps des azymes, comme le font certains hérétiques, en particulier les Phrygiens, et, d'autre part, qu'il n'est pas obligatoire que ce soit lors de la quatorzième lune; car il ne fit pas allusion à la quatorzième lune, il ne parla que des azymes de la Pâque, de la Pentecôte, confirmant ainsi l'Evangile.

SAINT JÉRÔME

112. — Traduction de la *Chronique* d'Eusèbe de Césarée (Schœne, *Eusebi Chronicorum canonum quae supersunt*, I [1875], p. 173), à l'année 2187 d'Abraham, XIe de Marc-Aurèle [1]. Constantinople. 379-381 [2].

Pseudoprofetia quae Cataphrygas nominatur accepit exordium auctore Montano et Priscilla Maximillaque insanis uatibus.

Début de la pseudoprophétie que l'on appelle Cataphrygienne, à l'instigation de Montan, de Priscilla et de Maximilla, prophètes insensés.

[1] Dans la version arménienne de la *Chronique*, l'événement est rapporté à l'année 2188 d'Abraham, XIIe de Marc-Aurèle. Cf. J. Karst, dans CB, *Eusebius*, V, 222.

[2] Grützmacher, I, 55 ; Schanz, IV, i, 401.

113. — Ep. XLI, ad Marcellam (HILBERG, dans CV, LIV [1910], 311 ; P. L., XXII, 474), Rome, 382-385 [1].

I. Testimonia, quae de Ioannis Euangelio congregata tibi quidam Montani sectator ingessit, in quibus Saluator noster se ad Patrem iturum missurumque Paraclitum pollicetur (JEAN, XVI), in quod promissa sint tempus et quo completa sint tempore, *Apostolorum Acta* testantur (cf. *Actes*, II, I et s.) : decima die post ascensum Domini, hoc est quinquagesima post resurrectionem, Spiritum sanctum descendisse linguasque credentium esse diuisas, ita ut unusquisque omnium gentium sermone loqueretur, quando quidam adhuc parum credentium eos musto ebrios adserebant et Petrus stans in medio Apostolorum omnisque conuentus ait : « Viri Iudaei, et omnes qui habitatis in Hierusalem, hoc uobis notum sit, et percipite auribus uerba mea. Non enim sicut uos existimatis, hi ebrii sunt nam est hora diei tertia —, sed hoc est quod dictum est per Johel prophetam (JOEL, II, 28) : « In nouissimis diebus », dicit Dominus, « effundam de Spiritu meo in omnem carnem, et prophetabunt filii et filiae eorum : et iuuenes uisiones uidebunt et seniores som-

I. Un sectateur de Montan vous a remis une collection de textes extraits de l'Evangile de Jean où notre Sauveur promet qu'il va revenir vers son Père et qu'il enverra le Paraclet. Pour quel moment ces promesses étaient faites et à quel moment elles se sont réalisées, les *Actes des Apôtres* nous l'attestent. (Il y est raconté) que le dixième jour après l'Ascension du Seigneur, autrement dit le cinquantième jour après la Résurrection, l'Esprit Saint descendit et diversifia de telle sorte le langage de ces hommes de foi, que chacun parlait dans l'idiome de toutes les nations. Quelques-uns de ceux qui n'avaient encore qu'une foi médiocre, prétendaient que les apôtres étaient ivres de vin doux. Alors, debout au milieu des apôtres et de toute l'assemblée, Pierre fit cette déclaration : « Juifs, dit-il, et vous tous, habitants de Jérusalem, sachez bien ceci et prêtez l'oreille à mes paroles. Ces hommes ne sont point ivres, comme vous vous le figurez, car nous sommes à la troisième heure du jour. Mais c'est maintenant que se réalise la parole que le Seigneur a fait entendre par

[1] GRÜTZMACHER, I, 57.

nia somniabunt ; et quidem in seruos meos et ancellas meas effundam de Spiritu meo *(Actes,* II, 14) ».

la bouche du prophète Joel . « Durant les tout derniers jours, je ferai effusion de mon Esprit sur toute chair : leurs fils et leurs filles prophétiseront ; leurs jeunes hommes auront des visions et leurs vieillards des songes ; et, sur mes serviteurs et mes servantes, je ferai effusion de mon Esprit. »

1. Si igitur apostolus Petrus, super quem Dominus fundauit Ecclesiam, et prophetiam et promissionem Domini illo tempore completam memorauit, quomodo possumus nobis aliud tempus uindicare ?

Quod si uoluerint respondere et Philippi deinceps quatuor filias prophetasse et prophetam Agabum repperiri et in diuisionibus spiritus inter Apostolos, et Doctores, prophetas quoque Apostolo scribente formatos ipsumque Paulum multa de futuris heresibus et de fine saeculi prophetasse, sciant a nobis non tam prophetiam repelli, quae Domini signata est passione, quam eos non recipi, qui cum scripturae ueteris et nouae auctoritate non congruant.

II. Si donc l'apôtre Pierre, sur lequel le Seigneur a fondé l'Eglise, rappelle que c'est à ce moment que se réalisèrent la prophétie et la promesse du Seigneur, de quel droit pourrions-nous revendiquer un autre moment ?

Que s'ils essayent de répondre que, postérieurement à ces faits, les quatre filles de Philippe prophétisèrent ; que l'on rencontre le prophète Agabus ; que, dans les lettres de l'Apôtre, lors de la répartition des aptitudes spirituelles entre Apôtres et Docteurs, les Prophètes aussi ont leur place ; que Paul lui-même a fait entendre beaucoup de prophéties touchant les hérésies à venir et la fin du monde : qu'ils apprennent de nous que nous prétendons rejeter, non pas tant la prophétie qui porte le signe de la passion du Seigneur, que ceux qui ne sont pas d'accord avec l'autorité de l'Ancien et du Nouveau Testament.

III. Primum in fidei regula discrepamus. Nos Patrem, et Filium, et Spiritum Sanctum in sua unumquemque persona ponimus, licet

III. Nous différons en premier lieu sur la règle de foi. Nous établissons, nous, le Père, le Fils et le Saint Esprit chacun dans sa propre

substantia copulemus : illi Sabellii dogma sectantes Trinitatem in unius personae angustias cogunt.

Nos secundas nuptias non tam adpetimus, quam concedimus, Paulo iubente, ut uiduae adulescentulae nubant (cf. I *Tim.*, v, 14) ; illi in tantum scelerata putant coniugia iterata, ut, quicumque hoc fecerit, adulter habeatur.

Nos unam quadragesimam secundum traditionem Apostolorum toto nobis orbe congruo, ieiunamus ; illi tres in anno faciunt quadragesimas, quasi tres passi sint saluatores ; non quo, et per totum annum, excepto Pentecosten, ieiunare non liceat : sed quod aliud sit necessitate, aliud uoluntate munus offerri.

Apud nos apostolorum locum episcopi tenent : apud eos episcopus tertius est. Habent enim primos de Pepusa Phrygiae patriarchas, secundos, quos appellant κοινωνούς, atque ita in tertium, id est paene ultimum gradum episcopi deuoluuntur, quasi exinde ambitiosior religio fiat, si quod apud nos primum est, apud illos nouissimum sit.

Illi ad omne paene delictum Ecclesiae obserant fores ; nos quo-

personne, tout en les unissant par la substance : eux, ils s'attachent au dogme de Sabellius et ils resserrent la Trinité dans les limites d'une seule personne.

Sans encourager les secondes noces, nous les autorisons, selon la volonté de Paul qui recommande aux jeunes veuves de se remarier. Eux, ils y attachent un tel crime que, quiconque les contracte, est regardé par eux comme adultère.

Nous, nous ne jeûnons que pendant un seul carême, selon la tradition des Apôtres, et d'accord avec le monde entier. Eux, ils font dans l'année trois carêmes, comme si trois Sauveurs avaient souffert. Non qu'il ne soit permis de jeûner pendant toute l'année, sauf à la Pentecôte ; mais faire un sacrifice par obligation est une chose, l'offrir par zèle personnel en est une autre.

Chez nous les évêques tiennent la place des Apôtres ; chez eux l'évêque ne vient qu'au troisième rang. Au premier rang, ils placent les patriarches de Pépuze, en Phrygie ; au second rang, ceux qu'ils appellent κοινωνοί : et ainsi c'est au troisième rang, autrement dit presque à la dernière place, qu'ils relèguent les évêques : comme si leur religion devait prendre plus de prestige, parce que ce qui est chez nous au premier rang est chez eux au dernier !

Eux, ils ferment les portes de l'Eglise presque à tous les péchés.

tidie legimus : « Malo paenitentiam peccatoris, quam mortem » (Ezéchiel, xviii, 23). Et « Numquid, qui cadit, non resurgit? dicit Dominus » (Jérémie, viii, 4). Et « Conuertimini ad me filii conuertantes, et ego curabo contritiones uestras » (Jérémie, iii, 22). Rigidi autem sunt, non quo et ipsi peiora non peccent : sed quod hoc inter nos et illos sit, quod illi erubescunt confiteri peccata quasi iusti, nos dum paenitentiam agimus, facilius ueniam promeremur.

IV. Praetermitto scelerata mysteria, quae dicuntur de lactente puero, et de uicturo martyre confarrata. Malo iniqua non credere; sit falsum omne, quod sanguinis est. Aperta est conuincenda blasphemia dicentium Deum primum uoluisse in ueteri Testamento per Moysen et prophetas saluare mundum : quod quia non potuerit explere, corpus sumpsisse de Virgine, et in Christo sub specie Filii praedicantem mortem obisse pro nobis et quia per duos gradus mundum saluare nequiuerit, ad extremum per Spiritum sanctum in Montanum, Priscam, et Maximillam, insanas feminas, descendisse et plenitudinem, quam Paulus non habuerit dicens : « Ex parte cognoscimus, et ex parte prophetamus » (I *Cor.*, xiii, 9), et

Nous, nous lisons chaque jour : « J'aime mieux la pénitence du pécheur que sa mort », et encore : « Est-ce que celui qui tombe ne se relèvera pas, dit le Seigneur », et enfin : « Convertissez-vous à moi, mes fils, tournez-vous (vers moi) et j'aurai souci de vos contritions. » S'ils sont si rigides, ce n'est point qu'ils ne commettent de pires fautes; mais la différence entre nous et eux, c'est qu'ils rougissent d'avouer leurs péchés, voulant passer pour justes, tandis que nous, en faisant pénitence, nous nous rendons plus aisément dignes du pardon.

IV. Je passe sous silence les affreux mystères que l'on raconte qu'ils combinent sur un enfant à la mamelle, qui devient martyr s'il vit. J'aime mieux ne pas croire à ces infamies; admettons que tout ce qui est inculpation sanglante soit mensonger. Mais il faut réfuter leurs évidents blasphèmes quand ils prétendent que Dieu dans l'Ancien Testament a voulu tout d'abord sauver le monde par Moïse et les prophètes; que, n'ayant pu y réussir, il a pris un corps dans le sein d'une Vierge et que, parlant dans le Christ sous l'apparence du Fils, il a subi la mort pour nous; que, n'ayant pu par ces deux stades sauver le monde, il est descendu à la fin par le Saint Esprit dans Montan, Prisca et Maximilla, ces femmes insensées. En sorte que cette pléni-

« nunc uidemus per speculum in aenigmate » (*ibid.*, 12), abscisum et semiuirum habuisse Montanum.

tude que Paul n'a pas eue, — puisqu'il a dit : « Nous connaissons partiellement, et nous prophétisons partiellement » : « Nous voyons présentement comme dans un miroir, par énigme » —, Montan, un châtré, un demi-homme, l'aurait eue !

Haec coargutione non indigent ; perfidiam eorum exposuisse superasse est. Nec necesse est ut singula deliramenta, quae proferunt, brevior epistulae sermo subuertat, cum et tu ipsas Scripturas adprime tenens non tam ad eorum mota sis quaestiones, quam quid sentirem, a me uolueris sciscitari.

De tels propos se passent de réfutation. Exposer leur perfidie, c'est en triompher. Il n'est pas nécessaire de nous en prendre, dans une courte lettre, à chacune des extravagances qu'ils débitent : au surplus vous possédez à fond les Ecritures et vous êtes moins émue de leurs questions que désireux de connaître mon opinion.

114. — *Comm. in Epist. ad Galatas*, II, II (P. L., XXVI, 382). Bethléem. 386 [1].

Longum est si uelim de Apostolo, et de Scripturis omnibus singularum gentium uel ueritates obseruare uel uitia : cum ad haec ipsa quae dixímus, inde deuoluti simus quod Galatae stulti et uecordes pronuntiati sint (cf. I *Gal.*, III, 1). Scit mecum qui uidit Ancyram metropolim Galatiae ciuitatem, quot nunc usque schismatibus dilacerata sit, quot dogmatum uarietatibus constuprata. Omitto Cataphrygas, Ophitas, Borboritas et Manichaeos ; nota enim iam haec humanae calamitatis uocabula

Il serait fastidieux de prétendre décrire à propos de l'Apôtre et de toutes les Ecritures les vertus ou les vices de chaque nation. Nous en sommes arrivés au passage où les Galates sont traités de sots, d'insensés. Celui qui a vu Ancyre, la métropole de la Galatie, sait comme moi de combien de schismes elle est déchirée maintenant encore, combien de doctrines diverses la souillent. Je passe sous silence les Cataphrygiens, les Ophites, les Borborites, les Manichéens ; car ces étiquettes de l'humaine calamité sont

[1] GRÜTZMACHER, I, 61 ; SCHANZ, IV, I, 424-5.

sunt. Quis unquam Passalorynciitas, et Ascodrobos, et Artotyritas, et caetera magis portenta quam nomina in aliqua parte Romani orbis audiuit? Antiquae stultitiae usque hodie manent uestigia.

déjà connues. Mais qui, en un point quelconque du monde romain, a entendu parler des Passalorynchites, des Ascodrogites, des Artotyrites, et autres consonnances monstrueuses plutôt que dénominations? Aujourd'hui encore subsistent les vestiges de l'antique « sottise »!

115. — *Comm. in Epist. ad Ephes.*, II, III (P. L., XXVI, 479). Bethléem. 386-387 [1].

Aut igitur iuxta Montanum patriarchas et prophetas in ecstasi locutos accipiendum et nescisse quae dixerint; aut si hoc impius est (« Spiritus » quippe « prophetarum prophetis subiectus est » [I *Cor.*, XIV, 32]) intellexerunt utique quae locuti sunt.

Ou bien donc, comme le veut Montan, il faut admettre que les patriarches et les prophètes aient parlé en extase et n'aient point su ce qu'ils disaient; ou, si pareille hypothèse est impie, (car « l'esprit des prophètes est soumis aux prophètes »), c'est donc qu'ils ont compris ce qu'ils disaient.

116. — *De Viris illustribus*, § XXIV (RICHARDSON, dans *Texte u. Untersuchungen*, Bd. XIV, I [1896], p. 22). Bethléem. 392 [2].

Melito Asianus, Sardensis episcopus... Huius elegans et declamatorium ingenium Tertullianus, in septem libris quos scripsit aduersus ecclesiam pro Montano, cauillatur, dicens eum a plerisque nostrorum prophetam putari.

Méliton était Asiate, et évêque de Sardes... Dans les sept livres qu'il écrivit contre l'église pour Montan, Tertullien raille son élégant talent d'orateur, en disant que la plupart des nôtres le considèrent comme un prophète.

[1] GRÜTZMACHER, I, 61; SCHANZ, IV, I, 424.
[2] GRÜTZMACHER, I, 64; SCHANZ, IV, I, 404.

117. — *Ibid.*, § xxvi (Richardson, p. 22).

Apollinaris, Asiae Hieropolitanus episcopus, sub imperatore Marco Antonino Vero floruit, cui et insigne uolumen pro fide Christianorum dedit. Extant eius et alii quinque Aduersum gentes libri, et De ueritate duo, et Aduersum Cataphrygas, tunc primum cum Prisca et Maximilla, insanis uatibus, incipiente Montano.

Apollinaire, évêque de Hiérapolis en Asie, fleurit sous l'empereur Marc-Antoine Verus, à qui il fit tenir un remarquable ouvrage pour la foi des chrétiens. Il y a aussi de lui cinq livres *Contre les Nations*, deux livres *De la Vérité*, et (un traité) *Contre les Cataphrygiens*, (rédigé au moment où) Montan faisait ses premiers débuts avec Prisca et Maximilla, prophétesses insensées.

118. — *Ibid.*, § xxxvii (Richardson, p. 26).

Rhodon, genere Asianus, a Tatiano, de quo supra diximus, Romae in Scripturis eruditus... composuit... aduersum Phrygas insigne opus, temporibusque Commodi et Seueri floruit.

Rhodon, Asiate d'origine, et instruit à Rome dans l'étude des Ecritures par Tatien, dont nous avons parlé plus haut... composa... contre les Phrygiens une œuvre remarquable.

119. — *Ibid.*, § xxxix (Richardson, p. 27).

Miltiades, cuius Rhodon in opere suo, quod aduersus Montanum, Priscam Maximillamque composuit, recordatur, scripsit contra eosdem uolumen praecipuum.

Miltiade, dont Rhodon fait mention dans l'ouvrage qu'il composa contre Montan, Prisca et Maximilla, écrivit contre les mêmes un important volume.

120. — *Ibid.*, § xl (Richardson, p. 27).

Apollonius, uir disertissimus, scripsit aduersus Montanum, Pris-

Le savant Apollonius écrivit contre Montan, Prisca et Maximilla un

cam et Maximillam insigne et longum uolumen, in quo asserit Montanum et insanas uates eius periisse suspendio, et multa alia, in quibus de Prisca et Maximilla refert : « Si negant eas accepisse munera, confiteantur non esse prophetas qui accipiunt, et mille hoc testibus approbabo. Sed ex aliis fructibus probantur prophetae. Dic mihi, crinem fucat prophetes ? stibio oculos linit ? Vestibus ornatur et gemmis prophetes ? Tabula ludit et tesseris propheta ? Fenus accipit ? Respondeant, utrum haec fieri liceat, an non, meum est probare, quia fecerint. » Dicit in eodem libro, quadragesimum esse annum usque ad tempus quo et ipse scribebat librum, ex quo haeresis κατὰ Φρύγας habuerit exordium... Tertullianus sex uoluminibus aduersum ecclesiam editis, quae scripsit *De* ἐκστάσει, septimum proprie aduersum Apollonium elaborauit, in quo omnia quae ille arguit, conatur defendere.

Floruit autem Apollonius autem Commodo Seueroque principibus.

long et remarquable ouvrage où il affirme que Montan et ses folles prophétesses périrent par pendaison. Entre autres propos, il dit ceci de Prisca et Maximilla : « S'ils nient qu'elles aient accepté des présents, qu'ils avouent que ceux qui en acceptent ne sont point prophètes ; et je prouverai le fait par mille témoins. Mais il est aussi d'autres fruits qui prouvent le prophète. Dis-moi : un prophète se teint-il les cheveux ? se farde-t-il les yeux d'antimoine ? Les prophètes se parent-ils de beaux habits et de pierres précieuses ? Un prophète joue-t-il au damier et aux dés ? Un prophète accepte-t-il l'intérêt (de son argent) ? Qu'on réponde : cela est-il licite ou non ? Je me réserve de prouver qu'ils l'ont fait. » Il dit dans le même livre que quarante ans se sont écoulés jusqu'au moment où il écrit, depuis les débuts de l'hérésie des Cataphrygiens... Après avoir publié six volumes *Sur l'extase,* contre l'Eglise, Tertullien en composa un septième spécialement contre Apollonius, où il s'efforce de rétorquer toutes ses attaques.

Apollonius fleurit sous Commode et Sévère.

121. — *Ibid.,* § XLI (RICHARDSON, p. 28).

Serapion, undecimo Commodi imperatoris anno Antiochiae epis-

Sérapion, ordonné évêque d'Antioche dans la onzième année de

copus ordinatus, scripsit epistulam ad Caricum et Pontium de haeresi Montani, in qua et hoc addidit : « Ut autem sciatis falsi huius dogmatis, id est, nouae prophetiae ab omni mundo insaniam reprobari, misi uobis Apollinaris beatissimi, qui fuit in Hierapoli Asiae episcopus, litteras. »

l'empereur Commode, écrivit une lettre à Caricus et Pontius, au sujet de l'hérésie de Montan. Il y ajoute ces mots : « Pour que vous sachiez que tout le monde réprouve la folie de cette fausse doctrine, je veux dire de la nouvelle prophétie, je vous envoie une lettre du bienheureux Apollinaire qui fut évêque d'Hiérapolis, en Asie. »

122. — *Ibid.*, § LIII (RICHARDSON, p. 31).

Tertullianus presbyter, nunc demum primus post Victorem et Apollonium Latinorum ponitur... Hic usque ad mediam aetatem presbyter ecclesiae[1], inuidia postea et contumeliis clericorum Romanae Ecclesiae ad Montani dogma delapsus, in multis libris nouae prophetiae meminit. Specialiter autem aduersum ecclesiam texuit uolumina, de pudicitia, de persecutione, de ieiuniis, de monogamia, de ecstasi libros sex, et septimum, quem aduersum Apollonium composuit...

Tertullien le prêtre vient maintenant enfin en première ligne parmi les Latins après Victor et Apollonius... Il fut jusqu'au milieu de sa vie prêtre de l'Eglise ; mais ensuite la jalousie et les affronts des clercs de l'Eglise romaine le firent tomber dans la doctrine de Montan. En maint ouvrage il fait allusion à la prophétie nouvelle. Contre l'Eglise spécialement il écrivit les traités sur la Pudicité, la Persécution, les Jeûnes, la Monogamie, et six livres sur l'Extase, plus un septième, composé contre Apollonius.

123. — *Ibid.*, § LIX (RICHARDSON, p. 34).

Gaius sub Zephyrino, Romanae urbis episcopo, id est, sub Anto-

Gaius eut sous Zéphyrin, évêque de la ville de Rome, autrement dit

[1] HARNACK, (ACL, I, 667) propose *ecclesiae africanae*. Il écrit dans les *Sitz.-Ber.* de l'Acad. de Berlin 1895, p. 568, A. 30 « presbyter fuit ecclesiae (Africanae). » — BERNOUILLI, *der Schriftstellerkatalog des Hier.*, F. i. B., 1895, p. 33 : hic usque ad mediam aetatem presbyter fuit ecclesiae, inuidia postea, etc. — La traduction de Sophronius (TU, XIV, Ib [1896], p. 34) donne : « πρεσβύτερος τῆς ἡμετέρας ἐκκλησίας γέγονεν ».

nino, Seueri filio, disputationem aduersus Proclum, Montani sectatorem, ualde insignem habuit, arguens eum temeritatis super noua prophetia defendenda, et in eodem uolumine epistulas quoque Pauli tredecim tantum enumerans, quartam decimam, quae fertur ad Hebraeos, dicit non eius esse, sed apud Romanos usque hodie quasi Pauli apostoli non habetur.

sous Antonin, fils de Sévère, une très remarquable discussion contre Proclus, partisan de Montan. Il l'y accuse de témérité à propos de sa défense de la prophétie nouvelle. Dans le même ouvrage il ne cite que treize Epîtres de saint Paul, et déclare que la quatorzième, celle qui est intitulée « aux Hébreux » n'est pas de lui. Parmi les Romains, jusqu'à nos jours, elle n'est pas considérée comme étant de Paul.

124. — *Comm, in Naum,* Prologus (P. L., xxv, 1232). Bethléem. Vers 392 [1].

Non enim loquitur (Naum) in ἐκστάσει, ut Montanus et Prisca et Maximilla delirant ; sed quod prophetat, liber est uisionis intelligentis uniuersa quae loquitur, et pondus hostium facientis in suo populo uisionem.

Naum ne parle pas en extase, comme font, dans leur folie, Montan, Prisca et Maximilla. Sa prophétie est le livre où est consignée la vision d'un homme qui comprend tout ce qu'il dit, et qui, au milieu de son peuple, accable de sa vision les ennemis.

125. — *Comm. in Habacuc.* Prologus (P. L., xxv, 1274). Bethléem. Vers 392 [2].

Necnon et hoc animaduertendum, quod assumptio uel pondus, quae grauia iam esse diximus, prophetiae uisio est, et aduersum

Il faut aussi remarquer que cette « prémisse » ou ce « poids » [3], que nous avons déjà interprété par « chose pénible », c'est la Vision

[1] Grützmacher, I, 64 ; Schanz, IV, 1, 415.

[2] Grützmacher, I, 64 ; Schanz, IV, 1, 415.

[3] Il s'agit du mot hébreu qui ouvre la prophétie d'Habacuc, comme celle aussi de Naum, de Malachée, etc. Jérôme vient de remarquer que Symmaque et Théodotion l'ont rendu par λῆμμα, et Aquila par *pondus*.

Montani dogma peruersum intelligit quod uidet : nec ut amens loquitur, nec in morem insanientium feminarum dat sine mente sonum. Unde et Apostolus iubet, ut si prophetantibus aliis, alii fuerit reuelatum, taceant qui prius loquebantur (cf. II *Cor.*, xiv, 33)... Ex quo intelligitur, cum quis uoluntate reticet, et alteri locum dat ad loquendum, posse et loqui et tacere cum uelit.

du prophète, et, contrairement à l'affirmation perverse de Montan, (le prophète) comprend ce qu'il voit : il ne parle pas comme un insensé, ni ne fait entendre comme des femmes en folie un son sans intelligence. Voilà pourquoi l'apôtre ordonne que si, au moment où les uns prophétisent, tel autre reçoit une révélation, ceux qui parlaient d'abord se taisent... On comprend dès lors que celui qui se tait à volonté et cède la place à un autre pour parler, peut et parler et se taire comme il le veut.

126. — *Adu. Iouinianum,* II, iii (P. L., xxiii, 286). Bethléem, 392-393 [1].

Verum ne Montanus et Nouatus hic rideant, qui contendunt non posse renouari per poenitentiam eos qui « crucifixerunt sibimet Filium Dei », et « ostentui » (cf. *Hebr.*, vi, 4 et s.) habuerunt, consequenter hunc errorem soluit (Paulus), et ait : « Confidimus (*ibid.*, vi, 9 et s.), etc...

Qu'ici Montan et Novat n'aillent pas se mettre à rire, eux qui prétendent qu'on ne peut se renouveler par la pénitence quand on a crucifié par sa faute le Fils de Dieu et qu'on l'a exposé à l'ignominie. C'est avec raison que (Paul) a dissipé cette erreur en disant : « Nous avons la conviction, etc.

127. — *Comm. in Euang. Matthaei,* I (ix, 15) (P. L., xxvi, 57). Bethléem, 398 [2].

Nonnulli putant idcirco post dies quadraginta Passionis ieiunia debere committi : licet statim dies

C'est à cause de ce texte [Mt., ix, 15] qu'au gré de quelques-uns il faut encore pratiquer le jeûne après

[1] Grützmacher, I, 65 ; Schanz, IV, I, 431 ; J. Brochet, *Saint Jérôme et ses ennemis,* Paris, 1906, p. 70 et s.

[2] Grützmacher, I, 67 ; Schanz, IV, I, 427.

Pentecostes et Spiritus sanctus adueniens indicant nobis festiuitatem. Et ex huius occasione testimonii Montanus, Prisca, et Maximilla etiam post Pentecosten faciunt quadragesimam : quod « ablato Sponso, filii Sponsi debeant ieiunare » (cf. Mt., ix, 15).

les quarante jours de la Passion, [= le carême pascal] bien que le jour de la Pentecôte et la venue du saint Esprit nous apportent tout de suite des sujets d'allégresse. Montan, Prisca et Maximilla prennent texte de ce témoignage pour faire carême même après la Pentecôte, parce que, disent-ils, l'Époux étant enlevé, les fils de l'Époux doivent jeûner.

128. — *Ep.* lxxvii, 4, ad Oceanum (Hilberg, dans CV, LV [1913], p. 42 ; P. L., xxii, 693). Bethléem, 399 [1].

Non est loci huius ut paenitentiam praedicem, et quasi contra Montanum Nouatumque scribens, dicam « illam hostiam Domino esse placabilem » (cf. *Nombres*, v, 8) et « Sacrificium Deo, spiritum contribulatum » (cf. *Ps.* l, 19) et « Malo paenitentiam peccatoris, quam mortem » (Ezéchiel, xviii, 23) et « Exsurge, exsurge, Jerusalem » (Isaie, lx, 1 et Baruch, v, 5); et multae alia quae prophetarum clangunt tubae.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'éloge de la pénitence et de dire, comme si j'écrivais contre Montan et Novat : « Cette victime est propre à apaiser le Seigneur » ; « C'est un sacrifice aux yeux de Dieu qu'un cœur contrit » ; « J'aime mieux la pénitence du pécheur que sa mort » ; « Lève-toi, lève-toi, Jérusalem » ; et bien d'autres paroles que fait raisonner la trompette des prophètes.

129. — *Ep.*, lxxxiv, 2, Pammachio et Oceano (Hilberg, *ibid.*, p. 121 ; P. L., xxii, 744). Bethléem, 401 [2].

Obiciunt mihi, quare Origenem aliquando laudauerim... Laudaui

Ils me font grief d'avoir loué quelquefois Origène. J'ai loué l'exé-

[1] Grützmacher, I, 80.
[2] Grützmacher, I, 69.

interpretem, non dogmatisten ; ingenium, non fidem ; philosophum, non apostolum... Quae enim stultitia est, sic alicuius laudare doctrinam, ut sequaris et blasphemiam ! Et beatus Cyprianus Tertulliano magistro utitur, ut eius scripta probant ; cumque eruditi et ardentis uiri delectetur ingenio, Montanum cum eo Maximillamque non sequitur.

gète, non le doctrinaire ; le génie, non la foi ; le philosophe, non l'apôtre. Quelle sottise de goûter la doctrine d'un homme jusqu'à suivre aussi son blasphème ! Le bienheureux Cyprien prend Tertullien pour maître, comme le prouvent ses écrits ; mais tout en se laissant ravir par ce talent érudit et passionné, il ne se fait point comme lui le disciple de Montan et de Maximilla.

130. — *Ibid.*, § 4 (Hilberg, *ibid.*, p. 125 ; P. L., xxii, 746).

Quidam constantius : « Quomodo, inquit, damnabimus quos synodus Nicaea non tetigit ? Quae enim damnauit Arium, damnasset utique et Origenem, si illius dogmata reprobasset... De Ario tunc, non de Origine, quaestio fuit...

Quelques y vont plus fermement : « Comment, disent-ils, condamner ceux auxquels le synode de Nicée n'a pas touché ? Il a condamné Arius : il aurait condamné, bien entendu, Origène, s'il avait réprouvé sa doctrine. » — C'est qu'il était alors question d'Arius et non d'Origène.

Quanquam latenter Origenem fontem Arii percusserunt ; damnantes enim eos, qui Filium de Patris negant esse substantia, illum pariter Ariumque damnauerunt. Alioqui hoc argumento, nec Valentinus, nec Marcion, nec Cataphryges, nec Manichaeus damnari debent, quia synodus Nicaena eos non nominat : quos certe ante synodum fuisse, non dubium est.

... Encore qu'implicitement (les Pères de Nicée) ont frappé Origène, en tant que source d'Arius. Car en condamnant ceux qui nient que le Fils soit de la substance du Père, ils ont condamné tout à la fois Origène et Arius. Autrement, à ce prix, ni Valentin, ni Marcion, ni les Cataphrygiens, ni Manichée ne devraient être condamnés, puisque le synode de Nicée ne les nomme pas. Et pourtant il n'est pas douteux qu'ils ne soient antérieurs à ce synode.

131. — *Contra Vigilantium,* viii, P. L., xxiii, 347). Bethléem, 406 [1].

Rides de reliquiis martyrum, et cum auctore huius haereseos Eunomio, ecclesiis Christi calumniam struis ; nec tali societate terreris, ut eadem contra nos loquaris, quae ille contra Ecclesiam loquitur ? Omnes enim sectatores eius basilicas apostolorum et martyrum non ingrediuntur, ut scilicet mortuum adorent Eunomium, cuius libros maioris auctoritatis arbitrantur quam Euangelia ; et in ipso credunt esse lumen ueritatis ; sicut aliae haereses Paracletum Montanum uenisse contendunt, et Manichaeum ipsum dicunt esse Paracletum.

Tu te moques des reliques des martyrs. A l'exemple d'Eunomius, père de cette hérésie, tu dresses tes calomnies contre les Églises du Christ. N'es-tu pas effrayé d une telle compagnie, que tu répètes contre nous ce qu'Eunomius dit contre l'Église ? Car aucun sectateur d'Eunomius n'entre dans les basiliques des apôtres et des martyrs. Ils réservent leurs adorations à Eunomius mort, et ils attribuent à ses livres plus d'autorité qu'aux Évangiles. Ils croient qu'en lui réside la lumière de la vérité, — de même que d'autres hérésies prétendent que Montan est venu comme Paraclet, et affirment que Manès lui-même était le Paraclet.

132. — *Comm. in Is.*, Prologus (P. L., xxiv, 19). Bethléem, 408-410 [2].

Neque uero ut Montanus cum insanis feminis somniat, Prophetae in ecstasi sunt locuti, ut nescierint quid loquerentur, et cum alios erudirent, ipsi ignorarent quid dicerent. De quibus Apostolus ait : « Nescientes quae loquantur, neque de quibus affirment » (I *Tim.*, i, 7) :

Il n'est pas vrai, comme Montan et ses sottes femmes ont l'extravagance de le soutenir, que les prophètes aient parlé en extase, qu'ils n'aient pas su ce qu'ils disaient, et qu'endoctrinant les autres, ils aient ignoré le sens de leurs propres paroles. C'est d'eux que l'Apôtre dit : « Ils ne

[1] Grützmacher, I, 71 ; Schanz, IV, I, 435.

[2] Grützmacher, I, 72 ; Schanz, IV, i, 419 ; A. Lutz, *die Chronol. des Esaias-Kommentar von Hieronymus,* dans les *Wiener Studien*, xxvi (1904), p. 164-168.

sed iuxta Salomonem qui loquitur in *Prouerbiis* : « Sapiens intelligit quae profert de ore suo ; et in labiis suis portabit scientiam » (*Proverbes*, XVI, 23)... Quomodo sapientes prophetae instar brutorum animantium quid dicerent, ignorabant ?...

comprennent ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils affirment. » Mais Salomon déclare dans les *Proverbes* : « Le sage comprend ce qui sort de sa bouche ; et sur ses lèvres il portera la science... » Comment les sages prophètes auraient-ils, tels des animaux stupides, ignoré ce qu'ils disaient ?

133. — *Ibid.*, I, I (P. L., XXIV, 23).

« ... In Euangelio legimus : « Lucerna corporis tui est oculus tuus (MT., VI, 22). » In ueteri quoque dicitur Instrumento, quod populus uiderit uocem Dei (cf. *Exode*, XX, 18). Ex quo Montani deliramenta conticeant, qui in extasi et cordis amentia prophetas putat uentura dixisse : neque enim uidere poterant quod ignorabant.

« ... Nous lisons dans l'Evangile : « La lampe de ton corps, c'est ton œil. » Dans l'Ancien Testament, il est dit aussi que le peuple a vu la voix de Dieu. Silence donc aux folies de Montan qui s'imagine que les prophètes ont prédit l'avenir en extase et dans le délire de l'esprit ! Car ils ne pouvaient voir ce qu'ils ne connaissaient pas.

134. — *Ep.* CXXXIII, 4, ad Ctesiphontem (P. L., XXII, 1153).
Bethléem. Avant juillet 415 [1].

Montanus, immundi spiritus praedicator, multas ecclesias per Priscam et Maximillam, nobiles et opulentes feminas, primum auro corrupit ; deinde haeresi polluit.

Montan, prophète de l'Esprit impur, corrompit d'abord avec son or beaucoup d'églises en s'aidant de Prisca et de Maximilla, nobles et opulentes femmes ; puis il les souilla de son hérésie.

[1] GRÜTZMACHEB, I, 94.

MACARIUS MAGNES

135. — *Macarii Magnetis quae supersunt,* IV, xv (éd. C. Blondel, Paris, 1876, p. 184, l. 9). Magnesia (en Carie ou en Lydie). Asie-Mineure [1]. Vers 390 [2].

Ἄλλος ἐν Φρυγίᾳ Μοντανὸς οὕτω λεγόμενος ὀνόματι τοῦ Κυρίου ἀσκητικὸν ὑποδὺς καὶ πεπλασμένον σχῆμα, δαίμονος ὀλεθρίου φανεὶς οἰκητήριον, τῇ πλάνῃ τὴν Μυσῶν μέχρι τῆς Ἀσιανῶν ἐπενείματο πᾶσαν· καὶ τοσοῦτον ἴσχυσεν ὁ φωλεύων ἐν αὐτῷ δαίμων καὶ κρυπτόμενος ὡς τὴν οἰκουμένην μίκρου βάψαι τῷ τῆς πλάνης φαρμάκῳ..... Αὐτίκα γοῦν ὡς Ἀντιχρίστοις ἢ ἀντιθέοις οἱ τούτοις πειθόμενοι οὐκέτι χριστιανοὶ χρηματίζειν ἐθέλουσιν, ἀλλ᾽ ἐπ᾽ ὀνόματι τῶν ἐξάρχων φιλοῦσιν ὀνομάζεσθαι Μανιχαῖοι καὶ Μοντανῖται καὶ Μαρκιωνισταὶ καὶ Δροσεριανοὶ καὶ Δοσιθεανοί.

En Phrygie, un autre hérétique, un certain Montan, ayant pris, au nom du Seigneur, des dehors ascétiques et artificiels, apparut comme l'habitacle d'un démon funeste, et infesta de son erreur tout le pays des Mysiens jusqu'à celui des Asiatiques. Le démon qui se cachait et se dissimulait en lui réussit si bien que peu s'en fallut qu'il n'imprégnât l'univers du poison de l'erreur... Ceux qui donnent leur confiance à ces (hérésiarques) [3] comme à des Antechrists et à des ennemis de Dieu ne veulent plus être appelés chrétiens, mais, du nom de leurs chefs, ils se complaisent à être nommés Manichéens, Montanistes, Marcionistes, Drosériens et Dosithéens.

[1] D'après A. Harnack, dans TU, xxxvii, 4 (1911), p. 15 ; L. Duchesne et T. W. Crafer croient que l'ouvrage fut composé dans le voisinage d'Edesse.

[2] D'après Harnack (*ibid.*, p. 13) ; T. W. Crafer, dans *Journal of Theol. Studies*, viii (1907), p. 415, opine pour la fin du IIIe siècle.

[3] Macarius vient d'en nommer quelques-uns.

PSEUDO-ATHANASE

136. — *Synopsis Scripturae sacrae, Canticum Canticorum,* XVI (P. G., XXVIII, 352) Date incertaine [1].

Πάλιν τε ὥσπερ δεικνύντος τοῦ Ἰωάννου τὸν Ἀμνὸν, « ἕως Ἰωάννου ὁ νόμος καὶ οἱ προφῆται εἰσίν » (Luc, XVI, 16)· οὕτως τὰ ἐν τῷ Ἄισματι τῶν ᾀσμάτων σημαινόμενα τέλος ἐστὶ πάντων ἐν πάσῃ τῇ θείᾳ Γραφῇ σημαινομένων. Τί γὰρ ἄλλο μετὰ τὴν τοῦ Χριστοῦ παρουσίαν προσδοκᾷν δεῖ ἢ κρίσιν καὶ ἀνταπόδοσιν; Καὶ διὰ τοῦτο οἱ κατὰ Φρύγας παρεισάγοντες προφήτας μετὰ τὸν Κύριον σφάλλονται, καί ὡς αἱρετικοὶ κατεκρίθησαν.

Encore une fois, de même que, du fait que Jean désignait l'Agneau, « la Loi et les Prophètes ne vont que jusqu'à Jean », de même les choses signifiées dans le Cantique des Cantiques marquent le terme de tout ce qui est annoncé dans toute l'Ecriture sainte. Après la parousie du Seigneur, qu'il y a-t-il à attendre d'autre que le jugement et la rémunération? Voilà pourquoi les Cataphrygiens se trompent, en introduisant des prophètes après le Seigneur, et ont été condamnés comme hérétiques.

RUFIN D'AQUILÉE

137. — *Historia ecclesiastica* (Mommsen, dans CB, *Eusebius Werke,* Bd II, Th. I et II). Traduction latine des chapitres consacrés par Eusèbe au montanisme. (Voy. nos **66** et s.). Aquilée, 403 [2].

[1] Voir l'*Admonitio* dans la P. G., XXVIII, 281-2. L'ouvrage est postérieur au *de Mensuris* de saint Epiphane (392) qui y est utilisé.

[2] AKL, III, 551 et 554.

LIBER PONTIFICALIS

138. — (éd. Duchesne, t. I [1886], p. 220) [1].

Innocentius [401-407], natione Albanense, ex patre Innocentio, sedit ann. XV m. II d. XXI. Hic constitutum fecit de omnem ecclesiam et de regulis monasteriorum et de iudaeis et de paganis et multos Catafrigas inuenit, quos exilio monasterii religauit.

Innocent, originaire d'Albanum, né d'un père du nom d'Innocent, occupa (le siège romain) pendant quinze ans, deux mois et vingt et un jours. Il fit une constitution sur l'ensemble de l'Eglise, sur les règles des monastères, sur les juifs et les païens. Il découvrit beaucoup de Cataphrygiens, qu'il exila en les enfermant dans un monastère.

SAINT AUGUSTIN

139. — *De Agone christiano*, xxviii (Zycha, dans CV, XXXXI [1900], p. 130; P. L., xl, 305) 397 [2].

Nec eos audiamus, qui dicunt Spiritum sanctum, quem in Euangelio Dominus promisit discipulis, aut in Paulo apostolo uenisse, aut in Montano et Priscilla, sicut Cataphryges dicunt, aut in nescio quo

N'écoutons pas non plus ceux qui prétendent que l'Esprit saint, promis par le Seigneur à ses disciples dans l'Evangile, est venu dans l'apôtre Paul, ou dans Montan et Priscilla, comme le disent les Cataphrygiens,

[1] La partie la plus ancienne du *Liber Pontificalis* — jusqu'au pape Félix IV (530) — a été probablement compilée sous Boniface II (530-532), par un clerc romain Cf Bardenhewer, p. 565. Duchesne admet deux phases dans la rédaction du *L. P.* : l'une sous Hormisdas (514-523), l'autre sous Félix III (526-530). Mommsen la place au début du VIIme siècle. Voir Brackmann, dans RE³, XI, 442.

[2] Tillemont, xiii, 289.

Manete vel Manichaeo sicut Manichaei dicunt. Tam enim caeci sunt isti, ut Scripturas manifestas non intellegant, aut tam neglegentes salutis suae, ut omnino non legant. Quis enim, cum legerit, non intelleget uel in Euangelio quod post Domini resurrectionem scriptum est dicente Domino : « Ego mitto promissum Patris mei in uos ; uos autem sedete hic in ciuitate quousque induamini uirtute ab alto ? » (Luc., xxiv, 49.) Et in *Actibus Apostolorum*, posteaquam Dominus a discipulorum oculis abscessit in caelum, decem diebus peractis die Pentecostes non adtendunt apertissime uenisse Spiritum sanctum ; et cum essent illi in ciuitate, sicut eos ante monuerat, impleuisse illos, ita ut loquerentur linguis. Nam diuersae nationes quae tunc aderant, unusquisque audientium suam linguam intellegebant (*Actes*, ii, 1-11). Sed isti homines decipiunt eos qui negligentes catholicam fidem, et ipsam fidem suam quae in Scripturis manifesta est, nolunt discere, et quod est grauius et multum dolendum, cum in Catholica neglegenter uersentur, haereticis aurem diligenter accommodant.

ou dans je ne sais quel Manès ou Manichée, comme le disent les Manichéens. Ces gens-là sont à ce point aveugles qu'ils ne comprennent pas les Ecritures, malgré leur clarté, ou si négligents de leur propre salut qu'ils ne les lisent pas du tout. Peut-on ne pas comprendre, pour peu qu'on l'ait lu, ce qui est écrit dans l'Évangile après la résurrection du Seigneur, quand le Seigneur déclare : « Moi, je vous envoie le don que mon Père vous a promis. Quant à vous, demeurez ici dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut. » Et dans les *Actes des Apôtres*, quand le Seigneur eut disparu aux yeux de ses disciples et fut monté au ciel, ils ne prennent pas garde que, dix jours plus tard, au jour de la Pentecôte, l'Esprit saint survint de la manière la moins équivoque. Les apôtres étaient dans la ville, selon l'ordre du Christ ; l'Esprit les remplit et ils se mirent à parler en langues. Car, en dépit de la diversité des nationalités alors présentes, chaque auditeur les entendait dans sa propre langue. — De tels hommes dupent ceux qui, insoucieux de la foi catholique, ne veulent pas apprendre leur propre foi manifestement exprimée dans les Écritures, et qui, chose plus grave et plus déplorable encore, sont aussi empressés à prêter l'oreille aux hérétiques que négligents à vivre (selon les règles de) l'Église catholique.

140. — *Contra Faustum*, XXXII, 17 (ZYCHA, dans CV, XXV, pars I [1891], p. 777 ; P. L., XLII, 506). Entre 397 et 405 [1].

Huc accedit, quia ea dicta sunt in promissione Paracleti, ut Manichaeum post tam multos annos uenientem, ab ista suspicione prorsus excludant. Quia enim post resurrectionem et ascensionem Domini continuo uenturus erat Spiritus sanctus, apertissime dictum est a Johanne : « Spiritus enim nondum erat datus, quia Jesus nondum fuerat clarificatus. » (JEAN, VII, 39.) Si haec itaque causa erat ut non daretur, quia nondum erat clarificatus Jesus, procul dubio clarificato Jesu iam causa erat ut statim daretur. Nam et Cataphrygae se promissum Paracletum suscepisse dixerunt, et hinc a fide catholica deuiarunt, conantes prohibere quod Paulus concessit, et damnare secundas nuptias, quas ille permisit, sub his uerbis insidiantes, quia scriptum est de Paracleto : « Ipse uos inducet in omnem ueritatem » (JEAN, XVI, 13), quod uidelicet non omnem ueritatem Paulus et ceteri Apostoli docuisset ac locum Cataphrygarum Paracleto reseruassent. Ad hoc et illud traxerunt, quod Paulus ait : « Ex parte enim scimus, et ex parte prophetamus ;

Ajoutez que ce qui a été dit dans la promesse du Paraclet exclut totalement l'hypothèse qu'il soit venu en Manès tant d'années après. Jean a déclaré en termes non équivoques que l'Esprit saint viendrait aussitôt après la Résurrection et l'Ascension. « Car l'Esprit n'avait pas encore été donné, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié. » Si la raison pour laquelle il n'était pas donné est que Jésus n'avait pas encore été glorifié, il n'est pas douteux qu'une fois Jésus glorifié, il y avait une raison pour qu'il fût donné aussitôt. Les Cataphrygiens eux aussi ont dit qu'ils avaient reçu le Paraclet promis et c'est là qu'ils ont dévié de la foi catholique, en voulant interdire ce que Paul permettait et condamner les secondes noces qu'il a autorisées. Ils s'appuyaient insidieusement sur les paroles, où il est écrit du Paraclet : « Il vous conduira lui-même à toute vérité » ; comme si, n'est-ce pas, Paul et les autres apôtres n'avaient pas enseigné toute vérité et qu'ils eussent réservé une place au Paraclet des Cataphrygiens ! C'est encore vers ce sens qu'ils ont tiré ce mot de Paul :

[1] TILLEMONT, XIII, 292.

cum autem uenerit quod perfectum est, quod ex parte est euacuabitur » (I *Cor.*, XIII, 9-10), ut scilicet ex parte sciens et prophetans Apostolus dixerit : « Quod uult faciat; non peccat si nubat » (*ibid.*, VII, 36), et ideo perfectum Paracleti Phrygiae hoc euacuauerit. — Ad haec cum eis dictum fuerit, quod sint ecclesiae tanto ante promissae et toto orbe diffusae auctoritate damnati, respondent hinc etiam in se illud esse completum, quod de Paracleto dictum est, quod « mundus eum accipere non potest » (JEAN, XIV, 17).

« Car nous ne savons qu'imparfaitement, nous ne prophétisons qu'imparfaitement. Mais lorsque sera venu ce qui est parfait, ce qui est imparfait sera aboli. » Ils supposent que l'Apôtre parlait en homme qui savait et prophétisait imparfaitement quand il a dit : « Qu'elle fasse ce qu'elle voudra, elle ne pèche point si elle se marie. » Et voilà pourquoi la perfection du Paraclet de Phrygie a aboli cette tolérance. — Lorsqu'on leur répond qu'ils ont été condamnés par l'autorité de l'Eglise qui a été promise longtemps auparavant et qui est répandue dans tout l'univers, ils répondent qu'en eux aussi s'est réalisé ce qui a été dit du Paraclet : « Le monde ne peut le recevoir ».

141. — Ep. CXVIII, 12, ad Dioscorum (GOLDBACHER, dans CV, XXXIII, pars, II [1898], p. 676; P. L., XXXIII, 438) 410[1].

Sed circuli atque conuenticula partim fugacia, partim etiam audaciter prompta uel Donatistarum, uel Maximianensium, uel Manichaeorum uel etiam, ad quorum greges turbamque uenturus es, Arrianorum, Eunomianorum, Macedoniorum, Cataphrygarum caeterarumque pestium innumerabiliter perstrepant. Quorum omnium errores si cognoscere piget, quid nobis

Les cercles et les conventicules — les uns qui se dérobent, les autres qui s'étalent audacieusement — des Donatistes, des Maximianistes, des Manichéens, ou encore de ceux dont tu vas citer la foule turbulente, Ariens, Eunomiens, Macédoniens, Cataphrygiens et autres fléaux, font entendre leurs innombrables clameurs. Si cela nous ennuie de connaître les erreurs de tant

[1] TILLEMONT, XIII, 488.

est propter defensionem christianae religionis quaerere, quid senserit Anaximenes, et olim sopitas lites inani curiositate recoquere, cum quorundam etiam haereticorum, qui nomine christiano gloriari uoluerunt, ut Marcionistarum et Sabellianorum multorumque praeterea iam dissentiones quaestionesque sileantur ? Tamen, si opus est ut dixi ueritati aduersantes praenoscere aliquas et pertractatas habere sententias, de haereticis potius qui se christianos uocant quam de Anaxagora et Democrito nobis cogitandum fuit.

d'hérétiques, quel besoin aurions-nous, pour défendre la religion chrétienne, de rechercher ce qu'a pensé Anaximène, de réchauffer par curiosité vaine des débats assoupis, alors que déjà le silence se fait sur les dissensions et les difficultés de certains hérétiques qui prétendaient se glorifier du nom de chrétiens, les Marcionistes par exemple et les Sabelliens ? Cependant, s'il est besoin, comme je l'ai dit, de connaître d'avance et d'approfondir les opinions hostiles à la vérité, c'est aux hérétiques qui s'intitulent chrétiens plutôt qu'à Anaxagoras et à Démocrite qu'il nous aurait fallu songer.

142. — *Ep. ad Iulianam uiduam de bono uiduitatis*, IV, 6
(ZYCHA, dans CV. XXXXI [1900], p. 309 ; P. L., XL, 433) 413 [1].

Quapropter hoc primum oportet ut noueris, bono, quod elegisti, non damnari secundas nuptias, sed inferius honorari. Nam sicut bonum sanctae uirginitatis, quod elegit filia tua, non damnat unas nuptias tuas, sic nec uiduitas tua cuiusquam secundas. Hinc enim maxime Cataphrygarum ac Nouatianorum haereses tumuerunt, quas buccis sonantibus, non sapientibus etiam Tertullianus inflauit, dum secundas nuptias tanquam inlicitas

C'est pourquoi il y a une chose qu'il te faut savoir d'abord : c'est que le bien que tu as choisi ne condamne pas les secondes noces, mais qu'il se les subordonne pour l'estime qu'on en doit avoir. De même que le bien de la sainte virginité, tel que ta fille l'a choisi, ne condamne pas le mariage unique par toi contracté ; de même ta viduité ne condamne le second mariage de qui que ce soit. C'est surtout cette question qui a pro-

[1] TILLEMONT, XIII, 630.

maledico dente concidit, quas omnino licitas apostolus sobria mente concedit.

voqué la fermentation de l'hérésie des Cataphrygiens et de celle des Novatiens. D'une bouche plus sonore que raisonnable, Tertullien lui-même les a enflées d'arrogance, en déchirant d'une dent malveillante les secondes noces que l'Apôtre, dans sa sagesse, avait autorisées comme parfaitement licites.

143. — *Ibid.*, v, 7 (CV, p. 310 : P. L., xl, 434).

Non quia innuptarum bonum honestum dixit (Paulus) (cf. I *Cor.*, vii, 35), ideo putare debemus turpe esse uinculum coniugale ; alioquin etiam primas nuptias condemnabimus, quas nec Cataphryges nec Nouatiani nec disertissimus eorum astipulator Tertullianus turpes ausus est dicere.

De ce que Paul appelle « honorable » le bien des non-mariées, il n'en faut pas conclure que le lien conjugal soit chose honteuse. Au surplus ce serait condamner aussi les premières noces, que ni les Cataphrygiens, ni les Novatiens, ni Tertullien, leur plus éloquent avocat, n'ont osé déclarer honteuses.

144. — *De Haeresibus liber*, xxvi-xxviii (P. L., xlii, 30 ; Œhler, *Corp. haereseol.*, I, 201). Hippone. 428 [1].

XXVI. Cataphryges sunt, quorum auctores fuerunt Montanus tanquam paraclitus, et duae prophetissae ipsius, Prisca et Maximilla. His nomen prouincia Phrygia dedit, quia ibi exstiterunt, ibique uixerunt : et etiam nunc in eisdem partibus populos habent. Aduentum Spiritus sancti a Domino

XXVI. Il y a les Cataphrygiens, dont les instigateurs furent Montan qui passa pour le Paraclet, et ses deux prophétesses Prisca et Maximilla. C'est de la province de Phrygie qu'ils tirent leur nom : c'est là qu'ils sont apparus et qu'ils ont vécu. Aujourd'hui encore, ils ont des populations à eux dans ces

[1] Voir plus haut, dans l'*Introduction*, la notice sur saint Augustin.

promissum, in se potiusquam in apostolis fuisse asserunt redditum. Secundas nuptias pro fornicationibus habent : et ideo dicunt eas permisisse apostolum Paulum, quia ex parte sciebat, et ex parte prophetabat : « Nondum enim uenerat quod perfectum est. (I *Cor.*, XIII, 9-10.) » Hoc autem perfectum in Montanum et in eius prophetissas uenisse delirant. Sacramenta perhibentur habere funesta : nam de infantis anniculi sanguine, quem de toto eius corpore minutis punctionum uulneribus extorquent, quasi eucharistiam suam conficere perhibentur, miscentes eum farinae, panemque inde facientes : qui puer si mortuus fuerit, habetur apud eos pro martyre ; si autem uixerit, pro magno sacerdote.

XXVII. Pepuziani, siue Quintilliani, a loco quodam nominati sunt, quem ciuitatem desertam dicit Epiphanius. Hanc autem isti diuinum aliquid esse arbitrantes, Jerusalem vocant : tantum dantes mulieribus principatum, ut sacerdotio quoque apud eos honorentur. Dicunt enim Quintillae et Priscillae in eadem ciuitate Pepuza Christum specie feminae reuelatum : unde ab hac Quintilliani etiam nuncupantur. Faciunt et ipsi de sanguine infantis, quod Cataphryges facere supra diximus : nam et ab eis

mêmes contrées. Ils affirment que la venue de l'Esprit-Saint promise par le Seigneur s'est réalisée en eux plutôt que chez les apôtres. Ils considèrent le second mariage comme une fornication ; et ils déclarent que, si l'apôtre Paul l'a autorisé, c'est « qu'il ne savait qu'en partie, et ne prophétisait qu'en partie : car ce qui est parfait n'était pas encore venu ». Et ils ajoutent, dans leur folie, que ce « parfait » est venu dans Montan et ses prophétesses. On dit qu'ils ont des sacrements sinistres : ils confectionnent, assure-t-on, leur eucharistie avec le sang d'un enfant d'un an, qu'ils extraient de tout son corps par une série de petites piqûres, puis mêlent à de la farine pour en faire du pain. Si l'enfant meurt, ils le traitent comme un martyr ; s'il vit, comme un grand-prêtre.

XXVII. Les Pépuziens ou Quintilliens tirent leur nom d'un endroit qu'Epiphane appelle une ville déserte. Ils lui attribuent un caractère divin : aussi l'appellent-ils Jérusalem. Ils accordent aux femmes une telle prépondérance, qu'elles vont jusqu'à recevoir chez eux l'honneur du sacerdoce. Ils prétendent que le Christ s'est révélé à Quintilla et à Priscilla dans cette même ville de Pépuze sous la forme d'une femme : d'où leur nom de Quintilliens. Ils font avec le sang d'un enfant la même opération rapportée ci-dessus

perhibentur exorti. Denique alii hanc Pepuzam non esse ciuitatem, sed uillam dicunt fuisse Montani et prophetissarum eius Priscae et Maximillae ; et quia ibi uixerunt, ideo locum meruisse appellari Jerusalem.

XXVIII. Artotyritae sunt, quibus oblatio eorum hoc nomen dedit : offerunt enim panem et caseum, dicentes a primis hominibus oblationes de fructibus terrae et ouium fuisse celebratas. Hos Pepuzianis iungit Epiphanius.

à propos des Cataphrygiens, dont, à ce qu'on prétend, ils sont sortis. Certains disent que cette Pépuze n'était pas une ville, mais le bourg de Montan et de ses prophétesses Prisca et Maximilla, et que c'est parce qu'ils y vécurent que le lieu mérita d'être appelé Jérusalem.

XXVIII. Il y a les Artotyrites, à qui leur mode d'oblation a valu leur nom. Ils offrent en effet du pain et du fromage sous prétexte que les premiers hommes faisaient leurs oblations avec les produits de la terre et des brebis. Epiphane les rattache aux Pépuziens.

145. — *Ibid.*, LXXXVI (P. L., XLII, 47 ; ŒHLER, *Corp. haeresol*, I, 220).

Non ergo ideo est Tertullianus factus haereticus ; sed quia transiens ad Cataphrygas, quos ante destruxerat, coepit etiam secundas nuptias contra apostolicam doctrinam (cf. I *Tim.*, IV, 3) tanquam stupra damnare, et postmodum etiam ab ipsis diuisus, sua conuenticula propagauit.

Ce n'est donc pas pour cela que Tertullien est devenu hérétique. C'est parce que, passant aux Cataphrygiens qu'il avait auparavant affaiblis par ses coups, il se mit à condamner au même titre que l'adultère le second mariage, en dépit de la doctrine de l'Apôtre. Bientôt après il se sépara d'eux, et propagea ses propres conventicules.

146. — *Ep.* CCXXXVII, uenerabili fratri et coepiscopo Ceretio (GOLDBACHER, dans CV, LVII [1911], p. 527 ; P. L., XXXIII, 1035). Date incertaine [1].

Nam quidam Manichaei canonicum librum, cuius titulus est *Actus*

Certains Manichéens rejettent le livre canonique qui est intitulé

[1] Cf. TILLEMONT, XIII, 813. Pour les circonstances où cette lettre fut écrite, voir TILLEMONT ; DCB, II, 447 ; KARL KÜNSTLE, *Antipriscilliana*, Fr. i. B., 1905, p. 162.

Apostolorum repudiant. Timent enim euidentissimam ueritatem, ubi apparet sanctus Spiritus missus, qui est a Domino Iesu Christo in euangelica ueritate promissus. Sub eius quippe Spiritus nomine, a quo penitus alieni sunt, indocta hominum corda decipiunt, mira caecitate adserentes eandem Domini promissionem in suo haeresiarcha Manichaeo esse completam. Quod et illi haeretici faciunt, qui uocantur Cataphryges, dicentes per nescio quos insanos, Montanum scilicet et Priscillam, quos et proprios suos prophetas habent, uenisse Spiritum sanctum, quem Dominus missurum se esse promisit.

Actes des Apôtres. Ils redoutent en effet la vérité si manifeste qui fait voir la venue du Saint-Esprit promise par le Christ dans l'authentique Évangile. Abusant du nom de l'Esprit, auquel ils sont foncièrement étrangers, ils trompent les gens mal avertis et prétendent — étrange aveuglement — que cette promesse du Seigneur a eu sa réalisation dans Manichée, leur hérésiarque. Telle est aussi la doctrine de ces hérétiques qu'on appelle Cataphrygiens; ils disent que l'Esprit promis par le Seigneur est venu par je ne sais quels insensés, Montan et Priscilla, qu'ils tiennent pour leurs propres prophètes.

147. — *Sermo* CCLII (P. L., XXXVIII, 1174). Hippone. Date incertaine.

Disruptis retibus, haereses et schismata facta sunt... Et retia quidem illa per totum expanduntur : qui rumpunt autem, per loca rumpunt. Donatistae ruperunt in Africa, Ariani ruperunt in Ægypto, Photiniani ruperunt in Pannonia, Cataphryges ruperunt in Phrygia.

Une fois les filets rompus, hérésies et schismes se sont produits. A dire vrai, ces filets s'étendent partout. Ceux qui les rompent, ne les rompent que par endroits. Les Donatistes les ont rompus en Afrique, les Ariens les ont rompus en Egypte, les Photiniens les ont rompus en Pannonie, les Cataphrygiens les ont rompus en Phrygie.

PSEUDO-AMBROISE

148. — Sermo XLVI, IV, 10-11 (P. L. [rééd. de 1879] XVII, 720). Date incertaine [1].

Adhuc quid subiungat (Salomon) audite : « Et semitas, inquit, nauis nauigantis (impossibile mihi est scire) *(Proverbes*, XXX, 19). » Nauem adaeque Ecclesiam debemus accipere in salo mundi istius constitutam, quae crebris uentorum fluctibus, id est tentationum plagis et uerberibus fatigatur : quam turbidi fluctus, id est, huius saeculi potestas, conantur ad saxa perducere... Hanc per augusta huius mundi freta duodeni in portum remiges ducunt, id est, duodecim apostoli, et similis numerus prophetarum.

Inde Montani antra latratu falsi carminis resonant, qui duabus feminis prophetissis, Priscillae et Maximillae, tanquam alicuius Scyllae rabidis succinctus est canibus. In ista naue Ecclesiae ea feliciter praeterimus.

Ecoutez encore ce qu'ajoute Salomon : « Il m'est impossible, dit-il, de connaître les sentiers du navire qui navigue. » Par ce navire, nous devons entendre l'Eglise, placée au-milieu de la mer du monde, et qu'assaillent les efforts redoublés des flots et des vents, c'est-à-dire les coups, les chocs des tentations. Combien de flots en fureur (c'est-à-dire : les puissances du siècle) s'efforcent de la jeter sur les rochers !... Mais à travers les détroits resserrés de ce monde, douze rameurs, — les douze apôtres — et un nombre égal de prophètes, le dirigent.

De là-bas, les aboiements de la fausse prophétie font retentir l'antre de Montan, entouré de ses deux prophétesses Priscilla et Maximilla, comme des chiens furieux de quelque Scylla. Sur ce navire de l'Eglise, nous franchissons heureusement (le mauvais pas).

[1] Les hérétiques mentionnés au § 11 sont Montan, Photin, Arius, Marcion, Sabellius.

PSEUDO-CHRYSOSTOME

149. — *Sermo de Spiritu Sancto,* x (P. G., lii, 824). De peu inférieur à l'époque de saint Jean Chrysostome [1].

Ἀνέκυψε Σίμων καὶ λέγει· Πνεῦμα ἔχω. Ἀπὸ τῆς ὄψεως οὐδεὶς ᾔδει τίς ἔχει, τίς οὐκ ἔχει, ἢ τίς ἔχει πνεῦμα ἀκάθαρτον, ἢ τίς ἔχει Πνεῦμα ἅγιον. Εἰ μὲν γὰρ ὄψις ἦν, οὐκ ἂν ὑπέκλεπτεν· ἀπὸ γὰρ τῆς διαγνώσεως εἶχε τὸν ἔλεγχον. Ἦλθε Μοντανὸς λέγων· Πνεῦμα ἅγιον ἔχω. ἦλθε Μανιχαῖος λέγων· Πνεῦμα ἅγιον ἔχω· οὐκ ἦν δὲ δῆλον.

Simon leva la tête et dit : « Je possède l'Esprit ». Par le seul regard, nul ne sait qui le possède ou non, — qui possède l'esprit impur et qui possède l'Esprit saint. Si on le voyait, il ne demeurerait pas caché : aussitôt discerné, il recevrait sa réfutation. Montan est venu déclarer : « Je possède l'Esprit saint. » Manichée est venu déclarer : « Je possède l'Esprit saint. » C'est que (l'Esprit) n'était point visible. [Aussi le Christ a-t-il fourni un criterium, qui est la conformité à l'enseignement évangélique.]

PSEUDO-CHRYSOSTOME

150. — *In Incarnationem Domini nostri Iesu Christi,* vii (P. G., lix, 699). Composition assez voisine de l'époque de saint Jean Chrysostome [2].

Πάσης αἱρέσεως φανεροί εἰσιν οἱ ἔξαρχοι· ἀπὸ Ἀρείου Ἀρειανοί, ἀπὸ Μακεδονίου Μακεδονιανοί, ἀπὸ Εὐνομίου

On connaît bien les chefs de chaque hérésie. D'Arius (procèdent) les Ariens, de Macedonius les

[1] Montfaucon, dans P. G., lii, 824.
[2] Montfaucon, dans P. G., lix, 687-688.

Εὐνομιανοί, ἀπὸ Μαρκίωνος Μαρκιονισταί, ἀπὸ Σαβελλίου Σαβελλιανοί, ἀπὸ Μάνεντος Μανιχαῖοι, ἀπὸ Μοντάνου, Μοντανισταί, καὶ αἱ καθεξῆς αἱρέσεις.

Macédoniens, d'Eunomius les Eunomiens, de Marcion les Marcionistes, de Sabellius les Sabelliens, de Manès les Manichéens, de Montan les Montanistes, et ainsi de suite pour les autres hérésies.

MAROUTA DE MAIPHERKAT

151. — *De Sancta Nicaena Synodo* (TU, XIX, 1 [1899] p. 17).
Maipherkat (Arménie). Fin IVme s. ou début Vme [1].

1° *Traduction d'après le syriaque.*

XI. Hérésie de Montan. Ceux-ci nomment la bienheureuse Marie déesse et disent qu'un Archon s'est uni à elle et que c'est d'elle que le Fils de Dieu est né. Ils introduisent dans leur histoire une manière de parler étrange, qui ne vaut rien. Ils ont aussi falsifié les Ecritures. Ils observent par an quatre carêmes de quarante jours chacun.

2° *Traduction latine faite d'après l'arabe par Abraham Ecchellensis.*

Decimaquinta secta Montanistarum est a Montano, qui etiam Ma-

La quinzième hérésie, celle des Montanistes, procède de Montan.

[1] Cf. TU, *ibid.*, p. 3 et s.; R. DUVAL, *La Littér. syriaque*, 2me éd. (1900) p. 132. Ce Marouta, évêque de Maipherkat, joua de son temps un rôle important. Arcadius et Théodore II se serviront de lui à deux reprises (399-400; 409-410) comme ambassadeur auprès de Yezdegerd Ier. Il fut l'ami, plus tard l'adversaire de saint Jean Chrysostome. Son travail sur le Concile de Nicée était inconnu jusqu'à ces derniers temps : Ebed Jésu n'en avait transcrit qu'un fragment dans son *Nomokanon*, tract. I, § 3 (*Historia œcumenicorum ex recensione Maruthae, Maiphercatae episcopi, rogatu Isaaci catholici*, dans MAI, *Script. Vat. noua Coll.*, X, p. 3 et s.). O. BRAUN l'a publié en entier et traduit en allemand dans les *Kirchengesch. Studien*, hrsg. von KNŒPFLER, SCHRÖRS u. SDRALEK, Bd IV, Heft, 3, Münster I. W. 1898, d'après un ms moderne de la Propagande : *De Sancta Nicaena Synodo. Syrische Texte des Maruta von Maipherkat.* Un catalogue hérésiologique s'y trouve inclus, lequel est, pour l'essentiel, identique à celui qu'Abraham Ecchellensis avait traduit d'après l'arabe (MANSI, II, p. 1056 et s.). HARNACK reproduit dans les TU (p. 11 et 17) : 1° la traduction allemande de BRAUN; 2° pour comparaison, la traduction latine d'Abraham Ecchellensis.

rianitae dicuntur ; nam ob maximum, quem deferebant Mariae honorem, et reuerentiam, deitatem ipsi conferebant. Asserebant praeterea Archonitam cum illa commercium habuisse, ex quo Filius Dei natus est. Plura mire fabulosa, et ab omni ueritate aliena, imo execranda suis immiscent historiis. Lege sancitum et apud eos, ut quater celebrentur in anno ieiunia, singula quadraginta dierum spatio. Scripturas immutarunt et isti, atque corruperunt, ac suis accommodarunt et dogmatibus, et assertis.

On les appelle aussi Marianistes, car, à cause de l'honneur et du respect très grands qu'ils accordaient à Marie, ils lui conféraient la divinité. Ils prétendaient en outre qu'un Archonite avait eu commerce avec elle, et que de là était né le Fils de Dieu. Ils mêlent à leurs histoires bien d'autres contes fabuleux, contraires à toute vérité, je dirai même exécrables. Il a été décrété chez eux par une loi qu'il serait célébré dans l'année quatre carêmes de quarante jours chacun. Ils ont, eux aussi, altéré les Ecritures et les ont corrompues pour les accommoder à leurs dogmes et à leurs assertions.

CORPUS INSCRIPTIONUM LATINARUM

152. — t. VIII, I, p. 252, n° 2272. Inscription trouvée à Mascula (= Khenschela) en Numidie.

Flabius Abus dome|sticus i(n) nomine Patris et Filii [et] domini Muntani quod promi|sit compleuit.

Flavius Avus, attaché à la maison, au nom du Père, du Fils et du seigneur Montan, a exécuté ce qu'il avait promis.

CODEX THEODOSIANUS

153. — XVI, v, 34 (Mommsen et Meyer, vol. I, Pars 2 [Berlin, 1905], p. 866; J. Gothofredus, Lugduni, MDCLXV, t. VI, p. 152). Loi d'Arcadius; 4 mars 398; Constantinople.

Idem [= Honorius] A. A. Eutychiano P(raefecto) P(raetori) o.

Eunomianae superstitionis Clerici seu Montanistae consortio uel conuersatione ciuitatum uniuersarum atque urbium expellantur. Qui si forte in rure degentes, aut populum congregare, aut aliquos probabuntur inire conuentus, perpetuo deportentur, procuratore possessionis ultima animaduertione punito, domino possessione priuando in qua his consciis ac tacentibus infausti damnatique conuentus probabuntur agitati. Si uero in qualibet post publicatam solemniter iussionem urbe deprehensi aut aliquam celebrandae superstitionis gratia ingressi domum probabuntur, et ipsi ademptis bonis ultima animaduersione plectantur et domus, in qua ea sorte qua dictum est ingressi, nec statim a domino dominaue domus expulsi ac proditi fuerint, fisco sine dilatione societur.

Que les clercs appartenant à la secte superstitieuse d'Eunomius, ainsi que les Montanistes, soient éliminés de la vie et de la fréquentation de toutes les villes et cités. Quant à ceux qui vivent à la campagne, s'il est prouvé qu'ils réunissent la population ou qu'ils vont dans certaines assemblées, qu'ils soient déportés à perpétuité; que le procurateur et le propriétaire de la propriété où il aura été prouvé que ces assemblées criminelles et condamnées ont été tenues à la faveur de leur complicité et de leur silence soient, l'un puni des derniers châtiments, le second privé de son bien. Si, après la publication solennelle de ce décret, on trouve de ces (hérétiques) dans une ville quelconque, ou que preuve soit faite qu'ils sont entrés dans une maison pour célébrer leurs cérémonies superstitieuses, qu'on leur ôte leurs biens et qu'ils soient frappés des derniers châtiments; quant à la maison, où ils seront entrés comme il a été dit sans que le ou la propriétaire les en ait chassés immédiatement et les ait dénoncés, qu'elle soit confisquée.

[1] Codices sane eorum scelerum omnium doctrinam ac materiam continentes, summa sagacitate mox quaeri ac prodi exerta auctoritate mandamus sub aspectibus eorum iudicantum incendio mox cremandos. Ex quibus si forte aliquid qualibet occasione uel fraude occultasse nec prodidisse conuincitur, sciat se uelut noxiorum codicum et maleficii crimine conscribtorum, retentorum, capite esse plectendum. DAT. III NON. MART. CONST(ANTINO) P(OLI) HONOR(IO) A. IIII ET EUTYCHIANO CONSS.

aussitôt. [1] Nous recommandons de toute notre autorité que leurs livres, où se trouve enfermée la doctrine et la matière de tous les crimes, soient tout de suite cherchés et livrés avec la plus grande vigilance, et qu'on les brûle aussitôt sous les yeux des juges. Quiconque aura été convaincu d'avoir caché ou de n'avoir pas livré l'un de ces ouvrages, à la faveur de quelqu'occasion ou de quelque fraude, qu'il sache bien qu'il sera puni comme le détenteur d'écrits nuisibles et magiques, et frappé capitalement.

154. — *Ibid.*, XVI, v, 40 (MOMMSEN et MEYER, I, 2, 867; GOTHOFREDUS, VI, 160).
Loi d'Honorius ; 22 février 407 ; Rome.

IDEM AAA SENATORI P(RAEFECTO) V(RBI).

Quid de Donatistis sentiremus, nuper ostendimus. Praecipue tamen Manichaeos uel Frygas siue Priscillianistas meritissima seueritate persequimur. Huic itaque hominum generi nihil ex moribus, nihil ex legibus fit commune cum ceteris. [1] Ac primum quidem uolumus esse publicum crimen, quia quod in religione diuina committitur, in omnium fertur iniuriam. [2] Quos bonorum etiam publicatione persequimur, quae tamen cedere iubemus proximis quibusque personis, ita ut ascendentium uel descendentium uel uenientium ex latere cognatorum usque ad

Nous avons récemment fait connaître notre pensée sur les Donatistes. Mais ce sont surtout les Manichéens et les Phrygiens ou Priscillianistes, que nous poursuivons avec la plus juste sévérité. A cette sorte de gens, ni mœurs ni lois ne sont communes avec les autres. [1] Et tout d'abord nous voulons que leur crime soit crime d'Etat, car d'attaquer la religion divine est un préjudice commis au détriment de tous. [2] Nous les frappons aussi de la confiscation de leurs biens, et voulons que ces biens passent à leurs proches, de telle manière que l'on observe comme dans

secundum gradum uelut in successionibus ordo seruetur. Quibus ita demum ad capiendas facultates esse ius patimur, si non et ipsi pari conscientia polluuntur. [3] Ipsos quoque uolumus amoueri ab omni liberalitate et successione quolibet titulo ueniente. [4] Praeterea non donandi, non emendi, non uendendi, non postremo contrahendi cuique conuicto relinquimus facultatem. [5] In mortem quoque inquisitio tendit. Nam si in criminibus maïestatis licet memoriam accusare defuncti, non immerito et hic debet subire iudicium. Ergo et suprema illius scribtura inrita sit, siue testamento siue codicillo siue epistula siue quolibet genere reliquerit uoluntatis qui aut Manichaeus aut Fryga aut Priscillianista fuisse conuincitur, hoc quoque casu eadem illa circa gradus superius comprehensos condicione seruata : alioquin nec filios haeredes existere aut adire permittimus, nisi a paterna prauitate discesserint : delicti enim ueniam paenitentibus damus. [6] Seruos etiam extra noxam esse uolumus, si dominum sacrilegum revelantes [1] ad ecclesiam catholicam seruitio fideliore transierint.

les successions l'ordre des ascendants, des descendants ou des collatéraux jusqu'au second degré. Mais (les bénéficiaires) n'auront le droit de les recueillir que s'ils ne sont point souillés eux-mêmes par un crime pareil. [3] Nous voulons aussi qu'ils soient écartés de toute donation et succession leur échéant à n'importe quel titre. [4] En outre nous ne laissons à quiconque aura été convaincu (de ces hérésies) nulle faculté de faire donations, d'acheter, de vendre, enfin de former aucun contrat. [5] La mort elle-même n'échappe pas à cette procédure. Car si dans les crimes de lèse-majesté il est permis de mettre en accusation la mémoire du défunt, c'est à juste titre que, dans la présente espèce aussi, il doit subir son jugement. Donc que les dernières volontés de quiconque sera convaincu d'avoir été Manichéen ou Phrygien soient annulées, où qu'il les ait consignées, dans un testament, un codicille, une lettre, etc. En ce cas, on observera les mêmes règles au sujet des degrés de parenté indiqués plus haut. Les fils, au surplus, n'auront pas le droit d'être héritiers ni de recueillir les biens, s'ils ne renoncent aux criminelles doctrines de leur père. Car à ceux

[1] Mommsen-Meyer donnent *reuertentes*, dont le sens ni la construction ne s'accommodent. Ils ajoutent en note « fortasse scr. *relinquentes* ». J'adopte la leçon de Gothofredus, qui signale plusieurs variantes ou corrections (*evitantes : reuerentes : fugientes*). En principe, les esclaves n'avaient pas le droit d'accuser leurs maîtres, sauf quand la loi de lèse-majesté était en jeu : cf. J. Gothofredus, VI, 162.

[7] Praedium, quo se huiusmodi hominum coetus, domino, etsi non communione criminis implicato, sciente tamen nec prohibente, contraxit, patrimonio nostro societur ac, si dominus ignorauit, actor uel procurator possessionis cohercitus plumbo perpeti metallorum operi deputetur, conductor, si idoneus est, deportabitur. [8] Rector prouinciae, si haec crimina dissimulatione uel gratia delata distulerit aut conuicta neglexerit, sciat se multa uiginti librarum auri feriendum. Defensores quoque et principales urbium singularum necnon et officia prouincialia decem librarum auri poena constringet, nisi in his, quae a iudicibus super hoc praecepta fuerint, exsequendis et sagacissimam curam et sollertissimam operam commodarint. DAT. VIII KAL. MART. ROM(AE) HONORIO VII ET THEODOSIO II AA CONSS.

qui se repentent, nous accordons le pardon de leur faute. [6] Nous voulons aussi que les esclaves soient exonérés de toute faute si, dénonçant leur maître comme sacrilège, ils passent par un service plus fidèle à l'Eglise catholique. [7] La propriété où des réunions hérétiques se seront tenues sera confisquée, si le maître, même sans s'associer à leur forfait, l'a connu et ne l'a pas empêché ; si le maître l'a ignoré, l'intendant ou le procurateur sera frappé du fouet à plombs, et condamné aux mines à perpétuité ; le locataire, si sa condition le permet, sera déporté. [8] Si le gouverneur de la province, par connivence ou faveur, ajourne l'enquête sur ces crimes quand on les lui dénonce ou les laisse impunis, une fois avérés, qu'il sache qu'il sera puni d'une amende de vingt livres d'or. Les *défenseurs* [1] et les premiers magistrats de chaque ville, de même que les fonctionnaires provinciaux subalternes, seront frappés d'une amende de six livres d'or s'ils ne mettent leurs soins les plus diligents et toute leur habileté à exécuter les décisions prescrites à ce sujet par les juges.

[1] Sur les *defensores civitatis,* élus par le suffrage universel, et dont l'office propre consistait à défendre les populations contre toute exaction, voir l'atricle de A. DESJARDINS, dans DAREMBERG et SAGLIO.

155. — *Ibid.*, XVI, v, 48 (Mommsen et Meyer, I, 2, 871 ; Gothofredus, VI, 168).
Loi de Théodose II. 21 février 410. Constantinople.

Idem A. A. Anthemio P(raefecto) P(raetorio).

Montanistas et Priscillianistas et alia huiuscemodi genera nefariae superstitionis per multiplicata scita diualia diversa ultionum supplicia contemnentes ad sacramenta quidem militiae, quae nostris obsecundat imperiis, nequaquam admitti censemus : si quos uero ex his curialis origo, uel ordinum nexus, aut cohortalinae militiae [1] inligat obsequiis et functionibus, his adstringi praecipimus : ne sub colore damnatae religionis eliciant uacationis cupitae sibi suffragia. Nec enim placet ex lege, quae in occidentalibus partibus promulgata praedictas caerimonias ita insecuta est, ut ab omni contractu eos et propemodum Romana conuersatione submouerit, cohortalis militiae vel curiarum eos necessitatibus liberari. Dat. viiii Kal. Mar. Constant(ino) p(oli) Varane v. c. Cons.

Nous estimons que les Montanistes, les Priscillianistes et autres variétés de sectes criminellement superstitieuses qui méprisent les divers supplices vengeurs édictés par des décisions impériales réitérées, ne doivent aucunement être admis à prêter le serment de la milice qui est l'auxiliaire de nos commandements. Mais s'il en est que leur origine curiale ou les obligations, soit des ordres, soit de la *militia cohortalina,* assujettissent à certains services et fonctions, nous ordonnons qu'ils y soient astreints, de peur que, sous prétexte de religion condamnée, ils n'obtiennent la faveur de l'exemption qu'ils désirent. Car nous ne voulons pas que, par la loi promulguée en Occident qui poursuit les cérémonies susdites au point d'écarter ces (hérétiques) de toute transaction et, pour ainsi dire, de toute vie romaine, ils soient exonérés des obligations de la *militia cohortalis* et des curies.

[1] Depuis le deuxième siècle, surtout à partir de l'époque post-constantinienne, le mot *militia* désigne, non plus seulement le service militaire, mais aussi l'administration civile : « On militait dans les bureaux ; le calame remplaçait l'épée. » (L. Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise,* III, 2). L'organisation fortement hiérarchisée des fonctionnaires impériaux, les titres d'allure belliqueuse que portaient leurs chefs, avaient favorisé cette acception nouvelle. La *militia cohortalina* consistait en fonctions subalternes qui constituaient une charge, et non pas une dignité. Voy. Heumann-Seckel, *Handlex. zu den Quellen des röm. Rechtes,* 9e éd., 1907, *s. u. militia,* et R. Cagnat, dans Daremberg-Saglio, III, 2, col. 1891.

156. — *Ibid.*, XVI, v, 57 (Mommsen et Meyer, I, 2, 875 ; Gothofredus, VI, 181). Loi de Théodose II, 31 octobre 415. Constantinople.

Idem AA. Aureliano P(raefecto) P(raetorio) II.

Montanistae conueniendi uel celebrandi coetus ademptam sibi, et creandi clericos omnem intellegant facultatem, ita ut, si conuentus inlicitos celebrauerint, clerici eorum, et episcopi siue presbyteri siue diaconi, qui nefaria conuenticula ineunda temptauerint, uel creare clericos ausi fuerint, uel etiam creari adquieuerint, stilum deportationis excipiant. [1] Hi uero, qui ad celebrandos interdictos conuentus eos susceperint, ea ipsa re, in qua hoc fieri concesserint et execrabilia mysteria celebrari, procul dubio intellegant se spoliandos, siue domus ea fuerit siue possessio ; si uero procuratores ignorantibus dominis eos susceperint, in exilium se uehementer cohercitos non ambigant ablegandos. [2] Si qua etiam propria eorum nunc extant aedificia, quae non Ecclesiae, sed antra debent feralia nominari, uenerabilibus Ecclesiis orthodoxae sectae cum donariis addicentur. Quod quidem ita fieri oportebit, ut abstineatur priuatorum rebus : ne sub obtentu rerum ad ecclesias Montanistarum pertinentium, aduersus priuatos spoliatio, ac direptio perpetretur. Dat. prid. Kal. Nov.

Que les Montanistes comprennent que toute faculté de se réunir et de tenir des assemblées, ainsi que de créer des clercs, leur est ôtée. En conséquence, s'ils tiennent des réunions illicites, que leurs clercs, et leurs évêques ou leurs prêtres ou leurs diacres qui auront essayé de prendre part à ces conventicules criminels, ou auront osé créer des clercs, ou même auront consenti à être créés (tels), reçoivent un jugement de déportation. [1] Quant à ceux qui les auront accueillis pour la célébration des réunions interdites, qu'ils comprennent que par le fait même de l'autorisation donnée pour la célébration de ces exécrables mystères, ils seront indubitablement dépouillés, soit de leur maison, soit de leur domaine ; si ce sont les procurateurs qui les ont accueillis, à l'insu du propriétaire, un rigoureux exil les frappera, qu'ils n'en doutent point. [2] Si (ces hérétiques) ont encore des édifices qui leur soient propres, — disons, non pas des Eglises, mais bien plutôt des antres affreux, — qu'ils soient adjugés avec leurs trésors aux vénérables Eglises orthodoxes. Ce transfert devra toutefois se réaliser sans qu'on touche à

Const(antino) p(oli) Honor(io) x et Theod(osio) vi aa. Conss.

la propriété privée ; car il ne faut pas que sous couleur de biens appartenant aux églises montanistes, on perpètre la spoliation et le pillage au détriment des particuliers.

157. — *Ibid.*, XVI, v, 59 (Mommsen et Meyer, I, 2, 876 ; Gothofredus, VI, 182). Loi de Théodose II ; 9 avril 423 ; Constantinople.

Idem AA. Asclepiodoto P(raefecto) P(raetorio).

Manichaei et Fryges, quos Pepyzitas siue Priscillianistas, uel alio latentiore uocabulo appellant, Arriani itidem Macedonianique et Eunomiani, Nouatiani ac Sabbatiani ceterique haeretici, sciant uniuersa sibi hac quoque constitutione denegari, quae illis generalium sanctionum interdixit auctoritas, puniendis, qui contra generalium constitutionum interdicta uenire temptauerint. Dat. v Id. Aprili Constant(ino) p(oli) Asclepiodoto et Mariniano Conss.

Que les Manichéens et les Phrygiens, qu'on appelle Pepyzites ou Priscillianistes ou encore de quelqu'autre nom plus secret ; que pareillement les Ariens, les Macédoniens, les Eunomiens, les Novatiens, les Sabbatiens et tous les autres hérétiques sachent que par cette constitution sont renouvelées les défenses déjà portées contre eux par l'autorité des lois générales, et qu'ils seront punis, s'ils essaient d'aller à l'encontre des défenses incluses dans les constitutions générales.

158. — *Ibid.*, XVI, x, 24 (Mommsen et Meyer, I, 2, 904 ; Gothofredus, VI, 295). Loi de Théodose II. 8 juin 423. Constantinople.

Idem AA. Asclepiodoto P(raefecto) P(raetorio).

Manichaeos, illosque quos Pepyzitas uocant, necnon et eos qui omnibus haereticis hac una sunt persuasione peiores, quod in uenerabili die Paschae ab omnibus dissentiunt, si in eadem amentia

Les Manichéens, et ceux qu'on appelle Pepyzites, ainsi que ceux qui sont pires que tous les hérétiques par cette seule conviction qui les fait se séparer de tous les autres au jour vénérable de la Pâque, s'ils

perseuerant, eadem poena multamus : bonorum proscriptione atque exilio...

persévèrent dans la même folie, nous les frappons du même châtiment : la confiscation de leurs biens et l'exil.

159. — *Ibid.*, XVI, v, 65 (Mommsen et Meyer, I, 2, 878 ; Gothofredus, VI, 187).
Loi de Théodose II. 30 mai 428. Constantinople.

Impp. Theod(osius) et Val(entini)anus AA. Florentio P(raefecto) P(raetorio).

... Quoniam non omnes (haeretici) eadem austeritate plectendi sunt, Arrianis quidem, Macedonianis et Apollinarianis, quorum et hoc facinus, quod nocenti meditatione decepti credunt de ueritatis fonte mendacia, intra nullam ciuitatem ecclesiam habere liceat ; Nouatianis autem et Sabbatianis omnis innouationis adimatur licentia, si quam forte temptauerint ; Eunomiani uero, Valentiniani, Montanistae seu Priscillianistae, Fryges, Marcianistae, Borboriani, Messaliani, Euchitae siue Enthusiastae, Donatistae, Audiani, Hydroparastatae, Tascodrogitae, Fotiniani, Pauliani, Marcelliani et qui ad imam usque scelerum nequitiam peruenerunt Manichaei nusquam in Romano solo conueniendi orandique habeant facultatem... Dat. iii Kal. Iun. Constant(ino)p(oli) Felice et Tauro Conss.

... Etant donné qu'il ne faut pas que tous les hérétiques soient punis avec la même sévérité, qu'il ne soit permis ni aux Ariens, ni aux Macédoniens, ni aux Apollinariens, dont le forfait consiste à se laisser duper par des spéculations criminelles et à croire des mensonges sur la source de Vérité, d'avoir d'églises dans aucune cité ; qu'aux Novatiens et aux Sabbatiens toute licence d'innover soit ôtée, si d'aventure ils y prétendaient ; que les Eunomiens, les Valentiniens, les Montanistes ou Priscillianistes, les Phrygiens, les Marcianistes, les Borboriens, les Messaliens, les Euchites ou Enthousiastes, les Donatistes, les Audiens, les Hydroparastates, les Tascodrogites, les Photiniens, les Pauliens, les Marcelliens — et les Manichéens qui sont descendus jusqu'à l'extrême perversité du crime — n'aient nulle part sur le sol romain la faculté de se réunir et de prier...

MARIUS MERCATOR

160. — *Translationes uariorum opusculorum Nestorii blasphemarum capitula XII.* § XVII (P. L., XLVIII, 928). Constantinople. 431 [1].

Photinus autem insanissimo Nestorio parem sententiam tenuit, Verbum Dei quidem non negans esse in substantia ; sed hoc extrinsecus in isto, qui ex Maria more communi coniugum natus est, Iesu inhabitasse peculiariter, et omnia illa per hunc fecisse in terris miracula, quae in Euangeliis legimus. Λογοπάτορα uero, quod hic insanissimus dicit, nesciens quid loquatur, Υἱοπάτορα Praxeas primus, inde post non multum Montanus, cum sua Prisca et Maximilla pronuntiant.

Photin a défendu une opinion pareille à celle de l'insensé Nestor. Il ne nie pas à dire vrai que le Verbe de Dieu n'existe en substance ; mais il soutient que le Verbe, venant du dehors, a habité particulièrement dans ce Jésus qui est né de Marie selon la manière ordinaire aux femmes, et que c'est lui qui, par Jésus, a réalisé sur la terre tous les miracles que nous lisons dans les Evangiles. De même que cet insensé, ne sachant ce qu'il dit, appelle (le Verbe) Λογοπάτωρ, Praxeas, bientôt suivi par Montan avec sa Prisca et sa Maximilla, l'appelle Υἱοπάτωρ.

VINCENT DE LÉRINS

161. — *Commonitorium,* XVIII (éd. RAUSCHEN, dans *Florilegium Patristicum,* fasc. V, Bonn 1906, p. 43 ; P. L., L, 664). Iles de Lérins. 434 [2].

Sed de hoc nolo plura dicere. Hoc tantum commemorabo, quod

Je n'en veux pas dire davantage : je rappellerai seulement qu'en ajou-

[1] BARDENHEWER, p. 438.
[2] BARDENHEWER, p. 449.

contra Moysi praeceptum exsurgentes in ecclesia nouellas Montani furias et insana illa insanarum mulierum nouicii dogmatis somnia ueras prophetias adseuerando, meruit ut de se quoque et scripturis suis diceretur : « Si surrexerit in medio tui propheta... », et mox : « Non audies uerba prophetae illius » : quare ? « Quia, inquit, temptat uos Dominus uester, utrum diligatis eum an non. » (*Deutéronome*, XIII, 1-3.)

tant foi, en dépit du précepte de Moïse, aux fureurs de Montan, alors nouvelles dans l'Eglise, et aux folles visions de sottes femmes qui annonçaient un dogme nouveau, (Tertullien) mérita qu'il fût dit de lui aussi et de ses écrits : « S'il s'élève du milieu de vous un prophète... » Et ensuite : « Vous n'écouterez pas les paroles de ce prophète. » Pourquoi ? « Parce que, est-il dit, le Seigneur votre Dieu vous tente, pour voir si vous l'aimez ou non. »

PROSPER D'AQUITAINE

162. — *Chronicon* (MOMMSEN, dans *Mon. Germ. hist.*, *Auct. ant.*, IX, I [1892] 429 P. L., LI, 563) Sud de la Gaule [1]. Entre 433 et 455 [2].

Hac tempestate pseudoprophetia quae Cataphrygas nominatur accepit exordium Montano auctore et Prisca Maximillaque insanis uatibus.

[Le reste de la notice est emprunté à saint Augustin, *Haer.*, XXVI : voir plus haut n° **144**].

C'est à cette époque [= sous les consuls Cethegus et Clarus] que naquit la pseudoprophétie, dite cataphrygienne, à l'instigation de Montan et de ses prophétesses insensées, Prisca et Maximilla.

[1] O. HOLDER-EGGER (*Neues Archiv der Ges. für ält. deutsche Geschichtskunde*, I [1876] p. 63) dit : à Rome.

[2] BARDENHEWER, p. 442. VALENTIN, *Saint Prosper d'Aquitaine*, Toulouse, 1900, p. 203.

SOCRATE

163. — Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, I, xxiii, 7 (éd. Hussey, Oxford, 1853, t. I, p. 132 ; P. L., lxvii, 144). Constantinople. Entre 439 et 450 [1].

[7] Οἱ μὲν γὰρ τοῦ ὁμοουσίου τὴν λέξιν ἐκκλίνοντες, τὴν Σαβελλίου καὶ Μοντανοῦ δόξαν εἰσηγεῖσθαι αὐτὴν, τοὺς προσδεχομένους ἐνόμιζον.

[7] Ceux qui [parmi les évêques, après le concile de Nicée] s'opposaient au mot *homoousios* estimaient que ceux qui l'admettaient favorisaient l'opinion de Sabellius et de Montan.

164. — *Ibid.*, II, xxxvii (Hussey, i, 312 ; P. G., lxvii, 312).

Déjà cité plus haut dans Athanase, n° **77**.

165. — *Ibid.*, VII, xxxii, 20 (Hussey, i, 809 ; P. G., lxvii, 812).

Οὐ μὴν, ὡς Φωτεινὸς καὶ ὁ Σαμοσατεὺς, ἀναιρεῖ αὐτοῦ τὴν ὕπαρξιν. Τοῦτο γὰρ καὶ Μανιχαῖοι καὶ οἱ ἀπὸ Μοντανοῦ δογματίζειν ἐτόλμησαν.

(Nestorius) ne supprime pas, comme Photin et le Samosate, la subsistance [2] (du Verbe de Dieu) : car telle est la doctrine que, et les Manichéens, et les disciples de Montan, ont osé soutenir.

[1] Ph. Meyer, dans RE[3], xviii, 482.

[2] *Subsistance*, pris au sens philosophique, pour marquer l'existence des êtres *substantiels* et *personnels*.

SOZOMÈNE

166. — Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, II, xviii, 3 (éd. Hussey, Oxford, 1860, I, 163 ; P. G., lxvii, 980). Constantinople. Entre 443 et 450 [1].

Ἐν δὲ τῷ τότε πάλιν πρὸς ἑαυτοὺς ἐστασίαζον οἱ ἐπίσκοποι, ἀκριβολογούμενοι περὶ τὸ ὁμοούσιον ὄνομα. Οἱ μὲν γάρ, τοὺς τοῦτο προσδεχομένους, βλασφημεῖν ᾤοντο, ὡς ὑπάρξεως ἐκτὸς τὸν Υἱὸν δοξάζοντας, καὶ τὰ Μοντανοῦ καὶ Σαβελλίου φρονοῦντας...

En ce temps-là, les évêques avaient entre eux de nouvelles discussions et se livraient à un minutieux examen du mot ὁμοούσιος. Certains parmi eux estimaient que ce mot ne pouvait être accepté sans blasphème, en ce sens qu'il impliquait la non-existence du Fils et qu'il renouvelait l'erreur de Montan et de Sabellius [2].

167. — *Ibid.*, II, xxxii, 1 et s. (Hussey, 1, 216 ; P. G., lxvii, 1025 et 1028.)

[1] Τὸ δὲ Ἀρείου δόγμα, εἰ καὶ πολλοῖς ἐν ταῖς διαλέξεσιν ἐσπουδάζετο, οὔπω εἰς ἴδιον διεκέκριτο λαόν, ἢ ὄνομα τοῦ εὑρόντος· ἀλλὰ πάντες ἅμα ἐκκλησίαζον καὶ ἐκοινώνουν, πλὴν Ναυατιανῶν, καὶ τῶν ἐπικαλουμένων Φρυγῶν, Οὐαλεντινιανῶν τε καὶ Μαρκιωνιστῶν καὶ Παυλιανῶν, καὶ εἴ τινες ἕτεροι ἑτέρας ἤδη ηὑρημένας αἱρέσεις ἐπλήρουν. [2] Κατὰ τούτων δὲ πάντων νόμον θέμενος ὁ βασιλεύς, προσέταξεν ἀφαιρεθῆναι αὐτῶν εὐκτηρίους οἴκους, καί ταῖς ἐκκλησίαις συνάπτεσθαι, καὶ μήτε ἐν οἰκίαις ἰδιωτῶν, μήτε δημοσίᾳ ἐκκλη-

[1] La doctrine arienne, en dépit du zèle que beaucoup déployaient pour elle dans les discussions, ne s'était pourtant pas constituée en parti distinct, à qui l'on donnât le nom de son initiateur. Tous se rassemblaient ensemble dans les églises et communiquaient ensemble, à l'exception des Novatiens, de ceux qu'on appelle Phrygiens, des Valentiniens, des Marcionistes et des Pauliens, et de quelques autres adhérents d'hérésies déjà inventées. [2] Contre tous ceux-ci l'empereur

[1] G. Lœschcke, dans RE³, xviii, 543. — Georg Schoo (*die erhaltenen schriftl. Hauptquellen des Kirchenhistorikers Sozomenos*, thèse Münster, 1911, p. 15-17) dit 439-450.
[2] Cf. plus haut le n° **163**.

σιάζειν. Κάλλιον δὲ τῇ καθόλου Ἐκκλησίᾳ κοινωνεῖν εἰσηγεῖτο, καὶ εἰς ταύτην συνιέναι συνεβούλευσε. Διὰ τοῦτον δὲ τὸν νόμον τούτων τῶν αἱρέσεων οἶμαι τὴν πολλὴν ἀφανισθῆναι μνήμην... [6] Φρύγες δὲ κατὰ τὴν ἄλλην ἀρχομένην, παραπλήσια τοῖς ἄλλοις ὑπέμειναν, πλὴν Φρυγίας, καὶ τῶν ἄλλων ἐθνῶν τῶν ἐκ γειτόνων· ἔνθα δὴ ἐκ τῶν κατὰ Μοντανὸν χρόνων πλῆθος ἀρξάμενοι, καὶ νῦν εἰσι.

(Constantin) prescrivit par une loi [1] que leurs maisons de prières leur fussent ôtées et dévolues aux églises. Il leur défendit de tenir assemblée dans les maisons particulières ni en public. Il jugea préférable qu'ils se rattachassent à l'Eglise catholique et il leur prescrivit de s'y joindre. C'est, je crois, grâce à cette loi que presque tout souvenir de ces hérésies a disparu... [6] Les Phrygiens souffrirent le même traitement que les autres hérétiques dans toutes les provinces romaines, excepté en Phrygie et dans les pays voisins : c'est là que depuis l'époque de Montan ils avaient commencé à devenir multitude, tout comme aujourd'hui encore.

168. — *Ibid.*, VII, XVIII, 5-6 (HUSSEY, II, 736; P. G., LXVII, 1469).

[5] Ἐξ ἐκείνου δὲ Σαββάτιος τοῖς Ἰουδαίοις ἑπόμενος, εἰ μὴ κατὰ ταὐτὸν συνηνέχθη πάντας ἄγειν τὴν ἑορτήν, φθάνων ὡς ἔθος ἐνήστευε, καὶ καθ' ἑαυτὸν διὰ τῶν νενομισμένων ἐπετέλει τὸ Πάσχα. Τῷ δὲ Σαββάτῳ ἀφ' ἑσπέρας ἐπὶ τὸν δέοντα καιρὸν ἐν ἀγρυπνίᾳ καὶ ταῖς προσηκούσαις εὐχαῖς διαγινόμενος, τῇ ἑξῆς ἡμέρᾳ κοινῇ πᾶσιν ἐκκλησίαζε, καὶ τῶν μυστηρίων μετεῖχε. [6] Καὶ τὰ μὲν πρῶτα, τὸ πλῆθος ἐλάνθανεν· ὡς δὲ τῷ χρόνῳ ἐντεῦθεν ἐπίσημος ἐγένετο, πολλοὺς τοὺς ζηλοῦντας ἔσχε, καὶ μάλιστα Φρύγας καὶ Γαλάτας, οἷς

[5] A partir de ce moment Sabbatius observa l'usage juif, et, à moins qu'il n'arrivât que tous célébrassent la fête le même jour, il jeûnait selon la coutume, mais en avance, et célébrait à part lui la Pâque selon les rites prescrits. Le jour du Sabbat, depuis le soir jusqu'au moment fixé, il restait à veiller et à réciter les prières voulues; le jour suivant, il assistait aux réunions avec les autres et prenait sa part des mystères. [6] Tout d'abord le peuple ne s'aperçut pas (de sa manière

[1] Cf. n 72.

πάτριον ὧδε τὴν ἑορτὴν ταύτην ἐπιτελεῖν.

d'agir); quand, avec le temps, il eut attiré l'attention, il trouva beaucoup d'imitateurs, surtout des Phrygiens et des Galates, pour qui ce devint une coutume héréditaire de célébrer la fête de cette façon.

169. — *Ibid.*, VII, XVIII, 12 et s. (HUSSEY, II, 739; P. G., LXVII, 1472).

[12] Μοντανισταὶ δὲ, οὓς Πεπουζίτας καὶ Φρύγας ὀνομάζουσι, ξένην τινὰ μέθοδον εἰσαγαγόντες, κατὰ ταύτην τὸ Πάσχα ἄγουσι. Τοῖς μὲν γὰρ ἐπὶ τούτῳ τὸν τῆς σελήνης δρόμον πολυπραγμονοῦσι καταμέμφονται. Φασὶ δὲ χρῆναι μόνοις τοῖς ἡλιακοῖς ἕπεσθαι κύκλοις τοὺς ὀρθῶς ταῦτα κανονίζοντας· καὶ μῆνα μὲν ἕκαστον εἶναι ἡμερῶν τριάκοντα ὁρίζουσιν. Ἄρχεσθαι δὲ τὴν πρώτην ἀπὸ τῆς ἐαρινῆς ἰσημερίας, ἣ ῥηθείη ἂν κατὰ Ῥωμαίους, πρὸ ἐννέα καλανδῶν Ἀπριλλίων· ἐπειδὴ, φασίν, οἱ δύο φωστῆρες τότε ἐγένοντο, οἷς οἱ ἐνιαυτοὶ δηλοῦνται. [13] Καὶ τοῦτο δείκνυται τὸ τὴν σελήνην διὰ ὀκταετηρίδος τῷ ἡλίῳ συνιέναι, καὶ ἀμφοῖν κατὰ ταὐτὸν νουμηνίαν συμβαίνειν. Καθότι ἡ ὀκταετηρὶς τοῦ σεληνιακοῦ δρόμου πληροῦται ἐννέα καὶ ἐνενήκοντα μησὶν, ἡμέραις δὲ δισχιλίαις ἐνναχοσίαις εἴκοσι δύο· ἐν αἷς ὁ ἥλιος τοὺς ὀκτὼ δρόμους ἀνύει, λογιζομένων ἑκάστῳ ἔτει τριακοσίων ἑξήκοντα πέντε ἡμερῶν, καὶ προσέτι τετάρτου ἡμέρας μιᾶς. [14] Ἀπὸ γὰρ τῆς πρὸ ἐννέα καλανδῶν Ἀπριλλίων, ὡς ἀρχῆς οὔσης κτίσεως ἡλίου καὶ πρώτου μηνὸς, ἀναλογίζονται τὴν

[12] Les Montanistes, qu'on appelle Pépuzites, et Phrygiens, célèbrent la Pâque selon une méthode insolite qu'ils ont introduite. Ils blâment ceux qui règlent avec soin cette fête sur le cours de la lune, et ils prétendent que ceux qui ont souci d'une liturgie correcte doivent ne tenir compte que du cycle solaire. Ils donnent trente jours à chaque mois, et font partir le premier jour de l'équinoxe du printemps, c'est-à-dire — d'après le comput romain — du neuvième jour avant les calendes d'Avril. N'est-ce pas alors, observent-ils, que sont nés les deux corps célestes qui règlent le cours des années? [13] Ce qui le prouve, c'est que tous les huit ans, la lune rencontre le soleil, et pour l'un et l'autre la nouménie se produit au même point. Le cycle de huit ans de la lune s'accomplit en quatre-vingt dix-neuf mois et en deux mille neuf cent vingt-deux jours; et durant ce temps, il se fait huit courses solaires, comprenant chacune trois cents soixante-cinq

εἰρημένην ταῖς ἱεραῖς Γραφαῖς τεσσαρεσκαιδεκαταίαν. Καὶ ταύτην εἶναι λέγουσι τὴν πρὸ ὀκτὼ εἰδῶν Ἀπριλλίων· καθ' ἣν ἀεὶ τὸ Πάσχα ἄγουσιν εἰ συμβαίη καὶ τὴν ἀναστάσιμον αὐτῇ συνδραμεῖν ἡμέραν, εἰ δὲ μὴ [1] ἐπὶ τῇ ἐχομένῃ Κυριακῇ ἑορτάζουσι. Γέγραπται γάρ, φησίν, ἀπὸ τεσσαρεσκαιδεκάτης μέχρι εἰκοστῆς πρώτης (Cf. *Exode*, XII, 18).

jours par an, plus le quart d'un jour. [14] Car c'est à partir du neuvième jour avant les calendes d'Avril, comme marquant le début de la création du soleil et du premier mois, qu'ils calculent le quatorzième jour dont il est parlé dans les Saintes Ecritures. Ce jour est, disent-ils, le huitième avant les ides d'Avril ; et c'est ce jour-là qu'ils célèbrent toujours la Pâque, s'il arrive que le jour de la Résurrection coïncide avec lui. Si non, ils la fêtent le dimanche suivant. Car il est écrit, disent-ils, « depuis le quatorzième jour jusqu'au vingt et unième. »

170. — *Ibid.*, VII, XIX, 2 (HUSSEY, II, 742 ; P. G., LXVII, 1476).

Οὐ γὰρ δὴ τὰς αὐτὰς παραδόσεις περὶ πάντα ὁμοίας, κἂν ὁμόδοξοι εἶεν, ἐν πάσαις ταῖς Ἐκκλησίαις εὑρεῖν ἔστιν. Ἀμέλει Σκῦθαι πολλαὶ πόλεις ὄντες, ἕνα πάντες ἐπίσκοπον ἔχουσιν. Ἐν ἄλλοίς δὲ ἔθνεσιν ἔστιν ὅπη καὶ ἐν κώμαις ἐπίσκοποι ἱεροῦνται, ὡς παρὰ Ἀραβίοις καὶ Κυπρίοις ἔγνων, καὶ παρὰ τοῖς ἐν Φρυγίαις Ναυατιανοῖς καὶ Μοντανισταῖς.

Il est impossible de rencontrer, même dans les milieux de mêmes croyances, des traditions absolument identiques sur tous les points. Il y a assurément beaucoup de villes en Scythie, et cependant elles n'ont toutes qu'un seul évêque. Tandis qu'il y a telle autre nation où l'on sacre des évêques même dans des villages : je l'ai su pour les Arabes et les Chypriotes, et aussi pour les Novatiens et les Montanistes de Phrygie.

[1] Cet εἰ δὲ μὴ est une addition proposée par USSER (cf. la note de la P. G.) : l'interprétation de la fin de ce morceau est très discutée. Voy. A. HILGENFELD, *der Paschastreit der alten Kirche*, Halle, 1860, p. 396.

171. — *Ibid.*, VII, XIX, 7 (HUSSEY, II, 743 ; P. G., LXVII, 1477).

Καὶ τὴν πρὸ ταύτης δὲ καλουμένην τεσσαρακοστὴν, ἐν ᾗ νηστεύει τὸ πλῆθος, οἱ μὲν εἰς ἕξ ἑβδομάδας ἡμερῶν λογίζονται ὡς Ἰλλυριοὶ καὶ οἱ πρὸς δύσιν, Λιβύη τε πᾶσα καὶ Αἴγυπτος σὺν τοῖς Παλαιστινοῖς· οἱ δὲ, ἑπτὰ, ὡς ἐν Κωνσταντινουπόλει καὶ τοῖς πέριξ ἔθνεσι, μέχρι Φοινίκων· ἄλλοι δὲ, τρεῖς σποράδην ἐν ταῖς ἕξ ἢ ἑπτὰ νηστεύουσιν· οἱ δὲ, ἅμα τρεῖς πρὸ τῆς ἑορτῆς συνάπτουσιν· οἱ δὲ, δύο, ὡς οἱ τὰ Μοντανοῦ φρονοῦντες.

Pour le « carême » qui précède la fête de Pâque et pendant lequel le peuple jeûne, les uns comptent six semaines, comme les Illyriens et les Occidentaux, toute la Libye, l'Egypte et la Palestine ; d'autres, sept semaines, comme à Constantinople et dans les provinces circonvoisines jusqu'à la Phénicie ; d'autres jeûnent trois semaines alternativement sur un laps de six ou sept semaines ; d'autres encore jeûnent de suite pendant les trois semaines qui précèdent la fête; d'autres enfin, pendant deux semaines, comme les partisans de Montan.

THÉODORET

172. — Αἱρετικῆς κακομυθίας ἐπιτομή, III, I (P. G., LXXXIII, 402). Cyr. dans la Syrie Euphratésienne. Après 450 [1].

Τῆς δὲ κατὰ Φρύγας καλουμένης αἱρέσεως ἦρξατο Μοντανὸς, ἀπὸ κώμης τινὸς ἐκεῖ διακειμένης ὁρμώμενος, Ἀρδαβᾶν καλουμένης. Οὗτος οἰστρηθεὶς ἔρωτι φιλαρχίας Παράκλητον ἑαυτὸν προσηγόρευσε, καὶ προφήτιδας ἐποιήσατο δύο, Πρίσκιλλαν καὶ Μαξιμίλλαν, καὶ τὰ τούτων συγγράμματα προφητικὰς προσηγόρευσε βίβλους, Πέπουζαν δὲ τὴν

Le chef de l'hérésie dite cataphrygienne fut Montan, qui sortit d'un bourg situé dans ce pays et qui s'appelle Ardaban. Aiguillonné par l'ambition, il s'intitula Paraclet et se constitua deux prophétesses, Priscilla et Maximilla. Il appela livres prophétiques les écrits de ces femmes, et nomma Jérusalem le

[1] BARDENHEWER, p. 330. En 453, d'après BATIFFOL, *Litt. Grecque*, p. 306.

κώμην ὠνόμασεν Ἱερουσαλήμ. Οὗτος καὶ γάμον διαλύειν ἐνομοθέτησε, καὶ νηστείας καινὰς παρὰ τὸ τῆς Ἐκκλησίας ἐπεισήγαγεν ἔθος. Τὸν δὲ περὶ τῆς θείας Τριάδος οὐκ ἐλυμήνατο λόγον, καὶ τὰ περὶ τῆς τοῦ κόσμου δημιουργίας ὁμοίως ἡμῖν ἐδογμάτισεν. Οἱ δὲ τῆς τούτου διδασκαλίας ἐξηρτημένοι, καλοῦνται μὲν ἀπὸ τουτου Μοντανισταὶ, καλοῦνται δὲ κατὰ Φρύγας ἀπὸ τοῦ ἔθνους, Πεπουζηνοὶ δὲ ἀπὸ τῆς κώμης, ἣν Ἱερουσαλὴμ ἐκεῖνος ὠνόμασεν. Αἱ δὲ τῆς Πρισκίλλης καὶ Μαξιμίλλης προφητεῖαι ὑπὲρ τὸ θεῖον Εὐαγγέλιον τετίμηνται παρ' αὐτοῖς. Περὶ δὲ τῶν μυστηρίων τινὲς μὲν θρυλλοῦσί τινα, ἐκεῖνοι δὲ οὐ συνομολογοῦσιν, ἀλλὰ συκοφαντίαν τὴν κατηγορίαν καλοῦσι. Τινὲς δὲ αὐτῶν τὰς τρεῖς ὑποστάσεις τῆς θεότητος Σαβελλίῳ παραπλησίως ἠρνήσαντο, τὸν αὐτὸν εἶναι λέγοντες, καὶ Πατέρα, καὶ Υἱὸν, καὶ ἅγιον Πνεῦμα, παραπλησίως τῷ Ἀσιανῷ Νοητῷ. Κατὰ τούτων συνέγραψεν Ἀπολινάριος, ὁ τῆς κατὰ Φρυγίαν ἱερᾶς πόλεως ἐπίσκοπος γεγονὼς, ἀνὴρ ἀξιέπαινος, καὶ πρὸς τῇ γνώσει τῶν θείων καὶ τὴν ἔξωθεν παιδείαν προσειληφώς. Ὡσαύτως δὲ καὶ Μιλτιάδης, καὶ Ἀπολλώνιος, καὶ ἕτεροι συγγραφεῖς. Κατὰ δὲ Πρόκλου τῆς αὐτῆς αἱρέσεως προστατεύσαντος συνέγραψε Γάϊος, οὗ καὶ πρόσθεν ἐμνήσθημεν.

bourg de Pépuze. Il prescrivit aussi de dissoudre le mariage et introduisit de nouveaux jeûnes contre la coutume de l'Eglise. Toutefois, il ne corrompit point la doctrine de la Sainte Trinité, et professa les mêmes croyances que nous sur la création du monde. Ceux qui se rattachent à son enseignement s'appellent, du nom de Montan, Montanistes, du nom de leur race, Cataphrygiens, et du nom de ce bourg que Montan nomma Jérusalem, Pépuziens. Les prophéties de Priscilla et de Maximilla sont honorées chez eux plus que le divin Evangile. En ce qui touche leurs mystères, il y en a qui font courir certains bruits, mais d'autres refusent de s'y associer, et traitent même ces accusations de calomnies. Plusieurs parmi les Montanistes nient d'une manière semblable à celle de Sabellius les trois hypostases de la Divinité, et soutiennent, tout comme l'Asiate Noétos, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont le même (être). Apollinaire, l'évêque de Hiérapolis en Phrygie, homme digne de louange, et qui, outre la science des choses divines, avait acquis aussi la science profane, écrivit contre eux. De même encore Miltiade, Apollonius et d'autres écrivains. Contre Proclus, un des chefs de cette même hérésie, écrivit Gaius, dont il a déjà été fait mention plus haut.

173. — *Ibid.*, III, VI (P. G., LXXXIII, 409).

Μοντανιστῶν δὲ, καὶ Ναυτιανῶν, καὶ Τεσσαρεσκαιδεκατιτῶν ἀπήλλακται μὲν ἡ Ἑῴα παντάπασιν, ἀπήλλακται δὲ καὶ Αἴγυπτος καὶ Λιβύη, ἐλευθέρα δὲ τούτων καὶ ἡ Ἑσπέρα· μόρια δὲ σμικρὰ τῆς Ἀσιανῆς καὶ τῆς Ποντικῆς, τὰ τούτων ἔχοντα εἰσι ζιζάνια. Οὔτε γὰρ ὁ Πολεμωνιακὸς Πόντος, οὔτ' Ἑλενόποντος, οὔτε αἱ Ἀρμενίαι, οὔτε αἱ Καππαδοκίαι, οὐ Λυκαονία, οὐ Πισιδία, οὐ Παμφυλία, οὐ Λυκία, οὐ Καρία δὲ, τάσδε τὰς αἱρέσεις ἐδέξαντο.

Des Montanistes, des Novatiens, des Quartodécimans, l'Orient est entièrement débarrassé ; pareillement l'Egypte et la Libye. L'Occident en est aussi délivré. Il n'y a plus que de faibles parties de l'Asie et du Pont qui en conservent la mauvaise graine. Ni le Pont Polémoniaque [1], ni l'Hélénopont [2], ni les Arménies, ni les Cappadoces, ni la Lycaonie, ni la Pisidie, ni la Pamphilie, ni la Lycie, ni la Carie n'ont admis ces hérésies.

PRAEDESTINATUS

174. — I, XXVI-XXVIII (ŒHLER, *Corp. Haer.*, I, p. 241 ; P. L., LIII, 596). Rome, ou peut-être Afrique. Vers 440 [3].

XXVI. Vicesima et sexta haeresis Cataphryges orti sunt, qui hoc nomen a prouincia, non a dogmate assumpserunt ; quorum auctores fuerunt Montanus, Prisca et Maximilla. Hi itaque aduentum Spiritus sancti a Domino promissum in se potius quam in apostolis fuisse

XXVI. La vingt-sixième hérésie est celle des Cataphrygiens. Ils tirent ce nom de leur province, non de leur doctrine. Leurs initiateurs ont été Montan, Prisca et Maximilla. Ceux-ci prétendent que la venue de l'Esprit-Saint, telle que le Seigneur l'a prédite, s'est opérée en

[1] Partie du Pont adjacente à la ville de Polemonium, d'abord appelée Side.
[2] Province consulaire, ainsi nommée d'Hélène, mère de l'empereur Constantin. Elle comprenait le *Pontus Galaticus* et une petite partie de la Paphlagonie.
[3] H. v. SCHUBERT, dans TU, N. F., IX, 4 (1903), p. 76.

asserunt redditum. Secundas nuptias pro fornicationibus habent, et ideo dicunt eas permisisse apostolum Paulum, quia ex parte sciebat, et ex parte prophetabat. Nondum enim uenerat quod perfectum est (cf. I *Cor.*, XIII, 9-10). Hoc autem perfectum in Montanum et in eius prophetissas quas supra diximus uenisse delirant. Hactenus dixerim de Cataphrygis. Caetera quae dicuntur quasi incerta praetereo, de infantis sanguine eos accipere, quod ideo dicimus, ne uideamur ignorare omnia quae de eis dicuntur : hi enim qui contra eos scripserunt nihil hinc penitus memorarunt.

Scripsit contra eos librum sanctus Soter papa Urbis, et Apollonius Ephesiorum Antistes. Contra quos scripsit Tertullianus presbyter Carthaginiensis. Qui cum omnia bene et prime et incomparabiliter scripserit, in hoc solum se reprehensibilem fecit, quod Montanum defendit, agens contra Soterem supra dictum Urbis papam, asserens falsa esse de sanguine infantis, Trinitatem in unitate deitatis, paenitentiam lapsis, mysteriis eisdem unum pascha nobiscum. « Hoc solum discrepamus, inquit, quod secundas nuptias non recipimus, et prophetiam Montani de futuro iudicio

eux-mêmes et non pas dans les Apôtres. Ils tiennent pour fornication le second mariage, et ils disent que si l'Apôtre l'a permis, c'est qu'il savait en partie et prophétisait en partie. Car la perfection ne s'était pas encore réalisée. Cette perfection, ils estiment, dans leur folie, qu'elle s'est réalisée chez Montan et chez les prophétesses dont nous venons de parler. Voilà tout ce que j'ai à dire sur les Cataphrygiens. Ce qu'on dit de reste sur leur compte, je le passe sous silence comme n'étant point sûr. Qu'ils recueillent le sang d'un enfant, nous n'en voulons parler que pour ne pas paraître rien ignorer de ce qu'on raconte à leur sujet : car ceux qui ont écrit contre eux n'ont absolument rien rapporté sur ce point.

Ont écrit contre eux saint Soter, pape de Rome, et Apollonius, évêque d'Ephèse. Tertullien, le prêtre de Carthage, a écrit contre ceux-ci. Dans ses écrits excellents, de premier ordre, incomparables, Tertullien ne s'est rendu répréhensible qu'en ceci qu'il a défendu Montan en plaidant contre Soter, le pape de Rome dont j'ai parlé plus haut. Il affirme que ces histoires sur le sang d'un enfant sont mensongères. (Il admet) la Trinité dans l'unité de la Divinité, la pénitence pour ceux qui ont failli, et, dans les mêmes mystères, une seule Pâque avec nous. « Nous

non recusamus. » Obiciunt quidam Tertulliano quod animam ex traduce, id est animam dixerit ita gigni ex anima, sicut ex corporibus corpus ; quod catholica fides uehementer exsecratur.

différons en cela seul, déclare-t-il, que nous n'admettons pas le second mariage et que nous ne rejetons pas la prophétie de Montan sur le jugement à venir. » Certains reprochent à Tertullien d'avoir soutenu que l'âme naît par transmission directe, c'est-à-dire que l'âme sortirait de l'âme, comme le corps s'engendre du corps : doctrine que la foi catholique voue à l'exécration.

XXVII. Vicesima septima haeresis Pepuzianorum, qui a loco quodam nominati sunt quam desertam civitatem dicit Epiphanius : hanc autem isti diuinum aliquid esse arbitrantes, Hierusalem vocant. Tantum dantes mulieribus principatum, ut sacerdotio quoque apud eos honorentur. Dicunt enim duas ecclesias, Quintillae et Priscillae, in eodem civitate Pepuza. Unum sunt cum Cataphrygis. Contemptui autem eos habent, quod se isti Pepuziani ceteris aestiment meliores. Dicunt enim hanc Pepuzam uillam fuisse Montani, Priscae et Maximillae, et quia ibi coeperunt praedicare et ibi vixerunt, ideo locum appellari Hierusalem. Et quia habitatores loci sunt, ideo ceteris se esse meliores ascribunt. Hos Apollonius superavit Ephesiorum episcopus.

XXVII. La vingt-septième hérésie est celle des Pépuziens, ainsi appelés d'un nom de lieu, dont Epiphane dit que c'est une ville déserte. Mais eux, la considérant comme divine en quelque manière, l'appellent Jérusalem. Ils donnent une telle prééminence aux femmes qu'ils les honorent même du sacerdoce. On dit en effet qu'il y a dans cette même ville de Pépuze deux églises, de Quintilla et de Priscilla. Ils ne forment qu'un avec les Cataphrygiens ; mais ils les tiennent en mépris, parce que ces Pépuziens s'estiment supérieurs à tous les autres. Ils prétendent en effet que cette Pépuze fut le bourg de Montan, de Prisca et de Maximilla, et que c'est parce que ceux-ci commencèrent à y prêcher et y vécurent, qu'on l'appelle Jérusalem. Du fait qu'ils habitent ce lieu, ils se considèrent comme supérieurs à tous les autres. Apollonius, évêque d'Ephèse, les a vaincus.

XXVIII. Vicesima octava haeresis Artotyritas suos uocat, quibus

XXVIII. La vingt-huitième hérésie est celle des Artotyrites, qui

hoc nomen oblatio dedit. Offerunt enim panem et caseum, dicentes a primis hominibus oblationes Deo de fructibus terrae et ouium fuisse celebratas. Hos Pepuzianis iungit Epiphanius, contra quos nullus dignatus est nec loqui.

doivent leur nom à leur mode d'oblation. Ils offrent le pain et le fromage, et déclarent que les oblations des premiers hommes à Dieu ont été faites des productions de la terre et des brebis. Epiphane les joint aux Pépuziens. Personne n'a jugé qu'il valût la peine de parler contre eux.

175. — *Ibid.*, LXXXXI (ŒHLER, p. 264 ; P. L., LIII, 617).

LXXXVI. Tertullianistas olim a Sotere papa Romano damnatos legimus. Cur autem octogesimam et sextam eos haeresim dicamus arripuisse haec causa est, quod quaedam Octauiana ueniens ex Africa, cuius vir, Hesperius nomine, uidebatur duci Arbogasti ualde coniunctus, qui etiam apud Maximum tyrannum multum potuit, haec Octauiana adduxit secum quemdam tergiuersatorem uersutumque daemonem, cui uix centum occurrerent uerbosanti atque in hominem confidenti. Hic cum se presbyterum diceret Tertullianistam meruit per sacrum scriptum, ut sibi collegium extra muros

LXXXVI. Nous lisons que les Tertullianistes furent condamnés jadis par le pape Soter. Voici pour quelle raison nous leur assignons pour leur part la quatre-vingt sixième hérésie. Une certaine Octaviana, dont le mari nommé Hesperius passait pour fort lié avec le général Arbogast, si puissant auprès du tyran Maxime, amena d'Afrique avec elle un intrigant, (vrai) démon astucieux dont le verbiage et la présomption auraient défié cent adversaires. Il se disait prêtre tertullianiste, et il réussit, grâce à une pièce impériale, à se constituer une association [1] en dehors des murs de

[1] M. HARNACK (TU, XIII, 1 [1895] p. 47) qui résume en allemand le chapitre, laisse à la phrase *collegium... fabricaret* sa forme latine. M. VON SCHUBERT, (TU, IX, 4 [1903] p. 68) traduit « ... ausserhalb der Mauern der Stadt sich ein collegium zu errichten ». Il y a là peut-être quelque prudente indécision. Plus hardi, TILLEMONT écrit : « Elle lui obtint un rescrit du Prince qui lui permettoit de bastir *une église* pour lui hors de Rome. » (*Mémoires* [1701] III, 232.) Je ne crois pas que *collegium* puisse être entendu au sens d'église. Voy. *Thesaurus*, s. u. Au surplus le tertullianiste pouvait faire l'économie d'une telle construction, puisqu'il avait jeté son dévolu sur une

urbis fabricaret. Quod dum impetrasset a tyranno Maximo, sanctorum nostrorum exclusit locum, id est duorum fratrum Processi et Martiniani, dicens eos Phryges fuisse, et ideo hanc legem tenuisse quam Tertullianus, atque hoc ordine per occasionem martyrum Dei populum seducebat. Deo autem Theodosio religioso Augusto dante uictoriam, punitoque satellite Maximi, de cuius se Tertullianista potestate iactabat, statim fugit cum matrona quae uenerat nec uiuentis nec mortui rumore renouato. Martyrum suorum Deus excubias catholicae festiuitati restituit.

Tertullianus autem fuit ciuis et presbyter Carthaginensis. Opuscula eloquentissima et feruentia in defensione edidit ueritatis. Hic apud Carthaginem basilicam habuit, ubi populi ad eum conueniebant. Quae basilica usque ad Aurelium episcopum fuit. Agente enim Augustino Hipponiensi episcopo et rationabiliter cum eis disputante conuersi

la ville. Une fois cette faveur obtenue du tyran Maxime, il s'empara de l'endroit (où reposaient) nos saints, les deux frères Processus et Martinianus, déclarant qu'ils avaient été Phrygiens et qu'ils avaient observé la même règle que Tertullien. C'est ainsi qu'en se servant des martyrs de Dieu, il trompait la multitude. Mais quand Dieu eût donné la victoire au pieux empereur Théodose et que le satellite de Maxime, de la puissance duquel se prévalait notre tertullianiste, eût été châtié, il s'enfuit aussitôt avec la dame en question, et oncques ne sût-on désormais s'il était mort ou vivant. Dieu rendit aux catholiques joyeux leurs factions autour de ses martyrs.

Tertullien fut citoyen et prêtre de Carthage. Il publia d'éloquents et chaleureux opuscules pour la défense de la vérité. Il eut à Carthage [1] une basilique où les gens venaient l'entendre. Cette basilique exista jusqu'à l'épiscopat d'Aurelius. Mais, grâce à l'action d'Augustin, évêque d'Hippone et aux discussions qu'il soutint avec eux en

église catholique. Sans doute s'agit-il d'une association de tertullianistes qui, une fois constituée, revendique le sanctuaire des deux saints. *Collegium* peut désigner tout groupement d'individus. Cf. Tertullien, *adu. Valentin.* 1 (CV, XXXXVII, p. 176, l. 3) : « Valentiniani, frequentissimum plane collegium inter haereticos... ». Dans le cas présent, le *sacrum scriptum* avait donné à ce conventicule l'existence légale.

[1] *Apud* Carthaginem signifie bien *à* Carthage (et non *près* de Carthage). Cf. *Thesaurus*, II, 337.

sunt, ecclesiamque suam sanctae ecclesiae contulerunt [1].

Tertullianum autem catholica hinc reprehendit auctoritas, quod animam ex anima nasci dicit, et defendit Montanum et Priscam et Maximillam contra fidem catholicam et contra Apollonium episcopum Orientis et contra Soterem papam urbis Romae, ut supra diximus, dum Cataphryges haereticos detegeremus : a quibus postea diuisus, ne plebs Montani nomen Tertulliani uideretur excludere, fudit a se omnem Phrygiae uanitatem et Tertullianistarum conuenticula propagauit : nihil tamen in fide mutauit. Nam et secundas nuptias condemnat, ut diximus, animam ex traduce uenire asserit, et nos catholicos psychicos titulat. Ubicumque autem legeris Tertulliani aduersum psychicos scias eum contra catholicos agere.

faisant appel à la raison, ils remirent leur église à la sainte Eglise.

L'autorité catholique blâme Tertullien pour avoir dit que l'âme naît de l'âme, et pour avoir défendu Montan, Prisca et Maximilla contre la foi catholique, contre Apollonius, évêque d'Orient, et contre Soter, pape de Rome, comme nous l'avons dit plus haut quand nous avons démasqué l'hérésie cataphrygienne. Dans la suite il se sépara d'eux, pour qu'on ne vît pas la foule (des partisans) de Montan rejeter un nom tel que le sien ; il renonça à toutes les folies phrygiennes et propagea des conventicules de tertullianistes, sans rien changer d'ailleurs à sa croyance. Car il condamne les secondes noces, il prétend, comme nous l'avons dit, que l'âme naît par transmission directe, et, nous autres catholiques, il nous appelle « psychiques ». Toutes les fois qu'on lit que Tertullien plaide contre les « psychiques », il faut savoir que c'est aux catholiques qu'il en a.

[1] Je cite ici pour comparaison le début du § LXXXVI du *de Haeres. Liber* de Saint Augustin, qui a été omis au n° 145 : « Tertullianistae a Tertulliano.. usque ad nostrum tempus paulatim deficientes in extremis reliquiis durare potuerunt in urbe Carthaginiensi : me autem ibi posito ante aliquot annos, quod etiam te meminisse arbitror, omni ex parte consumpti sunt. Paucissimi enim qui remanserant in catholicam transierunt, suamque basilicam, quae nunc etiam notissima est, catholicae tradiderunt ».

PSEUDO-CANON VII
DU 2e CONCILE ŒCUMÉNIQUE (381)

176. — (Mansi, *Amplissima Coll. Concil.*, rééd. Welter [1901], t. III, 563; cf. Hefele-Leclercq, II, i, 35). Constantinople. Vers 460 [1].

Τοὺς προστιθεμένους τῇ ὀρθοδοξίᾳ καὶ τῇ μερίδι τῶν σωζομένων ἀπὸ αἱρετικῶν δεχόμεθα κατὰ τὴν ὑποτεταγμένην ἀκολουθίαν καὶ συνήθειαν. Ἀρειανοὺς μὲν καὶ Μακεδονιανοὺς καὶ Σαββατιανούς, καὶ Ναυατιανοὺς τοὺς λέγοντας ἑαυτοὺς καθαροὺς καὶ ἀριστερούς, καὶ τοὺς Τεσσαρεσκαιδεκατίτας, εἴτουν Τετραδίτας, καὶ Ἀπολλιναριστὰς δεχόμεθα διδόντας λιβέλλους καὶ ἀναθεματίζοντας πᾶσαν αἵρεσιν, μὴ φρονοῦσαν ὡς φρονεῖ ἡ ἁγία τοῦ θεοῦ καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ Ἐκκλησία· καὶ σφραγιζομένους ἤτοι χρισμένους πρῶτον τῷ ἁγίῳ μύρῳ τό τε μέτωπον καὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς καὶ τὰς ῥῖνας καὶ τὸ στόμα καὶ τὰ ὦτα· καὶ σφραγίζοντες αὐτοὺς λέγομεν· Σφραγὶς δωρεᾶς Πνεύματος ἁγίου. Εὐνομιανοὺς μέντοι τοὺς εἰς μίαν κατάδυσιν βαπτιζομένους, καὶ Μοντανιστὰς τοὺς ἐνταῦθα λεγομένους Φρύγας, καὶ Σαβελλιανοὺς τοὺς υἱοπατορίαν διδάσκοντας, καὶ ἕτερά

Ceux qui passent de l'hérésie à l'orthodoxie et au nombre des élus doivent être admis selon la méthode et la procédure que voici : les Ariens et les Macédoniens, les Sabbatiens et les Novatiens qui se nomment les Cathares et les Aristoi (= très bons), de même que les Quartodécimans ou Tétradistes et les Apollinaristes, ne doivent être admis qu'après avoir anathématisé par écrit toutes les hérésies qui ne s'accordent pas avec la sainte, catholique et apostolique Eglise de Dieu, et aussi, après avoir été marqués et consacrés avec le saint chrême au visage, aux yeux, au nez, à la bouche et aux oreilles; et pendant que nous les marquons de cette manière, nous disons : « Sceau du don du Saint-Esprit »; Quant aux Eunoméens, qui ne baptisent qu'avec une seule im-

[1] Hefele-Leclercq, *Ibid.*, p. 39 : « Comme nous possédons une lettre de l'Eglise de Constantinople, adressée vers le milieu du IVe s. (460) à Martyrius d'Antioche, dans laquelle le même sujet est exposé d'une manière semblable, Beveridge a pensé, et nous partageons son avis, que notre canon n'est qu'un fragment de cette lettre à Martyrius et ne provient ni du IIe concile général ni du concile tenu en 382, mais qu'il est de quatre-vingts-ans plus récent. » M. F. Nau a publié la lettre écrite de Constantinople à Martyrius par son apocrisiaire, dans la *Revue de l'Orient Chrétien*, t. IV (xiv) [1909], n° 2, p. 119 « *Littérature canonique syriaque inédite.* » d'après le ms syr. de Paris, n° 62.

τινα χαλεπὰ ποιοῦντας, καὶ τὰς ἄλλας πάσας αἱρέσεις — ἐπειδὴ πολλοί εἰσιν ἐνταῦθα, μάλιστα οἱ ἀπὸ τῆς Γαλατῶν χώρας ἐρχόμενοι — πάντας τοὺς ἀπ' αὐτῶν θέλοντας προστίθεσθαι τῇ ὀρθοδοξίᾳ ὡς Ἕλληνας δεχόμεθα, καὶ τὴν πρώτην ἡμέραν ποιοῦμεν αὐτοὺς χριστιανούς, τὴν δὲ δευτέραν κατηχουμένους, εἶτα τὴν τρίτην ἐξορκίζομεν αὐτοὺς μετὰ τοῦ ἐμφυσᾷν τρίτον εἰς τὸ πρόσωπον καὶ εἰς τὰ ὦτα· καὶ οὕτως κατηχοῦμεν αὐτούς, καὶ ποιοῦμεν αὐτοὺς χρονίζειν εἰς τὴν Ἐκκλησίαν, καὶ ἀκροᾶσθαι τῶν γραφῶν· καὶ τότε αὐτοὺς βαπτίζομεν.

mersion, quant aux montanistes que l'on appelle ici Phrygiens, quant aux Sabelliens qui enseignent la doctrine du Fils-Père, et qui se laissent aller à de graves écarts, enfin quant aux autres hérétiques, — et il en existe ici un grand nombre, venant surtout de Galatie, — qui veulent passer à l'orthodoxie, nous ne les acceptons qu'au même titre que les païens. Le premier jour nous en faisons des chrétiens, le second jour des catéchumènes, le troisième jour nous les exorcisons en leur soufflant trois fois sur le visage et sur les oreilles, nous les instruisons et les obligeons à se rendre pendant longtemps à l'Église et à y entendre les Saintes Écritures ; alors seulement, nous les baptisons.

ISIDORE DE PÉLUSE

177. — *Ep.* I, LXVII, Timotheo lectori (P. G., LXXVIII, 228), Péluse (Egypte). Première moitié du Ve siècle [1].

Ἔοικάς μοι πάνυ βούλεσθαι τῷ Κυρίῳ πείθεσθαι, καὶ τὰς Γραφὰς ἐρευνᾷν. Ἀνάγκη τοίνυν καὶ ἀποκρίνεσθαι πρὸς τὰς πεύσεις σου. « Οὗτος ἐστιν ὁ Υἱός μου ὁ ἀγαπητὸς, (MT., III, 17) ὁ θεὸς καὶ Πατὴρ ἐξ οὐρανῶν βαπτιζομένῳ

Tu me parais tout-à-fait désireux d'obéir au Seigneur et de bien comprendre les Ecritures. Je suis donc obligé de répondre à tes questions : « Voici mon Fils chéri. » Tel est le cri que du haut des cieux Dieu

[1] BARDENHEWER, p. 316.

τῷ Υἱῷ ἐπεβόησεν, ἵνα καὶ τὸν γνήσιον δείξῃ καὶ φυσικὸν Υἱόν.. καὶ τὴν θείαν καὶ προσκυνητὴν τῆς θεότητος Τριάδα φανερώσῃ, ἐν ἰδίαις ὑποστάσεσι γνωριζομένην· καὶ Μοντανῷ καὶ Σαβελλίῳ ἀποκλείσῃ τὴν κακόνουν ἀσεβείαν.

le Père a fait entendre à son Fils tandis qu'il recevait le baptême, pour bien montrer qu'il était son fils légitime et naturel, pour faire connaître la sainte et adorable Trinité de la Divinité, manifestée dans ses propres hypostases, et pour élever une barrière contre l'impiété perverse de Montan et de Sabellius.

178. — *Ep.* I, CCXLII Hermino comiti (P. G., LXXVIII, 329).

Εἰ καί σοι ἀνήκοος ἦν μέχρι δεῦρο, ὡς ἔγραψας, ἡ Μοντανοῦ βλασφημία, ἀλλ' ἀρχαία ἐστί καὶ μακρὰ, σηπεδόνα πολλὴν ἐργασαμένη καὶ λώβην καὶ λύμην. Χρὴ δὲ προτροπάδην αὐτὴν καὶ φεύγειν καὶ ἀποπέμπεσθαι, τοσαύτην τίκτειν βλάβην τῇ ψυχῇ δυναμένην, ὅσην αὐτὸς εὗρεν τῆς πλάνης τεχνίτης. Μαγγανείαις γὰρ καὶ παιδοκτονίαις, μοιχείαις τε καὶ εἰδωλολατρείαις συντίθεται, καὶ δαίμοσι χαλεποῖς συγκροτεῖται· ἧς μετέχων, ἐκείνων εὐθὺς ἀναπίμπλαται.

Si, comme tu me l'écris, le blasphème de Montan t'était inconnu jusqu'ici, (sache donc qu')il est ancien, qu'il a longtemps duré et qu'il a entraîné beaucoup de corruption, d'opprobres et de ruines. Il faut le fuir précipitamment et le repousser, car il peut causer à l'âme autant de dommage que l'artisan de cette erreur en a lui-même subi. Souillures, meurtres d'enfants, adultères, idolâtries, voilà de quoi il est fait. C'est forgerie de mauvais démons. Qui participe à son erreur est aussitôt infecté de tous ces vices.

179. — *Ep.*, I, CCXLIII au même (P. G., LXXVIII, 332).

Πολλῆς μὲν δεῖται μακρηγορίας ἡ παράστασις τῆς δυσσεβείας. Ὡς ἐν συντόμῳ δὲ φράσαι, ἀνελεῖν σπουδάζουσι τὸ πανάγιον Πνεῦμα, οὐκ ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῆς Πεντηκοστῆς ἐπιφοιτῆσαι τοῦτο τοῖς

Un long exposé serait nécessaire pour mettre l'impiété en tout son jour. Pour faire court, (je dirai qu')ils veulent supprimer le saint Esprit : ils affirment qu'il est venu,

ἱεροῖς λέγοντες ἀποστόλοις, ἀλλ' ἐς ὕστερον μακρῷ, Μοντανοῦ διακονοῦντος δεδόσθαι, ἀνθρώπου οὐδὲν μὲν βαρὺ, ὥς οὗτοί φασι, πεπραχότος, μοιχοῦ δὲ φανερῶς ἑαλωκότος, καὶ τῷ κατορθώματι τούτῳ θεοφάνειαν λέγοντος πεπιστεῦσθαι.

non pas le jour de la Pentecôte sur les saints Apôtres, mais, longtemps plus tard, par l'intermédiaire de Montan. Or ce Montan n'a jamais rien fait de sérieux, quoi qu'ils en disent ; il a été clairement convaincu d'adultère, et c'est pour un tel exploit qu'il déclare qu'une théophanie lui fut confiée.

180. — *Ep.*, I, ccxliv (P. G., lxxviii, 332).

Ὥσπερ οὖν Μοντανὸν μυσαττόμεθα, οὕτως καὶ Μανιχαῖον τὸν σύμφρονα αὐτοῦ βδελυξόμεθα.

... De même que nous détestons Montan, nous exécrerons pareillement Manichée, lequel est d'accord avec lui.

181. — *Ep.*, I, ccxlv (P. G., lxxviii, 332).

Οὐδὲν ὀνίνησι νηστεία τοὺς ὑγιέσι μὴ προσέχοντας ὅροις· ὅσῳ γὰρ τοῦ σώματος ἡ ψυχὴ προτερεύει, τοσοῦτον πολιτείας δόγματα προκρίνεται εὐσεβείας.

Le jeûne ne sert de rien à qui n'a cure des règles de vérité : car autant l'âme a primauté sur le corps, autant les dogmes de la piété l'emportent sur la pratique.

182. — *Ep.* I, cdxcix, Archiae (P. G., lxxviii, 453).

Τὸ θεῖον καὶ προσκυνούμενον Πνεῦμα δεκάτῃ τῆς ἀναλήψεως, πεντηκοστῇ δὲ τῆς ἀναστάσεως ἡμέρᾳ ἐπὶ τοὺς ἱεροὺς μαθητὰς κατεφοίτησεν, ὡς ὁ Κύριος ἐπηγγείλατο, οὐ μετὰ πολλὰς ἡμέρας τοῦτο ποιήσειν τῷ καιρῷ τῆς εἰς οὐρανοὺς ἀνόδου ὑποσχόμενος. Καὶ Λουκᾶς ἔγραψε πληρωθὲν ὁ θεσπέσιος, ὅπερ

Le saint et adorable Esprit est descendu sur les saints disciples le dixième jour après l'Ascension et le cinquantième après la Résurrection, selon l'engagement du Seigneur, qui au moment de son Ascension avait promis que la chose se ferait peu de jours plus tard.

πολλοῖς ὕστερον χρόνοις ὁ δυσσεβὴς μὴ γεγενῆσθαι Μοντανὸς διεψεύσατο..

Luc l'inspiré a raconté la réalisation (de cette promesse) : longtemps après l'impie Montan a soutenu mensongèrement qu'elle n'avait pas été accomplie.

183. — *Ep.* I, D, Archiae (P. G., LXXVIII, 453).

Εἰ τὴν ὑπόσχεσιν ἐπλήρωσε τὴν οἰκείαν ὁ Κύριος, οὐ μετὰ πολλὰς ἡμέρας τῆς ἑαυτοῦ ἀναλήψεως, τὴν ἐξ ὕψους δύναμιν περιζώσας τοὺς θιασώτας, καὶ ὁ νόμος τοῦ πνεύματος τῆς ζωῆς ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ ἠλευθέρωσεν ἡμᾶς ἐκ τοῦ νόμου τῆς ἁμαρτίας καὶ τοῦ θανάτου, ματαία ἡ τοῦ Σατανᾶ Μοντανοῦ κακόνοια, πρὸς τοσαύτην ἀλήθειαν ἀβλεπτήσαντος, καὶ μεῖζόν τι τῆς τελειώσεως ταύτης τοῖς πεισθεῖσιν αὐτῷ προσγενήσεσθαι μυθοποιήσαντος..

Si le Seigneur a rempli sa promesse peu de jours après son Ascension, en ceignant ses disciples de la force d'en haut; si la loi de l'Esprit de vie en la personne du Christ Jésus nous a délivrés de la loi du péché et de la mort, vaines sont les inventions mensongères du satanique Montan qui n'a pas voulu voir cette grande vérité et qui s'en est allé raconter mensongèrement à ceux qui croyaient en lui que quelque chose surviendrait de plus grand que cette perfection-là.

GENNADIUS DE MARSEILLE

184. — *De eccles. Dogmatibus*, XXII, (P. L., LVIII, 993; ŒHLER, *Corp. Haereseol.*, I, 348). 2me moitié du Vme siècle[1].

Baptisma unum est, sed in Ecclesia, ubi una fides est, ubi in nomine Patris et Filii et Spiri-

Le baptême est un, mais dans l'Eglise, où la foi est une, où il est administré au nom du Père, du Fils

[1] BARDENHEWER, 525. J'indique en notes les variantes de la recension publiée par C. H. TURNER, dans le *Journal of theol. Studies*, VII (1906), p. 94, l. 11-18 d'après l'*Ambros.* O 212, sup. (de Bobbio), début VIIIme s.; le *Bern. lat.* 89, VIII-IXme s., etc.

tus sancti datur... Illos autem qui non sanctae Trinitatis inuocatione apud haereticos baptizati sunt, et ueniunt ad nos, baptizari debere pronuntiamus, non rebaptizari. Neque enim credendum est eos fuisse baptizatos, qui non in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti iuxta regulam a Domino positam tincti sunt : ut sunt Pauliani [1], Procliani, Borboritae, Siphori [2], qui nunc uocantur Bonosiani, Photiniani [3], Montanistae [4], qui et Priscilliani, et Manichaei, uariaque impietatis germina; uel caeterae istorum originis siue ordinis pestes, quae duo principia sibi ignota introducunt, ut Cerdon et Marcion ; uel contraria, ut Manichaeus, etc... Ex istis, inquam, si qui ad nos uenerint, non requirendum ab iis utrum baptizati sint an non, sed hoc tantum, si credant Ecclesiae fidem, et baptizentur ecclesiastico baptismate.

et du Saint-Esprit... Ceux qui ont été baptisés chez les hérétiques sans l'invocation de la Sainte Trinité et qui viennent à nous doivent, nous le déclarons, être, non rebaptisés, mais baptisés. Car il ne faut pas croire qu'ils aient été baptisés, puisqu'ils ne l'ont pas été au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit conformément à la règle établie par le Seigneur. C'est le cas des Pauliens, des Procliens, des Borborites, des Siphorites, appelés aujourd'hui Bonosiens, des Photiniens, des Montanistes, appelés aussi Priscilliens, des Manichéens, et autres graines d'impiété. (C'est aussi celui) des autres fléaux de même origine ou de même catégorie, qui introduisent deux principes ignorés d'eux-mêmes, comme Cerdon et Marcion ; ou deux (principes) contraires, comme les Manichéens... Quand il en vient à nous de ces gens-là, il ne faut pas leur demander s'ils ont été baptisés ou non, mais seulement s'ils partagent la foi de l'Eglise, et (alors) leur donner le baptême ecclésiastique.

[1] Paulianitae, TURNER.
[2] Sipuri, *id.*
[3] Fotiniaci. *id.*
[4] Montani et Manichaei, *id.*

PSEUDO-CHRYSOSTOME

185. — *VIIe Sermon sur la Pâque*, I (P. G., LIX, 747)[1].

Ἔστι τις ἄλλη αἵρεσις ἡ τῶν Μοντανιστῶν ἥτις δῆθεν μὲν ἀποδύεται τὸ μετὰ Ἰουδαίων ποιεῖν, ἀφέστηκε δὲ σὺν τούτῳ καὶ τῆς Ἐκκλησίας εἰς ἴδιον κίνδυνον. Τεσσαρεσκαιδεκάτην γὰρ μηνὸς τοῦ πρώτου φυλάττει, τουτέστι, μηνὸς ἑβδόμου κατ' Ἀσιανούς, οὐ τεσσαρεσκαιδεκάτην δὲ σελήνης· οὐκ οἶδα πόθεν λαβοῦσα τοῦτον τὸν θεσμόν. Ὁ μὲν γὰρ μονογενὴς Υἱὸς τοῦ Θεοῦ ἐν τῷ πάσχα τῶν Ἰουδαίων, τεσσαρεσκαιδεκάτην ἐχούσης τῆς σελήνης ἐν μηνί τῷ πρώτῳ, ἐν ταύτῃ τῇ τεσσαρεσκαιδεκάτῃ, ἐν τῷ πάσχα τῶν Ἰουδαίων ὁ Χρίστος ἔπαθε. Πόθεν οὖν αὕτη ἡ δυσώνυμος αἵρεσις τὴν τεσσαρεσκαιδεκάτην ἀπὸ τοῦ ἡλιακοῦ μηνός, οὐκ ἀπὸ τοῦ σεληνιακοῦ εἴληφεν; Ἦ δῆλον, ὅτι παρὰ τοῦ ἀπατήσαντος δαίμονος;

Il y a une autre hérésie, celle des Montanistes, qui, se mettant en devoir de lier partie avec les juifs, s'est du même coup séparée elle aussi de l'Eglise pour son propre péril. Elle observe, en effet, le quatorzième jour du premier mois, c'est-à-dire du septième mois selon les Asiates, mais non le quatorzième jour de la lune. Je ne sais d'où elle a pris cette loi. Car le Fils unique de Dieu, le Christ, c'est lors de la Pâque des Juifs, au quatorzième jour de la lune, durant le premier mois, au quatorzième jour (dis-je), lors de la Pâque des Juifs qu'il a souffert. D'où vient donc que cette détestable hérésie a pris le quatorzième jour d'après le mois solaire, et non d'après le mois lunaire? N'est-il pas manifeste que c'est par une duperie du démon?

[1] Date incertaine. Voir l'avertissement dans P. G., LIX, 721 et 745.

PSEUDO-GÉLASE

186. — *Notitia librorum apocryphorum qui non recipiuntur* (A. Thiel, *Epist. rom. pontif. genuinae*, s. Gelasii papae *Ep.* xlii, § 8 et 10, Brunsbergae, 1868, p. 467 et 469; P. L., lix, 163), Rome. Fin V[e] siècle (?) [1].

Opuscula Montani, Priscillae et Maximillae, apocrypha.

Haec et omnia his similia, quae... Montanus quoque cum suis obscenissimis sequacibus... docuerunt uel conscripserunt... sub anathematis indissolubili uinculo in aeternum confitemur esse damnata.

Apocryphes, les opuscules de Montan, de Priscilla et de Maximilla.

... Nous déclarons que ces erreurs et autres semblables, qu'ont enseignées ou écrites Montan et ses très impurs acolytes, tombent éternellement sous la condamnation d'anathèmes dont le lien est indissoluble.

LICINIUS, MELANIUS, EUSTOCHIUS

187. — *Epist. Louocato et Catiherno presbyteris.* (Publiée par L. Duchesne, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, sixième série, tome VII (LVII de la collection) [1885] p. 4 et s.; par J. Friedrich dans les *Sitz.-Ber. der phil.-philol. u. der histor. Klasse d. AK. d. Wiss. zu München*, 1895, p. 207 et s.; par A. Jülicher, dans ZKG, XVI (1896) p. 665-666. Nord-Ouest de la Gaule. Début du VI[me] siècle [2].

Dominis beatissimis in Christo fratribus Louocato et Catiherno

A nos bienheureux seigneurs et frères en Jésus-Christ, Lovocatus et

[1] Zöpffel, dans RE[3], VI, 475; Bardenhewer, p. 535; cf. Dufourcq, *Gesta Martyrum*, IV, 166 et s.; Friedrich, dans les *Sitz.-Ber. der Ak. d. Wiss. zu München*, phil.-philol. u. hist. Klasse, 1888, I, p. 83-85 (opine pour 533 ou peu après). E. von Dobschütz, *das Decretum Gelasianum*, TU, xxxviii, 4 (1912), p. 348, voit dans le pseudo-décret un « gelehrter Privatarbeit » composé en Italie dans la première moitié du VI[e] siècle.

[2] L. Duchesne, art. cité, p. 7 et Jülicher. — J'utilise la traduction de Duchesne, revue sur le texte de Jülicher, et j'ajoute un apparat critique.

N. B. M = le ms de Münich, n° 5508, s. ix.
F = le texte proposé par Friedrich.
D = le texte proposé par Duchesne.

presbyteris Licinius [1], Melanius et Eustochius episcopi [2].

Viri [3] uenerabilis Sperati [4] presbyteri relatione cognouimus, quod gestantes [5] quasdam tabulas per diuersorum ciuium capanas [6] circumferre non desinatis, et missas ibidem adhibitis [7] mulieribus in sacrificio diuino, quas conhospitas nominastis, facere praesumastis ; sic ut [8] erogantibus uobis eucharistias [9] illae uobis positis calices teneant et sanguinem Christe populo administrare praesumant.

Cuius rei nouitas et inaudita superstitio nos non [10] leuiter contristauit, ut tam horrenda secta, quae intra Gallias numquam fuisse probatur, nostris temporibus uideatur mergere [11], quam patres orientales pepodianam [12] uocant, pro eo quod Pepodius auctor huius scismatis fuerit... [13], mulieres sibi in sacrificio diuino socias habere praesumpserint [14], praecipientes : Ut quicumque huic errori uoluerit inherere, a communione ecclesiastica reddatur extraneus.

Qua de re caritatem uestram in

Catihernus, prêtres, — Licinius Melanius et Eustochius, évêques.

Par un rapport du vénérable prêtre Speratus, nous avons appris que vous ne cessez point de porter chez vos compatriotes, de cabane en cabane, certaines tables sur lesquelles vous célébrez le divin Sacrifice de la messe, avec l'assistance de femmes auxquelles vous donnez le nom de *conhospitae;* pendant que vous distribuez l'eucharistie, elles prennent le calice et osent administrer au peuple le sang du Christ [a].

C'est là une nouveauté, une superstition inouïe ; nous avons été profondément contristés de voir réapparaître de notre temps une secte abominable, qui n'avait jamais été introduite en Gaule ; les Pères orientaux l'appellent Pépodienne, du nom de Pépodius, auteur de ce schisme. A l'égard de quiconque oserait s'associer des femmes dans le divin Sacrifice [b], ils ont décidé que tout partisan de cette erreur doit être exclu de la communion ecclésiastique.

Aussi avons-nous cru devoir

[a] Le *vobis positis* est peu clair. Jülicher, *art. cité*, p. 667, croit le texte altéré.

[b] Si l'on admet la correction de Friedrich, *praesumpserit*, il devient inutile de supposer une lacune comme le fait Jülicher, et c'est Pepodius qui est sujet de *praesumpserit.*

[1] Lecinius MF [2] Episcopus M [3] Vir M [4] Sparati MF [5] Gestant ex M ; .... F [6] capannas F [7] adhibetis M [8] sicut F [9] eucharistiae F ; eucharistiam D [10] superstitionis non M ; superstitio non F [11] emergere D [12] pepondianam M [13] Jülicher suppose ici une lacune. Une expression comme *si qui* serait tombée. Et mulieres D [14] præsumpserit FD.

Christi amore pro ecclesiae unitate et fidei catholicae < integritat > e [1] imprimis credidimus admonendam, obsecrantes, ut, cum ad uos nostrae peruenerunt paginae [2] litterarum, repentina [3] de praedictis rebus emendatio subsecuta [4], id est, de antedictis tabulis [5], quas a presbyteris non dubitamus ut decet [6] consecratas, et de mulieribus illis, quas conhospitas dicitis, quae nuncupatio non sine quodam tremore [7] dicitur animi, uel auditur, quod clerum infirmat, et sancta [8] in religione tam detestandum nomen pudorem incutit et horrorem.

Idcirco secundum statuta patrum caritati uestrae praecipimus [9], ut non solum huiuscemodi mulierculae sacramenta diuina pro inlicita administratione non polluant, sed etiam praeter matrem, auiam, sororem uel neptem intra tectum cellolae suae si quis ad cohabitandum habere uoluerit, canonum sententia a sacrosanctae [10] liminibus ecclesiae arceatur.

Conuenit itaque uos [11], fratres carissimi, si ita est, ut ad nos de supradicto prouenit [12] negotio, emen-

vous avertir et vous supplier, pour l'amour du Christ, au nom de l'unité de l'Eglise et de l'intégrité de notre commune foi, de renoncer, aussitôt que la présente lettre vous sera parvenue, à ces abus des tables en question, que nous ne doutons pas avoir été consacrées comme il convient par des prêtres, et de ces femmes que vous appelez *conhospitae,* d'un nom qu'on n'entend ni ne prononce sans une certaine frayeur d'âme, d'un nom propre à diffamer le clergé et à jeter la honte et le discrédit sur notre sainte religion.

C'est pourquoi, selon les décisions des Pères, nous ordonnons à votre charité, non seulement d'empêcher ces femmelettes de souiller les sacrements divins en les administrant illicitement, mais encore de n'admettre à habiter sous votre toit aucune femme qui ne soit votre mère, votre aïeule, votre sœur ou votre nièce, les contrevenants devant être éloignés du seuil sacrosaint de l'Eglise, conformément aux canons.

C'est pour vous un devoir, très chers frères, si les choses se passent ainsi qu'on nous l'a fait connaître,

[1] Le mot a disparu dans M par suite de l'arrachement d'un coin du feuillet. Societate D ; .... e F [2] pagina M ; nostra peruenerit pagina D [3] repentinam M [4] Jülicher propose *subsequatur,* déjà introduit par D dans son texte [5] ut antedictas tabulas MF [6] dicitis MFD [7] primo M ; periculo (?) F [8] sanctae M ; sancta D. [9] praecipem M [10] sacrosancto M ; sacrosanctis F ; sacrosanctae D [11] nobis MF ; Jülicher admettrait *uobis ;* uobis D [12] ut si ita est prouenit M ; si ita est... perueniat F ; peruenit D.

dationem celerrimam [1] exhibere, quia pro salute animarum et pro aedificatione populi res ab ecclesiastico ordine tam turpiter deprauatas uelociter expedit emendare, ut nec uos pertinacitas huius obstinationis ad maiorem confusionem exhibeat, nec nobis necesse sit cum uirga ad uos uenire apostolica (cf. I *Cor.*, IV, 21), si caritatem renuatis, et tradere Satanae in interitum carnis, ut spiritus possit saluari (cf. I *Cor.*, V, 5), hoc est, tradere Satanae, cum ab ecclesiastico grege pro crimine suo quisquis fuerit separatus, non dubitet se a daemonibus tamquam lupis rapacibus deuorandum (cf. *Act.*, XX, 29, et I PIERRE, V, 8). Similiter et euangelica commouemur sententia [2], ubi ait : « Si nos nostra scandalizauerint membra, < hoc est > [3] quicumque ecclesiae catholicae [4] haeresim intromittit, ideo utilius [5] est, ut unum membrum, qui [6] totam commaculat ecclesiam, abscidatur, quam tota ecclesia in interitum deducatur (cf. MT., V, 29-30).

Sufficiant uobis haec pauca, quae de multis praediximus. Date operam multam [7], communioni [8] caritatis, et uiam regiam [9], a [10] qua paululum deuiatis, auidissima intentione ingredi procuretis, ut et uos

d'y apporter la plus prompte correction : il importe au salut des âmes et à l'édification du peuple qu'une si honteuse dérogation à la règle ecclésiastique soit rectifiée sans retard ; il ne faut pas qu'en vous obstinant dans cet abus vous vous exposiez à une plus grande confusion, ni que nous soyons obligés par un refus contraire à la charité, de venir à vous, tenant en main la verge apostolique, et de vous livrer à Satan pour que l'esprit puisse être sauvé par le châtiment de la chair. Livrer quelqu'un à Satan, c'est l'exclure, pour faute grave, du troupeau de l'Eglise et le laisser dévorer par les démons, comme par des loups rapaces. L'Evangile aussi nous rappelle nos devoirs, quand il nous parle des membres qui scandalisent, c'est-à-dire de ceux qui introduisent l'hérésie dans l'Eglise catholique. Il vaut mieux retrancher un membre qui souille l'Eglise que de la laisser entraîner tout entière dans la perdition.

Nous pourrions en dire bien davantage : que ces quelques mots vous suffisent. Prenez à cœur la charité et l'unité de la communion ; rentrez vaillamment dans la voie royale dont vous avez quelque peu

[1] celeberrimam MD. [2] euangelicam — sententiam M [3] hoc est JÜLICHER [4] ecclesia catholica M ; in ecclesia catholica D [5] facilius MF [6] quod F [7] operae multa M [8] communionem MF ; communione D [9] JÜLICHER admettrait *rectam* [10] *a* manque dans MFD.

fructum de oboedientia capiatis, et nos uos pro exoratione nostra congaudeamus esse saluandos.

dévié ; vous recueillerez le fruit de votre obéissance et nous nous réjouirons de vous avoir sauvés par nos prières.

CODEX IUSTINIANUS

188. — I, v, 18, *de Haereticis et Manichaeis et Samaritis* (Paul Krüger, Berlin, 5ᵉ éd. 1892, p. 56). Sans date ; mais encadrée entre une loi de 527 (n° 12) et une loi de 529 (n° 19).

Ἃ δὲ περὶ τῶν Σαμαρειτῶν ἐτύχομεν ἤδη νομοθετήσαντες, κρατεῖν καὶ ἐπὶ τοῖς Μοντανισταῖς καὶ Τασκοδρούγοις καὶ Ὀφίταις θεσπίζομεν. τουτέστιν ὥστε μήτε συναγωγήν τινα τολμᾶν αὐτοὺς ἔχειν ἢ λόγων ἢ πράξεων ἀσεβῶν τε καὶ καταγελάστων οἱ συνιόντες μεθέξουσι. μήτε τὴν αὐτῶν οὐσίαν δύνασθαί τινι παραπέμπειν ἢ κατὰ κληρονομίας ἢ κατὰ φιδικομμίσσου δίκαιον ἐν διαθήκαις ἢ ἐξ ἀδιαθέτου, κἂν εἰ συγγενής, κἂν εἴ τις ἐξωτικὸς ἐκεῖνος εἴη· πλὴν εἰ μὴ τὴν ὀρθόδοξον ἀσπάζοιτο πίστιν ὁ πρὸς τὴν αὐτῶν καλούμενος διαδοχὴν ἢ παρ᾽ αὐτῶν γραφόμενος κληρονόμος ἢ τινι φιδικομμίσσῳ τιμηθείς.

... Nous voulons que les mesures déjà portées contre les Samaritains soient également mises en vigueur contre les Montanistes, les Tascodrogites et les Ophites : autrement dit, qu'ils ne s'avisent point de tenir aucune réunion pour y prendre part à des discours ou à des actes impies et ridicules ; qu'ils n'aient le droit de transmettre à personne leur fortune sous forme d'héritage ou de fidéicommis, par testament ou *ab intestat*, — que l'héritier soit leur parent ou qu'il leur soit étranger ; à moins que celui qui est appelé à recueillir leur succession ou qui est inscrit par eux comme héritier ou honoré d'un fidéicommis n'embrasse la foi catholique...

189. — *Ibid.*, I, v, 19 (Krüger, p. 58). 529 (Constantinople).

Omnibus uidelicet, quae nostrae constitutiones de poenis paganorum

Toutes les pénalités portées par nos constitutions contre les païens,

et Manichaeorum et Borboritarum et Samaritarum et Montanistarum et Tascodrogorum et Ophitarum ceterorumque haereticorum causa constituerunt, ex hac nostra lege confirmandis et in perpetuum ualituris.

les Manichéens, les Borborites, les Samaritains. les Montanistes, les Tascodrogites, les Ophites et autres hérétiques sont confirmées par cette présente loi et resteront à jamais en vigueur.

190. — *Ibid.*, I, v, 20 (Krüger, p. 58). 530. Constantinople.

Ἔγνωμεν τοὺς ἀνοσίους αἱρετικοὺς καὶ μετὰ τοὺς ἡμετέρους νόμους καὶ τὴν γενομένην ἐπ' αὐτοῖς κίνησιν ἔτι τολμᾶν καὶ ἀθροίζεσθαι καὶ προβάλλεσθαί τινας τῆς ἑαυτῶν μανίας ἡγουμένους τε τούτους καὶ ἐξάρχους καλεῖν καὶ βαπτίσματα ποιεῖν καὶ βούλεσθαι χρῆσθαι προνομίοις τισίν, ἡνίκα τῶν ἁγίων περιβόλων καθέστηκεν αὐτῶν τὰ ἐργαστήρια, οἷς μόνους τοὺς τὴν ὀρθὴν τιμῶντας πίστιν χρήσασθαι προσήκει. [1] Διὰ τοῦτο τοίνυν θεσπίζομεν τὴν σὴν ὑπεροχὴν καὶ νῦν αὐτοῖς ἀπειπεῖν, μάλιστα μὲν μηδὲ ἐν ἄλλῳ τινὶ τόπῳ, διαφερόντως δὲ ἐπὶ τῆς εὐδαίμονος ταύτης πόλεως, μηδέ τινας συνάξεις μηδὲ βαπτίσματα ποιεῖν μηδὲ τολμᾶν τοῦ τῆς προσκυνητῆς κοινωνίας ὀνόματος ἢ πράγματος ἅπτεσθαι, ἅπερ μόνων καθέστηκεν ἴδια τῶν τὴν ὀρθὴν πρεσβευόντων δόξαν καὶ τὸ προσκυνητὸν τῶν Χριστιανῶν ὄνομα προσηκόντως θεραπευόντων. [2] Ἀλλ' οὐδὲ τοὺς ἔχοντας ἐργαστήρια ἔσω τῶν ἁγίων περιβόλων χρῆσθαί τισι προνομίοις προφάσει τῶν ἐργαστηρίων συγχωροῦμεν, γινώσκοντας, ὡς, εἰ καὶ μετὰ τοῦτο τὸ θεῖον ἡμῶν κήρυγμα φανεῖεν οἱουδήποτε τῶν ἀπηγο-

Nous avons appris que les hérétiques impies osent, même après nos lois et les mesures prises contre eux, se réunir encore, qu'ils mettent des chefs à la tête de leurs sectes insensées avec le titre d'exarques, qu'ils administrent le baptême, et qu'ils prétendent bénéficier de certains privilèges, lorsque leurs boutiques sont établies dans l'enceinte sacrée, alors qu'il convient d'en réserver l'usage aux seuls orthodoxes. [1] En conséquence nous ordonnons à Votre Excellence de leur interdire, soit dans toute autre localité, soit surtout dans cette ville fortunée, de tenir des réunions, de baptiser, de toucher au nom ou à l'acte de la vénérable communion, car ces choses demeurent propres à ceux qui honorent la foi véritable et servent comme il convient l'adorable nom des chrétiens. [2] Nous ne permettons pas que ceux qui ont des boutiques à l'intérieur de l'enceinte sacrée jouissent de certains privilèges sous le prétexte de

ρευμένων ἁπτόμενοι, ἢ ἐν τῇ βασιλίδι ταύτῃ πόλει ἢ ἐν ἑτέραις χώραις ἢ παρασυνάξεις ἢ βαπτίσματα τολμῶντες ποιεῖν ἢ τὴν ἄρρητον αὐτοῖς διδόναι κοινωνίαν ἢ τι τῶν κεκωλυμένων ποιοῦντες, ὑπαχθήσονται ποιναῖς προσηκούσαις καὶ ἃς ὑπομένειν ἀνάγκη τοὺς ἐναντιουμένους τοῖς νόμοις καὶ τὴν αὐτῶν μὴ φυλάττοντας δύναμιν· εἰδότων τῶν τοὺς ἑαυτῶν οἴκους εἰς τὸ παρασυνάξεις ποιεῖν παρεχόντων αὐτοῖς, ὡς ταύτην ὑφέξουσι τὴν ποινήν, ἣν αἱ προλαβοῦσαι θεῖαι λέγουσι διατάξεις.

ces boutiques. Qu'ils sachent que si, après ce décret divin (émané) de nous, on les voit s'occuper en quoi que ce soit des actes interdits, et oser, soit dans cette ville impériale, soit en d'autres lieux, tenir des assemblées illicites, administrer le baptême, donner une communion abominable, ou faire l'une des choses défendues, ils seront frappés des châtiments voulus, auxquels s'exposent fatalement ceux qui résistent aux lois et ne se mettent pas à l'abri de leur vindicte. Que ceux qui leur prêtent leurs maisons pour y tenir ces assemblées illicites sachent qu'ils encourront le châtiment prescrit par les lois divines susnommées.

[3] Καὶ ταῦτα μὲν κοινῇ περὶ πάντων τῶν αἱρετικῶν. Ἰδικῶς δὲ ἐπὶ τοῖς ἀνοσίοις Μοντανισταῖς θεσπίζομεν, ὥστε μηδένα συγχωρεῖσθαι τῶν καλουμένων αὐτῶν πατριαρχῶν καὶ κοινωνῶν ἢ ἐπισκόπων ἢ πρεσβυτέρων ἢ διακόνων ἢ ἄλλων κληρικῶν, εἴπερ ὅλως αὐτοὺς τοῖς ὀνόμασι τούτοις καλεῖν προσήκει, κατὰ ταύτην διατρίβειν τὴν εὐδαίμονα πόλιν, ἀλλὰ πάντας ἐξελαύνεσθαι, ὅπως ἂν μὴ τῶν ἀτόπων αὐτῶν μύθων τινὲς τῶν ἁπλουστέρων κατακούσαντες καὶ ἀκολουθοῦντες ταῖς ἀσεβέσιν αὐτῶν διδασκαλίαις τὰς ἑαυτῶν διαφθείροιεν ψυχάς. [4] Ἀλλ' οὐδὲ εἴσω τῶν εὐαγῶν ὅρων πραγματεύσθαι ὅλως συγχωροῦμεν, ὥστε μὴ τὰ εὐαγῆ τῆς ὀρθοδόξου πίστεως μυστήρια γίνεσθαι αὐτοῖς ἔκπυστα βεβήλοις τε οὖσι καὶ καθαρᾶς πάσης εὐαγοῦς ἀκοῆς ἀναξίοις.

[3] Ces décrets valent pour tous les hérétiques en général. A l'égard des impies Montanistes en particulier, nous voulons qu'on ne laisse aucun de ceux qu'ils appellent patriarches, associés, évêques, prêtres, diacres et autres clercs, (s'il convient de les appeler tous en gros de ces noms là) habiter cette ville fortunée. Il faut les en chasser tous, de peur que prêtant l'oreille à leurs fables absurdes quelques esprits simples ne suivent leurs enseignements d'impiété et perdent ainsi leurs âmes. [4] Et même d'une façon générale nous ne consentons même pas à ce qu'ils trafiquent au dedans des limites saintes, afin d'éviter que les saints mystères de

[5] Κωλύεσθαι δὲ θεσπίζομεν αὐτῶν καὶ τὰ ἀσελγῆ συσσίτια καὶ τὰ ἀσεβῆ καὶ κατεγνωσμένα συμπόσια, ἐν οἷς συνιόντες τὰς τῶν ἁπλουστέρων θηρεύειν πειρῶνται ψυχάς. Δεῖ γὰρ καθάπαξ κεκωλῦσθαι τουτους τοὺς ἐξ αὐτῶν εἰς τὴν ὀρθὴν μεταστάντας πίστιν αὖθις ἀσεβῶς διαιτᾶσθαι τοῖς τὰ αὐτὰ νοσοῦσιν καὶ ἴσως ἐκ τῆς συνδιαγωγῆς καὶ διαίτης πάλιν ἐπὶ τὴν προτέραν ἐπανιέναι κακοδαιμονίαν.

[6] Κωλύομεν δὲ αὐτοὺς καὶ ἀνδράποδα ἐμπορεύεσθαι, μήποτε ταῦτα τοῖς συνθρησκευταῖς ἀποδόμενοι παρασκευάσαιεν αὐτὰ τῆς ἑαυτῶν κακοδοξίας γενέσθαι. [7] Ὁμοίως δὲ κωλύομεν τοῖς ἐκ τῆς τῶν αὐτῶν Μοντανιστῶν οὖσι θρησκείας δίδοσθαί τινα παραψυχὴν κατὰ πρόφασιν τῶν καλουμένων ἀξιωματικῶν, οἷς ἐκ τῶν μεγίστων δικαστηρίων καὶ τῆς ἁγιωτάτης μεγάλης ἐκκλησίας εἴωθέ τι χορηγεῖσθαι προφάσει τῆς συνεχούσης αὐτοὺς πενίας, ἣν οὐκ ἂν εἴη προσῆκον τοῖς ἐκ τῆς εἰρημένης χορηγεῖσθαι θρησκείας, ὑγιὲς μὲν ἢ μέτριον οὐδ' ὁτιοῦν ἐχούσης, παρὰ πάντων δὲ δικαίως μισουμένης τε καὶ κατεγνωσμένης· ὥστε καὶ εἴ τις αὐτοῖς ἄλογον νέμει προστασίαν, καὶ τοῦτον σωφρονίζεσθαι δέκα χρυσίου λιτρῶν ποινῇ θεσπίζομεν. [8] Ταῦτα τοίνυν ἅπαντα παραφυλάττεσθαι βουλόμεθα παρά τε τῆς σῆς ὑπεροχῆς καὶ τῶν τὰς ἀρχὰς τῶν ἐθνῶν ἐχόντων, τὴν αὐτὴν ποινὴν ὑφορωμένης καὶ τῆς πειθομένης σοι τάξεως

la foi orthodoxe leur soient connus, car ils sont profanes et indignes d'entendre ce qui est saint et pur. [5] Nous voulons qu'on interdise aussi leurs repas déshonnêtes en commun et ces réunions impies et condamnées où ils essaient de gagner les âmes des simples. Car il faut empêcher que ceux qui les ont quittés pour passer à la foi orthodoxe retombent dans leur vie criminelle par la fréquentation de ceux qui sont atteints de cette maladie et (renonçant) à leur société et à leur vie (nouvelles) reviennent à leur première démence [6]. Nous leur défendons d'acheter des esclaves, de peur qu'en les vendant à leurs coreligionnaires ils ne leur fassent partager leurs fausses doctrines [7]. Pareillement nous défendons qu'à ceux qui partagent la superstition de ces mêmes Montanistes on donne quelque soulagement au nom des autorités, ainsi qu'il est d'usage que les grands tribunaux et la sainte Eglise le fassent, sous le prétexte de leur pauvreté ; car il ne convient pas que ceux qui appartiennent à cette superstition en bénéficient, vu qu'elle n'a en elle rien qui soit sain et raisonnable, et qu'elle est justement haïe et condamnée de tous. Quiconque leur aura donné un secours déraisonnable, nous voulons qu'il soit puni d'une amende de dix livres d'or [8]. L'exécution de toutes

καὶ τῶν ἐπιχωρίων τάξεων, εἰ μὴ ταῦτα φυλάξαιεν· ἐπικειμένης οὐδὲν ἧττον ἀγανακτήσεως καὶ τοῖς ἀεὶ τὴν ἀρχὴν ἕξουσιν, ἧς νῦν ἡ σὴ προέστηκεν ὑπεροχή. εἴ τι τῶν θεσπισθέντων ἢ αὐτοὶ παραβαῖεν ἢ παραβαθῆναι συγχωρήσαιεν, καὶ τῶν ἀρχόντων τῶν ἐθνῶν, εἰ τούτου ῥαθυμήσαιεν, ὁμοίως δέκα χρυσίου λιτρῶν σωφρονιζομένων ποινῇ.

ces mesures devra être surveillée par Votre Excellence et par ceux qui gouvernent les populations, sous menace des mêmes pénalités pour les fonctionnaires placés sous vos ordres et pour les fonctionnaires de province, au cas où ils ne les observeraient pas. Une indignation non moins grande est suspendue sur ceux qui auront successivement la charge que Votre Excellence occupe présentement, s'ils violent ou laissent violer l'une quelconque de ces décisions. Les gouverneurs de province, s'ils font preuve de négligence, seront également frappés d'une amende de dix livres d'or. »

191. — I, v, 21 (Krüger, p. 59). 531. Constantinople.

Quoniam multi iudices in dirimendis litigiis nos interpellauerunt, indigentes nostro oraculo, ut eis reseretur, quid de testibus haereticis statuendum sit, utrumne accipiantur eorum testimonia an respuantur, sancimus contra orthodoxos quidem litigantes nemini haeretico uel etiam his qui Iudaicam superstitionem colunt esse in testimonia communionem, siue utraque pars orthodoxa sit, siue altera. [1] Inter se autem haereticis uel Iudaeis, ubi litigandum existimauerint, concedimus foedus permixtum et dignos litigatoribus etiam testes introduci, exceptis scilicet his, quos

Beaucoup de juges nous ont consultés pour trancher certains cas litigieux. Ils ont besoin de notre réponse pour se rendre compte du parti à prendre au sujet des témoins hérétiques, et s'il convient d'accepter ou non leurs témoignages. Nous décidons que, contre des orthodoxes en procès, aucun hérétique, aucun de ceux même qui cultivent la superstition juive, ne doit prendre part aux témoignages, — que les deux parties soient orthodoxes, ou que l'une d'elles seulement le soit. [1] En cas de procès entre hérétiques ou entre Juifs, nous permettons un arrangement mixte, et qu'on intro-

uel Manichaeus furor (cuius partem et Borboritas esse manifestum est) uel pagana superstitio detinet, Samaritis nihilo minus et qui illis non absimiles sunt, id est Montanistis et Tascodrogis et Ophitis, quibus pro reatus similitudine omnis legitimus actus interdictus est. [2] Sed et his quidem, id est Manichaeis et Borboritis et paganis nec non Samaritis et Montanistis et Tascodrogis et Ophitis, omne testimonium sicut et alias legitimas conuersationes sancimus esse interdictum : aliis uero haereticis tantum modo iudicialia testimonia contra orthodoxos, secundum quod constitutum est, uolumus esse inhibita. [3] Ceterum testamentaria testimonia eorum et quae in ultimis elogiis uel in contractibus consistunt, propter utilitatem necessarii usus sine ulla distinctione permittimus, ne probationum facultas angustetur.

duise des témoins dignes des plaideurs eux-mêmes à l'exception de ceux que possède la folie manichéenne — et il est patent que les Borborites ne sont qu'une variété (de Manichéens) — ou de la superstition païenne ; (excepté aussi) les Samaritains et ceux qui n'en diffèrent guère, Montanistes, Tascodrogites, Ophites, à qui, en raison de la similitude de leur crime, tout acte légal est interdit. [2] A ceux-ci, c'est-à-dire aux Manichéens, aux Borborites, aux païens, ainsi qu'aux Samaritains, aux Montanistes, aux Tascodrogites, aux Ophites, nous voulons que tout témoignage soit interdit, au même titre que les autres actes légaux. Aux autres hérétiques, nous ne voulons interdire que les témoignages judiciaires contre les orthodoxes, ainsi qu'il a été établi. [3] Au surplus, nous autorisons sans restriction leurs témoignages testamentaires, et tout ce qui est relatif aux dernières volontés et aux contrats, cela en vue des intérêts de leur parenté et pour ne pas étrécir la liberté des preuves.

COSMAS INDICOPLEUSTES

192. — Χριστιανικὴ Τοπογραφία, v (P. G., LXXXVIII 317; E. O. Windstedt, *The christian Topography of Cosmas Indicopleustes,* Cambridge, 1909, p. 229, l. 19). Egypte. Vers 557 [1].

Σαμαρεῖται δὲ καὶ Μοντανοὶ σκληροτράχηλοι ὑπὲρ τοὺς Ἰουδαίους ὄντες, ἐκ Μωϋσέως καὶ τῶν σχημάτων τοῦ κόσμου μὴ δυνάμενοι παιδευθῆναι, ἀλλὰ καὶ τοῖς προφήταις ἀπιστοῦντες, μήτε ἄγγελον, μήτε πνεῦμα, μήτε ψυχὴν λογικὴν ἀθάνατον ὁμολογοῦντες, ἀλλὰ καὶ αὐτοὶ ἴσα τῶν Ἑλλήνων, ἀνάστασιν σωμάτων ἀθετοῦντες, πάντων τούτων ἀποτυγχάνουσιν.

Les Samaritains et les Montanistes ont la tête encore plus dure que les Juifs. Ils ne savent pas recueillir l'enseignement apporté par Moïse et par le spectacle de l'univers. Ils ne croient pas les prophètes et ne reconnaissent ni ange, ni esprit, ni l'immortalité de l'âme raisonnable. Tout comme les Grecs, ils nient eux aussi la résurrection des corps, et sur tous ces points ils s'abusent.

PROCOPE

193. — *Historia Arcana,* XI, 14 et s. (éd. Haury, III, 1, p. 72). Constantinople, 550 [2].

[14] Χριστιανῶν δόξαι ἀπόβλητοι πολλαί εἰσιν ἐν πάσῃ τῇ Ῥωμαίων ἀρχῇ, ἅσπερ αἱρέσεις καλεῖν νενομίκασι, Μοντανῶν τε καὶ Σαββατιανῶν καὶ ὅσαις ἄλλαις πλανᾶσθαι αἱ τῶν ἀνθρώπων εἰώθασι γνῶμαι. [15] Τούτους ἅπαντας

[14] Il y a dans tout l'empire romain, parmi les chrétiens, beaucoup de croyances réprouvées auxquelles on donne communément la qualification d'hérésies, telles que celles des Montanistes, des Sab-

[1] Cf. J. W. Mac Crindle, *The christian Topography of Cosmas, an Egyptian Monk,* London, 1897, p. x ; Bardenhewer p. 480.
[2] Krumbacher, p. 231.

δόξαν τὴν παλαιὰν ἐκέλευε μετατίθεσθαι, ἄλλα τε ἀπειλήσας ἀπειθοῦσι πολλὰ καὶ τὰς οὐσίας ἐς τοὺς παῖδας ἢ ξυγγενεῖς μηκέτι παραπέμπειν οἷόν τε εἶναι. [16] Τούτων δὲ τὰ ἱερὰ τῶν αἱρετικῶν καλουμένων, καὶ διαφερόντως οἷσπερ ἡ τοῦ Ἀρείου ἤσκητο δόξα, πλοῦτόν τινα εἶχεν ἀκοῆς κρείττω..... [20] Τούτων μὲν οὖν τῶν ἱερῶν πρῶτον τὰς οὐσίας δημοσιώσας Ἰουστινιανὸς βασιλεὺς ἀφείλετο ἐξαπιναίως τὰ χρήματα πάντα... [21] Πολλοὶ δὲ εὐθὺς πανταχόσε περιιόντες δόξης τῆς πατρίου τοὺς παραπίπτοντας ἠνάγκαζον μεταβάλλεσθαι.... [23] Μοντανοὶ δέ, οἳ ἐν Φρυγίᾳ κατῴκηντο, σφᾶς αὐτοὺς ἐν ἱεροῖς τοῖς σφετέροις καθείρξαντες τούτους τε τοὺς νεὼς αὐτίκα ἐμπρήσαντες, ξυνδιεφθάρησαν οὐδενὶ λόγῳ. πᾶσά τε ἀπ᾽ αὐτοῦ ἡ Ῥωμαίων ἀρχὴ φόνου τε ἦν καὶ φυγῆς ἔμπλεως.

batiens, et tant d'autres par où l'esprit humain se laisse si souvent égarer. [15] (Justinien) ordonna à tous ces sectaires d'abandonner leurs opinions anciennes : et, à ceux qui désobéiraient, il adressa, entre autres menaces, celle de leur infliger l'incapacité de transmission de leurs biens à leurs enfants ou à leurs parents, [16]. Les temples de ceux qu'on appelle hérétiques et surtout des partisans de la doctrine d'Arius possédaient des richesses inouïes... [20] L'empereur Justinien confisqua au bénéfice du trésor tous les biens et il les en dépouilla subitement... [21] Un grand nombre d'émissaires se répandirent de tous côtés et forcèrent ceux qu'ils rencontrèrent à renoncer à la foi de leurs pères... [23] Des Montanistes qui habitaient en Phrygie s'enfermèrent dans leurs propres églises ; ils y mirent le feu et s'y brûlèrent avec elles, action insensée ! Grâce à Justinien, tout l'empire romain fut plein de meurtres et d'exils.

CASSIODORE

194. — *Historia tripartita,* IX, XXXIX (P. L., LXIX, 1156). Viviers (Italie). 540-575 [1].
C'est une traduction de Sozomène, H. E., VII, XVIII. Voir n° **169.**

[1] BARDENHEWER, 545 ; MANITIUS, *Gesch. der latein. Literatur des Mittelalters,* Erster Theil (1911), p. 50.

JEAN D'ASIE

195. — *Hist. Eccles.*, (dans Assemani, *Bibliotheca Orientalis Clementino-Vaticana*, Rome, 1719-1728, t. II, p. 88). Syrie. Deuxième moitié du VIe siècle [1].
Le fait raconté est rapporté à l'année 861 (ère des Séleucides : = 550 p. C.)

Anno 861. Tarsus Ciliciae Metropolis exundante flumine obruta est. Eodem anno ossa Montani, qui seipsum Paraclitum iactabat, et Caratae, Maximillae atque Priscillae prophetissarum eius, cura Joannis Episcopi Asiae e tumulo eruta, ignique tradita sunt [2].

A cette époque fut renversée et déracinée l'hérésie funeste de Montan, dont l'histoire nous est écrite au temps des Apôtres, comment elle se forma. Mais maintenant par le soin de saint Jean, évêque d'Asie, les ossements de Montan furent trouvés — celui qui disait de lui qu'il était l'Esprit Paraclet — et ceux de Crâtis (?) et de Maximilina et de Prisqila, prophétesses ; et il les brûla par le feu ainsi que leurs temples jusqu'à leurs fondements.

ANASTASE D'ANTIOCHE

196. — Ὁδηγός (P. G., LXXXIX, 96), Antioche. Deuxième moitié du VIe siècle [3].
Allusion à Montan, qui, comme Manès, s'est intitulé Paraclet.

[1] Rubens Duval, *La littér. syriaque, 2e éd., p. 191 et s.*

[2] Je donne ici le texte latin d'Assemani. Assemani n'a fait que résumer le Pseudo-Denys de Tellmahré (voy. R. Duval, *La litt. syriaque*, 2e éd., p. 203), dont la compilation reproduit, en sa troisième partie, la seconde partie de l'histoire de Jean d'Asie. Nau a analysé ces morceaux extraits de Jean d'Asie dans la *Revue de l'Orient chrétien*, t. II (1897). M. Nau a bien voulu me fournir la traduction française ci-dessus, qu'il a calquée sur le texte du ms syr. de Paris 284, fol. 238^v-239^r, qui est une copie transcrite par M. Martin d'après le ms de Rome analysé par Assemani.

[3] Bardenhewer, p. 496.

BARHADBESCHABA

197. — *Histoire des Saints Pères qui ont été persécutés à cause de la vérité* (ouvrage analysé par F. Nau dans la *Revue de l'Orient chrétien*, 1911, p. 234).
Syrie. VIme-VIIme siècle [1].

La dixième hérésie est celle des Mountianoi *(sic)*, lesquels, parmi d'autres blasphèmes, disent encore ceci, que Marie est une déesse, et ils disent qu'un archonte a eu des rapports avec elle et qu'elle a enfanté le fils des Dieux. Ils ont aussi corrompu les Livres (saints) comme leurs amis (= les autres hérétiques). Ils ont quatre jeûnes de quarante jours chacun.

GRÉGOIRE LE GRAND

198. — *Ep.* XI. lxvii, Quirico episcopo et ceteris in Hiberia catholica Ecclesia episcopis (L. M., Hartmann, dans *Mon. Germ. Hist., Epist.*, II (1899), p. 325; P. L., lxxvii, 1206). Rome. Juin ou juillet 601 [2].

Et quidem ab antiqua Patrum institutione didicimus, ut quilibet apud haeresim in Trinitatis nomine baptizantur, cum ad sanctam Ecclesiam redeunt, aut unctione chrismatis aut impositione manus aut sola professione fidei ad sinum matris Ecclesiae reuocentur. Unde Arrianos per impositionem manus Occidens, per unctionem uero sancti chrismati ad ingressum

Nous avons appris de l'antique doctrine des Pères que lorsque ceux, quels qu'ils soient, qui ont été baptisés dans l'hérésie au nom de la Trinité reviennent à la sainte Eglise, on les fait rentrer dans le sein de l'Eglise mère par l'onction de l'huile ou par l'imposition des mains ou simplement par une profession de foi. Voilà pourquoi l'Occident rénove les Ariens par l'imposition

[1] Le fragment ci-dessus, que je dois à l'obligeance de M. Nau, appartient à la première partie de l'ouvrage.

[2] *Mon. Germ. Hist., ibid.*, p. 324. Voir aussi sur cette lettre Ermoni, art. *Abjuration* dans le *Dictionn. d'Archéol. chrét. et de Liturgie*, de Dom Cabrol.

sanctae Ecclesiae catholicae Oriens reformat. Monophisitas uero et alios ex sola uera confessione recipit, quia sanctum baptisma, quod sunt apud haereticos consecuti, tunc in eis uires emundationis accipit, cum uel illi per impositionem manus Spiritum sanctum acceperint uel isti propter professionem uerae fidei sanctae et uniuersali Ecclesiae uisceribus fuerint uniti. — Hi uero haeretici qui in Trinitatis nomine minime baptizantur, sicut sunt Bonosiaci et Catafrigae, quia et illi Christum Dominum non credunt et isti sanctum Spiritum peruerso sensu esse quemdam prauum hominem Montanum credunt, quorum similes multi sunt alii, cum ad sanctam Ecclesiam ueniunt, baptizantur, quia baptisma non fuit quod in errore positi in sanctae Trinitatis nomine minime perceperunt. Nec potest hoc ipsum iteratum dici baptisma, quod, sicut dictum est, in Trinitatis nomine non erat datum.

des mains, l'Orient par l'onction du saint chrême, lors de leur entrée dans la sainte Eglise. Quant aux Monophysites, ils sont admis simplement sur profession (de foi) authentique, vu que le saint baptême, tel qu'ils l'ont reçu chez les hérétiques, acquiert chez eux la force purificatrice puisqu'ils reçoivent le saint Esprit par l'imposition des mains ou se trouvent unis aux entrailles de l'Eglise sainte et universelle par leur profession de la véritable foi. — Mais les hérétiques qui ne sont point du tout baptisés au nom de la Trinité, comme par exemple les Bonosiens et les Cataphrygiens — les premiers qui ne croient pas que le Christ soit Seigneur, les seconds qui sont assez fous pour voir le saint Esprit en un scélérat nommé Montan, — et beaucoup d'autres semblables, sont baptisés quand ils viennent à la sainte Eglise, car on ne peut appeler baptême ce qu'ils ont reçu pendant leur stage dans l'erreur sans que ce fût le moins du monde au nom de la sainte Trinité. Il ne faut donc pas dire qu'il y ait dans ce cas réitération du baptême, puisque, ainsi que je l'ai dit, (le premier baptême) n'avait pas été administré au nom de la Trinité.

TIMOTHÉE DE CONSTANTINOPLE

199. — Περὶ τῶν προσερχομένων τῇ ἁγίᾳ Ἐκκλησίᾳ. (P. G., LXXXVI, 20). Constantinople. Début VII[e] siècle [1].

Μοντανὸς Παράκλητον ἑαυτὸν προσηγόρευσεν· δύο πορνικὰς ἐπαγόμενος γυναῖκας, Πρίσκιλλαν καὶ Μαξίμιλλαν, ἃς καὶ προφήτιδας ὠνόμασεν· καὶ Πέπουζαν, κωμήδιον Φρυγίας, Ἱερουσαλὴμ ὠνόμασεν, καὶ γάμους ἐπέτρεπεν λύεσθαι, καὶ βρωμάτων ἀποχάς (cf. I *Tim.*, IV, 3)· καὶ τὸ Πάσχα διέστρεψε· καὶ τὰς τρεῖς ὑποστάσεις τῆς ὁμοουσίου θεότητος εἰς ἓν συναιρεῖ πρόσωπον χεόμενον. Οἵτινες αἷμα συμφύρουσιν ἀλφίτοις εἰς μετάληψιν· οὗ τὴν μέθεξιν ἀρνοῦνται αἰδούμενοι.

Montan s'est donné à lui-même le nom de Paraclet ; il s'est fait suivre de deux courtisanes, Priscilla et Maximilla, qu'il appelait prophétesses. Il a nommé Jérusalem le petit bourg de Pépuze. Il ordonnait de dissoudre les mariages et de s'abstenir de certains mets. Il a bouleversé la Pâque. Il a resserré en une seule personne les trois hypostases de la divinité consubstantielle. Ils mêlent du sang à de la farine pour la communion : mais par honte ils nient le fait.

200. — *Ibid.* (P. G., LXXXVI a, 61).

Les Sévéristes (ou Théodosiens ou Cononistes) traitent de Sabelliens, de *Montanistes*, de Photiniens, de Noétiens, etc., les disciples de Damien et de Paul.

201. — Id., *Ex Niconis Pandecte,* (P. G., LXXXVI a, 69) [2].

Καὶ οἱ μὲν βαπτιζόμενοι εἰσὶν οἵδε· Τασκοδροῦγοι· Μαρκιωνισταὶ, ἤγουν Ἀρτοτυρῖται· Σακκοφόροι, οἱ καὶ Ἀπο-

Sont assujettis à recevoir le baptême [lors de leur passage à l'Eglise] : les Tascodrogites ; les

[1] BARDENHEWER, p. 397 ; DCB, IV, 1035.

[2] Il s'agit des *Pandectes de interpretationibus mandatorum diuinorum* du moine Nicon (XI[e] s.).

ταχτῖται· Βαλεντῖνοι οἱ καὶ Βασιλεῖδαι καὶ Ἑρμαῖοι καλούμενοι· Νικολαῗται· Μοντανισταὶ, οἱ καὶ Πεπουζηνοί· Μανιχαῖοι· Εὐνομιανοὶ, ἤτ' Ἀνόμοιοι· Παυλιανισταὶ, οἱ ἀπὸ Παύλου τοῦ Σαμοσατέως, κ. τ. λ.

Marcionistes, ou Artotyrites ; les Saccophores, aussi appelés Apotactites ; les Valentiniens, aussi appelés Basilidiens et Erméens ; les Nicolaites ; les Montanistes, aussi appelés Pépuzites ; les Manichéens ; les Eunoméens ou Anoméens ; les Paulianistes, disciples de Paul de Samosate, etc.

ISIDORE D'ESPAGNE

202. — *Etymologiae*, VIII, v, 27 (Œhler, *Corpus Haereseol.*, I, 305 ; P. G., lxxxii, 300). Séville. Premier tiers du VIIme siècle [1].

Cataphrygiis nomen prouincia Phrygia dedit, quia ibi exstiterunt auctores eorum Montanus, Prisca et Maximilla : hi aduentum Spiritus sancti non in Apostolis, sed in se traditum asserunt.

C'est la province de Phrygie qui a donné aux Cataphrygiens leur nom, parce que c'est là que sont apparus les fondateurs de la secte, Montan, Prisca et Maximilla. Ils soutiennent que l'Esprit-Saint est venu, non pas dans les Apôtres, mais en eux.

SOPHRONIUS DE JÉRUSALEM

203. — *Ep. Synod.* ad Sergium (P. G., lxxxvii, 3190) Jérusalem. Peu après 634 [2].

Μοντανὸς, Πρίσκιλλά τε καὶ Μαξίμιλλα, αἱ τούτου μανιώδεις μαθήτριαι.

[Dans une énumération d'hérésiarques] : Montan, avec Priscilla et Maximilla, ses extravagantes élèves.

[1] Bardenhewer, p. 568 ; Manitius, *Gesch. der latein. Liter. der Mittelalters*, I, p. 60. Le § 22 d'Isidore est consacré aux Artotyrites ; le § 61 aux Tertullianistes.

[2] Bardenhewer, p. 488.

CHRONICON PASCHALE

204. — CCXL, Ol, 3e année, Mamertino et Rufo Coss. (P. G., XCII, 642 ; L. DINDORF, Bonne, 1832, I, p. 490). Probablement Constantinople. Entre 631 et 641 [1].

Ἡ κατὰ Φρύγας ἄθεος ψευδοπροφητεία Μοντανοῦ καὶ τῶν σὺν αὐτῷ παραπλήγων γυναικῶν αὐτοῦ Πρισκίλλας καὶ Μαξιμίλλας συνέστη, ἔτι δὲ καὶ Ἀλκιβιάδου καὶ Θεοδότου· καθ᾽ ὧν συνεγράψατο ὁ ἐν ὁσίᾳ τῇ μνήμῃ Ἀπολλινάριος Ἱεραπόλεως ἐπίσκοπος καὶ Μιλτιάδης συγγραφεὺς, καὶ ἄλλοι πολλοὶ, ἐν οἷς καὶ Σαραπίων Ἀντιοχείας ἐπίσκοπος.

La pseudoprophétie athée de chez les Phrygiens se constitua avec Montan, Priscilla et Maximilla, les femmes démentes qui l'accompagnaient, et aussi Alcibiade et Théodote. Contre eux écrivit l'évêque de Hiérapolis, Apollinaire, de sainte mémoire, l'écrivain Miltiade, et beaucoup d'autres, parmi lesquels Sérapion, évêque d'Antioche.

CONCILE QUINISEXTE ou in TRULLO

205. — c. 95 (MANSI, *Ampliss. Coll. Conc.* [rééd. Welter], t. XI, p. 984). Constantinople. Entre 692 et 701 [2].

Renouvelle le 7e canon du IIe Concile œcuménique : voir plus haut, n° **176**.

PSEUDO-HIERONYMUS

206. — *Indiculus de Haeresibus*, XIX-XX (ŒHLER, *Corp. Haereseol.*, I, 292). Sans doute postérieur à Isidore de Séville [3].

XXI. Cataphrygarum haeresis auctores sunt Montanus, Prisca et

XIX. Les initiateurs de l'hérésie des Cataphrygiens sont Montan,

[1] KRUMBACHER, p. 337 ; BARDENHEWER, p. 480.
[2] HEFELE-LECLERCQ, *Hist. des Conciles*, III, t. 561 : cf. p. 574.
[3] Voir plus haut l'*Introduction*.

Maximilla, in quibus Montanus paraclitum et Priscam et Maximillam prophetas deceptorum hominum uanissimus error obseruat. Sunt huius haeresis, immo perditionis, infanda mysteria. Nam quotannis unum infantem anniculum perfectum offerunt, ac compuncto uulneribus eius corpusculo in farinam sanguinem eius suscipiunt, sicque panem huius ex scelestissimi frumenti admixtione facientes diabolicum edunt eucharistiae feralissimae sacramentum. Infans autem, si ex compunctione uulneris obierit, obseruatione martyrii colitur : si vixerit, pro ueneratione summi sacerdotis aspicitur.

Contra horum supra memoratorum prophetas Apollonius, uir disertissimus, scripsit insigne uolumen et longum, asserens Montanum et insanos eius uates periisse suspendio, et multa alia, in quibus de Prisca et Maximilla refert : Si negant accepisse munera, confiteantur non esse prophetas qui accipiunt, et mille hoc testibus approbabo. Sed et ex aliis fructibus probantur prophetae. Dic mihi, crinem fucat propheta ? stibio oculos linit ? propheta ad tabulas ludit et tesseris ? propheta fenus accipit ? Respondeant utrum haec fieri liceat, an non. Meum est probare quia fecerunt.

Prisca et Maximilla. L'erreur stupide d'hommes illusionnés vénère en Montan le Paraclet, en Prisca et Maximilla des prophétesses. Cette hérésie, disons mieux, ce fléau, a d'abominables mystères. Tous les ans, ils offrent un enfant d'une année accomplie ; ils transpercent son corps de blessures et en reçoivent le sang dans de la farine ; de cet horrible mélange ils composent du pain qui leur sert à accomplir le sacrement diabolique de la plus détestable eucharistie. Si l'enfant meurt de ses multiples piqûres, il est honoré comme un martyr ; s'il vit, il reçoit les honneurs dus au grand-prêtre.

Contre leurs prophètes un homme éminent, Apollonius, a écrit un ouvrage étendu et remarquable où il affirme que Montan et ses prophétesses insensées se pendirent, et moururent ainsi. Il rapporte bien d'autres traits encore, parmi lesquels ceux-ci, au sujet de Prisca et de Maximilla : « Si elles nient avoir reçu des présents, qu'elles conviennent donc que ceux qui en reçoivent ne sont point des prophètes et alors je ferai la preuve avec mille témoins. Mais il y a d'autres fruits encore par où les prophètes se révèlent comme authentiques. Dis-moi, est-ce qu'un prophète se teint les cheveux ? est-ce qu'il s'enduit de fard les paupières ? est-ce qu'il joue avec des dés sur les tables ? un prophète

reçoit-il des présents ? Qu'elles répondent : cela est-il permis ou non ? A moi de démontrer qu'elles ont fait tout cela.

XX. Artotyritae in sanctis mysteriis suis ad uicem eucharistiae pane utuntur et caseo, dicentes a primis hominibus oblationem a fructibus terrae et a fructibus ouium fuisse celebratam.

XX. Les Artotyrites se servent de pain et de fromage dans leurs mystères sacrés en guise d'eucharistie. Ils allèguent que c'est avec les fruits de la terre et les produits des brebis que les premiers hommes ont offert leurs sacrifices.

PSEUDO-CHRYSOSTOME

207. — Ὁμιλία περὶ Ψευδοπροφήτων, v-vi (P. G., lix, 559). Date incertaine [1].

V. Πέτρος ἀπόστολος ἐν Ῥώμῃ τοῦ Σίμωνος βλασφημοῦντος οὔτε πρὸς ὥραν ἐσιώπησεν, ἀλλ' ἐλέγξας τῇ ἀπωλείᾳ παρέδωκεν. Ὁμοίως δέ καὶ τὸν τούτου υἱὸν, μᾶλλον δὲ τοῦ διαβόλου, Μοντανὸν τὸν μιαρὸν καὶ ἀκάθαρτον καὶ ἄθεον μετὰ τῶν δύο μοιχαλίδων σπουδῇ πολλῇ ὁ ἀπόστολος ἐλέγξας καὶ ἀντίθεον ἀποδείξας καὶ ψευδόχριστον καὶ ψευδοπροφήτην ἐφίμωσεν.

A Rome l'apôtre Pierre ne garda pas le silence, au moment voulu, quand Simon blasphémait. Il le réfuta et le livra à sa perte. Il en va pareillement du fils de Simon, ou plutôt du fils du démon, Montan le souillé, l'impur, l'athée, avec ses deux femmes adultères. L'Apôtre le réfuta avec un grand zèle, montra en lui un ennemi de Dieu, et réduisit au silence le pseudochrist et pseudoprophète (qu'il était).

VI. Ποῦ γάρ εἰσιν οἵ ποτε τὴν Ἐκκλησίαν πολεμήσαντες, βασιλεῖς καὶ δυνάσται καὶ σοφοί : οὐχὶ διεσκορπίσθησαν καὶ ἀπώλοντο, καὶ ἐγένοντο

Où sont ceux qui jadis ont combattu l'Eglise, rois, gouverneurs, philosophes ? Ne sont-ils pas dispersés, morts, réduits à rien ? Où est

[1] Au § vi sont cités parmi les défunts : Aerius, Nestorius, Euodius, Basile le Grand, Athanase, Grégoire de Naziance, Ephrem. Composé en Asie Mineure, au VII[e] siècle, d'après J. Flamion, dans la *Rev. d'Hist Ecclés.*, t. XII (1911), p. 441, n. 3.

εἰς οὐδέν; ποῦ γὰρ τό γαυρίαμα καὶ ἡ θρασύτης τῶν Ἰουδαίων; ποῦ Σίμων ὁ μάγος ὁ πρῶτος ἐν αἱρέσει, ὁ μαθητὴς τοῦ ἀντιχρίστου καὶ πρόδρομος; ποῦ τὸ κακὸν τούτου γέννημα, καὶ τῆς τούτου μανίας καὶ ἀσελγείας διάδοχος Μοντανός, ὁ τῶν κακῶν ἔξαρχος μετὰ τῶν δύο μοιχαλίδων, καὶ τὰ τουτων λεγομενα μυστήρια, τὰ βαθείας σιωπῆς ἄξιά, τὰ βδελυκτὰ καὶ ἀκάθαρτα... ; Οὐχὶ πάντες ἀπώλοντο;

l'arrogance, l'audace des Juifs? Où est Simon le Magicien, le premier hérétique, disciple et précurseur de l'antechrist? Où est son funeste rejeton, l'héritier de sa folie et de son impudence, Montan, prince du mal, avec ses deux adultères? Où sont ses prétendus mystères, dignes d'un silence profond, abominables et impurs..... Tout cela n'est-il pas défunt?

GERMAIN DE CONSTANTINOPLE

208. — *Ad Antimum diaconum narratio de sanctis synodis et de subortis iam inde ab origine apostolicae praedicationis haeresibus*, IV-V (P. G., XCVIII, 44). Constantinople. Peu après 726 [1].

IV. Ἔτι δὲ Μανιχαῖοι καὶ Μοντανοί, καὶ οἱ τούτοις προσόμοιοι ἀνέστησαν κατ' αὐτῆς, οὐ τοὺς τυχόντας αὐτῇ παρέχοντες ἀγῶνας...

V. Τῶν δὲ Μοντανῶν διάφορος εἶναι λέγεται δόξα, καὶ οὐ μονομερής, ἀλλὰ πολύτροπος. Τὸ δὲ τέλειον αὐτῶν δόγμα ἐν τούτοις ἐστίν, ὅτι τε αὐτὸν τὸν Μοντανὸν λέγουσιν εἶναι τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον, καὶ πάλιν τὸν αὐτὸν Λόγον καὶ Πνεῦμα. Ἔτι δὲ καὶ ὀκτὼ οὐρανοὺς εἶναι νομοθετοῦσι, κολαστήριά τε φοβερὰ ἐν τῷ μέλλοντι αἰῶνι ἐξηγοῦνται, δράκοντάς τινας καὶ λέοντας ἐκ τῶν μυκτήρων πῦρ ἀποπέμπειν μέλλοντας καὶ

IV. Les Manichéens, les Montanistes, et leurs pareils se sont aussi dressés contre l'Eglise, et lui ont été l'occasion de luttes non médiocres...

V. Différente est, dit-on, l'erreur des Montanistes. Elle n'est point simple, mais fort variée. Leur dogme essentiel consiste en ceci qu'ils prétendent que Montan est l'Esprit saint, et qu'il est aussi tout à la fois, le Logos et l'Esprit. Ils posent en principe qu'il y a huit ciels. Ils exposent en détail les châtiments affreux du monde à venir : il y aura là, disent-ils, des dragons et

[1] BARDENHEWER, p. 502.

κατακαίειν τοὺς ἀδίκους καὶ ἑτέρους ἀποκρέμασθαι ἀπὸ τῶν σαρκῶν, καὶ ἄλλα τινὰ πλήρη ματαιοσύνης μυθολογοῦσιν. Εἰς κρίσιν δὲ τοὺς ἐκ πορνείας ἢ μοιχείας γεννηθέντας ἄγεσθαι καὶ κολάζεσθαι, ὑπὸ κολαστήρια τὰ δεινότατα, ὅτι τε μόνον ἐκ τούτων γεγέννηνται, κἂν αὐτῶν ὁ βίος μὴ παράνομος πέφυκεν. Ἀλλ' οὐδὲ τοὺς ἁμαρτάνοντας ἔτι εἰς μετάνοιαν δέχονται, ἢ τοὺς διγαμοῦντας συναχθῆναι μετ' αὐτῶν ἐν ταῖς συναγωγαῖς αὐτῶν ἀνέχονται, καὶ ἕτερα δὲ πάμπολλα παρόμοια τούτων ἐπιτελεῖται αὐτοις. Ταῦτα δὲ οἱ τῆς ἐξαιρέτου αὐτῶν τῷ δοκεῖν μοίρας ἐπείγονται διαπράττεσθαι τῶν λοιπῶν, καὶ ἕτερα πλείω τούτων δεδρακότων ἔργα ἀσεβείας, καὶ τῷ βίῳ ἐπισφαλῆ, καὶ κρημνῶν πλήρεις ἀτραποὺς ἐξηπλωκότων· ἐλέγχεται δὲ καὶ τούτων ἡ σκοτώδης νομοθεσία καὶ ὑπὸ τῶν πάλαι γεγενημένων διδασκάλων ἡμῶν. Ἔτι δὲ καὶ σῶμά τινος ἱερέως τῆς Θρᾴκης αὐτοψεὶ παραγεγονότος ἐν τῇ Ἀσίᾳ πρὸς Μοντανὸν, Γρατοῦ τότε ἀνθυπατεύοντος, καὶ τὸν λαλοῦντα δι' αὐτοῦ καὶ τῆς Μαξιμίλλης δαίμονα ἐλέγξαντος· λοιπὸν δὲ καὶ ὑπὸ Βασιλείου τοῦ μεγάλου, καὶ Ἐπιφανίου τοῦ Κυπρίου μάλιστα κατὰ πασῶν τῶν αἱρέσεων πραγματείαν ἔγγραφον ἐκθεμένου.

des lions qui souffleront le feu de leurs narines ; les méchants brûleront, tandis que d'autres seront suspendus par leur chair : et ils débitent bien d'autres fables aussi sottes. Selon eux, les enfants nés d'un commerce illicite ou adultère seront jugés et châtiés ; et leur punition sera terrible, pour le seul fait d'être nés de parents coupables, et lors même que leur vie ne serait pas criminelle. Ils n'admettent pas à la pénitence ceux qui ont péché, et n'autorisent pas les digames à prendre part à leurs réunions. On rencontre chez eux bien d'autres traits pareils à ceux-là. Tels sont les abus que ceux qui croient bon d'embrasser cette secte sont obligés de commettre, et ils se rendent coupables de bien d'autres œuvres impies ; ils mènent une vie équivoque et marchent dans des sentiers pleins de précipices. Leur ténébreux code de lois leur a attiré aussi les réfutations de nos anciens didascales. Il y eut un évêque de Thrace qui, allant trouver en personne Montan en Asie, sous le consulat de Gratus, réfuta le démon qui parlait par la bouche de Montan et de Maximilla. Ce démon fut dans la suite réfuté aussi par Basile le Grand et surtout par Epiphane de Chypre, qui a publié un traité contre toutes les hérésies.

JEAN DE DAMAS

209. — Περὶ αἱρέσεων, LXXXVII (P. G., XCIV, 706). Couvent de Saint-Sabas, près de Jérusalem. Entre 743 et 754[1].

Οἱ Καταφρυγαστῶν, καὶ Μοντανιστῶν, καὶ Ἀσκοδρουγήτων· οἵτινες Παλαιὰν καὶ Καινὴν Διαθήκην δέχονται· ἑτέρους δὲ προφήτας παρεισάγονται, Μοντανόν τινα αὐχοῦντες, καὶ Πρισκίλλαν.

Les Cataphrygastes, les Montanistes et les Ascodrugites admettent l'Ancien et le Nouveau Testament, mais ils introduisent en fraude d'autres prophètes, un certain Montan et Priscilla, dont ils font grand bruit.

Πεπουζιανοὶ, οἱ καὶ Κυντιλλιανοὶ, οἷς συνάπτονται Ἀρτοτυρῖται, αἱρέσεις δύο. Ἐξ αὐτῶν μὲν εἰσὶ τῶν Καταφρυγαστῶν· ἕτερα δὲ παρ' ἐκείνους δογματίζουσι, Πέπουζαν πόλιν τινὰ ἀνάμεσον Γαλατίας, καὶ Καππαδοκίας, καὶ Φρυγίας ἐκθειάζοντες, καὶ δὴ ταύτην Ἱερουσαλὴμ ἡγούμενοι, ἔστι δὲ καὶ ἄλλη Πέπουζα· γυναιξὶ δὲ ἀποδιδόντες τὸ ἄρχειν καὶ ἱερατεύειν. Μυοῦνται δέ τινα, κατακεντοῦντες νέον παῖδα ῥαφίσι χαλκαῖς, ὥσπερ οἱ Καταφρυγαστῶν, καὶ τῷ αἵματι αὐτοῦ ἄλευρον φυράσαντες, καὶ ἀρτοποιήσαντες, προσφορὰν μεταλαμβάνουσι.

Les Pépuziens, appelés aussi Quintilliens, auxquels se rattachent les Artotyrites, forment deux hérésies. Ils font partie des Cataphrygastes eux-mêmes, mais ils enseignent d'autres doctrines qu'eux. Ils divinisent Pépuze, ville qui forme le point central entre la Galatie, la Cappadoce et la Phrygie, et ils la considèrent comme une Jérusalem. Il y a aussi une autre Pépuze. Ils permettent aux femmes de commander et d'exercer la prêtrise. Pour faire leurs initiations, ils tuent un jeune enfant avec des aiguilles d'airain, comme les Cataphrygastes, ils pétrissent avec son sang de la farine de froment, ils en font du pain et prennent leur part de l'oblation.

Καὶ δὴ τῇ Κυντίλλῃ, ἢ Πρισκίλλῃ Χριστὸν ἐκεῖσε ἐν Πεπούζῃ ἀποκεκα-

Un de leurs contes est que le Christ se révéla à

[1] F. Kattenbusch, dans RE[3], IX, 291. Cf. Bardenhewer, p. 504.

λῦφθαι ἐν εἴδει θηλείας μυθολογοῦσι. Κέχρηνται δὲ ὡσαύτως Παλαιᾷ καὶ Καινῇ Διαθήκῃ, κατὰ τὸν νοῦν τὸν ἴδιον μεταποιούμενοι.

Quintilla ou à Priscilla, là même, à Pépuze, sous la forme d'une femme. Ils se servent aussi de l'Ancien Testament, mais en le modifiant selon leur sens propre.

THÉODORE BAR KHONNI

210. — Cité par H. Pognon, *Inscriptions mandaïtes des coupes de Khouabir.* Paris, 1899, p. 174. (Extraits du XIme livre du *Livre de scolies).* Syrie. Vers 800 [1].

Tout en acceptant l'Ancien et le Nouveau Testament, ils admettent de faux prophètes qui n'ont aucune valeur. Ils s'enorgueillissent de Montan et d'une femme nommée Priscilla et les donnent comme prophètes. Les Tascodrugites ont absolument les mêmes dogmes qu'eux, mais ils ont en plus des mœurs faciles et relâchées ; ils s'adonnent à la bonne chère, ils ont des unions impures et des pratiques honteuses.

IGNACE

211. — Βίος τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Νικηφόρου IV, 26 (éd. de Boor, bibl. Teubneriana, Lipsiae [1880], p. 158, l. 25 ; P. G., c, 69). Les faits sont présentés comme de peu postérieurs à l'élévation de Nicéphore au patriarchat de Constantinople (12 avril 806).

...῞Οθεν ἐφ' ἑτέραν ὁδόν αὐτὸν ὁ ζῆλος ἐκίνει κατὰ τῶν ἀπίστων τραπέσθαι καὶ ἀλλοκότων αἱρέσεων ἄρτι τότε τῆς ἑαυτῶν ἐμβροντησίας ἀπηρυθριασμένων τὰ πλήρη μύσους ἐπιτελούντων μυστήρια, Ἰουδαίους τέ φημι καὶ

Son zèle le poussait à se tourner vers une autre route contre les infidèles et les étranges hérésies qui, justement alors, dans leur folie, célébraient impudemment leurs mystères pleins d'infamie. C'est des

[1] Rubens Duval, *La litt. syriaque,* 2me éd. (1900), p. 214.

Φρύγας, καὶ τοὺς ἐκ τῆς τοῦ Μάνεντος τεθρείας τὸν τῆς ἀπιστίας κυκεῶνα προπίνοντας. Διεξοδικώτερον τοιγαροῦν τὰ τῆς αὐτῶν ἀτόπου θρησκείας δι' ἐγγράφου τόμου τῷ βασιλεῖ γνώριμα καταστήσας καὶ ὡς τῷ κοινῷ παντὶ γαγγραίνης δίκην λώβην παρέξοντα, εἰ ἐπὶ πλεῖον συγχωρηθεῖεν πράττειν ἃ βούλοιντο, δι' ἐντεύξεως ἐνδειξάμενος, βάλλει μὲν τὴν Ἰουδαϊκὰν κυριοκτονίαν, βάλλει δὲ καὶ τὴν τῶν Φρυγῶν τερατώδη ἐρεσχελίαν, τιτρώσκει δὲ τὴν Μανιχαϊκὴν ὀνείρωξιν, ὡς μηδὲ χειλέων ἐκτὸς τὰ ἑαυτῶν ἄγη προέρχεσθαι, ἐν ἀπορρήτῳ δὲ καὶ παραβύστῳ τὰ τῆς ἀπάτης αὐτῶν ὑπολαλεῖσθαι ληρήματα. Τὸ γὰρ παρρησιάζεσθαι ὑπὸ τῆς ἐξουσιάς ἀφῃρημένοι εἰς τὸ μηδὲ λαθραίως τι ποιεῖν οἱ δυσσεβεῖς περιέστησαν.

juifs que je parle, des Phrygiens, et de ceux qui buvaient aux mensonges de Manès le breuvage d'incrédulité. Il fit donc connaître à l'empereur avec un certain développement, en un volume écrit, les absurdités de leur culte, et montra dans sa requête qu'elles empoisonneraient comme une gangrène tout le peuple, si on permettait (à ces hérétiques) de faire plus longtemps ce qu'ils voulaient. Alors il frappe le Juif déïcide, il frappe les monstrueux bavardages des Phrygiens, il blesse les rêves manichéens, au point que leurs sacrilèges ne sortaient plus hors de leurs lèvres, et qu'ils ne chuchottaient plus que dans le secret et le mystère les sottises de leur erreur. Car frustrés par l'Autorité du droit de parler librement, les impies en furent réduits à ne plus rien faire, même clandestinement.

THEOPHANES

212. — *Chronographia*, A. M. 6120 (= 722 p. C.) (éd DE BOOR, Lipsiae [1883], p. 401 ; P. G., CVIII, 809). Entre 810 et 815 [1].

Τούτῳ τῷ ἔτει ἠνάγκασεν ὁ Βασιλεὺς τοὺς Ἑβραίους καὶ τοὺς Μοντανοὺς βαπτίζεσθαι. οἱ δὲ Ἰουδαῖοι ἀπροαιρέτως

Cette année-là le roi [2] contraignit les Hébreux et les Montanistes à recevoir le baptême. Les Juifs qui

[1] KRUMBACHER, p. 342.

[2] Il s'agit de Léon III Flavius, surnommé Isaurus. Cf. J. PARGOIRE, *L'Eglise Byzantine de 527 à 847*, Paris, 1905, p. 202.

βαπτιζόμενοι ἀπελούοντο τὸ βάπτισμα καὶ ἐσθίοντες μετελάμβανον τὴν ἁγίαν δωρεὰν καὶ ἔχραινον τὴν πίστιν. Οἱ δὲ Μοντανοὶ διαμαντεύσαντες ἑαυτοῖς καὶ ὁρίσαντες ἡμέραν εἰσῆλθον εἰς τοὺς ὡρισμένους οἴκους τῆς πλάνης αὐτῶν καὶ κατέκαυσαν ἑαυτούς.

étaient baptisés sans leur aveu se lavaient pour effacer ce baptême. Ils prenaient, pour le manger, le saint Présent et ils souillaient la foi. Quant aux Montanistes, après avoir consulté les oracles et fixé un jour, ils entrèrent dans les maisons, indiquées d'avance, (où ils célébraient) leurs faux mystères, et ils se brûlèrent eux-mêmes.

PHOTIUS

213. — Βιβλιοθήκη, XLVIII (P. G., CIII, 85). IX[e] siècle, avant 858. Constantinople [1].

Εὗρον δὲ ἐν παραγραφαῖς ὅτι οὐκ ἔστιν ὁ λόγος Ἰωσήπου, ἀλλὰ Γαΐου τινὸς πρεσβυτέρου ἐν Ῥώμῃ διατρίβοντος, ὅν φασι συντάξαι καὶ τὸν Λαβύρινθον· οὗ καὶ διάλογος φέρεται πρὸς Πρόκλον τινὰ ὑπέρμαχον τῆς τῶν Μοντανιστῶν αἱρέσεως.

J'ai trouvé dans des annotations marginales, que le traité [intitulé Περὶ τοῦ Παντός] n'est pas de Josèphe, mais de Caius, un prêtre qui vivait à Rome et qui, dit-on, a composé aussi le *Labyrinthe*. On cite encore de lui un dialogue contre Proclus, partisan de l'hérésie des Montanistes.

214. — *Ibid.*, CCXXXII (P. G., CIII, 1105).

Ἀνεγνώσθη βιβλίον Στεφάνου τινὸς τριθεΐτου, ᾧ ἐπίκλην ὁ Γόβαρος..... Τίνας ὑπολήψεις εἶχεν ὁ ἁγιώτατος Ἱππόλυτος περὶ τῆς τῶν Μοντανιστῶν αἱρεσέως καὶ τίνας ὁ ἐν ἁγίοις τῆς Νύσσης Γρηγόριος.

J'ai lu le livre d'un certain Stéphane Trithéite, surnommé Gobaros..... (Il y dit) quelle a été la pensée de saint Hippolyte sur l'hérésie des Montanistes et quelle aussi celle de saint Grégoire de Nysse.

[1] KRUMBACHER, p. 517.

LIBELLUS SYNODICUS

215. — (dans Mansi, *Sacr. Concil. noua et Amplissima Coll.*, rééd. Welter [1901], I, p. 723 et s.) Fin du IX[e] siècle [1].

Σύνοδος θεῖα καὶ ἱερὰ τοπική, ἐν Ἱεραπόλει τῆς Ἀσίας, συναθροισθεῖσα ὑπὸ Ἀπολλιναρίου, τοῦ ταύτης ὁσιωτάτου ἐπισκόπου καὶ ἑτέρων εἰκοσιέξ ἐπισκόπων, ἀποκηρύξασά τε καὶ ἐκκόψασα Μοντανὸν καὶ Μαξιμίλλαν, τοὺς ψευδοπροφήτας· οἳ καὶ βλασφήμως, ἤτοι δαιμονιῶντες, καθὼς φησιν ὁ αὐτὸς πατὴρ, τὸν βίον κατέστρεψαν. Σὺν αὐτοῖς δὲ, κατέκρινε καὶ Θεόδοτον τὸν σκυτέα.

Un divin et saint Synode fut réuni à Hiérapolis d'Asie par Apollinaire, le très saint évêque de cette ville, et vingt-six autres évêques. Il rejeta et retrancha (de la Communion) Montan et Maximilla, les pseudo-prophètes, lesquels moururent d'une manière impie, ou possédés, comme le dit le même père. Avec eux (le synode) condamna aussi Théodote le corroyeur.

Σύνοδος θεία καὶ ἱερὰ μερική, συναθροισθεῖσα ὑπὸ τοῦ ὁσιωτάτου ἐπισκόπου Ἀγχιάλου, Σωτᾶ, καὶ ἑτέρων δυοκαίδεκα ἐπισκόπων· ἥτις ἐλέγξασα ἀπεκήρυξε τὸν σκυτέα Θεόδοτον, καὶ Μοντανὸν, σὺν Μαξιμίλλῃ, ὀκτακοσίους καὶ ἑβδομήκοντα ὀκτὼ αἰῶνας δογματίζοντα, καὶ πνεῦμα ἅγιον ἑαυτὸν εἶναι ἐπιφημίζοντα.

Un divin et saint Synode provincial, réuni par le très saint évêque d'Achillée, Sotas, et douze autres évêques, réfuta et rejeta Théodote le Corroyeur, ainsi que Montan, avec Maximilla, lequel enseignait à croire à huit cent soixante dix Eons, et se vantait d'être lui-même le Saint-Esprit.

Σύνοδος θεία καὶ ἱερὰ τοπικὴ ἐν Γαλλίᾳ, συναθροισθεῖσα ὑπὸ τῶν ὁμολογητῶν, ἀποκηρύξασα Μοντανὸν καὶ Μαξιμίλλαν, ἧς ὁ ὅρος πρὸς τοὺς ἐν Ἀσίᾳ πιστοὺς διέβη.

Un divin et saint Synode provincial réuni en Gaule par les confesseurs condamna Montan et Maximilla. Cette décision parvint aux fidèles d'Asie.

[1] Hefele-Leclercq, I, i, 128.

VITA S. STEPHANI IUNIORIS

216. — (P. G., C, 1110), IX[e] siècle.

.. Μᾶρκος καὶ Τατιανὸς, Μοντανὸς καὶ Βαρδισάνης.

[Dans une liste d'hérésiarques] : ... Marcos et Tatien, Montan et Bardesane.

AGAPIUS (MAHBOUB) DE MENBIDJ

217. — *Histoire Universelle,* dans *Patrol. Orient,* t. VII, 516 (texte arabe). Agapius fut évêque jacobite de Menbidj. X[me] siècle [1].

Ensuite parut un nommé Mountanous *(sic)* qui prétendait être le Paraclet. Le Seigneur Christ — qu'il soit glorifié ! — l'envoya dans le monde. Des disciples se rassemblèrent autour de lui et il se mit à enseigner la doctrine de l'impiété et de l'erreur. Alors on l'examina et on le chassa. Mais il fit des prosélytes et des partisans qui lui restèrent attachés jusqu'à sa mort.

THEOPHYLACTUS

218. — *Enarr. in Euang. Lucae,* XXIV (P. G., CXXIII, 1124). Achrida (Bulgarie) Fin XI[e] siècle [2].

Ποῦ λοιπὸν αἱ βορβορώδεις γλῶσσαι τῶν βαπτιζομένων εἰς Μοντανὸν, καὶ Πρίσκιλλαν, καὶ Μαξιμίλλαν ; Ἀληθῶς οὐδεμία οὕτω τοῖς βαπτιζομένοις ἄφεσις, ἀλλὰ καὶ προσθήκη ἁμαρτιῶν ἐπιγίγνεται.

Où sont, au surplus, les langues impures de ceux qui se font baptiser au nom de Montan, de Priscilla et de Maximilla ? En vérité, à ceux qui sont ainsi baptisés aucune absolution (n'est accordée) : ils ne font qu'accroître le nombre de leurs péchés.

[1] Cf. *Patrol. Orient.,* V, 561.
[2] KRUMBACHER, p. 133 et 463.

PAULUS

219. — *De Haeresibus liber*, XX (ŒHLER, *Corp. Haer.* I, 315). Fin XIe siècle [1].

Cataphrygiis nomen prouincia Phrygia dedit, quia ibi exstiterunt auctores eorum Montanus et Prisca et Maximilla. Hi aduentum Spiritus sancti non in apostolis, sed in se traditum asserunt. Aduersus hos scripsit Apollinarius, Hierapolitanus episcopus.

Aux Cataphrygiens, c'est la province de Phrygie qui a donné leur nom. Car c'est là qu'apparurent leurs chefs, Montan, Prisca et Maximilla. Ils prétendent que la venue de l'Esprit saint s'est réalisée non dans les Apôtres, mais en eux. Apollinaire, évêque de Hiérapolis, a écrit contre eux.

GEORGIUS CEDRENUS

220. — Σύνοψις Ἱστοριῶν (P. G., CXXI, 481). Fin XI[e] s. ou début XII[e] [2].

Κόμοδος υἱὸς Μάρκου ἐβασίλευσε ἔτη ιβ΄. μῆνας θ΄... Ἀλλὰ καὶ Μοντανὸς αἱρεσιάρχης τότε ἦν ὅς ἑαυτὸν Παράκλητον ἔλεγεν εἶναι.

Commode, fils de Marcus, régna douze ans et neuf mois... C'est alors que vécut l'hérésiarque Montan qui disait être le Paraclet.

HONORIUS D'AUTUN

221. — *De Haeresibus libellus*, XLII (ŒHLER, *Corp. Haer.*, I, 329; P. L., CLXXII, 237). Première moitié du XII[me] siècle [3].

Cataphrygae a Phrygia prouincia dicti unde Montanus. Hi Spiritum sanctum non in apostolo, sed in se traditum asserunt.

Les Cataphrygiens sont ainsi appelés de la province de Phrygie, d'où Montan (était originaire). Ils soutiennent que l'Esprit saint est venu, non pas dans l'Apôtre, mais en eux.

[1] ACL, p. 152. Le chap. XVI de Paulus est consacré aux Artotyrites.
[2] KRUMBACHER, p. 638.
[3] Voir plus haut, p. 00.

ZONARAS

222. — *In Canones SS. Apostolorum et Sacrorum Conciliorum... Commentarii* (P. G., cxxxvii, 347). Le passage en question est un commentaire du VIIe Canon du deuxième concile de Constantinople. Voir plus haut n° **176.** Fin XIe siècle — milieu du XIIe s. [1].

La notice résume quelques données élémentaires, y compris l'accusation de meurtre rituel.

THÉODORE BALSAMON

223. — *in Can.*, vi *Conc. Constantin.*, II (P. G., cxxxvii, 345). Antioche. XIIme siècle [2]. Notice analogue à celle de Zonaras, n° **222.**

CORPUS INSCRIPTIONUM GRAECARUM

224. — (t. IV [1877], p. 400, n° 8953). C'est l'une des inscriptions en mosaïque de l'église de Bethléem, où les canons des principaux conciles sont résumés. (Cf. *Dict. d'Archéol. chrét. et de Lit.*, t. II, i, 828 (art. *Béthléem.*) Ces mosaïques furent exécutées par ordre de Manuel Commène Porphyrogénète (1143-1180) [3].

[῾Η] ἁγία σύνοδος ἡ ἐν Λαοδικείᾳ τῆς Φρυγίας τῶν κε ἐπισκόπων γέγ[ον]εν διὰ Μοντανὸν κὲ [τ]α[ς] λοιπὰς ἑρέσεις· τού[τους] ὡς αἱρετικοὺς καὶ ἐχθροὺς τῆς ἀληθείας ἡ ἁγία σύνοδος ἀνεθεμάτισεν.

Le saint synode des évêques (réunis) à Laodicée en Phrygie eut lieu à cause de Montan et des autres hérésies. Le saint synode les anathématisa comme hérétiques et ennemis de la vérité.

[1] Krumbacher, p. 371.
[2] Krumbacher, p. 607.
[3] De Vogüé, *les Eglises de la Terre-Sainte*, p. 64-65.

AUCTARIUM AQUICINCTINUM

225. — (= Supplément aux Annales d'Anchin [ancienne abbaye près de Douai]). Ad Ann. 1183. (*Mon. Germ. Histor., Scriptorum* tomus VI [1844] p. 421. Fin XIIme s.[1].

Transactis diebus natiuitatis dominice, Willelmus Remensis archiepiscopus et comes Flandrie Philippus in ciuitate Attrebatensi, de secretis suis locuturi conueniunt. Ibi multarum heresium fraudes per quandam mulierem in terra comitis sunt detecte. Isti heretici nullius heresiarche utuntur presidio; quidam dicunt Manicheos, alii Catafrigas, nonnulli uero Arrianos, Alexander autem papa uocat eos Pateruios. Sed quicquid sint, oris proprii confessione conuicti sunt heretici immundissimi. Multi sunt in presentia archiepiscopi et comitis accusati, nobiles, ignobiles, clerici, milites, rustici, uirgines, uidue et uxorate. Tunc decretalis sententia ab archiepiscopo et comitis profixa est, ut deprehensi incendio traderentur, substantie uero eorum sacerdoti et principi resignarentur.

Après les fêtes de Noël, Guillaume, archevêque de Reims, et Philippe, comte de Flandre, se réunissent à Arras pour parler de leurs affaires secrètes. Là sont découvertes, grâce à une femme, les intrigues secrètes de beaucoup d'hérésies sur la terre du comte. Ces hérétiques ne se prévalent d'aucun hérésiarque. Certains disent qu'ils sont Manichéens, d'autres Cataphrygiens, quelques-uns (les croient) Ariens; mais le pape Alexandre les appelle Paterviens. Quels qu'ils soient, ces hérétiques très impurs ont été convaincus par leurs propres aveux. Beaucoup ont été accusés en présence de l'archevêque et du comte : nobles, non nobles, clercs, soldats, paysans, jeunes filles, veuves, femmes mariées. L'archevêque et l'évêque ont fait publier la sentence suivante : les prisonniers seraient livrés au feu, leurs biens confisqués au bénéfice de l'évêque et du prince.

[1] Cf. *Mon. Germ., ibid.*, p. 280.

NICETAS CHIONATA

226. — *Thesaurus orthodoxae fidei*, l. IV, *adu. antearianas haereses*, § xx (P. G., cxxxix, 1284). Début XIII[e] siècle [1].

Notice rédigée d'après le *Panarion* d'Epiphane, et accompagnée de réfutations un peu plus personnelles, mais sans intérêt. Il mentionne l'accusation de meurtre rituel.

BARHEBRAEUS

227. — *Histoire des dynasties*, trad. de l'arabe par Pococke, Oxford, 1663, p. 79. Syrie. XIII[me] siècle [2].

1 Prodiit etiam in regione Asiae Montanus, qui asseruit se Paracletum esse, quem promisit Christus missurum se in mundum.

Montan apparut aussi dans la région asiate. Il prétendit qu'il était le Paraclet que le Christ a promis d'envoyer au monde.

CONSTANTINUS HARMENOPULUS

228. — *Libellus de opinionibus haereticorum* (P. G., cl, 25). Thessalonique. Seconde moitié de XIV[e] siècle [3].

Courte notice sans intérêt.

[1] Cf. Ceillier, *Hist. Génér. des Auteurs sacrés et ecclésiastiques*, Paris, 1858, xiv, 2, 1176. Il s'agit de Nicetas de Chonae (= Colosses, en Phrygie), mort en exil à Nicée vers 1216.

[2] Rubens Duval, *La litt. syriaque*, 2[me] éd., p. 409 et s.

[3] R. v. Scherer, dans *Wetzer und Welte's Kirchenlexicon*, V², 1508.

NICEPHORUS CALLISTUS

229. — Ἐκκλησιαστικῆς Ἱστορίας Βίβλια ΙΗ', IV, XXII à XXVI (P. G., CXLV, 1033). Milieu du XIVe siècle [1].

Compilation d'Eusèbe et de Théodoret. Il laisse entendre que Priscilla et Maximilla étaient les femmes de Montan (τὰς ἑαυτοῦ γυναῖκας). Il mentionne comme un simple bruit l'accusation de meurtre rituel.

[1] VON DOBSCHÜTZ, dans RE[3], XIV, 21.



INDEX SCRIPTURAIRE

(Les chiffres de droite renvoient à la page et à la ligne.)

INDEX DES TEXTES TRADUITS

INDEX DES NOMS PROPRES

NOTE SUR L'ONOMASTIQUE MONTANISTE

Les partisans de Montan, de Prisca et de Maximilla désignaient l'enseignement du Paraclet par les mots « la prophétie », « la nouvelle prophétie » (cf. **Sources,** p. 70, 10 ; 73, 33 ; 83, 5, — et p. 19, 7 ; 20, 18 ; 27, 31 ; 35, 10 ; 37, 10 ; 47, 7).

De très bonne heure, on prit l'habitude parmi les catholiques d'appeler les tenants de la secte « les Phrygiens » (déjà chez l'Anonyme d'Eusèbe, p. 76, 15). Cette dénomination s'explique aisément, étant donnée l'origine du mouvement. Elle persista longtemps après la diffusion du Montanisme à travers l'empire romain. C'est qu'elle flattait l'animosité des adversaires des prophètes. Nationaliser de la sorte le « réveil », c'était l'étrécir, le diminuer, le ramener aux proportions d'une effervescence purement locale, et perdue en un point infime de la catholicité. Au surplus les Phrygiens étaient considérés comme de pauvres êtres, craintifs et bornés. Il était de bon ton de se moquer d'eux (cf. *La Crise Montaniste*, p. 3 et s.). Mettre une doctrine sous leur patronage n'était pas une façon de la recommander.

On fut amené à créer des périphrases telles que celles-ci : ἡ λεγομένη κατὰ Φρύγας αἵρεσις (p. 69, 8) = « l'hérésie dite de chez les Phrygiens » ou plutôt « selon les Phrygiens » ; ἡ κατὰ Φρύγας καλουμένη αἵρεσις (p. 78, 13) ; ou, plus simplement, ἡ κατὰ Φρύγας γνώμη (p. 67, 7), ἡ κατὰ Φρύγας αἵρεσις (p. 84, 1). Puis on en vint à dire οἱ κατὰ Φρύγας καλούμενοι (p. 115, 7), et, par abréviation, οἱ κατὰ Φρύγας (p. 140, 7 ; 14) : sur cette dernière expression fut formé enfin le mot Καταφρυγασταί (p. 248, 1 ; 17)[1].

Les premiers écrivains latins qui eurent à parler du schisme phrygien calquèrent l'expression grecque par où l'on avait l'habitude de le nommer. C'est ainsi que le Pseudo-Tertullien écrit (p. 51, 1) : « Accesserunt alii haeretici, *qui dicuntur secundum Phrygas.* » Mais la préposition κατά était en train de se vulgariser dans la langue latine sous la forme *cata,*

[1] Chez Jean de Damas (8e s.). D'après les éditeurs du *Panarion* de saint Épiphane, ce mot figurerait déjà dans l'en-tête du chap. XLVIII de ce traité.

sans doute à cause des transcriptions littérales de la bible grecque (*Euangelium cata Matthaeum, cata Johannem,* etc.)[1]. Il fut donc aisé de serrer au plus juste le tour grec. C'est ainsi que, dans la lettre de Firmilien à Cyprien, qui, telle que nous la possédons, est une traduction d'un original grec[2], on lit (p. 61, 17) « Illi qui Cataphrygas appellantur », transposition manifeste de οἱ κατὰ Φρύγας καλούμενοι. Mais déjà le mot avait été incorporé à l'une ou l'autre des déclinaisons latines, et cela dès la fin du second siècle : nous en trouvons la preuve dans le fragment de Muratori (p. 9, 5) où il est parlé de « Basilide... *Cataphrygum* constitutore ». On rencontre aussi *Cataphryga* à partir de l'*Ambrosiaster, Cataphrygus*, chez Priscillien ; *Cataphrygius*, à partir d'Isidore d'Espagne.

L'expression de « montanistes » est de date relativement tardive. On trouve la forme Μοντανοί pour la première fois chez Cyrille de Jérusalem (v. à l'*Index*) : elle n'émerge ensuite qu'à partir du VIe siècle. La forme Μοντανισταί apparaît chez Didyme d'Alexandrie ; la forme *Montanista,* dans une loi du Code Théodosien, promulguée en 410. Dans son *Liber de Haeresibus,* LXXXIII, Philastre parle des *Montanistae :* mais il s'agit des Donatistes, par confusion sans doute avec le nom de *Montenses* qui servait quelquefois à désigner ceux-ci (voy. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne,* t. IV, p. 32 ; 47 ; 124 ; RE[2], X, 656 ; HEFELE-LECLERCQ, *Hist. des Conciles*, II, I, p. 70, n. 3). — En somme, les fidèles de Montan ne sont appelés « montanistes », dans les textes qui nous sont parvenus, qu'à partir du IVe siècle. On sait que SCHWÉGLER se prévalait de ce fait pour étayer sa thèse, d'ailleurs bien fragile, de la non-historicité de Montan. (Voy. *La Crise Montaniste,* p. 17 et s.).

La secte fut aussi caractérisée exceptionnellement par d'autres étiquettes, par ex. Πεπουζηνοί, Πεπουζιανοί, Πεπουζῖται (Pepuziani, Pepyzitae), ou encore Priscilliani, Priscillianistae, etc. J'ai signalé dans *La Crise Montaniste*, p. 477, n. 3 les confusions auxquelles prêtent ces deux derniers noms, entre « disciples de Priscillien » et « disciples de Priscilla ».

[1] Voy. KOFFMANE, *Gesch. des Kirchenlateins,* p. 11 ; TH. ZAHN, GK, I, I, 164 ; HARNACK, *Chron.*, I. 682 ; JACQUIER, *Hist. des livres du N. T.*, II, 4 ; BURKITT, *The old Latin and the Itala,* dans *Texts and Studies,* IV, 3 (1896), p. 12 ; *Thesaurus linguae lat.*, s. u.

[2] Voy. BENSON, *Cyprian, his life, his times, his work,* London, 1897, p. 381-2.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 4, ligne	8	(de la trad. franç.)	*Au lieu de*	: étrangers au langage	*Lire*	: à la doctrine.
» 5 »	28		»	: ἐπανατεινάμενοί	»	: ἐπανατεινάμενοι.
» 6 »	15		»	: ποτε	»	: τοτε.
» 11 »			»	: **14**	»	: **13.**
» 12 »			»	: **13**	»	: **14.**
» 24 »	7 et s.	(de la trad. franç.)	»	: Et pourtant seul etc.		Peut-être faut-il tourner ainsi : « Il a créé des tracas au nom chrétien, comme s'il eût été seul à avoir du cœur, au milieu de tant de camarades, ses frères par la foi ; comme si seul il s'était comporté en chrétien. » Ce serait une ironie des fidèles trop amis de leur tranquillité, à l'égard du soldat dont Tertullien loue l'héroïsme.
» 25 »	5	(de la trad. franç.)	*Après les mots*	: non à la fuite	*Ajouter*	: « Car lui aussi, il le faut citer. »
» 32 »	13	(id.)	*Au lieu de*	: bouillonner	*Lire*	: jeter leur écume.
» 34 »	23	(id.)	»	: ne pourrait-il annuler	»	: n'aurait-il pas annulé.
» 37 »	4	(id.)	»	: condamner	»	: *On pourrait comprendre aussi :* défendre.
» 38 »	21	(id.)	»	: du sabbat	»	: de la semaine.
» 41, note 2			»	: texic.	»	: Lexic.
» 49, lig. 11						*Supprimer les mots* De tua... usurpes ?
» 53 »	12		»	: ostentiationem	*Lire*	: ostentationem.
» 56, titre du n° **57**						*Ajouter dans la parenthèse :* et P. G., XVII, 556.

P. 56, lig. 26	(de la trad. franç.)	*Au lieu de*	: qui conjurent etc.	*Lire*	: qui invoquent de faux prophètes et qui disent.
» 58 » 14	(id.)	»	: le point de départ de beaucoup de maux	»	: pour beaucoup le principe de fâcheuses erreurs.
» 70 » 9		»	: ’Αγκύρα	»	: ’Αγκύρᾳ.
» 71 » 16		»	: ζενοφωνεῖν	»	: ξενοφωνεῖν.
» 77 » 18		»	: ’Αγαβον	»	: Ἄγαβον.
» 82 » 8		»	: V, xvi, 5	»	: V, xvi, 17.
» 93 » 16		»	: καθαργηθήοεται	»	: καθαργηθήσεται.
» 100 » 16	(de la trad. franç.)	»	: (écoute-le)	»	: — écoute-le —
» 101 » 18		»	: τὸ	»	: τὸν.
» 101 » 21		»	: οἷον	»	: οἷον.
» 104 » 35		»	: πνεύματός	»	: πνεύματος.
» 105 » 17	(de la trad. franç.)	»	: de Maximilla et Priscilla	»	: des saintes Maximilla et Priscilla.
» 107 » 27	(id.)	»	: quand il dit	»	: quand, l’instruisant, il dit.
» 111 titre du n° **86**		»	: p. 576	»	: t. I, p. 576.
» 120 » 13	(de la trad. franç.)	»	: que le voyant lui-même, etc.	»	: dont celui qui les avait vues ne se souvenait plus lui-même. Daniel les lui rappela...
» 121 » 31	(de la trad. franç.)	»	: Il ne s’agissait plus, etc.	»	: Il ne s’agissait plus cette fois de fabriquer un corps (en le tirant) de celui d’Adam qu’il avait jeté en extase.
» 125 » 12	(id.)	»	: coutumiers, etc...	»	: relatifs à ce qu’on voit et fait normalement.
» 130 » 27	(id.)	»	: Montan	»	: ce Montan.
» 130 » 27		»	: ὲν	»	: ἐν.
» 135 » 36	(de la trad. franç.)	»	: Voici que Maximilla	»	: Voici que la même Maximilla.
» 137 » 8		»	: Ἱερουσαλήν	»	: Ἱερουσαλήμ.
» 139 » 3		»	: Αἱμορροίᾳ	»	: αἱμορροίᾳ.
» 139 » 29	(de la trad. franç.)	»	: d’une femme vêtue...	»	: d’une femme, vêtu.
» 139 » 31		»	: κατέναι	»	: κατιέναι.
» 140 » 6	(id.)	»	: les femmes	»	: des femmes.
» 140 » 14	(id.)	»			*Supprimer la virgule.*
» 142 » 25		»			*Supprimer le point.*
» 152. note		»	: der Blide	»	: der Blinde.

P. 159, lig. 5	*Au lieu de :* Πριχίλλαν	*Lire :* Πρισκίλλαν.
» 178 » 18	» : Origine	» : Origene.
» 190 titre du n° **146**		» : CCXXXVII, 2.
» 212 » 37 (de la trad. franç.)	» : Gaius	» : Caius.
» 238 n° **196**		» : Il s'agit d'Anastase le Sinaïte (VIIe siècle).
» 238, note 2	» : Bardenwer	» : Bardenhewer.
» 248, lig. 2	» : Ἀσκοδρουγητων	» : Ἀσκοδρουγητῶν.
» 254, note 3	» : p. 00	» : *Introd.,* chap. VI

TABLE DES MATIÈRES

Fribourg (Suisse). Imprimerie Saint-Paul. — 1913.

